

*Histoire
de la messe
de Grégoire le Grand
à nos jours*

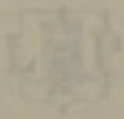


**The Library
of
Claremont
School of
Theology**

**1325 North College Avenue
Claremont, CA 91711-3199
(909) 447-2589**

LIONEL DE THOREY

HISTOIRE DE LA MESSE
DE
GRÉGOIRE LE GRAND
À NOS JOURS



1911
71, rue Bonaparte
PARIS

3 X
230.5
T54
994

LIONEL DE THOREY

Aux lecteurs

HISTOIRE DE LA MESSE DE GRÉGOIRE LE GRAND À NOS JOURS



PERRIN
76, rue Bonaparte
PARIS

LIONEL DE THORRY

HISTOIRE DE LA MESSE

*A ma femme
sans laquelle je n'aurais pu
achever cet ouvrage*

GRÉGOIRE LE GRAND
À NOS JOURS



© Librairie Académique Perrin, 1994.
ISBN : 2-262-01061-7

Aux lecteurs

« Si l'on consent à voir dans la religion autre chose qu'un rapport invisible et purement individuel, une espèce de commerce interlope entre Dieu et l'homme [...], il faudrait bien admettre que le sentiment religieux doit revêtir des formes extérieures sensibles qui correspondent à la nature corporelle de l'homme et que ces formes doivent avoir quelque chose de public et de solennel qui corresponde à sa nature sociale. Ces formes constituent le culte extérieur [...], lequel n'est autre que la liturgie [...], expression la plus haute de la prière [...] mais cette partie des choses sacrées est tombée [...] dans une sorte de négligence et de mépris... Parmi les chrétiens, combien d'hommes se piquant même de piété n'attachent pas le moindre intérêt à un grand nombre de pratiques et les taxent du haut de leur sagesse s'ils n'osent aller jusqu'à en sourire ouvertement, pauvres aveugles qui devraient rougir de leur ignorance [...] et de paraître moins intelligents qu'un païen éclairé ne l'était des mystères d'Eleusis ou de la Bonne Déesse.

« L'ignorance, l'ignorance extrême de tout ce qui appartient à la religion, telle est la source du mal que nous déplorons. Maintenant, c'est la grande mode de se porter défenseur de toutes sortes d'antiquités. Aujourd'hui, les efforts sont concentrés pour produire des restaurations complètes et au besoin des imitations exactes... Mais après tout la liturgie n'est-elle pas l'âme de nos cathédrales ?

« Nous savons à l'avance que l'objet de ce livre, s'il doit déplaire à quelques-uns, a déjà pour lui des sympathies. Nos forces physiques n'ayant pas répondu à notre attente, nous nous sommes trouvé obligé de différer la publication. »

Ce texte a paru dans les *Annales de philosophie chrétienne* (n° 6 — juin 1840) lors de la présentation des *Institutions liturgiques* de l'abbé de Solesmes, dom Guéranger. Il s'adapte parfaitement à notre temps et même, *in fine*, au cas personnel de l'auteur du présent ouvrage.

Avant-propos

« J'ai toujours cru que les choses qui regardent la discipline ou les rites doivent être traitées d'une manière historique pour être plus utiles et plus agréables aux lecteurs. C'est de cette sorte que je traite de la liturgie ou de la messe. »

Lazare André BOCQUILLOT,
chanoine d'Avallon (1701),
Traité historique de la liturgie sacrée ou de la messe
(Bible de Solesmes Ld/7-13).

Ce livre, abrégé d'un plus gros volume encore inachevé, a été écrit par un laïc pour des laïcs curieux de religion et plus spécialement de liturgie et aussi pour éclairer le donné actuel et la controverse. Il imite, avec d'autres laïcs contemporains, les Orientaux qui, depuis fort longtemps, se font entendre en la matière^{1*}.

S'il est utile à des spécialistes, l'auteur en sera fort honoré. Il s'excuse auprès d'eux d'avoir tranché dans la masse des notes et références, réservées au gros ouvrage, et d'avoir au contraire ajouté des précisions qui pour eux sont assurément superflues. La bibliographie est succincte, donc fort incomplète, mais les ouvrages cités en sont abondamment pourvus. Le lecteur y trouvera son compte. Comme toujours en pareil cas, l'auteur doit beaucoup à beaucoup. Ceux-ci l'ont précédé sur une voie mal connue du grand public, des catholiques en particulier et même, parfois, du clergé de base, notamment des avant-dernières couvées, portées à chercher l'efficace par ailleurs et à juger secondaires ces questions historiques. Le débat n'en est pas moins passionné de nos jours, par le fait de tendances discordantes ; l'auteur, historien de profession et non polémiste, s'est

* Les notes se trouvent en fin de chapitre.

efforcé à la plus grande objectivité entre un clan traditionaliste aussi opiniâtre que savant mais en contradiction avec un principe fondamental de sa doctrine² d'une part, et d'autre part un mouvement progressiste, libéral et de libération, dynamique, dont le comportement étonne : ne va-t-il pas jusqu'à occulter, ou taire, les textes les plus officiels du passé, du dernier concile ou de l'après-concile (cf. ch. 11) sous le regard indulgent, complice ou craintif d'une partie de la hiérarchie ?

Secondaire ou non, dans une société qui a certes d'autres soucis, le sujet est sérieux. Il ne s'agit pas que de forme, et ne s'agirait-il même que de forme, la philosophie de notre temps a démontré son importance, très doctement. Déjà Pascal y avait pensé et l'histoire des hérésies et des schismes le confirme.

La formule monastique *lex orandi, lex credendi* en dit autant. On peut la traduire « telle prière, telle foi » ou encore « telle est la liturgie, telle est la doctrine³ ». A changement de liturgie correspond en effet, le plus souvent, un changement de doctrine. Dans le temps, elle suit ou précède.

L'auteur a évité de porter des jugements de valeur et de donner son sentiment mais il ne s'est pas interdit quelques remarques, et même un sourire à l'occasion, avec l'espoir de détendre l'esprit du lecteur dans l'approche d'un sujet ardu et complexe. L'exposé le plus modéré des faits évoque des violences du passé et du présent. L'histoire en est pleine. Paris vaut bien une messe pour Henri IV, on se bat de nos jours à Paris pour une messe⁴. En notre régime de séparation de l'Église et de l'État, on ne craint pas, comme sous l'Ancien, de faire appel au bras séculier et, par ailleurs, des requêtes ecclésiastiques sont adressées à Rome auprès de « l'autorité suprême » comme au temps où un prélat romain du XVIII^e siècle se plaignait au président de Brosses⁵ de l'attitude des catholiques français et de ce clergé qui manque « de déférence pour ce qui émane de l'autorité papale en matière spirituelle et vient nous demander des condamnations contre des choses sur lesquelles nous aurions gardé le silence⁶ ». (Cf. ch. 11.) L'auteur s'est informé à bonnes sources mais il n'est pas théologien, or la liturgie touche à des problèmes de fond. Lorsque le cas s'est présenté, il a cherché, comme dans les autres cas, à exposer le plus honnêtement les thèses opposées et à les faire entendre dans le sens le plus favorable à chacune, avec l'espoir de ne choquer aucune croyance.

Il a essayé aussi d'user d'un langage aussi éloigné que possible de cette « langue de bois » qui n'est pas seulement celle de partis politiques mais encore trop souvent de l'Église, langue feutrée comprise des seuls initiés, au point que des évêques ont renoncé aux mandements traditionnels ou ont pris, étrangement, le style des étudiants de Nanterre de 1968. Un nouveau vocabulaire est né, remarquable dans la prédication, qui souvent ne fait qu'obscurcir le

discours. Certes, des mots anciens du langage technique religieux nécessitent le recours aux dictionnaires et encyclopédies ; il n'est pas facile de les écarter ou de les remplacer. Ce n'est d'ailleurs pas souhaitable : toute transposition comme toute traduction est plus ou moins trahison. Sans doute un clerc, régulier ou séculier, aurait traité le sujet avec plus de compétence, mais il aurait été tenu au devoir de réserve qui, même négligé en notre temps, s'impose encore à beaucoup et des meilleurs. Il retient la plume catholique déférente ou oblige à des périphrases difficiles. La vertu de prudence explique que certains se refusent la hardiesse d'un évêque Camus au XVIII^e siècle (cf. ch. 9, § 10) ou de Mgr Duchesne au XIX^e (cf. bibliographie).

Cette étude sur le rit grégorien et ses avatars, successivement thématique et chronologique, ordonnance contestable mais qui a aussi des avantages, a été limitée à la France essentiellement. Rares ont été les excursions à l'étranger. La prédication, partie de la messe, a été réduite à la prédication dans l'église, bien que son importance religieuse et historique hors du sanctuaire soit considérable depuis les hérésies vaudoises et cathares et l'irruption de l'action publique des moines mendiants.

Le chant grégorien est assurément le plus beau fleuron du rit. Pour le plus grand nombre, quand on parle de grégorien, il s'agit surtout du chant. Il mériterait un plus long développement. De savants ouvrages y sont consacrés auxquels l'auteur renvoie volontiers, en particulier à l'excellent petit ouvrage revu par Michel Huglo, *le Chant grégorien*⁷, une des bases documentaires du chapitre et dont est née l'idée de cette étude sur le rit. De fort savantes gens ont dit que s'ils ne doutaient pas du chant, ils doutaient de l'existence ou de la persistance du rit. Un bénédictin qui n'est pas de Solesmes a posé la question en souriant : « Le rit grégorien existe-t-il vraiment ? Vous y croyez ? » La question est d'importance. Certains lui ont en effet apporté tranquillement une réponse négative. Cet ouvrage serait alors sans objet. L'auteur croit au contraire à la réalité historique du rit mais aussi à ses avatars au cours de plus de douze siècles. Tout ce qui vit évolue. Le rit a changé en ses différentes parties. Telle ou telle partie s'est développée au cours des âges à l'excès, nécessitant de la part des conciles de drastiques retranchements. Telle ou telle autre s'est amenuisée en vieillissant ou est tombée comme de la peau morte. Telle autre qui semblait tombée entièrement en désuétude renaissait des siècles après, faisant preuve d'une vitalité cachée⁸. Parfois, certains éléments s'écartent d'eux-mêmes ou sont rejetés de nos églises pour des raisons diverses, notamment d'opportunité⁹. Tous ces mouvements sont ceux de la vie mais il est vrai que l'on a de la difficulté à reconnaître parfois le rit d'origine.

Ce n'est pas parce que le rit s'adapte à l'époque (avec plus ou moins de raideur ou de flexibilité) qu'il ne reste pas le rit grégorien. Ainsi l'adulte ne ressemble pas du tout à l'enfant (lui-même différent

de ses origines) et le vieillard est méconnaissable pour qui a connu l'un ou l'autre ; c'est pourtant bien du même homme qu'il s'agit ! La messe du concile de Trente est différente de celle de Grégoire le Grand et cette messe de Pie V différente de celle-là même qui a précédé immédiatement Vatican II, bien que très semblable, dans sa partie dite messe des fidèles, l'essentielle. La messe traditionnelle avait atteint un haut degré de perfection mais aussi de sclérose sous la forme respectable et respectée du rit grégorien avant qu'elle ne soit jugée caduque, après Vatican II, et écartée.

La réforme qui a résulté du concile a laissé des nostalgiques de l'état antérieur. Les changements liturgiques ont été très pénibles à une génération habituée à des rites imposés par une autorité qui ne tolérait aucune ombre de contradiction et donnait un caractère sacré à toute la liturgie. Que l'on juge du désarroi de cette génération quand elle a vu son clergé allégrement rejeter le rit millénaire par-dessus bord, sans égards pour les dires du passé et sans ménagements pour des paroissiens ébahis. Le crédit de l'Église en a été atteint, d'autant que logiquement on ne voit pas pourquoi auraient désormais plus d'autorité que celles d'autrefois les « vérités » impératives de la nouvelle liturgie, désacralisée de surcroît.

Les conséquences, prévisibles, ne se sont pas fait attendre : anarchie dans l'exercice du culte et perte du respect traditionnel des catholiques pour leurs prêtres. Dans une même ville, le même dimanche, pas une seule messe n'est célébrée de la même façon ; le fidèle d'une autre paroisse est réduit au rôle de spectateur et l'étranger demeure étranger plus que jamais à l'office. L'emploi de l'idiome local qui favorise le paroissien du cru n'est-il pas contraire à l'œcuménisme catholique ?

Un chapitre a été consacré au latin. Il y a dans le long attachement de l'Église pour cette langue morte des raisons profondes, légitimes, à côté d'autres humaines, trop humaines. Elles méritent toutes examen et réflexion. Cette langue a été celle des rit et chant grégoriens pendant des siècles. Il est difficile de les dissocier. L'avenir montrera si l'Église, après avoir longtemps pesé le pour et le contre, a bien fait de se séparer du latin. Quoi qu'il en soit, leur double effondrement est un témoignage de plus d'un changement de culture en Occident.

La messe grégorienne dominicale est un fait de société dont nos contemporains imaginent mal, déjà, la place sociale dans un passé encore assez récent. Elle fut jusqu'aux années 1950 le point culminant du dimanche de nos campagnes, même si fort peu d'hommes pratiquaient. Nos neveux auront de la peine à se représenter ces paysans, qui alors constituaient encore une grande partie de la population française, allant endimanchés boire un « gloria » ou un « canon » au café, en attendant la sortie de la messe. Avertis par les sonneries des cloches, ils se dirigeaient vers la place de l'Église. Leurs femmes sortaient, épouses et filles, vêtues de leurs plus beaux atours,

le missel sous le bras ou à la main. Les ménages réunis se congratulaient alors cérémonieusement, dans un bruit de chevaux piaffants et de carrioles que les plus pressés mettaient en route.

De nos jours, les vieux enfants de chœur, les vieux chantres qui se délectaient comme leurs ancêtres des sonorités latines ont discrètement laissé la place aux jeunes, qui ne viennent guère, et dans l'église souvent sans prêtre s'accomplit un office plein de bonne volonté appelé aussi « célébration » mais déserté encore plus que la messe¹⁰.

Un appendice cite des textes susceptibles de donner une idée complémentaire du rit romain grégorien d'autrefois dans son cadre historique. S'y ajoute un supplément relatif à ce concile Vatican II, source de grands espoirs, mais aussi instrument de la mise à l'écart du grégorien¹¹.

NOTES

1. Pour ne citer que deux noms : Nicolas Cabasilas et N. Gogol.
2. De tendance ultramontaine, assez favorables à la curie romaine de naguère, les « intégristes » reconnaissent l'autorité papale théoriquement, plus que les « progressistes », mais se refusent à obéir aux injonctions de Rome.
3. « L'Église croit comme elle prie. [...] La règle de la prière est la règle de la foi. » C'est ainsi que l'épiscopat français présentait, en 1978, un exposé de la foi (d'après la quatrième prière eucharistique).
4. Allusion aux batailles rangées entre traditionalistes et paroissiens de rit actuel pour la conquête d'édifices du culte.
5. Magistrat du XVIII^e siècle, connu surtout pour le *Voyage en Italie : lettres familières*.
6. Au XX^e siècle, des évêques français ont fait de pressantes démarches auprès du Vatican pour obtenir des condamnations dont la papauté ne voyait pas l'urgence, tantôt contre les modernistes, tantôt contre Maurras et l'Action française par exemple; et encore tout récemment. Il n'y a pas eu à Rome que les « chantages d'Écône »; on y fit entendre aussi la menace de fracassantes démissions ecclésiastiques et de départ de l'Église « par la porte de gauche » si le Vatican se montrait trop conciliant à l'égard des intégristes de Mgr Lefebvre. Le plus souvent, les papes sont plus compréhensifs, plus prudents, plus charitables que l'environnement clérical. On le vit bien déjà dans l'affaire de Galilée. Le pape Urbain VIII lui était favorable et voulait éviter la condamnation pour hérésie (ce que permettait le biais choisi). Après la condamnation, de principe, le pape fit payer cher aux jésuites leur victoire « scientifique » sur son ami. On le vit encore avec Jean XXIII quand on lui demanda de sévir contre les communautés survivantes de la Petite Église (qui n'avait pas voulu, au XIX^e siècle reconnaître le concordat napoléonien et le clergé constitutionnel réintroduit dans le giron de l'Église). Le bon Jean XXIII répondit seulement mais fermement : « Je ne condamne pas la fidélité. » L'acuité des crises dogmatiques ou liturgiques provient souvent de l'intolérance d'un clergé qui ne pêche pas par excès de charité. Hans Urs von Balthasar, théologien célèbre et cardinal, se plaignait de ces « pétitions contre Rome presque toutes organisées par le clergé, fondées sur des nouvelles de presse fausses, intentionnellement déformées, qui empoisonnent l'atmosphère ».

7. Jean de Valois, *le Chant grégorien*, PUF, 1974. Édition revue par Michel Huglo.

8. Exemple : la prière universelle de la nouvelle messe.

9. Exemple : suppression de textes ou de mots pouvant apparaître injurieux pour les juifs, après Vatican II. « Serpents, race de vipères... » (Mt, XXIII, 22-35.) « Ils seront emmenés captifs... » (Lc, XX, 41-44), etc.

10. Ces célébrations sont contestées par des paroissiens. Il n'est pas facile de réunir et de maintenir des équipes culturelles cohérentes dans le climat catholique actuel aux tendances discordantes. La lutte des clans s'y exacerbe loin de l'éventuel curé-arbitre. Le pratiquant préfère donc chercher ailleurs une « vraie messe » ou s'abstenir.

11. Comme il sera expliqué par la suite, le concile Vatican II n'a pas aboli le rit grégorien, il n'a servi que d'instrument pour sa mise à l'écart.

NOTA : Dans cet ouvrage, on ne trouvera que peu d'indications sur les messes orientales et guère davantage sur les messes conventuelles, pourtant très suivies par un public fidèle. Il faudrait un autre tome, mais il est indéniable que rits et rites des couvents permettent d'éclairer historiquement la messe grégorienne et de mieux la comprendre. De nos jours, l'office conventuel est célébré fréquemment dans la langue vernaculaire. L'abbaye de Tamié (Savoie), de l'ordre de Cîteaux, ■ été des premières par exemple, incitée par Rome, à adopter l'office en français. Dans d'autres monastères, il est encore chanté en latin. Une certaine liberté de choix demeure. Les offices monastiques restent attirants, en tout cas, si l'on en juge d'après le nombre croissant des moines et des hôtes qui affluent en ces lieux de prière, de travail et de paix.

*Messe et rit grégorien,
évolution du langage et des pratiques.
Grégoire le Grand. Caractères du grégorien*¹ •

1. *Divers noms de la messe. Changement de mots et changement de comportement. Rit et chant grégoriens liés à l'Histoire.*

La liturgie catholique est surtout connue par la messe dont le rit principal en Occident était, il y a peu encore, le rit grégorien. Le mot traditionnel de messe, honni des protestants depuis la Réforme, est considéré, depuis le concile Vatican II, par le clergé catholique le plus jeune (moins de cinquante-cinq ans en 1987) comme dépassé, au sens du *aufgehoben* de Hegel. On lui préfère les mots d'« Eucharistie », littéralement action de grâces, ou de « célébration » également employés par le pape en France, « partage du pain » même. Le clergé d'avant-garde utilise cette dernière expression et marque ainsi un fait notable : contrairement au XIX^e siècle et au début du XX^e qui privilégiaient dans la messe l'idée de sacrifice et la consécration, l'accent est mis désormais sur l'évocation de la Cène et la communion ou partage fraternel du pain qui exprime une idée de fond différente.

La messe, œuvre des siècles, est une construction dont la liturgie n'a pas toujours suivi la même pensée directrice ; elle a varié selon les sentiments, le caractère des époques, les climats dans lesquels a dû vivre l'Église.

Le Moyen Âge a profondément senti, mystiquement, son caractère dramatique. Des siècles y ont vu un splendide spectacle. Claudel, converti, déclarait en poète ne pouvoir « s'en rassasier ». Proust goûtait sa valeur esthétique. De nos jours pourtant, elle est de moins en moins fréquentée². Dans un passé récent, pour expliquer cette désaffection, on a accusé l'archaïsme du rit mais depuis la « nouvelle messe » les églises se sont vidées davantage ou même ont dû être fermées. Antérieurement à la récente modernisation de l'office, de ses textes et du vocabulaire, la messe était désignée par les mots

* Les notes sont groupées à la fin de chaque chapitre.

suiuants ; on disait : les saints mystères, la sainte messe, l'office divin, ou encore le sacrifice de la messe. L'évolution du vocabulaire est symptomatique des changements, de ce que Bossuet appelait les « variations ». Parmi ces variations la plus remarquable est celle de la mise à l'écart du rit grégorien en cette fin du xx^e siècle. Ce changement concerne non seulement la messe mais tout le culte catholique, une liturgie plus que millénaire. Le culte se perpétue désormais sous un autre aspect et avec d'autres perspectives.

Le changement de comportement des pratiquants est aussi remarquable : alors qu'au xix^e siècle les églises se vidaient (la messe étant considérée comme quasi achevée) dès la communion, à laquelle ne participait qu'à peine un assistant sur vingt (et aux messes matinales seulement), de nos jours l'assistance est constante jusqu'à la fin et neuf assistants sur dix communient, même à la grand-messe.

Par ailleurs, s'il est vrai que le culte catholique se rapproche des cultes protestants et aborde hardiment les traditions coutumières africaines ou asiatiques, il s'éloigne formellement par là des cultes orientaux et de cet œcuménisme souhaité avec les « frères orthodoxes schismatiques ». Ce sont des faits nouveaux de notre temps.

Rits et chants sont des faits de société. Ils la caractérisent et l'éclairent. Leurs avatars sont également instructifs de son évolution. C'est bien le cas des rit et chant grégoriens dont la grande époque fut le Moyen Âge mais qui ont survécu jusqu'à nos jours dans l'Église catholique et même pour le chant hors de l'Église, son domaine d'origine (*cf.* ch. 8, § 10-11). Le rit grégorien et le chant grégorien, qui lui est inséparable, sont étroitement liés en outre à l'histoire politique événementielle de l'Europe et pas seulement à celle de la religion catholique. Nous aurons l'occasion de le constater par la suite. Il y a plus : actuellement, les études sur le grégorien ont abouti à l'élaboration d'une patrologie musicale de la prière chantée qui ouvre à l'Histoire d'intéressantes perspectives. Ainsi, l'analyse des chants et de leur forme permet aux historiens de mesurer la spiritualité (ou de noter son absence) et, par là, la culture de la région dont les textes sont issus. L'actualité et les conflits de l'Église³ ne sont pas les seules sources de l'intérêt que portent, de plus en plus, nos contemporains aux rit et chant grégoriens.

2. Rit et rites : définitions. Sens du mot grégorien. Origines du mot messe.

Parmi les difficultés de toutes sortes qu'ont suscitées la chose et les mots rit grégorien, il y a d'abord l'orthographe. Dictionnaires et encyclopédies ne donnent que le mot « rite ». Ils ne mettent pas en valeur la double acception rendue par les deux orthographes : rit et rite.

Le mot « rit » désignait traditionnellement⁴ la famille liturgique : le rit romain, le rit ambrosien, le rit byzantin. On dira peut-être un jour le rit africain. Le rit est à distinguer du rite qui concerne les cérémonies : le rite du baptême, le rite de la bénédiction des cloches... Une autre difficulté concerne le mot grégorien. Il est communément synonyme de romain. Nous n'entrons pas ici dans les savantes distinctions des spécialistes, si bon soit-il de distinguer le « vieux romain », par exemple, d'autres formes. Le mot « grégorien » est parfois remplacé dans les textes par « gallican » qui désigne, théoriquement, un rit régional français. D'où encore des confusions. Il désigne aussi, et c'est le cas le plus fréquent, le plain-chant (*cf.* ch. 8, § 1).

Pour l'historien, le rit grégorien est cette organisation du culte de la liturgie catholique telle qu'elle aurait été imposée, selon la tradition religieuse, par le pape Grégoire le Grand au VI^e siècle ; et, si l'historien considère les origines, c'est essentiellement un rit communautaire, dans lequel, à l'action du prêtre qui accomplit à l'autel les mystères sacrés, s'ajoute la participation active des fidèles. Le mot latin *missa*, messe, qui désigne ce culte, est difficile à expliquer⁵. Il est attesté avec ce sens de messe dans une lettre de saint Ambroise à sa sœur Paulina, qui habitait Rome, datée de Pâques 385 mais l'emploi du mot dans cette acception est sans doute antérieur. On le retrouve un peu plus tard dans une décrétale de 445 de Léon le Grand.

Si le mot *missa* a fait l'objet de contestations, le pape Grégoire en tant qu'auteur du rit grégorien aussi. Est-il bien l'auteur et du rit et du chant qu'on lui attribue ? Pour ce qui est du chant, on sait seulement qu'au haut Moyen Âge, on le lui attribuait déjà. Quant au rit, certains pensent que le sacramentaire grégorien serait plutôt de Grégoire II. Quoi qu'il en soit, Grégoire le Grand a mis de l'ordre là où il n'y avait qu'anarchie et a au moins contribué à fixer le rit dont la gestation avait duré plusieurs siècles mais qui porte finalement son nom.

3. *Grégoire le Grand pape et rit grégorien déjà rit médiéval.*

Grégoire I^{er} le Grand nous apparaît comme un personnage exceptionnel, bien au-dessus de ce temps de calamités et d'ignorance croissante. Il s'est imposé par ses qualités intellectuelles et morales et par une incontestable autorité en matière religieuse et civile.

Fils d'une sainte, Sylvia, il a pour ancêtre un pape Félix IV, son trisaïeul. Né vers 540, décédé à Rome le 12 mars 604, il était de famille sénatoriale, fut préfet de Rome et élu pape par acclamation le 3 septembre 590. Rome était alors dévastée par les invasions barbares et réduite à quelques dizaines de milliers d'habitants, ravagée en

outre périodiquement par la peste dont mourut le prédécesseur de Grégoire, Pélage II. Homme de prière et de réflexion, il s'était formé à la diplomatie lors de son ambassade à Constantinople où Pélage l'avait envoyé. Il sut utiliser ses talents en face des barbares⁶ et dans l'Église. Moine instruit, il fut encore un homme d'action. Il organisa aussi bien les convois de blé qu'il fit venir de Sicile pour ravitailler Rome que de grandes processions et des prières solennelles. Il sut affirmer et imposer la primauté de l'évêque de Rome face aux Byzantins dont l'autorité était alors dominante. Sa volonté missionnaire fut ambitieuse : il envoya, avec succès, en Grande-Bretagne, quarante de ses moines sous la conduite d'Augustin qui deviendra évêque de Cantorbéry.

Il est l'auteur de très nombreux écrits dont plusieurs ont été justement célèbres, tel ce *Liber regulae pastoris* qui fut même traduit en grec, ce qui est extraordinaire pour l'époque. Cet ouvrage fut un guide pour des générations de prêtres et de prédicateurs. Ses homélies sont considérées comme des modèles et sa correspondance, abondante, est précieuse pour l'historien.

Depuis un siècle, le latin avait supplanté le grec (entre 360 et 390) mais lors de son ambassade à Constantinople, Grégoire n'avait pas senti la nécessité d'apprendre le grec. Et pourtant, à la même époque, le grec avait à Byzance supplanté le latin. La culture hellénique en Occident disparaît à la fin du v^e siècle, ou ne sera connue que par des traductions de Boèce. C'est dire combien le fossé s'élargissait entre l'Occident et l'Orient, entre Latins et Orientaux, et pour des siècles.

C'est en ces temps que nous avons témoignage des premières notations musicales et que le livre (*codex*) remplace définitivement le rouleau (*volumen*). Toutes ces transformations se répercutent à des titres divers dans la liturgie de la messe. Sous le pontificat de Grégoire, on sent s'amorcer un tournant de l'Église et une transformation de l'idée fondamentale de la messe (*cf.* ch. 4, § 3). Par ses opinions, son sens de l'allégorie, Grégoire est déjà un homme du Moyen Âge et le Moyen Âge le citera souvent. Grégoire I^{er} fut un réformateur. Il est formellement fait mention de lui à ce titre, dans les textes à la fin du viii^e siècle, « compositeur, arrangeur, réformateur » du cursus liturgique romain. Mais il n'a pas exigé que ses réformes locales soient étendues aux autres rites régionaux. La preuve en est les instructions libérales données par lui au primat d'Angleterre, Augustin de Cantorbéry, sur l'utilisation du gallican ou du celtique dont on peut tenir compte davantage ; en fait, bon nombre de communautés adoptèrent le rite romain, si bien que des usages disparus de Rome y reviendront plus tard par l'intermédiaire de ces rites étrangers nationaux. D'autres communautés préférèrent garder leur rite propre. Il y avait ainsi, dans le monde chrétien qui s'étendait, un grand nombre de rites régionaux et souvent fort mêlés de superstitions dont beaucoup étaient d'origine païenne. Il est permis de se demander si,

longtemps, l'Église ne les a pas tolérées temporairement non par laxisme mais par un prudent opportunisme.

4. *Les qualités du rit romain : concision et sobriété (tableau 1).*

La liturgie grégorienne pendant des siècles a triomphé des autres liturgies et les a supplantées en grande partie dans l'Occident chrétien. Elle le doit assurément à l'autorité du pouvoir romain (papal), au pouvoir politique et, en premier rang, à Charlemagne, mais surtout à ses qualités intrinsèques.

A la lecture des oraisons romaines du culte, deux qualités essentielles apparaissent : sobriété et concision. La parole est concentrée, le geste réduit. Il n'y a pas de place aux épanchements lyriques, mystiques, à l'imagination divagante. Pas ou peu d'abstraction. Pas d'obscurité dans la forme, alors compréhensible à chacun, sans ambiguïté troublante. La Rome du droit avait été là bénéfique. Ce qui est clair et net est universel en toutes langues. De là, malgré les ajouts, une certaine permanence du rit romain et son retour périodique au cours de l'Histoire. Il n'est pas qu'un moment de la culture. Sa supériorité sur les autres rites régionaux apparaît évidente. Le montrent bien, entre autres, les exemples du tableau 1, p. 20.

Par ailleurs, une version wisigothique de la préface de la messe de Pentecôte le confirme : elle est sept fois plus longue que la préface du rit romain, qui ne dépasse guère dix lignes. Voici la fin lyrique de la version wisigothique. Elle donnera une idée du style : « Ô feu qui fécondes en brûlant et multiplies en fécondant ! C'est ce feu que toute la création raisonnable, vivifiée, désigne comme le seigneur tout-puissant. C'est aussi de ce feu que les chérubins et les séraphins sont animés d'une manière plus parfaite ; ils tiennent de lui la mission spéciale de magnifier l'égalité de la divine Sainteté et la toute-puissance de la Trinité. Sans repos et sans trêve, dans l'accomplissement de leur office, parmi les chœurs des armées célestes, avec une jubilation continuelle ils adorent et magnifient disant, etc. » Cette emphase est loin de la concision romaine. La simplicité du rit grégorien l'a fait accepter par les barbares et les civilisés, simplicité que l'on retrouve dans le plain-chant. Le latin, par sa nature de langue concrète, convenait particulièrement. Certes, il n'était pas langue sacrée mais, depuis qu'il avait succédé au grec dans l'Église, il était la langue universelle des clercs d'Occident, des gens instruits, moyen d'unité, moyen de communication comme le français de nos jours dans de nombreux pays d'Afrique noire.

Cette simplicité du rit se retrouve dans le premier état des cérémoniaux et des cérémonies. Le rit grégorien qui concerne les offices religieux en général concerne essentiellement la messe dont

TABLEAU I

FORME GRÉGORIENNE

FORME GALLICANE RÉGIONALE

Collecte pour les défunts

Dieu créateur et rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes la rémission de tous leurs péchés : afin que, par de pieuses supplications, ils obtiennent l'indulgence qu'ils ont toujours désirée.

Dieu tout-puissant et éternel qui réglez tant sur les vivants que sur les morts et êtes miséricordieux à tous ceux que d'avance vous savez être vôtres par la foi et les œuvres, nous vous implorons et supplions : afin que ceux pour lesquels nous avons décidé de répandre des prières et que le siècle présent retient encore dans la chair ou que le futur a déjà recueillis, dépouillés de leur corps, puissent par l'intercession de tous vos saints, grâce à la clémence de votre pitié, obtenir le pardon de tous leurs délits.

Secrète

Daignez, Seigneur, regarder favorablement les hosties que nous vous offrons pour les âmes de vos serviteurs et de vos servantes : afin que comme vous leur avez conféré le mérite de la foi chrétienne vous leur en donniez aussi la récompense.

Dieu de qui seul est connu le nombre des élus qui doivent être placés dans la félicité d'en haut : daignez accorder que, par l'intercession de tous vos saints, les noms de tous ceux qui nous ont été recommandés et que nous avons compris dans notre prière ainsi que les noms de tous les fidèles demeurent inscrits dans le livre de la bienheureuse prédestination.

Postcommunion

Puisse aux âmes, nous le demandons Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes, être profitable la prière de ceux qui vous supplient afin que vous les débarrassiez de tous leurs péchés et que vous les fassiez participer à votre rédemption.

Puissent nous purifier, nous le demandons Dieu tout-puissant et miséricordieux, les sacrements que nous avons reçus et par l'intercession de tous vos saints, faites que votre sacrement ne soit pas pour nous une accusation en vue d'un châtiment mais une intercession salutaire en vue de pardon, qu'il soit l'ablution de nos crimes, qu'il soit une protection contre tous les dangers du monde ; qu'il soit la rémission de tous les délits des fidèles vivants ou morts.

NB. On remarquera dans ces textes « catholiques » la concision du texte grégorien et dans le texte gallican ancien l'expression « bienheureuse prédestination ».

l'ordinaire ne comprenait d'abord que collecte, épîtres, bénédiction (avant l'évangile), évangile, secrète, préface, canon, consécration, oraison dominicale, communion, post-communion et le fameux *Ite missa est* final avec sa bénédiction. C'est à peu près la messe dite grégorienne à proprement parler. Le pape Grégoire, en souvenir de son ambassade à Constantinople, aurait ajouté, on lui a alors reproché cette innovation, le *Kyrie*. Mais le rit romain porté à la concision n'aime guère la longue litanie orientale et n'a gardé que cette petite partie de la litanie originelle grecque⁷. Séduit par le *Kyrie*, le pape Gélase I^{er} (492-496) avait déjà voulu introduire cette pratique de la colonie grecque de Rome dans la messe latine. Le texte de la messe est encore assez bref et la forme respectueuse, plus que le symbole, l'a longtemps caractérisé. Rome, des siècles, se défendra avec succès contre les ingérences liturgiques transalpines mais ailleurs, dès le haut Moyen Âge, une évolution est de plus en plus sensible et les qualités fondamentales du rit grégorien vont se trouver fortement occultées et même compromises. Non seulement les aspirations populaires mais même celles d'une élite allaient vers un côté plus imaginatif. L'allégorie envahit le culte et les lieux de culte. Il faudra attendre les rigueurs du concile de Trente provoquées par les circonstances et la mentalité du xvi^e siècle pour qu'il y ait un retour aux qualités primitives.

5. *Avatars du grégorien, effets de l'allégorie. Le nombre, son importance au Moyen Âge.*

Aux caractères de sobriété et de concision s'ajoutent progressivement des traits qui donnent un aspect différent au rit. L'allégorie triomphe dans la culture du Moyen Âge. Le rit grégorien ne pouvait y échapper.

Le vocabulaire latin d'abord employé, froid et abstrait, paradoxalement, y prédisposait par son abstraction même et d'autre part le langage religieux de l'Antiquité gréco-latine tardive, aux significations orientales des cultes du Salut, a favorisé aussi cette transformation.

Le cérémonial, les mots solennels murmurés sous leur forme pluriel : *sacrificia, munera, mysteria, hostiae*, l'exigence prolongée de l'arcane, ont favorisé jusqu'à l'absurde dans le culte une tendance de la société et de la civilisation courtoise. L'allégorie va envelopper, embrumer, magnifier aussi toute la liturgie du Moyen Âge jusqu'à la Renaissance dont on peut se demander si elle s'en est, elle-même, détachée. Le développement de l'allégorie a laissé la plus incroyable liberté à une imagination débridée et a permis aux contemporains les interprétations de textes les plus variées et les plus extraordinaires

(cf. ch. 3, § 14). Le rit grégorien est devenu ainsi, pour des millions de fidèles, essentiellement allégorique et par suite, plus tard, la risée des humanistes. Comme le dit fort bien dom Oury, « l'allégorie a en effet la fâcheuse tendance à vouloir découvrir tout à propos de tout et en conséquence à faire dire n'importe quoi à n'importe quelle réalité ».

On sait que par l'allégorie, chaque geste, chaque mot, chaque couleur, peut évoquer une idée, un souvenir, et que chaque représentation doit évoquer nécessairement à son tour un souvenir historique ou une idée sous le voile de cette représentation figurée. La même représentation est susceptible d'avoir en même temps plusieurs sens. Le symbole est utilisé et dépassé, la parabole aussi. Par cette méthode, on découvrira dans une peinture, dans un récit des idées cachées : par principe on évite d'interpréter littéralement. La messe comme la Bible furent des objets de prédilection de la méthode. Malgré saint Jérôme, l'Occident chrétien en a usé et abusé très vite. Origène l'a largement employée. Il voyait en chaque texte en plus du sens littéral, grammatical, historique, un sens moral et un sens mystique : la méthode allégorique fuit la réalité concrète. De ce fait, elle fut, dès le Moyen Âge, l'objet des critiques ; en particulier elle fut accusée, non sans raisons, de « fausser les textes ». Ainsi verra-t-on dans la messe tout le drame de la Passion, ce qui est à la rigueur acceptable, mais aussi toute l'histoire du monde depuis Adam et Ève, ce qui l'est moins !

En outre, l'allégorie attache une grande importance au nombre dont, il est vrai, usent abondamment la Bible et, à la fois, l'Antiquité païenne et la tradition juive. Notre temps encore n'y est pas indifférent. Il y a des chiffres maléfiques et d'autres bénéfiques. Les mots sont interprétés ou choisis par la valeur numérique des lettres qui le composent. Cela s'explique par le fait que dans les langues telles que l'hébreu, l'arabe ou le grec, chaque lettre a une valeur numérique. Le latin s'y prête aussi. Certains chiffres sont sacrés, certains divins, d'autres diaboliques ou simplement humains. Fastes ou néfastes, tous parlent au chrétien du Moyen Âge et encore du xvi^e siècle. Il n'y a pas que les architectes pour s'en préoccuper et d'abord dans la construction des cathédrales. Ce n'est pas sans raisons que les baptistères sont de préférence octogonaux, et que dans la liturgie, on chantait trois fois (chiffre divin de la Trinité) : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*, et non deux comme de nos jours, 2 étant le chiffre de l'homme. Pour l'homme du Moyen Âge, ce serait préférer la religion de l'homme à celle de Dieu ! Ne nous moquons point. Le nombre d'or a encore ses vertus et le mathématicien respecte le π (3,1416) sans bien le comprendre.

Le Moyen Âge et toute l'Église grégorienne vénèrent le nombre pour ses valeurs physiques et métaphysiques⁸. Ils ont derrière eux une forte tradition orientale biblique puis arabe, et encore gréco-latine. Depuis Pythagore, les nombres ont, au cours des siècles, pris le

pas sur les lettres (notre temps et l'Université ne sont pas pour le contredire).

6. *Les corruptions du rit : diversité, exubérance, verbiage. Stabilisation tardive du rit.*

Le grégorien présente bien d'autres caractères plus ou moins apparents suivant les époques considérées. Comment ne pas remarquer par exemple la diversité croissante, suivant les régions, des célébrations du culte, cette variété exubérante de messes peu portées à la simplicité de l'expression ou encore cette sacralisation des objets culturels, des cérémonies et du prêtre, en même temps qu'augmente une grossièreté ambiante qui a de quoi dérouter même notre époque et qui déteint sur l'office. Comment ne pas constater l'introduction de plus en plus fréquente dans la messe de textes pies, pleins d'émotion et de sentiments louables assurément, de lyrisme mystique et fleuri aussi, mais qui ont chargé le rit et l'ont parfois dénaturé ? Là où il y avait peut-être un excès de concision, on a abouti au verbiage et à la confusion. Enfin, on peut affirmer que ce n'est qu'après bien des éclipses et seulement aux XIX^e et XX^e siècles que le rit grégorien et son chant, renouvelés et stabilisés, ont brillé avec le plus d'éclat. Sans doute le mieux de la fin.

NOTES

1. Il a paru quelques extraits de cette étude, avant publication de ce livre, dans *l'Information historique*, 1987, n° 3-49 p. 93 à 101 (Masson Paris, éditeur).

2. Voici quelques pourcentages significatifs : 1964, 41 % des catholiques allaient à la messe le dimanche. En 1981 : 13 % (sondage du *Pèlerin*, 18 novembre 1981) en France. Vraisemblablement à peine 10 % en 1987. Dans la paroisse de Colombes, paroisse test de la nouvelle messe dans le diocèse de Paris, le nombre des pratiquants dominicaux est passé de 1 400 à 300 de 1962 à 1974. La paroisse a été fermée en 1977. Il en est de même à l'étranger. Par exemple en Hollande, le pourcentage des pratiquants dominicaux est passé de 63 % à 25 % à peu près dans la même période. Au Canada, la baisse est de plus de 50 %, selon *l'Osservatore romano*, organe du Vatican.

3. Allusion à l'excommunication *ipso facto* du chef des traditionalistes, Mgr Lefebvre, qui ordonna quatre évêques sans l'accord du pape, le 20 juin 1988.

4. La tradition de cette orthographe se perd même chez les Bénédictins. Le dictionnaire le *Petit Robert* note cette orthographe mais comme « archaïque ». Déjà, il est vrai, dans la traduction originale des textes de Vatican I, en fin du XIX^e, il y a hésitation.

5. Le mot « messe » qui l'a emporté sur tous les autres est devenu usuel assez tardivement. On employait avant lui d'autres mots latins *agenda*, *sacrificium*, *oblatio*, etc. *Missa* est une forme de bas-latin qui signifie « renvoi ». Il a d'abord désigné, dans la formule *Ite missa est*, à la fois le moment de congédiement et la bénédiction qui l'accompagnait puis tout ce qui précédait, par synecdoque.

6. De l'habileté diplomatique du pape Grégoire le Grand, nous avons de nombreux exemples. En 595, il obtint des Lombards la levée du siège de la Ville. En 598, il signa un traité de paix avec leur roi Agidulphe. Il s'efforça en outre de délivrer Rome des séditions, tâche toujours recommencée, une plaie du temps, comme la famine due surtout à l'insécurité générale. Le pape circulait à cheval dans Rome et ne se contentait pas de bénir.

7. Le *Kyrie* grec orthodoxe n'est qu'un élément d'une longue litanie. La messe actuelle, là encore peu œcuménique, a rejeté ce texte de l'Orthodoxie et ne le chante plus guère sous la forme habituelle du rit grégorien. Par contre, elle a rétabli une sorte de litanie d'éléments plus ou moins improvisés, à la manière du Moyen Âge, lequel fut, en l'occurrence, plus poétique (*cf.* doc. 3.)

8. Depuis la plus haute Antiquité, les nombres ont une valeur mystique et divinatoire, ils sont pleins de significations mystérieuses. On y croyait et on y croit encore.

Le christianisme a hérité, là encore, de la tradition hébraïque. L'Évangile, après l'Ancien Testament, ces deux sources de la messe, est riche de nombres symboliques. On sait la place qu'ils occupent dans l'Apocalypse de saint Jean. La symbolique des nombres a la prétention d'éclairer les textes sacrés. On trouve les nombres dans la pierre des cathédrales ; les mesures architecturales des sanctuaires, elles-mêmes, ont un sens. Les nombres prétendent encore traduire des vérités transcendantes et les enseigner. Pour les hommes du Moyen Âge comme pour ceux de l'Antiquité, ils sont l'expression de la pensée divine, du cosmos. Saint Augustin n'a-t-il pas déclaré : « La sagesse divine se reconnaît aux nombres imprimés en toutes choses. » (*De lib. arb.* II, 16) et Boèce affirme : « Tout ce qui est ordonné par la nature première des choses paraît avoir eu pour raison la puissance du nombre. » Les nombres sont un langage et sont susceptibles de révéler un message. Il n'est pas toujours aisé de le déchiffrer mais la liturgie use des nombres largement, surtout au Moyen Âge. Ils sont écrits par des lettres ou des chiffres aux étroites correspondances. Les modernes ne savent plus bien les lire et comprendre ce que signifient au juste ces indications, qu'elles soient sous forme de chiffres ou de lettres chiffrées. D'où des erreurs historiques. Le Christ n'a pas pu dire par exemple : « Prends ta croix et suis-moi », comme le répète encore le clergé, car le Christ n'a jamais parlé du genre de mort qu'il subirait. A regarder de près il s'agit non de la croix chrétienne mais du taw ou tau, cette marque sanglante que les Israélites, pour échapper à l'ange exterminateur, devaient tracer, le soir de la Pâque, sur leur porte, signe en forme de η. Le tau (de la 12^e lame du tarot) est l'instrument du salut. En somme, le « Prends ta croix » pourrait être traduit en langue vulgaire : tu es marqué, prends ton « badge » et suis-moi ! Quand nous faisons une croix en marge, ce n'est aussi pour nous qu'une marque significative, nous ne pensons pas à l'instrument de la mort du Christ ou au sens figuré des difficultés de la vie. Le tau ressemble à un X parfois, forme souvent adoptée dans nos écrits. Il n'y a rien là de la croix christique.

Voici quelques exemples de chiffres significatifs : le 12 est le nombre de l'Église, de la cohorte des élus ; les tribus d'Israël sont 12 ; il y a 12 apôtres (on dit encore de nos jours les Douze). L'Église est catholique, c'est-à-dire universelle, ce qu'expriment les 12 signes zodiacaux pour les 12 mois de l'année solaire. 12 est le nombre de la plénitude, de la perfection. Le 13 est le signe de la mort mais plus encore du nom secret de Dieu ; il y a dans le 13 un interdit sacré. Le 8 est le chiffre du Christ. La Jérusalem céleste est présentée comme une ville octogonale et c'est la forme de nombreux baptistères. 8 était déjà le nombre de Dionysos Zagreus que Plutarque assimilait au Dieu des Juifs. Le Christ est représenté parfois dans une mandorle en

forme de 8 (fresques de Saint-Gilles-de-Montoire). Le signe † est l'un des plus anciens. C'est le chiffre 3 (3 barres), il a le sens de vie, c'est le signe trinitaire. Le Moyen Âge l'a remarqué : Jésus a 3 témoins de sa transfiguration, il est tenté 3 fois, percé de 3 clous, au calvaire s'élèvent 3 croix. C'est son chiffre. A Pierre qui 3 fois le renie, il demanda 3 fois : « Pierre, m'aimes-tu ? » Il a été vendu pour 30 deniers (3×10). Des initiés modernes de la gématrie — science auxiliaire qui interprète le sens d'un mot par la valeur numérique des lettres qui le composent, science des nombres — ont déploré que la nouvelle messe ait réduit le *Kyrie* de 9 invocations, 9 bon chiffre, à 6 « Seigneur, prends pitié », 6, chiffre douteux, (sex, sexe) chiffre de la lutte entre le Haut et le Bas (cf. l'Hexagramme, sceau de Salomon). Pourquoi 25 signes de croix sur les espèces de la consécration au Moyen Âge ? C'est que 25 est 5×5 et que 5 est le chiffre de l'Incarnation. On a pu écrire : *le Nombre, langage de Dieu*, c'est le titre d'un livre fort curieux de Claude Peignot (E. Lachurie éditeur) auquel j'emprunte quelques exemples. Il apparaît qu'au cours des temps les interprétations multiples sont parfois contradictoires et dépassant les bornes atteignent l'absurde, comme trop souvent l'allégorie. Toutefois, il ne faut pas oublier que, depuis Pythagore, les mathématiques témoignent des étranges propriétés de certains nombres. Les physiciens modernes connaissent la puissance des formules chiffrées et notre époque technique voit le triomphe du système binaire. Si la science moyenâgeuse des nombres et son importance dans la liturgie peuvent nous faire sourire, elles nous « interrogent » comme dit le jargon ecclésiastique actuel. Il convient de raison garder mais de modérer aussi le penchant à l'ironie, recours de l'homme qui ne comprend pas ou ne comprend plus.

C'est Bertrand Russel qui a dit : « La chose la plus étrange dans la science moderne est peut-être son retour au pythagorisme. »

Genèse du rit

1. *Origines juives de la messe. Influence des religions orientales du salut.*

On ne saurait douter de nos jours que la messe provient, entre autres origines, de la liturgie du repas pascal juif. La messe primitive s'est constituée autour d'un repas confraternel, vespéral, empreint d'un sentiment profondément religieux, accompagné de bénédictions, de prières, d'actions de grâces et de demandes. Les moments les plus importants étaient la consécration du pain et du vin par une bénédiction à l'imitation de celle du Christ lui-même, qui l'avait recommandée à ses disciples, et par le partage des espèces consacrées. Il ne faut pas oublier que cette agape a d'abord eu lieu en Orient, dans un milieu en grande partie judaïque et observant, comme le Christ, la Pâque juive.

Selon la Bible, le rôle du prêtre n'est pas d'être sacrificateur mais de présenter à Dieu les offrandes des hommes. Moïse verse la moitié du sang sur l'autel et répand le reste sur le peuple. Il précise : « Ceci est le sang de l'alliance que Yahvé a conclue avec vous ! » (Exode, XXIV,8). Unis dans le même sang, Yahvé et son peuple deviennent consanguins, convives au sens le plus fort du terme. Cet événement nous donne une clé pour comprendre l'Eucharistie. Elle a été instituée dans le cadre du repas pascal et des bénédictions à la manière des *bérakoth* liturgiques (d'après dom Robert Le Gall). Le Christ a choisi le repas synagogal, repas de caractère sacrificiel malgré son aspect familial. Avant le repas, on servait des hors-d'œuvre (le moderne mézè oriental) et l'on faisait circuler des coupes de vin béni. C'est de cela dont parle Luc (XXII,17). Puis les convives se lavaient les mains avec de l'eau parfumée et le repas commençait, sous l'autorité du chef de la communauté, par la fraction du pain avec la formule : « Béni sois-tu Seigneur, qui as fait produire le pain à la terre. » (C'est alors que le Christ dut consacrer

le pain.) Après d'autres plats et d'autres coupes de vin, la dernière était bénie solennellement par le chef de communauté qui disait : « Béni sois-tu Seigneur qui a créé le fruit de la vigne. » Suivent les rites des lampes et de l'encens et un deuxième lavement des mains, transformé par le Christ en lavement des pieds des apôtres. Le rite de la deuxième coupe fut utilisé par le Christ pour affirmer, par sa consécration, la nouvelle alliance. Là, l'eau était mêlée au vin et le rite s'accompagnait d'une grande action de grâces¹ (en grec *eucharistia*).

Que de formes rappellent le judaïsme ! De nos jours encore, le prêtre, dans la messe en Occident, salue les fidèles du salut de Booz à ses moissonneurs : « Le Seigneur soit avec vous ! » *Alleluia*, *hosanna*, *amen*, etc., sont des formules rituelles conservées encore au xx^e siècle.

Si le cadre est juif, le contenu des mystères rappelle plutôt les mystères antiques par l'assimilation mystique du fidèle à son Dieu. Il ne faut pas oublier l'environnement alors imprégné du culte de Mithra et des cultes ésotériques orientaux ; d'Attis par exemple, dont la langue technique et religieuse s'était répandue avec la marche des légions. Toutes ces religions promettaient aussi le salut et leurs cultes faisaient participer fidèles et officiants. Tertullien ne dissimulait pas ces ressemblances. On a fait remarquer qu'elles sont plus frappantes de loin que de près, mais le vocabulaire s'en ressent dans le rit grégorien jusqu'à nos jours.

2. *Idee de sacrifice et idee d'oblation communautaire. Variations liturgiques individuelles dans un cadre fixe : priere improvisée ; priere chantée d'initiative clericale ou laïque.*

Au II^e siècle, la Rome chrétienne ressemble à une agglomération de cénacles, en partie orientaux. L'influence orientale domine. Entre les chrétiens règne la loi du partage : on apporte des vivres en dons, spécialement pour le repas sacré. Dès le début du III^e siècle, les offrandes des fidèles apparaissent comme une forme liturgique. L'idée de sacrifice héritée de la tradition juive, même celle de sacrifice non sanglant, n'est pas encore bien admise. Le mot de sacrifice rappelle trop l'abominable sacrifice païen, basement matériel, alors que le culte veut être spirituel et expression de gratitude pour les bienfaits du Seigneur.

La présentation des oblats fait l'objet de bénédictions mais la formule de prière n'a pas l'importance actuelle. Elle pourrait servir, dit Hippolyte², aussi bien pour une « offrande d'olives, d'huile ou de fromage... ». L'action de grâces de l'officiant est ratifiée par l'*amen* de l'assistance prononcé chaque fois avec force et par le chant d'hymnes. Dans ces communautés, souvent persécutées, resserrées sur elles-

mêmes, le sens communautaire est fort et s'affirme encore par la communion des croyants.

Pendant des siècles, la liturgie a été à peu près la même en Orient et en Occident. Au III^e siècle, la trame liturgique n'est pas fixée mais il y a une sorte de cadre fixe que le célébrant remplit avec ses propres formules de prière, comme de nos jours (1988) au cours de certaines messes télévisées, dans les cités nouvelles. Il y a une grande liberté d'initiative. « L'improvisation des prières est alors loi générale de la liturgie. » (Dom Cabrol.) Elle durera. On la retrouvera encore en Espagne au VII^e siècle. Mais cette liberté est celle du prédicateur dans l'homélie. Elle est précédée le plus souvent d'une préparation sérieuse. Il existe déjà des recueils liturgiques et les formules étaient souvent apprises par cœur.

La prière pouvait être chantée : tirant de l'Écriture ses chants — psaumes, hymnes —, l'Église les avait admis de bonne heure. Elle avait accepté également les chants composés par des particuliers. Ces pratiques orientales passèrent par saint Ambroise (386) en Occident, mais, par la suite, devaient attirer l'hostilité d'une partie du clergé qui se défiait de cette collaboration des fidèles à l'office et, sans doute, du principe même du chant à l'église. On retrouvera ces oppositions, plus ou moins légitimes. Elles se renouvelèrent au cours des âges (*cf.* ch. 8).

Le chant présente un grand avantage, en période de troubles, confirmé souvent par l'Histoire : que de paroissiens réfugiés en grand péril dans l'église lors des invasions, au Moyen-Âge et plus tard, ont trouvé réconfort dans une messe chantée par tous. Elle couvrait toutes les terreurs.

3. *Types liturgiques. Influence syro-byzantine (les papes grecs). Obscurs débuts de l'Église latine ; messe gallicane ; effets de l'arianisme sur le culte. Fixation difficile du rit : le modèle romain ; incorporation, dans le modèle des messes papales, du cérémonial byzantin. Anarchie des liturgies provinciales.*

Au IV^e siècle, il y a trois types principaux de liturgie autour des trois grandes Églises patriarcales : Antioche, Alexandrie, Rome. Les variantes concernent surtout, mais non pas uniquement, la première partie de la messe, dite des catéchumènes, par opposition à la partie plus constante dite des fidèles dont étaient exclus les catéchumènes (les non-baptisés), les énérgumènes (les possédés) et les pénitents (pendant le temps de leur pénitence). Les particularités liturgiques secondaires vont se multiplier et, d'une façon générale, c'est au IV^e siècle que l'on place la diversification entre les Églises d'Occident et les Églises d'Orient mais il y a encore des phénomènes d'osmose

entre elles. L'influence syro-byzantine n'a pas fini de se faire sentir. Au cours des deux premiers siècles, dix papes sur quatorze furent orientaux ; entre 687 et 752, trois sont grecs et quatre syriens. Au iv^e siècle, saint Jérôme s'écriait déjà : « Rome c'est aujourd'hui Jérusalem, Constantinople. »

Jusqu'au vi^e siècle, la pénombre, sinon l'obscurité, règne sur l'histoire de la messe latine en Occident.

Le fait certain est la grande diversité des liturgies. On les connaît moins bien que celles d'Orient dont elles découlent en partie. On se plaît à distinguer en Occident deux grands groupes : l'un est celui des messes d'Afrique, l'autre des messes des Gaules. Celles d'Afrique ressemblent assez à la messe dite romaine. Celles des Gaules sont dites gallicane, celtique, mozarabe (Espagne), milanaise (ambrosienne). La celtique révèle des formes mystiques et lyriques qui survivront en particulier dans des prières de la messe appelées apologies (*cf.* anglais : *to apologize*) dans lesquelles le prêtre demande abondamment le pardon de ses fautes avant la consécration (la confession sacramentelle était rare alors d'où l'importance de ces prières angoissées demandant l'absolution divine). La messe gallicane la plus originale, peut-être parce que la mieux connue (par le *Missale gothicum* du vii^e siècle), est en effet assez différente de la messe romaine. Elle s'en distingue notamment par son goût du faste, des processions et de l'éclat de son vocabulaire. Prières et exhortations se succèdent et l'on sent l'émotion des luttes récentes contre l'arianisme.

L'arianisme n'est pas la seule hérésie mais la plus grave qu'ait connue l'Église avant le protestantisme. Ses thèses dogmatiques³ ont été adoptées par plus de la moitié du monde chrétien du temps et trouvèrent à plusieurs reprises l'appui du pouvoir impérial. A la différence du protestantisme, il n'en reste rien sinon quelques malencontreuses expressions notamment survenues après Vatican II mais, comme le protestantisme, il a obligé l'Église à préciser, en ses conciles, la doctrine, et le rit grégorien en a subi les conséquences. Les ariens et, à un moindre degré, les docètes qui soutenaient des thèses diamétralement opposées, ont eu une forte influence sur la liturgie. Les ariens avaient scandalisé : ils communiaient debout, dans la main, etc. Parmi les hérésies qui ont touché la liturgie, il faut citer celle de Vigilance. Elle s'opposait aux formes de triomphalisme et voulait que l'on en revînt à la simplicité primitive. Désir exprimé périodiquement dans l'histoire du christianisme.

Si les connaissances restent médiocres sur les messes d'Occident, en particulier lorsque la messe romaine passe du grec au latin, on constate toutefois une extraordinaire variété de canons ; mais les formes se fixent, au moins pour ce qui est dit à haute voix.

Cette période d'invasions est tragique pour Rome. Le pape est le dernier soutien des Romains et de l'ordre. Les cérémonies qu'il célèbre sont les plus importantes manifestations de la vie civile. La

messe romaine, solennelle, messe papale nous est connue par des collections appelées sacramentaires, accompagnées du nom d'un pape ; par exemple sacramentaires léonien (Léon), gélasien (Gélase). Il est remarquable qu'on n'y trouve ni le *Gloria*, ni le *Kyrie*, ni le *Credo* ni, bien sûr, l'offertoire qui date du VII^e ou VIII^e siècle. Le chant de l'*Agnus Dei*, d'origine orientale, apparaît comme un usage nouveau. Le *Credo*, absent de la messe romaine, occupe au contraire en Gaule comme en Espagne une place importante dans la célébration. Il convient en effet d'affirmer tous les articles de sa foi en face des différentes formes d'hérésie arienne, même après leur extinction.

On constate que la liturgie romaine a incorporé dans le cérémonial qui se développe des éléments de l'étiquette impériale ; une pompe, qui n'atteint pas celle de Byzance mais contraste avec le culte primitif, se manifeste dans les messes papales.

Les liturgies provinciales, locales, se multiplient de façon inquiétante dans les débris de l'Empire romain. Dès avant le VIII^e siècle, quelques évêques francs avaient essayé de fusionner leurs liturgies propres avec celle de Rome mais les conditions politiques n'étaient guère favorables.

4. *La messe dominicale aux premiers siècles. Politique des emprunts aux usages locaux. La prière face à l'est. Messe des catéchumènes et messe des fidèles.*

Si la messe est l'acte le plus important du culte catholique, il n'est pas le seul. Les chrétiens les plus fervents, les moines, suivent encore d'autres offices, le matin ou le soir : matines qui commencent au chant du coq, puis laudes ; vers midi, sextes ; nones (15 heures) et enfin vêpres vers 16 heures. La messe a lieu tous les dimanches et au moins en fin de semaine, bientôt tous les jours dans les Gaules. Le fait que les textes parlent de communions quotidiennes ne prouve pas qu'il y ait eu messes quotidiennes : l'usage était fréquent d'emporter des hosties à domicile et de communier chez soi. Le sanctuaire a pris de l'importance et les cérémonies ne manquent pas d'apparat. Les prêtres portent des vêtements sacerdotaux.

Les offices ont lieu dans une grande salle rectangulaire qui se prolonge par une abside semi-circulaire, en principe tournée vers le soleil levant. Cette orientation vers l'est a un sens mystique et c'est vers l'est qu'il convient que prêtres et fidèles prient. Cet usage sacré est antérieur à l'ère chrétienne ; le christianisme l'a adopté et transformé. A toutes les époques, il a fait des emprunts aux coutumes païennes et s'est glissé dans les usages locaux pour faciliter la transmission et la compréhension de son message. Il se comporte ainsi de nos jours en Afrique et en Asie en matière liturgique,

encouragé par Vatican II et sous la pression de prélats indigènes de plus en plus influents à Rome.

Le prêtre dans l'Église a encore dans cette première période du christianisme des pouvoirs réduits, l'évêque au contraire a une place considérable. Il se tient dans l'abside entouré de prêtres et de diacres, sur une chaise monumentale. Les diacres sont chargés d'assurer l'ordre : d'un côté de la salle les hommes, de l'autre les femmes. Ils veillent à ce que seuls les membres de la communauté entrent dans l'église et qu'il n'y ait ni bavardages ni rires.

L'office commence par une procession d'entrée. Dans cette avant-messe, lectures bibliques, chant d'hymnes se succèdent. Vient ensuite une collecte assez courte et la lecture solennelle de l'évangile. Puis, principal moyen d'instruction du peuple, le sermon. Il faudrait dire les sermons car il peut y en avoir plusieurs comme en Orient, l'évêque prêchant le dernier, de la chaire ou de l'ambon. En Orient, l'auditoire grec se délectait des longues homélies ; le tout pouvait durer deux heures au IV^e siècle. Il semble que les Gallo-Romains et les Celtes en général, quel que fût leur goût pour un discours bien mené, aient été moins patients et les Germains bien moins encore. A cette partie publique, tous les non-baptisés pouvaient assister mais, après une bénédiction finale, ils étaient invités à quitter l'église. Alors commençait l'office des croyants, portes fermées, sous la garde des diacres ; les baptisés, seuls présents, prient : un diacre récite la prière universelle (de demandes). L'évêque prie pour la communauté et l'on est invité à se saluer les uns les autres par le « saint baiser ». La communauté est prête maintenant à célébrer les mystères. Encore une fois, le diacre fait entendre l'avertissement : « Qu'il n'y ait pas de catéchumènes ! Pas de non-baptisés ! Pas d'incroyants ! Pas d'homme haïssant quelqu'un ! Pas d'hétérodoxes ! Pas d'hypocrites ! Levons-nous devant le Seigneur avec crainte et tremblement pour sacrifier ! » Pendant ce temps a été présentée à l'évêque et aux prêtres la bassine pour le lavement symbolique des mains. La foule silencieuse regarde porter à l'autel les offrandes. Le célébrant se pare de vêtements somptueux pour l'acte solennel. A la salutation trinitaire à l'autel la communauté répond et la prière eucharistique commence par ce que nous appelons la Préface. Le célébrant murmure ensuite les prières de louange et de grâces et prononce les paroles sacramentelles, avec la demande à Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur le sacrifice pour que soient transformés le pain et le vin en la chair et le sang mêmes du Christ et afin que tous les communiants soient fortifiés et obtiennent la rémission de leurs péchés...

Après la consécration, la communion : le célébrant communique le premier et les espèces consacrées sont distribuées ensuite aux fidèles. Il s'est établi pendant ce temps une sorte de dialogue de prières et de chants ponctués d'*amen*. A la fin est dite encore une oraison d'action de grâces et la communauté se retire après une ultime bénédiction.

Le renvoi est accompagné de la formule que l'on ne sait toujours pas bien traduire : *Ite missa est*⁴.

Voilà, parmi d'autres, un modèle de messe. C'est déjà dans ses grandes lignes à peu près la messe grégorienne et encore pour l'essentiel celle de notre temps. La liturgie est déjà très élaborée mais aussi très variable suivant les régions. Les églises s'échangeaient volontiers les formules et ainsi, en Occident, comme en Orient, s'influençaient les unes les autres. Dans les textes, on reconnaît des éléments de sources diverses, plus ou moins anciennes, et l'on remarque que l'accent est encore mis dans la célébration eucharistique sur l'idée d'offrande de la communauté mais aussi de plus en plus fortement sur l'affirmation du sacrifice réel du corps et du sang du Christ, sacrifice expiatoire et propitiatoire.

5. Au V^e siècle l'Église seul instrument de cohésion et de culture. Les missions des moines grecs ou de leurs disciples.

A une époque (V^e siècle) où le pouvoir civil a éclaté sous l'action victorieuse des invasions, le seul instrument de cohésion et de survie de la culture latine est l'Église. A notre étonnement, et malgré les risques, les voyages à grandes distances, à défaut de commerce, restent possibles. Les pèlerinages se développent et plus encore les missions. Des moines grecs se sont établis en Belgique, en Rhénanie, en Moselle, en Gaule, pendant toute la période mérovingienne (451-751). Ils semblent avoir atteint d'abord les Wisigoths dans le Sud-Ouest puis au VI^e siècle le reste de la Gaule (le Centre, Orléans, Paris, etc.) apportant avec eux leur liturgie. Leur influence culturelle et cultuelle n'est pas à minimiser en ce haut Moyen Âge et nous permet de mieux comprendre comment ont été possibles la réforme grégorienne et plus tard le succès des entreprises religieuses carolingiennes. Il n'y eut qu'à mettre de l'ordre dans une riche matière mais il fallait que se trouvât une tête pour l'imposer.

NOTES

1. Toute la partie sur les origines juives de la messe est une synthèse de différents articles de dom Robert Le Gall.

2. Saint Hippolyte, antipape et martyr du III^e siècle.

3. Les ariens niaient la divinité du Christ et qu'il fût l'égal du Père. Pour les docètes, au contraire, la nature humaine du Christ n'était qu'une apparence.

4. Traduction classique, inadmissible : « Allez ! la messe est finie. »

Th. d'Aquin sous-entend : *Hostia*. Raban Maur : *Missa est legatio*. D'après Wartburg (édition allemande), formule d'origine militaire, *Missa* égalerait : repos ! Allez, rompez ! (le temps de garde est fini). Pour Kristensen, à rapprocher de la

formule du cirque *Missa equorum* : envoi des chevaux hors de leurs stalles dans la piste. P. Cellier (Institut de France) traduit : Allez, votre assemblée est envoyée.

Missa a le sens de renvoi et de congédiement. On peut traduire simplement mot à mot par : c'est le renvoi.

La formule sous sa forme grammaticale serait plus compréhensible placée à la fin de la messe des catéchumènes avant celle des fidèles. Y aurait-il eu déplacement de cette formule ?

Histoire du rit au Moyen Âge du temps de Grégoire le Grand au XVI^e siècle

Question d'Augustin de Cantorbéry au pape Grégoire :

« Alors qu'il n'y a qu'une seule foi, comment se fait-il que les usages ecclésiastiques soient si divers et qu'il y ait une façon de célébrer la messe dans l'Église romaine et une autre dans l'Église des Gaules ? »

Réponse :

« Si dans l'Église romaine, dans celle des Gaules ou dans tout autre Église, tu trouves quelque chose qui puisse plaire davantage à Dieu, recueille-le avec soin. [...] Choisis dans chacune des Églises ce qu'il y a de bon, religieux, juste [...] et utilise-le. »

D'après BÈDE LE VÉNÉRABLE (VIII^e siècle),
Histoire ecclésiastique de l'Église anglaise.

1. *La forme de la messe donnée par la culture du Moyen Âge. Les charnières de l'histoire de la messe grégorienne. Le changement dans l'état du clergé.*

Les cultures des différentes époques ont ajouté leurs apports à la messe primitive avec plus ou moins de bonheur et l'ont transformée¹.

Dans l'histoire de la messe, certains siècles paraissent, avec le recul du temps, des siècles charnières. Ainsi le IV^e, le siècle du passage en Occident chrétien du grec au latin et de la latinisation du culte occidental pour plus de quinze siècles; le VI^e, le siècle de Grégoire le Grand; de même le VIII^e, le siècle de la renaissance carolingienne, renaissance plus religieuse qu'économique; le XIII^e surtout, le grand siècle de l'Église dominatrice du Moyen Âge; pareillement, le XVI^e, celui de la Réforme, du concile de Trente, de la Contre-Réforme et

d'une forme élaborée du rit grégorien ; enfin le xx^e , peut-être le siècle de l'apogée du rit mais aussi celui du grand bouleversement économique et social, du changement de civilisation et de Vatican II qui en est la conséquence et a porté au rit un coup fatal².

Le rit grégorien est coutumier du changement. Dès le haut Moyen Âge, les idées sur la messe et le clergé séculier se sont modifiées. Le prêtre vivait alors le plus souvent maritalement. Il disposait, à la manière féodale, de biens d'Église. Il dotait ses enfants. Toute une classe nouvelle de prêtres avec progéniture s'était constituée. Elle comprenait mal qu'on lui imposât le célibat comme aux moines qui, eux volontairement, s'étaient retranchés du siècle et qu'elle dût abandonner maintenant femme et enfants. Le prêtre découvre, avec horreur parfois, que, proie de la « chair satanique », il vit dans le péché mortel puisque désormais mariage comme concubinage lui sont formellement interdits. Chaque messe célébrée dans cet état risque d'être sa condamnation éternelle. N'est-il pas dit : « Celui qui mange mon corps et boit mon sang indignement mange et boit sa propre condamnation ? » La messe en se sacralisant davantage a sacralisé le prêtre et l'a placé hors du commun des fidèles à l'instar de l'évêque. Cette évolution est caractéristique du Moyen Âge et perturbe gravement clergé et rituel.

Elle a été marquée, pendant ce millénaire médiéval, par l'action ou l'inaction papale. Certains papes, malgré le laxisme ambiant, sont intervenus avec vigueur : Grégoire le Grand, d'abord, puis Grégoire VII mais surtout Innocent III.

2. *Restauration de l'Église et de la messe, œuvre de Grégoire VII et d'Innocent III.*

Le pape Grégoire I^{er} avait entrepris la réforme liturgique appelée grégorienne en revoyant notamment les livres de son prédécesseur Gélase, « retranchant, écrit Jean Diacre, beaucoup de choses, en retouchant quelques-unes et en ajoutant quelques autres ».

On peut considérer que le rit grégorien est pour l'essentiel bien fixé au $xiii^e$ siècle, au temps d'Innocent III (1198-1216) et que ce grand pape a contribué à la fois à sa consolidation, parachevant l'œuvre de saint Grégoire, de Charlemagne et de Grégoire VII, et à son épuration devenue une fois de plus indispensable. C'est sous son pontificat que la curie papale avait établi un missel romain aux qualités grégoriennes de concision et de simplicité et que furent écartés les longs développements des missels transalpins. Les Franciscains à qui ce missel avait plu le modifièrent à peine en l'adoptant. Il devait devenir beaucoup plus tard, après les débuts de l'imprimerie, un des modèles de l'Église latine et une des bases de la célèbre messe de Pie V.

La puissante personnalité d'Innocent III³ a fait sentir son empreinte, comme en bien d'autres domaines, sur le culte et la liturgie. Son effort d'ordre a eu toutefois des effets limités, si grande était alors la tendance à la parcellisation, à la diversité, diversité qui approche de près, en cette période féodale, l'anarchie, et contre laquelle de puissantes intelligences ont réagi sans obtenir toujours un succès durable. L'Église catholique a survécu aux tempêtes sans éclater en Églises diverses, conservant le sens de l'universel et le principe romain de centralisation, malgré l'émiettement de l'autorité et malgré le développement à l'extrême de ce système féodal dans lequel l'Église ne s'est que trop facilement insérée. Ouvertes à mort au monde de leur temps, l'Église et sa messe n'en moururent pas.

Innocent III fut aussi un homme profondément de son époque. Nous en avons pour preuves ses explications allégoriques de la messe. Elles seront sévèrement jugées par Albert le Grand⁴ mais le simple fait de l'expansion de son missel, très imité, a permis des éliminations, une épuration d'ensemble, sensibles aussi bien en Angleterre qu'à Lyon. Son prédécesseur Grégoire VII (1073-1085), non moins autoritaire, l'autre grande figure du Moyen Âge, surtout réformateur de la discipline ecclésiastique, avait obtenu aussi des résultats du même ordre, en particulier en Allemagne⁵.

3. Caractères de la messe médiévale, ses développements gallicans.

Si l'on remonte au haut Moyen Âge, on constate, dès l'époque franque, une évolution de la messe et de la conception qu'en eurent les hommes du temps (cf. ch. 2, § 4 et ch. 4, § 3). La messe était devenue très différente de l'ancienne messe romaine. Il apparaît d'abord qu'en plus d'une certaine prédilection pour le dramatique et l'émouvant dans l'office, s'affirme le goût de longues prières comme en Orient. Prières privées récitées à voix basse par le célébrant, mystérieusement, parmi lesquelles les surprenantes apologies (cf. *infra*) qui ont occupé une si grande place dans la première période de ces temps perturbés, prières d'un tout autre style que celui des oraisons romaines. Ces prières privées qui s'introduisaient plus ou moins dans le culte régulier étaient dites pendant, avant, après la messe et en toutes occasions, aussi bien pour vêtir ou déposer les vêtements sacerdotaux qu'aux cours du maniement des instruments ou des ornements du culte. La tendance ne fera que s'accroître au cours du Moyen Âge.

Le Moyen Âge est celui des longues cérémonies, des processions, des encensements multiples, de chants nouveaux qui les accompagnent, comme par exemple ce *Gloria tibi Domine* chanté dans la procession qui précède l'évangile et y conduit le célébrant. La liturgie

s'en trouve développée démesurément et d'autant plus que l'on s'éloigne de Rome. En outre, elle est soumise aux influences locales plus ou moins d'origine celtique (souvent dites gallicanes). De plus, chacun semble vouloir y ajouter encore. C'est tout un fatras accumulé exprimé dans un invraisemblable latin. Ce désordre avait déjà atteint un sommet au début du VIII^e siècle.

4. *L'évolution carolingienne. Rôle de Charlemagne sur la liturgie. Adoption de la liturgie romaine.*

La fragmentation de l'Empire romain, l'isolement en économie fermée, expliquent pour une bonne part la variété et l'enflure du culte. La conséquence en est la rédaction de toutes sortes de compilations composites, de missels, lesquels voulant mettre un peu d'ordre dans le désordre ambiant ont entraîné une incroyable anarchie liturgique. Elle provoqua l'indignation de Charlemagne et des interventions répétées. Elles n'étaient pas les premières. Déjà Pépin le Bref s'était préoccupé de la situation et correspondait à ce sujet avec le pape. L'excellence de leurs rapports est bien connue. Le pape Étienne II (752-757) ⁶ s'était montré très dévoué. Pour satisfaire le désir de Pépin, il lui avait envoyé douze chantres experts dans leur art, nombre en l'honneur des douze apôtres. Il obtint facilement que soit adopté le rit grégorien à l'exclusion du rit national, en sorte, dit un contemporain, « que l'ordre de la psalmodie ne fût plus différent entre ceux que réunit l'ardeur d'une même foi ». (Livres carolins ⁷.) Paul I^{er} (757-767) à qui Pépin avait offert aide et protection contre les Lombards, également reconnaissant, écrit : « Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pu trouver, l'antiphonaire, le responsal, la dialectique d'Aristote, les livres de saint Denis l'Aréopagite, la géométrie, l'orthographe, la grammaire et une horloge nocturne. »

Charlemagne, avec plus d'autorité encore, décida de mettre fin à l'anarchie liturgique et imposa le missel grégorien... non sans l'augmenter de pièces de recueils nationaux ⁸. Dans les écoles épiscopales (capitulaire de 778) qui s'ajoutaient à celles des monastères, les professeurs (scholastiques), sous l'impulsion d'Alcuin, enseignaient, dans le quadrivium, la musique; il y avait là un bon moyen de propager la réforme grégorienne et la remise en ordre de la messe, laquelle devint un peu la chose de Charlemagne. Il rendit obligatoire dans l'office le *Credo* du concile de Nicée I et imposa dans le texte, malgré les réticences papales, le *filioque* introduit au VI^e siècle par un concile régional de Tolède ⁹. Les questions liturgiques le passionnaient, le chant aussi. Il ne se contenta pas de composer quelques versets du *Veni Creator*, il entra avec vigueur dans la querelle des Images, c'est-à-dire relative aux statues, icônes, fresques, et à

l'attitude que le dévot devait avoir à leur égard. Cette affaire¹⁰ ravageait l'Empire byzantin, elle troubla aussi l'Occident. Il s'agissait en effet d'un problème qui dépassait l'ornementation des églises et touchait à une question de fond : quel culte doit-on aux représentations de Dieu et des saints ? Il y avait des abus et des excès populaires. Certains évêques orientaux justifiaient une position extrême, comme ce Constantin, évêque de Constance à Chypre, qui n'hésitait pas à écrire : « Je rends aux saintes et vénérables images le culte d'adoration que je professe envers la Trinité consubstantielle [...] et ceux qui n'admettent pas cela et refusent cet hommage, je les retranche de la sainte Église et les voue au même anathème que les négateurs de l'Incarnation du Fils de Dieu. » Le concile Nicée II (787), réuni pour trancher entre iconoclastes (briseurs d'images) et iconodoules (partisans excessifs des icônes), avait conclu à la légitimité d'un culte mais que, s'il était permis d'honorer, il ne pouvait s'agir d'adoration. Le concile avait pensé régler une question depuis longtemps litigieuse. Le pape Hadrien avait fait part à Charlemagne des décisions conciliaires. Mais la mauvaise connaissance du grec par la Curie romaine avait donné une traduction latine dangereusement approximative qui faisait contresens (*adorare imagines*). Alerté par Alcuin, Charlemagne, scandalisé que l'on pût « adorer des images » n'hésita pas à faire rejeter par le concile régional de Francfort (794) les actes du concile œcuménique Nicée II. L'empereur se posait ainsi en juge du concile. Cette intervention impériale dans le culte ne fut ni la première ni la dernière. Elle montre à la fois le danger de l'immixtion du temporel dans le spirituel, du Césaropapisme, et le danger des traductions fautives (cf. ch. 7, § 3 et note 34).

Charlemagne, empereur tout en contrastes, les Saxons en firent la cruelle expérience quand il leur imposa conversion et messe, pleura avec émotion la mort du pape Hadrien en vers latins...¹¹. Partisan du latin, seule langue digne du culte à ses yeux, il voulait que le prêtre comprenne au moins les paroles latines de la messe. Il favorisa dans ce sens l'instruction des clercs. Par contre, il exigea que le sermon ou l'homélie soit dans la langue des fidèles, c'est-à-dire en langue vulgaire. Il veilla par l'*admonitio generalis* à l'exercice correct du culte. Ses successeurs se comportèrent de même. Louis le Pieux enverra à Rome Amalaire de Metz pour obtenir de Grégoire IV un nouvel antiphonaire afin de ramener le chant et l'office gallican au rit romain dont ils s'écartaient.

Lorsque, dès 754, Pépin avait décrété l'adoption de la liturgie romaine, il s'agissait de la liturgie pontificale et non de celle que pratiquait le prêtre quelconque à Rome et dans les États romains. Ce rit pontifical avait servi de modèle et Alcuin, au temps de Charlemagne, l'avait fortement favorisé. Il se heurtait au culte celte romanisé qui, sous la pression carolingienne, fut refoulé sans

disparaître sans doute entièrement, car on vit réapparaître plus tard trop facilement dans le culte, en bien des endroits, des éléments caractéristiques comme cette procession à l'Évangile et le *Gloria tibi Domine* typique. Amalaire, à son retour d'Italie, avait comparé les textes de Metz et l'exemplaire de Corbie, le seul disponible alors de rit romain. Cette confrontation avait finalement abouti à une compilation de compromis. Il n'y eut pas toujours compromis. Le pape Léon IV (847-856) aurait enjoint à un abbé des environs de Rome, sous peine d'excommunication, d'adopter le *carmen gregorianum*... Il faut prendre le mot *carmen* au sens large d'office. Mais en pays slave, dans les Balkans, vers la même époque, les évêques Cyrille et Méthode dirent au contraire, comme les Byzantins, la messe dans la langue locale, du moins un temps¹² et prêchèrent dans la langue du pays qu'ils évangélisaient. La liturgie slavonne fut, il est vrai, contestée et successivement réprouvée, approuvée, finalement condamnée par le pape, après la mort de Cyrille et de Méthode. (Cf. ch. 7, § 2.)

5. Son extension en Espagne. Les résistances.

Une certaine uniformité liturgique a toujours paru nécessaire pour le maintien de l'orthodoxie. On constate toutefois de fortes résistances à la politique carolingienne, notamment en Espagne où elles entraînèrent des troubles « nationalistes ». La chronique nous en livre quelques épisodes. Depuis l'expédition de Charlemagne, les Espagnols voyaient d'un mauvais œil ce qui venait du pays gallican, donc la réforme grégorienne appelée par eux « gallicane ». La lutte fut longue. Ne pouvant s'opposer de front au pape et au roi, le peuple, assez agité, fit appel au « jugement de Dieu ». Deux chevaliers furent choisis pour un combat singulier. Le champion du roi défendait l'office romain, celui du peuple l'office de Tolède. Ce dernier l'emporta mais le roi déclara que « duel n'était pas droit »... La rumeur populaire racontait encore que, jeté dans le feu, l'office gallican avait été vite consumé tandis que celui de Tolède était sorti intact (chronique de Rodericus Toletanus, *De rebus hispa.*). Rit romain et chant grégorien furent imposés au grand regret du peuple et du clergé. L'office de Tolède était de rit mozarabe¹³. Plus tard, le grand archevêque Ximenes recueillit avec amour les débris qui en restaient pour tenter de remettre le rit en usage.

Grégoire VII (1020-1085), le pape de la Querelle des Investitures, malgré ses différends avec la Castille, avait finalement obtenu, en son temps, d'Alphonse VI comme du roi de Navarre, le rétablissement du rit grégorien mais non sans peine. Il avait envoyé à cet effet un légat aux Églises d'Espagne, Richard, abbé de Saint-Victor de

Marseille, qui fit deux voyages. Dans une de ses épîtres, adressée au roi d'Aragon, Sanche Ramirez, ainsi qu'au roi de Castille et de Léon, Alphonse, et à Sanche IV, roi de Navarre, Grégoire VII avait justifié ses instructions impératives en ces termes : « Il est juste que vous receviez l'office divin de la source même où vous ne doutez pas avoir puisé le principe de religion... » Le roi Alphonse, blessé par les prétentions du Saint-Siège sur les terres d'Espagne conquises sur les Infidèles, avait longtemps hésité et l'assemblée des grands et des évêques avait abondamment débattu à Burgos (1077) avant d'agréer le rituel romain. Il ne fut adopté qu'en 1079. On lui préférerait à l'évidence le rituel mozarabe.

6. *Mouvements discordants du culte. Variété des rituels. Incidences des invasions normandes et arabes : effondrement de l'autorité, de la papauté, des mœurs. Misère, famines, épidémies, anarchie féodale, anarchie dans le culte. Les efforts réformistes de Grégoire VII et d'Innocent III. La position de l'Église à l'égard du concept de transsubstantiation.*

Vouloir, au Moyen Âge, l'uniformité semble dans le domaine liturgique une gageure comme de vouloir l'unité impériale dans le domaine politique. Tout est diversité, dépendance et tendance à l'indépendance anarchique, dans le système féodal. Le culte ne fait pas exception. Les curés dépendent de l'évêque mais cherchent à échapper à ce pouvoir hiérarchique pour disposer librement de leurs biens d'église et n'y parviennent que pour retomber dans les liens de vassalité d'un seigneur laïc encore plus cupide. Les moines dépendent à l'origine de l'évêque mais cherchent leur liberté de mouvement par l'élection d'un abbé relevant directement du lointain Saint-Siège, faible mais qui favorise cette évolution, gage de puissance future. Leur rituel, d'abord celui du diocèse, s'en différencie de plus en plus par l'insertion de prières privées et de cérémonies particulières ou par le choix d'un autre modèle. Les diocèses eux-mêmes de leur côté adoptent fréquemment aussi, par la suite, des modèles conventuels.

Toute formation religieuse est au Moyen Âge dans les monastères, toute vie intellectuelle s'y réfugie. Hors de leurs murs sont les ténèbres extérieures. Mais, en ce haut Moyen Âge, les invasions hongroises ou normandes ont profondément perturbé l'Église. Les monastères, refuges de l'esprit, sont ruinés, dépeuplés ; les moines survivants fuient de lieu en lieu et ce n'est qu'après l'an mil que l'on parvient, par ailleurs, à contenir l'Islam sur ses positions et à refouler ses incursions destructrices. Le droit du poing, le *Faustrecht*, est le droit dominant. Le clergé séculier, qu'il en soit victime ou bénéficiaire, n'y échappe pas. Ce clergé, évêque ou prêtre, est dans sa

grande majorité simoniacque, ignare, grossier, débauché souvent, cupide, et dit la messe sans trop comprendre les mots. Il baragouine un latin douteux¹⁴. Les célébrants répètent pour la plupart ce que leur mémoire a retenu de l'office; bon nombre ne savent pas lire. Ceux qui savent disposent de missels corrompus par des prières superstitieuses ou surajoutées. En ces temps de grand péril, la sainteté a tendance à chercher un asile au fond des forêts. Au x^e siècle, les cénobites (ceux qui vivent ensemble) se regroupent mais le renouveau monastique de Cluny, s'il sauve l'Église et permet des réformes dans les couvents¹⁵, ne change guère l'attitude des prêtres séculiers aux prises avec les difficultés du siècle et peu soucieux de leur ministère. Les dîmes qui leur sont destinées sont pillées par des seigneurs laïcs sans scrupules; des membres du clergé se tournent alors sans vergogne vers le commerce jusqu'à devenir tenanciers de cabarets. Les prêtres et les moines errants sont nombreux, comme ce Raoul Glaber qui nous a laissé par ses chroniques une sombre image des mœurs du temps¹⁶. Ce n'est pas sans raison que partout on parle de simonie et de nicolaïsme¹⁷. Et, tandis que Cluny et les centres lorrains de Brogues et de Lobbes témoignent d'une épuration et d'une renaissance morale certaine, la papauté s'effondre au niveau le plus bas de son histoire en ces années fatales de l'an mil. « La crainte des peuples » n'était pas vaine; mille ans après la mort du Christ (1033) paraît bien être venu le temps de l'abomination de la désolation, à Rome au moins. Partout règnent misère et famine. Le pape Benoît IX a douze ans et méritera son surnom de *diabolus in cathedra sancti Petri* (le diable sur la chaire de saint Pierre). Alors s'installe l'ère qualifiée par Mgr Duchesne des « papes polissons ». Il faudra, pour mettre un terme au scandale, l'intervention de l'empereur germanique Henri III qui déposera trois papes rivaux et en installera un quatrième, préférable, sur le trône pontifical. Désormais l'empire, le pouvoir laïc, dispose de la tiare et, directement ou indirectement, toute l'Église est féodalisée. Du sein même de la catastrophe, quelques papes réformistes comme Grégoire VI ou Léon IX annoncent le règne de Grégoire VII dont on a pu dire : « Tout descend avant Grégoire VII, tout renaît après lui. » Le x^e siècle et le début du xi^e furent à Rome une période de barbarie; la liturgie profanée est en pleine décadence et stérile. Il y eut heureusement Cluny et enfin Grégoire VII.

Grégoire VII, fils de charpentier, bien que de constitution physique médiocre, ne fut pas un pontife faible. De foi ardente et d'une ténacité exemplaire, il n'eut qu'un but : la nécessaire réforme de l'Église. Il la voulait si possible avec l'appui de l'autorité civile, à défaut contre elle, qu'elle soit féodalité laïque, ecclésiastique, ou pouvoir impérial. Il rétablit tout le prestige de la papauté. Il a réformé d'abord l'Église dans sa tête en contribuant, à l'époque où il n'était encore que le cardinal Hildebrand, au fameux décret de

Nicolas II (1059) qui réglait minutieusement l'élection du pape et la remettait entre les mains du collège des cardinaux — lequel devenait ainsi l'instrument principal de la monarchie papale¹⁸ — ensuite en réformant les membres par la lutte contre les évêques simoniaques, nicolaïtes, et aussi contre les prêtres vagabonds. Il n'hésita pas à les retrancher de l'Église mais sans prononcer la nullité des ordinations irrégulières. Par la suspension des investitures, il affirmait la primauté papale, plus encore, hardiesse majeure, il soustrayait les biens d'Église au droit féodal ; ils étaient soumis de la sorte au droit canonique. Reprendre en main le contrôle de l'office et du fief par la difficile discipline du clergé, c'était assurer bientôt le retour à une certaine dignité du culte, en particulier de la messe. Si la messe ne dépend pas dogmatiquement du prêtre, elle est jugée souvent en effet d'après le célébrant qui la déforme.

Grégoire VII a réformé en outre la messe en l'épurant¹⁹. Réduite, elle prend de plus en plus l'aspect qu'on lui connaîtra des siècles durant. Les Franciscains, parmi les ordres mendiants (*cf. infra*), choisiront l'office abrégé de Grégoire VII et contribueront ainsi à le répandre avant que le concile de Trente ne l'utilise entre autres. Les Dominicains, plus intellectuels, préféreront l'office de Paris, ville universitaire de renom international, spécialisée en théologie, où survivaient bon nombre de vestiges de la liturgie gallicane. L'influence dite celtique sera ainsi transmise par le rituel dominicain jusque dans la messe traditionnelle de Pie V. Le code de liturgie, le *Rational* de Guillaume Durand fournit, parmi d'autres livres contemporains ou qui viendront par la suite, toutes sortes d'explications concernant le culte d'alors. Il sera, un siècle et demi plus tard, le premier livre imprimé avec des caractères métalliques, par G. Faust à Mayence (1459). C'est dire l'importance de la messe dans la culture de l'époque et sa place dans l'instruction religieuse en un temps où il n'y a pas de catéchisme.

Dans une société dont la pensée est orientée tout entière vers la religion, il était normal qu'il y ait ces révoltes religieuses que l'on appelle les hérésies. Toutes s'en prirent à la messe comme au clergé. Une de celles-ci fut l'hérésie de Bérenger de Tours qui s'en prend, dans l'esprit rationaliste qui se développe avec la logique de la scolastique, au fondement même de la messe : la présence réelle eucharistique. Bien d'autres hérétiques la mettront en doute par la suite. L'hérésie de Bérenger est typique, elle se différencie par le fait qu'elle est une des rares à avoir abouti à résipiscence et à une rétractation formelle, succès romain d'Hildebrand alors qu'il n'était pas encore le pape Grégoire VII. La formule d'aveu est un modèle du genre (1059) : « J'abjure toute hérésie, notamment celle qui prétend que le pain et le vin posés sur l'autel sont après consécration seulement le sacrement et non le vrai Corps et le vrai Sang de N-S J-C et qu'ils ne peuvent être touchés et rompus réellement par les

mains des prêtres ou broyés par les dents des fidèles.» Pour l'Église du temps dont l'abstraction théologique est limitée, il faut simplement montrer qu'il ne s'agit pas là d'un symbole, qu'il y a changement de nature, non pas fondamentalement de l'« accident » mais, suivant la terminologie d'autrefois, de la « substance ». Le concept de transsubstantiation n'apparut nettement qu'au XII^e, à peu près au moment où le peuple ne communiait plus guère aux messes. C'est alors que la sacralisation du prêtre et des objets du culte en les rendant quasi intouchables a provoqué l'installation de rites de purification. Ces rites, lors des célébrations, se perfectionnèrent jusqu'à la période contemporaine et conduisirent à cette psychose du sacrilège caractéristique encore des pratiques religieuses catholiques au XIX^e et au début du XX^e siècle.

7. *Le relâchement du clergé. Les hérésies.*

Les hérésies cathares puis vaudoises²⁰ se terminèrent pour la plupart de leurs adeptes plus tragiquement que celle de Bérenger. Persécutés, ils succombèrent en grand nombre par le feu. La force ne les fit pas rentrer dans le giron de l'Église, malgré de cruelles croisades dirigées contre eux. La vie des cathares contrastait avec le relâchement du clergé, de là le succès de leur prosélytisme²¹. Il en fut de même plus tard des vaudois. Ces derniers s'en prenaient aussi au clergé et à la messe romaine. La raison déterminante de ces hérésies était moins relative à la présence réelle qu'au désir de revenir à la pauvreté évangélique, à la simplicité et à la pureté de l'Église primitive et de mettre fin aux abus « sataniques » de l'Église catholique. Le luxe, la richesse du culte, des lieux du culte, de ses desservants séculiers ou réguliers ont nui en effet à la messe, attaquée dans son fond, mais d'abord à cause de sa forme. Pour la même raison sont morts sur le bûcher : au XII^e siècle Arnaud de Brescia²², ce disciple d'Abélard, qui, prêchant en Italie la pauvreté évangélique, chassa de Rome le pape Eugène III pour rétablir la République romaine et, plus tard, au XV^e siècle, Savonarole²³, l'intransigeant dominicain réformateur des mœurs dont la prédication sur la place publique a bouleversé Florence. Dans la lutte contre l'hérésie, les évêques, plus laïcs que clercs, étaient de maigre secours ; quant aux ordres traditionnels, en dépit des réformateurs, ils subissaient tous plus ou moins avec le temps la contamination du succès. Les biens avaient afflué, des abus se produisaient et les moines se montraient très sédentaires. Au XIII^e siècle, une réaction nouvelle fit apparaître un type monastique nouveau : l'ordre mendiant. Les frères mendiants annonçaient

l'Évangile sans demander autre chose que la charité des fidèles, ils ne devaient avoir ni propriétés ni autres revenus ; les choses ont changé par la suite.

8. *La reconquête religieuse. Les ordres mendiants.*

Pour ramener à la foi, à la messe, les égarés, l'Église a eu à disposition, à partir du XIII^e siècle, deux ordres mendiants : les Franciscains et les Dominicains, bientôt concurrents. Ces ordres parcouraient les villes et les campagnes et ont contribué à une certaine restauration de la dignité de la messe. Il y eut un engouement chez les fidèles pour les messes dites par les Dominicains et les Franciscains et pour leurs sermons, au grand mécontentement des curés de paroisse, jaloux de leurs succès et fâchés de leur sans-gêne.

Innocent III trouva chez les Dominicains des prêtres instruits pour l'aider dans son œuvre réformatrice et dans sa lutte contre l'hérésie, d'autant plus efficaces qu'ils étaient armés de l'Inquisition et, par là, les meilleurs soldats dans le combat de reconquête religieuse. Il les utilisa, bien qu'il ne les aimât point (il laissa à son successeur le soin de reconnaître leurs constitutions).

La messe doit aux ordres mendiants de robe brune (Franciscains) ou blanche (Dominicains) le retour en faveur de la prédication. L'homélie avait quasi disparu de l'office dominical depuis le haut Moyen Âge ; dans les monastères même on préférait les lectures. Les sujets, traités dans un mélange de parler local et de bas-latin d'Église, sur des thèmes tirés généralement de vieux recueils de sermons patristiques, étaient assurément trop éloignés des préoccupations de paroissiens ignares, et propres à décourager fidèles et prêtres, ces derniers eussent-ils été moins incompetents et moins négligents. L'abstention était entrée dans les mœurs. Tout a changé avec l'arrivée des ordres mendiants. L'émulation entre séculiers et réguliers va être bénéfique pour tous. L'attention des fidèles est ranimée par les *exempla* et par des propos d'actualité au plus près du quotidien.

9. *La messe au temps des églises gothiques et des communes. Les modèles de messe. Les messes privées. Accroissement du nombre des messes.*

Avec le développement des communes et de la vie urbaine, du commerce et de l'artisanat, le rit grégorien se développe dans de vastes et claires églises. Le roman peu à peu fait place au style gothique. Avec l'argent vient le désir d'instruction, le besoin de

traductions en matière religieuse, mais avec l'accroissement des connaissances sont venues aussi les grandes hérésies ; elles ne sont plus le fait d'individus mais de groupes sociaux tout entiers. Avec l'éveil particulariste des nationalités, s'affaiblissent le sens impérial laïc ou clérical et l'idée de chrétienté unie. Le temporel équilibre le spirituel en Europe. La latinité décline en Orient depuis l'échec consommé des croisades. Le culte chrétien et son clergé subissent le contrecoup des changements politiques et religieux mais la messe est bien fixée dans son rit après Innocent III et s'épanouit avec faste dans tout l'Occident. Le XIII^e, le siècle de Saint Louis, est le grand siècle du rit grégorien, un rit à mille facettes.

La diversité des rituels occidentaux est, au Moyen Âge, un fait caractéristique. Ils sont différents suivant les lieux et les temps, les couvents et les paroisses, mais ils ont tous des éléments communs, ceux du rit romain — leur épine dorsale — qui constitue l'essentiel du « sacrifice de la messe ». A cela s'ajoutent des rites variés composés de prières, gestes, chants ; la langue latine les unit. Ces ajouts peuvent être les mêmes conformément au modèle d'élection. Ils ont des origines celtiques, romano-franques, orientales. Saint Denis a eu longtemps un rituel particulier avec chants grecs²⁴. Les couvents choisissent habituellement le modèle de la maison mère ; elle-même a pu choisir, nous l'avons vu, le rituel du diocèse ou d'un autre ordre monastique. Ainsi, par exemple, l'ordre Teutonique, qui a développé ses missions dans le nord-est de l'Europe, a choisi le rituel dominicain. Les autres ordres militaires itinérants, Templiers, Hospitaliers de Saint-Jean, fondés pour la défense de la Terre sainte, ont fait choix de modèles adaptés à leur usage propre²⁵. En Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant, la vie liturgique, comme la juridique, subit l'influence de la Normandie dont les missels avaient été sensibles aux actions réformatrices bourguignonnes de Cluny. La messe de la Curie romaine a pu être préférée par différents ordres, notamment par les Franciscains qui ont aimé sa sobriété²⁶. La messe romaine a évité au cours de l'Histoire, longtemps, les développements abondants des messes transalpines. Par l'intermédiaire des ordres monastiques, elle a trouvé une large audience dans de nombreux diocèses d'Occident. Des transferts en retour à Rome ne sont pas exceptionnels. La prédilection pour la messe romaine, concise, perdue au cours des siècles. Le rituel romain constitue en gros l'essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler le rit grégorien, si modifié qu'il ait été au cours des âges.

Le modèle principal a été la messe pontificale romaine. Destinée d'abord à l'évêque, autour duquel à l'origine se réunissait toute la communauté, elle a pu être ensuite célébrée par un simple prêtre, même si elle est toujours appelée messe de l'évêque.

Découlant de la messe pontificale, s'est établie ainsi la grand-messe paroissiale. Solennelle, toujours chantée au maître autel, on l'a

d'abord voulue rassemblement unique le dimanche²⁷. Dès le haut Moyen Âge, les églises monastiques se fermèrent au peuple pour ne pas enlever de fidèles à cette messe dominicale paroissiale de rigueur²⁸. (Aussi, dans les églises de monastères, la nef était-elle réduite, parfois inférieure au chœur réservé aux moines.)

Comme les célébrations communautaires publiques n'avaient lieu que le dimanche et les jours de fête, une autre forme de messe, de grand avenir, s'est développée en semaine : la messe privée, quotidienne, dite sans apparat, et plus brève (le *Credo* en était généralement absent). Elle pouvait être célébrée dans une demeure privée, à domicile ou dans une chapelle²⁹, notamment la chapelle seigneuriale. C'est le plus souvent la forme des messes votives, messes pour les vivants et surtout messes pour les morts, au rituel particulier, de toutes les plus fréquentes et les plus nombreuses et habituellement les seules en semaine, malgré les efforts des papes du XIII^e siècle. En effet, les messes pour les morts se multiplient à partir du VIII^e siècle. Les confréries en assurent un grand nombre pour leurs membres décédés. C'est le cas de la confraternité de Saint-Gall-Reichenau. Il y a obligation pour le clergé de respecter les contrats. Déjà le concile d'Attigny (762) insistait à ce sujet. Très tôt, il a été prévu en outre une commémoration générale des défunts fixée au 2 novembre³⁰.

La messe privée deviendra le modèle de l'autre messe dominicale, plus matinale que la grand-messe. La messe basse en est aussi une conséquence³¹. La messe privée deviendra par la suite le prototype de la messe principale au point que, dans les missels, on en donnera le texte comme normal ; on se contentera d'ajouter des compléments destinés aux cérémonies solennelles, aux messes de fêtes. Ce sera le texte de base et, au XVI^e siècle, le fondement de la messe tridentine.

Messe privée est encore cette *missa solitaria*, messe sans assistance de fidèles, sans acolyte, célébrée par le prêtre seul. Cette dévotion personnelle est contraire au principe de la messe qui doit être essentiellement communautaire, action de grâces et hommage d'une communauté où est présent le Seigneur suivant sa promesse : « Lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux. » (Mt XVIII,20). Il découle de cela qu'un acolyte au moins doit être présent³². Certains liturgistes de l'époque médiévale estiment que dans le cas contraire, il faudrait changer le rit car il est prévu pour plusieurs personnes rassemblées. Comment pourrait-on dire : *Dominus vobiscum* (que le Seigneur soit avec vous) ou *Sursum corda* (haut les cœurs) ou encore *Oremus* (prions) ? Le prêtre ne saurait se le dire valablement à lui-même. Un servent au moins est nécessaire, homme ou enfant « innocent » ou, à la rigueur, « qu'une femme d'honnête vie réponde », mais de la nef car le chœur est réservé aux clercs, aux hommes. (C'est en particulier un privilège du seigneur du lieu d'y siéger.)

On conçoit l'hostilité que marqueront les protestants au XVI^e siècle

à l'encontre des messes privées, en particulier des messes votives, et contre leur fréquence. Ils les jugeront, entre autres griefs, contraires à la nature de l'idée d'office communautaire; ils les accuseront d'être une exploitation éhontée de la crédulité populaire. Les messes votives sont en effet « payantes ». Ce n'est pas inconciliable avec la tradition du culte qui toujours a prévu l'offrande pendant l'offertoire comme un rite liturgique, offrande en nature longtemps, élément matériel d'abord du sacrifice, offrande en argent ensuite par commodité; mais ces participations ont pris l'aspect d'honoraires. En tant que ressources importantes du prêtre, elles ont fait l'objet d'une publicité excessive. Les prédicateurs attirent l'attention sur les innombrables mérites de la messe, étranges mérites parfois où les superstitions ont leur place. Ils poussent à la consommation au point que les prêtres n'y suffiront pas et pas davantage les autels dans les églises. C'est l'illustre Jean Gerson (*cf.* doc. 4) qui accuse les prédicateurs de trop attacher de promesses à ces messes, ou Pierre le Chantre, un autre clerc, qui souhaitait déjà au XII^e siècle qu'il y ait « moins d'églises, moins d'autels, moins de prêtres et qu'ils soient plus sévèrement choisis ».

Prier pour les siens, pour les défunts en général, est certes honorable, surtout avec l'accompagnement d'une messe mais, malgré les encouragements de l'Église, il est rare que le demandeur assiste à l'office même si la date est déterminée par entente et proche³³. Le prêtre est seul. Là, comme ailleurs, mais totalement, le fidèle est à l'écart de la célébration. On va voir des prêtres se spécialiser dans les messes votives et dont ce sera la principale activité, la seule parfois. On leur donne un nom : les « altaristes ». Des facilités sont accordées aux moines pour dire ces messes. C'est au détriment de l'office conventuel. Réguliers ou séculiers en arrivent rapidement, en raison de l'extension de ces messes, à ne plus guère tenir compte du cours de l'année liturgique et de ses obligations, y compris le dimanche. D'autant plus que, en plus des messes votives demandées par les fidèles et des messes de fondation, il y a d'autres messes votives d'obligation : celles pour le roi ou l'empire, dix ou trente parfois à dire dans un bref délai.

Les messes privées connurent un développement si prodigieux que, dans les grandes églises, elles se suivaient sur les autels disponibles en même temps parfois que la messe principale, elle obligatoirement célébrée au maître autel. Cet abus fit l'objet de réprobations. Comme au haut Moyen Âge les messes privées étaient encore chantées par les prêtres, elles devaient s'emboîter afin de ne pas se déranger mutuellement. On chantait par exemple à un autel jusqu'à l'offertoire; le prêtre qui célébrait sur un autel voisin pouvait alors commencer à chanter tandis que le premier poursuivait la lecture de sa messe à voix basse. Les messes simultanées devenaient un usage accepté mais contesté aussi, à juste titre. La messe basse s'imposait

en conséquence pour le bon ordre et la dignité de l'office. Les Orientaux garderont la coutume de la messe chantée par le prêtre ; ceux, rattachés à Rome, les Uniates, chantaient, disait-on, à voix basse lorsqu'ils étaient en Occident... Le clergé était amené à dire plusieurs messes par jour. Ce fut toléré dans un premier temps ; on n'y voyait pas de mal. Le pape Léon III ne se cachait pas d'en dire journellement neuf. Mais Innocent III, en 1206, face à l'excès, mit le holà et n'autorisa qu'une messe par jour, deux en cas de nécessité. Cette règle du binage s'appliquait encore avant Vatican II.

10. *Accroissement du clergé. Causes et effets.*

A l'accroissement du nombre des messes correspondit celui plus important encore du clergé, d'où surproduction de clercs et chômage. La cause en est d'ordre social. Le développement des corporations entraîna une réglementation de plus en plus sévère portée au *numerus clausus*. L'accès des métiers étant réservé ainsi à un petit nombre d'artisans et d'ouvriers, les fils de bourgeois surtout choisissaient volontiers l'état ecclésiastique, ce qui n'augmentait pas nécessairement la qualité des prêtres. Ces exclus de l'artisanat ou du commerce avaient ainsi la garantie de l'emploi et pouvaient espérer bénéficier d'une réelle stabilité de vie grâce à l'abondance des honoraires de messes et surtout des fondations³⁴. De là aussi l'incitation cléricale à faire dire des messes. *De l'abomination de la messe basse*, écrira Luther en 1524, mais cela concernait surtout le fait de dire à voix basse la partie essentielle de la grand-messe plus encore que de dire les messes privées à voix basse (celles-ci étaient condamnées par lui en bloc). Les abus sont multiples et les diatribes ne manquent pas dont la littérature occidentale donne des exemples en vers et en prose, mais le peuple tient à ses messes votives : grandes et petites gens, pécheurs conscients pensent obtenir ainsi au meilleur compte leur salut et celui de ceux, vivs ou morts, auxquels l'affection ou le devoir les attachent. Il y a eu des hauts et des bas avec un maximum, semble-t-il, au XIII^e siècle, mais dans l'ensemble, tout au long du Moyen Âge, les conditions ont été favorables aux messes votives. Cela n'a pas empêché le maintien d'un nombre inquiétant de prêtres inoccupés, faméliques, errants. Ils disent ou ne disent pas la messe. S'il y a encore des prêtres à en dire trop journellement, il en est aussi auxquels il faudra rappeler qu'ils ont obligation de dire au moins quatre messes par an³⁵. Il existe tout un peuple de prêtres excessivement scrupuleux, trop indignes, trop faibles ou négligents, dont le ministère est inexistant et qui ne célèbrent pas. Beaucoup préfèrent ce comportement au sacrilège et aux périls variés qu'ils pourraient courir (par la pénitence infligée) en se confessant.

Les messes votives suivent des formulaires spéciaux. Alcuin y contribua au temps de Charlemagne ; ils furent nombreux encore à la fin du Moyen Âge. Ces messes sont célébrées à des intentions qui intéressent aussi bien les collectivités que les particuliers, les vivants que les morts : elles sont pour la paix, pour la pluie ou le beau temps, pour éviter la sécheresse ou mettre fin à une épidémie, pour les princes, mais aussi à des intentions privées : pour obtenir une guérison, pour la réussite d'un voyage, d'une affaire, pour le succès d'un mariage, la sauvegarde d'un bien, contre la menace des mauvaises langues, pour un dessein secret. Mais c'est surtout en l'honneur des saints et spécialement des saints patrons protecteurs qu'il est offert des messes. Plus ou moins désintéressées. A vrai dire, on promettait qu'avec trente messes on était, en tout cas de difficulté, « libéré » sans délai³⁶. La liste des motifs de messe est inépuisable mais l'essentiel est le salut : celui des morts, le sien propre, celui des gens de sa famille. Le célébrant peut dire aussi la messe pour lui-même (*pro semetipso*), pour son salut éternel. Il demande le bénéfice des fruits de la messe ; ces fruits peuvent être très concrets. Les mérites du Sacrifice divin sont infinis. Déjà, pendant l'office célébré pour lui, le pécheur défunt ne souffre plus au purgatoire... Évidemment, il faudra un certain nombre de messes pour qu'il soit totalement libéré³⁷. Au Moyen Âge, on ne lésine pas sur le nombre. On peut dire des messes votives tous les jours de la semaine, dimanche compris mais la grand-messe, la messe paroissiale, est réservée, par principe, obligatoirement *pro populo*, pour la communauté. Le principe n'est pas toujours observé. Par ailleurs, en semaine, le rite votif prescrit est le plus souvent préféré à la liturgie du jour. Nous savons que saint Ignace de Loyola, en 1564 encore, sur soixante-quatre jours célébra quarante et une messes votives et seulement vingt-trois fois la messe du jour prévue par la liturgie. Il faut bien satisfaire aux exigences des paroissiens. Les messes sont demandées, en particulier pour les défunts, fréquemment par groupe : de trois, cinq, six, sept, neuf. On dépasse les trente aisément en tout cas. Des aumônes et des cierges sont prévus en supplément. Des chrétiens pervers font dire des messes dans le cadre de la magie noire. Récemment, au xx^e siècle, dans le Berry, survivait encore la superstition de la « messe en triangle » : on faisait dire une messe, le même jour à la même heure, dans trois paroisses différentes pour réussir l'envoûtement d'un ennemi³⁸. Avec le temps, les messes votives assurèrent mieux que les vieilles fondations le casuel du prêtre. Les fondations anciennes de messes eurent à souffrir des dévaluations monétaires particulièrement graves dans le bas Moyen Âge.

11. *Accroissement des autels. Causes et effets.*

L'augmentation du nombre des messes a obligé à accroître le nombre des autels dans la même proportion. Le phénomène est particulièrement marqué en Gaule dès le VI^e siècle. Une des raisons en est la vénération croissante des saints. Le Moyen Âge leur a consacré des autels particuliers pour recueillir leurs reliques, vraies ou fausses, placées sous la pierre sacrée des autels³⁹, le maître autel y compris. L'architecture et l'art du bois firent des merveilles. Posséder des reliques est la grande fierté des paroisses; elles les gardent jalousement. Dans l'église romane d'abord on a placé des autels en couronne dans l'abside. L'église gothique en a édifié dans les bas-côtés de la nef, en double rangée parfois, entre les contreforts mais aussi contre les piliers, près de la chaire, près de la tribune. On en a compté jusqu'à plus de quarante, au point qu'au XVI^e siècle Charles Borromée en fit supprimer beaucoup. Il fut imité; il y avait en effet excès. De nos jours, les autels contre les colonnes, près des orgues, près de la chaire, ont disparu quasiment partout. Les messes dites simultanément sur ces nombreux autels pouvaient être de missels différents. Disparurent en même temps que les autels des formulaires contestables, des missels aberrants; il y eut également restriction des messes votives et de leur objet mais le XVI^e siècle n'est plus le Moyen Âge. Pierre le Chantre, ennemi du désordre, au XII^e siècle, avait bien vu, dès le début, les dangers de l'inflation des messes et des autels⁴⁰. Maître Eckhart⁴¹ avait tiré la leçon de l'expérience: « Sachez que la sainteté et la perfection ne consistent pas à célébrer ou à entendre un grand nombre de messes. »

Mais, à cette époque, plus important encore que cette prolifération est le changement dans la signification de l'autel. A l'origine simple table purement fonctionnelle, l'autel est devenu le lieu le plus sacré de l'église. Du fait même du sacrifice dont il est le support et le centre, du fait aussi des reliques encloses sous la pierre sacrée désormais obligatoire, il est devenu objet architectural, monumental, avec retable — ce qui est fréquent à partir du XI^e siècle. Il laisse peu de place aux opérations cultuelles proprement dites. Cette conjonction entre autel et tombe de martyr renforce le caractère sacré. Il en résulte une concurrence entre les sanctuaires des saints et les églises paroissiales. L'autel se charge de plus en plus, on y voit même des reliquaires, ce que réprouve l'Église orientale. Mais, pour marquer la prééminence du Christ, on y place un crucifix en face duquel doit officier le célébrant. Le tabernacle est suspendu à une potence au-dessus de l'autel; il avait à l'origine la forme d'une colombe eucharistique. A partir du XV^e siècle, il fera l'objet d'une petite construction indépendante à proximité. Le caractère spirituel de

l'autel est mis en valeur par sa surélévation ; le prêtre y accède par des marches symboliques⁴². Le chœur lui-même est souvent surélevé aussi par rapport à la nef. Cette montée vers les hauteurs est symptomatique de l'évolution notable du sens de la messe dans toute cette période médiévale (cf. *infra* et ch. 4, § 3 et n. 21). Pour mettre en valeur encore le caractère divin du mystère de la messe, l'autel s'éloigne vers le fond de l'abside et son approche, comme tout le chœur, est réservée au clergé. L'Orient a fait plus : l'iconostase sépare la nef du sanctuaire. Cette séparation du clergé et du peuple se manifeste de plus en plus dans le culte ; la participation des fidèles est écartée davantage à mesure que l'on s'approche de la fin du Moyen Âge⁴³. Tandis que l'autel avance vers le fond du chœur, l'abside se couvre de fresques dont les motifs sont souvent relatifs à la messe.

12. *Le Missel (fusion du sacramentaire, du lectionnaire et de l'antiphonaire). Missa lecta et autres conséquences.*

Afin d'aider la mémoire du prêtre dans le service de l'autel mais aussi pour assurer la correction du texte de la messe, le maintien d'une forme authentique que la transmission orale risquait de corrompre, pour établir une certaine unité du culte, l'Église a composé et mis à disposition des rituels. C'est qu'en effet les prières fixes n'étaient pas le souci principal de l'Église primitive⁴⁴. Ces formulaires sont les sacramentaires, les antiphonaires pour le chant, les lectionnaires, recueils d'épîtres et d'évangiles, dont la réunion en un seul livre constituera le missel si utile aux clercs réguliers et séculiers, particulièrement aux prêtres itinérants. Il s'agit évidemment du missel de l'autel, les laïcs ne sauraient en posséder, en principe au moins. Les sacramentaires les plus connus sont romains : le léonien, le gélasien, le grégorien, mais il en est d'autres. Le sacramentaire donne le texte de la messe pour l'essentiel ; il est parfois fort incomplet. Alcuin fit reproduire l'*ordo romanus* par ses copistes mais il ne répondait pas parfaitement aux besoins : il donnait les prières d'un office solennel. Bientôt des ajouts et des modifications parurent nécessaires. Il y eut de la sorte des altérations. A partir du ix^e siècle, les sacramentaires indigènes ont déjà des suppléments : lectures, chants parfois accompagnés de leur mélodie, textes pour diverses messes votives, en particulier pour les plus demandées, celles pour les morts. Le système se généralise au xi^e siècle et, au xiii^e, les simples sacramentaires sont devenus rares. Le rit est fixé. Le missel est maintenant assez complet. Désormais le prêtre lit plus qu'il ne récite. Il lit des textes bibliques à la grand-messe, là où précédemment il récitait à voix basse des prières personnelles, ces longues confessions appelées apologies, une des plus curieuses innovations du haut Moyen Âge.

13. *Les apologies et l'influence celtique.*

Le sacramentaire d'Amiens au IX^e siècle contient déjà un bon nombre de ces spécimens de prières privées écrites à la première personne. Leur extension occidentale est au plus haut, semble-t-il, au XI^e siècle. Ces prières privées, d'abord informelles, d'improvisation personnelle, dites à voix basse dans la langue locale probablement, pénètrent de toutes parts les missels du temps, en guise de modèle, en latin. C'est que le latin est toujours seule langue de communication commune à tout l'Occident, seule langue à disposer d'un vocabulaire abstrait pour les débats de pensée, seule langue digne du culte selon les concepts d'alors. L'*ordo* appelé *Missa illyrica* contient des apologies pour toutes les parties de la messe : au moment du *Gloria*, avant la prédication, avant le *Credo*, avant le canon... et même à l'intérieur du *Gloria*. L'apologie suivante, de belle ampleur, est à l'image de la mentalité de l'époque. On peut la traduire comme suit : (le prêtre vient de baiser l'autel et s'adresse secrètement au Seigneur) « Reçois ma confession, Toi mon unique espoir de salut, Ô Seigneur mon Dieu, Jésus-Christ. Je me suis perdu par ma gourmandise, par mon ivrognerie, par la fornication, par sensualité, par mon esprit chagrin, par mon indifférence, par mon inaction, par l'oubli de mes devoirs, par la colère, par ma cupidité, par jalousie, malice, haine, médisance, par vanité, frivolité, orgueil. Ô Toi qui apportes la justification aux impies et ressuscites les morts, justifie-moi, ressuscite-moi, Seigneur Dieu. Toi le Vivant⁴⁵. » Une demande de pardon de ce genre, du fait d'une énumération très complète, pare à tout oubli du célébrant et est susceptible d'apaiser ses scrupules, son angoisse, sa crainte de mourir en état de péché mortel. Une des causes de ces prières personnelles est la rareté de la confession sacramentelle en ces temps difficiles — une fois par an habituellement — et la vertu quasi mystique donnée à l'aveu en soi, la croyance aussi à la valeur de l'*erubescencia* qui l'accompagne, c'est-à-dire de la honte, qui fait rougir, à avouer ses turpitudes. Tel *exemplum* dont use la prédication nous montre un noble sire se confessant, à défaut de mieux, à son valet et qui est ainsi absous. D'autres prières privées ont été insérées dans le rit. Elles sont généralement appelées comme les apologies proprement dites à la médiation du Christ (*per Dominum Jesum Christum*) mais aussi au Christ directement depuis les luttes antiariennes (*Deus qui vivis... Toi, Dieu le Vivant...*). L'instauration carolingienne du rit romain n'a pas anéanti tous les rites gallicans antérieurs, pas plus qu'elle n'a diminué l'essor de l'allégorie.

Les apologies ont disparu assez brusquement ; elles sont l'exception au XIV^e siècle. (Il n'en reste que le *Confiteor*.) Au XII^e siècle, Gondulphe, évêque de Rochester, après l'Évangile s'asseyait et,

tandis qu'on chantait l'offertoire, se livrait aux prières privées avec force larmes et soupirs...

14. *L'explication allégorique de la messe. Son essor, ses conséquences.*

L'explication allégorique caractérise le Moyen Âge chrétien. Elle a précédé l'époque carolingienne et, après la substitution de l'office romain à la messe gallicane ou celto-franque, rien ne sera changé en ce domaine. On aimait ce qui pouvait avoir un sens symbolique et on donnait volontiers un sens symbolique à toute chose (cf. doc. 2 *in fine* et 13). La liturgie de la messe est vue pendant plus de mille ans sous cet aspect. Amalaire, après Alcuin, a abondé dans cette pratique allégorique. L'opposition railleuse de Florus de Lyon, ou celle d'Agobard⁴⁶ au grand Amalaire, dont les excès sont évidents, ne freinera pas le succès de la méthode et sa diffusion. « Pour nous chrétiens, dira Raoul Glaber, tout est figure. » L'explication allégorique a ouvert un large champ à l'imagination la plus débridée mais en donnant un sens à chaque geste, chaque parole, chaque détail d'ornement, à la couleur, au vêtement ecclésiastique, aux lumières des cierges comme à l'encens, elle a été un excellent moyen de catéchèse alors qu'il n'y avait pas encore de cathéchisme. Elle a été un moyen adapté à des fidèles frustes et ignorants mais aussi utile à tous. Ainsi fut « animée » en silence la liturgie dominicale. En effet, en un temps où la participation active des fidèles est éloignée au plus profond des âmes, où, loin de l'autel et du célébrant, on doit se contenter de gestes vus dans une demi-lumière et de paroles latines dont le ton seul est perçu, suivre la messe est rendu possible par l'évocation allégorique d'images saintes.

L'explication allégorique voit dans la messe d'abord toute la passion du Christ, sa mort mais encore sa vie, tout le Nouveau Testament, l'Ancien aussi. Il ne s'agit pas seulement, dans la Consécration, du Sang et du Corps du Rédempteur mais du Christ tout entier. En somme, l'essentiel est dans la messe, toute l'école du salut, si on sait la comprendre, si on connaît la signification de ce qui est caché sous ce que l'on perçoit au cours de l'office. La messe est catéchèse à condition qu'on la suive et qu'on ait bien retenu ce que gestes et paroles représentent et évoquent. Ridicules parfois, même aux yeux d'hommes du Moyen Âge, sont les évocations exprimées par Amalaire et ses émules mais ils ont donné aux chrétiens du temps plus de connaissances bibliques que n'en possède le catholique moyen du nôtre. Le fidèle du Moyen Âge doit au minimum savoir quand il assiste à la messe — et il y assiste souvent — le sens de l'autel, du pain, du vin, de l'eau ; la valeur des nombreux signes de croix et le respect qui est dû. Tout prend un sens symbolique mais on

traduit abondamment les symboles. L'imagination divague mais la pédagogie est bonne. La liste des explications allégoriques est inépuisable et il peut y en avoir plusieurs pour le même passage de la messe. Le *Gloria in excelsis* évoque ainsi la troupe des anges qui annoncent aux bergers la naissance du Christ ; l'épître, la prédication de l'apôtre Jean ; la commixtion de l'hostie au vin la réunion de l'âme du Christ à son corps ; la fraction du pain, le partage du pain devant les deux disciples d'Emmaüs. L'inclination de l'assistance du *Te igitur* du canon au *Sed libera nos a malo* du *Pater* signifie la tristesse des disciples lors de la Passion et si le prêtre élève la voix au *Nobis quoque* c'est parce que le centurion en fit autant, selon l'Évangile, à la mort de Jésus. Quand, à la doxologie finale, le célébrant élève l'hostie et le calice, cela représente l'enlèvement du cadavre du Christ par Nicomède et Joseph d'Arimatee. L'extension des mains après la consécration est le signe de la position du Crucifié mais aussi signe de l'Ascension. Les trois signes de croix après le *Te igitur* évoquent la triple raillerie du grand prêtre, d'Hérode et de Pilate. Les sept chandeliers que portent les acolytes à la messe signifieraient les sept dons du Saint-Esprit, les deux flambeaux qui précèdent l'évangile, la Loi et les prophètes qui l'ont annoncé. Les diacres qui se tiennent derrière le célébrant représentent les apôtres qui peureusement se cachent ; les sous-diacres à proximité évoquent les saintes femmes près de la Croix... L'avant-messe doit nous confirmer dans la certitude de la prédication de l'Évangile jusqu'à la fin des temps ; l'autel, c'est celui des holocaustes sur lequel nous devons apporter nos mortifications et nos bonnes œuvres... La chasuble est le signe que l'Église est vêtement du Christ ; l'huméral rappelle que la divinité du Christ fut cachée par son humanité. A des rites nouveaux, à un cérémonial nouveau, on trouve rapidement des explications bibliques ; l'allégorie n'est jamais en défaut. Ainsi lorsque au XIII^e siècle, on élève au cours de l'office les espèces sacrées à plusieurs reprises, on évoquera aussitôt l'élévation du Christ sur la Croix. Pour Yves de Chartres (XII^e siècle), la prière récitée à voix basse durant la messe évoque la prière du Christ au mont des Oliviers. Cet expert en la matière est plein d'ingéniosité ; d'autres vont jusqu'à l'absurde. Un prédicateur du XIII^e siècle commente : « La troisième fois que le prêtre se retourne vers les fidèles à l'*Orate*, il salue de façon mystérieuse car il évoque l'apparition du Christ à Pierre, sur laquelle nous ne savons rien » !

L'explication de la messe l'a alourdie. Innocent III a réagi sainement avant même d'être pape, alors qu'il n'était que le cardinal Lothaire, par des commentaires réduits à la vie et à la passion du Christ. Les épurations sont venues par la suite mais ce pape éclairé a succombé néanmoins à la manie du temps et en particulier à une forme ésotérique : la symbolique des nombres d'origine antique, cabaliste aussi, et toujours vivante de nos jours (cf. chap. 1^{er}, note 8).

Albert le Grand qui s'est intéressé de près au sacrifice de la messe dans ses écrits, pénétré de la philosophie rationaliste d'Aristote et du principe de l'école *cognitio incipit a sensibus* (la connaissance vient de l'expérience des sens), s'en prend à l'allégorie et s'indigne. Il trouve *mirabile* que les silences de la messe des fidèles évoquent les circonstances de la Passion, alors que le texte ne le mentionne pas. Comment peut-on voir le baiser à l'autel comme celui de Judas ou les signes de croix sur les oblats comme le signe des cordes qui ont lié le Christ conduit vers Anne, le grand prêtre juif ! Pour Albert le Grand, c'est du délire et cela doit être tenu pour abominable. Il le dit : *deliramenta, omnino profanum est et omnibus fidelibus abominandum*. Le comble est qu'il prend de ses exemples dans les écrits du pape Innocent III. Saint Thomas d'Aquin sera moins sévère. D'ailleurs, après une crise au XIII^e siècle, l'interprétation allégorique repartira de plus belle et on la retrouve, atténuée, jusque dans des missels pour paroissiens en 1920, sans doute pour inciter à la piété⁴⁷. La pratique allégorique voit principalement dans la messe des « figures ». Elle n'a pas été inutile, son prodigieux succès a conduit à l'étude logique de la célébration de rit grégorien. L'allégorie a laissé sa marque sur la liturgie médiévale et des traces jusque dans le dernier état de l'office grégorien. Le prêtre, avant Vatican II, lorsqu'il donnait la dernière bénédiction et qu'il élevait auparavant les mains et les yeux vers le ciel, reproduisait ainsi symboliquement le geste du Christ avant l'Ascension. Dans la foule des auteurs d'interprétation allégorique, il convient de citer au moins Guillaume Durand (mort en 1296), compilateur copieux qui avoue avoir utilisé souvent les explications allégoriques d'Innocent III. Il nous a laissé un véritable code de liturgie.

15. *La prédication sous l'influence de l'allégorie. Son public : place de la femme dans le culte au Moyen Âge.*

La prédication a usé de l'allégorie, de sa méthode et de ses exemples ; certes ces derniers n'ont pas eu le succès populaire des *exempla* (cf. chap. 9, § 7-8). Si les interprétations allégoriques sont parfois déplorables, elles ne le sont pas toutes. Ainsi Berthold de Ratisbonne donne trois sens à l'ostension de l'hostie ; elle nous enseigne : « Voici le Fils de Dieu qui pour toi montre ses plaies au Père céleste ; voici le Fils de Dieu qui pour toi a été élevé sur la Croix ; voici le Fils de Dieu qui viendra juger les vivants et les morts. » Comme on le voit, la prédication au Moyen Âge n'est pas toujours prolixe, bouffonne ou terrifiante ; il n'y a pas que des « sermons joyeux » ou d'un réalisme brutal, il y en a de sérieux, de simples et de très moraux. La concurrence sans merci entre les moines mendiants

et les curés de paroisse notamment a contribué à l'amélioration de la forme et du fond des sermons mais aussi à la réforme morale des prédicateurs. Franciscains et Dominicains n'ont pas épargné les clercs séculiers. Dès le début, Pierre Damien avait dit : ils vont prêcher « contre les bœufs gras et les veaux en révolte soulevant au besoin le peuple ». Savonarole a été un exemple typique. Itinérants comme les hérétiques, ils pouvaient prêcher sur le même terrain. Leur prédication s'adressait aux femmes comme aux hommes car le Moyen Âge a connu une certaine indépendance des femmes. Elles se sont montrées parfois plus hardies que les hommes dans le bien comme dans le mal ; ainsi les béguines, ces mystiques des Pays-Bas, de « libre esprit » qui, au XIII^e et XIV^e siècles, firent volontiers la leçon à l'Église et dont la religion d'attitude évangélique était loin d'approuver le culte de l'époque et son clergé⁴⁸.

On sait le rôle joué par Aliénor d'Aquitaine, reine⁴⁹ particulièrement active dans l'Église comme par ailleurs, celui des femmes à la cour des princes ou du simple seigneur, aux siècles des troubadours et des trouvères, et leur place considérable dans les hérésies mais on connaît moins bien, hors de la vie conventuelle, leur action dans la paroisse urbaine et surtout rurale. Elle n'est pourtant pas négligeable bien que soit toujours en vigueur le principe de saint Paul, à savoir que la femme doit se taire à l'église. Elle répond néanmoins à la messe à défaut de servant, mais ce n'est qu'une tolérance. Les femmes constituent le plus gros des auditeurs à la prédication et de l'assistance à la messe. C'est un public difficile, à la parole vive, mais dévoué au service de l'autel, méritant bien à ce titre le nom de fidèle ; toutefois, elles font l'objet de suspicion en raison même de leur côtoiement du clergé. La femme va plus souvent déjà à la messe que l'homme et y participe plus volontiers, mais plus encore que lui, elle est tenue à l'écart de l'autel à mesure que l'on avance davantage dans le bas Moyen Âge. Les dons faits par les femmes à l'Église sont des plus importants et leurs donations à tous points de vue considérables. La messe en bénéficie spécialement. L'action des femmes est reconnue dans la cité où prédomine le monde clérical. Partout des couvents, des églises, des chapelles, trop peut-être selon Pierre le Chantre. Mais les métamorphoses de la messe au Moyen Âge sont essentiellement l'œuvre des hommes. Hommes et femmes, fervents de Notre-Dame, contribuèrent au prodigieux développement du culte marial et à l'essor du culte, très populaire, des saints auxquels il est fait une place grandissante dans la messe⁵⁰.

16. *Le changement de fond et de forme du culte. La sacralisation et ses conséquences. Séparation de l'autel et du peuple.*

Le rit grégorien a profondément évolué en mille ans de Moyen Âge dans son esprit et son cérémonial. Nous savons par saint Ambroise qu'une bonne partie des prières de la messe existait déjà pour l'essentiel, au moins à Rome. Dans les pays transalpins, après Grégoire le Grand, la prière ecclésiale pour les fidèles et les catéchumènes avait disparu. Autre changement, on ne commençait plus la messe directement par les lectures mais par une oraison. L'office stational⁵¹ de Rome étant écrit devenait facilement transmissible et fut transmis. Il servit de premier modèle pour l'Occident (VIII^e siècle) mais office papal, solennel, il était imparfaitement adaptable d'où bien des altérations. Des chants latins aussi furent transmis, par l'antiphonaire romain; ceux en grec n'étaient en principe plus d'usage. Le chant latin dit grégorien, utilisé, n'est pas sans ressemblance avec le chant orthodoxe et même hébraïque (*cf.* ch. 8, § 1). Dans le haut Moyen Âge, la participation des fidèles était encore d'une certaine force. Des laïcs seront un temps tout zèle pour des compositions latines ou dans la langue du pays; par jalousie ou par nécessité ils furent assez vite écartés. L'Église se réserve les choses de la messe. Amalaire, en comparant les offices romains et ceux de l'Empire carolingien, constate de sérieuses différences, dues sans doute aux influences celtiques et germaniques des textes insérés. L'office des Gaules se caractérise alors par les longues prières, par leur nombre, leur diversité, les cérémonies pompeuses et d'aspect dramatique qui provoquent une enflure typique. L'avant-messe (*cf. infra*) semble d'abord particulièrement affectée. Le déjà vieux rit grégorien est bouleversé; par rapport à la messe romaine, il y a là des nouveautés dont les apologies sont le témoignage et l'allégorie une des causes. L'allégorie est en effet à l'origine de gloses et de vains développements.

Il y a cependant des changements de plus de conséquences dus au goût croissant du mystère et à une sacralisation générale du culte. On constate une révérence accrue pour la messe, du XI^e au XV^e siècle⁵². Depuis le VI^e siècle, l'assemblée chrétienne ne voyait plus l'office dominical comme une simple réunion autour d'une table en souvenir du Christ mais comme une action de grâces (*gratias agimus*) solennelle accompagnée de suppliantes prières à multiples objets tant spirituels que matériels, sacrifice de l'*ecclesia*, c'est-à-dire de la communauté. Le prêtre a plus particulièrement le soin de l'office. Il célèbre au nom de cette *plebs* aimée du Christ (*plebs tua sancta*). C'est une tradition théologique antique qu'exprime le canon de la messe romaine. Cette conception a été progressivement occultée, même si les textes ne le

laissent pas tout à fait paraître, par une idée plus sublime. La messe, offrande à Dieu, commémorative de la Passion rédemptrice est devenue autre : dans le sanctuaire inaccessible au commun des mortels se déroule désormais le « mystère de la foi ». Par la consécration est accomplie l'œuvre d'amour du Rédempteur, mystère ineffable, la *bona gratia*, cette faveur du ciel. Ce don de Dieu mérite un indicible respect. On ne saurait l'accueillir que par la prière et dans une attente pleine de crainte, (cf. ch. 4, § 3). On insiste moins sur le caractère d'Eucharistie, c'est-à-dire d'action de grâces, que sur celui d'Épiphanie, autrement dit « venue de Dieu » plein de grâces. Dans le canon, il est écrit s'agissant des fidèles : *qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis* (qui t'offrent ce sacrifice de louange) mais déjà Alcuin a ajouté *pro quibus tibi offerimus* (pour lesquels nous t'offrons). En somme, ce ne sont plus les fidèles qui offrent mais le prêtre au nom des fidèles. Ainsi assiste-t-on à un double changement de conception de la messe. D'une part, la messe est moins la consécration de la « Victime sans tache » pour l'offrir à Dieu que la consécration pour que Dieu descende dans les « espèces adorables » se donner lui-même et, d'autre part, la messe est devenue moins le fait du peuple de Dieu qui offre directement sous la houlette de son pasteur que le fait du prêtre qui offre, avec pleins pouvoirs, au nom du peuple. Plus que sur l'oblation et son geste, l'intérêt se porte sur la présence réelle, tant contestée par les hérésies, et sur l'élévation. L'Église, par réaction, insistait sur ce point dogmatique et favorisait tout ce qui pouvait le mettre en valeur. La présence réelle ce n'était pas seulement le Corps et le Sang mais le Christ, tout entier vivant, caché sous les « saintes espèces ». Comme le Seigneur lors de la Cène, suivant la tradition antique, le prêtre levait légèrement l'hostie consacrée et le calice, pareils au Graal miraculeux⁵³. Toute l'attention des fidèles se concentrait sur ce moment crucial. On racontait, aux XII^e et XIII^e siècles, d'étranges histoires : des gouttes de vin consacré étant tombées sur la nappe de l'autel, on y avait vu le visage du Christ. On avait aussi, d'autres fois, cru le voir dans l'hostie. Si le mystérieux visage du Suaire de Turin n'est pas authentique (ce qui n'est pas scientifiquement encore prouvé) il pourrait bien être de cette époque. Jamais il n'y a eu plus de miracles, vrais ou faux, pour conforter l'affirmation catholique relative à la présence réelle. Afin qu'il n'y ait pas de confusion, il fut prescrit, au XIII^e siècle, d'élever désormais plus haut l'hostie après consécration qu'au moment de l'offrande du pain et du vin, pour que chacun puisse contempler et adorer sans erreur⁵⁴. La dévotion populaire à cette pratique et aux bénéfices infinis qu'elle en pensait tirer fut si grande que des excès n'ont pas tardé. On payait à l'église une place pour bien voir, on payait aussi le prêtre pour qu'il prolongeât le temps d'élévation. En Angleterre, on n'hésita pas à crier : « Plus haut, plus haut ! » Les élévations se multiplièrent au cours de la messe. Bientôt, il n'y eut plus que cela

qui comptât pour certains. L'on vit des gens courir d'église en église, entrer juste avant la consécration et sortir aussitôt après l'élévation et non sans bruit *quasi diabolum vidissent*, comme s'ils avaient vu le diable, nous dit le chroniqueur. Il parut préférable, dès le xiv^e siècle, de laisser exposé le Saint Sacrement sur l'autel pendant la messe. Ce sera la conclusion de ce culte qui se prolongera dans les siècles à venir. L'Église n'a pas unanimement approuvé les expositions prolongées, à la messe et ailleurs. Le cardinal Nicolas de Cues, au xv^e siècle, s'est distingué par une opposition vigoureuse. Il n'accepte de pareilles expositions qu'exceptionnellement, pour la Fête-Dieu par exemple.

17. *Culte du Saint Sacrement. Genuflexion et agenouillement. Concélébration.*

La Fête-Dieu, qui date de 1246, fut une expression de cette nouvelle ferveur populaire pour le Saint Sacrement. Le Saint Sacrement, dans l'ostensoir qui remonte aussi à cette époque, était promené en procession, accompagné d'un grand concours de peuple, par les rues ou les campagnes au milieu de chants et d'encensements. L'homme du Moyen Âge, convaincu des mérites de la messe, estimait que les fruits étaient particulièrement efficaces et plus sûrement acquis si on les demandait directement au Seigneur présent dans l'hostie visible. Ces fruits étaient spirituels et matériels, salutaires à l'âme mais aussi au corps. On en connaît le détail et l'énumération en est longue⁵⁵. La genuflexion, innovation du xiv^e siècle, s'impose devant le Saint Sacrement et naturellement devant l'autel. C'est une marque d'honneur d'origine laïque. On doit à Dieu présent au minimum ce que l'on accorde aux princes.

La coutume était de faire une genuflexion chaque fois que l'on passait devant l'autel ou même devant l'évêque⁵⁶.

L'agenouillement est aussi d'origine laïque. C'est un acte d'allégeance qui a succédé à la prosternation vers le temps de Charlemagne. Il remonte donc beaucoup plus haut dans l'histoire féodale que la genuflexion. Dès 813, le concile de Tours le préconise comme l'attitude fondamentale des fidèles, non du prêtre. Celle du prêtre doit rester celle habituelle à la prière d'alors : position debout, les paumes vers le ciel (comme il est écrit déjà dans Virgile)⁵⁷. L'évangile est toujours lu et écouté debout. Le célébrant officie en station verticale mais à certains moments de la messe il s'incline profondément, notamment à la consécration, ou penche simplement la tête. En tout cas, l'agenouillement, marque de vassalité, est considéré comme une position mineure qui convient seulement aux fidèles ; il n'est pas d'abord usité aux jours festifs⁵⁸. Au xiii^e siècle, il

sera d'obligation pour le peuple au moment de la consécration et bientôt à toutes les oraisons, au canon comme au *Confiteor*. Il est commandé par le *flectamus genua* (agenouillons-nous). Il est devenu l'attitude normale de la prière populaire.

Dans l'église d'alors, il n'y a pas de bancs, les hommes s'appuient quelquefois sur un bâton. Il arrive que les femmes s'assoient sur un coussin ou sur une sorte de petit tabouret léger. Les prêtres, dans le chœur, bénéficient de stalles qui permettent la position assise.

La concélébration ajoute au faste du culte divin. Pendant le premier millénaire, quand plusieurs prêtres étaient réunis, on considérait qu'ils n'étaient pas obligés de dire personnellement la messe ; ils adoptaient en Occident, comme en Orient, cette pratique de la concélébration qui se maintint longtemps dans les monastères et a été rétablie dans le culte catholique depuis Vatican II. Le rit grégorien l'avait antérieurement abandonnée sauf exceptions (par exemple aux messes d'ordination). Les concélébrants se partageaient une partie de l'office mais au Moyen Âge, ils ne consacraient généralement pas ensemble. Ils recevaient la communion de l'officiant comme les autres fidèles, ou mieux partageaient l'hostie avec le célébrant comme ce dernier le faisait habituellement avec le diacre et le sous-diacre à la grand-messe. Dans les paroisses rurales, le prêtre avait été bientôt réduit à se passer de diacre et de sous-diacre ; bienheureux était-il quand il avait un servant compétent ou une femme du bourg pour répondre à sa messe quotidienne. La messe sans acolyte était plus fréquente que la messe concélébrée.

18. *Révérance accrue pour la messe. Crainte du sacrilège. Raréfaction de la communion. Disparition de la communion des fidèles. Ses causes.*

Deux faits mettent bien en valeur les conséquences de l'extrême révérence que le Moyen Âge a pour le culte et en particulier pour le Saint Sacrement, surtout à partir du XIII^e siècle. Le premier est la crainte du sacrilège qui peut être commis, par inadvertance, en laissant tomber du vin consacré ou des hosties. Pénitences et réparations pénitentielles prennent beaucoup d'ampleur et témoignent des scrupules des hommes du temps. Il n'était pas permis à un laïc de toucher un objet sacré, le calice par exemple, à mains nues ou encore une hostie, fût-ce pour la porter en viatique à un mourant. Ce privilège du prêtre ne fut accordé qu'exceptionnellement à des princes. Le communiant ne touchait pas l'hostie, on la lui posait dans la bouche. Innocent III, saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme théologique*, traitent des cas de *pericula* ; les sanctions sont prévues et les réparations nécessaires précisées. Il y a exagération de ce côté-là comme du côté des fruits de la messe⁵⁹ qui atteignent aussi les limites

de la pire superstition à la fin du Moyen Âge. Mais la conséquence la plus grave d'une révérence par trop abusive est que les fidèles furent amenés à ne plus communier par crainte de manquer au respect dû aux espèces consacrées. De ce fait, la communion des fidèles est tombée en désuétude. En compensation, les chrétiens se sont rués sur les fruits de la messe, les mérites que l'on pouvait y acquérir et surtout en contemplant et en adorant le Saint Sacrement exposé, quitte à assister à plusieurs messes, ou par tout autre moyen (*cf. supra*), en particulier en faisant dire des messes à son intention propre, ces messes privées dont trop de prêtres garantissaient le succès immanquable... Il y a d'autres causes, certes, à l'extrême rareté de la communion des fidèles, notamment l'obligation de la confession préalable, rare et difficile à l'époque et dont les pénitences étaient lourdes, parfois longues et quelque peu infamantes dans les cas graves. Il faut ajouter les prescriptions sévères de jeûne avant communion, parmi lesquelles l'abstinence de chair s'étendait aux chairs les plus légitimes. Il fallait en effet s'abstenir bien à l'avance de toute « œuvre de chair⁶⁰ ». Les gens mariés renâclaient. D'autre part, on devait, en principe, sous peine de péché assister à la messe dominicale dans sa paroisse et donc y communier, y faire ses Pâques. Alors, plus que maintenant encore, beaucoup préféraient rester éloignés de leur curé mais y échappaient difficilement. Les gens dévots étaient retenus aussi par de respectables scrupules ; un grand sentiment d'indignité personnelle régnait. Quant au clergé, il n'encourageait pas la pratique de la communion fréquente. Ce n'était pas dans les usages recommandés. Saint Louis — un saint ! — ne communiait pas dix fois par an. L'abandon de la communion, naguère but de la messe pour le fidèle, étonne en pays de chrétienté. Il n'était plus question de « partage du pain ». Même des prêtres évitaient de communier à toutes les messes. Ils se contentaient parfois de la dernière de la matinée. Les apologies étaient un signe de leur angoisse d'être en état de péché mortel à chaque communion. Leur raisonnement, simpliste, était le suivant : si je suis en état de péché mortel, mieux vaut ne commettre le sacrilège qu'une seule fois. Le célébrant pouvait donner une absolution globale aux fidèles à la messe mais ne pouvait se la donner à lui-même. L'augmentation du nombre de prêtres, surtout des moines-prêtres, a apaisé sans doute bien des cas de conscience, y compris chez les prêtres séculiers scrupuleux, mais les facilités de confession n'ont pas rétabli la coutume de communier à la messe, même en ce XIII^e siècle, la plus brillante période du rit grégorien.

19. *Rit gallican de la messe et rit romain. Les rites disparus : apologies, chant responsorial, prière ecclésiale, rite de la fraction du pain, procession d'offertoire et chant, rite de communion des fidèles et chant.*

Au cours des siècles du Moyen Âge, le rit grégorien a vu de ses rites disparaître, par exemple les apologies, d'autres apparaître ou s'affirmer. Il y a eu à cela différentes raisons, en tout cas dans les Gaules le rit romain transplanté s'est teinté fortement des messes de type gallican⁶¹. De ce type gallican, on peut se faire une idée d'après le *Missale gothicum* et les compléments acquis dans son dernier état, avant le début du VIII^e siècle. Il se caractérise par tout un appareil dramatique : salutations, processions, développements abondants et pompeux, riche vocabulaire, etc., et surtout par des changements fréquents des différentes parties de la messe au cours de l'année ecclésiastique, spécialement dans l'avant-messe.

La messe gallicane commence par quatre chants qu'accompagne une première procession d'entrée et le salut du prêtre à la communauté : « Que le Seigneur soit toujours avec vous. » (*Dominus sit semper vobiscum*). Des enfants chantent ensuite le *Kyrie*. Il y a trois lectures. Après la deuxième, un chant responsorial. Une procession solennelle à sept porte-flambeaux précède l'Évangile présenté solennellement et lu en latin. Après viennent l'homélie puis la prière, que nous appelons ecclésiale, pour toute l'Église y compris les catéchumènes que l'on congédie alors. Suit la messe des fidèles avec de grandes variations aussi. Une nouvelle procession se forme au cours de laquelle le clergé transporte les oblats jusqu'à l'autel. Cette entrée est triomphale, elle est accompagnée de chants. On dit une oraison qui cite le nom de ceux qui offrent ou pour qui l'office est offert, puis le Canon qui comprend au moins deux parties, une d'action de grâces, une autre de demandes ; il s'achève par le *Sanctus*. Après quelques phrases d'introduction, les paroles de consécration sont prononcées à mi-voix ainsi que l'épiclese et l'anamnèse⁶². La fraction du pain est accompagnée d'un chant spécial. Tous récitent ensuite le *Pater*, suivant les jours plus ou moins complété. Une bénédiction solennelle donne le signal du départ pour ceux qui ne communient pas. L'office se terminait par une ou plusieurs prières. Les Carolingiens ont substitué le rit romain au rit gallican sans l'effacer totalement puisqu'ils ont tenu compte des recueils nationaux. Il ne s'agit là que d'un aperçu schématique⁶³.

Au Moyen Âge, l'office évolue à la fois dans le détail et dans son aspect extérieur (cf. ch. 5 spécialement réservé à la messe romaine sous sa forme grégorienne et à ses différentes parties). Il y eut des disparitions, des maintiens et des nouveautés. Si des attaques, ou des

conditions différentes, ont entraîné la disparition de la prière ecclésiale et du chant responsorial très tôt (*cf. infra*), par contre des institutions se sont solidement installées, en particulier les messes privées. Certes, au IV^e siècle, par le concile de Laodicée, l'Eucharistie à domicile avait été condamnée mais Grégoire le Grand fut favorable aux autorisations et les chapelles domestiques se multiplièrent. Ce sera le concile de Trente au XVI^e siècle qui mettra fin à une tolérance qu'il jugea excessive mais qui se prolongea au long du Moyen Âge. La messe est une institution communautaire et la messe type doit rester la messe dominicale publique, considérée assez longtemps comme la seule à prévoir le dimanche et les jours de fête. Cette grand-messe est avec diacres, sous-diacres et chants. On laissa plus de liberté les autres jours de la semaine, mais au XIV^e siècle, un synode de Mayence (1310) se plaint encore de ce que les églises rurales soient trop souvent sans clercs assistants ; on demande que le prêtre soit aidé au moins de personnes « dignes de confiance... sachant lire et écrire ». Il apparaît à cette époque que, dans les églises paroissiales, le peuple ne répond plus à haute voix, là où il le peut encore. On avait craint un temps que la liturgie romaine en arrive, tant l'infiltration de la messe privée était forte, au point de la liturgie gallicane dans laquelle on ne connaissait plus de Canon fixe. La méfiance à l'égard de la messe privée s'affirme indirectement au synode de Ravenne (1317) qui désapprouve les messes privées pendant la grand-messe et exige la présence de tous les clercs dans le chœur pendant cet office. L'important n'est pas en effet qu'il y ait collaboration à l'autel mais qu'il y ait union à la cérémonie sacrée pour que soit conservé le caractère social de la vraie liturgie de la messe, principe essentiel maintenu au cours des âges, plus ou moins nettement, envers et contre tout.

Parmi les formes rituelles disparues déjà aux temps carolingiens, on a cité la prière ecclésiale, mais en France au moins, elle a survécu sous une forme dérivée : les prières du prône. La prière ecclésiale n'est pas dite seulement pour toute l'Église catholique ; elle était par avance largement œcuménique. Elle existait déjà dans la messe gallicane, sous forme de litanies sans doute. Ce qui apparaît, au VIII^e siècle, lorsque l'office romain s'est imposé, sont des survivances et aussi des innovations, différentes suivant les pays. La prière ecclésiale accompagne le sermon sous des formes diverses et précieuses. Le chant responsorial disparaîtra aussi mais plus tardivement ; il n'est pas étranger à l'origine des séquences, innovation du culte au Moyen Âge comme le *Kyrie*, avec cette différence que le *Kyrie eleison* est une importation d'Orient d'avenir durable. Le chant responsorial est ancien ; son principe est le suivant : un chantre chante un texte suivi, le peuple répond par un mot ou un verset, toujours le même, en quelque sorte un refrain. C'est un dialogue qui a l'avantage d'être un moyen facile de participation. Il eut du succès.

Dans le cours des lectures ou après, le chant responsorial affectionne l'alléluia qui annonce bien l'évangile et se prête mieux encore à la musique et aux belles mélodies des chanteurs. L'art l'a perdu ; bientôt il ne fut plus forme populaire de l'office. Le texte, d'autre part, s'est réduit à un seul verset ou au seul refrain. Il est devenu parfois simple séquence. L'alléluia va servir à tous usages ou n'est plus chanté que pour lui-même. Le chant grégorien a largement profité des vocalises « jubilantes » de l'alléluia, avant même le triomphe de la polyphonie qui a suivi. Le graduel garde aussi la marque du vieux chant responsorial disparu.

Si l'on considère les formes anciennes de la messe médiévale, une des plus curieuses est assurément le chant d'offertoire, cette prière qui accompagne la procession du même nom. L'offrande des fidèles est une des plus anciennes traditions de l'Église. Un décret du concile national de Mâcon (586) insiste plus particulièrement sur la nature de l'offrande : du pain et du vin. Cette offrande doit être placée avant l'office « à l'endroit désigné », sans doute sur des tables à l'écart de l'autel. A cette époque, le prêtre reçoit en personne ce qu'il donnera ensuite à Dieu, le surplus doit revenir au clergé et aux pauvres. La part nécessaire au Sacrifice est cérémonieusement apportée à travers la nef en procession solennelle : l'oblation romaine devient au-delà des Alpes un long cortège de fidèles et de clercs évoquant le peuple de Jérusalem allant à la rencontre du Christ... Il est bien convenu que l'oblation doit être du pain et non pas de la brioche ou du gâteau. Les oblats sont déposés sur la large patène et non plus sur l'autel. Il n'est besoin, avec la raréfaction des communicants, que de fort peu. Au XI^e siècle, on commencera à offrir, entre autres, de l'argent ; Pierre Damien cite des dames qui ont offert deux pièces d'or. La procession d'offertoire, avec le temps, est devenue une prestation économique due au clergé, une contribution parmi d'autres. Quand les offrandes ne seront plus qu'en argent, la procession disparaîtra et sera remplacée par la quête. La cérémonie d'offrande sera aussi l'occasion pour le fidèle de régler les honoraires de la messe demandée et des frais afférents. Ces honoraires pourront, beaucoup plus tard, provenir d'un non-catholique ou même d'un athée désirant accomplir le vœu d'un défunt par exemple ou observer l'usage local. L'offrande se trouve ainsi complètement détachée de l'office.

Ce n'était pas encore le cas au Moyen Âge. La procession, même réduite, était accompagnée d'un chant qui durait aussi longtemps qu'elle. Il ne s'arrêtait que lorsqu'elle était finie, sur le signe d'un chantre. Ce chant variait suivant les temps et les lieux et, puisqu'il y avait don volontaire, en principe, il devait être chant de joie, selon ce qui est écrit : « Dieu chérit celui qui donne avec joie ! » (Exemple de chant : *Exaltabo Te Domine...*). Ce chant présente souvent la particularité bien gallicane de la répétition des mots, par exemple : *Quoniam, quoniam, quoniam non revertetur...*, ce qui permet au chant de

belles variations. En conséquence, il est réservé au chœur ou à la *schola cantorum*, comme tous les psaumes chantés à l'offertoire. Mais il ne se rapporte que rarement au sujet, c'est-à-dire à l'oblation des dons. Le chant d'offertoire disparaîtra avec la procession, il en restera tout au plus une antienne. Avec l'effacement du rite de la fraction du pain, élaboré pourtant avec tant de soin, c'est tout un pan important de la liturgie qui s'effondre dans l'ombre d'un passé encore incomplètement connu. On peut néanmoins affirmer que la substitution du pain azyme au pain levé et de la petite hostie ronde préfabriquée au gros pain rond, plein ou en couronne, explique pour une bonne part l'évanouissement de ces rites qui retenaient toute l'attention de l'assistance.

L'antique coutume de la consécration et de la communion des fidèles sous les deux espèces avait duré un millénaire. Dans le haut Moyen Âge, on utilisait pour la communion des fidèles un vase spécial rempli de vin non consacré dans lequel on ajoutait soit quelques gouttes du vin déjà consacré par le prêtre, soit des parcelles d'hostie. Les fidèles usaient habituellement, depuis le ix^e siècle semble-t-il, d'un chalumeau appelé *calamus* ou *pugillaris* ou *fistula*. (L'Église d'Orient orthodoxe emploie toujours une sorte de cuillère.) La communion des fidèles directement au calice de l'autel se pratiquait aussi. Les communiant s'approchaient de la sainte table, en chantant notamment le psaume 33 : *Gustate et videte quam suavis est Dominus...* (Goûtez et voyez combien suave est le Seigneur...) ou, à Pâques, « Venez, peuple, accédons avec crainte et foi au mystère sacré ». La communion était volontiers accompagnée de chants ou au moins de musique. Une autre façon de communier sous les deux espèces fut déclarée illicite assez tôt : le communiant recevait un morceau de pain trempé dans le vin. Cet usage eut quelque peine à disparaître : le concile de Clermont le condamne de nouveau en 1096, soit environ un siècle après la généralisation de l'hostie ronde.

20. *La communion par l'hostie ronde ; ses conséquences sur l'office grégorien. Rites nouveaux.*

La nouvelle pratique de la communion avec hostie remonte au temps d'Alcuin, au ix^e siècle ; elle se diffusera lentement dans tout l'Occident et ne s'imposera vraiment qu'au xi^e siècle. Longtemps le pain de messe avait été du pain de ménage, offert par les fidèles, et, de préférence, un pain rond partagé en quatre par une fente qui rappelait une croix. On le tranchait sur un grand plat, la patène, qui, devenue inutile avec le changement de rite, va se réduire à la taille d'une soucoupe⁶⁴.

En Occident, le choix du pain sans levain provient d'une meilleure

connaissance de la Bible qui le recommande, de la croyance aussi que le levain est corrupteur et que, par respect pour le sacrement, il doit donc être évité. Dans tous les cas, le pain rompu fait des miettes, il fallait le recevoir dans les mains en coupe pour éviter le sacrilège de pain consacré tombé à terre ; de plus, coupé en tranches, il séchait vite ; sa conservation était difficile. On était obligé de le mâcher quel que soit son état. La fine hostie ronde de pâte sans levain n'a pas ces inconvénients et se conserve mieux. Les mains de propreté douteuse du communiant ne risquent pas de la toucher puisque l'hostie est déposée dans la bouche et doit être avalée tout de suite. Il est interdit de la retirer à des fins médicales dont certaines touchaient à la profanation.

La confection des hosties est de plus en plus stricte : purification du moulin, choix du blé recueilli grain à grain, silence des confectionneurs, afin que leur souffle ne souille pas la pâte avant cuisson, exigence de la présence de prêtres, au moins de diacres ou de moines. Par la suite, cette charge délicate sera confiée de plus en plus souvent à des couvents de femmes. Le pain offert par les fidèles ne sera plus employé à l'autel. Les hosties fabriquées au moule métallique représentent fréquemment une tête de Christ ou une croix.

Dans le rit catholique, il y a consécration du pain et du vin. En principe, il s'agissait de vin rouge mais le vin blanc a été finalement préféré, il a l'avantage de moins tacher. Le célébrant joint de l'eau au vin, en quantité toujours inférieure au vin en Occident ; c'est pour signifier que la communauté est intimement liée au Christ, autrement dit l'Église à son Rédempteur, et saint Cyprien de dire : « Si quelqu'un n'offre que du vin, le Sang du Christ se trouve être sans nous, si ce n'est que de l'eau, c'est le peuple qui est sans le Christ. » Il y a de plus dans cet acte toute la force de l'allégorie du sang et de l'eau écoulés de la plaie du Christ mourant. Il est à remarquer que, du temps du Christ, le vin était habituellement trempé. Cette mixtion de l'eau (qui seule est bénie par le prêtre) au vin est chargée d'un sens qui fut contesté. En effet, ce qui est offert ainsi à la messe, ce n'est pas seulement le Christ mais aussi l'Église ; Luther, au xvi^e siècle, sera scandalisé, il trouve cette intervention humaine dans le mystère sacré inconvenante⁶⁵.

Longtemps le Moyen Âge a cru que, pour être valable, le sacrifice devait obligatoirement comporter la double consécration du pain et du vin et que, tant qu'une seule était accomplie, le Christ n'était pas présent sur l'autel. Il pensait aussi qu'il fallait nécessairement communier sous les deux espèces. Mais l'Église a affirmé que le Christ était tout entier dans chacune d'elles, fût-ce dans une infime parcelle, et qu'il était licite de communier sous la seule espèce du pain. Communier sous les deux espèces devint un privilège de moins en moins accordé⁶⁶, même à des souverains, d'où de véhémentes revendications de leur part. Au temps de la communion sous les deux

espèces, le rite de la consécration du vin destiné aux fidèles n'était pas simple. Il s'était accompagné longtemps de rites de purification, avant et après, par rinçage de la bouche au vin non consacré extrait d'un vase *ad hoc*. Mais, au XIV^e siècle, la communion des fidèles disparut pratiquement de la messe. L'Eucharistie n'était plus donnée depuis des décennies déjà aux jeunes enfants lors de leur baptême (on leur donnait une petite gorgée de vin). Au XIII^e siècle, la réglementation des conditions pour communier était très complète, trop peut-être ; quoi qu'il en soit, la communion des fidèles était devenue si rare que le quatrième concile de Latran, en 1215, avait imposé la communion au moins une fois par an, la communion pascale.

Le fait essentiel au Moyen Âge est que la messe ne tend plus vers le but primordial de l'ancien office, la communion fraternelle de la communauté dans le Christ, mais vers la consécration qui rend possible la présence réelle du Christ-Rédempteur parmi les siens (*cf.* ch. 4, § 2, 3, 4, 5, 6). C'est un changement de fond. Parmi les changements de forme, en plus des disparitions déjà citées, il y a celle du chant de communion qui n'avait pas de raison d'être du fait de la raréfaction de la pratique eucharistique. En sens contraire, remarquable est la tendance, qui s'accroît par la suite, à l'allongement de l'office ; deux rites sont des innovations pour la messe romaine : les ablutions, rite de purification, et l'adjonction du dernier évangile (en fait le premier de saint Jean) lu en fin de messe, deux rites empruntés à la messe dominicaine. En outre, des prières privées se sont insérées en nombre et l'offertoire s'est gonflé de prières nouvelles tandis que les séquences se multipliaient dans l'office.

21. *Les rites de purification.*

Le célébrant avait de plus en plus tendance à absorber toute l'activité de l'autel, probablement par nécessité dans les paroisses rurales. Il est aidé par le missel qui concentre en un seul livre les parties réservées antérieurement au lecteur ou au diacre quand ce n'était pas aux fidèles⁶⁷. Il se répond à lui-même lorsqu'il officie seul ; alors, comme de nos jours, il se répond *amen* à défaut de servent. Désormais plus que jamais il convient qu'il soit purifié, lui mais aussi les objets dont il use à l'autel.

Les rites de purification ne sont plus que gestes symboliques formels dans la messe actuelle, lorsqu'ils survivent. Beaucoup ont disparu ainsi que les bénédictions aux significations voisines. Au *Lavabo* par exemple, le prêtre s'humecte seulement le bout des doigts et ce rite lui paraît secondaire. Le Moyen Âge y attachait plus d'importance. Comme dans l'Antiquité gréco-latine et dans la célébration juive, la purification du célébrant et de l'assistance

occupait une place essentielle. Dans l'office catholique, la purification était non seulement une disposition de propreté révérencielle mais encore un appel à la pureté spirituelle.

Le fidèle avait à sa disposition dans l'église primitive une fontaine pour se purifier physiquement. Ce n'était pas inutile pour les mains qui allaient recevoir la communion sous la forme du pain de ménage... Rappelons qu'il devait, par respect, entrer dans le sanctuaire sans chaussures et sans arme⁶⁸. Le pratiquant trouvait et trouve encore à l'entrée de l'église un bassin rempli d'eau bénite, le bénitier⁶⁹. Il y trempait la main et se signait pour se purifier l'âme car l'eau bénite est un sacramental⁷⁰.

En Occident, le prêtre, quant à lui, devait aussi se laver les mains, dans la sacristie, avant de revêtir les ornements sacerdotaux. Au cours du haut Moyen Âge, il se les lavait de nouveau avant la réception des offrandes. Le rite de l'eau lustrale a toujours tenu une grande place dans la messe.

L'office grégorien depuis l'époque carolingienne commençait d'abord par l'aspersion (*Asperges me...*) qui n'était pas que chantée. Au moment de se laver les mains avant la consécration, le prêtre disait le psaume 25 appelé *Lavabo*; le servant versait de l'eau sur les doigts du prêtre et le prêtre, suivant le rite, s'essuyait avec le manuterge posé sur le bras gauche du servant. Primitivement, parfois, il ne s'essuyait pas les mains mais s'en servait pour asperger les fidèles, avec un avertissement plein de menaces pour celui qui assiste et communie sans renoncer à son péché. Le lavement des mains s'imposait encore au diacre qui soulevait le calice et qui participait à la fraction du pain.

Après la communion, la purification se fait et s'est faite soit avec de l'eau, soit avec du vin. Elle est de plusieurs sortes. Pour le fidèle l'usage était, anciennement, de lui présenter du vin pour se rincer la bouche. Afin d'éviter toute confusion, le vase choisi pour ce vin était différent du calice. Déjà saint Jean Bouche d'Or (Chrysostome) avait recommandé de boire un peu d'eau ou de manger une bouchée de pain après la communion. Dans tous les cas, l'essentiel était d'empêcher qu'il restât la moindre parcelle d'hostie consacrée dans la bouche du communiant : *ne aliqua particula hostiae remaneat inter dentes*. Le rinçage de la bouche se fit aussi par l'eau d'une fontaine voisine ou par l'eau réservée à cet effet dans le sanctuaire même. Le plus souvent, comme pour les autres purifications après la communion, le vin parut préférable. Des fondations, dont on retrouvera localement la trace jusqu'en 1870, en assurèrent l'approvisionnement. L'*ablutio oris* (de la bouche) se prolongea bien après que le pain azyme eut remplacé le pain ordinaire friable qu'il fallait mâcher. Comme pour la communion au calice, les fidèles usaient d'un *calamus* pour ce rinçage.

Innocent III, en 1204, publia une décrétale pour que le prêtre

aussi bien que les autres communiants se nettoient par le vin après réception du sacrement : *Semper sacerdos vino perfundere debet postquam totum acceperit eucharistiae sacramentum*. Selon le rit grégorien, lorsque le prêtre a communié, il tend le calice pour que le servant verse un peu de vin ; il se rend après cette première ablution au côté droit de l'autel et dit, entre autres : « Que le péché ne laisse aucune trace sur moi », tandis qu'il purifie ses doigts avec de l'eau qui tombe sur une cuvette⁷¹. L'officiant revient au milieu de l'autel et, après une deuxième ablution de vin et d'eau qu'il absorbe, parachève la purification de la bouche et le rinçage du calice avant de remettre en ordre ce qui a servi au sacrifice. Si le produit de l'ablution des mains était versé dans un calice, il était bu par l'officiant ou remis aux soins du sacristain ; ce dernier en usait à l'occasion d'un baptême parfois ou comme médecine pour des malades ou, trop souvent, en lotions pour des usages peu catholiques. Par tradition, pour le rinçage des doigts, on usait d'eau le plus souvent ; elle était alors jetée dans un lieu convenable, appelé piscine, fréquemment disposé à proximité de l'autel.

Pour la purification de leur âme, les fidèles bénéficiaient en outre, à la fin du *Confiteor*, par un texte désormais disparu, d'une formule absolutoire : « Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés... » L'encensement de l'autel, du prêtre, des fidèles aux messes solennelles, encore pratiqué de nos jours, est une autre forme ancienne de purification en même temps que d'hommage.

Parmi les rites anciens de purification de l'âme, un des plus durables sous ses différentes formes est le baiser de paix. Le fidèle demande la paix du Seigneur mais il doit aussi se mettre en paix avec son prochain. C'est là l'objet du baiser de paix donné après le *Pax Domini sit semper vobiscum* (Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous) avant la communion. Ce rite est caractéristique du rit grégorien. Hippolyte déjà disait : « Que les fidèles donnent le baiser de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes. » Il ajoutait : « Mais que les hommes ne donnent pas le baiser aux femmes. » Le baiser part du célébrant. Il n'était plus au Moyen Âge le privilège des communiants et se transforma de façons différentes suivant les pays. L'Angleterre se montra particulièrement réservée : baisement des doigts, inclination du buste, accolade. Le rite fut le plus souvent dévolu au clergé du chœur. On le réduisit encore à un objet, l'*osculatorium*, appelé aussi instrument de paix ou simplement paix. On le donnait alors à baiser aux fidèles ; il pouvait être crucifix, patène, petit tableau, etc.⁷². La procession que ce rite entraîna fit l'objet de querelles de préséances et disparut presque partout. Le baiser de paix populaire fut remplacé par une simple oraison, à quelques exceptions près.

Les rites de purification étaient généralement accompagnés de

prières, mais non obligatoirement ; les rituels en la matière étaient des plus variés selon les lieux et selon les époques.

22. *Prédominance des rites visuels destinés à l'assistance : causes et conséquences.*

Depuis le XII^e siècle, le prêtre est devenu lecteur ; il est chanteur aussi aux messes solennelles dans les bourgs ruraux. Le célébrant, au XIII^e siècle, lit dans le missel. Il y a substitution de la *missa lecta*, venue de la messe basse privée, à la *missa cantata*. Dans le bas Moyen Âge, l'officiant s'est rendu indépendant du chœur ; ce dernier poursuit sa partie sans que le prêtre à l'autel l'attende. Le chant des chœurs devient ainsi un ornement du culte, en quelque sorte superfétatoire. C'est le point d'aboutissement d'une longue évolution. Parmi les moyens pour rehausser le culte au haut niveau qu'exige désormais l'idée de messe, il y a le chant, dernière forme en outre de participation du peuple à l'office. Les Carolingiens l'avaient favorisé ; les Francs, comme les Anglo-Saxons, avaient réclamé à l'envi des antiphonaires à Rome. Le chant, il est vrai, est une forme de sublimation de l'office et a permis de lui donner toute son ampleur mystique. Là aussi, peu importaient les mots mais en général le style était choisi et le peuple se complaisait à chanter. Les instruments de musique, l'orgue surtout⁷³, ont contribué à valoriser la messe sans que la dignité du culte en souffrît. Avec le développement de la polyphonie, au XIV^e siècle, et la complication des mélodies, le chant était passé au chœur des clercs ; il avait pris au peuple le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*. Le chant s'embellissait peut-être mais perdait sa simplicité grégorienne. Il ne fut plus que de la compétence des clercs ou même de laïcs professionnels, une sorte de hors-d'œuvre artistique qui échappait à la foi. Il conservait la splendeur des psaumes mais réduisait plus encore au silence un peuple refoulé vers des cantiques populaires en langue locale, fréquemment sans grand rapport avec l'office. Des airs et des paroles vulgaires se mêlèrent à partir du XIV^e siècle aux chants d'Église, qu'ils fussent en langue vernaculaire ou en latin, bouleversant les habitudes ; Jean XXII en fut indigné ; dans une décrétale de 1326, il se plaint de ce que les mélodies grégoriennes soient couvertes de *triplis et motetis vulgaribus*⁷⁴. Les Français continuèrent à chanter malgré tout ; nous voyons dans le bas Moyen Âge à Orléans des clercs chanter tout l'office de la messe, à l'exception peut-être des paroles de la consécration, avec le prêtre, mais c'était des chanoines.

L'unité de l'office est éclatée : les assistants priaient de leur côté et ne répondaient plus au prêtre officiant ; la partie de chant qui leur était naguère réservée était désormais confiée au chœur ; le chœur

chantait suivant les règles de l'art tandis que le célébrant lisait l'office de façon autonome sans attendre la fin du chant. C'est à peine si, dans les messes solennelles, l'officiant entonnait le chant que reprenait le chœur ensuite. Le fossé ne cessait de se creuser entre le prêtre sacralisé et le peuple, le célébrant et les fidèles, le culte sacrificiel et la communauté. Elle ne pouvait qu'assister et regarder dévotement en silence⁷⁵. On ne lui demandait pas plus ; on préférerait même qu'au lieu de prier elle contemplât et écoutât. Réduit à un rôle passif, le fidèle avait vu en compensation multiplier les rites gestuels éclairés par l'allégorie. La messe abondait en salutations, inclinations de la tête ou du corps tout entier, élévation des yeux, des bras, de l'hostie, du calice ; les baisers à l'autel ne cessaient d'augmenter, par exemple chaque fois que le prêtre s'était tourné vers l'assistance ; baisers aussi aux objets saints, à l'hostie consacrée, signes de croix — plus de quarante au cours de l'office — (ils ont le sens de bénédictions), bénédictions proprement dites destinées à l'eau du sacrifice et au peuple⁷⁶ ; mouvements divers : du côté de l'épître au côté de l'évangile, à l'autel, de l'autel au siège du célébrant, bientôt genuflexions, beaucoup plus tard, agenouillement du prêtre. Les processions sont très appréciées : processions d'entrée, de sortie, d'évangile, dans le chœur et dans la nef. Il y a aussi la parole qui se détache brusquement dans le silence, chargée de sens ; le ton est plus important que le sens et il peut être pathétique. La messe est un spectacle sacré qui se développe devant le fidèle. Pour l'homme du Moyen Âge, tout geste de la messe est symbolique ; notre temps a peine à comprendre⁷⁷. Il n'y a pas de doute, le peuple désirait participer à la messe et a éprouvé avec déplaisir le refus qui lui était opposé. Il a profité de chaque occasion, selon ses moyens physiques ou financiers, pour montrer l'intérêt qu'il portait au culte et pour tenir un rôle dans la liturgie ou dans les fêtes qui en découlaient. Il n'épargnait rien pour contribuer, ne serait-ce que par le vêtement, à la splendeur qu'il constatait dans les cérémonies du chœur et les fastueuses processions qui accompagnaient le clergé.

23. *La messe, drame liturgique. Miracles et mystères.*

La messe est bien alors un drame liturgique dont l'ampleur et la couleur n'ont cessé de croître au Moyen Âge. Pour retenir ou attirer l'attention d'un peuple assez rustre, comme dans le sermon, tous les procédés ont paru bons et l'on a laissé place à peu près libre à ce que nous appellerions de nos jours la créativité et l'animation⁷⁸. Les cérémonies du chœur se sont répandues dans la nef, théâtralement, surtout les jours de fête, à Noël et à Pâques, ou lors de la fête patronale. Amateurs passionnés des scènes mimées, des tableaux

vivants, les fidèles, entraînés par une saine émulation de clocher, ont reproduit les moments les plus émouvants de l'Ancien ou du Nouveau Testament avec un étonnant réalisme, n'hésitant pas à faire entrer par exemple des animaux dans l'allée centrale du sanctuaire jusqu'au chœur. La nef ne suffisant plus ou n'étant plus le lieu convenable, le Moyen Âge a transporté l'action hors de l'église, devant la porte, sous le porche⁷⁹ et même sur la place, dans la rue, où l'on pouvait monter le décor. On vit la Croix mais aussi la Vierge merveilleuse et les diables sortant de la gueule d'enfer... Ils avaient le plus grand succès. L'allégorie et le symbole contrastaient sans difficulté avec le burlesque le plus cru. La Passion du Christ fut un sujet privilégié des miracles et des mystères. Ils ont ému, édifié, instruit le peuple chrétien mieux que le sermon et lui ont redonné en spectacle son image et celle de ses vices, pour sa contrition mais aussi pour sa plus grande joie. Ces prolongements de la messe se sont épanouis, pour ce qui est des miracles, du XII^e au XIV^e siècles : drame d'Adam au XII^e⁸⁰, jeu de saint Nicholas au XIII^e, miracles de Notre-Dame au XIV^e. Au XV^e siècle, ce sont les mystères à grand spectacle joués par des centaines d'amateurs, membres des confréries, tel le *Mystère de la Passion* d'Arnould Gréban (1492). Ces compléments des cérémonies de l'Église sont reçus dans des dispositions d'esprit très différentes de celles de nos publics contemporains et dans un enthousiasme religieux et joyeux qui n'allait pas, sous les formes carnavalesques prises par le spectacle, sans scandale et même sacrilège, de telle sorte que ces représentations plus ou moins expulsées des églises furent finalement interdites en France par arrêté du Parlement en 1548⁸¹. Au XVII^e siècle, le grand dramaturge espagnol Calderón illustrera ce genre médiéval qui porte maintenant le Saint Sacrement au sommet de la foi dans ses célèbres *autos sacramentales*. Il résume, dans ses jeux dramatiques des mystères de la messe, toute l'histoire du salut. Son œuvre magnifie l'allégorie du Moyen Âge. Ces spectacles populaires étaient joués pour la fête du Saint-Sacrement, la Fête-Dieu.

24. *Influences laïques sur l'Église et le culte. Diversité extrême et corruption des rituels à la fin du Moyen Âge. Conclusion.*

Si, au Moyen Âge, l'influence de l'Église est sensible dans la mentalité de la société et dans tous ses rouages, le pouvoir laïque de son côté pèse lourdement sur l'Église par ses féodaux et par le pouvoir impérial. La pression impériale carolingienne s'est prolongée après l'an mil, sous le nom du Saint-Empire romain germanique, d'abord avec le très actif Othon le Grand. Elle n'est pas moins forte sous Henri II qui exigera entre autres, lors de son couronnement à

Rome, l'introduction dans l'office romain du *Credo*, depuis longtemps d'usage au-delà des Alpes (1014). Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, tous les pouvoirs unitaires sont affaiblis. C'est une période de crise pour l'Occident et particulièrement pour la France qu'épuise la désastreuse guerre de Cent Ans. Cette période est au contraire une période de prospérité pour les villes du Nord, pour la Hanse, mais elle est économiquement et financièrement très perturbée dans les grandes villes marchandes d'Italie. Des faillites retentissantes, en cascades, de grands banquiers : les Scali, les Bardi, les Peruzzi, les Acciaiuoli, par le fait de carences plus ou moins volontaires de féodaux ou des souverains anglais et français, provoquent une exploitation indigne des pauvres, du *popolo minuto* par le *popolo grasso*, et des maux que la poursuite sans merci des luttes entre Guelfes et Gibelins ont encore aggravés⁸². La misère populaire s'accompagne des excès habituels en pareil cas ; le clergé très engagé dans les luttes politiques en pâtit à tous les points de vue et la liturgie en souffre aussi. Jamais les rituels n'ont été plus chargés de scories diverses, jamais le besoin de réforme ne s'est fait plus sentir. Les vieux démons de la simonie et du nicolaïsme ont de nouveau envahi l'Église ; la tête et les membres sont gangrenés. On souhaite la réunion d'un concile efficace. La papauté est méfiante ; affaiblie, elle craint le pire. Elle fulmine à défaut de mieux : « Un abus exécrationnel, inouï, s'est introduit de nos jours d'en appeler du pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, au futur concile... En conséquence [...], nous ordonnons que personne désormais n'ose, sous quelque prétexte que ce soit, interjeter appel de nos ordres [...] ou adhérer à un tel appel interjeté par autrui. » (Pie II, bulle *Execrabilis*, 1460)⁸³. Les rituels se sont remplis de prières, de textes douteux, dans lesquels la superstition occupe une large place. Non seulement la diversité est grande mais le désordre règne dans la liturgie comme dans toute l'Église. Plus que jamais on constate qu'il n'y a pas deux rituels semblables et que le bon clergé est rare. Dans les monastères, où demeure un peu plus de stabilité liturgique au moins, on se répète volontiers le mot de Grégoire le Grand qui résume bien sa pensée : *In una fide nihil officit ecclesiae consuetudo diversa*, que l'on peut traduire : « Des coutumes diverses ne nuisent en rien s'il y a unité de la foi » ou encore : des liturgies diverses mais une seule foi. Pour la religion, la diversité des liturgies n'est pas un mal en soi mais peut devenir un danger. Le Moyen Âge mystique s'achève dans un système allégorique confus et dans un bas matérialisme. C'est la moindre de ses contradictions. En Italie, déjà, fleurissait une première Renaissance. Mais, tandis que des pouvoirs forts s'établissent peu ou prou en Autriche, en Espagne, en Angleterre et en France, « les Allemagnes », après de vains rêves impériaux, replongent pour des siècles, depuis la Bulle d'Or (1356), dans la féodalité et son impuissance anarchique⁸⁴. Il ne reste là d'unité que par la foi et le culte, pour l'essentiel au moins, mais la messe partout dans la chrétienté subit déjà de violents assauts.

NOTES

1. La messe a été en effet sensible à son environnement. Elle a gardé jusqu'à nos jours plus d'un trait qui remonte à l'office de l'Église primitive ou à la messe médiévale. De là l'aspect archaïque du rit grégorien et d'autres rites, tels les rites de l'Église orthodoxe. C'est dans l'office de la Semaine Sainte que l'on retrouve le plus de traces des anciens offices. On peut dater les usages nouveaux et les ajouts des différentes époques. La pompe byzantine se manifeste dans le cérémonial de la messe pontificale et encore dans la grand-messe; la féodalité dans le fait de s'agenouiller par exemple. Instructif à ce titre est aussi le rit mozarabe qui rappelle la longue occupation des Arabes en Espagne et l'imprégnation qui en a résulté. Le chant est particulièrement dépendant du temps et traîne le passé dans ses expressions. A chaque époque, on a essayé de donner à la messe un visage amène et de la rendre acceptable dans les différents pays de célébration. L'action des conciles et des synodes est également remarquable car elle est conforme à l'idéologie du temps.

Par la suite, on a reproché à la messe ce qu'on lui demande encore : d'être de son époque. De nos jours, on trouve son langage trop chargé d'images du passé; on l'accuse d'user de symboles périmés. Simultanément, il y a résistance à l'introduction dans l'office du plus profane contemporain. Il y eut d'abord, par exemple, refus des temples, puis des instruments musicaux, évocateurs des orgies païennes, et récemment hésitation devant l'emploi du disque et d'autres moyens de communication.

L'Église suit son siècle, généralement avec au moins trente ans de retard, le temps d'une génération. Il en résulte un décalage permanent, des innovations déjà démodées, de sorte que la messe est aux yeux de beaucoup toujours inactuelle. D'autres, en conséquence, la préféreraient intemporelle ou intangible.

Pour ce chapitre, il convient de se reporter au chapitre 1^{er}, § 1. On trouvera des compléments aux chapitres 4, 5 et 11.

2. Cf. avant-propos note 11 et chapitre 11, § 8 et 9.

3. Innocent III (Lothaire Conti), né à Anagni près de Rome, pape à trente-sept ans, réformateur de l'Église, fut un homme de grande culture et de volonté. Il porta la papauté à son apogée mais dut combattre l'empereur d'Allemagne, les rois d'Angleterre et de France et voulut imposer sa volonté au temporel comme au spirituel. Il estimait que, Dieu régnant sur les âmes, son vicaire devait être au-dessus des princes et de l'empereur qui règne seulement sur les corps. Il comparait la papauté au soleil source de lumière et l'empire à la lune.

Son grand effort porta sur la réforme de l'Église et du clergé. Il envoya dans les diocèses des enquêteurs pour lui signaler les abus sur lesquels les évêques fermaient les yeux (enfant de cinq ans chargé d'une paroisse, par exemple). Il exigea que tous les curés eussent reçu la prêtrise. Il légiféra dans tous les domaines de la vie religieuse; on lui doit l'attribution de couleurs liturgiques (allégoriques). C'est en son temps que la messe a pris vraiment l'aspect global qu'on lui a connu jusqu'à Vatican II. Il réunit le concile général de Latran de 1215, le plus important du Moyen Âge. Après les réformes d'Innocent III, l'Église resta féodale mais moins que précédemment. Les abus furent moins nombreux et moins scandaleux. S'il fut aidé par les ordres mendiants qu'il n'aimait guère mais qu'il autorisa (il laissa le soin à son successeur d'accepter les constitutions des Dominicains), il ne trouva pas de grands appuis auprès des évêques qu'il n'hésita pas à traiter de « chiens muets

incapables d'aboyer ». Il fut le contemporain de la quatrième croisade à l'issue lamentable : le sac de Constantinople, ville chrétienne, par les Croisés.

Son temps est celui de la Grande Charte (1215) qui établit les libertés anglaises, tandis que s'affirme le pouvoir des Capétiens par la bataille de Bouvines. C'est aussi l'époque d'hérésies nombreuses, une époque d'émancipation à l'égard de l'Église sous l'effet de doctrines hétérodoxes (associations de béguines, cathares, albigeois, disciples d'Abélard), de l'affirmation du *sic et non* (groupage en deux classes des opinions contradictoires des Pères, celle du oui et celle du non). C'est l'époque d'Arnaud de Brescia qui soutenait que les hommes d'Église ne pouvaient être sauvés s'ils possédaient des terres, et qui voulait à Rome la république. C'est l'époque de Pierre de Bruys qui nie à la fois baptême et présence réelle, veut faire abattre les églises et supprimer le culte, la liturgie, le sacerdoce, les sacrements. Le peuple le brûlera vif.

4. Albert le Grand, né vers 1193, mort en 1280. Dominicain, théologien, homme de science et philosophe particulièrement doué, il fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Il a subi l'influence d'Aristote et s'inspira des travaux juifs et arabes. Il est resté quasi légendaire.

5. Grégoire VII (Hildebrand), né en Toscane, fut pape de 1073 à 1085. Il fut un pape autoritaire de haute valeur spirituelle mais peu diplomate, célèbre par ses luttes contre l'empereur d'Allemagne Henri IV qu'il humilia à Canossa (1077) mais qui le contraignit finalement à l'exil. Cette opposition est dite Querelle des Investitures et est un épisode de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire : les princes laïcs conféraient l'investiture aux évêques par la remise de la crosse et de l'anneau (pouvoir religieux) et du sceptre (symbole du pouvoir féodal de l'évêque). Grégoire s'éleva contre le fait qu'un laïc puisse conférer un pouvoir religieux. Il pensait même qu'aucun ecclésiastique ne devait accepter de fonctions seigneuriales mais il trouva là l'opposition du clergé en plus de celle des princes. Il se contenta en 1075 de défendre à tout laïc, sous peine d'excommunication, de donner aucun évêché, aucune abbaye, aucune église. Pour Henri IV, c'était renoncer à sa suzeraineté ; il ne tint aucun compte de cette mesure contraire au droit féodal et poussa le clergé à déposer Grégoire VII. Il fut excommunié, s'inclina à Canossa, mais ne tint pas ses promesses et fit élire un antipape qui le sacra à Rome, obligeant Grégoire à se réfugier chez ses vassaux normands du sud de l'Italie. La majorité des chrétiens d'Occident concevait mal une rupture entre l'Empire et le Sacerdoce. Yves de Chartres devait écrire plus tard à Henri I^{er} d'Angleterre que, sans l'accord de la royauté et du sacerdoce, « les choses humaines ne seront ni en santé ni en bon état ». Il prônait une solution qui sera finalement adoptée par le concordat de Worms (1122) : le pape confèrera l'investiture au prélat par la crosse et l'anneau, le suzerain confèrera l'investiture à l'évêque seigneur féodal par le sceptre. Ainsi, deux investitures car il y a alors dans l'évêque deux personnes distinctes. Le compromis était de pratique difficile au Moyen Âge car l'évêché n'est plus le diocèse mais un ensemble de fiefs, d'églises, de droits de toutes sortes. Le diocèse est devenu une seigneurie. Pour le plus gros de son activité, l'évêque est un administrateur laïc et se comporte le plus souvent comme tel.

Grégoire VII écrivait un an après Canossa : « Si le Saint-Siège absout et juge pour les choses célestes et spirituelles, à plus forte raison pour celles de la terre et du siècle » et encore, commentant les paroles du Sage : « C'est par moi que les rois règnent. » (Sagesse V,4.) Il affirmait ainsi la supériorité de l'Autel sur le Trône, opinion que partagera Innocent III avec des arguments semblables.

Grégoire VII fut célèbre aussi pour les nombreuses mesures de discipline

ecclésiastique qu'il prit dans le cadre de la réforme dite grégorienne. Il insista sur la nécessité de maintenir des usages anciens, en particulier de garder l'ancienne tradition de la procession et du chant d'offertoire, mais ce vœu ne fut pas exaucé et cette tradition s'éteignit au XI^e siècle.

6. Étienne II reçut de Pépin l'exarchat de Ravenne. C'est là l'origine du pouvoir temporel des papes. Il vint lui-même sacrer roi Pépin le Bref, en 754, à Saint-Denis.

7. *Ut non esset dispar ordo psallendi quibus erat compar ordo credendi.*

Les Livres carolins dont l'auteur est vraisemblablement Alcuin et l'inspirateur certainement Charlemagne sont un écrit assez polémique qui réfute notamment le concile Nicée II en quatre livres. Ils sont une précieuse source historique, en particulier en ce qui concerne l'affaire des Images en Occident. Ils étaient encore à l'Index en 1900.

8. Alcuin avait fait faire des exemplaires de l'*ordo romanus* par ses copistes. Selon les spécialistes, ces copies laissent à désirer mais toutes les altérations ne sont pas fautes de copistes. On sait que le missel romain concernait essentiellement la liturgie de la messe papale et qu'il fallut l'adapter pour les messes ordinaires des Gaules. Ce fut fait par l'apport de textes de recueils nationaux.

Alcuin, né vers 735, mort vers 804, n'aurait été qu'un simple diacre mais, en matière religieuse, il fut une sorte d'*alter ego* de Charlemagne. L'action de ce maître de l'école palatine (fondée sur l'ordre de l'empereur) fut de grande importance. Théologien, liturgiste, Alcuin est mêlé à toutes les grandes affaires scolaires et religieuses du règne.

9. Charlemagne rendit le *Credo* obligatoire dans la messe. A la formule relative au Saint-Esprit « qui procède du Père » (conciles de Nicée-Constantinople 325/381), il ajouta, abusivement, « et du Fils » (*filioque*). Cette expression avait déjà été employée, notamment par le concile de Tolède (589). Le pape Léon III se montra très réticent sur l'adjonction du *filioque*. Ce n'est qu'au XI^e siècle que le pape Benoît VIII introduisit régulièrement dans le *Credo* le *filioque* déjà affirmé par saint Augustin. Cette idée resta contestée par Byzance et fut un nouvel obstacle à la réconciliation entre Église d'Orient et Église d'Occident.

L'Église possède plusieurs *Credo*, actuellement au moins six.

10. Il est dit dans la Bible (Ex. XX,4) : « Tu ne feras pas d'images. » Le culte des icônes tournait à l'idolâtrie. De là, en Orient, les essais de suppression des images par les iconoclastes, soutenus par certains empereurs byzantins mais condamnés par d'autres. Nicée II avait reconnu que le Christ pouvait être peint en tant qu'homme, mais suivant des règles de composition précises fixées par les Pères. Le culte des icônes fut rétabli en 843 mais cette longue lutte fut l'occasion du schisme grec qui dure encore de nos jours.

L'intervention de Charlemagne dans la querelle des Images eut d'autres causes plus politiques. Nicée II avait été réuni par l'impératrice Irène, une femme ! Or, Irène n'était pas qualifiée, selon les livres carolins : « Il n'est pas permis au sexe faible et instable d'exercer autorité sur des hommes alors qu'il convient que son infirmité et son aptitude à être dupée soient dominées par une autorité virile... » Autre grief : Irène n'avait pas donné suite au projet de mariage de Rotrude, fille de Charlemagne, avec le basileus Constantin VI. L'empereur reprochait encore à Byzance de lui fermer l'Italie du Sud où le commerce des comptoirs grecs était des plus prospère. Après Nicée II le culte des icônes reste grand en Orient mais on n'ira plus, lors d'un baptême, jusqu'à choisir pour parrain « une image peinte » !

11. *Post patrem lacrymans Carolus haec carmina scripsi*

Tu mihi dulcis amor, te modo plango, pater...

12. En 862, le prince Ratislav, monarque de Grande Moravie, envoya à l'empereur byzantin la requête suivante : « Notre peuple, depuis le moment où il a abandonné le paganisme, observe la loi chrétienne mais nous n'avons pas trouvé un maître qui puisse nous expliquer la vraie foi chrétienne dans notre langue. Envoie donc, Seigneur, selon notre désir, cet illustre maître. » L'empereur Michel, en accord avec le patriarche Photius, choisit deux frères moines, parlant les langues slaves, originaires de Thessalonique, Cyrille et Méthode. Cyrille créa un clergé local et traduisit en paléoslave les textes bibliques. Les deux frères mirent au point une liturgie en slavon. Cyrille devint évêque de Pannonie et après lui Méthode, déjà légat du pape. Après la mort de ce dernier, Étienne V condamna définitivement la liturgie slavonne. C'est alors que Bulgares, Serbes, Russes se tournèrent vers Byzance et que toute une partie de l'Europe se détourna de l'Occident et de Rome.

13. Mozarabe : se dit de l'office des chrétiens d'Espagne qui conservèrent leur religion sous la domination musulmane mais dont le rit fut infiltré en conséquence (cf. note 1, action des cultures sur le culte).

14. Cf. chapitre 7, § 2.

15. L'abbaye des bénédictins réformés de Cluny, fondée en 910, placée directement sous l'autorité du Saint-Siège, fut une des plus célèbres de l'Europe où elle ■ largement essaimé. Des papes, des hommes célèbres en sortirent. Son rayonnement commença sous saint Odilon, peu avant l'an mil et contribua à sauver la chrétienté. Odilon, véritable chef de la chrétienté médiévale, à partir de son accession à l'abbatiate, sut imposer la trêve de Dieu. Il institua la fête des morts du 2 novembre. L'abbé Pierre le Vénérable fut un interlocuteur patient du réformateur saint Bernard de Clairvaux dont les rigueurs médiévales étonnent notre temps.

L'*ordo missae* de l'abbaye de Cluny s'étendit de proche en proche, souvent très loin de son lieu d'origine.

16. Cf. documentation : Mœurs ecclésiastiques.

17. Nicolaitisme : au Moyen Âge, pratique de ceux qui contestent, en fait, le célibat des prêtres prôné par Grégoire VII. Ce célibat est obligatoire depuis 1123. Simonie : pratique de ceux qui trafiquent des biens spirituels et des charges ecclésiastiques. Allusion à Simon le Magicien. (Cf. doc. Mœurs ecclésiastiques.)

18. La ratification impériale était la garantie extérieure de la légitimité mais l'élection papale n'est plus qu'une cérémonie, dit Mgr Duchesne. Ce sera vrai trop longtemps.

19. Les manuscrits prouvent que la messe aux IX^e et X^e siècles s'était gonflée de développements et de nouvelles prières. L'allégorie n'y était pas pour rien. On a parfois donné le nom de romano-franque à ce type de messe.

20. Les cathares ou les purs, dits aussi Albigeois par la suite, ne voulaient voir dans l'Église romaine que la « synagogue du diable ». Dans leur marche pour devenir des Parfaits, ils devaient renoncer au mariage, à la procréation, à la propriété, à la viande... Leur doctrine se rapproche du manichéisme. Elle se répandit non seulement en France méridionale et en Italie, mais encore dans les Flandres et en Allemagne.

Les Vaudois : probablement du nom de Pierre Valdo, riche négociant de Lyon qui, désirant s'instruire des choses de la religion, se faisait traduire à cet effet les textes latins sacrés. Ces traductions étaient alors illicites. Pierre Valdo avait distribué ses biens aux pauvres ; il voulut, avec d'autres, répandre la Bible traduite. C'est ainsi que se fonda la secte des Pauvres de Lyon, vers 1170, qui finit par ne reconnaître plus d'autre autorité que l'Évangile. Ils vivaient une vie de rigoureuse piété et d'apostolat. Leur doctrine se rapproche du protestantisme. Comme les

Albigeois, ils se répandirent avec succès dans les pays latins et furent persécutés. La papauté (Innocent III) avait hésité quelque temps à les excommunier mais ils en vinrent à rejeter le culte des saints, la messe, la hiérarchie ecclésiastique, la confession auriculaire...

21. Dès la fin du XI^e siècle, le catharisme était presque devenu la religion nationale du Languedoc, en partie par protestation contre les mœurs dissolues du clergé méridional. Le comte de Toulouse, Raymond VI, avait adopté l'hérésie albigeoise, il fut excommunié, à la suite de quoi le légat du pape fut tué. De là la croisade des Albigeois qui ravagea les pays de langue d'oc et reconquit le Midi à l'Église. L'Inquisition s'illustra tragiquement dans cette reconquête.

22. Cf. chapitre 9, Prédication, § 9.

23. *Idem.*

24. L'*ordo* de la messe de Saint-Denis présente des formules de la liturgie grecque encore au XI^e siècle et on y a chanté longtemps en grec.

25. Rien d'extraordinaire à cette adaptation : on la trouve chez les Cisterciens où a prévalu l'usage de Chalon-sur-Saône ; Bernhold de Constance, qui a contribué largement à la réforme liturgique de Grégoire VII, donne, en plus d'une explication de la messe, un *ordo missae* qui s'est montré très utile lors de cette réforme. Si l'on trouve à Sées, ville épiscopale normande, de vieux textes d'*ordo missae*, c'est qu'on les tient du centre réformateur monastique de Fécamp, fondé par le clunisien Guillaume de Dijon. L'origine savoyarde de la première Chartreuse explique les ressemblances de son rituel avec le rit lyonnais, clair et original. Il y a partout une grande variété de choix au point que, pour conserver plus de stabilité au culte monastique, l'abbé devait parfois jurer de conserver le rituel du couvent lors de son élection.

26. Les Franciscains, grands voyageurs, contribueront ainsi à la diffusion de la liturgie de la chapelle papale.

27. L'idée de réunion dominicale de toute la communauté autour du pasteur est une idée fondamentale de la messe ancienne d'où des réticences pour des messes multiples le dimanche. Au XVIII^e siècle encore, les jansénistes sont pour l'unique messe communautaire du dimanche.

28. Au premier concile de Latran en 1183 : l'assemblée plénière des fidèles ne saurait être qu'en paroisse ; les messes publiques sont interdites dans les couvents.

29. La célébration à domicile de l'Eucharistie était presque une obligation circonstancielle dans la primitive Église. Cette messe est la devancière de la messe privée en cercle restreint, licite mais que des excès firent interdire au IV^e siècle par le concile de Laodicée. En conséquence, on consacra des chapelles domestiques qui se multiplièrent jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Grégoire le Grand était favorable aux autorisations et il citait avec admiration des exemples de membres de clergé qui disaient dévotement plusieurs messes privées à la suite. La réforme carolingienne avait fait preuve de tolérance mais le concile de Trente fut franchement hostile à cet usage.

30. C'est au temps de saint Odilon, abbé de Cluny, en 994, que fut instaurée, pour les moines d'abord, la célébration des morts du 2 novembre mais cette liturgie ne s'est généralisée qu'à partir du XIII^e siècle. La Toussaint (1^{er} novembre) avait d'abord été fixée le 13 mai puis le 1^{er} dimanche après la Pentecôte (Boniface IV en 609, lors de la dédicace du Panthéon à Marie et à tous les saints). La fixation au 1^{er} novembre est un changement dû aux Églises d'Angleterre et de Gaule. Chez les Celtes, l'automne est symbolique, c'est le temps du passage de la vie à la mort. Noël, d'abord le 6 janvier (Épiphanie), se fixa le jour du solstice d'hiver, jour du *sol invictus*.

31. La messe basse est une nouveauté médiévale. Les messes privées avaient

longtemps été dites à voix haute ; célébrées simultanément dans le même sanctuaire, elles pouvaient se gêner mutuellement. De là la messe dite à voix basse. Il est à remarquer que saint Augustin encore, suivant l'usage de son époque, lisait en prononçant les mots, alors que saint Ambroise déjà avait adopté la lecture mentale, habitude des monastères où il fallait observer le silence pendant le temps d'étude.

32. *Nullus sacerdos celebrare missam presumat sine clerico respondente.*

33. Cet usage aberrant témoigne du moins de la foi dans le fruit de la messe en elle-même.

34. On appelle fondation un capital ou un revenu légué pour assurer, *post mortem*, une certaine permanence à une œuvre pieuse, ici une ou plusieurs messes annuelles. Ces messes votives sont par exemple des trentains (trente messes). On en dit toujours dans les communautés monastiques. La variation de leur nombre dans une région donnée est un indice utile pour estimer l'évolution de la foi dans ladite région (cf. « Histoire de la messe XVII^e-XIX^e siècles », université d'Angers, article de Jacques Maillard).

35. Concile du Latran (1215). Cet important concile est celui qui établit notamment le minimum de communion annuelle pour les fidèles (une fois par an au temps de Pâques).

36. *Si quis positus in aliquo necessitatis articulo has triginta missas celebraverit vel celebrare petierit, liberabitur sine mora.* (Missel de saint Lambert, 1336.)

37. Tout un tarif est établi, chaque rubrique met en relief les avantages. Plus on faisait dire de messes, plus il y avait de chances d'aller en paradis. Il y avait là un évident abus du sacré. Trente, quarante, cinquante messes, plus cierges et aumônes dont le nombre est fixé, mais quelle compensation en contrepartie !

38. En 1936, Rome dut encore interdire des messes « superstitieuses » en Pologne.

39. Par le dépôt des reliques, se matérialise la vision de l'Apocalypse (VI,9) : « J'aperçus sous l'autel les âmes de ceux qui furent égorgés pour la parole de Dieu et le témoignage qu'ils avaient rendu. » A partir du XII^e siècle, le crucifix est placé sur l'autel. Il marque ainsi la prédominance du culte du Christ sur le culte des saints.

40. Cette multiplication est manifeste aussi dans les couvents où il y a de plus en plus de moines-prêtres célébrants. Pareille prolifération avait été considérée avec bienveillance par Grégoire le Grand mais beaucoup moins bien par saint Benoît. On accusait d'ailleurs le clergé régulier de concurrence déloyale en la matière.

41. Maître Eckhart, dominicain né en Thuringe en 1260. Prédicateur, professeur, théologien célèbre, il fut condamné pour sa théologie de la divinisation de l'être. Il mourut en 1327 à Avignon.

42. Les lieux sacrés sont de préférence sur des hauteurs qu'il faut gravir. Les gradins ont un sens utilitaire (ils permettent de mieux voir le célébrant) mais aussi un sens symbolique. Il y a là le signe de la Sainte Montagne, image du paradis, du mont Sion où était le Cénacle, et surtout du mont Golgotha.

43. Le prêtre officie de son côté à voix de plus en plus basse, la schola suit les grandes parties de la messe avec indépendance, les fidèles assistent de loin, prient mais ne participent plus à proprement parler à la fin du Moyen Âge. Cette rupture, acceptée, entre dans l'usage en même temps que s'installe l'idée prédominante de la messe-sacrifice aux dépens de la tradition de la messe-offrande communautaire.

44. On sait que l'époque de Grégoire-le Grand avait vu le passage de la prière improvisée aux formulaires et à leur compilation pour aider spécialement le clergé des campagnes, particulièrement ignorant.

Il y avait des modèles de formulaires. Dans celui de Paris de 1401, on remarque cette prière du prône : « Nous prions pour ceux et celles qui sont en état de grâce,

que Dieu les y maintienne jusqu'à la fin, pour ceux qui sont en état de péché mortel, que Dieu les en tire tôt et hâtivement. » Jeanne d'Arc a pu se souvenir de cette prière, dite à Domrémy, dans sa fameuse réponse lors de son procès. A la question : « Jeanne, êtes-vous sûre d'être en état de grâce ? » elle répondit : « Si je n'y suis pas, Dieu m'y mette, si j'y suis, Dieu m'y tienne ! »

45. « *Suscipe confessionem meam, unica spes, salutis meae, Domine Deus meus, Jesu Christe, quia gula, ebrietate, fornicatione, libidine, tristitia...*, etc. (Martène I, 4,IV, cité par Jungmann.)

46. Amalaire de Metz : (Metz est un centre de liturgie musicale) Amalaire fut une des personnalités les plus actives de son temps. Il fut le premier à vouloir expliquer la messe comme une mise en scène de la vie du Seigneur jusqu'à son Ascension, en établissant une concordance entre les événements de cette vie et le déroulement des rites. La célébration en latin a obligé à diriger l'instruction des fidèles vers le geste, l'image, le symbole ; Amalaire l'a fort bien compris. Tout ce qui se voit et se fait prend une importance primordiale. C'est à l'opposé du conceptualisme moderne. Amalaire, dans son *De ecclesiasticis officiis liber officialis*, explique bien tout ce qui se voit à la messe plus que ce qui s'y dit.

Agobard : (v. 779-840) savant archevêque de Lyon, il semble avoir eu les pieds particulièrement sur terre. Il critique Amalaire moins pour ses travaux sur le chant grégorien que pour ses excès dans ses commentaires allégoriques de la liturgie de la messe. Agobard participa à la révolte des fils de Louis le Débonnaire et à la déposition de cet empereur (conformément à la théorie de la « révolte licite » de saint Zacharie).

Florus de Lyon (Drepanius) vécut vers 860. Ce clerc, diacre ou prêtre, a laissé, entre autres, un livre sur la prédestination et un commentaire sur le Canon de la messe. Il parvint à faire condamner la méthode allégorique d'Amalaire au synode de Quiercy en 838.

47. Le commentaire allégorique eut la vie dure. Au XVI^e siècle, on pouvait lire : le prêtre qui s'assoit en silence pendant les chants d'avant l'Évangile signifie le séjour de Jésus au désert. En 1914 encore, dans le *Paroissial des fidèles* de Mgr Emmanuel Marbeau (Méthode pour entendre la messe, p. 130, 131), on lit : « Le prêtre découvre le calice pour offrir le pain... » commentaire : « Jésus est dépouillé pour la flagellation » ; « Le prêtre couvre le calice après l'oblation... » : « Jésus couronné d'épines après la flagellation » ; « Le prêtre élève le calice... » : « Jésus verse par ses plaies des ruisseaux de sang. »

Après le *Pater*, « le prêtre divise la Sainte Hostie... L'âme de Jésus se sépare de son corps ».

En 1920, dans la *Semaine sainte* de dom Guéranger (2^e édition), on trouve des commentaires semblables dans l'office du samedi saint.

L'art dans la peinture, dans la sculpture, dans le vitrail, témoigne aussi de l'influence de l'allégorie dans toute la culture chrétienne du passé.

48. Les opinions diffèrent sur les béguines. De fait, pour le Moyen Âge, elles sont d'une grande hardiesse. Ainsi Hadewijch d'Anvers qui vécut au XIII^e siècle. Visionnaire, elle prôna la mystique de l'anéantissement du moi dans l'ineffabilité de l'essence divine. Mechtilde de Magdebourg, née en 1207, eut de multiples révélations sur les merveilles de l'amour de Dieu. D'autres eurent l'esprit beaucoup plus concret. Elles furent souvent jugées insupportables.

49. Aliénor ou Éléonore d'Aquitaine (1122-1204). Reine de France, épouse de Louis VII le Jeune puis de Henri II d'Angleterre, un Plantagenêt, était remarquablement douée ; musicienne autant que politique, elle protégea dans son domaine

d'Aquitaine l'Église et ses sanctuaires qu'elle dota généreusement. Son rôle dans les arts fut justement célébré. Elle mourut à l'abbaye de Fontevrault. Cette abbaye, fondée par Robert d'Arbrissel, eut la particularité d'avoir un couvent de femmes et un couvent d'hommes avec pour tout supérieur commun une abbesse. On garde le souvenir d'autres femmes exceptionnelles : Marie de Ventadour ou sainte Hildegarde von Bingen, compositeur en renom qui correspondait avec l'empereur Barberousse, le pape et saint Bernard de Clairvaux. Saint Bernard était un prédicateur redoutable mais Brigitte de Suède, autre mystique, avait autant d'audience que lui auprès des grands.

50. On a accusé très tôt le culte marial de s'étendre au détriment de celui du Dieu trinitaire mais les poussées de foi populaire ont été les plus fortes. On a reproché aussi aux catholiques le titre de Mère de Dieu donné à la Vierge par l'Église (*Theotokos*), ce qui ajouterait une quatrième personne à la Trinité et donnerait au catholicisme, selon certains, des relents de polythéisme et de retour vers les religions de la déesse mère. Le développement universel du culte marial est dû en partie à saint Bernard qui donna une place de choix à Notre Dame. C'est à Chartres qu'apparaît pour la première fois sur la façade d'une église la figure de la Vierge, là où jusqu'alors seul le Christ avait le droit de paraître.

51. Le pape ne célébrait pas toujours la messe dans la même église de Rome. Il « stationnait » dans l'une ou l'autre pour officier (de nos jours, il préfère la chapelle Sixtine). L'office pontifical liturgique peut être dit par d'autres dans les villes épiscopales, ce qui explique l'extension de cette liturgie. Cet office avait été fixé très tôt dans les sacramentaires.

52. Cette révérence ne va pas toutefois jusqu'à empêcher, dans ces temps de misère, d'horribles sacrilèges.

53. Dans les croyances du Moyen Âge, le Graal est le vase qui aurait servi à Jésus pour la Cène et dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang du Crucifié. Selon Chrétien de Troyes (fin du XII^e siècle), il émane de ce vase merveilleux, contenant l'Eucharistie, apporté en procession au roi Arthur malade, une lumière surnaturelle qui surpasse toutes les autres. Au Moyen Âge, la quête chevaleresque du Graal est le symbole de la longue marche à la recherche de l'amour divin. Ce cheminement est à comparer à celui de la Carte du Tendre au XVII^e siècle, c'est un élan vers l'amour surhumain à l'image de l'époque.

54. A l'offertoire, le célébrant élevait très haut l'offrande des fidèles. Il pouvait y avoir confusion avec l'élévation de l'hostie et du vin consacrés. On ramena donc la première présentation des oblats du peuple à une simple élévation à hauteur de poitrine. En 1210, une ordonnance d'Eudes de Sully, évêque de Paris, prescrivit même d'élever l'hostie seulement après les paroles de la consécration. L'élévation est moins un geste d'oblation qu'une présentation aux fidèles pour qu'ils contemplent le Christ sous « les espèces adorables ». Sous la pression populaire, l'hostie était souvent élevée bien haut au Moyen Âge, notamment pendant le Pater et comme signe de l'imminence de la communion éventuelle des fidèles. Il y eut des procès pour s'assurer une place favorable pour bien voir. Ce n'est qu'au XIV^e siècle qu'il y a obligation d'élévation du calice.

55. « On ne vieillit pas pendant le temps de la messe, on profite mieux ensuite de la nourriture, on ne perdra pas la vue, on ne tombera pas dans l'indigence, on ne mourra pas de mort subite. » Ce sont là « fruits » de la messe, mais l'excommunié n'en peut profiter puisqu'il lui est interdit même de regarder l'hostie.

56. La gènesflexion a succédé à la prosternation vers le temps de Charlemagne. La gènesflexion du prêtre ne deviendra obligatoire qu'avec la messe de Pie V au

xvi^e siècle. Le prêtre fera une gémflexion après chacune des consécration et avant la communion.

57. Le geste de prière du laïc évolue : il joint les mains. L'usage des mains jointes vient des pays du Nord ; c'est un symbole de dévouement quand on s'adresse à plus haut que soi : les mains jointes du vassal sont placées entre les mains de son suzerain.

58. Le concile de Nicée avait prohibé agenouillement et jeûne pendant la période pascale. Pour saint Basile, s'agenouiller c'est montrer que le péché nous a jetés à terre, c'est un acte de *tremendum* (effroi).

59. Les *pericula* sont les accidents cultuels, tels que : parcelles d'hostie tombées à terre, vin consacré répandu, souillures sur des objets consacrés... Les prières réparatrices, les sanctions, n'ont cessé de s'aggraver. La crainte du sacrilège bouleversait les âmes scrupuleuses.

60. On s'est justement étonné des développements liturgiques de la communion des fidèles alors que la communion se raréfie à l'extrême même dans les couvents et cela dès le haut Moyen Âge. On communit le plus souvent une fois par an, au mieux trois ou quatre fois. Tous les efforts de Grégoire IX ne purent renverser la tendance à l'abstention. Ce comportement des chrétiens en ces temps mystiques est surprenant. On a fait valoir le *tremendum*, un scrupule religieux excessif, effet pervers de la lutte contre l'arianisme qui, en insistant sur la divinité du Christ, aurait rendu trop redoutable la communion. La crainte d'une perte de respect de la communion par une pratique trop fréquente du sacrement, sous l'effet de l'habitude, aurait joué également. On explique aussi cette retenue par des conversions hâtives et souvent forcées, et encore par la tiédeur évidente de beaucoup, plus superstitieux que pieux. La rareté de la confession serait aussi une des causes d'abstention. A Rome, toutefois, s'est maintenue plus longtemps l'habitude de communier à chaque célébration mais peut-être par laxisme. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que la nécessité de la confession (en principe pas de communion sans confession préalable), de surcroît dans sa paroisse, les rigoureuses conditions de jeûne (jusqu'à une demi-semaine) ou d'abstinence (six jours d'abstinence d'aliments gras) allant jusqu'à celle des rapports conjugaux (de trois à huit jours) n'incitaient guère les gens à la communion fréquente et pas davantage les lourdes pénitences souvent publiques. Le fait est là ; la communion des fidèles ne fait plus partie du déroulement normal de la messe dès le xiii^e siècle. On estime même que c'est bien ainsi et que le défilé des communiant troublait par trop le sacrifice divin. La désaffection pour la communion est un phénomène général qui touche non seulement les fidèles mais aussi les prêtres. Ces comportements sont condamnés par l'Église. La communion spirituelle a été préférée un peu partout, d'autant que le prêtre, lorsqu'il communiait, le faisait « au nom de la communauté ». Cette idée de représentation gagna avec le temps les couvents ; la « communion pour les autres » est fréquente chez les moniales.

61. Le mot gallican a des sens multiples mais indique toujours des libertés propres et une certaine indépendance frondeuse à l'égard de l'autorité pontificale. Ici, il s'agit essentiellement des différences du rituel qui à la suite de l'action carolingienne se sont multipliées au cours des siècles en subissant l'influence des lieux et des temps, à commencer par l'influence celtique.

62. *Épiclèse* : appel à Dieu, à son Esprit, pour qu'il vienne par son action consacrer les dons offerts. Dans l'Église d'Orient, l'oraison est nettement consécration et fait appel nominalement à l'Esprit-Saint. Cette grande prière eucharistique occupe une place centrale dans les liturgies orientales, à la différence du rit grégorien qui ne cite pas expressément l'Esprit-Saint. Les conceptions de l'action consécration diffèrent suivant les liturgies. Selon celle dite de saint Jacques, le changement des espèces

s'effectue car « l'Esprit-Saint vivificateur descend des hauteurs et se posant sur cette Eucharistie la consacre ». Saint Jean Chrysostome demande : « Nous te supplions d'envoyer l'Esprit-Saint sur nous et sur ces dons, les changeant par ton Esprit. » Saint Basile dit : « Plaise à ta bonté que vienne ton Esprit sur nous et sur ces dons, qu'il les bénisse, les sanctifie et manifeste ce pain comme le Corps de Notre-Seigneur. »

La liturgie romaine a réintégré l'épiclese depuis Vatican II dans les diverses versions du canon de la messe. En fait, la différence à ce sujet entre l'Occident et l'Orient reposait sur une interprétation différente du sacerdoce. Pour les Orientaux, le prêtre dans la consécration ne s'identifie pas au Christ (*cf.* ch. 11, § 9, n. 41 et § 11).

Anamnèse : vient du grec *ana* vers le haut et *mnesis* action de se souvenir. Prière du Canon qui commence par *Unde et memores...* dans laquelle il est fait mention de la mort, de la résurrection du Christ et du second avènement.

63. On a remarqué que, à la grand-messe, le prêtre récitant avec l'assistance l'Introït ou entonnant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, n'avait plus guère le temps de dire des apologies privées.

64. La patène sert désormais dans le rit grégorien à couvrir le calice et à recevoir l'hostie. S'était réduite aussi la *planeta*, cette grande chasuble formant manteau, embarrassante pour les mouvements du prêtre.

65. Pour Luther il n'y a présence que du Christ dans l'hostie. L'attitude de l'Église catholique s'offrant avec le Christ lui paraît odieusement prétentieuse, elle est cependant traditionnelle dans la messe d'Occident comme dans la messe byzantine. Cette dernière appuie même sur l'idée : « Offrons-nous nous-mêmes et les uns et les autres et toute notre vie au Christ notre Dieu. »

66. En Europe centrale, les protestations ont conduit Pie IV à maintenir l'usage de la communion au calice, mais Pie V retirera cette exception (xvi^e siècle).

67. Le missel d'abord était loin de comprendre tout l'office mais, à partir du xii^e siècle, un missel assez complet dont l'emploi n'avait longtemps prévalu que dans les monastères devint d'usage normal.

Par ailleurs, la coupure entre l'assistance et le célébrant apparaîtra nettement dans le missel de 1570 qui reprenait un missel de la Curie romaine de 1474.

68. L'arme fut considérée longtemps comme impure et comme une menace. Le port d'une arme dans une messe de mariage pouvait entraîner la nullité.

69. Le bénitier était parfois l'objet de facéties douteuses d'écoliers peu respectueux de ce sacramental.

70. Sacramentaux : objets ou exercices de piété, institués par l'Église : eau bénite, bénédicité, angélus, etc., auxquels sont attachées des grâces spéciales. Le concept de sacramental s'est dégagé plus nettement à partir du xii^e siècle.

71. En Allemagne, au xiv^e siècle, il y eut une sorte de purification des yeux après celle des mains, accompagnée d'une prière.

72. Le baiser de paix compromis par ses excès ne fut accepté par Pie V en 1570, pour les fidèles, que sous la forme de baiser à l'instrument de Paix et encore sous certaines conditions.

73. L'orgue remonte à la flûte de Pan dans son principe. Il aurait vu le jour à Alexandrie. Le mot vient du grec *organon* (machine). Les Romains ont connu l'orgue sous sa forme hydraulique d'abord puis sous sa forme à soufflets et à tuyaux. Il disparut avec les invasions en Occident mais devait réapparaître sous le règne de Pépin le Bref. Charlemagne hérita de ses orgues ; après leur destruction, Louis le Pieux en fit construire d'autres. Les plus anciennes orgues survivantes sont en

Suisse, à Valère-sur-Sion. A Saint-Benoît-sur-Loire, il y avait une facture d'orgues au X^e siècle.

74. Par contre, Jean XXII ne fut pas hostile à l'intercalation de prières de circonstance à l'intérieur du *Pater* ou après. Il demande au célébrant de s'agenouiller lorsque la récitation a lieu après le *Pater*.

75. L'Église fut sur ce point loin d'être unanime aux différentes époques, en particulier en matière de chant. Les simples fidèles, comme les princes, aimaient à y participer. Pour ce qui est des princes, des chroniques nous les montrent se joignant au chant de la schola.

76. Les bénédictions avec l'hostie accompagnant les signes de croix ne remontent pas au-delà du XIII^e siècle. Elles sont précédées des sonneries de l'autel auxquelles se joint parfois la grosse cloche.

77. Pourtant, de nos jours, il n'est pas nécessaire aux jeunes de comprendre l'anglais pour vibrer avec un chanteur « rock ». Tout le monde aussi comprend et utilise le geste symbolique de Churchill, main levée, deux doigts écartés en V.

78. Au XII^e siècle, l'Église et sa liturgie prennent l'ampleur de l'art gothique. Mais le sanctuaire, comme précédemment, a souvent un aspect de caravansérail où se mêlent fidèles, enfants et animaux. Par la suite, le culte va prendre des formes burlesques à l'occasion de fêtes : fête de l'âne et fête des fous ont leur messe parodique. Il y aura au XIV^e siècle une véritable dégénérescence du culte qui se remplit de formules barbares et de chants grotesques. Il en restait quelques traces au XX^e siècle. Ainsi, vers 1925, à Grasse (Alpes maritimes) dans l'office de la semaine sainte, le prêtre entonnait brusquement : *Nabucho-cho, cho-cho, cho-cho, chodonosor rex*, puis prenait sa lecture ; il suivait un usage ancien.

79. Les porches, d'abord couverts de voiles, puis d'une toiture, avaient une grande importance dans l'église d'autrefois. Lieu d'asile (concile de Tribur, 935), ils furent longtemps lieu de dépôt des reliques de saints (capitulaire de Charlemagne). Les fidèles se prosternaient alors sous le porche et y priaient avant d'entrer dans l'église. On ambitionnait l'honneur d'y être enterré (ce fut le cas de Pépin le Bref). Les fonts baptismaux y étaient primitivement placés ainsi que des bassins de purification. Les porches étaient ornés de figures de saints, de sculptures du Jugement dernier, d'anges, d'histoires bibliques, pour exciter la piété. (Cf. J.-B. Thiers, *Dissertations ecclésiastiques sur les porches, les jubés, les cloîtres*.)

80. Voici à titre d'exemple la mise en scène du drame d'Adam ; les indications scéniques sont en latin. Sur le parvis de l'église, une chaire avec un prêtre qui dirigeait les représentations. À gauche de la chaire, un banc où prenaient place les prophètes. Sur un autre banc, les vieillards à longue barbe de la synagogue. Un échafaud avec des échelles vers le paradis constitué de draperies. Au-dessus, fleurs et arbres dont celui du Bien et du Mal qui domine, tous chargés de fruits. De l'autre côté, une tour crénelée : l'enfer que l'on aperçoit à travers une fenêtre à grille. À l'entrée, un dragon. Les diables cornus, masqués, portent des peaux de lion. Dans l'enfer, marmites et chaudières dont s'échappent feu et fumée. La gueule du dragon s'ouvre et se ferme. Sur la place, devant l'église, la scène des acteurs. Quand le drame commence, un personnage de blanc vêtu sort de l'église et monte au paradis où il rencontre Adam et Ève ; le prêtre lit le premier chapitre du Livre de Moïse (*sic*) et l'on chante une hymne sur la création. Dieu prend la parole et indique à Adam et Ève leur séjour : un jardin. Il leur interdit de goûter au fruit du Bien et du Mal. De la gueule d'enfer sortent des diables qui se mêlent aux spectateurs pour les effrayer... Satan tente Adam. En vain. Puis Ève par l'intermédiaire du serpent sur l'arbre. Avec succès. Ève tend une pomme à Adam et il mange.

Dieu les chasse du paradis. Ils sont poursuivis par un ange et arrivent sur la terre où ils travaillent en haillons. Après leur mort, les diables les accueilleront avec joie en enfer.

Ce drame a été représenté avec grand succès sur le parvis de Notre-Dame à Paris et en d'autres lieux avant 1940, sous la direction du professeur Cohen. Ces représentations ont été reconstituées avec grand soin.

Un des miracles les plus célèbres est le *Miracle de Théophile*, du grand poète médiéval Rutebeuf.

Au Moyen Âge, il y a eu de plus en plus souvent mélange du sacré et du profane, et aussi des mystères purement profanes comme ce *Siège d'Orléans*, de 1439, qui évoquait des événements récents.

81. Ailleurs, sous des formes semblables, en Allemagne comme en Espagne, elles survivent selon la coutume, maintenant exploitée à des fins touristiques. A titre d'exemple, citons la célèbre Passion du Christ d'Oberammergau en Bavière, conséquence d'un vœu populaire. Ce jeu a lieu tous les dix ans et attire une grande foule, mais il en est de plus anciens.

82. Guelfes et Gibelins sont les partisans des deux grandes factions qui ensanglantèrent l'Italie du XII^e siècle à la fin du XV^e. Défenseurs de causes diverses, les Guelfes étaient traditionnellement partisans des papes et les Gibelins des empereurs d'Allemagne. Il est question de ces luttes inexpiables dans la *Divine Comédie* de Dante. Les rois de France ont profité de cette rivalité comme d'autres princes du temps. L'Église s'en est adroitement servie mais la papauté n'a pas toujours eu à se féliciter des résultats.

83. Pie II (1458-1464), pape humaniste, est bien connu pour sa dévotion à Virgile. Cet érudit de la fameuse famille des Piccolomini fut un ardent défenseur des prérogatives papales.

84. La Bulle d'Or, ainsi appelée car le sceau qui scellait le parchemin était d'or et non de cire. L'écrit enlevait à la papauté le privilège de conférer la dignité impériale. Désormais, sept Grands Électeurs allemands désigneront l'empereur et ce sera la règle pour des siècles. C'est la fin d'une époque et d'un mythe impérial que Napoléon même ne ressuscitera pas. Le nombre sept a été choisi à dessein. Il évoque à la fois les sept lampes de l'Apocalypse et les sept branches du candélabre du Temple de Jérusalem. Alors tout est encore figure... comme aurait dit Glaber.

Sens, structure, cérémonial de la messe de rit grégorien

« Le monde était tellement attaché à la messe qu'il semble que rien ne pût l'arracher du cœur des hommes. »

MÉLANCHTON.

1. Aspect variable du sens profond de la messe.

La messe a pris au Moyen Âge la forme que nous lui connaissons encore. Si la matière et des alliages remontent aux premiers siècles, le Moyen Âge fut le moule. Du Moyen Âge elle a gardé des résonances et des aspects ; certains surprenaient par leur archaïsme avant les récentes réformes conciliaires. L'importance des épissures, si l'on peut dire, et des vernis accumulés ont obligé les conciles à des limages, à des grattages, à des remises en état et même à des remises à neuf mais la messe, acte principal du culte, ne change pas pour l'essentiel quant au fond. Seuls des spécialistes, par comparaison de textes, peuvent se rendre bien compte des différences de forme et de leur importance. Le rit dépend pour une bonne part du sens que l'on donne à la messe. Ce sens a varié au cours des âges et chaque âge a eu ses préférences, mettant en relief dans le culte tel ou tel aspect du fonds commun.

2. La messe, source d'intimité avec le divin. Transsubstantiation et communion.

« La religion, selon l'Église, et c'est une affirmation constante, ne doit pas être limitée à l'intériorité de l'individu mais doit s'extérioriser par un culte, par des offrandes physiques, comme le Christ en a donné le modèle lors de la Cène. »

Le sacrifice est un signe, un témoignage ; celui du Christ est le plus grand de tous : « Corps immolé, Sang répandu », perpétué dans le sacrifice de la messe. La messe est plus qu'un culte d'action de grâces, d'adoration, de propitiation et d'impétration¹ comme disent les théologiens, elle est source d'intimité avec le divin. L'Église de la « Nouvelle Alliance », « peuple de Dieu », offre et s'offre elle-même en offrant le Christ lui-même : *se ipsam, per ipsum* (saint Augustin), elle-même par Lui. Au Moyen Âge, elle donne à la Consécration, rite essentiel, un sens très fort, bien défini au XVI^e siècle par le concile de Trente, très amorti de nos jours.

Notre temps peut encore en donner une idée en citant les auteurs dont se sont nourris les penseurs des époques moyenâgeuses. Textes surprenants. Ainsi saint Grégoire de Nysse n'hésite pas à écrire : « Homme, tu seras le maître de la terre et supérieur à tout ce qui existe dans l'univers, tu seras égal à moi, ton Dieu. » Cette déification de l'homme se réalise par la messe et ses mystères. Ce n'est pas une invention scandaleuse de Jean-Paul II qui, lui, exprime moins crûment les raisons du respect que l'on doit à l'homme, « temple du Saint-Esprit ». Saint Jean Chrysostome avait dit de manière très explicite : « Dieu a mêlé son Sang au nôtre pour faire de nous les hommes un seul être avec Lui. » Et saint Maxime le Confesseur : « Par la sainte participation aux purs et vivifiants mystères, l'homme reçoit l'intimité et l'identité avec Dieu, par elle l'homme obtient de devenir Dieu, d'homme qu'il était », ce que confirme la liturgie de rit latin à l'offertoire, lors de la mixtion de l'eau et du vin : « Fais que par le mystère de cette eau et de ce vin nous ayons part à la divinité de celui qui a daigné s'unir à notre humanité, Jésus-Christ². »

Cette « religion de l'homme » tant reprochée à Vatican II a au moins une base historique solide, si elle paraît « satanique » à certains théologiens.

Dans les idées mystiques du Moyen Âge, il y a transformation cachée mais réelle de l'élément matériel des espèces eucharistiques, « de la substance, non de l'accident » et aussi de l'homme qui s'engage dans l'opération : « Elle fera du vieil homme un homme nouveau. » Cette alchimie, cette transmutation voilée de la matière physique non apparente n'a rien d'irrationnel pour la science du temps. L'est-elle même pour la nôtre ?

A partir du XI^e siècle, surtout au XII^e et XIII^e siècles, le rit grégorien s'est chargé de rites multiples, riches de symboles pour les initiés, certes, mais aussi pour le commun des fidèles. Les rites les plus utilitaires se couvrent de spiritualité, mais également de signes et de formes bien étranges pour nous ; ils relèvent parfois de la Kabbale, de ce que nous appelons la « gématrie » et des connaissances scientifiques du temps pénétrées d'influence arabe.

De savantes gens, des saints, ont été depuis Gerbert, le futur pape

Sylvestre II, le pape de l'an mil, des alchimistes ou des astrologues pleins de respect pour leur science contemporaine, comme de nos jours tant d'hommes de haute culture entrés en religion en ont pour la nôtre et pratiquent les disciplines scientifiques modernes. Ces hommes de grand savoir s'appelaient alors Roger Bacon, un franciscain, ou saint Albert le Grand, un dominicain, deux exemples parmi d'autres.

Par la communion, le fidèle donc est incorporé à la personne même du Christ. De là, et on le conçoit, l'extrême, peut-être excessive révérence à l'égard de la communion que l'on retrouvera plus tard chez les Jansénistes et qui a rendu impossible la communion fréquente : le chrétien frémit devant cette Réalité divine présente vers laquelle il aspire et qu'il redoute à la fois car il se sait pécheur et craint le sacrilège. Il n'osera bientôt plus qu'adorer en silence. Il se contentera, humblement, d'autres fruits de la messe.

Sous le voile du rite, dans le mystère de la messe se rendent présents non seulement le Christ lui-même mais aussi son acte rédempteur unique. Il y a plus : Passion et Rédemption rentrent ainsi chaque fois dans le Temps, dans le Sacrement et, par là, est rendue présente l'oblation qui se fit autrefois. La récitation rituelle de l'histoire divine, lors de la Consécration, n'est pas une commémoration dans le sens où nous l'entendons actuellement mais une « représentation » de l'événement divin qui nous replace ainsi dans le temps primordial³. La divinité s'incarne dans l'offrande. Sous le couvert de l'hostie, c'est la même victime mais, seule différence avec le sacrifice de la Croix, le sacrifice « actualisé » est un sacrifice non sanglant. Mais pourquoi le don sanglant ? Parce que aux yeux des hommes qui ne sont pas tous des philosophes, le plus grand sacrifice d'amour est de donner sa vie, son sang, pour les siens. Pourquoi la croix ignoble qui est encore de nos jours un obstacle infranchissable pour les musulmans ? Pourquoi l'arbre du pécheur immonde dont l'Écriture dit : « Maudit quiconque est pendu au bois (Ga III,13 et Dt XXI,23) ? Parce qu'elle est la plus horrible et la plus humiliante des morts qui rabaisse au bas peuple, à cette *plebs* particulièrement chère au Christ. Mais aussi parce que, et déjà selon la loi juive, la victime du sacrifice réconcilie le pécheur avec Dieu et rétablit avec lui le lien que le péché a rompu ; cependant la victime reste « très sainte » (Lv VI,22) donc sans contact avec un péché qui la souillerait.

Un tel acte est unique et la doctrine catholique, après quelques hésitations, le confirme en disant : l'unique acte sacrificiel du Christ, du fait de la Consécration à la messe, n'acquiert qu'une nouvelle présence.

3. Définitions de la messe. Offrande et sacrifice. Rôle du prêtre.

Sans entrer dans le labyrinthe des discussions théologiques, on peut remarquer que pour saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Église, au Moyen Âge, et pour le concile de Trente, au XVI^e siècle, la messe est bien une oblation sacrificielle — oblation de l'Église qui offre la plus digne, la plus efficace des offrandes : le Christ. Simultanément elle s'offre elle-même et l'Église de rit oriental le dit nettement⁴ mais cette dernière notion s'est singulièrement estompée dans le rit catholique d'Occident avant Vatican II. Le pape Pie X, à la fin du XIX^e siècle, définit ainsi la messe, qu'il déclare le plus grand acte de religion : « La sainte messe est le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ que le prêtre offre à Dieu sur l'autel sous les espèces du pain et du vin, en mémoire et renouvellement du sacrifice de la Croix. » On remarquera que le mot français « renouvellement » est ambigu mais surtout qu'il n'est plus question de l'offrande des fidèles, de l'oblation de l'Église. C'est le terme d'une évolution qui a provoqué depuis une forte réaction.

Pour l'oratorien Bérulle et ceux de son école⁵, le sacrifice remonte à l'origine du choix, à l'oblation du Christ à son Père, à son renoncement total, à ce sacrifice de soi permanent. Il y a, certes, oblation aussi à la Cène, et, pour la première fois, simultanément, le Christ se rend présent sous les espèces sacramentelles. Première oblation non sanglante, première messe ; le Christ, premier prêtre, en donne le premier exemple.

Aux yeux du théologien La Taille qui a réfléchi aussi sur le sens de la messe, si la messe est un sacrifice nouveau au regard du sacrifice de la Croix, ce ne peut être qu'en tant que sacrifice de l'Église. Elle fait sien le sacrifice que le Seigneur a offert sur la Croix, en l'accomplissant en vertu de la mission et du pouvoir qui lui furent confiés. C'est une thèse intéressante parmi d'autres.

La consécration est accomplie par le Christ mais son exécution est l'œuvre du prêtre en vertu de son sacerdoce. Il agit *in persona Christi*, de là son caractère sacré. Il offre, en principe, au nom de l'assemblée et au sien propre, suivant en ce dernier point la conception la plus ancienne du sacrifice⁶ mais il se considère, investi qu'il est par le sacrement de l'ordre, de plus en plus comme l'instrument de Dieu, plus que celui du peuple, dans l'Offertoire et la Consécration. Peu à peu, une conception déjà bien esquissée par Isidore de Séville⁷ s'impose : plus que cette action ascendante qu'est l'offrande de la communauté ecclésiale, la messe va privilégier la descente divine dans les espèces matérielles, la Consécration, le don suprême et gratuit du Très-Haut. Cette conception verticale du sacrifice, non plus du bas vers le haut mais du haut vers le bas, se manifeste dans le

texte du rit et dans la doctrine théologique au Moyen Âge et par la suite.

Les deux aspects de l'office ne s'excluent pas mais expliquent l'évolution de la liturgie et du comportement de l'Assemblée des fidèles.

Ainsi, à l'action communautaire de louange et de gratitude vers le Rédempteur se superpose et domine désormais l'idée de descente divine qui entraîne adoration et tremblement car « redoutable est la présence du Seigneur et sa justice ». « Véritablement redoutable, avait déjà dit saint Jean Chrysostome, est l'autel sur lequel est immolé le Seigneur. » Dans ces conditions, on comprend que le pécheur hésite à s'en approcher pour communier. On en vint à trop oublier le don et l'amour du Christ fait homme. (Ce fut du moins l'avis du concile Vatican II avec pour conséquence le grave changement liturgique d'après 1965.) En outre, comme le remarque Lietzmann (*Histoire de l'Église ancienne*), la messe considérée en tant que sacrifice du Christ justifie le préalable d'offertoire, alors que si on la considère seulement en tant que repas de la communauté, l'épiclèse s'impose. Il ajoute que « les deux idées là encore coexistent à travers les siècles et influent sur le développement des formes liturgiques ».

4. *La messe privilégiant tour à tour communion et consécration.*

Il y a encore dans la messe au Moyen Âge une autre évolution. La messe axée si longtemps sur la Cène et la Communion, buts principaux de l'Église primitive et de la réunion des fidèles, rejette progressivement hors de l'office la Communion des fidèles et le sermon qui en étaient deux éléments essentiels dans les premiers siècles du christianisme. Le fait de privilégier l'acte sacrificiel, la consécration, n'est qu'une des raisons de ce double rejet, l'histoire du culte le prouve. On a jugé qu'il ne convenait pas d'interrompre, de perturber le Saint Sacrifice, par des actions jugées secondaires.

Les formules, les paroles de consécration, prennent dans ces conditions nouvelles une importance encore plus grande. La consécration n'est plus seulement le préalable nécessaire à la communion ; elle est l'acte sacré par excellence, l'acte suprême de la messe — et c'est bien vrai pour le catholique. Les paroles de consécration sont conformes à celles dites par le Christ à la veille de sa Passion mais non point identiques ; dans les formules il y a l'invariant mais la formulation selon les Évangiles est multiple (*cf.* doc. 9 B). Les paroles consécratoires sont généralement répétées de nos jours par l'officiant avec gravité, certes, mais sur le ton du récit. Au Moyen Âge, elles étaient bien plus qu'une évocation historique. C'était bien, semble-

t-il, une incantation sacrée, le prêtre ayant par l'imposition des mains et les bénédictions par signes de croix multipliés (qui ont le même sens) exercé un pouvoir délégué de démiurge. Que l'on pense à la vertu des mots au Moyen Âge, et en tous les temps⁸ ! Saint Augustin le dit sans détour, à propos de la consécration : « La parole produit le Corps et le Sang du Christ. Sans cette parole, nous avons du pain et du vin. Ajoute la parole et voilà le sacrement. » Enfin, par là, la messe a une valeur en soi, elle porte des fruits, indépendamment de l'homme qui assiste ou célèbre.

Au xvi^e siècle, la Réforme protestante a désacralisé le prêtre. Il fut, par opposition, sacralisé à l'extrême par la Contre-Réforme catholique. On l'a présenté parfois, à son corps défendant, dans une aura sacrée un peu comme le Moïse de Vigny « puissant et solitaire ». Puis il fut, par réaction sans doute, démagogiquement désacralisé par les intéressés eux-mêmes après Vatican II. Par contre, chacun s'est arrogé alors le droit d'organiser et de dire la messe à sa guise au risque d'en changer le sens. La diversité des messes a été semblable au Moyen Âge. De nos jours, les formulaires officiels de messes sont en nombre réduit. Ils étaient incroyablement nombreux au Moyen Âge mais malgré de fortes divergences, souvent dues aux coutumes locales, ils suivaient une même tendance, au demeurant catholique.

5. *Rôle essentiel de la communauté. Concélébration.*

Le sens de l'institution du Christ implique que l'acte sacrificiel soit non seulement le fait du représentant de l'Église à l'autel mais aussi de l'assistance, de deux manières : par la participation passive, c'est-à-dire par la présence à la messe, par la participation active, c'est-à-dire par le chant, les marques extérieures, la prière, mais aussi par une disposition de l'âme.

La messe est un rite communautaire. Le rassemblement local de l'Église réalise de façon éminente la promesse du Christ « lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mt XVIII,20). La réunion peut donc se réduire à quelques personnes, à la rigueur à un seul assistant : diacre ou simple enfant de chœur. En principe, la messe ne doit pas être réduite au seul célébrant, ce qui entraînerait toutes sortes de modifications dans le rit, qui n'a pas été prévu pour cela, et dans le texte même du missel. La messe privée n'est en tout état de cause qu'une forme affaiblie de la célébration communautaire. Le type de la messe était la messe solennelle de l'évêque qui réunissait toute la communauté et qui comprenait dans sa forme le principe de concélébration. En Occident, la concélébration s'est maintenue longtemps, mais les concélébrants ne coopéraient à la consécration sacramentellement qu'except-

tionnellement (*cf.* ch. 3, § 17). Au Moyen Âge, le plus souvent, ils répondaient comme les fidèles et recevaient comme eux les sacrements.

La concélébration contribuait beaucoup à la solennité de la messe. Elle était surtout signe du caractère communautaire du culte. Aux messes votives, pour les vivants ou pour les morts, s'oppose la messe paroissiale, *pro populo* par définition. Aux messes privées, il faut moins un servant qu'un assistant que représentera, à défaut de mieux, l'enfant de chœur (le JASA de nos jours)⁹. Les synodes, réunis périodiquement et suivant les nécessités, ont essayé, par une réglementation parfois excessive, de maintenir la messe dans le droit chemin, ainsi que le comportement des officiants. Assurément, le clergé du Moyen Âge, de qualité inférieure à l'actuel, ne respectait pas plus que le nôtre le texte ni l'esprit du texte. De plus, en pays nordique, il en comprenait mal le latin mais il avait une crainte respectueuse, superstitieuse des écrits sacrés, ce qui limitait les écarts. Le peuple qui raillait les vices du clergé ne manquait pas de moquer la manière dont la messe était dite, trop fréquemment au plus pressé. Beaucoup de prêtres en disaient beaucoup trop dans la même journée mais nombreux furent aussi ceux qui avaient renoncé à en dire. Des synodes les obligent à dire la messe au moins quatre fois par an et limitent le nombre de messes quotidiennes. La messe ne doit pas être galvaudée.

De tout cela résulte, malgré les mesures prises, notamment encore contre les prêtres vagabonds, un certain discrédit qui a atteint non seulement le prêtre mais la messe dont il vivait, discrédit aggravé auprès des penseurs surtout par les messes d'envoûtement, les messes noires dont le Moyen Âge n'a pas eu le monopole. Elles se caractérisent, suivant les croyances magiques de l'époque, par une certaine inversion des rites et des formules, signe, dit-on, de satanisme¹⁰.

Tous ces excès ont jeté la suspicion sur l'institution et ont conduit des hommes à s'en prendre à la messe elle-même, dans sa liturgie et son sens le plus profond, lors de ce grand mouvement d'indignation et de révolte que l'on appelle la Réforme protestante.

Longtemps les divagations de l'esprit et des sens n'avaient pas suffi à jeter le doute dans l'âme populaire avec une telle ampleur et à rompre l'unité chrétienne en Occident mais on ne peut oublier les sérieux avertissements que furent les hérésies des XI^e et XII^e siècles, la contestation d'un Bérenger de Tours, les mouvements tumultueux cathares, albigeois, vaudois plus tard, et l'affaire Jean Hus, pour ne citer que les principaux. La messe a néanmoins survécu et même gagné du terrain dans le monde, apportant avec elle une grande espérance. Pour avoir résisté aux effets de la faiblesse humaine, il fallait qu'elle eût une vertu propre et vraiment beaucoup de « sens ».

6. *Incompréhension actuelle du rit et du symbole. Liturgies variables.*

Le désir de l'Église du xx^e siècle, réalisé par Vatican II, d'adapter la liturgie au monde moderne s'explique, entre autres raisons, par un besoin réel mais surtout par le fait, évident, de l'incompréhension croissante des rites de la liturgie traditionnelle qu'un clergé débordé n'avait ni le goût ni le loisir d'expliquer. Le carcan des réalités sociales actuelles et l'emprise des techniques ne sont pas les seuls responsables des défaillances du côté imaginatif de l'homme et de ses capacités d'accès aux cultures passées. Des siècles d'un rationalisme desséchant, dû autant à l'aristotélisme, à la logique scolastique du Moyen Âge qu'à Descartes, aux Encyclopédistes, au positivisme d'Auguste Comte et de ses disciples, tous plus généralement accusés, a annihilé progressivement le sens du symbole. Il a disparu chez les clercs — eux aussi sont de leur temps — mais leur mépris du symbolisme médiéval est d'autant plus illogique qu'ils ne voient plus, à la manière de Bultmann, dans l'Ancien et le Nouveau Testament que symboles ! On l'a justement fait remarquer encore, « les symboles sacrés se relient à des images archétypes constitutives de l'âme humaine et présentent la même réalité foncière que la poésie. Sur ces points, les Églises orientales ont mieux conservé l'héritage humain¹¹ ».

Une controverse sur une forme liturgique classique, à savoir sur la position de l'officiant par rapport au peuple et à l'autel, le montre bien et sa conclusion, si elle marque le pragmatisme actuel et le sens de l'efficacité, est le témoignage d'une incompréhension totale du rite et de sa beauté mystique. Dans le cérémonial grégorien, le prêtre disait la messe le dos tourné au peuple, face à la croix. Le jeune clergé surtout, plus que naguère d'origine et d'esprit démocratique, s'indignait depuis longtemps de ce « dos tourné au peuple ». Il faisait remarquer que, dans l'ancienne église, à Rome, les prêtres disaient la messe face au « peuple de Dieu ». Ce qui est vrai. Mais la basilique romaine était alors construite le fronton face à l'est et le prêtre, tourné vers les fidèles, respectait ainsi une tradition bien antérieure au christianisme : il priait face au levant ; pour le chrétien, vers le Jour Nouveau, la Lumière du Ressuscité. L'orientation des églises a ensuite changé. C'est l'abside qui se trouvait à l'est. Le prêtre et les fidèles tournés vers l'autel priaient ensemble dans la même direction, vers le levant : le pasteur, à la tête de son troupeau, présentait l'offrande au Seigneur au nom de la communauté¹². Historiquement, à Rome, ce n'était donc pas spécialement pour s'adresser mieux au peuple que le prêtre à l'autel était *versus populum*, comme certains l'ont prétendu. De nos jours, l'implantation disparate des églises rend caduques ces préoccupations d'« orientation », et le principe serait que l'on se tournât vers la croix.

On a fait remarquer que, si l'on privilégie dans la messe la communion et la catéchèse, si le prêtre est un chef d'orchestre ou un président, le mieux est en effet que le prêtre soit tourné vers le peuple qu'il anime, comme c'est le cas actuellement. Mais il en va autrement si la messe est essentiellement sacrifice et adoration¹³. La solution adoptée de nos jours s'explique en partie comme une réaction vive au précédent état de choses où le prêtre officiait de son côté et où l'assistance suivait l'office, tant bien que mal, de l'autre. On a souhaité, en fait, rétablir une union quasi disparue entre le prêtre et les fidèles et rendre possible la mise en valeur des éléments catéchistiques du nouveau rit. Cela convient certainement pour les messes de jeunes, de plus en plus différentes des autres, jusque dans la prière eucharistique. Autrefois, la liturgie était la même pour tous les âges. Il s'établit une messe à la carte. Plus encore, une messe à plusieurs langages. Or le langage n'est pas seulement un moyen de communication mais encore un instrument qui structure la pensée. Ainsi est la liturgie pour la foi. Les langages de la foi peuvent varier au cours des temps, les réalités chrétiennes sont en elles-mêmes transcendantes à leurs expressions mais il est à craindre que « l'invasion dans l'Église de langages douteux rende incohérente la foi chrétienne et en fasse une épreuve pour chaque chrétien » (G. Soulages). Ce n'était pas encore le cas dans la messe grégorienne.

7. Deux tendances de l'Église : liturgie somptuaire et liturgie austère.

Deux tendances se sont partagées les chrétiens et les ont partagés au cours de l'Histoire. Tour à tour, l'une ou l'autre a dominé : l'une estimant que rien n'est trop beau pour le culte de Dieu et que non seulement les prémices mais le plus précieux des œuvres des hommes lui sont dus. L'autre, que le débordement de richesses dans l'Église est funeste et contraire à l'esprit de simplicité, de pauvreté recommandé par le Christ dont le culte doit être à son exemple. Le triomphalisme du cérémonial, l'abondance des ors, la pompe des offices, la richesse des vêtements sacerdotaux contrastant avec la pauvreté et l'humiliation du plus grand nombre apparaissaient comme un scandale appelant des réformes sévères. Au Moyen Âge, les deux tendances sont sensibles. Comment ne pas citer par exemple après les sculptures, les vitraux, les fresques somptueuses de tant de cathédrales, les froideurs pures des édifices de Cîteaux et de saint Bernard¹⁴ le réformateur ? Le culte le plus dépouillé, la liturgie la plus simple après tant de splendeurs et d'aimables fantaisies ! Mais par une étrange contradiction humaine, c'est le peuple le plus pauvre qui est le plus friand du spectacle du luxe et ce sont les protestants austères qui donneront au culte divin les plus belles chorales

polyphoniques. La révolte de Vigilance l'hérétique (*cf.* ch. 2, § 3) se renouvellera au cours des siècles, non sans dommage pour les œuvres d'art. Nous avons pu voir encore, à la suite de Vatican II, dans l'Église, des entreprises bien intentionnées dignes des iconoclastes¹⁵.

La liturgie catholique est présentée par la tradition « comme un avant-goût à cette liturgie céleste » (*cf.* Sacrosanctum concilium 8) que célèbrent les légions d'anges et les saints. La liturgie terrestre, liée à la liturgie céleste, est célébrée pour la plus grande gloire du Très-Haut, du Pantocrator que représentent les mosaïques et les fresques anciennes. Le détail du culte a son importance au Moyen Âge, si attaché à la lettre et à son observance, mais on sait très bien que l'essentiel de la liturgie est de rendre gloire à Dieu. Les esprits les plus éminents pensent comme le philosophe théologien juif Maïmonide¹⁶ que « la matérialité des rites est de l'ordre de la contingence » et qu' « il peut être vain d'en rechercher la raison », que « l'essentiel est de les appliquer pour leur intention ». C'est le comportement de beaucoup au Moyen Âge par conviction ou par prudence.

8. *Missel et cérémonial. Structure de la messe. Temporal et sanctoral.*

Si la manière dont s'accomplit l'acte rituel n'a pas substantiellement changé depuis les origines, le cérémonial s'est néanmoins transformé et développé au point de former une imposante liturgie dont les éléments sont partiellement consignés dans un livre officiel : le missel (*cf.* ch. 3, § 12, 17, 21, 22 ; ch. 11, § 8, 9). Le livre, manuscrit pendant des siècles, se répandit au x^e siècle. Son expansion coïncide avec celle de l'ignorance dans le clergé. Il devait l'aider dans l'exercice du culte. Il a contribué fortement, en tout cas, à la fixation du texte. Il le présente à nos yeux souvent magnifiquement enluminé et rend ainsi hommage aux textes sacrés qui sont désormais à la messe lus plus que dits.

On distingue dans le missel une partie fondamentale moins sujette à variations que l'autre. Cette partie appelée « messe des Fidèles » traditionnellement constitue le Sacrifice proprement dit, à savoir :

— l'offertoire où l'on apporte et prépare la matière du Sacrifice, le pain et le vin, destinée à être transsubstantiée.

— la consécration où s'accomplit, selon les mots du Christ à la Cène, la transsubstantiation par le ministère du prêtre.

— la communion où il y a réception du corps et du sang du Christ donnés en nourriture des âmes pour qu'elles bénéficient des fruits du sacrifice. Le prêtre communique le premier, le clergé présent ensuite. Peu après, les fidèles.

L'action sacrificielle est précédée de prières, chants et lectures ; c'est l'avant-messe, préparation du sacrifice et son prélude, périodi-

quement exagérément développée, périodiquement drastiquement raccourcie, connue dans l'Histoire sous le nom de messe des catéchumènes parce que dans l'Église primitive les non-baptisés en voie de conversion et d'instruction pouvaient, nous le savons, y assister alors qu'ils devaient se retirer avant la messe des Fidèles.

Cette structure comprend des parties communes à toute l'année et des parties propres, variant selon les fêtes et solennités. Les parties propres, variables, varient selon le temps : Propre du temps ou Temporal et les fêtes des saints : Propre des saints ou Sanctoral. Le Temporal varie¹⁷ mais s'articule suivant les deux grandes fêtes de la chrétienté : Pâques et Noël. Pâques est la plus importante (fête de la Résurrection sans laquelle, a dit saint Paul, la foi chrétienne n'aurait pas de sens).

Pâques et Noël ont chacune leur temps de préparation (Carême et Passion pour Pâques ; temps de l'Avent pour Noël) et un temps d'épanouissement (après l'Épiphanie, après la Pentecôte), environ la moitié de l'année.

Le Sanctoral s'est considérablement gonflé au cours des âges, les jours de l'année n'y suffisent plus, or la fête des saints est célébrée à date fixe d'où des « épurations », des groupements, des régionalisations de fêtes, des changements de date aussi (qui perturbent les jardiniers !).

En somme, le missel comprend trois parties : l'Ordinaire de la messe, le Temporal et le Sanctoral. S'ajoutent au livre les Vêpres, célébrées encore jusqu'à Vatican II dans beaucoup d'églises paroissiales et maintenant à peu près uniquement dans les monastères.

Le missel, très tôt imprimé, vit sa diffusion en langue vulgaire longtemps freinée par l'interdiction de traduction ou le privilège papal. Il contenait fréquemment des psaumes, des hymnes, les évangiles et les épîtres lus à la messe et des compléments, par exemple la liturgie du baptême ou de la messe des morts.

Le missel ne trouvera son plein développement qu'à la fin du XIX^e siècle. Il est devenu un gros volume de deux mille pages environ, imprimé pour les particuliers généralement sur papier bible, très fin. Les paroissiens, même les enfants, venaient alors à la messe avec leur missel, souvent cadeau de première communion ou un simple livre de messe. Cet usage a disparu depuis Vatican II. Il réapparaît dans les messes dites selon le rit de Pie V. Le célébrant disposait naguère à l'autel d'un lourd missel en latin. Les paroissiens bénéficiaient, eux, dans leur livre d'une traduction juxtalinéaire (présentation du texte sur deux colonnes) de bonne qualité. De nos jours, le texte latin juxtaposé a disparu du missel, y compris de celui de l'autel, ce qui rend difficile au prêtre étranger la lecture de la messe s'il ne dispose pas de son missel personnel ou d'une extraordinaire mémoire¹⁸ ! La messe de rit grégorien, plus œcuménique, n'avait pas cet inconvénient. Au Moyen Âge, partout où l'on disait la messe, on trouvait un

livre en latin pour la lire et, de ce fait, l'étranger n'était nullement dépaycé.

9. *Différentes messes. Obligation d'assistance. Messes sans prêtres.*

Depuis le Moyen Âge, il y a plusieurs catégories de messes. Leur rituel remonte notamment aux messes romaines et en particulier à la messe pontificale, mais pas seulement (cf. ch. 3, § 4). On distingue les messes solennelles, ces grand-messes dont découle la messe paroissiale, et les messes privées qui ont donné les messes basses et en particulier ces messes matinales si caractéristiques des messes d'autrefois, fréquentées par les pauvres gens et les dévots, messes de communion aussi. Les messes privées ont donné encore naissance à ces fameuses messes votives aux intentions multiples dites également pour les vivants et pour les morts. Les messes pour les morts ont fait l'objet très tôt d'une forte demande de la part des catholiques, pratiquants ou non, et de violentes critiques, au temps de la Réforme protestante mais aussi avant et après le xvi^e siècle. Elles étaient une source importante de revenu pour le casuel¹⁹ et l'occasion pour le clergé d'être accusé de simonie. Les messes pour les vivants ou pour les morts sont toujours d'usage au xx^e siècle et assurent un complément de ressources à son clergé appauvri.

La grand-messe paroissiale, dérivée de la messe pontificale, messe *pro populo* par ses intentions, réservée donc à la communauté ecclésiale, est moins solennelle que la messe de l'évêque mais elle ne manque pas de faste aux offices de fête. Elle a plus de plénitude que la messe basse souvent privée de *Gloria* et de *Credo* et que l'on peut dire en une demi-heure. La grand-messe est généralement chantée et dure au moins deux fois plus de temps, davantage parfois avec le développement de la liturgie et du cérémonial.

Dans l'Église primitive de la clandestinité, la messe du soir était la seule possible. Il fallait aller travailler le lendemain. Au Moyen Âge — le dimanche était jour férié et chômé depuis 321 —, l'habitude était de la dire le dimanche vers la troisième heure, c'est-à-dire vers 9 heures du matin (heure solaire)²⁰. Peu à peu, une messe plus matinale, messe basse, a été dite. Elle eut d'autant plus de faveur qu'elle devint, au cours des siècles, messe de communion. La messe du soir, si l'on excepte la messe de minuit, n'est devenue usuelle que depuis la deuxième partie du xx^e siècle.

La messe, dite d'abord seulement certains jours de la semaine, a fini par devenir quotidienne et il fut recommandé d'y assister. La messe du dimanche était d'obligation. Il y avait faute grave à s'en dispenser sans motif valable. De plus, au Moyen Âge, il fallait assister à la messe de sa paroisse et non d'une autre, ce qui fut loin

d'être toujours observé. Après bien des conflits, finalement et pourvu que l'obligation dominicale fût satisfaite, le pape Léon X, par décret en 1517, consentit à autoriser l'assistance à n'importe quelle messe.

Quand faut-il absolument arriver à la messe ? Très tôt la question a été posée. « Bien sûr, dès le début », a-t-on répondu aux périodes de sévérité, d'autant que tout retard trouble la bonne ordonnance de la cérémonie sacrée et la porte fut même fermée aux retardataires. Après hésitations et réponses diverses, on a conclu qu'à condition d'arriver avant l'offertoire le retardataire avait encore valablement assisté à la messe. Mais dès le Moyen Âge, les fidèles partaient en nombre après la communion du prêtre, puisqu'on ne communiait plus guère, donc avant le *Ite missa est* et la bénédiction de renvoi, non sans brouhaha du côté de la sortie.

Il ne faut pas oublier, et progressivement on l'oubliait, que l'assistance avait un rôle à tenir dans l'office, dans le « drame » de la messe et que sa participation faisait partie du cérémonial, en vertu même de la Tradition. Saint Irénée le dit : « C'est nous comme le prêtre qui offrons. » Saint Jean Chrysostome précise : « Ce n'est pas le prêtre seul qui célèbre l'Eucharistie mais le peuple avec lui. » L'apôtre Pierre dans sa première épître l'affirme : « Toute l'Église est un royaume de prêtres » et, au xx^e siècle, Pie XII répète : « En devenant fils de Dieu, nous devenons un royaume de prêtres, un sacerdoce royal. » Des siècles d'ignorance ou de négligence expliquent partiellement cette éclipse d'une notion que Vatican II a clamée *urbi et orbi*, demandant aux baptisés, « peuple de prêtres », de répandre la Bonne Nouvelle. Vatican II a même autorisé qu'à défaut de prêtres soit célébré un office le dimanche mais sans consécration.

Pouvait-il, peut-il y avoir messe sans prêtre ? Théoriquement non. Mais en raison du manque de prêtres, en pays de mission, en pays d'infidèles, en Europe maintenant, il est non seulement admis mais recommandé qu'il y ait sous responsabilité de laïcs une célébration avec communion (avec des hosties antérieurement consacrées). La liturgie en est encore en France expérimentale²¹. Ces ADAP sont au mieux des réunions de prières animées par des laïcs généreux. La période révolutionnaire qui a suivi 1789 a connu une situation analogue mais avec plus de risques ! Et cette expérience fut finalement mal vue du clergé.

Nous avons d'autres exemples de ces célébrations incomplètes. Ainsi cette *missa sicca*, cette « messe sèche », dont le rite s'est propagé au xiv^e, messe sans offertoire, consécration et communion, récitée à défaut de véritable messe ou encore en guise d'action de grâces. Souvent, dans les monastères, le moine la disait dans sa cellule après la messe conventuelle. On peut citer aussi la messe des Présanctifiés. Le rit grégorien connaît ces cas où le prêtre offre à l'autel et consomme à la communion les espèces consacrées la veille ou quelques jours auparavant (le vendredi saint, par exemple). C'est la

messe sans sacrifice mais avec prêtre. Le prêtre est indispensable pour qu'il y ait vraiment messe et il doit être un homme puisqu'il agit comme substitut du Christ. Il est le principal acteur du drame et il le dirige avec une autorité grandissante au cours des siècles. Il est assisté de diacres, de sous-diacres, de lecteurs, de thuriféraires, de céroféraires... aux grandes fêtes. Ces assistants peuvent faire défaut au service de l'autel d'où la nécessité de faire appel à des laïcs, à des hommes de bonne conduite, « quelque peu instruits », ou même à des enfants. Au XIV^e siècle, le prêtre, dans les paroisses rurales, était obligé, pour n'avoir pas à célébrer seul, de recourir à des personnes de confiance « sachant lire ou chanter ». L'Église du Moyen Âge écarte, théoriquement, les femmes. Saint Paul n'a-t-il pas dit : *Taceant mulieres in ecclesia?* « Que les femmes se taisent dans la communauté ecclésiale. » En fait, comme les hommes, elles assurent les réponses, au moins dans les paroisses rurales, hier comme aujourd'hui.

Par son cérémonial, la messe solennelle surtout retient l'attention comme un spectacle toujours nouveau. Habits sacerdotaux somptueux, chasubles aux fils d'or ou d'argent dont les couleurs varient suivant les jours, chants alternés, procession vers l'Évangile et procession d'offertoire, mouvements de droite à gauche de l'autel, du côté de l'épître au côté de l'évangile, bénédictions multiples et signes de croix encore plus nombreux, inclinaisons profondes de l'officiant, des acolytes, plus tard agenouillements, attitudes de l'orant, bras étendus, mains ouvertes vers le haut, yeux levés vers le ciel, toute une action gestuelle! Elle est accompagnée d'encensements pompeux tandis que se disent à voix basse des paroles sacrées mystérieuses. Peu importe alors que le latin soit compris ou non; le contenu d'un mot a moins d'importance que la différence de ton qui le fait prononcer à voix haute ou basse (*cf.* ch. 9, § 7.)

Le spectacle est varié selon les temps et les fêtes de saints. Le peuple aimerait participer davantage, notamment à ces tableaux vivants, aux scènes mimant la Passion où l'animal joue aussi son rôle au milieu même de la nef.

10. *Valeur humaine de la messe. « Geste » sacrée. Couleurs et vêtements liturgiques. Conclusion.*

Cependant que se déroule la messe, cette geste sacrée pleine de sens, les vitraux, les statues, les chapiteaux parlent aux fidèles bien au fait des allégories, ces allégories qui leur sont expliquées, où même les silences ont une signification! Ainsi revivent pour le chrétien la Passion, la mort, la résurrection du Christ, toute l'histoire du salut, l'Ancien et le Nouveau Testament...

Les couleurs liturgiques, symboliques, sont fortement évocatrices.

C'est le blanc d'abord, couleur de pureté, le blanc de l'ange annonciateur de la Résurrection (Mc XVI,5) du Christ, de la Transfiguration, des élus du dernier jour, du baptisé, du premier communiant, de l'épousée, de l'aube du prêtre. « L'agneau » de l'Apocalypse est en vêtements blancs. Le rouge est la couleur des fêtes de martyrs. Chaque couleur a un sens précis connu de tous²². Toutefois le sens a varié : le blanc a été aussi couleur de deuil en Occident comme encore en Extrême-Orient et semble ne s'être fixé qu'au XIII^e siècle. Le vert a signifié la vie, le bleu n'est plus couleur liturgique. (cf. doc. 12)

Pour l'homme du Moyen Âge et pour ses descendants longtemps encore, la messe est un spectacle pour l'œil par les couleurs, par le vêtement liturgique qui donne au prêtre un aspect hiératique, par toute la gestuelle mais aussi un spectacle sensible à l'oreille avec le développement et la transformation du chant grégorien et des instruments musicaux qui l'accompagnent (dont l'orgue) (cf. ch. 3, ch. 8, § 3). L'odorat, lui, est capté par l'encens. De la sorte, l'être entier est saisi, mis en condition favorable : l'âme, par le mystère, mystique, métaphysique du sacrifice divin, les sens par la vue, l'ouïe, l'odorat, par de subtiles perceptions dont l'adepte profite dans l'offrande à son Dieu. Ainsi, associant mystique et réalisme, le Moyen Âge manifeste son sens intuitif de la psychologie humaine.

Par le développement de son cérémonial, par son attrait, la messe grégorienne est devenue, pour plus d'un millénaire, un des pôles de la vie sociale et, par la messe dominicale, le grand centre d'intérêt du dimanche occidental²³.

NOTES

1. La messe par l'idée et le fait de « sacrifice » est une action expiatoire et de purification, mais cette *actio* a un aspect propitiatoire ; propitiatoire : rendre propice, donc d'intercession, mais aussi d'impétration, c'est-à-dire de demande et, spécialement, pour obtenir le pardon.

2. Citations extraites de *la Divine Liturgie* : Aperçus sur la messe du professeur Jean Hani de l'université d'Amiens, directeur adjoint du centre de recherches mythologiques de l'université de Nanterre (cf. bibliographie). L'auteur de ces notes partage une partie des idées exposées dans cet ouvrage scientifique de très grand intérêt et ne saurait mieux dire ou citer. Le professeur J. Hani montre bien en particulier le sens du « sacrifice » et comment l'être ou l'objet sacrifié devient le médiateur entre l'Ici-bas et l'En-haut.

3. Ch. 2 : « Les saints mystères », *la Divine Liturgie*, Jean Hani.

4. A la messe byzantine, à l'offertoire, par les fidèles : « Offrons nous-mêmes et les uns et les autres et toute notre vie au Christ, notre Dieu. »

Il s'agit bien d'une oblation communautaire de toute l'Église. Dans le rit grégorien, le prêtre dit aussi avant le canon : « Priez, mes frères, pour que mon sacrifice qui est aussi le vôtre puisse être agréé par Dieu. » Et dans le canon même :

« Nous t'offrons pour eux (tes serviteurs) ou plutôt ils t'offrent eux-mêmes ce sacrifice de louange pour eux et les leurs. » Et encore après la consécration : « Et avec nous, ton peuple saint, présentons à ta divine majesté... » On ne saurait douter que ces mots : serviteur et peuple saint ne désignent la communauté ecclésiale. L'assemblée locale, chaque fois qu'il y a une messe, représente symboliquement toute l'Église, corps mystique qui offre, par le prêtre, le sacrifice. C'est l'opinion constante soutenue par les Pères de l'Église.

5. (cf. ch. 10, n. 2) Pour Bérulle, le sacrifice du Christ est permanent mais actualisé par la messe. D'où l'importance qu'il attache à la messe et au prêtre. Les Jésuites sont alors (aux XVII^e et XVIII^e siècles) plus portés vers le Saint Sacrement et son adoration. (cf. ch. 10, § 1, 2).

6. L'offrande d'une victime, le plus souvent un animal, est une substitution au don de soi-même. Sacrifice expiatoire ou propitiatoire, l'animal sacrifié par le rite rattachait l'homme au sacré, à la divinité. L'offrant est rattaché à Dieu. Le prêtre aussi qui offre au nom de l'assemblée. (Le sens du sacrifice est bien mis en valeur dans le livre de J. Hani par cette citation : on passe du *per ipsum* par le *cum ipso* à l'*in ipso*.)

7. Isidore de Séville, archevêque de Carthagène (560-636), Père de l'Église, a rédigé une sorte d'encyclopédie du savoir religieux et profane de son temps (*les Étymologies*).

8. Il n'y a pas que Victor Hugo qui ait mis en relief la valeur du « verbe ». Pour saint Jean aussi, le verbe c'est Dieu (« Au commencement était le Verbe... », lit-on dans le dernier évangile de la messe grégorienne. Goethe s'est posé la question dans le *Faust* et traduit le verbe par *das Wort* d'abord, par « intelligence » ensuite, enfin par « action » (*Sinn, Tat*). Le R.P. Jousse le dit également, non pas en poète mais en savant philosophe : le « mot » désignant une chose peut être la chose autant que la chose elle-même. Il est à remarquer que tout enseignement est fondé sur le processus psychosomatique de la répétition du mot : l'enseignement qui fait répéter en « écho » — cat-écho, catéchisme...

9. JASA : Jeune au service de l'autel. L'expression enfant de chœur paraît aussi vieillotte que domestique, remplacé de nos jours par gens de maison (qui en est l'exacte traduction). L'Église n'a pas échappé à ce travers de notre temps.

10. Ceux que ces questions intéressent pourront lire le roman de l'écrivain naturaliste Huysmans, *Là-bas*.

11. Cf. *la Divine Liturgie* de J. Hani : introduction et chapitres 1 et 2.

12. Le prêtre, comme le bon pasteur, quand il y a danger, doit être à la tête de son troupeau. Un très vieux capucin, de retour des steppes chinoises, commentait : « Comme le bélier derrière lequel se serrent les brebis fait en première ligne face à l'orage. »

Prêtre viendrait de *presbus* par *presbuteros* (forme comparative), lequel *presbus* serait composé du préfixe signifiant « devant » et d'une forme qui a donné en grec *bous* (latin *bovis*), le taureau marchant devant, c'est-à-dire le guide, le prêtre...

13. Selon J. A. Jungmann, *Missarum solemnità*, t. I^{er}.

14. Saint Bernard de Clairvaux (1091-1153), docteur de l'Église, cistercien mystique, fut un des plus ardents réformateurs de couvents et de l'Église. Brillant prédicateur de la deuxième croisade, il eut aussi pour interlocuteurs des souverains et des papes. Eugène III fut son disciple. Bernard agit auprès d'Innocent II avec hardiesse. Ses écrits sont d'une haute spiritualité et pourfendeurs d'opinions adverses. Abélard en fit les frais et même Pierre le Vénéral, abbé de Cluny. Défenseur intrépide de ce qu'il considérait comme la vérité, saint Bernard fut une des personnalités les plus actives du Moyen Âge.

15. Vente ou mise au rebut d'objets du culte, de statues, de tableaux, de meubles, de peintures, de tentures ou tapisseries, de vêtements sacerdotaux par des membres du clergé estimant qu'ils pouvaient ainsi mieux faire bénéficier leur communauté de l'argent ou de la place ainsi libérés et jugeant tout « ce fatras » (*sic*) périmé, inutile. Ils paraissent oublier qu'ils se comportent indignement à l'égard des donateurs et parfois comme des voleurs à l'égard de l'État, propriétaire du lieu du culte, des immeubles « par destination » et de biens mobiliers dont il a la possession en vertu de l'adage « en fait de meubles, possession vaut titres » ; de surcroît ces biens sont souvent portés à l'Inventaire. Certains ecclésiastiques ou laïcs, scandalisés, tentent de racheter vases sacrés et œuvres d'art sur la place publique, où ils s'étalent encore parfois après avoir été vendus, à vil prix fréquemment, par ces « voleurs inconscients », voleurs volés. Par défaut ou insuffisance de garde disparaît aussi une autre partie précieuse du patrimoine national longtemps conservée dans les églises aujourd'hui désertées.

L'État, par ignorance, négligence ou opportunisme n'a pas encore jugé bon de réagir.

16. Maïmonide (Mosés, 1135-1204), né à Cordoue en Espagne. Ce brillant philosophe et théologien juif s'expatria au Maroc puis en Égypte où il devait mourir. Médecin en renom, il le fut de Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, adversaire fameux des croisés de la troisième croisade. Maïmonide, que les juifs considéraient comme leur Platon, est en quelque sorte l'Érasme du XII^e siècle. Il a essayé de réconcilier raison et foi, philosophie et religion. Il dépassa largement les vues de son temps mais sa doctrine est pénétrée, comme celle de son temps, de la philosophie d'Aristote. Il professe le libre arbitre et, en avance sur son siècle, il ramène souvent la religion à une sorte d'intellectualisme spéculatif. Pour Maïmonide, le précepte liturgique doit être suivi pour son intention. Il serait de nos jours un partisan de l'œcuménisme. Il mourut en Égypte. Pour Maïmonide, par exemple, peu importe que le sacrifice soit de trois ou quatre béliers ; il faut suivre le précepte liturgique pour son intention. Il n'est que contingence.

Son nom arabe est : Abu Imran Musa Ibn Maymun Ibn Abd-Allah.

17. Le temporal varie suivant la date de Pâques, variable. L'Église catholique depuis longtemps est disposée à la rendre fixe mais l'orthodoxe ne l'est pas. Les Russes tiennent à leur calendrier et ils ne sont pas les seuls. Après la SDN, l'ONU a vu tous ses projets tourner court et semble avoir renoncé à fixer une bonne fois la date de Pâques pour le monde entier. Il y a là une complication internationale qui trouble de plus la vie économique et le bon ordre des communications.

18. Il a été prévu en fin du nouveau missel de l'autel un texte en latin mais peu de paroisses disposent de ce missel bilingue. Nos prêtres, ambulants, se déplacent avec de petits livrets à bas prix qui donnent l'office du mois, ou leur missel personnel. Il est à remarquer que si l'on compare le texte en langue vulgaire et le texte latin, le texte traduit est parfois assez différent du texte latin...

19. On appelle casuel ce qui arrive de surcroît en revenus variables. S'emploie surtout pour les ecclésiastiques. Le prix des messes votives, pour les vivants ou les morts, fait partie du casuel du clergé.

20. Le jour était divisé en douze heures (du lever au coucher du soleil) mais les heures de jour sont inégales en hiver et en été, donc selon les jours de l'année. D'où la difficulté d'établir une équivalence avec les heures du système actuel.

21. Les ADAP : assemblées dominicales en l'absence du prêtre. Office dominical sans prêtre et sans consécration soumis à une réglementation diocésaine. Il est à noter que, depuis le dernier concile, les laïcs peuvent licitement assurer le prêche et distribuer la communion.

22. Les couleurs comme les vêtements sacerdotaux ont un sens symbolique, certaines couleurs ont été abandonnées par l'Église d'Occident récemment, le noir par exemple, d'autres anciennement, par exemple le bleu, couleur de l'Esprit-Saint ; l'esprit, le souffle évoque l'air céleste, le ciel bleu. On trouvera en appendice à la fin de l'ouvrage le sens des couleurs au temps du rit grégorien, ainsi que le sens symbolique le plus usuel des vêtements sacerdotaux (*cf. doc. 13*).

Le sens symbolique peut aller très loin jusqu'aux confins des sciences magiques (au moins de la magie blanche). Ainsi le cordon dont se ceinture le prêtre sur l'aube, cordon de lin, de chanvre, à la rigueur de soie, (produits naturels) représente communément la chasteté mais, pour le physicien mystique, il fait partie de ces cercles protecteurs, circuits fermés, qui protègent des forces errantes maléfiques. Il protège, lors de la messe, notamment contre la montée des passions animales vers le cœur et le cerveau.

Même les meubles peuvent avoir une signification symbolique : ainsi le baldaquin (*ciborium*) qui recouvre l'autel majeur encore dans quelques églises (*cf. J. Hani, Symbolisme du temple chrétien*, éd. de La Maisnie, Paris, 1978). Le symbolisme ne supprime pas le rôle utilitaire et réciproquement, il le sublimise. Il est particulièrement sensible dans l'architecture religieuse. Les gradins de l'autel représentent la montagne dont le rôle symbolique religieux est bien connu : les temples s'élèvent sur les hauteurs. Le calvaire est sur une hauteur (ascension rituelle).

23. Qui veut bien étudier le sens de la messe, ses différentes interprétations selon les lieux et les temps, sa liturgie, ne saurait négliger les études pertinentes du protestant Lietzmann, notamment le vol. III de l'*Histoire de l'Église ancienne*.

Lietzmann déplore l'affligeante rareté des témoignages occidentaux relatifs à la liturgie ancienne du culte qui contraste avec l'abondance des sources orientales.

Il attire l'attention sur des faits symptomatiques par exemple la disparition à Rome de l'épiclèse (rétablie seulement en 1963), de cet appel au Saint-Esprit si vénéré dans les Églises de rit oriental, négligé en Occident (et dont chacun de nos jours, dans l'Église nouvelle, se croit inspiré...!). Remplacé, alors, par une simple prière demandant à Dieu d'agréer « le sacrifice immaculé, spirituel et non sanglant que les anges portent sur l'autel céleste ».

La messe d'autrefois *Évolution et état de ses différentes parties*

« L'unité de l'Église est mise en valeur d'une manière particulière par l'usage du latin et du chant grégorien. »

Congrégation pour le culte divin — *Jubilate Deo* —
Pâques, 1974.

1. *La messe du rit grégorien.*

Nous reconnaissons les différentes parties de la messe traditionnelle d'avant Vatican II déjà dans les célébrations du XI^e au XVI^e siècle. Des prières au bas de l'autel à la bénédiction finale, de l'entrée cérémonieuse du célébrant à sa sortie, elle n'avait au demeurant qu'assez peu changé au XX^e siècle et restait conforme au rit grégorien, dit encore romain, comme le missel¹.

Il peut paraître opportun d'en évoquer les grandes lignes et l'évolution pour les générations qui n'ont pas connu l'« ancienne messe » et pour en sauvegarder la mémoire avant que ne disparaissent ses derniers témoins².

2. *De l'église romane à l'église moderne en béton. Le succès du christianisme explique sanctuaire en dur et rituel. De l'autel-table à l'autel du sacrifice. La messe développe son mystère, le célébrant pontifie (le vêtement sacerdotal a couleur symbolique).*

Son cadre principal fut d'abord l'église romane trapue, accroupie au milieu des basses maisons paroissiales, puis avec l'affaiblissement au Moyen Âge de tout ce qui était romain, l'église gothique aux hauts clochers guetteurs et protecteurs, enfin ces églises transformées ou

neuves des villes des XVII^e et XVIII^e siècles aux façades plaquées néo-classiques, aux coupoles hardies, aux autels monumentaux. Aux XIX^e et XX^e, s'élèvent non seulement des églises néo-classiques mais encore néo-gothiques ou néo-byzantines, églises composites plus chargées d'ors et de tableaux que d'âme à l'instar des précédentes et qui contrastent singulièrement avec les froides constructions en béton de la dernière génération.

Les chrétiens ne se souvenaient plus depuis des siècles de leurs premières et grandes réticences à l'égard des édifices culturels qui leur évoquaient trop les temples païens. Ils avaient oublié leur préférence pour le rassemblement, le dimanche, chez un membre de la communauté disposant d'un local de réunion assez vaste ou même pour se retrouver entre soi sur des tombeaux. Habitude qui n'avait pas été alors sans excès, notamment de boissons. La liberté initiale de célébrer partout, au besoin en plein air, s'est maintenue longtemps.

Dans l'église primitive, il n'y avait aucun rituel pour la préparation de l'agape fraternelle, toute l'attention se portait sur le spirituel et l'action de grâces, de louanges, d'offrandes et de partage. En face des hérésies, de la gnose à la fin du II^e siècle, on avait commencé à régler le don des offrandes pour l'Eucharistie. De la sorte naquit un rituel que l'on connaît pour Rome au VII^e siècle : chacun offre, suivant son rang, pain et vin, outre certains autres produits de la terre. Pour le calice, on utilise le vin du célébrant auquel on peut ajouter du vin offert par l'assistance, collecté dans un grand vase. Une partie allait au culte, une autre sans doute au clergé, le reste était distribué aux pauvres. Le rituel se développera considérablement au cours des âges, moins à Rome qu'au-delà des Alpes, et deviendra cette cérémonie religieuse connue, des siècles, sous le nom de messe.

L'augmentation du nombre des fidèles avait obligé la communauté à construire son lieu de réunion et de culte : l'église pour l'*ecclesia*. Elle se dresse souvent sur un ancien lieu de culte païen, montagne ou bois sacré ; là, dans les ruines, les matériaux de qualité étaient disponibles sur place. Parfois on détruisait les odieux temples antiques pour construire des églises. Les chrétiens ont profité des réemplois. Que de belles colonnes antiques ont été ainsi conservées, que de destructions irréparables aussi par ce qu'un de nos contemporains a appelé le vandalisme clérical ! L'édifice nouveau témoigne d'une autre civilisation. A partir du XII^e siècle avaient surgi « les blanches cathédrales » et dès le XIII^e s'élèvent des constructions à la fois harmonieuses et gigantesques : elles ressemblent à une nef. Dans ces nefs, fidèles et prêtres naviguent vers l'est du Rédempteur, soleil levant de la nouvelle Alliance, pleins de crainte et de confiance dans les flancs du vaisseau vivant, baptisé, confirmé comme eux. En son sein est le salut mais aussi toute faute y est plus grave, un sacrilège. Le lieu est saint, sainte aussi est la messe. Chacun veut se sauver en contribuant à l'édification d'églises ou à la fondation de messes. C'est souvent la

conséquence d'un vœu. Parfois, aux temps modernes, on se contentera d'embellir l'autel, lieu sacré entre tous.

La table du sacrifice, si réduite d'abord, à peine un mètre carré, a augmenté d'importance au Moyen Âge. Devenu l'autel entre chœur et nef, à mesure qu'il se charge et s'allonge, il recule vers le fond de l'abside, comme pour rendre plus lointain, plus inaccessible le mystère divin, le sacrifice, dont l'approche est réservée désormais au clergé. En Occident, le peuple se tient à distance; en Orient, l'autel a été franchement dérobé aux regards par l'iconostase. La pierre consacrée pour l'autel a été très tôt obligatoire. Elle a été exigée jusqu'en 1942. L'autel est en effet non seulement pierre du sacrifice mais symbole du Christ, base de toute chose, pierre d'appui (cf. ch. 3, § 11 et 14).

De l'ancienne messe, la fin du xx^e siècle ne voit plus guère qu'un cadre diminué : le vieil autel consacré, délaissé, est remplacé par une table de pierre ou de bois; une partie de son mobilier traditionnel, devenu sans emploi, est parfois vendu par un clergé de paroisses aux abois. Privés de confesseurs et de pénitents, les confessionnaux si actifs naguère, pendant la messe même, dans les villes, sont enlevés ou se détériorent sur place. La chaire, dont ne craquent plus jamais les marches sous les pas du curé paroissial, se dresse inutile et, à la tribune, le bel orgue silencieux des églises rurales ou des petites villes cherche en vain un organiste ou un mécène pour le restaurer. Au Moyen Âge, la messe était vivante et l'église pleine à l'heure de l'office dominical, dans les villes au moins. En ce lieu de recours, la messe développait son mystère faste devant la foule des chrétiens. Le prêtre devenant le ministre du culte saint devait être et paraître autre. Digne, purifié, en vêtements extraordinaires, il pouvait pontifier. Les vêtements du culte ont évolué mais revêtent obligatoirement le prêtre dans l'exercice de ses fonctions cultuelles. Depuis longtemps, le célébrant s'habille avant la messe, de ses vêtements sacerdotaux, soit dans la sacristie, soit à l'autel. Il disait, éventuellement, en s'habillant des prières *ad hoc*, variables suivant les lieux et le temps mais en rapport avec le symbole des vêtements et avec la couleur liturgique du jour (cf. doc. 12 et 13). Ainsi vêtu, il se présentait devant l'assemblée.

3. *Entrée du célébrant ; rite de l'aspersion. L'avant-messe, première partie au pied de l'autel : le Confiteor du prêtre répété par le servant.*

L'entrée en procession, plus ou moins solennelle, qui commençait la grand-messe était accompagnée généralement de psaumes. Un des plus célèbres anciennement fut celui dit des *Trois Jeunes Gens* ou *Benedicite*, chanté ailleurs, en Allemagne, à la sortie mais aussi dans les processions.

L'office proprement dit débutait par le signe trinitaire : « Au nom

du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Le prêtre profondément incliné au pied de l'autel récitait d'abord le psaume 42 : *Judica me Deus*, « Jugez-moi, Ô Dieu, et séparez ma cause d'un peuple infidèle »...

En France avait lieu avant l'Introït une cérémonie bien connue des paroissiens de naguère : l'Aspersion. L'officiant en aube ou revêtu de la chape, accompagné d'un enfant de chœur qui portait l'eau bénite, traversait les rangs des fidèles en les bénissant avec l'aspersoir ou goupillon et l'on chantait l'antienne : *Asperges me Domine...* ou, pendant le temps pascal, le *Vide aquam...* (Vois l'eau sortir du temple... et tous ceux que cette eau a touchés ont été sauvés...) Ce rite, populaire, de grand intérêt pour les plus jeunes, avait pour but la purification des fidèles « afin qu'ils soient dignes d'assister au saint sacrifice », précisait le missel des paroissiens, mais il tomba en désuétude après la Seconde Guerre mondiale³.

Ce début de l'avant-messe, simplifié, écourté, depuis le concile de Trente (xvi^e siècle), était fort développé au Moyen Âge : c'est qu'il convenait que le célébrant, plus encore que les assistants, ait une âme pure et soit en bonnes dispositions. Il demandait donc en longues supplications le pardon de ses fautes, à voix basse. Si pour les assistants la formule prononcée par lui pouvait avoir le caractère d'une absolution sacramentelle, aux beaux jours de l'absolution publique, il n'en était pas de même pour lui dont l'aveu imprécis à voix basse ne suffisait pas. De ces prières privées, de ces apologies, c'est-à-dire de ces excuses, il n'est guère resté dans l'office grégorien traditionnel que le *Confiteor* que nous appelons le Je confesse à Dieu. Il était dit par le prêtre puis par son servant. Ce dernier représentait ici l'assistance, il le récitait agenouillé et en retrait. Ainsi, il était demandé aussi pour les fidèles « l'indulgence et le pardon ». Une formule absolutoire, actuellement disparue, accompagnait ce *Confiteor* jusqu'en 1965 : « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous donne l'indulgence, l'absolution et la rémission de tous nos péchés. » Elle était précieuse pour les scrupuleux. Cette absolution rappelait celle du Moyen Âge qui n'aurait eu, selon l'Église, qu'une valeur conditionnelle et une portée réduite. Le *Confiteor* comme le *Misereatur* et l'*Aufer*, autres implorations de la messe d'autrefois, ont disparu partiellement ou totalement du culte actuel comme cette absolution.

Le *Confiteor* de Paul VI, même sous sa forme de simple prière, est omis neuf fois sur dix dans la messe dominicale française de cette fin de siècle, alors qu'il était une partie importante de la liturgie de purification dans la messe de rit grégorien. Tout se passe comme s'il était sous-entendu que le sacrifice en soi a une valeur de purification suffisante sans que l'Église et sa liturgie aient besoin de s'en mêler. En somme que cela n'est pas du ministère du prêtre à l'autel⁴.

Lorsque toujours priant et demandant miséricorde, le prêtre montait enfin à l'autel maintenant pourvu de marches symboliques,

TABLEAU II

Schéma simplifié des différentes parties de la messe
de rit grégorien en France

	Aspersion	Entrée du célébrant	<i>Confiteor</i> introît	1 ^{re} partie
Avant- messe	Kyrie eleison	<i>Gloria</i>	Collecte	
	Lecture : épître	Évangile	Prône	2 ^e partie
		<i>Credo</i>		
	Offertoire	Préface et <i>Sanctus</i>	Canon	
Messe des fidèles	Consécration	<i>Pater</i> <i>Agnus Dei</i>	Communion	3 ^e partie
	Post- communion	Renvoi et bénédition dernier évangile	Sortie du célébrant	

NB. L'office était dit en latin mais, à toutes les époques, plus ou moins accompagné de cantiques en langue vulgaire.

il le baisait par respect et en hommage; hommage au Christ ici immolé et au martyr dont les reliques reposent là souvent. Puis il se dirigeait vers le missel pour lire l'Introït. Ce baiser à l'autel n'est qu'un des nombreux baisers de règle dans la messe grégorienne. Des baisers, il en est comme des signes de croix : il en reste fort peu dans l'office d'après Vatican II malgré la mode actuelle pour le « gestuel ». La gestuelle des messes solennelles, très marquée au Moyen Âge, contribuait, par les divers déplacements du prêtre et des clercs au cours de la célébration, à l'intérêt dramatique et à cette ambiance que favorisait aussi l'encensement. Que l'encens soit produit naturel du boswalia ou produit de synthèse, l'encensement de l'autel aux messes solennelles, ou du prêtre représentant du Christ, est plus qu'une forme de pieux respect. Le « nuage sacré » est prière et image de la prière montant vers Dieu. Ce rite a un sens et une valeur que le temps a confirmés et que l'Église a maintenus. Il occupe une grande place dans le cérémonial des messes solennelles et aussi dans les messes de funérailles.

4. *La montée à l'autel. Introït ; Kyrie ; Gloria in excelsis, Oraison ou Collecte.*

L'Introït était à l'origine un chant d'accompagnement de la procession d'entrée, d'ampleur variable. Il est déjà très réduit dans le missel de Pie V comme le *Kyrie eleison*. Toutes ces prières ont été très abrégées par le concile de Trente. Celle-ci est lue dans le lourd missel placé à droite de l'autel. Le servant est préposé au transport du livre du côté de l'épître au côté de l'évangile (autrement dit de droite à gauche) — comme il doit soulever le bas de l'aube du prêtre qui monte à l'autel (ou la chasuble au moment de l'élévation). Le servant est également chargé de répondre au nom de l'assistance et d'agiter les clochettes à certains moments de la messe. Il est indispensable, particulièrement à ce titre, aux messes basses⁵. Nombreux sont les adultes, pratiquants ou non, qui ont gardé un souvenir ému du temps où ils étaient enfants de chœur et qui se plaisent à en évoquer les incidents. Les fillettes n'étaient pas alors admises au service de l'autel.

Le *Kyrie eleison* (Seigneur, ayez pitié) est un appel, en grec, à la pitié divine. Cette prière introduite au haut Moyen Âge, par Grégoire le Grand selon la tradition, est dite par le célébrant du milieu de l'autel. Prière du peuple, elle fait l'objet au long du Moyen Âge de grands développements intercalés entre les neuf invocations, dont trois sous la forme de *Christe eleison*. Elle était dans le rit oriental une longue litanie. Réduite à ces acclamations en Occident, elle dut revenir à sa brièveté grégorienne après que le concile de Trente eut

supprimé ses nombreuses interpolations. (*cf.* doc. 3). Devenu chant, elle est passée au chœur. Le *Kyrie* est dit à l'autel par le prêtre tandis que le chœur chante.

Le *Gloria in excelsis*, chant populaire, plein de liesse, ne peut évidemment être chanté à toutes les messes. Il est une survivance de ces *psalmi idiotici*, ces compositions laïques à l'imitation des psaumes de l'Écriture comme le *Magnificat* et le *Te Deum*. Les tropes qui, comme dans le *Kyrie*, donnent plus d'ampleur, n'ont pas davantage résisté que lui aux réformes du concile de Trente. Ce joyeux « Gloire à Dieu dans les cieux » dont les mélodies se compliquaient est passé au chœur et a, ainsi, échappé pour longtemps aux fidèles (*cf.* ch. 7). Il leur revient dans l'office actuel de Paul VI.

L'Oraison ou Collecte, dite ensuite par le célébrant, l'est au nom de la communauté, invitée à prier par l'apostrophe *Oremus* (Prions) et le *Dominus vobiscum* (Que le Seigneur soit avec vous). *Dominus vobiscum* est le salut qu'adressait saint Paul aux chrétiens et, avant lui, le Booz de la Bible à ses moissonneurs. La réponse des moissonneurs était : « Que le Seigneur te bénisse ! » En latin : *Benedicat tibi Dominus*. A la messe, on répond au *Dominus vobiscum* du prêtre : *et cum spiritu tuo*, c'est-à-dire « et aussi avec toi », mais l'usage est de traduire par une forme hébraïque peu compréhensible aux gens de notre temps : « Et avec ton esprit. » Ainsi l'assemblée exprime-t-elle son accord. Cette oraison, devenue assez courte, varie suivant le temps de l'année. La prose latine des oraisons est soignée, pourvue d'un rythme qui rappelle la rhétorique classique et permet éventuellement le récitatif solennel, la parole chantée. Des signes (les *pausationes*) indiquaient les inflexions pour la lecture publique (nos signes de ponctuation en dérivent). Par ces procédés, la prière semble plus digne et plus facile à être entendue. Il est à remarquer que, jusque vers l'an mil, l'oraison s'adressait essentiellement au Père ; la liturgie romaine a longtemps préféré simplement citer le Christ comme médiateur pour l'accès au Père : *per dominum nostrum Jesum Christum*.

Le peuple chante, répète, confirme le texte du prêtre par l'*amen* : c'est vrai, c'est ainsi ! Je le crois ! Dans toute cette partie de l'avant-messe la participation de l'assemblée fut longtemps très affirmée, elle ne l'était plus dans le dernier état du rit grégorien.

5. Deuxième partie de l'avant-messe : les lectures, l'Épître.

La deuxième partie de l'avant-messe est constituée par les lectures. Il y eut quelques flottements, mais ces lectures sont essentiellement bibliques, empruntées dans l'Église latine soit aux Épîtres soit aux Actes des Apôtres. Si l'Église alors emprunte à l'Ancien Testament, c'est parce que le texte cité annonce prophétiquement le Nouveau.

Dans le rit grégorien, il n'y a qu'une lecture proprement dite : l'épître.

L'Épître, lecture inspirée, mais non pas obligatoirement « parole du Seigneur », est choisie de telle sorte qu'elle soit une manière d'illustration préalable de l'évangile, sur un thème voisin. Dans son choix, l'Église se comporte avec une grande liberté, même de nos jours. Ses extraits sont mis bout à bout, sans indications. Ce procédé qui surprend l'historien, car il manque de respect au texte, a été d'usage courant dans l'ancienne liturgie gallicane, laquelle n'a pas hésité à « harmoniser » même des textes d'évangiles ! Ces lectures sont destinées il est vrai à l'instruction et à l'édification des fidèles, elles font partie de la catéchèse de la messe. Les lectures ont occupé une place considérable dans les églises chrétiennes d'Orient, plus modeste dans l'Église latine. Il y en eut jusqu'à trois dans la messe mais une seule dans la messe de Pie V (l'épître), deux de nos jours. Elles remontent à l'usage synagogaal et constituaient une partie principale de la pratique juive. Elles étaient suivies de prières et de chants. Là encore, anciennement, l'assistance se plaisait à participer en répétant ce qui était dit ou chanté, ou encore par des alléluias (au lieu d'*amen*) (cf. ch. 2, § 1 et ch. 8).

6. *Les chants intercalaires (disparus). L'Évangile.*

Parmi les chants les plus anciens, adjoints aux lectures, sont les chants intercalaires (cf. ch. 3, § 19). De toute cette psalmodie responsoriale il reste peu. La réduction des textes est impressionnante et seul le chant grégorien a profité des alléluias et des vocalises de jubilation. Pendant les chants, l'habitude avait été prise de préparer les offrandes et, pour l'officiant, de prier à voix basse. Prières privées qui s'officialiseront parfois dans la liturgie de la messe.

L'Évangile : c'est la lecture la plus solennelle et la plus sacrée. Le livre saint était richement relié d'ivoire, d'or, d'argent, et écrit en écriture onciale dans les manuscrits pour plus de majesté, alors même que cette écriture ne servait plus à d'autres usages. Seul le livre de l'Évangile fut d'abord jugé digne de reposer sur l'autel comme le Saint Sacrement. L'évêque même se faisait un honneur de le lire, mais en principe c'était l'office du célébrant ou du diacre. L'épître pouvait être lue par un sous-diacre. On s'est demandé dans l'Église ancienne si le texte n'était pas trop sacré pour être entendu des catéchumènes et si on ne devait pas le soumettre à la discipline de l'arcane comme le *Credo* ou le *Pater* — mais le problème ne se posait plus guère en chrétienté du Moyen Âge, les catéchumènes étant devenus rares.

Le transport du Livre avant lecture fit l'objet d'un somptueux cérémonial de procession avec cierges. Au bas Moyen Âge, on fit marcher en tête un porte-croix. Le prêtre baisait l'Évangile et le présentait haut aux fidèles après lecture. Cet usage survit en maints endroits. Il était souvent complété par l'encensement aux messes solennelles. Pour écouter l'Évangile, les fidèles se lèvent et, dès le ix^e siècle, tracent un signe de croix sur leur front ; au xi^e siècle sont attestés en outre les signes de croix sur la bouche et la poitrine, c'est-à-dire : que l'Évangile pénètre non seulement l'esprit mais aussi paroles et cœur. Cette sanctification prépare à entendre plus purement la parole du Christ et ce rite s'impose aussi bien au prêtre qu'aux fidèles. Aux messes solennelles ou épiscopales, c'est en principe le diacre qui a l'honneur de lire l'Évangile après avoir reçu la bénédiction du célébrant. Il lit un passage de l'Évangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc ou saint Jean — les quatre évangélistes si souvent représentés dans nos églises. A la fin de l'Évangile le servant disait : *Laus tibi Christe* (Louange à toi, Ô Christ) et l'officiant en baisant l'évangile ajoutait, toujours en latin : « Que nos péchés soient effacés par ces paroles d'Évangile. »

On sait que le serment prêté sur l'Évangile est particulièrement sacré, posséder le Livre est un rare privilège au Moyen Âge. Au xx^e siècle il était admis que le prêtre pouvait le lire aussi en langue locale du haut de la chaire.

7. Le prône, ses phases, le sermon, le culte marial.

Le prône : le sermon ou l'homélie en est l'élément principal. Le sermon porte sur des sujets religieux variés. L'homélie est plus brève, essentiellement un commentaire, de préférence sur l'épître ou l'évangile du jour. La prédication fait partie intégrante de la messe et l'on est tenu de l'écouter en principe dans sa paroisse. L'évêque d'abord, le célébrant à défaut, se devait de l'assurer, ce ne fut pas toujours le cas. A la fin du Moyen Âge, elle s'est détachée de la messe et avait lieu fréquemment avant. On lui reprochait d'interrompre malencontreusement le mouvement de l'action sacrificielle.

Avant de prendre la parole, le prédicateur saluait les fidèles et son allocution était souvent précédée de chants et de prières. Elle se faisait en langue vulgaire ; depuis Charlemagne, prêcher en latin ne devait être que l'exception (cf. ch. 3, § 4 et 9). Le sermon était plus ou moins bien adapté au lieu et au public ; au Moyen Âge, dit parfois « joyeux », il était souvent grossier ou brutal, au xvi^e siècle, engagé politiquement. A toute époque, fréquemment médiocre de fond et de forme. A la fin du Moyen Âge et au xvi^e siècle, le prédicateur commençait au moins par un *Ave Maria* et l'on s'agenouillait pour

prier ; longtemps, pour écouter, il n'y eut que la station debout possible. Seul le clergé, dans le chœur, disposait de stalles avec sièges et « miséricordes ». Ce n'est guère qu'à la suite de la Réforme protestante que l'Église a pensé à développer dans les nefs l'installation de bancs. Il était ainsi plus aisé de suivre l'instruction donnée (cf. ch. 6 et ch. 9, § 5).

Les prières du prône présenteront après le Moyen Âge, dans certains diocèses français, les caractères de la prière ecclésiastique actuelle. Les prières en latin ou dans la langue du pays étaient dialoguées. L'officiant ou le curé ou un vicaire exprimait l'intention, l'assistance répondait par invocations souvent ou supplications. On terminait généralement ces prières du prône par les annonces de la semaine qui pouvaient déborder le cadre religieux. L'autorité civile en profitait pour y publier ses avis. Évidemment, il ne pouvait plus en être question en France au ^{xx}e siècle, depuis la séparation de l'Église et de l'État. Avant 1950, l'usage du prône se maintenait surtout dans les paroisses rurales. Voici son dernier état, on distinguait :

- des prières publiques pour l'Église, les autorités civiles et tous les fidèles vivants et morts,
- les annonces des fêtes, jeûnes, cérémonies diverses dont les baptêmes et les mariages,
- les bans ou promesses de mariage suivis de l'indication formulée ainsi : « Si vous connaissez quelque empêchement à ces mariages, veuillez nous en avertir sans délai. » Les bans, formalité de publicité, au nombre de trois annonces étaient obligatoires pour les futurs époux.
- lecture de l'évangile en langue du pays,
- le sermon.

Le prêtre revêtu seulement du surplis et de l'étole, précédé du suisse, du sacristain ou de l'enfant de chœur, montait en chaire pour prononcer le sermon qui durait une demi-heure au moins, parfois davantage. Au pied de la chaire, suisse avec hallebarde, sacristain avec chaîne ou enfant de chœur l'attendait pour l'escorter au retour jusqu'à l'autel, où rapidement le prêtre remettait sa chasuble.

Les prières du prône sont d'assez belle venue mais oubliées maintenant même des fidèles intégristes. Elles commençaient ainsi : « Assemblés, mes frères, en ce saint jour pour rendre à Dieu nos devoirs de piété et de religion... », elles se poursuivaient, le prêtre tantôt tourné vers l'autel quand il s'adressait à Dieu, tantôt vers le peuple quand il lui demandait de prier pour les vivants et aussi pour les morts et, en ce cas, était récité le *De profundis*.

A la fin, le prêtre annonçait les fêtes d'obligation, disant par exemple : « Il n'y a au cours de cette semaine aucune fête d'obligation qui vous empêche de vaquer à vos occupations ordinaires, nous vous exhortons néanmoins à venir à l'église, soit pour assister au saint sacrifice de la messe, soit pour faire vos prières et adorer Jésus-

Christ dans le Très Saint Sacrement (exposé) afin que Dieu vous accorde ses grâces et bénisse vos travaux. »

8. *Le Credo, origine de son entrée dans le rit.*

Après le prône, le *Credo* : c'est un résumé doctrinal de la foi ; longtemps il n'a pas fait partie de la messe romaine et il n'est pas dit à toutes les messes. Cette profession de foi théologique des conciles de Nicée — Constantinople (325-381) — est entrée dans la messe des pays en lutte contre l'arianisme (*cf.* doc. 10). Déclaration à la première personne, elle avait été primitivement empruntée à la liturgie du baptême. Véritable certificat d'orthodoxie, le *Credo* insiste sur l'idée d'unité de personne de Jésus-Christ consubstantiel au Père. Dans le texte manque : « un seul Esprit » que l'on trouve dans le symbole de Jérusalem, son ancêtre. Dans l'ardeur de la lutte antiarienne, on a négligé en effet quelque peu la troisième personne de la Trinité, le Saint-Esprit, — à la différence de l'Église d'Orient. Il y a eu plus grave à l'égard des Orientaux : contre leur sentiment et à leur grand scandale a été introduit dans le *Credo* latin le fatal *filioque*. Il s'agit du Saint-Esprit « qui procède du Père et du Fils ». Cette définition s'est installée dans la messe catholique au XI^e siècle malgré une assez longue résistance initiale de la papauté et ■ singulièrement aggravé la séparation entre l'Église latine et l'Église d'Orient. L'incompréhension depuis n'a cessé de croître entre les deux communautés et le fossé s'est creusé entre les deux liturgies et les deux clergés. (*cf.* ch. 3, n. 9.)

Le fait est là, le *Credo* est solidement entré dans le rit grégorien. Le prêtre l'entonne et le peuple continue. Dès le IX^e, il avait fait partie des textes considérés comme devant être chantés par tous mais ce ne fut pas une petite affaire ! Les fidèles avaient déjà eu beaucoup de peine à retenir dans l'idiome local le *symbole des Apôtres*, pourtant bien plus court ; aussi voit-on au X^e siècle le clergé qui forme le chœur chargé de chanter, en latin, le *Credo*. Chanté en grégorien, il est fort beau. En principe deux chœurs se répondaient mais on s'est posé la question : est-ce bien ? Chacun ne doit-il pas exprimer intégralement le texte de sa foi ? A la différence du Moyen Âge, notre époque est peu sensible à ces subtilités et même au sens du *Credo* que l'on récite sans trop le comprendre⁶.

Quoi qu'il en soit, le *Credo*, chanté par tous ou par le chœur, était un moment de la messe attendu dans nos villes et campagnes encore au XX^e siècle ; il est toujours chanté volontiers en latin et avec ardeur par toute une génération finissante. « Qu'on fasse retentir le *Credo*, disait déjà en 589 le concile de Tolède, par ce chant la vraie foi s'affirme d'une façon éclatante. » Aucune prière chantée de la messe n'a retenti avec plus de force sous les voûtes de nos cathédrales.

9. *Les formes rituelles disparues du rit.*

Deux formes rituelles avaient disparu depuis longtemps de l'ancienne messe mais intéressent particulièrement les catholiques de notre temps. La première est connue dans les textes de Vatican II sous les noms de Prière commune ou Prière des fidèles, nous disons : Prière universelle. Cette prière « après le discours de l'évêque » était dite très anciennement. On priait, debout, pour tous, y compris pour les juifs et les païens. Elle consistait en une série de demandes et évoque par sa forme les prières du prône. Elle a dû subsister ici ou là au VIII^e siècle et semble avoir disparu — alors que le *Kyrie* apparaissait — et n'être plus représentée que par la Secrète qui occupe sa place. Avec la généralisation du rit grégorien romain, les formes survivantes en Gaule ont complètement disparu. Après plus de mille ans d'oubli, Vatican II, sans doute à la suite des tentatives germaniques des années 1940, a, dans sa nouvelle liturgie, rétabli cette prière ecclésiale et lui rend toute son importance. Les prières du prône, sauf exception, étaient tombées alors en désuétude⁷.

Une deuxième forme rituelle établie dès le milieu du XI^e a également disparu mais n'a pas été rétablie dans la messe. Les prédicateurs avaient pris l'habitude de faire lever la main aux fidèles après chaque prédication pour l'aveu volontaire et public de leurs fautes, pratique en usage encore dans certaines communautés protestantes (cf. doc. 10). Il était prononcé ensuite une formule d'absolution sacramentelle publique ; cette absolution contestée se vit privée de tout caractère sacramentel mais resta longtemps populaire d'autant qu'elle était générale. Nous pouvons le comprendre par le succès, après Vatican II, de ces cérémonies pénitentielles, sans l'aveu personnel des fautes mais à effet absolu, à en croire le clergé (désavoué par la suite). Toutefois, il a été toujours admis que c'était un des fruits de la messe d'effacer les péchés et si certaines expressions de l'office grégorien peuvent le laisser penser, ce ne serait que selon certaines conditions de contrition et ne concernerait que des fautes au demeurant mal déterminées. Il n'en reste pas moins que c'est un des buts du sacrifice de la messe comme il apparaît plus encore dans cette deuxième partie, partie essentielle, dite messe des fidèles.

L'avant-messe ou messe des catéchumènes s'achève ici mais depuis des siècles elle n'entraîne plus, à sa fin, d'exclusion. Tous peuvent assister, chrétiens ou non, à la messe du Seigneur, au Sacrifice divin, à la messe entière sous la seule réserve d'une tenue décente et d'une respectueuse attitude. Les manquements à cette règle provoquaient l'ire des curés d'autrefois qui tonnaient du haut de la chaire contre le sans-gêne des temps modernes. Ils se contentent aujourd'hui d'écrire anodins.

10. *La messe des Fidèles : l'offertoire.*

La messe des Fidèles est cette *actio* appelée Eucharistie et parfois Canon en Occident où l'on insiste sur l'idée de sacrifice et d'action de grâces et, en Orient, anaphore où l'idée d'oblation et de demande l'emporte. Le silence assurément convient à l'entrée du célébrant, après le *Sanctus*, dans le Saint des Saints, dans le Canon proprement dit : *Surgit pontifex solus et intrat in canonem*. Cette partie sacrée, mystérieuse s'étend jusqu'à l'*amen* qui précède le *Pater*.

Anciennement, le prêtre récitait les prières consacrées à mi-voix mais distinctement, puis, par la suite, de plus en plus bas. On ne l'entendra de nouveau, et fort bien, qu'après la récente réglementation post-conciliaire qui fait prier le prêtre *coram populo* dans l'idiome national et à haute voix. Dans la messe grégorienne, au contraire, le célébrant dans sa solitude est tout entier tourné vers Dieu.

Lorsque la solennité du mystère eucharistique commence, le pain et le vin doivent être préparés. Les fidèles en font l'offrande : c'est l'offertoire.

L'Offertoire : à l'origine, cette oblation était déposée sur des tables placées à cet effet. Au Moyen Âge, on portait en procession les dons, parmi lesquels le pain et le vin, mais on ne les déposait pas non plus sur l'autel, c'eût été trop pour le petit nombre de communicants. Le culte n'utilise qu'une partie minime des offrandes. Tandis qu'il était procédé au transport des oblats en un long cortège, un chant l'accompagnait correspondant à sa durée : le chant d'offertoire. Il disparaîtra avec la procession. Dès le x^e siècle, le pain et le vin étaient préparés à l'avance par le clergé.

Avec l'Offertoire commence le sacrifice proprement dit, toute absence non motivée du catholique à partir de ce moment est tenue par la loi d'obligation dominicale comme faute grave. La loi civile contribuait à assurer le respect de cette obligation : au début de la Révolution encore, il était interdit aux cabaretiers de servir les paroissiens pendant le temps de la messe.

A ce moment du déroulement de l'office, le prêtre rappelle l'attention des fidèles en se tournant vers eux, les saluant il les invite à prier : *Oremus*. Préparant le pain et le vin, il lit son texte à voix basse. A certaines messes, à l'occasion de certaines fêtes, avait lieu avant 1940 une curieuse cérémonie : la bénédiction du pain bénit. Elle est devenue très rare. Dans bien des régions françaises, elle se plaçait de préférence dans l'avant-messe entre *Kyrie* et *Gloria*. Bénédiction, fraction et distribution du pain bénit évoquaient les agapes fraternelles de l'Église primitive. La communion étant devenue rarissime, cette coutume maintenait le rite du partage. Le pain bénit est

toujours considéré comme un sacramental propre, dans certaines conditions, à effacer des péchés... Il était un des éléments de la messe attendu des enfants, le « pain » étant le plus souvent de la brioche ou de la galette. Bien des fidèles ne se faisaient pas trop scrupule de le consommer avant d'aller communier⁸.

Les prières d'offertoire sont une anticipation du Canon qu'elles précèdent ; d'abord prières du peuple offrant, prières dans l'attente de la transformation des oblats que présente l'Église des fidèles en en demandant à Dieu l'agrément. Elles étaient très abrégées déjà dans leur dernier état avant Vatican II : il n'y avait plus de procession d'offertoire et les prières survivantes étaient simplement lues par le prêtre tandis qu'aux messes solennelles la schola chantait.

Le prêtre demande à Dieu de recevoir « l'hostie sans tache pour le salut des vivants et des morts » en « rémission de leurs péchés ». Il élève la patène où repose l'hostie (cf. ch. 3, § 16) puis verse dans le calice le vin que lui a présenté le servant dans une burette. Dans une autre burette se trouve l'eau ; l'officiant en mêle un peu au vin, symbole interprété parfois comme celui de l'union du Christ et de son Église, et le plus souvent comme l'union des deux natures, divine et humaine, du Christ dans l'Incarnation. La bénédiction de l'eau mêlée au vin est faite par signe de croix, comme le sera celle des offrandes, mais dans ce dernier cas il y aura invocation à l'Esprit-Saint *Sanctificator* après l'élévation du calice.

Le servant revient ensuite avec la seule burette d'eau dont il verse quelques gouttes sur les doigts du prêtre qui s'essuie avec le manuterge. Ce rite dit *Lavabo*, un des nombreux rites de purification de la messe grégorienne, n'est plus qu'un geste symbolique de nos jours (le prêtre ne s'humecte en effet que le bout des doigts). Il tire son nom du sixième verset du psaume 25⁹ : *Lavabo inter innocentes manus meas...* (Je lave mes mains en innocence).

Le célébrant revient vers le milieu de l'autel qu'il avait quitté pour le côté de l'épître et prie la sainte Trinité de recevoir favorablement l'offrande « en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ, de « Marie toujours vierge », des saints et en particulier de ceux dont les reliques sont sous l'autel « pour qu'ils intercèdent au ciel par le Christ, Notre-Seigneur ». Aux messes solennelles, l'encens est béni aussi, l'encens qui servira à encenser les offrandes, l'autel, mais aussi le prêtre et les assistants. L'encensement est en effet à la fois rite de purification et d'hommage.

Se retournant vers les fidèles, le prêtre les invite à prier encore « pour que *mon* sacrifice qui est aussi le *vôtre* puisse être agréé par Dieu le Père tout-puissant ». La réponse est un acquiescement : « Que le Seigneur reçoive de vos mains ce Sacrifice à la louange et à la gloire de Son Nom et aussi pour notre bien et celui de toute sa sainte Église¹⁰. » Toute cette partie avant la secrète est relativement courte, il n'en fut pas toujours ainsi. Le cycle de l'Offertoire a été très

perturbé au cours des siècles et encore par Vatican II. Les développements puis les retranchements lui avaient donné une allure un peu incohérente d'où de nos jours un ultime désir de refonte qui a abouti à sa quasi-éviction. L'offertoire, d'institution tardive, n'a pas été attaqué que par les protestants ; il faut reconnaître que la liturgie romaine ne lui avait jamais été très favorable. Son bel embonpoint gallican n'avait guère convenu à Rome. On reprochait en outre à l'offertoire sa joyeuse mélodie en rapport avec la générosité de l'offrande, le brouhaha de sa procession qui détournait l'attention, rompait la continuité de l'office et empêchait la concentration de la piété, reproche adressé aussi, au début du xx^e siècle, à la bénédiction du pain béni.

En Espagne les offrandes étaient comme partout variées et, comme partout, aussi en argent. Mais ces dons s'étaient déplacés vers la « communion », prenant de cette manière un aspect simoniaque assez fâcheux. Nos quêtes modernes sont revenues vers l'Offertoire et sont déposées près de l'autel en guise d'offrande. Le prêtre, en pays hispaniques, au moment de la présentation de l'offrande, donnait à baiser le manipule et prononçait une formule de bénédiction qui a fait l'objet en 1881 d'une intervention de la Sacrée Congrégation des Rites. Toutes les bénédictions ne sont pas heureuses, certaines sont devenues célèbres. Au xv^e siècle, le prêtre bénissait les offrandes en ces termes : « Qu'il vous soit rendu au centuple, avec la vie éternelle, au Nom du Père, etc. » (*Centuplum accipiatis et vitam aeternam possideatis in nomine*, etc.). Le fond et la forme de l'oblation ecclésiastique, son sens, avaient progressivement dévié au cours des siècles et l'on conçoit que Rome, tout en fermant les yeux sur des usages locaux qui lui déplaisaient, se soit montrée de moins en moins favorable. Pour Luther, l'offertoire était inutile, pire, une abomination de l'Église¹¹. L'offre des dons en procession subsistait encore en Espagne au xvi^e siècle et les offrants baisaient alors la patène qu'on leur présentait. Pie V, s'il n'interdit point formellement la bénédiction de l'offrant accompagnée d'un *Pax tibi* ou d'un *Pax tecum*, prohiba du moins le baiser à la patène ou au corporal. On ne fut pas fâché à Rome qu'un temps de silence respectueux et une prière transitoire à la Préface prennent la place de la procession et de trop de pieuse éloquence. La prolixité médiévale de l'offertoire était assurément aux antipodes du laconisme romain.

11. *Secrète, préface, Sanctus.*

La secrète, qui ne le fut pas toujours, devint en effet une prière dite à voix basse. Il y a autant de Secrètes différentes qu'il y a de Collectes ou d'Oraisons. Le langage est assez remarquable, il évoque l'antique

langue ecclésiale. La Secrète sert d'introduction à la Préface et volontiers, comme la Collecte, a pour thème celui de la célébration du jour¹².

La Préface : saint Cyprien employait déjà le mot au III^e siècle. Il y en eut d'autres : c'est l'« Inflation » du rit mozarabe, la « Contestation » de l'ancien rit gallican. Cette partie, devenue très longue dans le rit gallican, s'était détachée du Canon dont elle était le prélude. Elle contenait l'énumération de tous les bienfaits dont il convient de rendre grâces à Dieu depuis la création. Dans le rit grégorien a été supprimé tout le long parcours dans l'Ancien Testament et écourtée la longue prière. Le passage d'Isaïe qui mentionne les anges a conduit tout naturellement à cet hymne de victoire qu'est le *Sanctus*. Ce qui reste de la Préface est accompagné d'une des plus belles et des plus anciennes mélodies de la messe, bien conservée jusqu'à nos jours.

Il pouvait y avoir une Préface propre à chaque messe ; on en compte un grand nombre : deux cent soixante-sept dans le sacramentaire léonien. Le grégorien se contenta d'une dizaine d'abord, il y en avait déjà quatorze au temps de la messe de Pie V. L'inflation du nombre des Préfaces s'était aggravée bien avant Vatican II qui semble en avoir oublié l'inconvénient. L'Église se montrait généreuse : Préfaces pour l'avent, la Toussaint, la dédicace des églises, les messes des martyrs... concédant facilement des préfaces à qui demandait. La Préface commune de l'Ordinaire de la messe est la plus connue. Elle prévalait encore une bonne partie de l'année dans le rit grégorien. Le prêtre l'entonnait en latin : *Vere dignum et justum est...* — Il est vraiment digne et juste... — début de toutes les préfaces. La majestueuse Préface dans sa louange de gloire à Dieu résume toute la puissance cosmique des forces divines. Le célébrant ne se tourne pas vers le peuple, il est tout à Dieu vers lequel il lève les mains pour le remercier de ses bienfaits et de son sacrifice rédempteur. Dans le nombre, certaines préfaces se détournent de leur objet de prière eucharistique et devenaient panégyriques ou polémiques, d'où des suppressions déjà au temps de Charlemagne. Toutes les préfaces aboutissent à l'explosion du *Sanctus*.

Le *Sanctus* : cet hymne qui veut joindre son chant terrestre au cantique céleste des Anges commence par le trisagion : « Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des forces célestes... » *Sabaoth* dans le texte latin est un mot hébreu qui indiquerait l'origine hébraïque de l'hymne, ainsi que *Hosanna* qui suit, qui veut dire « sauve-nous donc » (ou « Salut ! » en tant qu'acclamation). Tout le peuple chantait, en latin, le *Sanctus*. Le prêtre doit aussi le chanter, avait ordonné Charlemagne ; jusqu'au XII^e siècle, le chant leur fut commun puis, avec les progrès de la musique sacrée polyphonique, du chant et de l'orgue, il passa au chœur et à la schola. Des sonneries de clochettes accompagnaient les premiers mots de l'acclamation.

Pendant le *Sanctus*, on se tient debout dans la position de l'orant, un temps au moins, et le prêtre garde les bras étendus ou en croix comme après la Consécration. Le cierge allumé contribue à accentuer le caractère sacré du moment : cet usage n'a survécu que dans quelques pays suisses ou espagnols. Après le *Sanctus*, le prêtre entre en silence dans le Canon.

12. *Le Canon.*

Le Canon : le mot apparaît dès le VIII^e siècle, mais la prière remonte à une très haute antiquité chrétienne. La liturgie grecque emploie le mot d'anaphore (oblation qu'on élève).

Au *Te igitur* — le T dans les missels évoque le tau grec ou hébraïque mais aussi la croix et il est particulièrement enluminé — commence à proprement parler l'Eucharistie, la partie fondamentale de la messe. Cette partie dite intangible (canon = règle) a subi en réalité depuis le IX^e siècle des modifications au cours de l'Histoire, surtout sur la fin du canon. On doit en effet aux liturgies gallicanes, en plus de la séparation de la préface, quelques autres changements. Le ton de la diction est particulier et s'explique par les origines. C'est le style de la prose solennelle des écoles de rhétorique de la fin de l'Empire romain et les gestes suivent. Au Moyen Âge, le Canon était devenu le sanctuaire exclusif du prêtre ; il était interdit pratiquement au peuple qui désormais n'entendra plus les paroles sacrées jusqu'au *Pater*. Il doit se taire : *Tacite ! (pontifex) intrat in canonem* — Silence ! le prêtre entre dans le canon. (*ordo romanus* II.) Dans les liturgies orientales, les rideaux sont tirés et cachent l'autel. Ainsi les prières sacrées, entourées de respect, ne seront pas profanées. Ne raconte-t-on pas au Moyen Âge que de jeunes bergers, pour avoir osé chanter dans la campagne des prières du canon, avaient été foudroyés ? Au *Te igitur*, l'action sacrée s'engage, le prêtre s'est incliné profondément, il prie tout bas au nom de l'assemblée, multiplie les bénédictions, sous forme de signes de croix sur les oblats, se redresse, lève les yeux et les mains vers le ciel et, joignant les mains, recommande à Dieu ceux des vivants pour lesquels il est tenu de prier (memento des vivants) en particulier l'Église et sa hiérarchie, et ceux qui offrent (un temps cités nominalement). Sa prière est une prière d'offrande mais aussi, dès le IV^e siècle, de requête. Il invoque la Vierge et les saints, et supplie le Seigneur de recevoir favorablement cette offrande et de la bénir une fois encore. En cette fin du Canon, sa supplication s'élargit. Il demande à Dieu d'opérer la transsubstantiation des oblats sur lesquels il étend les mains.

Dans l'ancienne Loi, le sacrificateur étendait les mains sur la victime pour signifier qu'elle était substituée au coupable et qu'elle

devait porter la peine de leurs fautes. Ainsi le prêtre étend les mains sur l'hostie et le calice pour exprimer que la divine victime est chargée devant son Père des péchés des hommes. On peut remarquer que l'épiclese, c'est-à-dire au sens strict la prière à Dieu d'envoyer l'Esprit-Saint pour la consécration, qui caractérise l'Église d'Orient, fait défaut ici dans le rit grégorien de l'Église d'Occident. Au haut Moyen Âge, le célébrant disait à cette occasion son indignité personnelle dans une humble apologie réduite à quelques mots dans la messe de Pie V¹³. A ce point de l'office est venu le moment de la Consécration.

13. La Consécration et les Élévations.

La Consécration : l'officiant, conformément aux dernières paroles du Christ lors de la Cène et reproduisant ses gestes, prend l'hostie, lève les yeux au ciel, la bénit en la signant et, après avoir répété le récit de l'institution de l'Eucharistie, prononce les paroles consécratoires : « Prenez et mangez-en tous car ceci est mon Corps », en latin *Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim Corpus meum*. Le servant agite sa sonnette, l'assistance debout s'incline profondément ou s'agenouille tandis que le prêtre élève l'hostie, la contemple et la montre au peuple. Les fidèles murmurent, parfois, pieusement : « Mon Seigneur et mon Dieu », comme l'apôtre saint Thomas. Cette pratique est pourvue d'indulgences¹⁴.

Le prêtre découvre ensuite le calice sans desserrer les doigts qui ont touché l'hostie suivant un usage assez récent (il les gardera joints jusqu'après la communion). Il prend le calice, le signe en consacrant le vin, disant : « Prenez et buvez-en tous car ceci est le calice de mon Sang, le Sang du nouveau et éternel Testament — mystère de foi — qui sera répandu pour vous et pour la multitude (textuellement « pour beaucoup ») en rémission des péchés¹⁵. » Puis le prêtre dépose le calice et ajoute : « Toutes les fois que vous ferez cela, vous le ferez en mémoire de moi. » De nouveau, le servant sonne et le prêtre élève le calice de telle sorte que le peuple des fidèles puisse aussi le contempler. Il offre alors à Dieu « le don de Dieu, le sacrifice du Rédempteur, en lui demandant de bien vouloir l'agréer et d'en faire bénéficier les défunts (memento des défunts) ainsi que tous les pécheurs vivants, dont lui-même, pour que tous parviennent au salut éternel. Après avoir battu sa coulpe, il élève encore assez haut l'hostie et le calice à la fois, pour honorer la sainte Trinité (petite Élévation). Le servant fait encore entendre la sonnerie traditionnelle¹⁶ tandis que l'officiant prononce la doxologie dite du *Per ipsum* : « Par Lui, avec Lui et en Lui vous sont rendus tout honneur et toute gloire, Ô Dieu Père tout-puissant, dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. »

Pour des générations et des générations, le texte de la consécration

comme celui du canon apparut unique et intangible; on peut remarquer néanmoins que si l'essentiel des paroles du Christ a été respecté, le texte des formules de consécration a varié au cours des siècles et encore récemment dans la messe dite de Paul VI¹⁷. Elle donne au moins trois prières de consécration, pour une seule imposée dans le rit grégorien. La formulation consécra-toire a varié depuis saint Hippolyte, la tradition romaine remplace par exemple « chaque fois que vous boirez... » par « chaque fois que vous ferez ceci ». La formule de consécration du vin contient en outre le *mysterium fidei* que le Christ n'a sans doute pas prononcé, nous dit le jésuite historien Jungmann. Cette glose est un commentaire très ancien des paroles du Christ¹⁸. Dans la messe de Paul VI, les deux formules de consécration, sur le pain et sur le vin ont été rendues semblables. Dans les rites anciens, cela apparaît dans les textes gallicans, il a été ajouté des gloses au récit biblique de l'Institution, par exemple celle-ci qui s'est maintenue assez longtemps, introduite pour affirmer le caractère universel de la Rédemption et faire échec à la doctrine de la prédestination : *Qui pridie quem pro nostra omniumque salute pateretur*, c'est-à-dire « Qui, la veille de sa Passion, offerte pour notre salut et le salut de tous ». Le *omniumque* a disparu du rit grégorien comme on peut le constater dans les anciens livres de messe mais la traduction par « pour la multitude » au lieu de « pour beaucoup » est restée dans la formulation française de consécration du vin¹⁹. Enfin on ne sait trop pourquoi sont omises d'une part l'apposition donnée par saint Luc et que l'on trouve dans d'anciens textes, au *Hoc est Corpus meum*, à savoir *Quod pro vobis datur* (qui est donné pour vous) et d'autre part la conclusion, citée par saint Marc, de la consécration du vin : *Et biberunt ex illo omnes* c'est-à-dire : « Et ils en burent tous²⁰. »

L'élévation de l'hostie et du calice joue un rôle important auquel le Moyen Âge était particulièrement sensible. Ce rite d'offrande et d'hommage permet au peuple de participer davantage et, en quelque sorte, de « communier ». Les différentes élévations des espèces consacrées ne sont pas toutes anciennes (cf. ch. 3, § 16) pas plus d'ailleurs que l'usage des sonneries qui remontent, elles, seulement au début du deuxième millénaire. Pendant cette partie essentielle de la célébration, l'assistance est restée silencieuse et c'est à peine si l'on a entendu le prêtre élever un peu la voix au *Nobis quoque peccatoribus*. Pour nous aussi pécheurs, tes serviteurs — mais après la Consécration et la petite élévation, à la fin du *Per ipsum*, le peuple répond d'une voix forte : *amen*. C'est le seul mot de participation active après le long silence. Ce « c'est vrai » ratifie l'oblation. *Vox populi, vox dei*. L'*amen* fait l'admiration de saint Augustin et de saint Ambroise, comme de saint Denis et saint Justin, leurs prédécesseurs. C'est qu'il contraste en effet avec le silence du « mystère de la grande action » qui vient d'être célébrée et que l'orgue peut tout au plus accompagner « modérément » et de préférence en sourdine... Après la Consé-
 cration

tion, le prêtre se prépare à la communion et d'abord par la récitation du *Pater*.

14. *Pater et Agnus Dei*.

Le *Pater* : prière de tous les chrétiens, apprise dès la petite enfance, elle est en outre, dans la messe, prière préparatoire à la communion. Très tôt, l'Église a donné un sens symbolique à une des sept demandes : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » interprété pain matériel, nourriture de base, mais aussi « pain des anges », c'est-à-dire l'hostie de la communion. Cette prière dite ou chantée, par tout le peuple encore au temps de Grégoire de Tours, se trouve dans toutes les liturgies : catholique, orthodoxe, protestantes, avec quelques variantes de détail. Elle fut placée à cet endroit de la messe (*super oblationem*) par Grégoire le Grand. Par la suite elle fut réservée au célébrant et il ne resta aux fidèles dans le rit de Pie V que la demande finale : *Sed libera nos a malo* (Mais délivrez-nous du mal). Au Moyen Âge, le *Pater* était répété plusieurs fois au cours de la messe. Il a toujours été considéré comme la prière par excellence puisqu'elle a été enseignée par le Christ lui-même. Suivant l'usage religieux hébraïque, il fut sans doute rédigé en hébreu et non en araméen, mais on ne possède pas le texte original²¹. Texte sacré, il fut soumis un temps à la discipline de l'arcane : il devait rester le secret des initiés.

Le Moyen Âge, dans la suite des sept demandes qui constituent le *Pater*, encore appelé Oraison dominicale, en ajouta d'autres relatives à la Terre sainte, aux croisades, aux besoins de l'Église ou des fidèles. Il ne fut donc pas épargné par l'intercalation d'additions variées ; des psaumes furent même mis à contribution mais ces suppléments furent abolis au xvi^e siècle par le concile de Trente. En Espagne, dans le rit mozarabe, à chacune des demandes le peuple répondait *amen*, sauf à la quatrième (relative au pain quotidien) où il proclamait : « Parce que Tu es Dieu — *Quia Deus es*. Dans certaines villes (Lyon, Vienne, par exemple), le prêtre, aux mots « Sur la terre comme au ciel »²², élevait l'hostie bien haut suivant le vœu populaire et aux mots : « Pardonnez-nous nos offenses », chacun se frappait la poitrine. Après le *Pater*, le prêtre ajoutait tout bas : *amen*. C'est qu'autrefois était jointe une doxologie : « A Toi appartiennent la royauté, la puissance et la gloire » qui se terminait par *amen*. Elle a disparu mais l'*amen* est resté. La messe de Paul VI a récemment rétabli cette doxologie. A saint Augustin le *Pater* paraissait très efficace pour effacer les péchés véniels. Il avait donc à ses yeux une vertu de purification avant la communion. Pour Tertullien, c'était vraiment l'abrégé de tout l'Évangile. Très tôt, l'Église lui attachait une

valeur sacramentale. Le *Pater* fut de nos jours en France la première prière à avoir remplacé le vouvoiement par le tutoiement²³ ; la première sue par le chrétien, elle est aussi la dernière prononcée sur le corps du défunt à ses obsèques. Après le *Pater*, le célébrant prie, rompt l'hostie comme le Christ avait rompu le pain à la Cène et en détache une parcelle qu'il laisse tomber dans le calice. Ce geste symbolise la réunion du Corps et du Sang lors de la Résurrection et aussi l'union des fidèles au Rédempteur.

L'*Agnus Dei* : entre le Notre Père et la Communion, l'*Agnus Dei* est un chant du peuple, sans doute venu d'Orient avec une arrivée d'immigrés, des Syriens surtout, qui, au VII^e siècle, fuyaient l'Islam victorieux. A l'origine, ce chant occupait le temps de la fraction du Pain mais ne disparut pas avec elle. Il était chanté par le clergé et le peuple et ce n'est qu'au XI^e siècle que le célébrant y participa. Lorsque, par suite de l'usage de l'hostie ronde de pain azyme, on renonça à la pratique de la fraction du pain²⁴, on se contenta de cette imploration pour le pardon des péchés. Le prêtre se frappait aussi la poitrine à chacune des trois invocations à l'Agneau de Dieu, c'est-à-dire au Christ. Les deux premières se terminaient par « Ayez pitié de nous », la dernière par « Donnez-nous la paix », comme pour annoncer le rite suivant : prière pour la paix et baiser de paix. L'Agneau de Dieu n'échappa pas aux tropes intercalés²⁵ et s'orna aux XI^e et XII^e siècles de mélodies plus compliquées. Là encore, du fait du développement de la polyphonie et de l'orgue, il passa lui aussi au chœur et à la schola. Longtemps l'*Agnus Dei* terminait en réalité la messe pour ceux qui ne communiaient pas mais la réforme grégorienne obligea les gens à rester jusqu'à la bénédiction finale. Toutefois, il est évident que la liturgie romaine, au contraire de la gallicane et des autres, une fois accompli l'acte sacramentel, ne cherchait pas spécialement à en tirer les conséquences rituelles et à développer l'hommage. Il faudra l'élan populaire de dévotion pour le Saint Sacrement à partir du XII^e siècle pour qu'il y ait changement d'attitude.

15. Communion du prêtre.

La communion du prêtre : elle précède celle des fidèles²⁶. La communion était le but de la réunion des fidèles de l'Église primitive. Le prêtre profondément incliné prie et demande la paix, paix entre les hommes et paix de l'âme. C'est alors qu'avait lieu la cérémonie du baiser de paix qui s'est transformée au cours des âges et se réduisit à une accolade symbolique du seul clergé, aux messes solennelles²⁷. L'usage de ce rite a été rétabli récemment dans la messe de Paul VI.

Avant de communier, le célébrant fait une genuflexion, prend

l'hostie, avoue son indignité en disant : « Seigneur, je ne suis pas digne que Vous entriez dans ma maison mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie » (paroles du centurion dans l'Évangile) et, après s'être, par trois fois, frappé la poitrine, communie : d'abord au Corps du Christ et rend grâce aussitôt, ensuite au Sang du Christ répétant la même formule d'action de grâces. C'est seulement alors que la communion était donnée en principe aux fidèles qui s'étaient approchés de la « table de communion ». La tradition voulait que le célébrant prît le repas sacré *festinanter*, c'est-à-dire hâtivement, à la manière des Israélites à leur sortie d'Égypte, afin de ne pas retarder les assistants par ses dévotions privées mais le *Domine non sum dignus* a servi dès le XI^e siècle de point de départ à d'assez longues prières, surmontés de la liturgie gallicane pour la plupart. Quant à l'usage de battre sa coulpe, il est relativement tardif et ne se généralisera qu'avec le missel de Pie V.

Les communions sont rares, la désaffection pour la communion va durer longtemps. On la constate non seulement chez les fidèles mais même chez les prêtres (*cf.* ch. 3, § 18) et pourtant elle est considérée comme une indispensable sauvegarde, un fortifiant de l'âme dont le chrétien ne saurait se passer, suivant en cela une étymologie oubliée : communier = *cum-munire*²⁸.

16. Communion des fidèles et Postcommunion.

La Communion des fidèles : elle fut distribuée d'abord à la place où se trouvait le fidèle puis à l'autel vers lequel les communiant se dirigeaient en file. Pour ce qui était des femmes, on hésita à leur permettre d'aller jusqu'à l'autel. Au Moyen Âge s'établit l'habitude de donner la communion d'un autel établi à la croisée du transept ou encore d'un autel latéral. Les communiant ne communiaient plus debout mais agenouillés, depuis le XVI^e siècle, devant un banc ou une grille basse, ou devant cette clôture de pierre ou de bois appelée table de communion, souvent pourvue d'une nappe²⁹. La coutume de recevoir la communion agenouillé s'était généralisée dans le monde catholique entre le XI^e et le XVI^e siècle. L'usage de communier debout s'était perdu lorsque l'usage de la communion au calice se perdit. L'obligation de communier une fois par an au minimum remonte au concile du Latran de 1215 mais elle a été depuis souvent vainement rappelée. Bien des chrétiens ne faisaient pas leurs Pâques. Ce comportement des chrétiens au Moyen Âge nous surprend (*cf.* ch. 3, § 18) d'autant que de nos jours, pourtant peu dévots, les communions sont de plus en plus fréquentes, surtout depuis Vatican II. Il y a là un retournement complet d'attitude mais aussi des conditions d'accès au sacrement. Ceci explique sans doute cela. Quoi qu'il en soit, la

communion des fidèles ne faisait plus partie en fait du cours normal de la messe. L'on en était arrivé à l'admettre jusqu'à penser qu'elle rompait ce cours et l'interrompait malencontreusement, en sorte que la communion des fidèles était volontiers placée avant ou après l'office. Cette situation se prolongea très avant dans le xx^e siècle.

Il en avait résulté un rituel nouveau. Il comportait, outre un *Confiteor* dit confession publique, un véritable interrogatoire préalable; par exemple au temps de la Réforme des questions de ce genre : *Credis hunc esse verum Christi Corpus quod pro vobis traditum fuit in mortem?* Crois-tu que c'est vraiment le Corps du Christ livré à la mort pour les hommes? le communiant répondait *credo* — je le crois... Cet interrogatoire avait généralement disparu dès le xix^e siècle.

Traditionnellement la distribution de l'Eucharistie était du ressort du diacre qui, par la suite, ainsi que le sous-diacre pour la même raison, garda le privilège de communier au calice. La distribution des hosties à la messe par des laïcs était exclue dans le rit grégorien et l'interdiction en fut renouvelée au moins pour les femmes encore récemment³⁰. Dans le rit grégorien, le prêtre en distribuant la communion disait à chacun : *Corpus Christi* — Voilà le Corps du Christ — et le communiant répondait *amen* — C'est vrai. Il avait dit aussi au temps où l'on communiait au calice : « Que le Sang de N.-S. Jésus-Christ sanctifie ton corps et ton âme pour la vie éternelle. » Parfois dans la formule était inséré un complément : « ... Pour la rémission de tes péchés ». Avant 1965, le prêtre ajoutait souvent au *Corpus Christi* : « ... *custodiat animam tuam ad vitam aeternam* », c'est-à-dire : qu'il garde ton âme pour la vie éternelle. L'hostie était déposée dans la bouche; il ne fallait pas l'en retirer mais l'avaler au plus tôt, si possible sans la mâcher. On cherchait à prévenir des abus et des manques de respect³¹. Longtemps la communion distribuée dans les mains ouvertes fut la règle mais l'instauration de l'hostie ronde azyme permit de renoncer à cet usage; dès le ix^e siècle, la communion orale s'imposa. Le problème des mains propres chez les hommes et les femmes n'étant plus une nécessité ne fut plus une obligation. Mais il fallut redoubler de précautions pour que l'hostie ou le vin consacré ne tombât point sur le sol. La chute des espèces sacrées entraînait tout un rite liturgique de réparation; il tourmentait fort prêtres ou fidèles coupables.

A l'époque de la communion sous les deux espèces, on buvait au calice du prêtre (comme on peut le voir de nos jours de nouveau) ou bien, sans toucher le calice des lèvres, par l'intermédiaire de pipettes ou chalumeaux (*cf.* ch. 3, § 19), procédé utilisé aussi pour le rinçage de la bouche au Moyen Âge. Le vieux chant de communion tombé en désuétude à la suite de la raréfaction des communicants, une prière prit sa place. On la trouve dans la postcommunion.

La Postcommunion : à l'origine prière communautaire, elle fut tôt prononcée à voix basse par le seul célébrant. Elle montra une

propension à s'étendre démesurément. Dans la liturgie romaine, elle se caractérise néanmoins par une relative concision. Cette oraison-action de grâces demande à Dieu de faire bénéficier les fidèles des fruits du Sacrifice, notamment que le sacrement les établisse en bonne santé spirituelle et fasse croître en eux la charité. Au cours de l'Histoire, ces prières de postcommunion ont subi de nombreuses additions et altérations. Elles sont très variées ; il y en a autant que de collectes et autres oraisons. Elles sont dites pendant le rangement des instruments du culte et des espèces consacrées. On garde en effet des hosties pour les malades. Au Moyen Âge, on veillait particulièrement à ne pas en conserver trop, la matière étant physiologiquement périssable. Un lieu de réserve a été très anciennement prévu à cet effet ; de nos jours le tabernacle³².

La tendance croissante de dévotion respectueuse à l'égard de la communion explique qu'il ait paru inconvenant de quitter tout de suite l'église, même après l'*Ite missa est*, quand on avait communié. De plus, s'appuyant ou non sur l'opinion de certains théologiens qui estimaient à un peu plus d'une heure la présence physique matérielle de l'hostie dans le corps humain après communion, on pensait qu'il était bien de prolonger encore « l'action de grâces pour le Divin Don ». C'était la conviction de l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* dont l'audience s'est prolongée des siècles³³.

Après la communion et les prières d'action de grâces de la postcommunion, l'office est en principe terminé. En fait, tout un cérémonial s'est établi d'âge en âge, l'étirant en longueur. Si en cours de route il a perdu quelques éléments, ils ont été bien vite remplacés : ainsi cette bénédiction-oraison qui servait de conclusion et que l'on appelle en latin *oratio super populum* déjà en voie de disparition au temps de Grégoire le Grand. Elle laissera la place en Occident à une formule de renvoi quelque peu brutale, le fameux *Ite missa est* (cf. ch. 2, § 4 et n. 3).

17. *L'Ite missa est et la bénédiction des assistants.*

L'*Ite missa est* est traduit dans les missels par « Allez, la messe est dite », traduction traditionnelle mais impropre. Cette formulation de renvoi du peuple des fidèles a prévalu mais on trouvait dans le rit ambrosien une formule mieux venue : *Procedamus cum pace* — Allons en paix — et l'on répondait : *In nomine Christi* — Au nom du Christ. Ailleurs on disait : *Benedicamus Domino* — Nous rendons grâces à Dieu. Quant à la messe mozarabe, elle avait recours à toute une longue phrase. Le *Ite missa est* est romain ; à nos yeux concis mais froid, il était une expression banale de la vie courante dans la Rome décadente ; il rappelle aussi le congédiement à la fin d'une audience

du cérémonial de la cour byzantine. L'*Ite missa est* est dit face au public, le prêtre se retournait à cet effet comme pour le *Dominus vobiscum*. Cette formule de renvoi se prêtait au chant et fut chantée.

Bientôt on n'en resta pas là et l'office se poursuivit.

La Bénédiction : avant de sortir, le célébrant devait baiser l'autel et le baiser s'accompagnait de prières de plus en plus longues prononcées à voix basse. En quittant l'autel, l'officiant, s'il était évêque, partait en procession à travers l'église, bénissant à droite et à gauche ; c'était très prisé par la foule, elle se signait au passage. Le simple prêtre longtemps n'eut pas ce droit et bénissait de l'autel. Au XIII^e siècle, on en arriva à une formule de bénédiction dérivée de la plus ancienne, elle est devenue habituelle dans le rit grégorien : *Benedicat vos omnipotens Deus Pater et Filius et Spiritus Sanctus* — Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Bénédiction popularisée depuis par la radio et la télévision papale.

Le Moyen Âge usait fréquemment pour la bénédiction d'un objet pieux comme pour la « paix » : relique, crucifix, patène, corporal, calice, ostensor aussi. Cette bénédiction finale est typiquement médiévale³⁴. Elle doit évoquer l'ascension du Seigneur ressuscité et sa dernière bénédiction. Comme le Christ, le prêtre lève d'abord les yeux et les mains vers le ciel. Ce comportement visible encore sur les tableaux religieux est abandonné par le clergé depuis Vatican II. Un temps, le célébrant ne se contentait pas de bénir les vivants, il bénissait aussi les morts. Cette dernière bénédiction fut finalement réservée aux messes pour les défunts. On disait *Requiescat in pace* — Qu'il repose en paix !

Rien n'est encore achevé puisque l'officiant lit à mi-voix le début de l'Évangile selon saint Jean, connu sous le nom de « Dernier Évangile » dans la liturgie traditionnelle.

18. Dernier évangile (Évangile de Jean).

Le dernier évangile : c'est un précis des principaux mystères de la foi. Il commence ainsi : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu...³⁵. » Le Faust de Goethe évoque, la nuit de Pâques, ce commencement célèbre. Cet évangile était tenu par tous en grande faveur, il est un des grands écrits de la civilisation chrétienne. Un contemporain de saint Augustin aurait voulu voir ce texte gravé en lettres d'or dans toutes les églises. On portait le texte sur soi au Moyen Âge, lui accordant mille mérites dont certains nous paraissent fâcheux. On l'entendait au baptême et auprès des mourants mais aussi dans des formules de magie. Il y eut des abus. Le dernier évangile n'entra officiellement dans le rit grégorien qu'assez tard (messe de Pie V) et ne fut généralisé à toutes

les messes qu'en 1920 par Benoît XV. Il a disparu du nouveau missel ; certains le regrettent.

19. *Vains efforts des conciles et des papes pour limiter l'allongement de la messe ; les prières dites léonines.*

Tous les efforts des conciles et des papes pour donner à la messe une durée convenable n'ont pu retenir les papes eux-mêmes d'ajouter en fin de messe des prières nouvelles, souvent de circonstance, appelées parfois prières léonines. Sont de cet ordre les prières ordonnées par Pie IX en 1859 quand les États pontificaux furent menacés ; Elles furent dites encore après la chute du pouvoir temporel. Les prières demandées par Léon XIII (prières léonines à proprement parler) au moment du *Kulturkampf*³⁶, prières étendues au monde entier en 1884, resteront obligatoires, victoire acquise mais avec une rédaction un peu différente. Elles avaient l'avantage d'être pourvues d'indulgences³⁷. On les disait à genoux, au pied de l'autel pour le prêtre, comme l'*Ave Maria* que de nombreux curés de paroisse disaient avec l'assistance à la fin de certaines messes. Il est à remarquer que ces prières de Léon XIII devaient être dites en langue nationale mais elles l'étaient, le plus souvent, en latin à défaut de traduction officielle ! On peut encore citer des acclamations de fin de messe, en France et autres lieux, comme par exemple le « Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints » et des prières de coutume locale quand ce n'était pas toute une bénédiction du Saint Sacrement, cérémonie alors très en faveur et pas seulement à la fin des vêpres. Pendant la période concordataire en France (1802-1905), une prière, chantée à la messe, commençait ainsi : « Seigneur, protègez l'Empereur » puis, après 1870, « ... la République ». La forme en ce dernier cas, plus tard, restait assez ambiguë : *Domine salvum fac rem publicam* — mot à mot : Sauve la chose publique, c'est-à-dire l'État — mais ces mots pouvaient aussi désigner la République... Cette prière, sous cette forme neutre, a été dite presque jusqu'à nos jours en fin de bien des messes dominicales de rit grégorien.

Aux prières dites pour la France ou pour la paix, s'ajoutait en outre depuis le 14 juin 1904, par prescription de Pie X, une triple invocation au Sacré-Cœur. Pour ces prières prononcées en principe avec l'assistance, le prêtre, comme elle, s'agenouillait.

20. *Sortie du célébrant. Sa station dans la sacristie.*

En quittant l'autel³⁸, précédé ou non d'enfants de chœur, l'officiant rapportait lui-même à la sacristie le calice surmonté de la

patène, le corporal dans la bourse, le tout couvert d'un voile. Ces dispositions datent seulement de Pie V. A la grand-messe, la sortie s'effectue au son triomphal de l'orgue; dans les paroisses rurales, le chœur chantait un cantique de sortie accompagné par l'harmonium. Ainsi s'achevait la messe d'autrefois.

Dans la sacristie, le prêtre enlevait ses vêtements sacerdotaux et revêtait sa soutane, tenue qu'il portait en public, alors, obligatoirement. Il profitait du moment pour admonester ses jeunes servants s'il y avait lieu, et prendre contact avec les paroissiens qui venaient le saluer, éventuellement s'entretenir avec lui des affaires relatives au culte, demander ou régler des messes.

21. *Messe du temps passé et l'assistance des fidèles. Évolution vers la langue vernaculaire et d'abord de la prière chantée (cantiques).*

La messe d'autrefois était dite ou chantée suivant l'habituel « ordinaire de la messe » que l'on trouvait dans les missels et dans tous ces livres de messe ornés qu'adultes ou adolescents portaient avec eux pour suivre l'office quand ce fut, aux XIX^e et XX^e siècles, largement recommandé.

Les paroissiens préféraient souvent assister aux messes basses du dimanche, parfois aux plus matinales, soit par nécessité soit par goût, soit parce que c'était les plus courtes. Pour tous, la grand-messe chantée était la messe dans sa plénitude. Elle était aussi, à l'époque contemporaine, la messe des gens aisés dont les pauvres se tenaient à l'écart. Dans les villes, on comptait jusqu'à quatre messes le dimanche matin, de six heures à midi, la plus tardive étant généralement la plus mondaine et la plus courue. En semaine, il y avait toujours au moins une messe matinale où l'on pouvait communier. Les messes du soir étaient rares³⁹.

Si l'on jette un regard d'ensemble sur la messe grégorienne, il apparaît dès le premier abord que latin et chant grégorien la caractérisent toujours mais qu'une forte poussée de la langue vernaculaire est de plus en plus manifeste depuis la Première Guerre mondiale (cf. ch. 11). Le chant dit grégorien recule mais reste le chant principal de l'Église et encore le plus esthétique. A y regarder de plus près, on voit bien le souci constant de sauvegarder la dignité et l'unité de la célébration, le souci de cette continuité traditionnelle de l'action sacrificielle tournée essentiellement vers le Seigneur.

Si l'on considère ensuite les différentes parties de la messe dans leur diversité et leur évolution historique, on constate une double tendance : une tendance à multiplier les interpolations et les développements, surtout avant la préface et à allonger l'office après l'*Ite missa est* d'une part et, d'autre part, en sens contraire, une tendance des

synodes et conciles à contenir l'expansion liturgique et à rogner l'office par les deux extrémités périodiquement et de telle sorte qu'il reste de longueur raisonnable. L'Église aurait voulu, et elle s'y est efforcée, que l'essentiel ne soit pas noyé dans une masse de rites secondaires devenant de surcroît, trop souvent, incompréhensibles au cours des siècles⁴⁰.

22. Conclusion. Citation de Proust.

De développement incoercible, objet d'efforts de réduction toujours à recommencer, mais débordante de vie, sous son manteau médiéval, pour qui en connaît l'histoire, belle encore, telle apparaît la messe grégorienne dans son grand âge, avant Vatican II. Sa beauté profonde et attractive n'est pas un article de foi mais une évidence qui a fait écrire à Marcel Proust, qui n'a rien pourtant de catholique, cette phrase surprenante :

« Le maintien du plus grand ensemble artistique qui se puisse concevoir, pour la reconstitution duquel on ne reculerait devant aucune dépense s'il n'existait plus, à savoir la messe dans les cathédrales, fait un devoir au gouvernement de subventionner l'Église catholique pour l'entretien d'un culte qui importe autrement à la conservation du plus noble art français que d'autres sociétés ayant un but artistique contestable... » (Proust, 16 août 1914, cité par Jean Hani *in la Divine Liturgie.*)

NOTES

1. Toutefois, il y eut, surtout dans l'avant-messe, des amplifications d'une part et d'autre part des réductions dont il reste des traces.

Le terme de « romain » est employé fréquemment pour le missel des fidèles mais ce terme est, à plusieurs titres, impropre. Il l'était déjà sous Charlemagne (*cf.* ch. 3, § 4). Il l'est encore de nos jours si l'on considère la traduction, française par exemple, du texte de la messe de Paul VI.

Les chapitres 3, 4, 7, 8, 11 contiennent les principaux renseignements complémentaires relatifs à la messe grégorienne. L'ouvrage de Jungmann *Missarum solemnia* reste l'étude la plus accessible à ce sujet.

2. Le rit grégorien a disparu des paroisses françaises ; il est assez mal vu de la majorité des curés. Les intégristes en révolte contre Vatican II étaient les seuls jusqu'à une date récente à s'y conformer suivant la tradition. Il s'agit dans ce chapitre essentiellement de l'ordinaire de la messe (*ordo missae*), c'est-à-dire de l'ensemble des cérémonies, des prières et des chants de la grand-messe paroissiale ordinaire. Cette messe est dans le rit grégorien d'une certaine fixité, on disait même « invariable », pour sa partie essentielle.

Les missels des fidèles comprenaient souvent en outre cette partie mobile, variable, dite propre du temps ainsi que vêpres et complies. La liste des évangiles lus

à la messe était fixe alors qu'elle s'étend de nos jours, dans la messe de Paul VI, sur trois années : cycle A, B, C.

Dans ce chapitre, et dans les autres, il n'est question qu'exceptionnellement des rituels de messes des saints (sanctoral) et des offices spéciaux : messe des morts (messe votive), messe de funérailles, de mariage, de dédicace, d'ordination, et de ces offices de la semaine sainte si précieux pour l'historien. Dans la célébration des messes en l'honneur des saints, les offices de la Sainte Vierge occupaient la première place, le culte marial étant le plus populaire. Une grande ferveur allait aussi au saint patron de la paroisse, surtout si l'église en possédait une relique. C'était alors l'occasion de processions et de pèlerinages avec grand-messe dont le peuple était alors friand. Les vieilles gens en gardaient un souvenir ému.

3. L'aspersion (*cf.* ch. 3, § 21, rites de purification) est un usage qui remonte au VIII^e siècle au moins. En Allemagne du Sud, elle avait lieu à la fin de la messe. L'eau bénite étant un sacramental, l'aspersion prend une valeur sacrée susceptible d'enlever les péchés véniels comme l'indiquent les paroles de l'antienne : « Vous m'aspergerez avec l'hysope, Seigneur, et je serai pur ; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige. » Après Vatican II, l'aspersion apparut comme un rite populaire archaïque.

4. Le *Confiteor* paraît faire double emploi de nos jours avec le *Kyrie*, de là sa fréquente omission. Il semble n'en devoir demeurer que l'expression « battre sa coulpe » correspondant au « C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute » prononcé tandis que successivement le prêtre et les fidèles se frappaient la poitrine (coulpe : *culpa* = faute).

5. Plus que serviteur du prêtre, le servant est le représentant de l'assistance, qu'elle soit présente ou non. Par ses sonneries, il indique les temps forts de l'office, par exemple, les prières préparatoires à la consécration, l'élévation du pain et du vin, le rite d'oblation, la communion du prêtre...

6. C'est le cas de l'affirmation : (je crois à)... « un seul baptême pour la rémission des péchés » que l'officiant a autant de peine à expliquer correctement que l'assistant et qui d'ailleurs ne se trouve pas dans le symbole de Nicée. Toutefois dans le symbole de Jérusalem on lit : (je crois) « en un seul baptême de pénitence pour l'effacement des péchés », mais ce *Credo* n'est pas celui dit à la messe. Sous la forme moderne du *Credo* semble devoir être affirmée la validité du baptême quel qu'en soit l'auteur, le sacrement est indépendant en effet de la qualité religieuse de la personne qui le confère. Il s'agit là d'une allusion historique aux apostats et aux lapsi dont il est souvent question aux conciles. Apparemment, il est admis qu'il n'est pas nécessaire de rebaptiser même si le baptême a été conféré par un apostat ou un hérétique. Cette thèse a été contestée et n'est pas encore réglée au concile de Nicée, mais l'a été par la suite. (*Cf.* doc. 10.)

7. Les prières du prône sous leur forme dialoguée évoquent le chant responsorial disparu. Elles ont constitué longtemps la principale participation des fidèles à l'office. Elles étaient aussi un moyen de catéchèse efficace (*cf.* ch. 3, n. 43 et ch. 9, § 5).

8. Coutume vivante encore en Orient, le pain béni était un usage répandu en pays franc, bien attesté au IX^e siècle, mais abandonné en Allemagne dès le XIII^e. Il y eut, semble-t-il, d'abord distribution, spécialement aux pauvres, des restes de pain non consacré. Ce serait aussi un souvenir des processions d'offertoire et des distributions d'usage après la messe.

En France, généralement, le pain était béni entre *Credo* et offertoire et rompu dans la nef ou à la sacristie. Il était offert à tour de rôle par des paroissiens. Suivant la

coutume de certaines paroisses, on le portait en procession de la nef à l'autel où l'attendait le prêtre. Une fois béni, les marguilliers le découpaient et le distribuaient aux fidèles. Beaucoup considéraient que ce sacramental ne rompait pas le jeûne, d'obligation avant la communion. Pour ne pas perturber la partie essentielle de l'office, ce rite fut, dans certaines régions (Berry par ex.), déplacé dans l'avant-messe : entre *Kyrie* et *Gloria*. L'usage voulait que le pain partagé fût présenté d'abord à la personne qui aurait la charge de l'offrande le dimanche suivant. Cette coutume subsista dans bon nombre de paroisses rurales jusqu'en 1939. Elle survit encore une fois l'an à l'occasion des fêtes de confréries (ex. fête de la Saint-Roch à Jouy-le-Potier, Loiret). Un autre usage, plus rare, pouvait accompagner la distribution du pain béni : la présentation de la quenouille à l'épouse de celui qui offrait (ou à une nouvelle paroissienne en symbole d'accueil).

9. Ce psaume de David qui commence par : « Rends-moi justice, Éternel, car je marche dans l'intégrité... » n'est cité dans la messe que du verset 6 au verset 12.

10. Caractéristique est la formule byzantine : « Offrons-nous nous-mêmes, les uns et les autres et toute notre vie au Christ notre Dieu. »

11. Luther trouvait abominable la prétention de l'Église d'offrir ses propres sacrifices méritoires avec le Christ au moment de la consécration. (Cf. ch. 3, § 20 et n. 64 ; ch. 6, § 2.)

12. Cette tendance thématique s'est surtout affirmée au XVIII^e siècle et par la suite.

13. Notamment dans le *Hanc Igitur* : « Fixez nos jours dans votre paix, délivrez-nous de la damnation éternelle et admettez-nous au nombre de vos élus. » C'est un exemple entre autres de la concision voulue par le concile de Trente.

14. Pour les catholiques, les indulgences sont, par le ministère de l'Église, dans certaines conditions (après confession, ou communion par ex.), la remise des peines temporelles que méritent les péchés. Il peut y avoir indulgence plénière. Dans le cas particulier, l'indulgence fixée peut atteindre sept ans. Les indulgences attachées à certaines prières sont généralement de trois cents jours (chiffre indiqué au-dessous de la prière). Il peut y avoir encore indulgence plénière et générale lors d'un jubilé (Année Sainte par ex.).

Les indulgences ont été violemment contestées par Luther et d'autres, dans leur principe et surtout pour les excès provoqués en particulier sous Léon X (1513-1521). Le commerce des indulgences pour assurer les finances vaticanes compromises par la reconstruction de Saint-Pierre est une des causes de la Réforme protestante au XVI^e siècle. Cette pratique religieuse semble tombée en désuétude depuis Vatican II.

15. « Pour vous et pour plusieurs » écrit le catéchisme du concile de Trente. « Pour vous, il entendait par là, à l'exception de Judas, ceux qui étaient présents ou les élus d'entre les Juifs tels que ses disciples ; par pour plusieurs, il voulait désigner tous les autres élus soit d'entre les Juifs soit d'entre les Gentils. Ainsi c'est avec raison qu'il n'a pas été dit pour tous, puisqu'il s'agissait en cet endroit du fruit de la Passion qui n'a pas été dit pour tous, qu'aux élus seulement. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les paroles de l'apôtre (He IX,26) : Il n'a été immolé qu'une fois pour effacer les péchés de plusieurs, et ce que dit Notre-Seigneur dans saint Jean (XVII,9) : « Je prie pour eux, je ne prie pas pour le monde mais pour ceux que vous m'avez donnés parce qu'ils sont à vous. » (Traduction de Marbeau-Charpentier, Desclée, *Imprimatur*, 17 juillet 1923.).

16. Bossuet dit : « C'était une cérémonie du sacrifice d'élever la victime pour l'offrir à Dieu. On élève dans ce même esprit le Corps et le Sang de Notre-Seigneur qui sont notre véritable victime. »

La sonnerie invite l'assistance à s'offrir avec le Christ. Le prêtre trace trois signes de croix sur les oblats. Le signe de croix est un signe de bénédiction rituelle qui a supplanté très tôt l'imposition des mains.

17. (cf. doc. 9 B) Dans la messe de Paul VI, les formules de consécration du pain et du vin sont identiques, à la différence du texte de Pie V.

18. Dans la messe actuelle, les mots « mystère de foi » (*Mysterium fidei*) ont été enlevés de la formule de consécration et placés ailleurs.

Le Moyen Âge a souvent confondu texte et commentaire du texte.

19. Ce n'est pas le cas dans les missels étrangers et même dans certains missels français du XIX^e siècle. Les Allemands disaient après le : « Ceci est le calice de mon Sang de la nouvelle et éternelle alliance, mystère de foi... *Welches [Blut] für euch und für viele wird vergossen werden* (lequel [sang] sera versé pour vous et pour beaucoup). Dans les missels français du XIX^e et même du XX^e siècle, on traduisait le *pro multis* par « pour un grand nombre » et, à partir de 1920, fréquemment par « pour la multitude ».

20. Cette expression omise serait pourtant un argument pour une traduction par « multitude » d'une part, et d'autre part pour la communion sous les deux espèces. Encore au temps de Grégoire le Grand, aux grandes fêtes, tout le peuple prenait part à la communion.

21. Voir notamment à ce sujet les études de Jean Carmignac, en particulier les : *Recherches sur le Notre Père*, abrégées en un petit volume, *A l'écoute du Notre Père* (OEIL, 1984).

22. « Sur la terre comme au ciel » : cette expression ■ été interprétée parfois dans un sens manichéen. On souhaite que le monde (la terre) qui depuis le péché originel est considéré comme mauvais bénéficie de la perfection céleste.

23. Depuis Vatican II, alors que le vouvoiement était traditionnel, le tutoiement a été introduit en France dans la messe quand on s'adresse à Dieu ou au Christ. A l'imitation des protestants, par désir d'œcuménisme peut-être, conformément aux usages étrangers, allemands par exemple, et à l'emploi populaire du « tu » qui se généralise. Toutefois, le vouvoiement reste en France la forme de politesse ; il ne viendrait à l'idée de personne de tutoyer le président de la République, ou le président du tribunal, ou même l'évêque. Il y a en France une certaine résistance à une évolution cependant assez bien admise pour le *Pater*, mais le tutoiement n'est toujours pas utilisé dans le « Je vous salue Marie » (l'*Ave*). Le plus grand désordre règne par ailleurs. L'officiant lui-même mélange quelquefois inconsciemment dans la messe les deux formes, « Seigneur, dites seulement une parole... » alors qu'il tutoyait dans l'office lorsqu'il disait la messe en latin (*dic verbum*) !

On peut remarquer que les Anglais n'emploient de nos jours le « tu » (forme archaïque) que pour Dieu.

24. Il s'agit là du pain de ménage destiné à la communion du prêtre et des fidèles. Il subsiste dans la messe de rit grégorien une fraction de la grande hostie du prêtre dont une parcelle est mêlée au vin du calice. Selon l'ordo de saint Amand, le fragment d'hostie mis par le pape dans le calice en était retiré avec une passoire et recueilli dans le calice de distribution (à l'époque de la communion sous les deux espèces). On pouvait ainsi y rajouter du vin non consacré en vue de la distribution aux fidèles. C'est ce qu'on appelle la consécration par contact.

25. Interpolations qui peuvent dépasser en longueur le texte lui-même. Cf. doc. 3.

26. La gémulation du prêtre avant la communion était inconnue jusqu'à la fin du Moyen Âge.

27. Cf. ch. 8, § 21. Dans la messe de Paul VI, le baiser de paix est devenu « signe de paix », généralement une poignée de main.

28. Pour certains, communier vient de *communire*, fortifier au sens propre et figuré. Pour la majorité, c'est un doublet de communiquer, formé sur le mot communion, en bas-latin *communione*. *Communicare* en latin signifie mettre en commun, recevoir en commun puis, à la basse époque, entrer en relation avec quelqu'un.

29. Au XIII^e siècle, on recevait la communion, agenouillé devant une nappe tendue par deux acolytes. Au XVII^e, la table de communion prit la place du jubé qui disparut presque partout.

30. Cf. chapitre 11, note 56.

31. De tout temps on a insisté sur le respect dû à l'hostie. Déjà, l'antique inscription en témoigne : « Tu tiens l'Ictus dans les paumes de tes mains. » (Ictus = poisson, symbole du Christ.) L'usage médiéval utilisait l'hostie consacrée à des fins multiples, en particulier médicales (pour la guérison des plaies, pour redonner la vue, etc.). Il en résultait des manipulations excessives, voire sacrilèges, que l'Église ne pouvait tolérer.

32. Dans les années 30 encore, un curé de Provence emmenait un enfant de chœur pour faire avec lui la tournée des lieux de culte qu'il desservait et consommer les hosties consacrées trop anciennes. Il disait à l'enfant : « Petit, allons, le Bon Dieu est vieux (*sic*). »

33. L'Imitation de Jésus-Christ est un ouvrage célèbre datant du xv^e siècle dont l'auteur n'est pas connu avec certitude. On l'attribue à Thomas A Kempis. Il y a eu de nombreuses traductions dont une porte le nom de Lamennais. Les éditions se sont succédé au XIX^e et même au XX^e siècle. On l'offrait aux enfants pour leur première communion bien que la lecture en fût ardue.

34. Dans l'Église orientale, on bénit autant avec l'Évangile qu'avec la croix.

35. (Cf. ch. 3, § 10 et 20).

Le dernier évangile est attesté dans la messe dès le XIII^e siècle mais sa lecture était laissée à l'initiative du célébrant, même à Rome, et cela jusqu'à Pie V au XVI^e siècle.

36. Ces prières à Dieu sont demandées aux chrétiens en fin de messe pour marquer leur solidarité avec les catholiques allemands persécutés par le chancelier Bismarck. En Allemagne, les catholiques étaient présentés comme les adversaires de la culture et du progrès (*Kulturkampf* = combat pour la culture). Le conflit qui dura de 1872 à 1887, engagé par le gouvernement et soutenu par une partie des protestants, avait pour but d'enlever au clergé, très influent, tout pouvoir dans l'État et de le placer sous le contrôle du gouvernement. Bismarck, comme Napoléon, voulait avoir à sa disposition le clergé, « gendarmerie sacrée » dont le concours lui parut si indispensable qu'il préféra, après quinze ans de lutte anticléricale, composer avec le parti catholique, le Zentrum, devenu un des plus grands partis d'Allemagne. La politique sociale avancée des catholiques l'inquiétait en raison même de son audience. On ne pouvait plus gouverner sans en tenir compte.

Le prétexte de cette lutte avait été fourni par l'appel des « Vieux Catholiques » (après la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale), violemment attaqués par le clergé fidèle au pape. Bismarck ne retira de sa campagne anticléricale que de maigres avantages (laïcisation de l'état civil par ex.).

La France, aussi radicale dans son combat laïque, eut plus de succès.

37. Pour encourager la participation à ces prières, Léon XIII avait accordé trois cents jours d'indulgence. Pour l'invocation au Sacré Cœur, Pie X accorda sept ans et sept quarantaines (juin 1904).

38. En quittant l'autel, dans la liturgie syrienne, le prêtre disait : « Demeure en

paix, saint autel du Seigneur, je ne sais si je reviendrai vers toi ou non. Que le Seigneur m'accorde de te voir dans l'assemblée des premiers-nés qui sont déjà aux cieux. Dans cette Alliance je mets ma confiance. »

39. Ces messes du soir sont devenues fréquentes à partir de 1940 en Allemagne et partout ailleurs depuis la Seconde Guerre mondiale. Elles sont de règle aujourd'hui y compris le samedi soir. L'Église primitive n'avait connu, par nécessité, au temps du paganisme que des célébrations nocturnes.

40. Pour que les fidèles puissent mieux comprendre et mieux suivre la liturgie de la messe, on a édité des missels composés avec grand soin. En France, ceux des Bénédictins ont été particulièrement en faveur, tel celui de dom Gaspar Lefebvre. Il en était d'autres, très répandus, comme par exemple celui du père jésuite Feder ou celui du R.P. Morin, de l'Oratoire. L'auteur a utilisé entre autres le missel des fidèles et office divin, de la Société de Saint-Jean l'Évangéliste (Desclée, 1927).

Le rit grégorien au temps de la Renaissance et de la Réforme

Le concile de Trente — Pie V

« Les vues mystiques de la religion se heurtaient
au rationalisme des universitaires et davantage
encore à l'administration pontificale et épis-
copale. »

A. G. DICKENS,
la Réforme et la société du xvi^e siècle.

La messe a souffert au Moyen Âge de multiples contingences civiles mais plus encore des insuffisances d'un clergé séculier qui laissait beaucoup à désirer. La situation est la même au xv^e siècle et au début du xvi^e¹. Le désordre liturgique est grand, la prédication inquiétante. Nombreux sont ceux qui ne reconnaissent plus dans l'Église l'Église du Christ.

1. La crise de l'Église et de sa liturgie au xvi^e siècle. Les tentatives de réforme.

A partir du xi^e siècle, le pape n'avait plus guère résidé à Rome. Le rit romain avait fait place alors peu à peu à un rit romano-français dont il resterait une survivance dans le composite romano-lyonnais². Ce rit contrastait avec le rit d'origine. Saint Charles Borromée constate, de son siège de Milan, dans sa correspondance avec ses amis romains, cette différence et l'état d'anarchie liturgique, digne de celui du temps de Charlemagne. En 1560, le rit romain, Milan exceptée, avait toujours cours mais chaque église, comme il arrive de nos jours, le modifiait à son gré. La liturgie a une allure peu religieuse. Une grande quantité de messes, au xvi^e siècle, sont

composées d'airs à la mode. Une remise en ordre s'imposait là comme ailleurs. Depuis des décennies, une réforme de l'Église dans tous les domaines et pas seulement liturgiques était réclamée. Luther n'a fait que cristalliser un mouvement de griefs et de révolte aussi vif chez les clercs que chez les laïcs.

Les dissidences des papes à Avignon n'avaient pas arrangé les choses. Pour obtenir la démission des trois derniers papes élus, il avait fallu réunir le concile de Constance (1414-1418) qui avait proclamé que tout chrétien, fût-il pape, lui devait obéissance pour ce qui concernait la foi, l'extinction du schisme et la réforme générale de l'Église. C'est alors que Jean Hus, Wyclif et leurs doctrines furent condamnés. Le concile de Bâle (1431) voulut obtenir, en vain, d'Eugène IV son adhésion à la suprématie des conciles ; le pape s'y opposa, le concile fut dissous. Au concile de Florence (1438-1442) renaquirent de nouveaux espoirs, en particulier de réconciliation avec les Églises orthodoxes dont les rites s'écartaient de plus en plus du rit catholique. L'entente ne dura pas et tout fut consommé entre Orient et Occident par la rupture de 1472. Les tentatives de réforme ne furent pas plus heureuses au concile de Latran de 1512. Enfin, il n'y aura pas davantage de succès pour mettre un terme à l'hérésie protestante au concile de Trente.

2. *Échec des tentatives. Luther et la Réforme protestante. L'anglicanisme.*

Au XVI^e siècle, dès le début du conflit avec le pape, Luther avait demandé la convocation d'un concile. Il ne fut pas entendu. Après sa condamnation à Worms et le succès de ses prédications en Allemagne et au-delà, il apparut que le développement du protestantisme devenait dangereux pour l'unité de l'empire. Craignant pour l'autorité impériale, Charles Quint, dans l'espoir d'un compromis, reprit à son compte la demande de Luther. Les papes, de leur côté, jaloux de leur primauté et inquiet des effets d'un débat sur la réforme « de la tête et des membres », se montraient très réticents. Ils pensaient que le remède serait pire que le mal, soumettrait l'Église à l'Empire, augmenterait l'antagonisme entre les puissances et aggraverait le déséquilibre italien pour le plus grand dommage de l'Église et d'éventuelles réformes. La guerre menaçait de toutes parts, à l'intérieur comme à l'extérieur. La Renaissance est pleine de violences « à l'antique ». Le désir d'un renouveau chrétien n'en est que plus grand mais les moyens en sont peu évangéliques, tant chez les protestants que chez les catholiques. Le clergé est brutal, corrompu, simoniaque pour une bonne part, et la messe maltraitée. Le mauvais exemple est donné trop souvent par la papauté³, les

austères Pie V sont rares et alors intolérants. Le népotisme ravage le Vatican et le domaine de l'Église. Le désordre règne dans le culte. Les saints n'en ont que plus de mérite⁴ et contribuent à la venue des réformes, urgentes de l'aveu de tous.

Des tentatives avaient précédé celles du concile de Trente. Ainsi, vers 1535, le cardinal Quiñones voulait revenir à la tradition scripturaire et patristique, rétablir l'office religieux dans sa pureté primitive en faisant disparaître des longueurs, des complications, des inexactitudes évidentes, mais finalement ses propositions comme son bréviaire seront rejetés par les Pères du Concile. Un peu partout, chacun voulait réformer à son idée et particulièrement la messe. La confusion était telle que certains prêtres décidèrent sans plus attendre, de pratiquer eux-mêmes des réformes. En Autriche, plusieurs allèrent jusqu'à supprimer le canon⁵. En général, ils se montraient plus modestes. Il faut reconnaître que depuis le Moyen Âge, le cycle liturgique était surchargé et l'on voulait revenir à la liturgie romaine telle qu'elle existait bien des siècles auparavant dans sa simplicité.

Luther⁶, dès le début de sa rébellion, s'était attaqué à la messe et à ses rites. Sans attendre le concile œcuménique, il avait entrepris une réforme de fond. Le nom même de messe lui était odieux. Elle résumait pour lui toutes les tares de l'Église romaine : « Quand la messe sera renversée, écrivait-il, je pense que nous aurons renversé la papauté, car c'est sur la messe comme sur un rocher que s'appuie la papauté tout entière, avec ses monastères, ses évêchés, ses collègues, ses autels, ses ministères et sa doctrine... Tout s'écroulera quand s'écroulera leur messe sacrilège et abominable...⁷. » Et faisant allusion à une tendance égocentriste de l'Église, qui s'affirmera dans la liturgie plus nettement aux XVII^e et XVIII^e siècles : « Quelle folie, dit-il, de vouloir l'accaparer [la messe] pour quelques-uns. » Il s'en prend particulièrement à l'offertoire qui exprime l'idée catholique de sacrifice, de la messe salvatrice, alors que, pour lui, la foi suffit pour sauver. Il se scandalise de l'idée que le sacrifice puisse être offert pour les vivants et les morts et ne voit là qu'exploitation intéressée et entreprise de dépouillement du peuple. Exécration est encore pour lui le canon, « ce recueil de lacunes bourbeuses », et il confirme : « On a fait de la messe un sacrifice, on a ajouté les offertoires ! » Il va jusqu'à vouloir changer le nom de messe : « Appelons-la bénédiction, eucharistie ou mémoire du Seigneur. » (Sermon du premier dimanche de l'avent.)

Luther a soutenu contre Zwingli la présence réelle mais il ne croit pas à la transsubstantiation âprement défendue par les théologiens catholiques. Il présente l'institution de la Cène sous la forme d'un simple récit dans son office qui, dès 1521, à Noël, ne comprend plus qu'*Introït*, *Confiteor*, *Kyrie*, *Gloria*, épître, évangile, prédication, récit de l'Institution de l'Eucharistie, communion à la main et au calice (sans

confession préalable), *Agnus Dei*, *Benedicamus Domino*. Il est à remarquer que les dénominations employées sont encore latines et que, si le principe appliqué dans le culte de 1526 est d'user de la langue vulgaire (l'allemand), le latin ne sera que progressivement écarté. Luther fait preuve non seulement de prudence mais de finesse : « Pour arriver sûrement et heureusement au but, dit-il, il faut conserver certaines cérémonies de l'ancienne messe pour les faibles qui pourraient être scandalisés par un trop brusque changement. » Et encore : « Le prêtre peut fort bien s'arranger de telle façon que l'homme du peuple ignore toujours le changement opéré et puisse assister à la messe sans trouver de quoi se scandaliser. »

Élisabeth d'Angleterre, foncièrement plus sceptique qu'Henri VIII et que les auteurs du Prayer Book anglican⁸, ne voulut pas non plus bousculer ses sujets et garda les formes extérieures de la messe ancienne sur le rit réformé. Elle évita de se prononcer sur le dogme de la « présence réelle », chacun devait en décider selon sa conscience. L'office fut dit en anglais, l'autel remplacé par une table, la communion reçue debout (non plus à genoux) et dans la main. A la confession privée auriculaire se substitue une cérémonie pénitentielle collective comme, un temps, de nos jours, chez les catholiques français. Le nom de messe a été remplacé par celui d'Eucharistie ou de Sainte Cène. On dit aussi le culte.

Il en fut de même en Suisse ; avec Zwingli à Zurich, Farel puis Calvin à Genève⁹. Zwingli¹⁰ estima, entre autres, que la communion peut être distribuée par des laïcs et qu'il n'est point besoin de récipients sacrés pour le culte. Radical, Calvin supprima dans l'église devenue temple, ornements, autel, images, même le crucifix. Tous ces traits liturgiques, œuvre des réformateurs protestants, ont horrifié les catholiques comme des sacrilèges méritant châtement... avant qu'ils n'en adoptent eux-mêmes une bonne part, récemment il est vrai. Finalement, les calvinistes réduisirent le culte à la prière, la prédication, le chant des psaumes, la Cène. La communion n'était plus qu'un simple acte commémoratif. Peu à peu, luthériens et calvinistes rejetèrent tout ce qui avait un relent papiste. Rome était de trop mauvais exemple !

3. Les « abus de messe ». Nécessité du concile. Convocation et difficultés. *Le concile, moyen de combat antiprottestant.*

De leur côté, les catholiques, dans le grand mouvement de réaction à la Réforme, reconnurent qu'il y avait nécessité à revoir leur rit, à fixer un type plus normal, épuré, auquel les églises locales puissent désormais se conformer. Ce sera un des objets du concile de Trente (1545-1563)¹¹. Le concile devait être réuni pour résoudre les

problèmes qui affectaient les chrétiens; longtemps l'Église avait craint, par des réformes qui seraient inévitablement rudes, de détruire, plus que de folles excroissances, le tronc et les racines mêmes de la foi dans l'esprit d'un peuple à la culture religieuse médiocre. Dans son sein, on s'élevait aussi contre les abus du clergé et les ajouts liturgiques, les *abusus missae*, ces préfaces de messes de saints au contenu légendaire, ces prières pour la paix, ces chants variés après la Consécration, tous ces nouveaux textes d'origine douteuse, ces messes votives qui faisaient disparaître le caractère de la messe dominicale et le cycle liturgique. On luttait contre la multiplication et la diversité des rites... pour ne parler que de ce qui touchait la liturgie de la messe. Au grand scandale des fidèles, ne voyait-on pas dans la même église les célébrants suivre des rites différents¹²? Dire des messes basses en même temps qu'une grand-messe? Ou encore des messes sans qu'il y ait au moins deux participants? De tous ces faits, le concile de Trente aura à connaître et tranchera. Il fallait que cesse le sans-gêne dans l'Église et l'arbitraire du prêtre à l'égard des rites et des prières. Les plaintes sourdaient de tous côtés.

Le pape Paul III, dans la crainte que l'empereur ne convoquât lui-même le concile et n'en prît la direction, se décida à faire savoir à Charles Quint qu'il expédiait les convocations. La bulle *Laetare Jerusalem* fixait la date au 15 mars 1545 et le lieu Trente. Tous les pays catholiques furent plus ou moins représentés mais surtout l'Italie¹³. L'influence française se fit davantage sentir sur la fin. Les protestants plusieurs fois convoqués, lassés de la longue attente, craignant avec le temps le sort de Jean Hus, ne se rendirent pas au concile. Les travaux durent être interrompus une première fois de 1549 à 1551, une seconde de 1552 à 1560. Dix-huit années s'écoulèrent entre la première et la dernière séance; la durée réelle fut de huit ans. Les débats, souvent agités¹⁴, furent soumis suivant l'usage à des interventions extérieures. La gestation des réformes fut longue et pénible. Comme plus tard à Vatican II, presque rien ne fut conclu au cours de la première session, les dernières s'avèrent efficaces grâce à la pression des princes. Tous les rapprochements tentés avec les protestants échouèrent, comme avait échoué celui de Ratisbonne où pourtant il s'en était fallu de peu que l'on ne s'accordât sur les thèses essentielles, au prix peut-être de textes ambigus. L'intransigeance de plus en plus violente de Luther, l'écart grandissant des points de vue fondamentaux, notamment sur la messe, aussi bien que les résistances de la cour romaine et du pape, bientôt plus intransigeants encore, expliquent la rupture définitive dont les effets n'ont pas été que liturgiques. Ils ont entraîné, on le sait, d'inexpiables guerres de religion. Dans un premier temps, pourtant, les légats, les représentants français, Charles Quint, l'empereur Ferdinand même se montrèrent désireux de parvenir à un compromis pacifique.

L'influence d'Érasme et de ses partisans humanistes permit, au début, une meilleure compréhension des thèses adverses mais l'époque et les circonstances militaires portèrent de moins en moins, dans tous les milieux, à l'entente et à la tolérance. A la Réforme s'oppose avec vigueur la Contre-Réforme. Le durcissement des positions s'affirme au concile qui, en maintenant ses objectifs réformistes, apparaît, par la forme même des textes, comme une machine de guerre contre les protestants. Tout espoir était alors perdu de les ramener à résipiscence dans le giron de l'Église catholique. Les décisions canoniques de Trente s'opposent sur tous les points et sans concession aux professions de foi protestantes, notamment à la Confession d'Augsbourg de 1530.

4. *La réforme de la messe catholique.*

La réforme catholique envisagée déjà par Clément VII, présentée à Paul III, discutée en concile, n'aboutit que sous le pontificat de Pie V. Pour ce qui concerne la messe, la réforme fut élaborée par les instances conciliaires. Les commissions exprimèrent d'abord le vœu que les missels soient expurgés des prières « superstitieuses ou apocryphes », qu'ils soient tous identiques, « les coutumes légitimes des pays restant sauves », qu'ils soient « restaurés selon l'usage et la coutume ancienne de la sainte Église catholique romaine »... que le « sacrifice (*res sacra*) de la messe soit accompli selon le même rit partout et par tous »... afin que « l'Église de Dieu n'ait qu'un seul langage (*unius labii sit*) et que parmi nous aucune différence (*dissentio*) ne puisse être relevée ».

Après des tergiversations, le concile s'attaqua enfin à la réforme liturgique. On choisit un modèle ayant pour base essentiellement l'usage existant. Plus exactement, en raison de divergences quasi insurmontables, le concile de Trente chargea en sa dernière session (décembre 1563), *in extremis* et pour aboutir, Pie IV d'accomplir la réforme. Ce dernier n'en eut pas le temps et ce sera Pie V qui la réalisera. Les difficultés, multiples, avaient été grandes : Pie IV, successeur de Paul IV, avait envoyé d'abord le travail de ce dernier au concile mais les uns voulaient qu'on établît une parfaite unité liturgique, les autres soutenaient « les rites légitimes des diocèses ». Un troisième avis, en désespoir de cause, avait renvoyé la correction de la liturgie au pontife romain !

Le texte fut établi sans trop de recherches archéologiques, sans trop d'efforts pour discerner la part d'influences étrangères, sans trop chercher dans quelles proportions cet usage représentait l'authentique tradition romaine. Il est vrai que plusieurs anciens manuscrits à la bibliothèque vaticane furent examinés¹⁵ en vue de la fixation de la

lettre du missel, mais ces manuscrits n'étaient pas antérieurs au XI^e ou XII^e siècle et résultaient du fusionnement du missel grégorien, c'est-à-dire du véritable missel romain, avec le recueil compilé en France sur l'ordre de Charlemagne au VIII^e siècle. On pourrait dire aussi que le missel tridentin est l'héritier du missel du Latran qui remonte au XII^e siècle ou du missel de la Curie romaine du XIII^e siècle. Il se ressent en tout cas de la messe franciscaine et aussi de l'office dominicain qui avait adopté les usages de l'Église de Paris où survivaient des vestiges de la liturgie gallicane. Quoi qu'il en soit, la messe tridentine n'est pas que le résultat d'une épuration mais aussi d'une synthèse. Telles sont les origines de la fameuse messe de saint Pie V (bulle *Quo Primum* du 19 juillet 1570), traditionnelle dans les églises de France avant Vatican II (1965), source de tant d'agitation dans les milieux catholiques de nos jours.

Il est à remarquer qu'il s'agit officiellement moins d'une réforme que d'une restauration, le mot est répété dans les textes. Les novations sont en effet alors mal vues¹⁶.

Le concile a voulu remettre en état un texte corrompu par le temps, le fixer nettement une bonne fois pour toutes et le rendre obligatoire. Hors certains cas indiqués, la bulle papale ordonne : « Tous autres rits sans exception d'autres missels, aussi anciens soient-ils seront à l'avenir absolument abandonnés. » Et encore, dans les célébrations de la messe, « que personne n'ait l'audace d'ajouter d'autres cérémonies ou de réciter d'autres prières que celles qui sont contenues dans ce missel... sous peine de notre indignation¹⁷ ». Il est précisé que la messe peut être célébrée « à haute voix avec chœur ou à voix basse » mais « toujours selon le rit de l'Église romaine », conformément donc à ce *Missale romanum* dont le concile « a décrété la restauration, le pape ordonné la publication¹⁸ ». Nous lisons encore *in fine* : « Nous statuons et déclarons que les présentes ne pourront jamais et en aucun temps être révoquées ni modifiées mais qu'elles demeureront toujours fermes et valables » et ce « à perpétuité » (*etiam perpetuo*). Le texte de la bulle devait en outre être placé dans chaque missel liturgique. Ainsi le rit est fixé et protégé avec un maximum de garanties pour le présent et l'avenir (1570)¹⁹.

Pie V et ses successeurs avaient pensé donner au livre romain un caractère définitif. D'où l'institution d'une Congrégation des Rites (*Immensa*, 22 janvier 1588)²⁰ établie par Sixte Quint pour mettre un terme aux entreprises auxquelles avaient été communément sujets les livres liturgiques de l'Église. En cela, il se faisait bien des illusions. Les exceptions à l'uniformité liturgique prévues par Pie V en faveur des rits locaux fixés depuis deux siècles au moins sont limitées à l'ancien archidiocèse de Milan, à quelques paroisses et chapelles de Tolède, à l'Église de Lyon, à quelques ordres religieux : carmes, dominicains, chartreux... En cas d'infractions, les peines

prévues par la Congrégation des Rites pouvaient aller jusqu'à l'excommunication. (*cf.* ch. 6, n. 12)

5. *Épuration sévère de l'office. La messe-sacrifice.*

La messe fait l'objet de la part du concile d'un examen de fond et de forme. Pour ce qui est du fond, a été confirmé le sens traditionnel de l'Eucharistie : sacrifice propitiatoire, au contraire donc des réformés qui n'y voyaient qu'une commémoration. La communion est bien un sacrement dans lequel le Christ est réellement présent, le concile le confirme (*cf.* ch. 4, § 2 et 3). On admet que l'Eucharistie sanctifie avant même qu'on la reçoive « car le Corps du Christ y était déjà présent » et, comme au Moyen Âge, que la messe porte des fruits que le dévot récolte, qu'il communie ou non. C'est au cours de la treizième session, le 15 octobre 1561, que fut fixée définitivement la doctrine catholique sur l'Eucharistie. Elle proclame que l'Eucharistie sous des espèces visibles, c'est le Christ immolé, sacrifice perpétué par l'Église en vertu du privilège qui lui a été octroyé pour la première fois le soir de la Cène lorsque le Christ a dit : « Faites ceci en mémoire de moi », pouvoir donné aux apôtres et transmis à leurs successeurs (par le sacrement de l'ordre) dans le sacerdoce. Elle insiste sur l'utilité de l'assistance fréquente à la messe et, dans le décret fondamental *De observandis et evitandis in celebratione missarum*, recommande impérativement que ne se trouve dans les cérémonies rien qui soit contraire aux décisions conciliaires. Contrairement et par opposition à la Réforme protestante est légitimée la pratique de l'adoration de l'Eucharistie mais il est reconnu que le but est bien la communion. Cette nouvelle vigueur donnée à la piété des catholiques envers l'Eucharistie aboutira plus tard, au XIX^e siècle, à la multiplication des congrégations vouées au Saint Sacrement et à son culte hors et dans l'office.

Sur bien des sujets encore controversés, il fut prononcé dogmatiquement, par exemple sur la justification²¹. Après de longs débats, bien des points encore en balance furent ainsi réglés et fixée la position officielle de l'Église, toute autre étant « anathème » et désormais considérée comme hérétique²². Pie V a complété avec soin et dans le détail ce qui concernait le service divin.

Si l'on examine les textes, on s'aperçoit que des coupes sévères ont été effectuées dans l'avant-messe mais aussi dans la partie dite messe des fidèles (exemple ch. 5, § 10). Œuvre utile et nécessaire mais qui a réduit certaines prières au point que ces restes égarés sont incompréhensibles si on ne connaît pas l'histoire des rites et des usages disparus. Ils donnent une impression de décousu. De là, plus tard, le désir d'une refonte générale. La volonté de remise en ordre était si

grande que parfois le but fut dépassé. Par crainte d'abus réels ou d'excès possibles, on a multiplié les suppressions, par exemple la procession de l'offrande des fidèles, cette antique et pieuse coutume, et l'on a touché à des éléments traditionnels auxquels le peuple tenait, comme ces invocations à Marie dans le *Gloria*. Après Trente, on ne peut plus changer le texte de la messe, même de simples prières. Le rit se fige.

6. *La messe en latin. Le style de la Renaissance et son influence sur l'office. La Contre-Réforme et le retour des rigueurs.*

Le vocabulaire de la messe est resté très médiéval et, malgré quelques tentatives vaines, en particulier dans le chant, le latin d'Église a survécu. On a même renoncé, en ce xvi^e siècle érudit, à vouloir scander le vers religieux sur le mètre grec ou romain. La Renaissance reprochait à la liturgie l'incorrection du style mais elle ne parvint pas à imposer le latin cicéronien des écoles.

On pouvait s'attendre au pire à une époque où l'on essayait de désigner Dieu par le terme de *numen* et la Vierge par celui d'*Alma parens* et où la prédication, truffée de latin, se laissait aller aux excès de la rhétorique classique (cf. ch. 9, § 12). N'a-t-on pas vu le pape Clément VII, par souci d'adaptation au monde de son temps, accepter de nouvelles prières où l'on évoquait les dieux de la mythologie païenne comme Bacchus et Vénus²³? Ce bref de 1525 ne sera jamais abrogé. Le style païen de la Renaissance n'avait pas seulement envahi la peinture, la sculpture et l'architecture, il s'était introduit dans les livres d'Église. Il régnera en maître jusqu'à la fin du xvii^e siècle au moins, jusqu'à ce Santeuil (1620-1697), poète latin moderne, surtout connu pour ses hymnes sacrées. Longtemps on fut persuadé qu'on ne pouvait célébrer dignement le Dieu chrétien que dans le langage consacré au culte de Jupiter et autres habitants de l'Olympe. Le pape Urbain VIII (1623-1644) ne résistera pas, encore au xvii^e siècle, au mouvement général et voudra à son tour réformer texte et chants dans le sens du plus pur classicisme.

C'est dans le désir d'une pastorale efficace et afin de ne pas compromettre le « dépôt sacré » qu'eut lieu au concile le grand débat sur l'emploi de la langue vernaculaire dans la messe et sur la légitimité de la traduction (cf. ch. 7, § 8, 9). Il aboutit, après un vif échange d'arguments, au maintien de la vieille Vulgate²⁴ et du latin dans l'office. Les tenants du latin l'emportèrent lors de la session du 17 septembre 1562, la vingt-deuxième plénière. Ils étaient représentés notamment par le cardinal Pacheco et son théologien Alonso de Castro, conservateurs ardents qui défendirent les arguments de la tradition (cf. ch. 7, § 8, 9; ch. 9 § 9). Dans le camp adverse s'illustra

l'évêque de Trente, Christophe Madruce, qui avait affaire au prosélytisme protestant, en langue locale. Il souhaitait combattre comme eux, évangiles et épîtres traduits à la main. Après l'échec de Madruce et de ses partisans, la lutte contre la traduction des livres sacrés s'accrut. En 1590, l'Index de Sixte V interdit même les paraphrases de ces textes en langue vulgaire. La demi-tolérance du début du siècle était loin²⁵.

La Contre-Réforme avait entrepris alors dans toute l'Europe une guerre, partiellement victorieuse, de reconquête catholique. Ses rigueurs se firent sentir particulièrement dans certains pays comme l'Espagne et le plus souvent avec l'appui des princes. Il en avait été autrement et même au concile de Trente : l'empereur Ferdinand avait insisté encore, vainement il est vrai, pour l'introduction des langues nationales dans le culte, en particulier dans le chant ecclésiastique. Les articles qu'il voulait soumettre au concile furent écartés par les légats du pape comme « altérant profondément la discipline, le rit et conduisant au protestantisme ». De fait, la Réforme avait alors adopté partout la langue locale pour la célébration de l'office, office chrétien mais qui n'avait presque plus rien de commun quant au fond et à la forme avec la messe « papiste ». Ferdinand, en réclamant le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, ou l'affirmation de la dépendance du pouvoir épiscopal directement de Dieu et non du pape, ne fut pas plus entendu que les Français quand ils posèrent de nouveau la vieille question de la Sorbonne relative à la supériorité des conciles sur les papes, mais il y eut un résultat positif. La question de la langue vulgaire dans le culte aboutit à la décision obligeant le clergé à prêcher à l'église dans la langue nationale (*cf.* ch. 7, § 10 ; ch. 9, § 8, 11). La création d'un catéchisme donna au prêche les bases dogmatiques indispensables aux prêtres et aux fidèles. La méfiance à l'égard du chant et de la musique, par contre, demeura : pas de musique profane dans les églises selon le paragraphe 4 du décret *De observandis*. On limite l'emploi de l'orgue comme du chant²⁶. Sans le zèle de Pie V et l'autorité de l'Inquisition, l'application effective des décisions conciliaires eût été encore plus difficile.

7. Pie V et son œuvre.

Pie V, tenace, vint à bout des principales difficultés. Son rôle dans la liturgie est comparable à celui de Grégoire le Grand. Ce souverain pontife a rempli par son action le xvi^e siècle. L'Histoire n'a pas à considérer la défaveur actuelle qui succède à une longue période de complaisance dithyrambique²⁷. Il est le pape de l'après-concile de Trente. Son activité est à rapprocher de celle de Jean Paul II,

également pape d'après concile mais, à la différence de Pie V, pape de tous les rapprochements.

Pie V (saint) — 1504-1572 — Michel Ghislieri né à Bosio Marengo — était de « basse extraction ». Il entra à quatorze ans chez les Dominicains. Il fut élu pape en 1566 par les partisans de la rigidité religieuse ; saint Charles Borromée joua un grand rôle dans son élection. Intègre, économe, pieux, dévoué aux malheureux, travailleur, il vécut dans toutes ses fonctions d'inquisiteur, de cardinal, de pape, avec l'austérité d'un moine. Il se sentait malheureux sous la tiare. Il ne redoutait pas les puissants, il les bravait : Philippe II lui rappela un jour qu' « il ne devait pas essayer de voir ce qu'il est possible d'exécuter à un prince poussé aux dernières extrémités ». La sévérité de Pie V s'étendait à tous. Combien de fois n'a-t-on pas été obligé de lui répéter qu'il n'avait pas affaire à des anges mais à des hommes. Il manquait totalement d'indulgence et lutta sans pitié contre l'hérésie et même contre l'apparence d'hérésie : le respectable cardinal Polus en fit la dure expérience et aussi l'archevêque de Tolède, Carranza²⁸. Les protestants surtout furent les victimes désignées de cette intransigeance²⁹. Il soutint le parti catholique dans toute l'Europe : les Guises en France, Marie Stuart en Écosse, Philippe II dans les Pays-Bas. Il excommunia vainement Élisabeth I^{re} d'Angleterre. Il parvint à lancer une expédition-croisade contre les Turcs qui aboutit à la grande victoire navale de Lépante (1571), « bataille la plus heureuse qui ait jamais été gagnée par les chrétiens » (Ranke). Après avoir tant fait pour provoquer et pour avancer l'œuvre de restauration religieuse, il ne s'est pas contenté de publier de nombreux décrets, il a su en imposer l'application. Il veilla à rétablir la discipline ecclésiastique, en particulier il s'attacha à ce que les curés n'abandonnent plus leur église paroissiale et célèbrent régulièrement le service divin. Il réglemena fermement suivant le vœu du concile, comme l'avaient fait Grégoire VII et Innocent III, pour que « prêtres vagabonds, inconnus, scandaleux, criminels » soient écartés de l'autel³⁰.

La politique de Pie V fut appuyée par les Jésuites qui étaient alors les soldats inconditionnels de la papauté. Ils se dépensèrent même en Espagne où ils étaient impopulaires. On les regardait en effet comme des « Juifs-chrétiens » (Ranke). On leur supposait la pensée de vouloir un jour se venger de tous les mauvais traitements qu'ils avaient soufferts... L'application de la réforme liturgique n'en fut pas facilitée. L'Inquisition que Pie V avait contribué à réorganiser lui fut une aide précieuse ainsi que la Congrégation de l'Index³¹ qu'il institua (1571-1917) et qui lui permit d'aller au-delà des textes conciliaires.

Défenseur de la juridiction et des immunités de l'Église, il affermit incontestablement la doctrine de la suprématie papale et le droit du pape à l'interprétation des canons tridentins.

Réformateur de l'Église, il imposa le catéchisme (1566), révisa le bréviaire (1568), et le rituel rénové de la messe grégorienne (1570) qui régneront quatre siècles, jusqu'à Vatican II, sur le monde catholique³².

8. *Tendance vers l'unité religieuse. Avatars de la messe de Pie V.*

Par l'instauration du missel tridentin obligatoire, Pie V donnait satisfaction à une demande qui remontait au début du siècle : qu'il n'y ait, par diocèse au moins, qu'un missel, demande bien compréhensible tant la confusion était alors grande dans la liturgie catholique, mais beaucoup pensaient maintenant que le pape avait dépassé les vœux. L'époque n'aimait pas l'uniformité, les forces particularistes étaient encore vives et le vent d'indépendance ne sera, là comme ailleurs, contenu qu'au xvii^e siècle.

Cette messe de Pie V, plus sobre, plus concise, assurément d'esprit grégorien et romain, dispose d'un clergé en voie d'amélioration. Par la création de séminaires, le pape a voulu lui éviter le reproche d'ignorance et d'incompréhension des textes lus à la messe. En France, le clergé est le premier ordre du royaume, devant la noblesse et, malgré tout, le plus instruit. Il est, en dépit d'une aisance matérielle périlleuse pour ses vertus, de mœurs meilleures en cette fin du xvi^e qu'au début mais néglige trop souvent ses obligations culturelles ; il les abandonne volontiers à d'autres clercs, intellectuellement parfois et financièrement toujours, réduits à la portion congrue. Les prêtres devaient instruire, en particulier par le prône, suivant les règles du catéchisme modèle, connu sous le nom de catéchisme de Trente. C'était un progrès.

Le concile et Pie V avaient espéré régler de façon définitive ce qui concernait le rit de la messe et l'avoir mis à l'abri de toute atteinte, privée ou non. Présomption bien humaine propre à tout réformateur. Il y a d'abord eu le fait incontournable de l'augmentation en nombre des fêtes de saints, donc du Sanctoral³³. Ensuite les *additiones et variationes* officielles n'ont pas tardé : dès 1604, Clément VIII établit une nouvelle réglementation de la bénédiction finale. En 1634, Urbain VIII intervint à son tour dans le texte ; il en fut de même sous Clément XIII. En 1884, Léon XIII ajouta des prières obligatoires en fin de messe. Comme avant le concile de Trente et sur la même pente fatale, la messe s'étirait inexorablement. Il en sera ainsi, plus gravement, après le concile Vatican II malgré ou à cause d'une refonte que l'on voulait générale³⁴.

Entre messes d'avant et d'après concile, il y a, au xvi^e siècle, une différence fondamentale : alors que la messe ancienne médiévale dérivait essentiellement de la « messe épiscopale », la messe sortie de

L'épuration tridentine est une forme qui découle de la messe basse. La célébration a changé de prototype. La messe type est devenue la « messe privée » : un sacrifice, un prêtre, un servant, un office silencieux auquel assistent quelques individus³⁵, voilà la règle la plus fréquente. Elle est le signe de ce mouvement individualiste qui n'a pas fini d'emporter égoïstement l'Occident vers des horizons éloignés de tout sens véritable de solidarité et de communauté fraternelle.

C'est le temps de Machiavel et de ses conseils amoraux, de Wallenstein et autres condottieri, des atrocités de la guerre de Trente Ans et de la colonisation aux Amériques, de Jules II, de saint Ignace de Loyola, des Médicis d'Italie, de France et des sombres personnages de la politique européenne : Charles Quint, Ferdinand II, Philippe II, Guillaume d'Orange... Période tout en contrastes. Alors, les vues mystiques de la religion se heurtaient non seulement à l'humanisme paganisé mais encore au rationalisme universitaire et surtout à l'administration pontificale et épiscopale.

9. Accueil de la messe de Pie V en France et ailleurs.

Comment furent reçues en leur temps les décisions du concile de Trente ? Plus facilement que ne l'auraient laissé supposer les débats. L'Espagne, après quelques velléités royales de résistance, les accepta, à la suite de l'Italie, toutefois plusieurs cathédrales marquèrent leur opposition. Le Portugal, sous le sceptre de Philippe II, soumis à l'influence jésuite, se plia sans difficultés notables, ainsi que les colonies des Indes occidentales et orientales. La Flandre, la Pologne, la Suisse, l'Allemagne, la Hongrie, pour la partie catholique, réformèrent leurs livres d'offices d'après celui de Pie V. Les Églises de France réunies en conciles provinciaux adoptèrent l'office romain ou corrigèrent leurs livres diocésains. Cependant, il y eut des grincements significatifs et il faut distinguer les réactions suivant les décrets. Ce qui touchait à la messe fut mieux accepté que le reste plus temporel, mais plus que pour le principe, on fit valoir en France les fameuses libertés gallicanes. Le parlement de Paris prit sur lui d'ajouter au canon la formule *Pro rege nostro*. D'autres parlements n'hésiteront pas à faire paraître de violents factums d'opposition. La Sorbonne y renonça à regret. Aux états généraux de 1614-1615, le tiers état, par son président Miron, déclara « ne pas tenir pour articles de foi tout ce qui était décidé par ce concile et que si, en bon catholique qu'il était, il acceptait ce qui touchait à la doctrine et à la foi, il se refusait à une promulgation qui n'était pas dans la coutume et qu'on n'y avait jamais procédé en ce royaume de France », le concile serait-il œcuménique ; « [qu']il y avait d'ailleurs des articles contraires aux libertés gallicanes ». C'était aussi l'opinion d'une

bonne partie de la noblesse. En vain le clergé, qui s'était vanté de faire publier en France intégralement les décisions conciliaires, avait-il rétorqué que les articles tant contestés ne concernaient en fait que l'Église d'Italie et celle d'Espagne. Devant une hostilité, qui pourtant n'avait rien d'exceptionnel, les ultramontains allèrent jusqu'à soutenir que « résister aux articles était résister pareillement à la foi ». L'évêque de Belley, Camus, ami de saint François de Sales, prédicateur écouté aux états, évêque qui répondit sans peur et vertement à Richelieu, apportera son appui aux thèses romaines. Il y a un fait symptomatique : le missel de Pie V ne fut adopté par le diocèse de Paris qu'en 1615, soit près d'un demi-siècle après le concile ! C'est seulement dans les années 1610-1650 que les décisions conciliaires pénétreront les provinces en profondeur. Il a fallu pour cela l'influence de personnages religieux ou laïcs et l'action des congrégations nouvelles dont le rôle ira grandissant. La réforme catholique a fait tache d'huile dans les différents pays mais il faudra encore des décennies pour qu'elle soit généralement suivie.

Il faut reconnaître qu'au milieu du XVII^e siècle l'objectif apparaissait atteint : l'unité liturgique était officiellement rétablie en Occident « papiste » pour plusieurs siècles. Le rit romain triomphait. Il le devait à l'action tenace et impitoyable de la Contre-Réforme³⁶.

10. *Bilan du concile de Trente (spécialement en ce qui concerne la messe).*

L'Église catholique pouvait présenter un bilan favorable. Les contours de sa doctrine avaient été nettement précisés, ses dogmes également. Ses sept sacrements avaient été confirmés face au protestantisme (qui n'en conservait au mieux que deux)³⁷. La discipline ecclésiastique défaillante dans les monastères, chez les prêtres et les évêques, s'avérait en voie de rétablissement. L'instruction du clergé était organisée par la création de séminaires. Depuis la promulgation officielle par le pape Pie IV en 1564 (bulle *Benedictus Deus*) des mesures de réforme prises par le concile de Trente, promulgation significative en droit³⁸, l'autorité papale confortée n'avait plus à craindre les conciles. Sa suprématie religieuse était reconnue. Son interprétation souveraine des textes faisait foi. Le catéchisme de 1566, une nouveauté³⁹, établi sous sa direction, donnait une base sérieuse à la catéchèse en général et à la prédication en particulier. Si, dans la crainte que l'Église ne devienne une nouvelle tour de Babel, le latin avait été conservé dans l'office, la langue locale, jugée indispensable pour la pastorale, était rendue obligatoire dans les homélies et les sermons « afin que tous bénéficient de l'Évangile ». Chant et musique épurés comme le missel n'étaient pas prohibés mais devaient être plus conformes au caractère

sacré du culte dont la partie essentielle restait la messe. Jamais sa valeur, en ce xvi^e siècle où il était de mode de douter du christianisme et de moquer les clercs, n'avait été portée aussi haut. A leur insu, les protestants avaient contraint l'Église à en mieux assurer les bases et à en assumer le développement de fond et de forme. Il en a résulté un enrichissement de la Tradition, semblant donner raison à cet enseignement du v^e siècle de l'abbaye de Lérins⁴⁰ disant que le dogme n'est pas fixé pour toujours ou, plutôt, bien compris dès l'abord : « C'est le grain qui enferme un fruit qui peut mûrir. » Première expression de l'idée d'« explicitation » qui oppose le catholicisme romain à la Réforme protestante. Le concile de Trente et Pie V ont donné un extraordinaire prolongement à l'antique Tradition et, sans le vouloir, un argument aux tenants de la Tradition vivante.

Après le concile, comme précédemment, l'assistance est gardée respectueusement à distance de l'autel et des textes sacrés. Certes, ce qui est refusé au vulgaire peut être ouvert à l'élite, au clerc donc, à la rigueur à l'humaniste, mais, comme dit l'un d'eux, Josse Clichtove, « la lecture des choses qui se font dans le vénérable sacrifice de la sainte Eucharistie ne concerne en aucune manière ceux qui ne sont pas chargés du service du Saint Autel ». Sur ce point le concile de Trente n'a rien changé et l'après-concile a plutôt aggravé la situation. Si le concile a établi pour plusieurs siècles une utile stabilité du culte, défendu par de puissants barrages contre les initiatives personnelles, il a une part de responsabilité dans le renforcement avec les années d'une tendance à une dévotion individuelle mesquine. En effet, la question se posait alors de savoir ce que doit faire à la messe le chrétien qui ne connaît pas le latin. Les uns répondent : suivre attentivement le déroulement de l'office et méditer, les autres disent : prier. L'usage le plus fréquent était de prier ou de dire son chapelet pendant que se déroulait la messe dont on ne voyait pas toujours le célébrant.

11. *Importance de la victoire de la messe tridentine, messe de la papauté. Ses limites.*

A la fin du xvi^e siècle, l'histoire constate une double victoire, celle de la papauté et celle de sa messe. Une carte des pays conservés ou regagnés à la messe romaine, pays latins surtout mais aussi pays germaniques, en témoignerait. Cependant, il reste que si la liturgie catholique de la messe tridentine est bien unifiée comme souhaité, le nombre de ses adversaires et de ses dissidents ne cessera d'augmenter au cours des siècles à venir.

Le xvi^e siècle n'est pas seulement celui de l'apparition d'idées qui

ont préparé le monde moderne, de l'antagonisme sanglant entre catholiques et protestants, une période de *Sturm und Drang*⁴¹ pour employer une expression germanique utilisée dans un autre temps, de la renaissance (*cf. nota*) des lettres, des arts, des sciences, mais aussi, chez les chrétiens de confession différente, une période de renouveau des convictions religieuses et des formes de dévotion. Le xx^e siècle finissant en éprouve encore l'importance et en subit l'impact⁴².

NOTES

1. Il y a des changements au cours des siècles, mais le changement n'apparaît pas forcément au début du siècle. Il n'y a pas de changement marqué entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle (*cf.* ch. 10, § 13 et ch. 11, § 5).

2. Rit romano-lyonnais : un des rites diocésains particuliers si fréquents en France avant le concile de Trente et qui lui ont survécu. Le diocèse de Lyon décida en effet de conserver sa liturgie séculaire. Les variantes de son *ordo missae* ne sont pas considérables, elles se caractérisent essentiellement par la solennité des rites.

3. Les pontifes les plus critiqués à cause de leur conduite privée (comme Alexandre VI Borgia — 1492-1503 — ou Jules II — 1503-1513) sont quasi irréprochables dans le gouvernement spirituel de l'Église et pour ainsi dire dans leur activité professionnelle de pontife.

4. Comme dans toutes les périodes troublées et de crise, il y a un renouveau des ordres religieux et du sentiment chrétien. Le xvi^e siècle ne manque pas de grands saints réformateurs très actifs. On peut citer outre Ignace de Loyola et Pie V, Charles Borromée, Philippe Neri, Robert Bellarmin, ainsi que les mystiques Thérèse d'Avila et Jean de la Croix. Tous ont joué un grand rôle dans leur siècle.

5. Certains prêtres n'hésitaient pas à célébrer la messe hors des lieux consacrés.

6. Luther (Martin) — 1483-1546 —, moine augustin, fut professeur à l'université de Wittenberg. Après un voyage à Rome dont les conséquences ont été incalculables, il revint scandalisé et s'en prit au commerce des indulgences d'abord et ensuite à la messe, affirmant la seule autorité de l'Écriture sainte et la doctrine de la justification par la foi seule. Il fut excommunié par la Diète de Worms (1521). Excellent humaniste, il traduisit la Bible en langue allemande mais n'hésita pas, en bien des occasions, à utiliser le latin, même, un temps, dans sa nouvelle messe. Il fut protégé par Frédéric de Saxe qui lui donna une retraite sûre au château de Wartburg. La doctrine luthérienne se répandit rapidement tant était grande en Allemagne la déliquescence du clergé catholique. Lorsque éclata la révolte des paysans de 1521, il prit contre eux le parti des princes. Sous leur protection, l'Église luthérienne s'organisa ; Luther révisa la liturgie suivant ses vues et rédigea un grand et un petit catéchisme. Il s'opposa à d'autres protestants avec la même vigueur qu'aux catholiques romains. Un de ses adversaires les plus rudes fut le Suisse Zwingli. La Confession d'Augsbourg, le credo luthérien, est de 1530. Luther soutient en matière de communion une doctrine de consubstantiation très proche de celle prêchée par le clergé catholique actuel.

Du luthéranisme est sorti une doctrine qui, au xvii^e siècle, aura son moment de gloire : le piétisme, sous l'impulsion de l'Alsacien Jacob Spener, dont l'influence fut sensible sur de grands esprits au xviii^e siècle, notamment sur Goethe.

7. Parmi les raisons qui ont dressé Luther contre la messe, il y a la multiplication

du nombre des messes. Ces sacrifices en série lui paraissaient inconvenants. Pour lui, ils enlevaient toute valeur à l'idée catholique de sacrifice du fait même de leur nombre et de leur simultanéité. Il reprochait en outre à l'Église d'en être arrivée à enseigner les fidèles sur la forme de la messe et non sur le fond, sur l'allégorie et non sur les paroles du Seigneur : « A présent ceux qui expliquent la messe s'amusent à faire l'allégorie des cérémonies humaines, c'est une tromperie... » (Pour l'Église catholique, l'explication des cérémonies était en soi un enseignement par l'évocation de la vie du Christ, de sa Passion et de sa Résurrection. Cf. allégorie, ch. 3.)

8. *Prayer Book of Common* : livre liturgique des anglicans adopté par d'autres Églises protestantes. C'est une révision des livres liturgiques catholiques effectuée d'abord par Cranmer. Il y eut plusieurs éditions dont une est très connue, celle d'Édouard VI. L'Acte d'Uniformité du 19 mai 1662 a officialisé un *Prayer Book* à peine modifié. Il précise le service du culte et donne les textes des différentes cérémonies. Élisabeth I^{re}, par un acte de suprématie, avait imposé par un nouvel Acte d'Uniformité son édition du *Prayer Book* (1559). Cette reine d'Angleterre (1533-1603) dut dissimuler pendant sa jeunesse ses opinions religieuses. Elle rétablit l'Église anglicane mais elle se défiait des protestants comme des catholiques. Après son excommunication (1570), elle promulga la Confession des Trente-Neuf Articles et persécuta les catholiques, particulièrement en Irlande. Elle fit exécuter Marie Stuart, reine d'Écosse, en 1587 et soutint les protestants dans toute l'Europe. Son règne (ère élisabéthaine) fut une période de prospérité et d'épanouissement.

9. *Farel*, Guillaume (1489-1565) : réformateur français, disciple de Lefèvre d'Étaples puis de Zwingli, fit adopter la Réforme protestante à Genève avec Calvin.

Calvin (Jean Cauvin — 1509-1564) : humaniste, adhéra à la Réforme en 1533. Brillant prédicateur et écrivain, il développa une doctrine plus radicale encore que celle de Luther et publia, d'abord en latin, sa célèbre *Institution de la religion chrétienne* (1536). Il attendit à Strasbourg de pouvoir retourner à Genève où l'attendait Farel. A Genève (dont il fonda l'université), il joua à la fois un rôle religieux et politique d'extrême rigueur : Michel Servet, médecin espagnol passionné de théologie, que ses ouvrages de tendance athée ou panthéiste avait obligé à chercher refuge à Genève, fut arrêté sur ordre de Calvin, et condamné à être brûlé vif. La doctrine calviniste consiste en la reconnaissance de la Bible comme source unique de la foi, l'acceptation augustinienne de la prédestination sous sa forme la plus extrême, la nécessité du retour à la simplicité évangélique de l'Église primitive. Calvin rejette la messe comme Luther mais pour lui la communion n'a plus qu'une valeur symbolique. La liturgie de la Parole a la primauté sur le sacrement et sa liturgie. Il glorifie l'activité humaine et pousse au développement du capitalisme (acceptation du prêt à intérêt, etc.) et à la démocratie. Le succès de la doctrine fut encore plus grand que celui du luthéranisme surtout dans la bourgeoisie anglo-saxonne, mais aussi en Suisse et plus tard dans les pays de mission.

10. Le réformateur suisse Zwingli (1484-1531) est en France bien moins connu que Luther et Calvin, bien qu'il ait écrit pour elle (*scripseramus maxime in usum galliarum*). Humaniste sachant le grec, il a eu des démêlés avec Luther qui ne l'aimait pas, notamment au colloque de Marbourg. Ancien curé catholique, bon théologien, il est proche de Calvin mais plus radical. Tout repose pour lui sur la foi : « Les œuvres viennent de la foi, la foi vient de Dieu. » La messe en tant que célébration d'un sacrement est rejetée, le pain n'est qu'un signe de l'invisible qui rappelle que c'est le Christ qui sauve. Zwingli remplace le *est* par *significat*. L'offrande du pain et du vin représente l'engagement du chrétien au service du Christ qui seul nourrit et purifie les âmes. Qui croit à la Parole, à la prédication des Apôtres, est sauvé, qui n'y

croit pas est damné. Les condamnations du pape sont sans prise sur le croyant : qui peut mettre en accusation un élu de Dieu ? Il scandalisa les protestants et davantage encore les catholiques : ne faisait-il pas distribuer la communion par des laïcs... Zwingli fut à la fois chef religieux et chef politique, il périt sur le champ de bataille de Cappel qui vit s'opposer ses protestants de Zurich et les cantons catholiques (1531).

11. Les conciles, ces assises de chrétienté, sont la continuation du « collège des Apôtres ». On distingue : les conciles œcuméniques : 7 (ou 8) de 325 à 787, tous tenus en Orient et reconnus aussi comme œcuméniques par les Églises orthodoxes. Les conciles généraux dits abusivement œcuméniques comme celui de Trente ou Vatican II. En effet, depuis le schisme de 1054, ces conciles ne sont pas reconnus par les Églises orthodoxes. Enfin, les synodes nationaux ou régionaux, dits parfois aussi conciles. Depuis le concile d'Éphèse, le livre d'Évangile préside aux assises conciliaires.

Les conciles se sont progressivement dégagés des emprises laïques. Le concile de Trente est considéré, comme celui de Nicée I et de Vatican II, comme un des plus importants. Il a été réuni en vue de réformes dans l'Église ainsi que pour la fixation de dogmes contestés ou insuffisamment définis et pour préserver les fidèles d'opinions soutenues par les protestants. Le concile a duré dix-huit ans avec de longs intervalles d'inaction. Durant cette période, cinq papes se sont succédé : Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV. Le concile s'est terminé dans les pleurs de joie. Il fut confirmé par la bulle *Benedictus Deus* (1564).

Les débats avaient été parfois houleux ; un temps, des thèses se rapprochaient de celles des « réformés » et furent à ce titre sévèrement écartées (thèses sur la justification par ex.). Il y eut aussi entre les pères dispute relative à l'action sacrificielle : avait-elle sa source dans la Cène (thèse des Jésuites) ou dans le sacrifice de la Croix (thèse des Dominicains) ? Le concile trouva une formule intermédiaire (cf. articles du journal *la Croix* de mai à septembre 1928 signé par le théologien L. Cristiani).

Le concile fut parfois dans une situation bloquée en sorte que le pape parut alors le meilleur arbitre quoi qu'on pensât de la suprématie du concile sur le pape ou du pape sur le concile. Les prélats espagnols soutenaient alors encore l'idée de « primauté honorifique » du pape. Le travail effectué fut considérable. Les décisions ont porté sur l'Eucharistie, la transsubstantiation, la double présence du Christ dans l'Eucharistie et dans les cieux, les sacrements, le culte des saints, le rôle de l'Écriture et de la Tradition, le bien-fondé des indulgences... Dans la précipitation de fin de concile, on admit qu'il y avait un purgatoire. Chaque affirmation dogmatique est accompagnée d'un décret. La base de la législation de la messe est dans le décret *De observandis et evitandis in celebratione missarum*.

On constate aussi, en plus de l'affirmation de la doctrine, le triomphe dans l'Église de la scolastique sur l'humanisme.

12. Cf. chapitre 3, § 9 et 23 et chapitre 11, § 15.

13. Au concile de Trente, sur 270 présents à un moment donné, il y avait 187 Italiens mais tous n'étaient pas favorables au pape ou à ses légats, 31 Espagnols, 26 Français et seulement 2 Allemands mais l'influence germanique dépassait largement celle de ces deux représentants du clergé. La papauté a disposé lors du concile de Trente d'excellents légats. Parmi eux, Contarini retient l'attention : modéré, fin diplomate, il a été aux limites de la conciliation tant avec les protestants qu'avec les princes ; ce ne fut pas sans risque pour lui. Il avait déjà été le principal artisan de la tentative de compromis à Ratisbonne et on l'a retrouvé lors de la délicate question de la convocation au concile de Trente. Dans la dernière période, le

concile a dû de parvenir à bonnes fins à l'adresse du cardinal Morone qui sut calmer les mécontentements de la maison d'Autriche et permettre néanmoins à la papauté de voir résolu le problème de la primauté. Mais les princes et les pères du concile avaient vu d'un mauvais œil les propositions au concile passer d'abord par les légats et le pape avant de leur être soumises. Le rôle joué par les légats faisait dire à l'ambassadeur de France : « Lorsque l'inspiration fait défaut à Trente, on en envoie chercher à Rome dans un sac. »

14. Au concile, on se traite de « damné hérétique » mais on ne s'arrache plus les poils de la barbe comme ce fut le cas dans des conciles plus anciens.

15. Il semble que le missel du Latran du XIII^e siècle publié par Azevedo soit un modèle typique des livres examinés. (dom André Wilmart.)

16. Les Jésuites, alors « soldats de la papauté », ont joué un rôle considérable au concile de Trente et après. Ils étaient opposés à toute novation, suivant la doctrine de leur ordre : on ne doit jamais en religion donner son assentiment à ce qui se rapproche d'une innovation (Orlandus VI).

17. Indignation interprétée comme une sanction inférieure à l'excommunication.

18. La publication se faisait autrefois par affichage aux portes de Saint-Pierre et de la chancellerie apostolique ainsi qu'à l'extrémité du Champ de Flore à Rome, jusqu'à la création par Pie X, au début du XX^e siècle, d'un journal officiel, les *Acta apostolicae sedis*.

19. On conçoit l'étonnement des intégristes de notre temps lorsqu'ils ont vu écarter, prohiber, le rit grégorien, remplacer la messe de Pie V (un saint !) par une messe nouvelle. L'ancienne ne présentait-elle pas toutes les conditions requises pour sa permanence ? On peut objecter à leurs protestations deux arguments, l'un juridique, l'autre moral.

Argument juridique : en vertu de l'adage *par in parem potestatem non habet* (un pair n'a pas de pouvoir sur son pair) nul ne peut donc « obliger » ses égaux. Un pape peut délier et se délier par la même puissance qui avait permis à son prédécesseur de lier. Voilà pourquoi les contestataires condamnés ont toujours fait appel à un pape ou à un concile « mieux informé ». Mais cela prouve aussi que les plus hautes décisions papales qui touchent non le dogme mais les lois ecclésiastiques n'ont pas plus de solidité que les édits royaux de France qui, on le sait, étaient « à toujours », autrement dit irrévocables (*cf.* édit de Nantes et sa révocation).

Argument moral : si le pape « éclairé par l'Esprit-Saint » qui a pris les décisions, maintenant révoquées ou modifiées, avait disposé des raisons du pape actuel et dans les conditions temporelles actuelles, il aurait agi comme son successeur. Il n'y aurait alors qu'apparente contradiction.

20. Congrégation des Sacrés Rites (devenue de nos jours Congrégation du Culte divin) « doit veiller à ce que les anciens rites soient observés avec soin et en tous lieux même dans notre chapelle papale (...) aux messes et divers offices ». (Pie V.)

21. La justification est un problème fondamental du christianisme. Dans son sens théologique, elle est le fait du passage de l'état de péché à l'état de grâce. Selon saint Augustin qui a vécu l'impuissance de la volonté, ce n'est possible que par l'amour du Christ qui, innocent, s'est sacrifié pour racheter le pécheur. Selon Luther, la justification salvatrice est intégralement et gratuitement donnée par le Christ sans l'intervention des mérites du pécheur. Barth, théologien protestant, traduit ainsi : « Pécheur je l'étais et je le suis encore, justifié je le suis déjà et le deviendrai. » Cette doctrine de la justification par la foi seule, par le Christ dans la foi, a été condamnée par le concile de Trente. Le concile affirme que la justification est obtenue par la foi et par le mérite des œuvres et c'est un dogme de l'Église depuis lors. Pour Zwingli,

les œuvres ne sont possibles que par la foi, pour l'Église catholique, par la fréquentation des sacrements. La justification est plus que le pardon des péchés, elle est aussi rénovation de l'être par la grâce sanctifiante. On la doit à l'amour du Christ et à son sacrifice sur la Croix qui en est l'expression. L'impie ne saurait être justifié s'il n'y a un mouvement de sa propre volonté. « Pour le chrétien, le contraire du péché n'est pas la vertu, selon Kierkegaard, mais la foi. » Le sujet a fait l'objet d'inépuisables controverses. Parmi les catholiques, il y eut des thèses intermédiaires. C'est ainsi que pour Pflug et Grappa Seripando Contarini, il y a une double justification : l'une dépendant de nous, inhérente à nous, grâce non méritée, active dans les œuvres, visible dans les vertus, mais incapable à elle seule d'assurer le salut, imparfaite ; l'autre justification procède du Christ, par ses mérites les péchés sont pardonnés et le salut assuré car elle est, de nature, parfaite. Pour Nachanti de Chiozza, la rémission dépend uniquement des mérites du Christ, ce qui à ses yeux n'interdit pas les bonnes œuvres, la renaissance intérieure de l'homme et de considérer que dans l'Évangile se trouve écrit tout ce qui conduit au salut. Caraffa et les Jésuites s'opposèrent à ces thèses intermédiaires qui avaient un relent de protestantisme et à des opinions hardies, comme celle de ceux qui osaient dire que Dieu qui avait créé l'homme sans lui demander son avis pouvait fort bien le sauver, que l'homme le veuille ou non...

22. Par exemple ce canon : « Si quelqu'un dit que le rit de l'Église romaine où l'on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration doit être condamné, ou que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, ou que l'eau ne doit pas être mêlée dans le calice au vin qu'on va offrir parce que c'est contraire à l'institution du Christ, qu'il soit anathème. »

23. Bacchus : il ne s'agit pas là du martyr du même nom, supplicié à Resaffa, ville sur les limites du désert d'Arabie.

24. Vulgate : traduction latine de la Bible par saint Jérôme au début du v^e siècle. Saint Jérôme s'est fondé sur des versions latines, sur des textes grecs, notamment la version des Septante (traduction de la Bible hébraïque en grec) et sur des textes hébreux. La Vulgate s'est imposée aux catholiques au viii^e siècle. Elle fut déclarée « authentique » par le concile de Trente en 1546. Le texte fut fixé par Sixte Quint en 1590 mais bien que déclaré intouchable (*ne varietur*) il fut amendé sous Clément VIII. Une révision avait été déjà envisagée au début du concile de Trente mais, faute d'entente, on avait préféré finalement garder le texte vénérable. Toutefois, Pie X, en 1907, confiera des travaux de révision à une commission bénédictine pour une édition critique et Pie XII déclarera qu'il fallait comprendre le mot « authentique » dans un sens juridique, à savoir qu'il n'y avait rien de contraire dans ce texte à la foi et aux mœurs tel qu'il est enseigné par l'Église. Ce fut la position aussi de Vatican II. Il en résulte que l'on peut améliorer le texte par des études scientifiques contrôlées. Les protestants ont traduit dès l'origine la Bible dans la langue vernaculaire. Parmi les premières traductions en français, on peut citer celle de Lefèvre d'Étaples. Avant Vatican II, la traduction française la plus usuelle était celle de Crampon pour les catholiques et de Segond pour les protestants.

25. L'Index de 1559 déclare qu'aucune Bible transcrite en langue vulgaire ne peut être imprimée, lue ou possédée sans l'autorisation du Saint-Office de l'Inquisition.

26. Cf. chapitre 8, § 4.

27. Le nom de Pie V, toujours vénéré par les intégristes, est devenu tabou et parler des encycliques de ce pape ou du concile de Trente est risquer de nos jours d'être pris pour un intégriste ou un conservateur par les gens d'Église.

28. Carranza : membre influent du concile de Trente, il passa par la suite devant l'Inquisition de Pie V.

29. Pie V a soutenu et approuvé les répressions du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Il n'hésita pas à envoyer des subsides et une petite armée en France pour soutenir la lutte contre les protestants avec instruction de mettre à mort tout huguenot prisonnier et de n'accorder aucun pardon. Il rêva même d'une expédition papale contre l'Angleterre.

30. Cf. chapitre 3, § 6 et 8.

31. L'Index : catalogue des livres interdits (*Index librorum prohibitorum*) dont la lecture pouvait être dangereuse pour la foi ou les mœurs (1559). La Congrégation de l'Index fondée en 1571, dont l'activité fut transmise en 1917 au Saint-Office, était chargée de la mise à jour permanente de ce catalogue dont la dernière édition date de 1949. Les dérogations accordées par l'ordinaire (l'évêque) étaient généreusement données dans la deuxième moitié du xx^e siècle mais elles n'étaient plus guère demandées... L'institution fut abolie en 1966.

32. Après le concile, il y a des différences dans la datation des événements, provenant de la réforme du calendrier par Grégoire XIII, lequel supprime dix jours de l'année 1582 : le vendredi 15 octobre succède au jeudi 4. Les années séculaires ne sont plus bissextiles sauf si le millésime est divisible par 400, (ce qui sera le cas en l'an 2000). La France adopte la réforme en décembre 1582, le dimanche 9 est suivi du lundi 20 ; la Grande-Bretagne en 1752, l'URSS en 1918, la Grèce en 1923... Il en résulte des variantes dans les dates du xvi^e siècle jusqu'au xx^e.

33. Le concile de Trente avait pourtant cru ce problème résolu après les coupes sévères effectuées dans la liste des fêtes de saints.

34. Cf. chapitre 5, § 10 et chapitre 11, § 9.

35. L'après-concile de Trente a développé les thèses de la tendance victorieuse jusqu'à l'excès : la partie dite messe des fidèles est devenue en quelque sorte messe du prêtre et soumise à une sorte de renaissance de l'arcane. Toutefois, cette tendance conservatrice a évolué par la suite. Une autre forme de participation s'est en effet développée au cours des siècles suivants (cf. *infra*, ch. 10, § 2). La messe privée devenue type de base (même de la messe solennisée) peut sembler contraire au principe communautaire de l'Église. De là la profonde réforme de Vatican II qui a voulu redonner à l'office une assiette plus collective, lui donner davantage de cohérence et de modernité en supprimant les restes, précédemment épargnés, des oraisons médiévales de l'avant-messe et de l'offertoire.

36. La Contre-Réforme a commencé par la réforme des ordres monastiques traditionnellement sources de spiritualité. Il y a eu de grands esprits qui se sont opposés dès l'origine à Luther et au protestantisme. Ils ont contribué à freiner son expansion, tels Thomas More ou Gaspar Contarini, catholique libéral. Le rôle des Théatins aussi a été considérable ; ils sont de tendance réformiste. L'ascension des Jésuites a été encore plus remarquable dans les différents pays malgré les oppositions qu'ils ont rencontrées, notamment celle du Parlement en France. Partout, ils seront les plus valeureux lutteurs contre le protestantisme. Leur lutte, sous la direction d'un pape comme Sixte Quint, ne s'embarassa pas de pitié mais permit la reconquête d'une partie de l'Europe. L'Église ne pouvait en effet compter sur le clergé séculier ; Pie V écrivait en 1566 : « La cause principale de l'hérésie en Allemagne est la conduite [...] déshonorante du clergé. » Par contre, la papauté pouvait compter sur des Jésuites tels que Pierre Canisius.

L'intolérance est de règle à l'époque tant chez les catholiques que chez les protestants qui savent aussi que la tolérance ne paie pas. Le cardinal Caraffa ne sera pas tendre en Bohême après la bataille de la Montagne blanche. L'action des catholiques laissa aussi bien à désirer outre-mer... L'adresse des Jésuites a parfois

dépassé les espoirs les plus optimistes, tant en Allemagne qu'en Autriche. Elle faillit réussir même, très honorablement, en Suède et l'échec n'est pas imputable au jésuite Possevin auquel se confessa Jean III Vasa. Ce roi communia selon le rit catholique et embrassa chaleureusement son confesseur en disant : « J'embrasse pour toujours la religion romaine comme je t'embrasse. » Suivant l'usage des princes du temps (y compris du très catholique empereur Ferdinand), il avait demandé au pape d'accorder le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, la messe dans la langue locale. Le pape persévéra dans son refus et le roi de Suède retomba sous l'influence luthérienne.

L'adroite diplomatie des Jésuites jointe à la souplesse de leurs théories morales contrastait avec leur rigueur sur le terrain. Ils s'attirèrent très tôt non seulement l'hostilité de leurs confrères dominicains et franciscains mais encore celle de populations et de princes sans que pour cela leur audience et leur puissance en fussent diminuées. Leurs collèges étaient à bon droit renommés et aussi leurs prédicateurs. Henri IV, contrairement au parlement de Paris, les avait bien reçus et, plus tard, la Prusse protestante les accueillit volontiers lorsqu'ils furent expulsés de France (1764) et que leur ordre fut dissous par Rome (1773).

37. Les luthériens ont gardé le baptême et l'Eucharistie mais dans les autres confessions protestantes, le mot même de sacrement est évité ; il reste en tout cas le baptême.

38. Par la promulgation des décisions du concile par le pape est affirmé *ipso facto* le principe de la primauté papale.

39. Si, sous Pie V, le texte de la messe ne fut pas rétabli en latin classique, le catéchisme du moins fut rédigé en bon latin. Les humanistes Pogiani et Manuzio furent chargés d'y veiller.

40. L'abbaye de Lérins est une des plus anciennes, elle a eu son heure de gloire. Elle fut un foyer de théologie très actif dès le v^e siècle. (Le texte cité peut être daté approximativement de 450.) On visite toujours l'abbaye de Lérins dans l'île Saint-Honorat, en face de Cannes (Alpes-Maritimes).

41. *Sturm und Drang* désigne dans l'histoire de la littérature allemande la période préromantique dans une de ses caractéristiques : « Tempête et élan ».

42. L'impact de la messe de Pie V a été particulièrement sensible aux catholiques dans la période contemporaine par la préférence que lui gardent les traditionalistes et par le schisme qui en a résulté.

NOTA : La Renaissance en Italie a commencé bien avant le xvi^e siècle d'où l'inclusion dans ce chapitre de la situation de l'Église au xv^e siècle et de la réunion des conciles de Constance, de Bâle et de Florence.

Le latin rituel et sa traduction

A. Des origines du rit grégorien au Concile de Trente

« Toute traduction est dans une certaine mesure une interprétation. »

Cardinal RATZINGER.

1. *Le latin, soutien des rit et chant grégoriens. Langue savante, langue de l'élite, digne du culte et de la conservation de ses formes. Langue propice au mystère sacrificiel.*

Le latin est la langue d'expression naturelle du grégorien. Son déclin à l'époque contemporaine a entraîné celui du grégorien, spécialement depuis les décisions de Vatican II (1965) et de l'après-concile qui lui ont préféré les langues vernaculaires dans la pratique du culte.

Il est bien vrai que rit et chant grégoriens ont perduré aussi longtemps que le latin leur a été attaché mais pourquoi l'Église a-t-elle tenu au latin de la messe au point de refuser, encore au siècle dernier, les traductions, parfois, sous peine d'excommunication ? Les raisons en sont nombreuses et anciennes. Au début du XIX^e siècle, les réticences étaient encore fortes et l'on félicitait dom Guéranger de préférer, dans son célèbre ouvrage, la paraphrase à la traduction de l'ordinaire de la messe. Le latin était langue de communication au Moyen Âge et langue d'unité à une époque où en Europe il y avait autant de dialectes que de nos jours en Afrique. Il était texte de référence et moyen pratique pour fixer la doctrine. Il a eu ensuite pour lui le poids de la tradition mais à cette raison s'en ajoutent d'autres. Alors que le latin devenait étranger même aux éléments romains du peuple, il restait la seule langue écrite de l'élite, donc la

seule que l'on pût envisager dans le culte divin et pour transcrire à l'occasion les liturgies locales, oralement transmises. En face de la culture romaine, aucune autre langue ne pouvait prévaloir. On pensait en outre que le latin suffisait bien et que point n'était besoin d'une autre, d'une meilleure langue que celle de l'élite. On ne pouvait honorer Dieu dans une langue *barbarica*. Avec le temps, par ailleurs, l'évolution de l'Église suivait la pente de toutes les religions vers le mystère et le secret. Il y a là une nouvelle raison de l'attachement au latin, langue morte connue désormais d'une minorité instruite. On ne voyait plus autant que naguère dans l'Église cette communauté de rachetés unis au Christ en un seul corps mystique. De plus le dur combat contre l'arianisme, surtout dans les Gaules et en Espagne, avait obligé à mettre au premier plan dans le Christ l'Homme-Dieu ; la nature divine était mise en relief par le revêtement mystérieux du langage latin, abscons merveilleusement. Le tout coïncidait en outre avec un changement de conception de la liturgie de la messe et du sens de celle-ci. Dans un troisième temps, avec le développement du culte du Saint Sacrement en fin du Moyen Âge, le latin apparut une excellente barrière contre la profanation et le blasphème.

2. *Langue par excellence de l'expression écrite. Irremplaçable par une langue vulgaire. Rejet des exceptions par la papauté (cas de Cyrille et Méthode). Latin langue traditionnelle de l'Église confirmée par la papauté et les conciles. Le latin réceptacle de toute connaissance. Avec le temps : incompris de la majorité du clergé, inintelligible au peuple.*

L'Église a été la dernière à utiliser le latin dans le culte et l'expression écrite¹ mais dès le Moyen Âge, la question s'était posée de savoir s'il était licite de célébrer l'office dans la langue du pays quand elle ne fut plus ni du grec ni du latin. Au IX^e siècle, les saints Cyrille et Méthode, qui auraient inventé l'alphabet dit cyrillique pour transcrire en slave les textes sacrés, furent traités d'hérétiques par le clergé allemand de Moravie et de Pannonie parce qu'ils ne disaient plus la messe en latin. Ils en appelèrent au pape et durent se rendre à Rome. Hadrien II les approuva (vers 869) mais, après la mort de Méthode (885), ancien légat du pape, le pape Étienne V (885-891) condamna la liturgie slavonne agréée encore par Jean VIII (872-882)². Au XI^e siècle, le redoutable Grégoire VII interdit aussi, formellement, aux Slaves le droit d'utiliser leur langue à la messe, faisant valoir dans son argumentation la nécessité de corriger des usages erronés, même s'ils avaient été « tolérés » par l'Église ancienne. Ce n'est pas, disait-il, une raison parce que « les abus introduits ont été érigés en loi pour qu'ils soient d'une correction parfaite ». Curieux exemple, chez un pape, d'une conception de la

Tradition qui évoque plus la « Tradition vivante » des modernistes, la « dynamique de la Tradition » que la Tradition telle que conçue et définie habituellement, constante et intouchable, fondement avec l'Écriture de l'Église catholique et de son culte. Suivant saint Vincent de Lérins, la Tradition est en effet « ce qui partout, toujours et par tous, a été cru » (*Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus teneamus*).

La papauté, les conciles, les synodes, le clergé ont hésité mais, après chaque débat, la préférence est allée finalement au culte en latin pour des raisons d'opportunité parfois, le plus souvent pour des raisons de fond. Les tendances, en sens contraire, s'appuient sur une argumentation qui n'a guère changé au cours des siècles. Le vrai problème fut au demeurant celui de la traduction et plus encore celui de l'usage que l'on en faisait ou que l'on en ferait.

D'autres questions se posent : pourquoi le latin ? Quel latin ? Pourquoi la messe en latin ? On pourrait faire valoir qu'en Gaule au moins, à la différence d'autres provinces romaines, les conversions se sont faites le plus souvent du haut vers le bas, de l'élite gallo-romaine vers un peuple dont la christianisation fut très lente³ et que la langue de communication, langue de culture, était alors le latin. Nombreux étaient les prêtres qui sortaient de cette élite ou qui avaient été formés par elle. Pour eux, le latin fut longtemps tout naturel et, en tant que seule langue écrite, la seule envisageable.

L'Église n'avait pas toujours été favorable au latin. La primitive Église l'aurait même volontiers écarté : n'était-ce pas la langue du paganisme et de ses stupres ? Si le latin a succédé au grec au IV^e siècle, c'est déjà essentiellement pour des raisons pastorales et le latin choisi ne fut pas le latin classique. Il ne fut pas non plus le bas-latin populaire, trop fluctuant, au vocabulaire trop pauvre, mais un latin intermédiaire de meilleure tenue, intelligible au peuple, plus proche de son parler que du latin des bons auteurs : le « latin d'Église ». Saint Jérôme en avait été un des grands artisans. Homme de haute culture, il avait entrepris de traduire en latin les textes de l'Écriture, utilisant largement les documents de langues grecque et hébraïque disponibles. L'essentiel pour lui était de se faire entendre des populations de son temps : « Je veux utiliser une langue populaire », disait-il. Peu lui importait l'incorrection du style. Grégoire le Grand plus tard pensait de même : « Je n'évite pas l'irrégularité des barbarismes, je néglige d'accorder les mots avec les prépositions, écrivait-il, car je suis convaincu qu'il serait parfaitement indigne de vouloir soumettre la parole divine aux règles de Donat⁴. »

Ce latin d'Église, alors que se développait l'ignorance, fut bientôt le seul réceptable des connaissances et le dernier trésor du petit nombre des gens instruits. Grégoire de Tours, au VI^e siècle, le reconnaît sans fausse honte : « Je n'ai pas été formé par l'étude de l'art grammatical ni instruit par la lecture raffinée des auteurs

profanes, je n'ai été formé qu'à l'étude des textes ecclésiastiques. » Il n'y a plus de connaissance que par le latin et l'Église. Ce latin, barbare, est à son tour de moins en moins compris par le peuple et les clercs ne seront bientôt qu'une minorité à le comprendre et à comprendre la messe. Leur baragouin inquiétait déjà justement saint Boniface, évangéliste de l'Allemagne au VIII^e siècle, qui entendit avec stupeur baptiser : *in nomine Patria et Filia et Spiritus Sancti*⁵. Cette formule en étrange latin avait la prétention de signifier : « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Au XIII^e siècle, la situation s'est encore aggravée, surtout dans les pays nordiques dont les langues sont très éloignées du latin par leurs racines. La messe était dite mécaniquement dans la majorité des cas, sans compréhension du texte dit ou lu. Un moine anglais traduisit alors le *aequum et salutare* de la préface commune (il est juste et salutaire) par « alors le cheval sauta ». Néanmoins, le principal demeurait, exprimé par le synode de Francfort (794) : « Dieu ne peut être prié qu'en trois langues : l'hébreu, le grec, le latin. » Il concédait toutefois « qu'il soit adoré dans n'importe quelle langue si la demande est juste, l'homme sera exaucé ». Au concile de Tours, en 813, est exprimé le souhait que la langue utilisée pour la prière et la prédication soit intelligible à la communauté des fidèles. Voilà pourquoi, en ce IX^e siècle, un évêque de Tours demande que le fidèle qui ne comprend pas le latin sache au moins dire dans sa langue le *Pater* et le symbole des Apôtres. Il en fait même une condition du baptême.

3. Charlemagne sensible au problème de la traduction. Obligation de la langue vulgaire pour la seule prédication. Développement de l'instruction du clergé. Latin langue morte de référence. Sa force évocatrice.

Si on renonce au latin, même partiellement, il faut traduire en langue vulgaire, alors roman ou tudesque, et ce n'est pas sans danger. Alcuin soutenu par Charlemagne avait préféré d'abord développer l'instruction des clercs et régulariser le texte latin de la messe par confrontation avec le texte romain. Charlemagne imposa la langue vulgaire pour la prédication. Le texte de la messe resta en latin, langue du clergé. Par ce privilège, le clergé va se distinguer davantage du reste du peuple. D'un côté, il y aura ceux qui savent le latin, les *litterati*, de l'autre, le commun des mortels, les *illitterati* ou *idiotae* ; les gens compétents, ceux d'Église, et les autres qui ne sauraient avoir voix au chapitre : ces incompetents, les *rusticani*, ne doivent ni traduire ni avoir droit à une traduction. Les Carolingiens, en cherchant à améliorer l'image du prêtre, à lui donner plus de dignité et d'instruction, à l'élever dans l'échelle sociale, ont contribué à le séparer davantage du peuple des fidèles.

L'axiome « mal lire, mal écrire, c'est mal prier » de pédagogie louable va donner au Moyen Âge une grande importance à la lettre et aggraver encore le problème de la traduction. La traduction littérale va ajouter de l'obscurité au texte et freinera l'évolution vers une traduction rendue parfois indispensable. L'exégèse allégorique en rendra l'exercice encore plus difficile. Le protestantisme, au xvi^e siècle, a prôné la traduction en langue vulgaire et dira l'office dans la langue du pays, mais la réalisation de cette expérience mettra en relief ces difficultés : comment transmettre intégralement et fidèlement le message de la foi sans ajouter au texte, quand les structures et les vocabulaires des langues sont différents et différentes les cultures ? Les transpositions sont délicates, en outre, quand il faut passer du dire d'une époque au dire d'une autre. De plus, ces transpositions n'ont qu'un temps et le travail serait à recommencer à chaque génération. Une langue vivante évolue. Le latin, langue morte, figée, permet un texte immuable, un texte fixe de référence, de valeur universelle que ne pourrait remplacer dans cet office une langue nationale toujours suspecte aux autres. Toute grande religion a pour assise une langue archaïque qui joue ce rôle.

Certes, la langue latine est moins apte que la grecque à contenir les conceptions les plus subtiles de la philosophie et de la théologie, comme s'est plu à le souligner l'Église orthodoxe. Mais le vocabulaire latin, assez pauvre, est parvenu au cours des âges à exprimer avec concision les idées théologiques fondamentales, définies scrupuleusement par les conciles et inscrites dans la messe catholique.

On peut légitimement trouver prosaïque la forme latine de la messe ; le chant grégorien en latin lui donne sinon plus d'ampleur du moins un grave accent humain et atténue ainsi la froideur originelle de cette langue plus juridique que religieuse.

Un des arguments en faveur de la messe en latin, mis en avant dès le Moyen Âge, répété au concile de Trente et encore de nos jours à Vatican II, peut surprendre : pour le fidèle, la participation mystique, nous dirions la communication, se réalise par la seule force évocatrice de la langue latine. A cet argument psychologique s'ajoute cet autre : le latin attire le respect comme tout ce qu'on ne comprend pas, comme tout mystère, il a un charme incantatoire. Il convient en conséquence parfaitement au *mysterium fidei*, au mystère de la foi. Il contribua certes à renforcer la tendance à la sacralisation de la liturgie.

4. *Dangers inévitables des traductions. Traductions véhicules de l'hérésie. Méfiance accrue de l'Église au XIII^e siècle. Condamnation des traductions par la papauté, l'Inquisition, l'Université, les Dominicains, etc. Le latin privilège des clercs ; protection contre les profanations des « ignorants ».*

Pourquoi, a dit longtemps le clergé, changer ce qui a fait ses preuves et présente la plus sûre garantie de sauvegarde des Écritures, premier devoir de l'Église : « Ô Timothée, garde le dépôt », écrivait saint Paul (I Tm. VI, 20, 21). Ce fut la grande préoccupation du Moyen Âge qui a craint à l'extrême de compromettre l'héritage sacré, notamment par la traduction. Les traductions n'ont cessé d'attirer les foudres de la hiérarchie, des synodes et même parfois du pouvoir laïc qui prenait parti volontiers dans la querelle. La paix civile en souffrit.

La traduction de la Bible fut la première mise en cause, celle de la messe s'ensuivit. Mais l'Église, et en particulier la papauté, hésita parfois à condamner le principe et le fait même de la traduction, fût-elle d'un laïc. L'attitude, au XIII^e siècle d'Innocent III, pape pourtant très autoritaire, nous le montre bien⁶. Toutefois, on s'est opposé plus vivement à la traduction de la messe qu'à celle des Écritures, comme en témoigneront les discussions au concile de Trente.

Peut-on en effet traduire sans trahir le texte ? A considérer les expériences anciennes, que valent les traductions ? Leur qualité est contestable. Ont-elles été bienfaisantes, ont-elles apporté une aide à la pastorale, à l'évangélisation ? Ont-elles déformé le message ? Ont-elles été plus nuisibles qu'utiles⁷ ? Il est permis d'en douter. Ces questions ont été posées très tôt et les réponses de l'Église ont été généralement défavorables, au cours des siècles, avant Vatican II. Une des raisons en est que le christianisme du Moyen Âge, comme le judaïsme, a eu le respect scrupuleux de la forme, de la littéralité du sens de l'expression. Il redoutait les modifications de texte et plus encore, par les traductions, les interprétations de laïcs jugés *a priori* incompétents. Seuls les clercs, pensait-on, possédaient le latin qui couvre le savoir. Les laïcs eussent-ils su aussi bien le latin qu'eux, ils ne pouvaient disposer du don spécial du prêtre. Le prêtre, du fait de son ordination, prétendait être le seul susceptible de comprendre et d'interpréter valablement et, à l'évidence, de se tirer avec honneur des sens allégoriques qui s'imposaient au Moyen Âge.

Parmi les griefs adressés aux traductions des textes sacrés en langue vulgaire, il en est un de poids qui se réfère à l'Histoire : la traduction véhicule l'hérésie. De fait, la traduction en langue vernaculaire a été un moyen de transmission des hérésies dans la Bohême de Jean Hus, dans l'Angleterre de Wyclif, plus tard dans

l'Allemagne de Luther, pour le plus grand dam du clergé catholique et de la messe, l'un et l'autre violemment attaqués au nom de l'Évangile ouvert au peuple par la traduction. A chaque hérésie nouvelle apparaissent de nouvelles traductions des Livres sacrés, signe indubitable de contestation. Suspecte à l'Église, la traduction en langue vulgaire, même aux époques où elle fut tolérée, restait sous haute surveillance et il ne fut pas question de publier sans autorisation du pape ou des évêques. Si le missel fut traduit, l'office fut toujours célébré en latin dans l'Église catholique.

La méfiance est telle à l'égard des laïcs que l'Église consent tout au plus à laisser les textes en latin entre leurs mains, « en aucun cas en langue vulgaire », disent les synodes de Toulouse en 1229 et de Tarragone en 1234⁸. Les laïcs n'auront plus alors que la ressource de louer Dieu à l'office par des cantiques en langue vulgaire. Au XII^e siècle, les Pauvres de Lyon, ce qui deviendra l'hérésie vaudoise⁹, s'affirment par l'emploi de la langue commune dans leurs assemblées religieuses. Innocent III, au début du XIII^e siècle, qui eut à en connaître, ne condamna pas en soi le fait de la traduction, il en aurait même été assez partisan dans l'intérêt de la pastorale; il chercha avant tout à savoir l'intention de l'auteur et l'usage réellement fait de sa traduction. Si le pape fit preuve d'une certaine tolérance en la matière et de pragmatisme, il en fut autrement de la hiérarchie dans les États. A cette époque, le légat pontifical à Liège (1202) avait ordonné que tous les livres religieux écrits en roman ou en tudesque soient remis entre les mains de l'évêque et, en 1210, l'université de Paris condamna les livres de théologie écrits en langue vulgaire ainsi que les *Credo* et *Pater noster* en roman. Il est précisé : « Celui chez qui on les trouvera sera tenu pour hérétique. » En 1369, l'empereur Charles IV, en accord avec le pape Urbain V, interdit aux laïcs des deux sexes d'utiliser des livres de la Sainte Écriture en langue vernaculaire, donc épîtres et évangiles. La messe en langue vernaculaire devient alors inconcevable. L'Inquisition veille à la stricte observance des principes édictés. C'est au XIII^e siècle que les Dominicains ont interdit aux frères de leur ordre de traduire des écrits religieux en langue commune et même de se faire recopier les textes religieux par les sœurs, honneur dont ils les chargeaient volontiers. Ainsi le latin assure-t-il aux seuls clercs le privilège de la science divine et leur supériorité de « classe », d'où l'accusation de pratiquer l'avarice religieuse et de préférer leurs privilèges au salut des âmes. Accusation grave mais non pas sans fondement : il y a bien dans la défense du latin de la superbe, un désir de puissance et une défense de classe. Écarter le peuple du savoir divin par le biais de la langue fut en effet un moyen de garder le pouvoir, d'en tirer profit, de maintenir une suprématie indéniable, de pouvoir librement en faire accroire aux laïcs sans possibilité de contradiction. De la sorte, le clergé évitait, quel que soit son comportement, toute réprobation. Le

contradictoire risquait d'être traité d'hérétique. La défense du latin devenait défense d'un ordre social. Néanmoins, c'est bien plutôt par intime conviction religieuse que le clergé a voulu emprisonner les traducteurs et brûler les traductions « aux erreurs et interprétations incongrues » afin que « la parole divine ne s'avilisse pas dans la langue vulgaire » et que le sacré, comme le dit Simon de Tournai, « ne soit pas jeté aux chiens et les perles précieuses exposées au piétinement des porcs ». C'est le rejet, en tout cas pour le culte, de la « très infamante langue des rustres ». Ces sévérités s'expliquent partiellement par l'augmentation, dès le XIII^e siècle, du nombre des traductions dues au désir d'une bourgeoisie communale qui se développe et, s'enrichissant, veut et peut approfondir ses connaissances religieuses. Cette impulsion bourgeoise va prendre encore plus de force en Occident au XIV^e siècle.

5. *Faiblesse des traductions : la glose explicative, déformante. Précautions à prendre ; méthodes de traduction en usage.*

La traduction étant destinée par définition à un public peu instruit et rédigée dans une langue populaire pauvre en mots savants rend inévitables périphrases et gloses explicatives, d'où la légitime inquiétude de l'Église et la nécessité d'un contrôle suivi de l'évêque et de l'Inquisiteur. Une traduction anonyme du XIV^e siècle, du dernier évangile de la messe nous donne un bel exemple de glose explicative : « Au commencement — c'est-à-dire dans l'éternité avant toute chose — il y avait le Verbe — [...] il ne naquit pas car toujours il fut et toujours il sera, de tout temps il fut et sera engendré et il se génère constamment — le Verbe — c'est-à-dire le Fils de Dieu [...] engendré et produit par la mémoire éternelle et divine, conçu au moyen de la sagesse et de la connaissance aimante de sorte qu'il est substantifique et substantiel car Dieu est chose infinie et éternelle... (en latin : *In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum*, etc.). Toute traduction pousse à gloser et par là à modifier le texte en le complétant et en l'interprétant. Il n'en est pas plus clair pour cela, cet exemple en témoigne. Parfois, la glose est traduite en latin et va être interpolée dans le texte d'origine, inconvénient second de la traduction auquel la messe n'a pas échappé dans le passé (cf. *Pater*, consécration, etc.) et encore dans le présent¹⁰.

La traduction exige des conditions bien vues déjà au XIV^e siècle mais rarement remplies même de nos jours : la connaissance intime du latin mais aussi de la langue vulgaire¹¹ et la nécessité lorsqu'on ne peut traduire que par une périphrase ou avec des ajouts de le signaler dans le texte. Il faut naturellement au traducteur une solide connaissance de la théologie et de son histoire.

L'emploi de certains mots, anodins pour le profane, peut entraîner un sens déviant sensible au spécialiste (par exemple, de nos jours, « de même nature » au lieu de « consubstantiel »¹²). La traduction des passages obscurs ou trop concis est particulièrement délicate car elle risque de glisser à l'interprétation personnelle. Au demeurant, la traduction dépend toujours du traducteur¹³ et, dans le cas des textes sacrés, souvent de la volonté délibérée de l'Église qui s'en tient à l'axiome, « le texte sacré ne saurait être contraire à la théologie » ; s'il l'est, il faut l'amender dans la traduction, au besoin par une glose.

Il arrive que le choix du texte de base soit contestable ou qu'il y ait des erreurs par la faute du copiste. Faut-il alors rétablir le texte en fonction du contexte, en fonction d'autres manuscrits ou garder servilement, comme le recommande le Moyen Âge, « l'écorce extérieure de la lettre latine » ? La traduction servile ambiguë qui permet toutes les interprétations a été parfois préférée à l'emploi de la glose. Ces deux solutions ont été exploitées. Il y en a une troisième, la solution dite scientifique, tentée dès la Renaissance et plus encore de nos jours. Les traducteurs refusent de céder aux théologiens et de plier les textes suivant leurs directives, estimant que la doctrine doit être élaborée à partir des textes et non les textes à partir de la doctrine, et qu'il convient de respecter de près les paroles sacrées quelles qu'en puissent être les conséquences¹⁴. Mais peut-on valablement appréhender un texte religieux, totalement de l'extérieur, sans avoir une connaissance intime de la religion ? Savonarole, avec d'autres, pensait que non.

Au cours de l'Histoire, nombreux sont les partisans de la traduction qui rend avant tout l'esprit du texte à condition de transposer d'une langue à l'autre suivant les règles de la stylistique et en respectant le génie de chaque langue, même au risque de s'éloigner du texte. Cette tendance a prévalu aux XVII^e et XVIII^e siècles. De là les élégantes traductions appelées justement « belles infidèles ».

6. *L'exemple de Luther : à la littéralité de la forme est préférée la littéralité du fond. Préférence des hérétiques pour la langue vulgaire : disputes avec les clercs.*

Luther, au XVI^e siècle, a préféré à la littéralité de la forme la littéralité du fond, à la lettre l'esprit. Il faut, selon lui, traduire librement et s'attacher plus au sens qu'aux mots. Cette attitude est-elle scientifique, ou, simplement, « fidèle » ? Ne peut-elle paraître bien subjective ? Luther fonde sa doctrine sur la phrase de saint Paul : « L'homme est justifié par la foi indépendamment des œuvres de la loi » (Rm III, 28). Pour qu'il n'y ait aucun doute sur le sens il

ajoute dans sa traduction « seulement », ce qui donne : l'homme est justifié par la foi seulement, indépendamment des œuvres... Cette adjonction est pour les catholiques une falsification dont le but est d'écarter « les mérites des œuvres », mais, pour certains linguistes, elle se légitime. Pour les catholiques, cette interprétation luthérienne est contredite par l'épître de saint Jacques qui dit que sans œuvres la foi est morte (Jc II, 14, 26). Or cette épître est récusée par Luther et son authenticité est mise en doute par des spécialistes modernes...

Luther trouvera plus réformiste que lui. Le Suisse Zwingli reprochera à Luther qui en sera furieux son sens excessif de la littéralité ! A propos notamment du *Hoc est corpus meum* de la consécration (Ceci est mon corps) dont la traduction paraît évidente à Luther mais dont Zwingli interprète le *est* dans le sens de *significat* (signifie) comme il est dit par ailleurs « je suis la vigne », sens symbolique donc¹⁵. La discussion sera vive, Luther accusera Zwingli non seulement d'être un suppôt de Satan mais de citer en grec « au lieu de faire comme tout le monde usage de l'allemand ou du latin ». La traduction n'est pas sans péril pour l'individu et pour les collectivités ; l'Histoire nous le montre, la vie des peuples en dépend.

La plupart du temps, les hérétiques préfèrent la langue vulgaire parce qu'ils ne savent pas le latin ou parce que le latin est un obstacle à la diffusion de leur doctrine. La traduction était le seul moyen pour les Vaudois de justifier par l'Écriture leur croyance et d'en faciliter la propagation, qu'ils s'adressent aux bourgeois, à la classe pauvre ou encore aux femmes. Toutes les contestations au Moyen Âge, et par la suite au XVI^e siècle, n'ont pu se propager rapidement dans le peuple que par les traductions, notamment des évangiles et des épîtres, mais ce sont les prêcheurs plus que les traductions qui font d'abord l'objet des contrôles de la hiérarchie catholique. Cependant, l'Église voyait avec indignation les textes sacrés transmis de porte en porte dans cette langue « grossière » incapable « à exprimer les choses élevées, dites ou chantées par les petites bonnes femmes, parmi les quenouilles et les fuseaux, parmi les rouets, dans les réunions de voisines », à l'instar de ces béguines flamandes si hardies et si indisciplinées qui scandalisaient déjà au XIII^e siècle. Au XVI^e siècle, ce qui inquiète l'orthodoxie est moins la traduction en langue vulgaire que les libres interprétations de lecteurs le plus souvent « ignorants dans un domaine où les gens les plus savants ont parfois grand-peine à comprendre et à expliquer ». En 1551, le bénédictin italien Maximo Theophilo confirme les craintes maintes fois exprimées : « Aucun prêtre ne peut plus parler de l'Écriture sans que immédiatement on ne lui oppose saint Paul et l'Évangile parce que même les plus petits artisans portent aujourd'hui sur eux le Nouveau Testament et ils ont l'audace de produire et de montrer le texte incorrectement cité. » Si les papes s'étaient montrés plus conciliants que les évêques, même au temps de la lutte sans merci contre les Albigeois, toutefois c'est le

pape Grégoire XI qui, dès le ^{xiv}^e siècle (1372), demande aux Inquisiteurs de brûler les livres de sermons hérétiques « généralement écrits en langue vulgaire ».

7. *Généralisation du problème avec le développement de l'imprimerie.*

Le développement du livre imprimé, au ^{xvi}^e siècle, va rendre les rigueurs de l'Église de plus en plus lourdes. Le feu n'épargnera ni les livres ni les gens. Léon X, le pape de la Renaissance, est encore optimiste et voit dans la diffusion du livre un avantage pour la conversion des « fidèles et des infidèles » mais déclare avec le concile du Latran (1515) : « De peur que ce qui est inventé pour la gloire de Dieu ne tourne à son contraire, nous estimons que l'impression des livres devra relever désormais de notre administration. »

La méfiance catholique ne va cesser de croître avec le temps. L'Église, jusqu'à Vatican II, restera ferme sur le principe : « L'intégralité de l'Écriture ne peut être conservée dans la messe que par l'intégralité de la langue [latine]. »

8. *Fermeté accrue de l'Église avec les progrès du culte protestant pour la sauvegarde du dépôt sacré. Intransigeance croissante des catholiques et protestants. Accusation d'artifice superstitieux de la part des protestants dans le fait de sacraliser le latin. L'office dans la langue du pays : nouvelles controverses.*

L'Église sera d'autant plus ferme que le protestantisme s'étend dans tout l'Occident en ce ^{xvi}^e siècle belliqueux. Elle se retranchera derrière le latin en grande partie par opposition aux cultes réformés, tous célébrés en cette langue vernaculaire qui les caractérise. L'Église en fait en quelque sorte une question d'identité. Elle veut être le défenseur du « dépôt sacré » par la défense du latin, langue sacrée du dépôt. Elle ne veut se commettre d'aucune manière avec l'hérésie et espère ainsi rompre tous les ponts qui existaient encore entre les doctrines au début du siècle. Elle marque de la sorte l'abandon de tout espoir de compromis et de cette bonne volonté qui semblait pouvoir l'emporter encore à la Diète de Ratisbonne (1541). Sur le point du langage, une opinion commune avec les protestants s'exprimera une fois encore au concile de Trente par les interventions d'éminents prélats mais leurs idées ne triompheront qu'au ^{xx}^e siècle.

L'intransigeance de l'Église catholique n'a d'égale que l'intransigeance de Luther également sûr de défendre, par son attitude, la foi évangélique. S'affirmer en s'opposant va devenir la règle du siècle. Luther veut débarrasser l'exercice religieux de « l'artifice supersti-

tieux que confère le caractère sacré du latin ». Dans son *De Captivitate*, il affirme qu'au moment où le prêtre lève l'hostie, « il doit pour notre entendement prononcer à haute et intelligible voix la Parole dans la langue de chacun afin que la foi soit d'autant vivifiée... Pourquoi la messe, ajoutait-il, peut-elle être dite en grec, en latin et en hébreu, et non en allemand ou dans n'importe quelle autre langue ? ». La liturgie, pour le réformateur, est enseignement et doit donc être compréhensible. Sa messe en allemand est prête dès 1526. Mais, selon lui, ce n'est pas une raison pour négliger les langues anciennes traditionnelles de l'Église. Il est un humaniste, comme Zwingli ou Calvin plus extrémistes que lui. Ce n'est pas le latin qui l'écarte de la messe mais le sens donné à la messe, non la forme mais le fond. Toutefois, il insiste sur la nécessité de l'accès direct aux sources pour le peuple. L'Église a tort de s'en réserver l'exclusivité, dit-il : « Dieu par le Christ n'écarte pas les humbles et veut que la lumière de l'Écriture resplendisse sur chacun dans la langue qu'il peut comprendre. »

La messe dans la langue du pays, au moins partiellement, avait été souhaitée bien avant le protestantisme mais les partisans catholiques de cette thèse, déjà violemment combattue, s'étaient découragés le plus souvent et avouaient comme ce Muzio qui, dans sa jeunesse, avait écrit une *Défense de la langue vulgaire* : « Il est inutile de se faire comprendre par le peuple car les choses qu'il peut comprendre sont trop peu nombreuses. » Seul « celui qui comprend la matière comprend les mots ».

Quoi qu'il en soit, c'est un fait constaté par le concile de Latran de 1515, le bas clergé pour 2 pour cent seulement comprenait convenablement le latin, situation déjà connue au temps de Charlemagne ! Il fallait faire évidemment quelque chose. Des humanistes de l'ordre des Camaldules avaient proposé dès 1513 à Léon X une *renovatio ecclesiae* qui serait rendue possible par la traduction en langue vulgaire des textes sacrés, car « à quoi bon chanter ou lire si ceux qui écoutent ne comprennent ce qui est dit » et, argument souvent mis en avant au XVI^e siècle, « le langage vulgaire pourrait servir à l'édification du peuple ». C'était aussi l'opinion d'Érasme qui pense qu'il y a d'autres manières de prier qu'en latin.

Le développement de l'instruction et de l'esprit critique des laïcs à cette époque explique le succès des traductions, plus ou moins licites, mais aussi la rigueur accrue d'une Église sur la défensive depuis l'extension de la Réforme protestante à toute l'Europe. Insistante était la pression catholique pour une pastorale de reconquête, qui d'abord ferait échec à l'avance protestante et la refoulerait ensuite, en employant des moyens identiques parmi lesquels la langue vulgaire. Il n'y avait pas que les Camaldules à soutenir ce point de vue. De plus, l'adoption de la langue vulgaire devenait plus raisonnable qu'au Moyen Âge du fait du développement et du perfectionnement des langues nationales.

On entend au xvi^e siècle des arguments anciens qui retentiront aussi au concile de Trente : le Christ parlait l'araméen, langue banale du temps ; saint Paul, avant saint Augustin, avait dit : « Si avec votre langue vous ne faites pas entendre un discours intelligible, comment saura-t-on ce que vous dites ? » Le don des langues n'a pas été donné en vain aux apôtres à la Pentecôte ; il ne faut pas priver le peuple de la Parole révélée...

Un problème grave se posait : si la messe est essentiellement un sacrifice de louanges et de demandes de l'assemblée des fidèles, elle engage la responsabilité de l'assemblée participante entière et, par voie de conséquence, la langue vulgaire paraît nécessaire. En l'occurrence, le célébrant qui préside n'est que l'expression de la communauté ecclésiale (position proche du protestantisme pour lequel l'office présidé par le pasteur est commémoration et catéchèse). Si, au contraire, la messe est une action sacramentelle, mystérieuse, exprimée dans la consécration par le prêtre et dont les fruits sont indépendants de la disposition des hommes, le problème de la langue est d'ordre secondaire ; le principal est que le prêtre comprenne, lui, ce qu'il dit et ce qui se produit sur l'autel par son intermédiaire. La langue traditionnelle est alors celle qui convient le mieux. Il suffira que les fidèles assistent à la messe et la suivent. Ainsi une question qui paraît de forme touche à une question de fond. Il reste encore une incertitude en la matière, comme en d'autres, avant le concile de Trente. Une fois perdu tout espoir d'accommodement et, pour l'Église, de reconversion des protestants, toute innovation sera proclamée hérétique et tout réformiste suspect d'hérésie. Dès 1526, la Sorbonne avait condamné...¹⁶. L'Église eut plus de patience.

9. *Problème réglé par le concile de Trente ; ardents débats au concile ; arguments de part et d'autre (Madruce). Confirmation de la concession traditionnelle : la prédication en langue vernaculaire.*

Au concile de Trente (1549, 1551-1552, 1562-1563), la question du latin s'est posée d'abord pour la Bible¹⁷ et ensuite pour la célébration de la messe. Les partisans de la traduction se sont opposés à ceux du maintien du latin dans le culte et de l'interdiction de tout emploi de la langue vernaculaire dans la messe. Les arguments utilisés pour ou contre la traduction de la Bible ont servi aussi lors de la discussion au sein des commissions ou des séances conciliaires sur la liturgie de la messe. Les conservateurs estimaient que mettre la traduction de la Bible entre les mains du peuple risquait de répandre des interprétations fantaisistes ; au contraire, les partisans de la traduction pensaient que c'était un bon moyen de pastorale qui répondait aux accusations protestantes « d'avarice culturelle des catholiques ».

Parmi les premiers se distinguèrent le cardinal Pacheco et son théologien Alonso de Castro et, dans le camp opposé, le cardinal Madruce, évêque de Trente. On peut dire encore d'un côté les évêques espagnols et ceux de la Curie, de l'autre les évêques plus ou moins dépendants de l'Empire germanique qui avaient à faire face à la Réforme (situation curieusement semblable à celle qu'on retrouvera à Vatican II). Les évêques de même sentiment que Madruce faisaient volontiers valoir que les hérésies sont plus l'œuvre de gens instruits sachant le latin que de pauvres gens mal éclairés par des traductions en langue locale. Ils ajoutaient que l'éducation religieuse serait meilleure par des textes de l'Évangile bien traduits que par l'enseignement « de fables mythologiques absurdes » ou « de ces sornettes de vieille femme que l'on entend dans les sermons » (cf. ch. 9, § 7). Tous les hommes ont droit à l'enseignement direct du Christ. « Ne partageons-nous pas, dira Madruce, un seul et même pain, pourquoi les écarter de la lecture de l'Évangile ? N'avons-nous pas un seul esprit, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père, une seule espérance du même héritage éternel ? Si donc toute chose est commune aux chrétiens, pourquoi établir que l'Évangile ne doit pas être mis en commun afin de nourrir la piété et régler les mœurs ? N'est-ce pas aller dans le sens des protestants qui prétendent que ce refus d'accès aux Écritures est de la part des catholiques un moyen de cacher leurs impostures et de faire apparaître leur condamnation par l'Évangile ? » Son discours ne manque pas de chaleur mais Pacheco lui rappela l'interdiction, déjà acquise en Espagne et en France, de traduire les textes sacrés, interdiction approuvée par le pape Paul III. Madruce fit remarquer que même un pape pouvait se tromper et que le danger venait principalement des intellectuels qui savaient lire en grec ou en hébreu. « Lui objectera-t-on l'hérésie des Pauvres de Lyon (les Vaudois), elle est la moindre de toutes... Arius, Novatien, Sabellius, Samosate et tout le reste du bataillon des antiques hérétiques avaient été instruits en hébreu, grec et latin et, de nos jours, Luther, Zwingli, Mélanchton, Bucer et tous les autres du même tonneau sont d'émérites praticiens de ces trois langues, faut-il pour cela supprimer les bibles hébraïques, grecques et latines ? Et parce que Pierre a prédit les hérésies que susciteraient les épîtres de Paul mal comprises, en avait-il interdit la lecture ?... Et les bibles en langue vulgaire comme fréquemment celles en grec et en latin, parce que souvent elles sont aussi source de scandale, faut-il lacérer ces paroles de vie éternelle ?... » Il a déjà cité saint Paul qui souhaite que l'Évangile soit constamment sur toutes les lèvres, il le cite encore : « Si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat ? » (Co XIV, 8-9.) Il poursuit : « Si certains disent " Ne donnez pas ce qui est sacré aux chiens et ne jetez pas les perles devant les pourceaux ", ceux-là que le Christ a rachetés au très haut prix de son propre sang, loin de nous de les considérer comme des chiens ou

de les appeler des porcs...¹⁸. Loin de nous que ce que nous avons entendu, nous ne le proclamions pas sur les toits, en toutes langues ; et c'est pourquoi l'Esprit de Dieu tomba du ciel en langues de feu. » Il ajoute, faisant référence à saint Paul : « Vous de même, si avec votre langue vous ne faites pas entendre un discours intelligible [...] vous ne parlerez qu'en l'air. » Et l'évêque de Trente de constater encore : « Si plus d'hérésies sont nées du savoir que de l'ignorance de gens sans culture, jamais cependant le savoir n'a été interdit ou l'étude condamnée. »

Érasme disait de même : « Pourquoi n'interdit-on pas les livres des philosophes si l'on interdit la Bible et sa traduction qui sont plus sûrement la voie de la Vérité ? » Les conservateurs n'en répétaient pas moins : grand est le danger pour le peuple directement au contact du texte car, l'expérience le prouve, « le peuple l'aborde de préférence dans le sens qui plaît au monde et à la chair »¹⁹. Ils craignaient aussi que, par ce contact direct, le peuple échappât au magistère de l'Église. Toute traduction et bientôt toute lecture paraîtraient, aux yeux de l'Église, périlleuses pour le commun des hommes « sans instruction ».

Par opposition systématique au protestantisme, le concile rejeta finalement à une grande majorité la messe en langue vulgaire ; même Madruce, vigoureux défenseur de la traduction de la Bible, ne fut pas favorable à la traduction de la messe. La proposition d'accepter au moins des textes traduits dans l'avant-messe n'eut pas de suite²⁰. La thèse conservatrice prévalut. Furent donc maintenus : la doctrine de la messe-sacrifice, la règle du *secretum* (la partie dite à voix basse) et l'usage du latin. Il est préférable, aux yeux du concile, que les mystères soient cachés « pour qu'ils ne perdent pas l'estime des laïcs et là où il y a plusieurs langues, il vaut mieux s'exprimer dans la langue des lettrés ». On pensait même que si la traduction était dans le missel du laïc, le fidèle lirait sans plus faire attention au sacrifice de l'autel et irait jusqu'à se dispenser de la messe²¹. On n'a rien voulu accorder ni aux hérétiques ni, sur cette question, aux réformistes. Le concile affirma l'idée précédemment dégagee : la Parole de Dieu à la messe n'a pas besoin d'être comprise pour produire son effet, elle a sa force propre. L'exclusion de la langue vulgaire de l'office, question déjà examinée en 1551 et 1552 lors de la quatorzième session, fut confirmée lors de la session du 17 septembre 1562 (articles 8 et 9), la vingt-deuxième plénière, non sans un certain embarras il est vrai : « Bien que la messe contienne un riche enseignement pour le peuple fidèle, il n'a pas paru aux Pères qu'elle soit célébrée indistinctement en langue vulgaire... Si quelqu'un dit [...] que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire [...] qu'il soit anathème²² ! »

10. *Stricte observance du culte maintenue par l'Inquisition et la création de l'Index. Messe obligatoirement en latin.*

Il n'y a pas eu de demi-mesure mais il fut vivement recommandé aux pasteurs « pour que les petits ne demandent pas du pain sans qu'il n'y ait personne qui leur en partage » de dispenser fréquemment au cours de la célébration des messes des explications en langue vulgaire, notamment sur l'un des textes lus. Cette incitation à raviver la prédication fut moins une concession qu'une compensation d'importance et de grande conséquence. Toutefois, on ne peut négliger le fait que c'était donner la préférence à « l'écoute » moins dangereuse et tenace que « l'écrit » et qui laisse moins de traces.

Dans la condamnation de fait de la messe dite en une autre langue que le latin, il y a dans le texte conciliaire une évidente ambiguïté. Elle permettait une conclusion pour le présent et une porte de sortie pour l'avenir. Il ne fallait pas surtout fâcher les Orientaux d'une part et, d'autre part, il fallait réserver la possibilité d'une éventuelle position différente de l'Église²³.

Au xvi^e siècle, on est aux antipodes du changement en ce domaine. De toute façon, le Saint-Office de l'Inquisition et l'Index nouvellement créé permirent de contrôler plus étroitement que jamais la publication de traductions : « Aucune bible transcrite en langue vulgaire ne peut être imprimée, lue ou possédée, sans autorisation du Saint-Office de l'Inquisition romaine. » Il pouvait y avoir une autorisation limitée pour les épîtres et les évangiles de l'année « en faveur des personnes pieuses et bien-pensantes ». Jamais les catholiques n'avaient connu pareilles restrictions, ce qui ne les empêcha pas d'y contrevenir à leurs grands risques et périls.

B. De l'après-concile de Trente à l'après-concile Vatican II

11. *Vain essai, à l'époque classique (sous la Renaissance surtout) de transformation du latin rituel en latin classique.*

Le triomphe du latin ne s'explique pas seulement pour des raisons liturgiques ou théologiques. Il triomphe partout dans cette société de la Renaissance. Le culte de la latinité était général et celui de la civilisation gréco-latine en plein renouveau. Il y eut des papes humanistes, Nicolas V et Pie II par exemple. Chaque humaniste

s'exprimait de préférence en latin choisi et la langue vulgaire ou le latin d'Église paraissaient tout juste bons à répéter des banalités scolastiques. L'élite se passionnait pour l'Antiquité classique. Clercs et laïcs cultivés rivalisaient dans le même amour des raffinements rhétoriques. Fondement primaire de l'instruction, le latin présentait tous les avantages : langue de la science, langue de communication, langue théologique et liturgique. Il bravait non seulement l'honnêteté mais les théologiens et pour l'amour du latin, il fut beaucoup pardonné aux critiques les plus rudes et aux auteurs qui n'avaient pas l'imprudence de s'exprimer en cette langue vulgaire de plus en plus suspecte. Le latin des humanistes élargit le fossé qui existait déjà entre l'Église cultivée et le bas-peuple. Entraînée par tout le mouvement de la Renaissance auquel elle contribuait, l'Église se fit un point d'honneur de revenir dans le discours à la pureté du bon latin cicéronien. Si le latin d'Église s'améliora, celui de la liturgie de la messe ne fut guère modifié, malgré quelques tentatives, et garda ses barbarismes et solécismes médiévaux, tel le *miserere nobis* bien connu (cf. ch. 6, § 6).

12. *Les traductions aux XVII^e et XVIII^e siècles. Leurs conséquences sur l'assistance à la messe.*

Traduire la messe en langue locale a été tenté dans toute l'Europe occidentale avant et après le concile de Trente. On possède un texte de 1480 intitulé *Chanter la messe ou la lire* dans lequel le Canon et même les paroles sacrées de la Consécration sont traduits. De 1526, une traduction en allemand mais sans le canon et bien d'autres en différentes langues ; plus ou moins complètes, elles furent plus ou moins tolérées par les autorités suivant le temps et les lieux. En 1661, le pape Alexandre VII interdisait les traductions en français du missel romain. On vit par contre Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes (1685) se montrer favorable à la diffusion des missels latin-français afin de rendre la messe accessible à la foule des nouveaux convertis. Depuis des années, par apostolat, Péllisson, protestant converti, assurait déjà de nombreux tirages. Les traductions de la messe sont en effet fréquentes au XVII^e siècle dans le royaume, comme l'a justement noté l'abbé Brémond²⁴. Si la langue vulgaire est interdite pour la célébration de la messe, elle ne l'est pas formellement, nous l'avons vu, pour la traduction du missel. Au XVIII^e siècle, les catholiques disposent d'un grand nombre de missels bilingues. Chose curieuse, le canon est en français, parfois, et non pas en latin comme on s'y attendrait. Désormais, on va à la messe avec son « livre d'église ». Plus tard on dira : livre de messe, missel, paroissien. Si on hésite encore à donner intégralement le texte en

latin ou en français, il est au moins paraphrasé. De plus en plus, les fidèles sont attentifs à suivre en français dans leur livre les différentes parties de l'office dites en latin par le prêtre. Considérant cette époque, Brémond craint même que le développement du livre soit cause d'un écran entre le chrétien, pris par le texte, et l'autel. Argument « conservateur » curieux chez un auteur qui passait pour « progressiste ». En Allemagne, à l'ère des Lumières, on fit mieux encore que dans les pays latins, on répandit largement des missels avec traduction fidèle de toutes les prières de la messe. Le succès de ce qu'on désigne sous le nom de la « grand-messe en allemand » confirmera une évolution évidente, partout, dans les idées et les faits. Toutefois, c'est en vain qu'en 1786 le synode de Pistoie avait voulu, entre autres, faire adopter officiellement l'emploi de la langue vulgaire dans la liturgie, tant en France qu'en Allemagne et qu'en Italie. Il fut condamné en 1794 par le pape.

Au XIX^e siècle, les livres de messe pourvus d'une traduction latérale soignée se multiplient et l'on ne peut qu'être étonné par l'ultime interdiction papale de traduction du missel, celle de Pie IX en 1857. Après une période d'application négligente, il n'en fut plus question. Il n'en reste pas même trace dans l'Index de 1897. En cette fin de siècle, les fidèles pouvaient prier sans scrupules sur les mêmes mots que le prêtre. En face du latin, dans les missels entre les mains de tous les dévots, on lisait le texte en langue nationale.

13. *Les missels bilingues. Le renouveau du latin avec le retour du chant grégorien au XIX^e siècle.*

Peu à peu se généralise un type de messe pourvu d'une sorte de traduction simultanée, d'abord dans les messes pour jeunes²⁵, ensuite pour tous, fréquemment sous des formes dialoguées. Les prières dites en latin par le prêtre étaient reprises ou recevaient une réponse en langue vulgaire. Au XX^e siècle, l'habitude était bien acceptée de relire en chaire l'évangile dans la langue locale. La liturgie devenait multiforme et laissait une place de plus en plus large, en particulier par le chant, à la langue nationale mais pas un mot n'est changé dans le texte original latin. A la grand-messe comme aux messes basses, le prêtre célèbre en latin selon le *missale romanum*.

La décadence du latin au cours des siècles, lente ou rapide, est un fait, mais le latin a connu des retours de faveur dont l'Église a profité notamment aux XV^e et XVI^e siècles, particulièrement marqués en Italie où le bilinguisme ne fut pas le propre seulement du clergé humaniste. Il y eut une ultime poussée du latin à la suite du renouveau grégorien de dom Guéranger au XIX^e siècle et un certain

recul de la langue vernaculaire. Tous les vieux arguments alors reprirent de la force. On alla jusqu'à retraduire en latin des chants et des prières dits dans la langue locale. Ce mouvement rétrograde eut un temps l'appui du Vatican ; il survécut jusqu'en 1920 (*cf.* ch. 8, § 8 et ch. 11, § 3). Mais dans les monastères, sous l'impulsion aussi bien des Dominicains que des Jésuites, et dans les séminaires où l'on s'exprimait de moins en moins en latin se préparaient de profonds changements dont les fidèles n'avaient guère idée. L'approfondissement de l'étude de l'histoire de l'Église primitive et des conciles n'était pas favorable à la messe en latin. Après la Première Guerre mondiale et surtout la Seconde, mille présages annonçaient la révolution liturgique esquissée à Vatican II. Elle triompha dans l'immédiate période post-conciliaire.

14. *L'assaut contre le latin depuis Vatican II. Les résistances. La messe en langue vulgaire licite.*

L'assaut contre le latin se développa dès la première session de Vatican II. Les membres réformistes de la majorité nouvelle s'imposèrent au cours des travaux des commissions préparatoires (*cf.* supplément). On revint sur les textes précédemment retranchés ; on examina la question de la langue liturgique et les modalités dans lesquelles les langues vernaculaires pourraient être autorisées avec l'accord du Saint-Siège. L'argumentation était forte, des propositions purent être adoptées : « Là où la connaissance de la langue latine est très insuffisante et si l'on ne peut légitimement espérer modifier la situation, les conférences épiscopales auront autorité pour établir des normes concernant l'autorisation d'une autre langue dans leur région. » La commission préconciliaire avait déjà remarqué que les futurs prêtres faisaient désormais leurs études dans des établissements où l'enseignement du latin était insuffisant. « Dans ces conditions quels profits pouvait-on tirer de l'office divin en latin ? » Il n'y avait pas que les experts tels le très savant P. Schillebeeckx, Rahner ou Ratzinger, futur cardinal, mais aussi nombre de réguliers et d'évêques comme Montini, le futur pape Paul VI, pour soutenir le projet de réforme et déclarer qu'ainsi la pastorale, but essentiel du concile, serait facilitée. Toutefois, Montini et d'autres concédaient encore que la langue traditionnelle des pays latins de l'Église pourrait être maintenue dans les parties sacramentelles du rit. A leurs yeux, il fallait éviter aux laïcs tous obstacles à la compréhension de la liturgie.

Le latin fut la langue du concile, orale ou écrite²⁶, mais l'italien était la langue de travail du Vatican. Bien que les messes fussent dites en latin jusqu'à la fin conformément au rit grégorien, il fut fait exception pour les membres orientaux du concile : ils purent aussi

utiliser le français, langue internationale traditionnelle en Orient. Maximos VI Saigh (quatre-vingt-quatre ans), patriarche melchite d'Antioche, approuva le schéma et l'emploi de la langue vernaculaire. Il déclara que l'emploi du latin paraissait anormal à l'Église d'Orient. L'Église romaine avait logiquement utilisé le grec aussi longtemps qu'il fut compris des fidèles, disait-il, et l'avait abandonné lorsque le latin était devenu leur langue. « Pourquoi l'Église romaine cesserait-elle d'appliquer aujourd'hui le même principe ? [...] Toute langue est liturgique. [...] Nous autres Orientaux ne pouvons comprendre comment des fidèles peuvent être réunis et contraints à prier dans une langue qu'ils ne comprennent pas. [...] Le latin est une langue morte mais l'Église est vivante [...], la langue utilisée doit être une langue vivante, elle est faite pour des hommes et non pour des anges. » Les représentants des missionnaires, les évêques d'Asie et d'Afrique étaient pour la plupart favorables à la langue vernaculaire, pour eux une nécessité pastorale. On remarqua particulièrement les Japonais, l'Indonésien Mgr Van Bekkum et Mgr De Souza l'Indien. Ils étaient fortement soutenus par les réformateurs nordiques.

Les oppositions à leurs thèses furent vives. Mgr Dante, secrétaire de la Congrégation des Rites, dit que le latin devait rester la langue liturgique, et la langue vulgaire n'être utilisée que pour certaines prières et que toute exception devait être soumise au Saint-Siège. Il fut appuyé par le cardinal Bacci, un des meilleurs latinistes du Vatican, par le vieux cardinal Ottaviani qui déclara : « Cherchons-nous à susciter le scandale [...] dans le peuple chrétien en introduisant des modifications dans un rit vénérable ? Il ne convient pas de traiter le rit de la sainte messe comme s'il s'agissait d'un morceau de tissu que l'on remet à la mode selon la fantaisie de chaque génération. » Quant à Mgr de Castos Mayer, évêque de Campos, il posa la question pertinente : « Pouvons-nous être sûrs de la traduction de la messe en vernaculaire ? » Il ajoutait qu'elle n'était pas indispensable car maintenant dans les missels il y avait, à côté du texte latin, une traduction dans la langue du pays. Il ne manqua pas d'utiliser l'argument traditionnel de l'avantage du latin qui donne « une certaine dignité au service divin, une coloration mystérieuse qui, dans une certaine mesure, est naturelle pour les choses de Dieu ». Néanmoins, il reconnaissait que, « dans les pays trop éloignés du latin, on puisse accorder le passage à une langue plus adaptée à la culture du pays, à condition que le latin restât langue de base universelle ». De toute façon, il était souhaitable que « l'évolution fût progressive. Les peuples de culture occidentale n'avaient, eux, aucune raison d'abandonner le latin auquel ils étaient habitués ».

Jean XXIII, au contraire, estimait qu'il fallait aller hardiment de l'avant, disant même en audience publique du concile : « La vie chrétienne n'est pas une collection de coutumes anciennes. » Cependant, dans sa constitution *Veterum sapientia* de 1962, il écrivait : « De

nos jours, l'usage du latin est l'objet de controverses en de nombreux endroits. [...] C'est pourquoi nous avons décidé de prendre des mesures [...] énoncées dans ce document solennel, pour que l'usage ancien et ininterrompu du latin soit maintenu pleinement et rétabli là où il est presque tombé en désuétude. » Et Vatican II, dans l'article 36 de la constitution sur la liturgie, confirme : « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, doit être conservé dans les rites latins. »

Les réformateurs l'emportèrent finalement tant dans les commissions que dans les votes du concile. La question est réglée de façon encore assez floue, comme au concile de Trente, mais en intention contraire : la langue liturgique peut être la langue vernaculaire²⁷. Le concile resta dans l'expectative sur la langue à employer lorsque « les rites sacrés sont solennisés dans les textes chantés » ; il laissa la liberté aux évêques de décider. Le schéma entier avait été voté par 2 159 voix contre 19, le 22 novembre 1963. L'usage de la langue vulgaire dans la liturgie était désormais licite. Le latin cédait la place et l'Église se soumit avec un enthousiasme mitigé dans le public.

Après quelques années de préparation (en 1967 et 1968), le pape Paul VI publia la nouvelle messe le 3 août 1969... en latin. Le nouveau missel romain devait être traduit en langue vulgaire par les soins des différentes Églises nationales.

Alors apparut dans son ampleur le problème de la traduction. Les traductions ne pouvaient être toutes contrôlées efficacement et, en peu de temps, intégralement par Rome. Il fallut faire confiance à des commissions épiscopales nationales. Des transpositions étaient inévitables pour les langues asiatiques et les dialectes africains. Grande était la difficulté en tout cas et la doctrine risquait d'être gravement altérée. Comment le magistère, suprême arbitre, pourrait-il vérifier avec compétence la rectitude de traductions effectuées en centaines de langues alors que déjà les théologiens linguistes du passé avaient eu tant de peine à établir un texte correct en latin ? Les craintes les plus légitimes pouvaient être confirmées.

15. *Traduction organisée du nouveau missel romain dit de Paul VI. Erreurs et abus dans les traductions en langue nationale. Conséquences.*

Le Saint-Siège avait prévu pour l'application de la constitution conciliaire sur la liturgie un organisme, le Consilium, présidé par un ancien membre du concile, assez libéral, le cardinal Lercaro, auquel le problème de la traduction n'avait pas échappé. Des barrières de sécurité furent établies par des consignes précises : « Les traductions doivent être conformes au texte liturgique. [...] Elles ne doivent être aucunement une paraphrase du texte biblique, même s'il est difficile

à comprendre. Elles ne doivent pas davantage intégrer, avec ou sans parenthèses, des explications ou des phrases explicatives (art. 31). Il ne faut pas pourtant exclure, en certains cas, des traductions appropriées et exactes faites dans les diverses langues [...] (art. 32). Certaines formules eucologiques et sacramentelles, les prières consécratoires par exemple, les anaphores, les préfaces doivent être traduites *intégrer et fidèlement*, sans variantes, omissions ou insertions. Le texte en effet, qu'il soit ancien ou de composition récente, a une élaboration théologique et conceptuelle bien précise, étudiée en chacun de ses mots [...] (art. 33). Les *orationes* (collecte, post-communion) très concises [...] pourront être traduites plus librement [...] pour mieux actualiser le contenu. [...] Qu'on évite, en tout cas, ce qui est superflu et toute forme ampoulée (art. 34). »

La commission épiscopale nationale française traduira ces directives très librement : respecter le sens des textes bibliques mais prendre l'initiative des transpositions, voire des paraphrases (*sic*)... Recourir au vocabulaire de tous les jours et aux constructions de phrases simples et faciles à comprendre sont des recommandations plus conformes aux articles des consignes initiales.

On constate que le texte des préfaces qui devait être respecté *intégrer et fidèlement* (intégralement et fidèlement) ne l'est pas : exemple, la fin des cinq préfaces pascales, des deux de l'Ascension et de celle de la Pentecôte : (...) *totus in orbe terrarum mundus exultat* (le monde entier exulte par toute la terre) est traduit par : *le peuple des baptisés exulte par toute la terre*.

Certains mots semblent tabous : majesté, consubstantiel (adopté pourtant par les Frères protestants de Taizé), incarnation, âme, ange, enfer, péché, mystère, intercession, charité... Ils sont écartés le plus souvent. De là, d'étranges « traductions ». Ainsi : « Ceux qui humblement reconnaissent son *incarnation* (*qui humili ejus incarnationem devotione fatentur*) devient « Ceux qui s'inclineront devant l'enfant de Bethléem » (collecte du 22 décembre). De même, dans la préface du quatrième dimanche de carême : « Lui qui par le *mystère* de l'Incarnation a conduit à la clarté de la foi » (traduction littérale) est rendu par : « En prenant la condition humaine, il a guidé vers la lumière de la foi. » Pour substituer le terme de « repas » à celui de *mystère*, on traduit le : « Accorde-nous de puiser dans un tel mystère la plénitude de la charité et de la vie » par : « Fais que nous recevions de ce *repas*, qui est le sacrement de son amour, la charité et la vie » (collecte du jeudi saint)²⁸. On ne voit pas l'utilité pour la pastorale, là comme ailleurs, de ce changement de vocabulaire. Bien plus, la glose moyenâgeuse, traquée depuis des siècles, reparaît ici : « repas qui est le sacrement de son amour » est une bien longue et curieuse explication du mot « mystère ».

La commission épiscopale française de traduction a été prise en plusieurs occasions d'accès de pudibonderie surprenants à notre

époque. Passe encore que le mot calice qui peut offusquer les Canadiens (le mot désigne chez eux le sexe de la femme) soit remplacé par coupe. Mais dire, au lieu de « Celui que la Vierge Mère a porté avec un amour ineffable », pudiquement « Celui que la Vierge attendait avec amour » est une traduction de salon. On n'écrit plus « fornication » ou « impudicité » trop précis, mais « inconduite ». Les « eunuques » sont traduits « des gens qui ne se marieront pas » ! La fameuse phrase relative aux époux : « Ils ne feront plus qu'une seule chair (*et erunt duo in carne una*, Mt XIX, 3-6) sans doute jugée trop crue, devient : « Ils ne feront plus qu'un. » Ailleurs, plutôt que d'employer les mots « lieux secrets » ou « toilettes », on les supprime... par bienséance ? (Mt XV, 17.)

Écrire « chèvre » à la place de « bouc » peut faire sourire, mais la confusion entre « patène » et « ciboire » paraît inexcusable de la part d'ecclésiastiques (*pyxis* — le ciboire — traduit par patène — *patena* en latin). Que dire de cette méconnaissance du latin qui fait traduire *festinanter* (en hâte) par « joyeusement », confusion sans doute avec « festif »²⁹ ?

Parfois la traduction rabaisse le rôle du prêtre dans la messe. Ainsi : « Priez, mes frères, dit le prêtre dans le missel latin de Paul VI, pour que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, puisse être agréé par le Père tout-puissant », à quoi l'on répond : « Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice à la louange et à la gloire de Son Nom pour notre bien et celui de son Église sainte. » Ce dialogue reçoit pour traduction officielle française : « Prions ensemble au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Église » et l'on répond : « Pour la gloire de Dieu et le salut du monde. » Il n'est plus question du rôle spécial du prêtre, occulté dans cette traduction infidèle. On supprime aussi semble-t-il de la sorte la distinction entre clercs et laïcs³⁰.

Il arrive que la traduction apparaisse hérétique, par exemple cette phrase de la postcommunion du trentième dimanche ordinaire : « Que tes sacrements, Seigneur, achèvent de produire en nous ce qu'ils signifient » au lieu de « ce qu'ils contiennent »... (latin : *perficiant in nobis, Domine, tua sacramenta quod continent...*). Il est substitué ainsi à l'idée classique de transsubstantiation celle de transsignification qui était déjà celle du protestant Zwingli et contre laquelle s'est élevé Paul VI dans sa profession de foi.

La résurrection de la chair est contestée par une partie du clergé moderne. Est-ce pour cela que la traduction française du missel romain donne pour le « Accorde-nous de parvenir à cette résurrection libre de toute corruption par laquelle notre chair sera glorifiée » (*ad incorruptibilem glorificandae carnis resurrectionem pervenire concede*) tout simplement : « Accorde-nous de parvenir à la résurrection bienheureuse, Toi qui nous as destinés à connaître ta gloire. » Serait-ce parce que l'éternité de la damnation a été mise en doute que le mot « éternel » a été omis dans la traduction du *ab aeterna damnatione*

nos eripi du missel romain de Paul VI? On lit en effet dans la traduction épiscopale française : « Arrache-nous à la damnation. » On se trouve cependant là (*Hanc igitur* de la première prière eucharistique) dans le cadre de l'article 33 qui impose une traduction *integre et fideliter*.

Il y a en effet des silences déformants par omission de mots, procédé que l'abbé Grégoire reprochait déjà à l'Église; il y a aussi dans la traduction des interpolations explicatives, se voulant historiques mais qui sont erronées. Ainsi, dans l'Évangile du dixième dimanche — année A, le publicain Mathieu est qualifié de « collecteur d'impôt romain », ce qu'il ne saurait être car Capharnaüm ne dépendait pas du procurateur romain mais du tétrarque de Galilée, fils d'Hérode le Grand. On trouvera d'autres exemples de traductions infidèles dans le tableau joint (doc. 15). Ils accablent moins le traducteur que le fait même de la traduction toujours traîtresse qu'elle soit de bonne ou de mauvaise foi. Paix aux hommes de bonne volonté³¹!

Dans la constitution sur la liturgie (5 septembre 1970) de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin, il est bien envisagé que la conférence épiscopale puisse apporter « certaines adaptations » mais elles ne seront introduites qu'après approbation du Saint-Siège et en les distinguant du texte par des signes typographiques spéciaux. On cherche en vain ces derniers dans les textes en français, et toute référence d'une approbation papale, Certains, non catholiques, s'étonnent, dans ces conditions, que l'Église de France puisse donner encore le nom de missel romain à sa traduction. L'étiquette couvre, selon eux, abusivement la marchandise. Ce comportement de l'Église de France, encore riche en savants latinistes, est incompréhensible en un temps où la recherche religieuse se vante d'attitude scientifique dans le domaine scripturaire. S'expliquerait-il par la quête, à l'américaine, de l'efficacité pastorale et par l'intention de plier le texte à la finalité, suivant une tradition plus ancienne que l'on pensait révolue — finalité que d'aucuns accusent maintenant d'être peu orthodoxe³²?

16. *Traductions nationales et instructions de Rome. Hostilité de l'épiscopat à tout retour même partiel à l'office en latin.*

L'expérimentation de la langue vernaculaire dans le culte catholique est faite. Après plus de vingt ans d'Église post-conciliaire, de mise à l'épreuve de la nouvelle messe et de ses traductions, après le difficile renoncement au latin liturgique d'une partie respectable des fidèles, après cette expérience mouvementée, peut-on dire que les craintes exprimées au cours des siècles par tant d'éminents docteurs

étaient légitimes ? L'argumentation de tant de conciles et de synodes est-elle encore fondée ? La traduction n'a-t-elle pas en outre altéré la doctrine ? Fruit du concile, a-t-elle été réussie, fidèle, bénédique ? On peut répondre, au vu des exemples cités plus haut, que toutes les craintes n'étaient pas vaines, que la traduction nationale épiscopale, et pas seulement en France, précipitée, insuffisamment mûrie, médiocre, ne correspond guère aux critères donnés par les instances compétentes de Rome. Elle n'est malheureusement fidèle ni scientifiquement ni théologiquement. Elle est accusée en outre par les intégristes de dissimuler des desseins peu catholiques. Son texte assurément ambigu est plus une adaptation du missel romain que sa traduction. Il est regrettable que les instructions papales restent, comme les *prudentes admonestationes*, lettre morte.

On ne doit à la langue vulgaire, en l'occurrence le plus souvent sans charme, qu'une petite part du recul accéléré de la fréquentation à la messe. On lui doit par contre le succès, relatif, d'un schisme. Il est permis de se demander pourtant avec l'Église ce qu'il en serait advenu si rien n'avait changé, si tout était resté comme auparavant.

Il y a une réalité historique indéniable : ce qui paraissait en 1956 encore improbable au congrès de pastorale liturgique d'Assise et, à Mgr Döpfner, un des chefs de la tendance progressiste, un « mur infranchissable » avait été emporté en peu de temps ; une coutume de quinze siècles s'effondrait.

L'application de la réforme liturgique a laissé à désirer et, pour avoir résolu certains problèmes, en a fait naître d'autres qui ont mis en lumière les dangers inhérents à la traduction et au changement brutal de rit. C'est à cela que le pape faisait allusion dans son discours du 17 juin 1972 devant l'assemblée plénière des évêques d'Italie. Il reconnaissait « que la réforme liturgique a comporté, par la force des choses, une certaine hâte, laquelle, comme on le sait, ne favorise pas toujours la qualité des méthodes et des résultats. Le besoin existe d'unifier les traductions nécessaires au culte, spécialement pour la célébration de la messe ». De son côté, le cardinal Ratzinger remarquait : « Toute traduction est aussi dans une certaine mesure une interprétation. Il y a des passages — tous les spécialistes en sont désormais d'accord — où c'est plus le traducteur que la Bible qui parle... » On juge de la difficulté quand la traduction est une traduction de traduction, elle-même traduite d'un texte qui n'était pas l'original³³. Dans ces conditions, il est juste et raisonnable de se méfier.

Cette méfiance a été celle des pères du concile Vatican II qui refusèrent la traduction simultanée du latin, langue du concile, de crainte de voir déformer leur pensée. Toutes les traductions ont été et sont périlleuses. Les défectueuses furent dans l'Histoire à l'origine de bien des conflits politiques qu'elles ont contribué à rendre

irréversibles. Que l'on se souvienne de Charlemagne et de la querelle des images³⁴.

Malgré les corrections souhaitées, l'Église de France a apporté peu de modifications et se réfère encore aux anciens textes, objets de réprimandes, ou à des usages maintenus contre l'avis du Saint-Siège³⁵. Il n'est pas toujours facile de s'en apercevoir. L'épiscopat français s'est montré peu favorable à l'application de l'indult de 1984, c'est-à-dire au retour même partiel de la messe en latin, serait-elle celle de Paul VI, et, *a fortiori*, de la messe grégorienne intégrale de Pie V, prohibée jusqu'à nos jours par presque tout le clergé y compris pour les messes d'enterrement souvent sollicitées par les défunts de leur vivant, ou par leurs ayants droit.

17. *La langue liturgique, objet de discorde pour les catholiques.*

Le passage du latin à la langue quotidienne a-t-il favorisé la pastorale suivant le vœu du concile ? Il ne le semblerait pas, d'après les résultats statistiques (*cf.* ch. 11, § 13). Peut-être a-t-il néanmoins freiné la déchristianisation et facilité une évolution des esprits mais les chiffres ne sont pas encourageants : pratiquants en France allant au moins une fois par mois à la messe, 41 pour cent en 1964 — 13 pour cent en 1981³⁶. Les chiffres sont en baisse dans le monde entier. Beaucoup d'églises sont fermées, ou l'office est célébré sans prêtre et uniquement dans la langue nationale.

La langue n'est pas tout mais elle a été un objet de discorde entre catholiques ; la papauté cherche l'apaisement. Le conflit linguistique n'est certainement pas la seule cause de la décadence actuelle de l'Église catholique. Certains distinguent des indices de renouveau dont bénéficierait même le latin. Une persévérante nostalgie a été transmise aux jeunes et a conduit les générations montantes à reprendre goût à la langue latine et d'abord par le chant. Les messes en latin sont l'exception mais depuis peu se multiplient en ville et sont très suivies³⁷. Les églises où elles sont autorisées sont pleines, comme le sont depuis longtemps les rares églises intégristes. Cette évolution, source d'inquiétude pour les uns, d'encouragement pour les autres, permet de dire que la messe en latin survit et revit. Le latin est toujours la langue de référence de l'Église romaine et, avec ou sans traduction, une langue liturgique en cette fin du xx^e siècle, mais elle n'est plus la plus commune pour le culte divin et nul ne peut prévoir son avenir.

18. *La langue nationale, langue du culte dans l'Église contemporaine. Aucun interdit du concile sur l'emploi du latin dans la messe. Causes et effets de l'abandon du latin dans le culte catholique.*

Le culte ordinaire dans l'Église actuelle est célébré partout dans la langue nationale et ne retient que quelques mots d'hébreu : *amen, alleluia, hosanna...*³⁸. Néanmoins, une messe dominicale matinale est dite en latin par le pape lui-même et diffusée par Radio Vatican. Contrairement à une opinion communément répandue, Vatican II, s'il a autorisé dans l'office les langues locales, n'a pas interdit, loin de là, le latin. On lit en effet : « On pourra donner la place qui convient à la langue du pays dans les messes célébrées avec le concours du peuple... On veillera cependant à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble en langue latine aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent... » (Sacrosanctum Consilium, article 54). Il est dit nettement que la langue latine est à conserver dans les rites latins (S.C. 101, § 3) : *Linguae latinae usus in ritibus latinis servitur*. Il est bien précisé : « Selon la tradition séculaire du rit latin, que les clercs gardent dans l'office divin la langue latine », ce qui est plus qu'un souhait.

« Pour expliquer l'abandon rapide et presque totale de l'antique langue liturgique commune, il faut, dit le cardinal Ratzinger, en vérité se reporter à un changement culturel dans l'instruction publique en Occident. » Il ajoute : « Quand j'étais professeur, encore au début des années 60, je pouvais me permettre de lire un texte latin aux jeunes sortant des écoles secondaires allemandes. Aujourd'hui cela n'est plus possible³⁹. »

Ainsi l'abandon de l'office en latin n'aurait pas seulement une cause pastorale mais serait aussi une nécessité de la vie contemporaine. Le cardinal ne minimise en rien l'importance politique et religieuse de la langue : « A l'origine de la rupture, dit-il, entre l'Occident latin et l'Orient grec, il y avait une question d'incompréhension linguistique. » Il dit encore : « Il est probable que la disparition de la langue liturgique commune viendra renforcer des poussées centrifuges dans les diverses régions catholiques. » Il ne faut pas se dissimuler que la multiplication d'Églises autocéphales est un risque nouveau. Le latin des rit et chant grégoriens avait contribué à maintenir et maintenait, jusqu'à l'instauration des langues nationales dans l'office divin, un certain caractère d'universalité et de cohésion dans l'Église catholique romaine. Cette cohésion ne semble plus dépendre que de l'obéissance assez précaire à une personne, apparemment plus respectée que suivie : le souverain pontife.

NOTES

1. La décadence du latin remonte haut. Le français l'a emporté dans la correspondance privée non scientifique dès l'époque de Saint Louis (Blanche de Castille écrivait encore en latin à ses sœurs espagnoles). Il s'est substitué au latin en devenant langue diplomatique faisant foi, aux traités de Westphalie (1648), et a dominé jusqu'au traité de Versailles (1918) pour lequel l'anglais fait également foi. L'anglais a succédé au latin et au français après la Seconde Guerre mondiale, même pour des ouvrages sur la liturgie. Les langues grecque, arabe, slaves triomphent désormais dans le Proche et le Moyen-Orient où le français se maintient tant bien que mal comme langue internationale de culture. La Renaissance a connu un renouveau du latin, resté langue de lettrés aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Elle est encore la base de l'instruction au XIX^e siècle. Le recul s'est accéléré au XX^e siècle, y compris dans la religion catholique.

2. La condamnation de la messe en slavon a été lourde de conséquences : les peuples de l'Europe orientale, bulgare, serbe, russe, se tournent alors vers Byzance et l'orthodoxie grecque ou slave. Ils se déromanisent. En 1980, Jean-Paul II a proclamé les saints Cyrille et Méthode copatrons de l'Europe avec saint Benoît, confirmant ainsi l'évolution vers une certaine prédominance slave en Europe.

3. Le christianisme, dans les campagnes surtout, est resté longtemps très superficiel et plein de superstitions fortes encore au XIX^e siècle dans la France profonde (au XX^e siècle aussi, dans le Berry, par exemple).

4. Donat : il s'agit du célèbre grammairien du IV^e siècle, précepteur de saint Jérôme et non de l'évêque de Numidie dont la doctrine, le donatisme, fut condamnée par l'Église.

5. On peut traduire ce charabia par : « Au nom de la patrie, de la fille et de l'esprit du saint », si l'on ne tient compte que des mots. De même, plus loin, *aequum* est pris pour *equus* (le cheval) et *salutare* pour *saltare* (sauter).

6. Innocent III : cf. chapitre 3, § 2 et note 3, et *infra* chapitre 7, § 4.

7. La conservation du « dépôt de la foi » fut une des préoccupations du Moyen Âge. Alors que la traduction des textes sacrés était encore tolérée, il était recommandé aux traducteurs d'avoir le respect des mots, « de la lettre », des mots tels qu'ils les trouvent écrits... surtout de ne pas les changer car « en enlevant ou en ajoutant la plus petite syllabe, le moindre article [...] un " le ", on change beaucoup plus le sens que certains ne veulent le croire, mais l'Écriture souvent parle de manière succincte [...], il y manque des mots [...], il faut y suppléer mais il ne faudrait pas que d'autres croient à un changement de substance du texte » ; quand on ajoute « certains mots là où cela s'avère nécessaire », il faut « souligner ce mot ou cette parole afin que l'on distingue ce qui est dans le texte et ce qui n'y est pas ». Cette instruction a été donnée aussi après Vatican II mais n'a guère été suivie. Une autre mise en garde attire l'attention : sont particulièrement dangereuses les « bonnes traductions » par leurs quelques inévitables erreurs... On ne se méfie pas ! Cf. ch. 11, § 10 et § 8 *in fine*.

8. Les synodes de Toulouse et de Tarragone : « Nous interdisons avec force que les Livres (Ancien et Nouveau Testament) puissent être possédés dans leur traduction en langue vulgaire. » (Interdiction aggravée en 1369, cf. *infra*.) Ils ordonnent aussi que les traductions soient remises à l'évêque et jetées au bûcher.

9. Les Vaudois allaient jusqu'à apprendre par cœur les textes traduits de l'Évangile et aussi le Notre Père et à les répéter en public avec des commentaires...

10. Dans la prière eucharistique d'avant Vatican II se trouve interpolé le commentaire *mysterium fidei* en apposition aux paroles consécatoires. De même, de nos jours, s'est jointe au *Pater* une doxologie d'origine protestante inconnue du rit grégorien : « Car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire... » On sait maintenant que cet ajout est le commentaire d'un scribe et, pour cette raison, après vérification, écarté par plusieurs confessions protestantes mais conservé par l'Église catholique qui évoque maintenant une formule à peu près semblable de sa liturgie ancienne.

11. Il n'y a pas que la difficulté du texte à traduire, mais aussi celle de la langue locale, du français par exemple, de ses subtilités et de ses variations d'une génération à l'autre. Que faut-il entendre par l'exclamation « Formidable est la justice du Seigneur » ? Le traducteur du XIX^e siècle a sans doute voulu dire qu'elle était redoutable (à redouter, du latin *formidare*) mais l'adulte du XX^e siècle finissant comprendra en fait le contraire : que cette justice est « super-bonne » et qu'elle n'est pas en conséquence à redouter. Pour lui un film « formidable » n'est pas un film à éviter, bien au contraire.

« Je crois » prend actuellement le sens de « je pense mais je ne suis pas sûr » (je crois que mon copain viendra). Le mot *caritas* qu'on traduisait par « charité » est désormais traduit par « amour », or l'amour est devenu, dans l'acception courante de notre temps, souvent le complément direct et divertissant du verbe « faire ».

Certains traducteurs, pour une meilleure compréhension du texte biblique, ont voulu restituer la couleur locale de l'hébreu, à la manière de Leconte de Lisle pour le grec dans ses poèmes antiques. Le procédé peut paraître contestable. La presse catholique, unanime, admire à juste titre les traductions poétiques de Chouraqui. Il n'en reste pas moins que certains passages paraissent des pastiches de mauvais goût : pour « la Vierge conçut », il écrit : « La nubile devint grosse » et il traduit la célèbre Béatitude « Heureux les miséricordieux car ils obtiendront miséricorde » par « Allégresse aux matriciants, oui, ils seront matriciés ».

12. Ainsi le terme de « substance » fait partie des mots techniques de la théologie catholique et son sens a été précisé par différents conciles. Il est différent de « nature » comme en sciences physiques « atome » de « molécule ». On ne saurait rationnellement employer un terme pour l'autre. Il ne s'agit pas d'une question secondaire de mots : un dieu est de même nature qu'un autre dieu, de nature divine, sans être le même. Les semi-ariens reconnaissaient la nature divine du Christ mais le considéraient comme inférieur à Dieu le Père, donc d'une autre espèce, d'une autre substance. Gilson, expert en la matière, fait la même observation : « Si le Père et le Fils n'ont en commun que la nature (abstraite), ils peuvent être deux dieux, pas obligatoirement un seul et même Dieu. On ne définit pas en disant que le Fils est de même nature que le Père car ceci est vrai de tous les fils. »

13. Le cardinal Ratzinger l'a justement fait remarquer : « Il y a des parties de l'Écriture qui exigent un choix précis, une nette prise de position. On ne peut cacher la difficulté avec des expédients. »

14. A voir des savants traduire « scientifiquement » les mêmes textes (soigneusement établis) de façon différente jusqu'à donner aux mots des sens diamétralement opposés, il est permis de se demander si la part de traduction subjective n'est pas dominante. Une traduction peut ainsi jeter le doute là où il n'y en avait pas, marquer une déroboade là où il y avait une affirmation comme dans l'exemple suivant, le Sanhédrin demande : « Tu es donc le fils de Dieu ? » La traduction classique dans le rit grégorien est, à partir du latin : *Vos dicitis, quia ego sum*, vous le

dites (parce que) je le suis. L'Évangile des Rameaux selon saint Luc de la nouvelle messe traduit : « C'est vous qui dites que je le suis. »

15. Cf. chapitre 6, note 10.

16. La Sorbonne était traditionnellement hostile à la liberté de la traduction et condamnait en tant que gardienne de la tradition scolastique. Elle réaffirmait alors l'incompétence des laïcs et le droit de l'Église seule en la matière. C'est ainsi qu'elle condamna Érasme.

17. La traduction de la Bible intéresse à plusieurs titres la messe, notamment par la traduction des psaumes tirés de l'Ancien Testament et des évangiles tirés du Nouveau. Parmi les traductions de la Bible, on peut citer, outre la sacro-sainte Vulgate, texte officiel de l'Église, auquel le concile de Trente, après hésitation, avait préféré ne pas toucher : des Bibles en langue d'oc et d'autres en langue d'oïl des XII^e et XIII^e siècles, notamment celle de l'université de Paris au XIII^e, la Bible de Desmoulins imprimée au XV^e, de Lefèvre d'Étaples au XVI^e, de Le Maistre de Sacy au XVII^e (corrigée plus tard par dom Calmet). Parmi les modernes : Crampon (catholique), Segond (protestante) et les récentes, Bible de Jérusalem, Bible œcuménique (TOB), Bible d'Osty, etc. Certaines traductions ont été de grande importance historique ; c'est le cas de la traduction allemande de Luther et, plus anciennement, la traduction en gothique de l'arien Wulfila qui, au IV^e siècle, convertit les Goths au christianisme.

18. Il s'agit d'une parole de l'Évangile (Mt VII,6) souvent citée au Moyen Âge et encore de nos jours (pages roses du Petit Larousse) : *Margaritas ante porcos* (Ne jetez pas des perles aux pourceaux).

19. La crainte est en partie justifiée. Le peuple interprète volontiers dans le sens le plus concret, le plus favorable à sa cause, à ses passions. L'Histoire en témoigne. Mais plus que tout, le concile redoute l'interprétation « ignorante » des femmes, si actives lors des hérésies. Au Moyen Âge déjà, nombreux étaient les docteurs qui pensaient que leur laisser les textes sacrés entre les mains serait une abomination, une atteinte à l'ordre social. Ils n'avaient que mépris pour la *plebs* féminine. La vulgarisation des Livres sacrés était plus grave encore du fait des femmes : *non solum a viris verum etiam a foeminis*. Toutefois ce n'était pas l'opinion d'anciens comme saint Jean Chrysostome ou Jérôme.

20. Le dominicain Bartolomeo Miranda pense que si le latin est indispensable pour la partie sacrificielle de la messe, il ne l'est pas pour l'avant-messe, en particulier pour les lectures et les prières.

21. Christophe de Padoue, général des Augustiniens, écrivait dans un traité sur la messe : « Les mystères doivent être cachés de peur qu'ils perdent de la valeur à leurs yeux [des laïcs] et afin qu'ils tiennent en grande estime... » Et encore : « Là où il y a deux langues, il convient beaucoup mieux de s'exprimer par le parler des lettrés que celui du vulgaire. » Enfin, curieusement : « Si la messe était célébrée en langue vulgaire, plus personne n'irait à l'Église et s'ils y vont, ils ne suivront plus l'office avec la même attention. » Cité par Vittorio Coletti in *Eloquence de la chaire*, Éditions du Cerf, 1987.

22. L'anathème est une sentence de l'Église excluant de la communauté catholique ceux qui soutiendraient une position théologique contraire à la décision conciliaire : « Celui qui dit..., qu'il soit anathème ! » C'est une affirmation de la doctrine par négation de l'opinion contraire. Vatican II a renoncé à ce mode d'excommunication.

23. L'Église a toujours essayé de sauvegarder le retour des orthodoxes orientaux dans son sein. De là, parfois, l'ambiguïté des termes ou des textes. Ainsi, le concile de

Trente a interdit que l'on soutienne la thèse que seule la langue vulgaire (employée en Orient) puisse être utilisée pour la messe et évite d'employer le mot de « latin ».

24. Abbé Brémond (1865-1933) : historien surtout connu pour son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Mystique, il s'opposa aux idées jansénistes et au rationalisme classique (controverses avec J. Benda).

25. Tout en reconnaissant le bien-fondé d'une participation active, Rome a exigé pour toute messe dialoguée l'accord de l'ordinaire (l'évêque du lieu) qui en fixerait les limites. La partie autorisée était généralement au minimum ce que répond le servent et au maximum, en plus, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, et le *Domine non sum dignus*, mais toujours en latin. Il est à noter qu'étaient exclus théoriquement le *Pater*, sauf le *Sed libera nos a malo* et naturellement le canon. Les Belges, comme les Allemands, ont été des précurseurs. Cf. concile provincial de Malines, 1922.

26. Ce qui a posé des problèmes de compréhension pour les pères de Vatican II habitués à des prononciations différentes et provoqué la demande des Américains pour une traduction simultanée (cf. supplément).

27. Il est curieux de constater que, dans les articles fondamentaux, le concile de Trente, qui maintient en fait le latin dans l'office, ne parle que de langue vulgaire et que Vatican II, qui est considéré comme ayant exclu la messe en latin, affirme que la messe en latin est de règle !

28. *Da nobis quaesumus ut ex tanto mysterio plenitudinem caritatis hauriamus et vitae.*

29. *Quaesumus, Domine, ut per haec semper emundemur a vitiis et per sequalam Christi ad te festinanter gradiamur*, traduction épiscopale actuelle : « Nous te prions encore Seigneur, que ta grâce nous purifie de nos penchants mauvais et nous aide à marcher vers toi en suivant joyeusement le Christ. »

30. Cette tendance est caractéristique de l'Église contemporaine et maintes fois affirmée : pour le père Warnier de Vie nouvelle, il s'agit de « faire sauter certains verrous », il faut « une réforme radicale des ministères postulant le refus de la distinction clercs laïcs ». (*Échange et Dialogue*, n° 18.)

31. Cette formule célèbre employée dans et hors de l'Église est en réalité un contresens : « hommes de bonne volonté » doit se comprendre par « bienveillance de Dieu à l'égard des hommes », ce qui est transposé dans le texte actuel comme suit : « Paix aux hommes qu'Il aime. »

32. Plier le texte à la finalité suivant la traduction que l'on en donne, exemple : ces paroles de la consécration : (le sang...) *qui pro multis effundetur* (cf. ch. 5, § 13 et notes 15 et 19).

Traductions proposées :

- 1 — *pro multis* : pour plusieurs, c'est-à-dire pour quelques-uns (les élus). C'est un argument en faveur de la prédestination ou, comme l'entend le concile de Trente, « ceux que Dieu a donnés au Christ ».
- 2 — *pro multis* : pour un grand nombre, comme proposé dans la majorité des missels avant Vatican II considérant la multitude des élus de tous les temps, extension de sens par rapport à l'idée précédente.
- 3 — *pro multis* : pour la multitude interprétée comme « tous les hommes », changement de sens par rapport au sens initial mais conforme à la tendance nouvelle de l'Église.

Autre exemple :

Dans l'*Agnus Dei*, le passage du pluriel (*peccata*) au singulier a pu laisser croire à une intention gauchisante : « Agneau de Dieu qui enlèves les péchés du monde » a été en effet traduit dans le texte de la messe par : « qui enlèves le péché du

monde », expliqué dans certaines homélie par « injustice sociale » et même « système capitaliste ».

33. C'est le cas du *Pater* dont on ne sait s'il a été écrit en hébreu ou en araméen et dont les traductions varient suivant les siècles (cf. doc. 9 A).

34. Parmi tous les conflits politiques provoqués par des erreurs de traduction ou des doubles interprétations, on peut citer celui dont le mot *beneficia* fut à l'origine : Hadrien IV, après avoir couronné empereur Frédéric Barberousse (1152-1190), eut l'imprudence de lui écrire : « N'oublie pas que tu dois à l'Église le plus grand des bénéfices : la couronne de Charlemagne. » Or, le mot latin *beneficia* peut recevoir une double traduction : 1) *beneficia* = fief, 2) *beneficia* = bienfait à proprement parler. Barberousse traduisit par « fief », ce qui voulait dire en droit féodal que l'empereur était vassal du pape. Il riposta avec violence en arguant du droit romain qui faisait de l'empereur le maître du monde et, après avoir saccagé Milan, il terrorisa les villes italiennes, chassa le pape de Rome et établit un antipape. C'est en vain que Hadrien IV essaya de lui faire entendre qu'il avait employé le mot *beneficia* dans le seul sens de « bienfait ».

35. C'est par exemple le cas de la brochure officielle du congrès eucharistique de Lourdes en 1981 qui donne pour base de travail l'*Institutio generalis* du missel (1969) sans tenir compte du *Praemium*, préambule explicatif rectificatif de 1970 ; ou encore des interdictions énumérées dans les instructions papales telles que l'instruction *Memoriale Domini* (1969) et *Inaestimabile donum* du 23 mai 1980. Ainsi sont entrés dans les usages : la communion dans la main, la distribution de la communion par des laïcs hommes ou femmes alors qu'il y a des prêtres présents, l'Évangile dialogué (notamment celui de la Passion le dimanche des Rameaux, on a pu voir une femme au centre de l'autel, lisant sa partie du texte, le prêtre étant à l'ambon).

36. Les bases de la statistique sont sujettes à caution : sont comptés aussi les pratiquants occasionnels : assistance à une messe de mariage, d'enterrement, à une messe-spectacle, etc.

37. Il s'agit des messes selon le rit de Pie V qui ne sont autorisées que dans certains diocèses (cf. ch. 11, § 15).

38. *Amen* : peut se traduire par : c'est ainsi, c'est vrai, oui. On traduisait volontiers autrefois par « ainsi soit-il » (en latin : *fiat*).

Alleluia : Louez le Seigneur.

Hosanna : c'est un appel à l'aide : Sauve(-nous) de grâce ! C'est aussi une exclamation de joie dirigée vers le Très-Haut, une salutation.

39. Le cardinal Ratzinger est le deuxième personnage de l'Église ; il est préfet de l'ex-Saint-Office, devenu Congrégation pour la Doctrine de la foi.

La plupart des citations relatives aux dires du cardinal Ratzinger ont été extraites de l'ouvrage *Entretiens sur la foi*, Joseph, cardinal Ratzinger — Vittorio Messori, Fayard, 1985. Notamment ces dernières.

La messe et son chant *Aperçu sur le chant grégorien*

« Combien j'ai pleuré à entendre tes psaumes,
ô mon Dieu, tes cantiques, les suaves accents dont
retentissait ton église. »

SAINT AUGUSTIN, *Confessions*.

1. *Importance du chant en église : le chant dit grégorien et son emploi.*

Toute religion chante. Les religions chrétiennes ne font pas exception. Saint Paul écrivait aux Colossiens (III,16) : « Chantez à Dieu de tout cœur avec reconnaissance par des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés par l'Esprit. » « Qui aime, chante », dit aussi saint Augustin. Et comme un encouragement est l'adage « Qui bien chante deux fois prie ». Après le cri, le chant est assurément l'exclamation naturelle la plus ancienne de l'homme. Le chant grégorien¹, « langage de la foi », en est peut-être la forme la plus esthétique. Langage céleste, a-t-on dit, et pourtant il fut contesté dans l'Église et par l'Église à plusieurs reprises. Bien avant le xx^e siècle, il faillit même disparaître du culte catholique. Il suit d'assez près l'histoire du rit et ne saurait en être séparé. Comme le rit romain qu'il accompagne, le chant grégorien a subi une évolution, comme lui il fut modifié, restauré, réformé, modernisé. Récemment encore, Vatican II a reconnu sa place exceptionnelle².

A l'appellation « chant grégorien » on peut préférer le terme technique « plain-chant ». On l'appelle plain-chant, déclare Élie Salomon (xiii^e siècle), puisqu'il veut être chanté d'une façon absolument unie (... *dicitur cantus planus quia omnino planissime appetit cantori*). Il s'oppose donc à la *musica mensurabilis*, chant mesuré par des temps longs et brefs. Le plain-chant est avant tout monodique — à une seule voix — à l'opposé donc de polyphonique. Il est chanté par

un solo ou un chœur d'hommes et destiné essentiellement à porter le texte sacré.

Ce terme de chant grégorien désigne l'ensemble du répertoire des mélodies de l'Église catholique romaine d'Occident pour la messe et l'office³. Chant séculaire officiel, il nous a été révélé par les manuscrits depuis le IX^e siècle. C'est une réussite assez rare en Occident de l'union du mot et de la mélodie, la forme chantée la plus valable du rit grégorien et qui présente les mêmes qualités de sobriété et de mesure. Le grégorien par le chant permet, de la manière la plus simple et la plus ordonnée, la prière collective. Il a plus de force et de beauté que la psalmodie originelle, prenante mais tristement monotone. En principe sans accompagnement musical, il fut très tôt soutenu par l'organum vocal ou instrumental (cithare, tympanon) tel le serpent (ophicléide) des églises paroissiales d'autrefois. Ces instruments furent une cause de première altération.

Comment expliquer le grégorien ? Comme un procédé de déclamation, une facilité donnée à l'expression collective (*una voce*) d'une part, et, d'autre part, un moyen pour le prêtre de se faire entendre ? Sans doute, mais il s'explique aussi par ses origines syrio-byzantines et même hébraïques. On est frappé par certaines ressemblances entre ce chant et celui de la synagogue ; ce qui n'a rien d'étonnant si l'on se souvient de l'histoire de l'Église primitive et de la puissante colonie judéo-chrétienne de Rome aux temps apostoliques... Mais les mélodies hébraïques ont été fort altérées au cours des siècles et les auteurs de la *Jewish Encyclopedia* attribuent pour une part l'altération, dans la tonalité et la mélodie, à l'influence du plain-chant !

Comment chantait-on le grégorien ? Historiquement ce ne fut d'abord qu'une sorte de récitation par un lecteur-chantre ou plusieurs, puis une voix à laquelle le chœur répond, ou deux voix, ou deux groupes de voix alternées⁴. Ce chant en bien des lieux de culte laissait à désirer. Que de doléances à ce sujet au cours des âges ! Dès la plus haute époque, on critique les moines. Chrodegang, évêque de Metz (762), recommande aux chantres de ne pas psalmodier « sur un ton aigu, en courant à la débandade, mais planement ». Un autre, Niceta, au IV^e siècle, sans doute exaspéré, avait déjà dit : « Qui ne peut s'égaliser sur les autres fera mieux de se taire ou de psalmodier à voix éteinte plutôt que de couvrir l'assemblée par ses éclats. » Des chroniqueurs se plaignent amèrement des sons gutturaux des voix germaniques⁵. On trouve aussi un reproche contraire : « Des répons nonchalants comme gens qui sommeillent. On comprend que l'Église ait préféré, dans ces conditions, réserver au chœur, à la schola, très tôt, le chant religieux.

2. *Sa place à la Cour et dans la politique impériale carolingienne. Hostilité du clergé à la collaboration laïque. Plain-chant. Neumes-accents. Progrès de la notation. Tropes et séquences. Évolution de la forme des hymnes grégoriennes (tableau III).*

On sait que le chant grégorien n'est pas l'œuvre du pape Grégoire le Grand qui se contenta de mettre de l'ordre dans le répertoire romain mais une élaboration au milieu du VIII^e siècle, entre Loire et Rhin, en milieu bénédictin et carolingien. Le pape Grégoire a néanmoins fait rédiger de nombreux textes liturgiques chantés. Il n'est pas injuste d'appeler de son nom le chant qui, des siècles, a dominé dans l'Église catholique. Cet honneur qu'on lui conteste lui a pourtant été reconnu dès le haut Moyen Âge. Le chant grégorien l'emportera, sauf à Milan, sur les répertoires régionaux antérieurs (gallican, hispanique, etc.) et même sur le chant des basiliques romaines qui aurait été à son origine. Il ne s'est imposé, comme tout le rit romain, dans les églises et monastères carolingiens, que par la volonté de romanisation et d'unité de Pépin le Bref et de Charlemagne. Ce dernier que les questions religieuses passionnaient, on le sait, chantait en latin. Il battait la mesure, au milieu de sa chapelle, au cours de cérémonies dont il aimait la magnificence. Il composait volontiers et on lui attribue quelques versets du *Veni Creator Spiritus*. Son activité a pu paraître désordonnée et le travail de ses copistes laisser à désirer dans ce domaine musical mais son rôle fut essentiel. Il y a eu sous son règne une renaissance du chant. Il fut aidé là encore par Alcuin. Ils ont développé dans les écoles épiscopales, comme dans celles des monastères, la musique dans le cadre du quadrivium. Déjà en 754, invité de Pépin le Bref, le pape Étienne II arrivant à Saint-Denis avait prêté ses chantres pour initier à la cantilène romaine les États de son hôte : douze instructeurs en l'honneur des douze apôtres. Paul I^{er} lui envoya aussi, entre autres, un antiphonaire. Charles le Chauve suivit l'exemple du grand empereur et composa un office en l'honneur du Saint Suaire. Quant à Robert le Pieux, il composa dévotement des séquences et le répons qui commence par *O constantia martyrum*. Metz est considéré comme le centre principal du chant ecclésiastique et Amalaire de Metz fut envoyé à Rome par Louis le Pieux pour obtenir de Grégoire IV un nouvel antiphonaire afin de ramener le chant et l'office gallican au rit romain. L'antiphonaire est une remarquable compilation annotée indiquant l'origine des morceaux. C'est à cette époque que tropes et séquences vont se multiplier et « fourrer » le *Gloria*, comme le *Kyrie*, comme le *Sanctus*... L'activité d'Amalaire fut considérable mais contestée. Il trouva un sérieux adversaire en Agobard⁶.

Le plain-chant concerne principalement la messe, il donne de la

voix au *Credo* comme au *Gloria* ou au *Kyrie*, ces moments de prédilection du chant des fidèles dans la messe latine. Très tôt, l'Église a tiré ses chants de l'Écriture. Il y avait aussi un répertoire profane. Dans un premier temps elle semble avoir admis volontiers les chants composés par des particuliers mais, dès le iv^e siècle, des réticences à cette collaboration laïque se confirmeront, sans doute à la suite d'excès, et le concile de Laodicée l'interdira. Les hymnes, introduites en Occident au vi^e siècle, furent successivement admises, condamnées, et même imposées (concile de Tolède) mais quasi abandonnées au ix^e par les Gaules lorsqu'elles adoptèrent la liturgie romaine qui, elle, paraît avoir ignoré les hymnes jusqu'au xiii^e siècle. Quoi qu'il en soit, si l'on considère le fond, les thèmes de malheur et d'espérance sont toujours alliés dans le répertoire. Si l'on considère la forme, on constate que, dès le ix^e siècle, le grégorien apparaît comme un tout constitué avec des formes nettes : psaumes, antiennes, répons. A côté d'autres modèles de notation empruntés à l'Antiquité (alphabet, points), ce sont les neumes-accents⁷ qui, au x^e siècle, ont été les plus aptes à traduire par leurs formes contournées le caractère des mélodies, grâce à une étonnante variété de moyens perdus en partie dès le xi^e. Ils indiquent avec une certaine précision les relations rythmiques. L'absence même de données quantitatives relatives à la durée renseigne sur la pratique de l'époque et laisse à l'interprète une liberté réelle dans le dosage des valeurs, ce qui expliquerait le glissement vers des variations ou des variantes non grégoriennes à proprement parler⁸. Au xi^e siècle, l'invention des lignes *ut* et *fa* puis de toute la portée et des clefs fit disparaître la finesse rythmique propre à l'écriture primitive. Le solfège, en quelque sorte, l'emporta sur la musique et certains vont jusqu'à déplorer cette altération du chant grégorien. Ce vieux mot de plain-chant caractérise le chant de l'Église existant depuis plusieurs siècles ; mais à partir du xii^e siècle, ce terme de *planus* sert à marquer l'opposition avec un chant nouveau plus complexe, moins asservi à la rythmique propre du mot latin. Dans le même temps s'introduisent des nouveautés : les tropes, amplifications des chants de la liturgie et les séquences nées d'un désir d'invention poétique sur le modèle des hymnes orientales. Les tropes sont soit des textes nouveaux infiltrés, note pour note, dans les longs ornements vocalisés sur la même syllabe, soit une création, texte et musique⁹. Les séquences sont plutôt des chants rythmés qui s'ajoutent à certaines prières de la messe : au graduel par exemple ou à l'alléluia mais, historiquement, ce n'est pas tout à fait sans doute une nouveauté. Les exemples du tableau III donneront une idée de la forme (texte) des hymnes grégoriennes et de leur évolution. Dans un premier temps, elles sont fidèles au rythme latin et au symbolisme antique, telle cette première hymne, courte composition de vingt vers où le mystère joue un grand rôle. Dans la seconde (qui comporte en fait cinquante-huit vers) la rime apparaît.

L'auteur, inspiré par la légende, en est le célèbre Adam de Saint-Victor. Dans l'hymne en l'honneur de la Vierge (missel de Cluny — 1523 — cinquante-huit vers) la rime française triomphe et le genre flamboyant de l'époque.

Si l'hostilité du clergé à toute collaboration laïque à l'office va croissant au Moyen Âge, il n'en reste pas moins que de nombreux chants d'origine profane ont subsisté et parmi les plus beaux¹⁰ et que, quelle que soit la médiocrité des voix, l'assistance tenait à participer, en particulier à chanter pendant la messe. Longtemps, la pratique orientale, passée en Occident par saint Ambroise, subsista de chanter en deux chœurs se répondant au sein même de la nef. Les chroniques nous rapportent l'usage salutaire du chant lorsque, réfugiés dans l'église, en proie à la terreur de l'ennemi, les paroissiens chantaient à tue-tête la messe ou des cantiques pour échapper à l'angoisse de la mort imminente.

3. *Messe grégorienne et polyphonie. Passage du chant du peuple au chœur des clercs, à la schola. Passage de la nef au chœur, au jubé, à la tribune. Les complications musicales. L'orgue. Les novations du XIV^e siècle. Jean XXII. Langue vulgaire et latin mêlés. Tendances du chant aux XIV^e et XV^e siècles vers la parodie, la grossièreté, le genre « joyeux ».*

La messe grégorienne comprend cinq parties particulièrement propres au chant et à la musique : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, parties chantées qui appartenaient traditionnellement au peuple ainsi que le chant d'offertoire aussi longtemps que sa procession subsista. On peut y ajouter : l'intrôit, le graduel, l'alléluia et des séquences comme le *Stabat Mater* et le *Dies Irae*. Lorsqu'il y avait forte participation des fidèles, ce fut d'abord l'ensemble du peuple qui chantait... de son mieux ; puis seulement le chœur des clercs mais, de plus en plus, le chœur des chantres se réserva l'essentiel du chant en attendant que la schola, plus professionnelle, s'en accapare. Ce qui fut le cas dès le bas Moyen Âge. Ainsi, le chant enlevé au peuple passa dans le chœur, près de l'autel, puis au jubé quand il y en avait un, avant de monter, bien plus tard, à la tribune au plus loin de l'autel mais où l'orgue le soutiendra fortement.

L'Église a toujours manifesté une grande méfiance à l'égard de l'emploi des instruments musicaux comme à l'égard de la musique lors des offices, peut-être pour des raisons historiques¹¹. Tous les instruments de musique n'ont pas droit d'entrer dans l'église et de participer au culte. Cette réserve se maintiendra au moins jusqu'à Vatican II dans le rit latin. Toutefois, depuis longtemps l'Église a accepté l'orgue, pourtant assez mal vu d'abord lui-même.

TABLEAU III

ÉVOLUTION DE LA FORME DES HYMNES GRÉGORIENNES

Andrea Christi Apostole	André Apôtre du Christ
Hoc ipso jam vocabulo	Votre nom seul est un signe
Signaris isto nomine	qui vous distingue, mystique
Decors idem mystice...	emblème de votre beauté...

(Office de Saint-André — Hymne du pape Damase, l'ami de saint Jérôme)
(L'auteur est charmé par ce nom d'André qui entre autres significations a celle de beauté)

Exultemus et laetemur	Tressaillons et réjouissons-nous
Et Andrea delectemur	Et savourons les louanges
Laudibus Apostoli...	De l'apôtre André...

Blandimentis aut tormentis	Ni les caresses, ni les tortures
Non enervat robur mentis	Du juge insensé n'amollissent
Judias insania	Son âme vigoureuse
Crucem videus praeparari	Il voit préparer la croix
Suo gestit conformari	Il tressaille impatient d'être
Magistro discipulus	Un disciple

In cruce vixit biduum	Deux jours il vit sur la croix
Victurus in perpetuum	Pour vivre à jamais
Nec vult volente populo	Il résiste au vœu du peuple
Deponi de patibulo	Et ne veut être détaché du gibet

(Adam de Saint-Victor)

Ave Mater Domini	Salut, Mère du Seigneur
Genitrix Altissimi	Qui avez enfanté le Très-Haut!
Ave Prudentissima...	Salut, ô très prudente!...
Ave Vena Veniae	Salut, Source de pardon!
Fons misericordiae	Fontaine de miséricorde!
Ave Clementissima...	Salut, ô très clémente!...
Ave mitis	Salut, ô pacifique!
Ave dulcis	Salut, ô douce!
Ave pia	Salut, ô pieuse!
Ave lacta	Salut, ô gracieuse!
Ave lucidissima...	Salut, ô très lumineuse!
Ave Porta	Salut, Porte (céleste)!
Ave Virga	Salut, Verge (prophétique)?
Ave Rubus	Salut, Buisson enflammé!
Ave Velus	Salut, Toison (mystique)!
Ave felicissima...	Salut, ô très fortunée!
Ave Virgo singularis...	Salut, Vierge singulière...

(Missel de Cluny, 1523, trad. dom Guéranger)

(On remarquera que le latin brave l'honnêteté. Il est attribué à la Vierge toutes les qualités féminines et viriles [*virga, velus*, etc.] afin de mettre en relief sa perfection.)

L'orgue¹², machine hydraulique, d'où le nom d'hydraule, a été connu des Romains qui l'ont utilisé dans l'amphithéâtre aux jeux du cirque. L'Église accepta difficilement cet instrument des sinistres réjouissances païennes et hérita peut-être de la répulsion des Romains pour la musique. Cicéron ne reprochait-il pas aux disciples d'Épicure « de consoler les douleurs humaines au son de l'hydraule plutôt qu'à la voix de Platon ». L'orgue à soufflet disparut en Orient avec la chute de Byzance. En Occident, on le connaissait en 757 mais il ne fut utilisé par le culte qu'ultérieurement pour soutenir le chant ; les moines en furent les premiers utilisateurs. La Rome papale ne l'admit qu'en 1287. On le trouva dans les grandes cathédrales aux XIV^e et XV^e siècles. Au XVI^e, Luther, musicien, l'adopta volontiers mais Calvin et Zwingli, ennemis de la musique instrumentale, l'exclurent du culte réformé. L'orgue règne toujours dans nos églises catholiques, le plus souvent en silence, faute en France d'organistes. Pour une partie du clergé actuel, il est l'instrument d'une époque périmée, typique de la pompe de l'Église bourgeoise d'avant Vatican II.

A l'époque carolingienne, le *Sanctus* était encore chanté par le prêtre et les fidèles ensemble, suivant une mélodie assez simple ; la généralisation de la polyphonie explique le transfert au chœur surtout quand le lieu de culte dispose d'un orgue. La préface, une des plus anciennes psalmodies, était chantée par le prêtre seul mais suivant l'évolution des autres mélodies, elle s'est ornée musicalement par la suite. Le psaume de communion chanté d'abord par le peuple passe, en se compliquant, des fidèles au chœur et, comme bien d'autres chants, perdra sa raison d'être avec la baisse de la pratique eucharistique ; réduit à une simple prière d'action de grâces de postcommunion, il disparaîtra en tant que chant ainsi que tant d'autres dans lesquels s'étaient complues des générations de paroissiens. A partir du XI^e siècle, le chant se complique ; *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Pater* s'allongent par des interpolations, or, plus le chant est court et simple dans sa mélodie, plus il reste au peuple et dans sa voix, au contraire lorsqu'il s'allonge par le texte et se perfectionne musicalement, il échappe au peuple. Le chant grégorien devenu polyphonique semble hors de la portée des fidèles, trop difficile à chanter, surtout en France où l'on chantait médiocrement. Avec la sacralisation croissante de la messe, laisser le chant au peuple paraît en outre indigne du culte divin.

A la fin du Moyen Âge, la grand-messe comportait un chant au moment de l'élévation, moment sacré entre tous ; il rompait le silence d'usage. L'Église a balancé longtemps entre le silence qui convient au recueillement et le chant éclatant de l'adoration. Au XVI^e siècle, à Notre-Dame de Paris, Louis XII imposa le *O Salutaris Hostia* (1512) mais les synodes recommanderont à nouveau le silence et y parviendront, semble-t-il. Pourtant, à l'élévation, au moment de la commu-

nion, dès le Moyen Âge, on voulait, avec le pape, « qu'une douce mélodie frappe l'oreille afin que les fidèles s'occupent moins de pensées oiseuses et qu'elle dispose leur cœur à l'humble amour de ce qu'ils reçoivent ».

Le peuple du Moyen Âge chante volontiers des cantiques en langue vulgaire entremêlés fréquemment de couplets en latin, langue dans laquelle il répond à l'officiant, sans comprendre et sans complexe, aux moments encore dialogués de la messe. L'influence au Moyen Âge des trouvères et troubadours dans la composition des cantiques populaires et sur le chant des chantres d'église est profonde et étendue. Beaucoup de chants ont des formes de ballades. Au XIV^e siècle, une messe très connue dite messe de Notre-Dame a pour auteur Guillaume de Machaut, auteur aussi de ballades. Bien des chants de Noël, de langue d'oïl ou de langue d'oc, en sont des survivances attardées. En Provence on entend encore : le *Per nun lungui lung du camin* ou, entonné aux messes de Noël par des fidèles folkloristes, *Dins uno cabaneto riposo l'enfantoun*¹³. Tout chantre, comme les trouvères et troubadours, note à sa façon et chante comme il lui plaît. Le motet a bien changé depuis Saint Louis ; né des vocalises de l'organum, il était plutôt une forme profane mais il a pénétré aussi la liturgie de la messe.

Le XIV^e siècle est un siècle de transformations sensibles, de contestation et de novations dans le chant et la musique. La notation musicale s'est améliorée. C'est l'époque de l'*ars nova* et d'innovations prises en compte notamment par le célèbre Philippe de Vitry mais qui inquiètent sérieusement le pape cahorsin Jean XXII (1316-1334), cet original pape d'Avignon qui fut un des promoteurs de l'improvisation collective chantée. Il voit avec déplaisir le chant religieux envahi par des airs profanes aux paroles licencieuses et aux formes anarchiques. Dès 1322, il s'indigne (bulle *Docta sanctorum*) et rejette avec indignation « les capricieuses inflexions » (il s'agit sans doute du contrepoint ou chant sur le livre¹⁴) et flétrit la tendance d'une nouvelle école (*ars nova*) qui met toute son attention « à mesurer le temps, s'applique par des notes nouvelles à exprimer des airs siens » au préjudice « des anciens chants qu'on remplace par d'autres composés de notes demi-brèves [...] et comme imperceptibles [...] Ils coupent les mélodies par des hoquets, les efféminent par le déchant, les fourrent quelquefois de triples et de motets vulgaires [...] alors qu'on ne devrait entendre [...] que des modulations paisibles propres à réchauffer doucement la piété des fidèles ». Cette bulle interdit en somme aux maîtrises d'altérer le plain-chant par des fioritures. Jean XXII qui prohibe la musique et les voix profanes dans l'église n'avait peut-être guère de compétence en musique mais il était là le défenseur de la dignité du culte. Dans sa décrétale de 1324, il s'en prenait encore aux novateurs : « Ils méconnaissent, dit-il, les principes de l'antiphonaire et du graduel. [...] Sous cette

avalanche de notes, les pudiques ascensions et les discrètes retombées du plain-chant, par lesquelles se distinguent les tons eux-mêmes, deviennent méconnaissables... »

La réaction de Jean XXII fut sans grand effet et, au xv^e siècle, les nouveautés se multiplièrent, des airs à la mode aux paroles facétieuses ou grossières se mêlaient sans vergogne aux chants d'église. Il en était de même dans toute l'Europe catholique mais, pour sombre que puisse paraître le tableau, il n'est pas sans clartés agréables : nous apprécions encore à juste titre ces « panachages » de grégorien et de langue vulgaire dans les chants religieux hongrois du xv^e siècle.

Au xii^e siècle, Notre-Dame de Paris avait pris la direction du mouvement polyphonique qui se développait à partir des messes solennelles de fêtes. On avait une troisième, une quatrième voix chantant une mélodie originale qui s'ajoutait à la mélodie chantée par le chœur ; l'orgue soutenait le tout. La piété en était renforcée, il n'en fut pas toujours ainsi par la suite. Les premières messes polyphoniques au sens moderne sont parties de France. Elles ne sont pas toutes liées aux mélodies grégoriennes bien qu'elles contiennent des parties grégoriennes. Lorsque la cour papale quittera Avignon en 1377, les chantres pontificaux apporteront en Italie le chant polyphonique qui, de là, s'étendra à toute l'Europe. Généralement bien reçu, il ne le fut pas partout, par exemple à Saint-Gall où il ne sera accepté qu'en 1560. Le développement de l'ornementation musicale des mélodies s'impose non seulement au chœur mais au célébrant qui chantait seul, ce qui ne le mettait pas obligatoirement en valeur, mais, dans l'ensemble, les cérémonies de la messe s'en trouvèrent magnifiées. Les messes polyphoniques plus ou moins heureuses se multiplièrent ; le plus ancien exemple d'une messe chantée formant un tout serait cette fameuse messe des Anges (dans une antique version sans doute) d'ensemble encore très correct. Par la suite, des textes douteux défigurèrent trop souvent les livres du chœur comme ceux de l'autel. Par sa diversité et ses aspects nouveaux, le chant religieux eut de quoi troubler pieuses gens et hiérarchie. Ce fut l'intention des conciles d'opérer dans ce domaine aussi une vaste réforme. Elle n'aboutit qu'au concile de Trente.

4. *Chant et musique au xvi^e siècle. L'hostilité papale. Les méfiances catholiques au concile de Trente. Grandeur et misère des réformes.*

Au xvi^e siècle, pendant la Renaissance, la liturgie garde une allure peu religieuse. Une grande quantité de messes sont composées sur des mélodies à la mode et la voix humaine n'est plus cultivée que comme un instrument. Il n'était plus question du sens des paroles. Une remise en ordre s'imposait. En conséquence, le pape Marcel se

décida à bannir entièrement la musique des églises (1555). C'est alors qu'intervint, plein d'angoisse, celui que l'on devait appeler plus tard le Prince de la musique, le chantre de la chapelle papale, Luigi Palestrina¹⁵. Il obtint la permission de faire entendre au pontife une messe de sa composition (messe dite du pape Marcel). Il sentait qu'il s'agissait pour la musique religieuse de vie ou de mort. Il se mit à l'œuvre et la fit exécuter en présence de Marcel II qui fut ravi. L'anathème préparé contre la musique fut révoqué. Elle fut ainsi sauvée et le chant qu'elle soutenait. La lutte avait été et fut encore rude. Pie IV et d'autres n'avaient pas renoncé à proscrire la musique religieuse et le concile de Trente lui-même fut partagé (*cf.* ch. 6, § 6). Finalement, il décida : pas de musique profane dans les églises. (art. 4 du décret *De observandis et evitandis in celebratione missarum.*) Il fallut les véhémentes réclamations de l'empereur Ferdinand¹⁶ pour que l'assemblée des pères conciliaires se contentât de prohiber « les airs lascifs et mondains tant sur l'orgue que dans le chant » mais elle exigea que le chant soit aussi limpide que possible, de caractère exclusivement religieux et que les paroles soient intelligibles aux auditeurs. Elle mit l'étude du chant ecclésiastique dans le programme des jeunes clercs et leur réserva le chant sacré. En 1577, Benoît XIII avait officiellement chargé Palestrina de réviser les livres de chant. Ce n'était pas sans risque pour le chant grégorien. Philippe II d'Espagne s'inquiéta. Finalement, ces tentatives se terminèrent par un scandale financier et le travail fut abandonné.

Un autre danger avait menacé le chant grégorien, chant en latin : la Renaissance reprochait à la liturgie l'incorrection du style. On méprisait le chant en « latin de cuisine » propre à « gâter le goût ». Il y eut donc des tentatives de refonte, tel ce recueil d'hymnes de Lacharie Ferresi de Vicence, évêque de La Guarda (1525). On renonça pourtant à vouloir ramener le chant au latin cicéronien et à scander le vers sur le mètre grec ou romain. Toutefois, l'entreprise ne fut pas volontiers abandonnée et, au xvii^e siècle encore, Urbain VIII, l'adversaire des jansénistes, pape de 1623 à 1644, céda en partie aux pressions qui poussaient à la révision des hymnes notamment, et spécialement dans le sens métrique latin.

5. *Chant mondain sous la Renaissance. Position catholique et position protestante.*

La question a été posée, peut-on encore parler de chant grégorien, *stricto sensu*, sous la Renaissance? Après Palestrina, certes difficilement. La messe d'un Roland de Lassus (1531-1594) est déjà dans sa beauté musicale propre plus un spectacle qu'une prière. On va

l'entendre plus pour le plaisir que pour y participer. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on ne peut plus guère parler de chant grégorien, qu'il soit sous la forme monodique ou polyphonique. On constate qu'à la fin du XVIII^e siècle la majorité des diocèses français l'avaient abandonné pour de nouveaux répertoires bien oubliés de nos jours. Au mieux, il était farci de chants locaux en patois ou en français dont les couplets alternaient avec les versets du *Gloria*, du *Credo*, du *Kyrie*, du *Magnificat*. V. Ratel (tableau IV) (*Noëls savoyards*, 1976) le montre bien. Ce fut au point qu'en 1620 saint François de Sales (constitutions synodales du diocèse) interdit à ses ouailles de chanter des noëls durant l'office. Le chant grégorien est alors édulcoré, transformé, remplacé, même dans les monastères. Dans les églises, les offices devenaient souvent un succédané licite du théâtre. Goethe, dans ses mémoires, nous a dit son admiration pour les cérémonies somptueuses de Saint-Pierre de Rome auxquelles il assista. Dans les églises, la célébration à l'autel étant la chose du prêtre, le peuple était occupé pendant ce temps par la prière mais surtout par le chant. On chante en latin ou en langue vulgaire, en alternant parfois ; le plus souvent la foule écoutait. Il y a des chants pour le *Credo*, le sermon, le graduel, l'offertoire, la communion, fréquemment empruntés au fonds coutumier qui remonte parfois, au-delà du concile de Trente, aux plus anciens airs populaires. Le réalisme des paroles est à peine atténué, il blessait la délicatesse d'un saint François de Sales¹⁷.

La musique qu'amplifie l'orgue a pris une importance telle que l'on a pu parler de concert d'église avec présence liturgique pour la messe, laquelle dite à l'autel s'efface derrière les sonorités éclatantes des chœurs polyphoniques. Ils sont composés et dirigés de plus en plus par des laïcs souvent professionnels. Cette évolution de l'office plaît assez au commun des mortels mais déplaît au pape Alexandre VII qui s'y oppose pour les offices romains. Le détail de l'office est caché par cette emprise de l'art musical sur la liturgie sacrée et le propre de la messe du jour est remplacé souvent par des chants.

Le culte catholique est devenu mondain. Depuis longtemps, l'hostilité bien connue des protestants s'était dressée contre lui. Les réformés avaient eu de bonnes raisons pour condamner le chant « papiste » et la musique, mais il y avait des divergences entre eux. Pour Luther, la musique est un don de Dieu, tout proche de la théologie et, pour son nouvel office, il souhaite des poètes compositeurs. Calvin, lui, privilégie le texte comme l'Église catholique et, comme pour elle, le chant et la musique sont secondaires pour lui. Toutefois le choral populaire prend la première place dans l'office protestant et le répertoire profane choisi n'exclut pas les textes empruntés à la Bible, les traductions des psaumes et des hymnes traditionnelles. Le chant des assemblées du culte réformé servira plus tard de modèle à l'Église catholique, surtout d'abord en pays germanique.

TABLEAU IV

NOËL SAVOYARD ANCIEN POUR CHANTER À LA GRAND-MESSE

(L'Annonciation et la Nativité selon les Bessanais)

Bonjour Marie pleine de grâces
 Je suis devant ta face
 Envoyé pour te dire comment
 La volonté de Dieu le Père
 T'ordonne que tu sois la Mère
 Du bon Jésus, son cher enfant.

Marie trouve la proposition horrible
 Et elle dit : « Est-ce bien possible
 Qu'un fils il me faille enfanter
 Depuis que je me suis su connaître
 J'ai promis à mon Dieu de vivre
 Et de mourir en virginité. »

L'ange répond : « Sainte Pucelle
 Ne te romps donc plus la cervelle
 Le Saint-Esprit tout à l'heure
 Viendra comme un trait d'arbalète
 Qui te frappera sur la tête
 Et le mystère s'accomplira. »

Marie répond : « Je suis contente
 Dis-lui que je suis sa servante
 Et que je ne refuse pas. »
 Le bon Joseph comme un lièvre
 Dès ce moment prend presque la fièvre
 En voyant ce qu'il n'attendait pas.

Mais l'ange du ciel lui vint dire :
 « Grand fou que tu es, ne te retire pas.
 Crois que tu es fort bien attaché,
 Ce que l'épouse a dans le ventre
 C'est le bon Jésus qui vient rendre
 Le monde absous de tout péché. »

(Cinq strophes extraites de la version française
in Noël savoyards, de V. Ratel.)

Le chœur des chantres chantait tantôt en latin, tantôt en français, tantôt en patois, fréquemment accompagné, surtout dans les paroisses rurales, par l'assistance des fidèles.

Cette époque est aussi celle des érudits tel Lebœuf qui ont contribué par leurs œuvres à l'entreprise de démolition du chant grégorien¹⁸. La décadence du grégorien est évidente et évident aussi le succès croissant de l'oratorio. Il n'est plus question de chant « gothique », l'oratorio s'est substitué à lui mais il prendra finalement des formes dramatiques, tournant à l'opéra, comme la tragédie classique à la même époque. L'oratorio avait des origines populaires et d'église : né dans les oratoires romains, il se rattache aux mystères médiévaux, au *Lauda* franciscain, à la cantate italienne¹⁹. Ses origines populaires ont permis de dire, non sans exagération, qu'il est pour l'Européen ce qu'est le *negro spiritual* pour l'Américain. Florissante, cette musique perd peu à peu son caractère fonctionnel lié à la messe et s'en détache. On ne verra plus, comme au xvi^e siècle, une assemblée, réunie autour du prédicateur qui la dirige, chantant un chant religieux sur des mélodies connues. L'oratorio désormais est entre les mains de grands musiciens et illustre dans toute l'Europe les noms de Scarlatti, de Caldara, de Jomelli, de Mozart, des Bach, en particulier de Jean Sébastien. L'oratorio triomphe en Autriche, en Allemagne mais aussi, par Haendel, en Angleterre (*le Messie*, 1716). Les cultes protestants, en le réintroduisant dans le chant, ont contribué à l'essor de l'oratorio dans tous les cultes chrétiens. D'autres formes musicales sont en vogue ; ainsi la pastorella tchèque, chantée en idiome local sur des mélodies populaires, accompagne le déroulement liturgique de la messe²⁰. Au xix^e siècle, le chant religieux sera cultivé encore brillamment par Schubert, Berlioz, César Franck et bien d'autres, dont Liszt²¹.

6. *L'engouement pour le chant au xvii^e et au xviii^e siècle. Rejet du grégorien traditionnel, le néo-grégorien. L'oratorio. Grande musique et grand-messe.*

Une des caractéristiques les plus curieuses de cette époque est l'extraordinaire engouement pour le chant qui va jusqu'à l'introduire dans les messes basses. Le chant en commun a l'avantage, surtout s'il accompagne le prêtre, de réveiller le sens ancien de « communauté des fidèles », ce sentiment réconfortant, si puissant en pays germanique, de faire partie d'un groupe uni. Cet appétit est si vif que, dans ces conditions, le grégorien ne pouvait être tout à fait oublié. L'*ars nova* des oratoriens a voulu être un compromis moderne avec le grégorien. Les pères de l'Oratoire du Louvre avaient inauguré au début du xvii^e siècle un nouveau plain-chant musical qui se rattachait en partie au style des chansons des xv^e et xvi^e siècles, bien qu'à l'opposé de la chanson populaire en raison de ses formes savantes. On ne peut dire que cet effort ait été très heureux mais il n'a

pas été sans avenir. Les éditions de chants tirés du bréviaire de Cluny ou de Paris ont été nombreuses jusqu'au xix^e siècle. Et qui n'a pas entendu une des cinq messes de *Du Mont* (1610-1684), ce compositeur et organiste wallon dont les œuvres en néo-grégorien font si heureusement illusion ? Elles sont prises par le commun des fidèles pour de l'authentique grégorien, écoutées et chantées avec plaisir, et, entre toutes, une messe des Anges... Au $xvii^e$ siècle, l'emploi de la langue populaire étant partiellement prohibé dans la liturgie, on plaqua de plus en plus des airs populaires et une musique populaire sur des textes latins. Les airs de chansons comme les chants de facture savante sont encore, au $xviii^e$ siècle, imprégnés de la finesse sinon de la modalité grégorienne. Mais le chant devient mièvre avec les années. Il ne faut pas trop médire de cette musique d'église des $xvii^e$ et $xviii^e$ siècles, de ce plain-chant baroque dont les mouvantes modulations ont retenti dans nos églises comme s'il était de l'authentique plain-chant grégorien. On peut légitimement admirer la technique du plain-chant baroque d'Auxerre, mis en valeur déjà en son siècle par le janséniste Mgr de Caylus, excommunié cinquante ans mais pour d'autres raisons.

Le $xviii^e$ siècle s'achève en chants pompeux au vocabulaire abstrait et froid. Textes et accompagnement musical sont médiocres. Les chants révolutionnaires en seront une suite laïque et les hymnes à l'Être suprême qui se feront entendre dans les églises désaffectées ne seront pas sans ridicule. Pendant la Révolution, au temps de la clandestinité et des « messes blanches » à défaut de curé, c'était des citoyens qui chantaient les éléments permis de l'office. L'habitude de pareilles interventions était ancienne. Nous apprenons par l'ambassadeur de Venise que, vers 1578, dans les églises de Paris, le peuple se mêlait volontiers aux prêtres et aux moines dans le chœur pour chanter avec eux. Il n'y avait pas que le peuple. Charles IX, qui avait une belle voix, allait fréquemment prendre place parmi les chantes de sa chapelle et tenait fort bien sa partie. Au $xviii^e$, comme au xvi^e siècle, on unit toujours sa voix volontiers à celle du chœur dans toutes les parties dont on sait le chant. On aime le beau chant dans de solennelles cérémonies et aussi la musique grandiose qui « dispose l'âme aux élévations ». Le chant n'est pas non plus un des moindres attraits des missions qui se répandent alors dans les pays chrétiens.

7. *Une expérience prématurée : la Deutsche Singmesse (la grand-messe allemande).*

En Allemagne, tandis que les missels avec traduction se multiplient plus qu'ailleurs, les chants en allemand occupent toute l'étendue de la messe, écartant le grégorien, ou ce qu'il en restait,

avec l'assentiment quasi unanime du clergé. C'est le triomphe de la *Deutsche Singmesse*. Le chant en allemand a pris la place des chants latins de l'ordinaire de la messe, de toutes ses parties et pas seulement du *Gloria*, du *Sanctus* ou de l'*Agnus Dei*. Parmi les messes en allemand, il faut citer au moins cette messe harmonisée par Haydn, parue en 1777, « Ici devant Ta Majesté... », toujours en faveur. La musique sacrée a alors pour modèle la musique polyphonique de chapelle des cours princières et des villes allemandes. Elle est très à la mode et imitée dans toute l'Europe. Cette transformation de la messe a tendance à faire tache d'huile ; elle s'effectue, dans un premier temps, sans réaction notable de Rome qui tolère. Il y a toutefois devant cette révolution quelques manifestations de réprobation. Des fidèles dans le diocèse de Mayence par exemple affirment leur fidélité au chant grégorien latin mais la grande majorité de l'Église allemande préfère la *Deutsche Singmesse*. A la suite du mouvement néogrégorien du XIX^e siècle, la papauté devait lui marquer formellement son hostilité et finalement condamner cette expérience prématurée (1894)²².

8. *Au XIX^e siècle, retour en faveur du médiéval et du grégorien. Action de Solesmes et de la papauté en réaction à la Singmesse, au chant mondain et à ses abus.*

Avec le Romantisme, l'Europe va assister à un entraînement nouveau pour tout ce qui est médiéval et, par suite, à une renaissance du grégorien. Il redevient d'actualité vers les années 1840 et pour plus d'un siècle. Le retour à l'ordre après la révolution de 1789 avait eu pour effet le rétablissement de la liturgie romaine et la restauration du chant. On s'intéresse surtout alors aux théoriciens médiévaux du grégorien. On recherche et on découvre des manuscrits. Les bénédictins de Solesmes, centre de la congrégation bénédictine de France, ont joué dans cette quête un rôle déterminant depuis 1833. Dom Guéranger, dom Pothier, dom Mocquereau, par leurs études et leurs publications solides, vont permettre la réalisation (1904-1912) de la Vaticane, sorte de vulgate du rit et du chant grégorien. (Le succès obtenu fut payé par d'âpres disputes entre spécialistes et par de regrettables intrigues.) La papauté n'a pas ménagé ses encouragements, Léon XIII dès 1884, puis par le bref *Nos quidem* de 1901. Pie X marqua aussi le plus vif intérêt aux études, dont les abbayes bénédictines de Solesmes et de Saint-Wandrille avaient pris la tête, pour la restauration du chant grégorien et pour qu'on le chantât mieux. C'est le 22 novembre 1903, à la veille de l'expulsion de l'ordre bénédictin de France, que parut le fameux *motu proprio* : *Tra le sollecitudini* qui déclarait : « La musique sacrée étant étroitement liée à la liturgie doit par le fait même s'harmoniser avec le texte et

présenter les qualités sans lesquelles elle ne serait qu'un hors-d'œuvre, en particulier la sainteté, la perfection de l'art, l'universalité. » Pie X proclamait encore « le chant grégorien propre de l'Église romaine, modèle suprême de musique sacrée ». C'est lui qui fit aboutir et imposa à l'église d'Occident l'édition savante des rit et chant grégoriens dite Vaticane (1912). Un commentaire précisa la méthode à suivre en matière de chant grégorien. On peut la résumer comme suit : 1) Chaque fois que l'on retrouve la version primitive d'une mélodie ancienne, il faut la restituer telle quelle. 2) Méritent d'être retenues les mélodies récentes que recommandent une tradition légitime et leur beauté. 3) A des textes nouveaux, il est permis d'adapter des mélodies nouvelles appropriées et de saveur grégorienne.

Le grégorien trouva le même appui de Pie XI et de Pie XII. La constitution apostolique *Divini cultus* de 1928 (20 décembre) paracheva en quelque sorte l'œuvre antérieure. Si grande qu'ait été la rigueur scientifique des recherches, si grande la qualité des restaurations, il est certain qu'il reste difficile de savoir quel était le vrai chant grégorien²³. Les meilleures reconstitutions sont sans doute inexactes. Les difficultés ont provoqué des polémiques. (Cf. « Restauration vers l'archétype » ch. 13 in *le Chant grégorien*. J. de Valois-Huglo.) De nos jours, Solesmes et ses adeptes prêtent grande attention à la manière de chanter. Les bénédictins souhaitent être aussi proches que possible du « vrai chant grégorien ». Entre plusieurs possibilités, ils ont adopté au xx^e siècle un chant « d'émotivité réduite et de rythmique calme » qui doit servir de modèle.

Le retour du grégorien a contribué à redonner au culte de la gravité, plus de simplicité. Il est certain qu'à la fin du xix^e et au début du xx^e siècle, les messes des fêtes et même des dimanches dans certaines grandes villes comme Paris étaient de véritables spectacles plus ou moins artistiques et que la splendeur des cérémonies était plus propre à distraire qu'à pousser à la piété. C'était vrai aussi dans les autres pays d'Europe, en Italie comme en Allemagne, à Rome même. La chapelle papale ne connaissait plus peut-être la perfection du temps de la Renaissance et la chapelle Sixtine n'entendait plus les voix célestes de ses castrats²⁴ mais elle restait brillante. En France, Huysmans, le romancier naturaliste, sur la voie de la conversion, s'indignait. Il avait été « conquis par le chant grégorien de la Trappe » et s'il remarque (*in En route*), vers 1895, que le chant grégorien se maintient tant bien que mal dans des monastères, il constate que c'est bien en vain que la Sacrée Congrégation des Rites était intervenue pour proscrire ce qu'il appelle « les sabbats musicaux dans les lieux saints ». Il s'en prend aux églises sous contrôle séculier. « A Saint-Sulpice, écrit-il, le curé tolère la vilénie des gaudrioles qu'on lui sert (...) mais il n'admet pas encore, comme celui de Saint-Séverin, que des cabotines égaient l'office du vendredi saint

par les éclats débraillés de leurs voix. » De fait, dans les églises, les offices sont trop souvent des concerts mondains où triomphent des voix théâtrales. Il est vrai, saint Jérôme se plaignait déjà de « ces airs de théâtre mêlés aux cantiques qui font de la maison de Dieu une scène publique ». Les témoignages montrent qu'à la Belle Époque il n'en va pas autrement à l'étranger, en pays à majorité catholique, si ce n'est parfois en pire à en croire ce que Fulco di Verdura raconte (*in Une enfance sicilienne*, Edmonde Charles-Roux) : « La loggia sous l'avancée de laquelle nous nous tenions était utilisée par un ensemble de cinq instrumentistes qui, en plus de la musique sacrée, interprétaient, sans le moindre scrupule, des passages entiers de la *Traviata* et de la *Norma*. Cette tolérance et la liberté laissée aux musiciens de mêler musique sacrée et musique profane donnaient parfois des résultats surprenants... » (On aurait entendu) « pendant la messe des airs de Lucrezia Borgia de Donizetti... Le chœur d'introduction « *Bella Venezia* » précéda le *Credo*... ». Une fois même, lors de la Communion [...], « l'officiant porta le calice à ses lèvres à l'instant même où résonnait dans l'église l'air terrible *Infelice, il veleno bevisti!* (Malheureux tu as bu le poison) » mais cette fois-ci l'officiant fut surpris...²⁵. Les sévères prescriptions du concile de Trente semblent loin. Les abus flétris réapparaissaient un peu partout. On ne se contentait, semble-t-il, du chant grégorien que pour les dimanches ordinaires. Après la Seconde Guerre mondiale, de plus en plus, on lui préférait des chants modernes en langue vernaculaire. À certaines fêtes locales, à certaines commémorations, encore de nos jours, la musique municipale, ou militaire à l'occasion, n'hésite pas à prêter son concours au sein même de l'église²⁶.

9. Révolution du chant religieux au xx^e siècle. Causes et effets.

Bien que reconnu par le concile Vatican II (art. 112-116) comme étant « propre de la liturgie romaine, de valeur inestimable, digne de la première place », le chant grégorien a quasi disparu du culte catholique dans la seconde moitié du xx^e siècle. Est-ce vraiment le latin qui fait obstacle parce que devenu incompréhensible même à bien des gens cultivés ? Est-ce l'abandon du rit auquel il s'attachait ? On a répondu : « Le peuple chrétien, ignorant le latin, n'a jamais chanté le corpus grégorien des spécialistes ; pourquoi avoir voulu l'imposer à la fin du xix^e siècle ? Sa restauration a-t-elle favorisé le recueillement et l'édification spirituelle des fidèles ? » En ce xx^e siècle, « est-ce vraiment la réponse à l'une des intentions de l'art sacré en exercice ? Le retour au peuple que demande Vatican II nécessite le retour pour tout chant à la langue populaire, au message intelligible... ». Pius Parch (Klosterneuburg — Autriche) exprime l'opinion

de la très grande majorité des clercs lorsqu'il écrit : « Il faut rendre aisée au peuple la participation à la liturgie. » On peut lire encore dans certaines études catholiques, surtout françaises : « La musique distrahit, elle est un jeu qui ne convient pas, c'est de l'hédonisme... En tout cas, une musique issue du latin est exclue. » On en revient aux préventions des églises primitive et médiévale à l'égard de la musique et c'est tout au plus si l'on accepte le chant continûment préféré de l'Église catholique, le chant *a capella*. On ne manque pas d'ajouter dans ces revues : « Le grégorien ne motive plus, il est devenu sans intérêt. » Dans l'Église, c'est une rupture avec une séculaire tradition de méditation musicale.

On laisse aux mélomanes les grands compositeurs de musique sacrée que l'on juge, non sans raison, parfois trop intellectuels : un Messiaen ou un Stockhausen par exemple²⁷. Ces musiciens, à la différence du très « descriptif » Saint-Saëns, par des formes musicales nouvelles, « incluant la musique de la nature », essaient de retrouver mystiquement le *fascinans* des temps bibliques. Cette réaction à un formalisme que Berlioz déplorait déjà au XIX^e pour la musique liturgique correspond à un courant nouveau de notre temps mais répond mal aux tendances cléricales. Traditionnellement, l'Église catholique ne voit dans l'art musical qu'un accompagnement utile au texte et, par là, à la pastorale, réduisant de la sorte le chant musical à un chant étranger au sacré, fonctionnel peut-être mais, comme on l'a fort bien dit, « plus physique que mystique²⁸ ». A la vraie musique sacrée, un clergé qui cherche avant tout l'efficacité préfère le chant facile, les exclamations « orchestrées », synchronisées, et autres moyens de masse. Le cardinal Ratzinger exprime un point de vue différent ; il tient à ce que la maison de Dieu reste la demeure du beau et n'hésite pas à dire : « Les chrétiens ne doivent pas se contenter de peu, ils doivent continuer à faire de leur église un foyer du Beau, donc du Vrai, sans quoi le monde devient le premier cercle de l'enfer. » Il poursuit : « Un théologien qui n'aime pas l'art, la musique, peut être dangereux ; cette cécité, cette surdité au beau ne sont pas secondaires, elles se reflètent nécessairement dans sa théologie. » (*In Entretiens sur la foi.*)

De grands organistes dans des églises renommées font toujours entendre de la grande musique mais on a l'impression que ce n'est plus que par condescendance du clergé et en marge du culte proprement dit. Plus de *Kyrie*, de *Gloria*, de *Credo*, d'éclatants *Sanctus*, jamais de messe de Paul VI chantée en latin. Issue de la *schola cantorum* de Grégoire le Grand, la maîtrise catholique, après l'apogée de la Renaissance, a décliné puis est remontée très haut avec le renouveau grégorien du XIX^e siècle mais a subi, dans la période post-conciliaire, après la place donnée à l'assemblée des fidèles, une grave crise. Elle semble l'avoir surmontée récemment seulement.

Il y a toujours eu une certaine censure des chants religieux. Le

XIX^e siècle a souvent privilégié le chant à « l'eau de rose ». Au XX^e, les chants, particulièrement bibliques, sont tronqués de formules violentes ; c'est faire, dit dom R. Le Gall, une « prière abâtardie ». Les sentiments forts sont ainsi éliminés, la vérité scripturaire n'est pas respectée, l'office est affadi. Il manque en outre d'aura sacrée et chacun reconnaît qu'il faut retrouver « en Église » le sens du sacré. La situation du chant grégorien à la fin du XX^e siècle est très différente de celle des siècles passés. Pour ce qui concerne sa place dans l'Église, ses perspectives d'avenir sont moins sombres qu'il y a vingt ans ; il n'a pu être, en tout cas, valablement remplacé.

10. *Transformation profonde du chant d'église, désarroi des fidèles. Exclusion du grégorien par le clergé malgré la papauté.*

L'idée nouvelle que le clergé se faisait de la participation des fidèles avait incité l'Église de France à promouvoir une large réforme du chant. Cette réforme ne fut pas favorable au chant en latin, donc au chant grégorien. L'Église souhaitait, à l'imitation de la Réforme protestante du XVI^e siècle, une transformation dans un sens populaire mais elle ne disposait pas de l'avantage, existant au XVI^e, d'un riche folklore musical. Il avait alors permis le passage dans de bonnes conditions de psaumes aux hymnes, c'est-à-dire aux cantiques rimés dans la langue nationale. Depuis la Contre-Réforme, les tentatives catholiques laissaient beaucoup à désirer mais on pensait pouvoir mieux faire. On chercha à composer des chants dont toutes les strophes, comme au XVI^e, avaient la même facture, avec des airs accessibles à tous et de bonne qualité musicale. Le père Gélineau, vers 1952 déjà, avait composé des psaumes monodiques établis d'après une bonne traduction de la Bible. Il faisait partie de cette phalange qui voulait moderniser le chant liturgique. Bientôt d'autres, clercs ou non, se montrèrent beaucoup plus hardis. La vague qui a déferlé depuis le concile a déposé une masse de chants, certains créés encore à partir de textes bibliques mais pour la plupart composés sur un thème religieux accompagné d'une musique populaire. Ce n'était pas nouveau mais le rythme l'emportait sur la mélodie, ou la remplaçait, et cela l'était. On a même voulu « negro-spiritualiser » les cantiques français ! Au nom de la participation, plus qu'autrefois même, a dominé le cantique-chansonnette, tant critiqué dans le passé et ridiculisé²⁹. On use de surcroît de déclamations psalmodiées et l'on cultive des formes, bibliques peut-être, mais archaïques où la gestuelle dansée devant l'autel a sa part, interrompant l'oraison. Le chant grégorien, sous prétexte qu'il n'était plus de mise ou, plus grave, qu'il n'était plus licite³⁰ fut éliminé. Pratiquement, il avait disparu de l'office dominical en 1975 et on pouvait légitimement

penser qu'en raison des usages nouveaux du culte, de l'abandon du rit, de l'allergie des jeunes, clercs ou laïcs, pour le latin et donc pour le grégorien, cette disparition était définitive. Le catholique a été surpris par les changements qui ont bouleversé ses habitudes liturgiques. Les prêtres avaient vécu les réformes bien avant dans les séminaires et y étaient mieux préparés. Les évêques n'ont pas su ménager les transitions et se comporter avec autant de psychologie que Luther lorsqu'il s'était trouvé dans sa nouvelle Église en face des mêmes problèmes³¹. Plus de chants grégoriens, plus de ces vieux cantiques connus depuis l'enfance ; de nombreux fidèles, réduits au mutisme, se sont sentis comme étrangers dans leur église et heurtés dans leur attachement à la foi de leur première communion. Ils ont perdu le contact avec la messe et avec leur prêtre. Cette précipitation dans la réforme du chant fut une cause supplémentaire de la désertification des paroisses.

11. *Le chant grégorien entre les mains des laïcs.*

A partir de 1980, on perçoit les signes d'une renaissance du grégorien due plus aux laïcs qu'aux responsables religieux mais aussi à la résistance affichée des intégristes de Mgr Lefebvre ou de ses sympathisants. Toutefois, cette dernière, à elle seule, n'aurait pas suffi. Des jeunes sont venus spontanément soutenir et relayer dans leurs associations les derniers obstinés vieillissants ou ont créé des associations nouvelles. Les bénédictins de Solesmes avaient eu le courage de persévérer aussi, de même que quelques monastères. Des moines, à l'exemple du passé, avaient cherché à leur tour une synthèse entre grégorien et répertoire national. Ces efforts multiples et divers ont contribué d'abord à un changement d'attitude du public, à une activité laïque importante ensuite et enfin à un petit revirement, tardif, d'une faible partie de l'Église militante. Les promoteurs de cette évolution furent donc essentiellement des laïcs agissant hors de l'église.

Les offices-spectacles fréquents encore au début du siècle sont devenus rares de nos jours ; ces spectacles sont désormais indépendants des offices mais l'église sert de salle de concert et on y applaudit souvent du chant grégorien. Écarté de l'office, le grégorien connaît un regain de faveur indéniable dans les milieux laïcs, catholiques ou non, qui, eux, le chantent en latin. Goût pour le folklore ? le passé ? les « sources » ? Probablement. Tout un mouvement de remise en honneur se développe, se répand en troupes chantantes à travers le pays et ne semble pas limité à la France. Professeurs laïcs, savants en musique et en acoustique corroborent ce mouvement. Ainsi cet ensemble Venance Fortunat dont les membres sont de diverses

confessions, émanation du Centre international de recherches musicales et d'animation régionale de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes (1976). Ainsi le Chœur grégorien de Nantes (1980) composé uniquement de laïcs, encouragé par les pouvoirs publics nationaux et locaux. Ainsi ces Amis du chœur grégorien de Paris, organisateurs de congrès internationaux et bien d'autres aussi actifs³². Tous ont contribué à la vogue actuelle pour la musique ancienne médiévale dans une société qui, cependant, continue à se déchristianiser. Désormais, il y a des classes de grégorien dans les conservatoires français de province et les facultés de musicologie des universités prennent en considération le chant grégorien. Le ministre de la Culture, des collectivités soutiennent un grand nombre de ces efforts, à l'occasion par des subventions. Et, ce qui eût été plus inimaginable il y a dix ans encore, la très appréciée chorale sénégalaise de la paroisse des Martyrs de l'Ouganda, à Dakar, passe du tam-tam au pur grégorien et, dit son chef de chœur Pierre Sambou, « par amour du latin »... Il sait en effet que le chant en latin est un moyen œcuménique d'accord, un langage musical commun auquel pensait sans doute le concile Vatican II dans l'article 54 : « On veillera à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble en langue latine aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent. »

Laïcs comme clercs étudient scientifiquement et techniquement le chant grégorien et ses conditions optimales d'emploi. Un directeur du laboratoire d'acoustique (E. Leipp) faisait remarquer que de tout temps « les églises ont servi d'expression vocale intense et que la qualité de la perception du message sonore diffère selon le lieu où le message est entendu ». Si le studio est peu propice, l'église convient le plus souvent et particulièrement « l'abbaye de Fontevrault ou de Noirlac ou celle des Dames de Saintes ». Mais la « pierre », plus favorable que le béton³³, n'est pas la seule à jouer un rôle dans la mise en valeur du grégorien, la qualité de la voix des chœurs intervient³⁴. Huysmans attribuait l'excellence de celle des moines de la Trappe au fait qu'ils consommaient beaucoup de fèves. En effet, au Moyen Âge, c'était une obligation pour le chantre d'en manger pour fortifier sa voix ; d'où le nom de *fabarius cantor*, mangeur de fèves, donné au chantre³⁵. Quant au Dr Tomatis, au terme de sérieuses études, il affirme que le chant grégorien est bénéfique physiquement pour l'homme³⁶. Quoi qu'il en soit, la faveur du grégorien croît : les chorales liturgiques grégoriennes se multiplient en France et les festivals de musique sacrée ont du succès. Les chœurs grégoriens sont bien accueillis à l'étranger. Un clergé rétif à Paris ou en province fait encore obstacle à un retour qu'il considère comme une régression. Pour lui sont obsolètes les articles de Vatican II (36-§ 1 et 116) qui reconnaissent « dans le chant grégorien, le chant propre de la liturgie romaine [...] et donc qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place ». La Congrégation

pour le Culte divin a affirmé de son côté : « L'unité de l'Église est mise en valeur d'une manière particulière par l'usage du latin et du chant grégorien. » (*Jubilate Deo*, Pâques 1974.) En 1980, dans une homélie, Jean-Paul II disait encore mais en vain : « En ce moment où de plus en plus on apprécie et goûte le chant grégorien dont l'excellence est universellement reconnue, il importe de le remettre en honneur et de le pratiquer dans les lieux auxquels il était destiné. » (messe de Sainte-Cécile, Rome, 21 septembre 1980)³⁷.

12. *Conclusion : le chant grégorien fleuron du rit. Œuvre d'art reconnue mais exclue de l'ordinaire de la messe.*

Musiciens ou simples touristes, dans les rares églises accueillantes au grégorien, sont toujours fort impressionnés par le *Credo*, le *De Profundis*, le *Dies Irae* que bon nombre de nos pères savaient par cœur et chantaient sans les comprendre. Le *Lauda Sion* ou le *Stabat Mater* feront encore l'admiration des siècles à venir ainsi que tant d'autres chants de l'antiphonaire grégorien. Que le plain-chant soit solo ou chœur, avec ou sans orgues, il passionne nombre de jeunes ou de moins jeunes. Les savants travaux de dom Guéranger et d'autres précurseurs ont porté des fruits. Les oreilles de nos contemporains se sont ouvertes à cet anachronique langage de la foi médiévale.

Style musical propice à la vie spirituelle, langage religieux ou spectacle, dans ou hors de l'église, fleuron du rit romain, le chant grégorien s'est laïcisé de nos jours. Il convertit encore au Beau qui est, comme chacun sait depuis Platon, si proche du Souverain Bien.

NOTES

1. Ce chapitre n'est qu'un aperçu sur le chant grégorien dont il est aussi question en d'autres chapitres, notamment : ch. 1, § 1, 2, 3 — ch. 3, § 3, 4, 9 *in fine*, 18, 19, 22 — ch. 6, § 6 — ch. 10, § 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 — ch. 11, § 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 12.

On pourra avantageusement se rapporter encore à l'ouvrage de J. de Valois — Huglo, cité dans la bibliographie.

2. Il ne faut pas imputer à Vatican II le rejet du chant grégorien mais uniquement aux différents clergés régionaux séculiers ou réguliers. Tous les derniers papes, au contraire, se sont montrés favorables au chant grégorien et encore récemment Jean-Paul II.

3. Définition donnée par l'*Encyclopaedia universalis*.

4. Le clergé a été de moins en moins favorable à l'alternance des voix laïques de l'assemblée, alternance qu'elle accepte pour le chant des clercs dans le chœur. Il s'agit peut-être d'une méfiance à l'égard de la qualité des voix des paroissiens.

5. Jean Diacre prétendait que leurs voix étaient comparables à un roulement de char.

6. Cf. chapitre 3, note 45.

7. Neumes (latin médiéval *neuma*) : sorte de signes sténographiques servant au Moyen Âge à la mémorisation du plain-chant. La forme « en accents » prédomine. Les signes musicaux dont sont pourvus les manuscrits grégoriens (IX^e et X^e siècles) sont quasi inutilisables du fait que la portée n'existe pas, pour qui ne sait pas déjà le déroulement mélodique et rythmique que l'on a cherché à figurer. Le système de notation qui avait progressé avec Perotin et tout au long des XII^e et XIII^e siècles trouvera sa forme définitive à la fin du XVII^e. Toutefois, il faudra attendre Rameau et le XVIII^e pour avoir la notation moderne.

8. Les travaux de dom Jean Claire pour la bonne compréhension de la structure modale ont permis des études éclairantes sur les inflexions de la musique modale (un mode est un système sonore dans lequel certains sons apparaissent comme fondamentaux et les autres comme ornementaux). Dom Cardine a joué un rôle semblable par l'étude des signes rythmiques. Pour ce qui est de la « liberté de l'interprète », cf. *infra*, note 34 (chantre).

9. Dès le IX^e siècle, les messes solennelles des grandes fêtes ont incité au développement des tropes. Ainsi le *Kyrie* s'est enrichi d'ajouts (cf. doc. 3). Cette prière du peuple a fait parfois l'objet au Moyen Âge de développements en forme d'hexamètres intercalés entre les neuf invocations, pour être en union, disait-on, avec les neuf chœurs des Anges et parce que le chiffre 9 est particulièrement sacré. Le *Sanctus*, simple acclamation, a été amplifié largement par le chant. Le texte initial de la Vulgate était : *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum, plena est omnis terra gloria eius*. Le missel de Pie V a considéré souvent les tropes comme des développements parasites.

10. Une grande incertitude demeure sur le nom des auteurs des chants anciens d'origine profane ou religieuse.

11. Les instruments musicaux évoquaient des usages païens. La méfiance à leur égard exprime peut-être la crainte qu'ils soient substitués à la prière vivante. Pour l'Église catholique, très tôt la musique n'a été qu'un adjuvant, non une prière en soi d'où son attitude hésitante devant les différentes formes de musique, notamment de la musique « en conserve ». Elle ne voudrait pas qu'il y ait d'assimilation avec les religions à « moulins à prières ».

12. Cf. chapitre 3, note 72.

13. *Per noun langui long du camin*
Couten quauco sourneto
Sus lou fifre et lou tambourin
Disen la cansouneto

Refrain

Canten Nouvè, Nouvè, Nouvè,
Nouvè sus la museto
Dins uno cabaneto repause l'Enfantoun
Oh ! Laisso, bono Maire
Oh ! Laisso-me iè faire
Un poutoun (bis)
Sus si tant poulit petoun...

14. On nomme contrepoint l'art d'écrire la musique à deux ou plusieurs parties. L'origine du mot remonte à l'habitude, antérieure à l'invention de l'écriture musicale, de se servir de points pour représenter les sons. C'est du

contrepoint qu'est née la science de l'harmonie au Moyen Âge, laquelle consiste à enchaîner correctement les accords.

15. Palestrina (1524-1594) eut le mérite de composer une musique qui, comme le plain-chant, est conforme à son objet. Il avait été en effet chargé, à la suite du concile de Trente, d'appliquer les décisions prises relatives à la musique. Il est l'auteur de plus de trois cents messes, six cents motets *a capella*, et de deux livres de *Lamentations*. L'angoisse de Palestrina de ne pouvoir sauver la musique d'église avait été si grande qu'il écrivit sur son manuscrit cet appel : « Seigneur, aidez-moi ! » Au XIII^e, Perotin avait été le premier grand compositeur de messe polyphonique à Notre-Dame de Paris.

16. Ferdinand I^{er} (1503-1564) fut empereur d'Allemagne et, comme bien des princes de son temps, partisan de la prière chantée en langue vernaculaire (ainsi que de la communion sous les deux espèces, au moins pour les gens de son rang).

17. Saint François de Sales (1567-1622), né à Annecy, évêque de Genève, est bien connu pour ses efforts pacifiques de reconquête catholique dans son diocèse et pour son ouvrage *Introduction à la vie dévote*. Il chercha comme prédicateur à lutter contre la grossièreté des sentiments et des mœurs de son temps. Il fut ferme sur les questions de doctrine (cf. ch. 9, § 12). Son rayonnement venait de sa haute spiritualité et de sa douceur.

18. « C'est ainsi que le graduel, l'antiphonaire et le propre parisiens, œuvres du très érudit Lebeuf (1744), pourront toujours être cités comme le triomphe du vandalisme et de la platitude. » (J. de Valois, *le Chant grégorien*, PUF, collection « Que sais-je ? ») Les Propres diocésains ont contribué en effet à la mise à l'écart du chant grégorien.

19. Saint Philippe Neri (1515-1595), le « plus joyeux des saints », se plaisait à prier et à chanter avec ses compagnons dans une salle appelée l'Oratoire, voisine de l'Église Saint-Jérôme. C'est là qu'aurait été créé l'oratorio, sorte d'hymne en action, accompagnée d'un orchestre réduit.

20. Les adeptes des Frères Moraves considéraient le chant comme la plus haute manière de glorifier Dieu. Ils contribuèrent au succès des formes nouvelles. Le chant choral leur doit beaucoup. (Prière des Frères Moraves.)

21. Scarlatti (1660-1725), compositeur, fut maître de chapelle à la cour de Naples. Caldara (Antonio) fut un compositeur en renom de nationalité italienne, mort en 1736.

Jommelli (1714-1774), compositeur italien, fut maître de chapelle de la Cour à Stuttgart.

Mozart (Wolfgang Amadeus) (1756-1791) est parmi les plus grands compositeurs. Ses œuvres religieuses sont de qualité : *Messe du Couronnement*, *Requiem*, *la Grande Messe en ut*, etc. Il a autant de profondeur que d'élégance dans ce domaine difficile.

Bach (Jean Sébastien) (1685-1750), organiste et compositeur, fut le brillant directeur de l'orchestre du prince Léopold d'Anhalt. Sa musique religieuse d'une haute spiritualité est notamment connue par un *Magnificat*, ses *Passions*, ses messes, et ses célèbres cantates. Il disait : « La musique est à la gloire de Dieu et pour le plaisir des hommes. »

Haendel (Georg Friederich) (1685-1759), compositeur allemand nationalisé anglais, est connu aussi pour ses oratorios (*Israël en Égypte*, *Judas Macchabée*, etc.) où les chœurs dominent.

Schubert (Franz) (1797-1828) ne fut pas qu'un compositeur romantique de *lieder*, il fut aussi l'auteur de messes, de chorals, d'un *Stabat Mater* et d'autres œuvres d'inspiration religieuse.

Berlioz (Hector) (1803-1869) fut un compositeur révolutionnaire en son temps. Son *Requiem* ou son *Te Deum* sont justement célèbres. Il est le seul et grand représentant du romantisme musical français.

César Franck (1822-1890), compositeur, il fut aussi organiste de Sainte-Clotilde à Paris où il se montra brillant improvisateur. Il composa, entre autres, des oratorios et des chorals.

Liszt (Franz) (1811-1896) a écrit aussi des œuvres religieuses d'une grande puissance. Ses messes, psaumes, cantates, oratorios, sont de qualité comparable à ses œuvres profanes.

22. Le décret général de 1894 interdit de mêler du chant en langue vulgaire aux chants de la messe solennelle. On combattit même l'introduction de chants en langue vulgaire qu'on a remplacés par des chants latins à plusieurs voix.

23. Les formes de plain-chant sont multiples. Leurs dates de composition s'étendent sur plus d'un millénaire. Les chants dits grégoriens vont de la simple psalmodie jusqu'aux « jubilations » et chants polyphoniques les plus complexes.

24. Les castrats étaient des chanteurs qu'on avait châtrés volontairement très jeunes, avant la mue, pour leur garder un registre de voix de femme ou d'enfant mais avec plus de volume. On ne sait pas avec certitude à quelle époque remontent les castrats chanteurs. L'empereur Auguste en aurait eu un du nom de Brisus. En 1136, un castrat grec organisa une école de chant à Smolensk. En Italie, ils apparaissent à la fin du XII^e siècle. Au début du XVI^e siècle, la chapelle de l'Électeur de Bavière, dirigée par Roland de Lassus, compte six castrats. Une bulle de Sixte V (XVI^e siècle) nous apprend que les castrats étaient admis depuis longtemps comme chanteurs dans les principales églises d'Italie. Au commencement du XVII^e siècle, on en trouve dans la chapelle papale. Leur grande époque de gloire est le XVIII^e siècle. Le pape Clément XIV (1769-1774) les interdit dans les églises et chapelles, et permit que les femmes chantassent à leur place, dans les églises, les parties de soprano. L'emploi de castrat disparut au théâtre au début du XIX^e siècle. (D'après le Larousse du XIX^e siècle.)

25. Le mélange, dans le chant, du sacré et du profane a provoqué des réactions de la curie romaine à plusieurs reprises au cours de l'Histoire mais il se perpétue. Lorsque les airs sont célèbres, ils évoquent inévitablement les paroles du chant profane ou des images qui n'ont rien d'édifiant ; au mieux, ils font appel à une sensiblerie contestable. On a pu s'étonner d'entendre le *Clair de lune de Werther* aux messes de mariage et tant d'airs langoureux d'origine douteuse au moment de la consécration ou de la communion.

26. La musique municipale d'un bourg de Provence jouait l'air militaire *Revue du général* au moment de l'élévation.

27. Olivier Messiaen, né en 1908, s'inspire de symboles religieux ; il use de rythmes orientaux et de modes médiévaux qui évoquent le plain-chant grégorien. Il aime aussi les sonorités nouvelles. Il a écrit de nombreuses pièces d'orgue, une messe de la Pentecôte, etc.

Stockausen (Karlheinz) : né en 1928, élève de Messiaen. Il mêle des sons traditionnels aux formes les plus modernes de la dodécaphonie. Il a écrit des hymnes intéressantes.

28. Définition dans l'*Encyclopaedia universalis*.

29. Au XIX^e siècle, le cantique-chansonnette avait un but moral et catéchétique. On en a un bel exemple dans le *Manuel du laboureur chrétien* (1859, 3^e édition). Les cantiques y développent les principaux articles de la doctrine chrétienne, sur l'air de *La neige a disparu* ou sur la musique du père Lambillotte. L'auteur de ces cantiques est le père Ars. Lefèvre. Ex : Un Dieu créateur :

*Crois un Dieu créateur du ciel et de la terre
 Qui conserve et gouverne en maître l'univers
 Infini, juste et bon, de l'homme il est le Père,
 Réserve aux bons le Ciel, aux méchants les enfers.
 Oui, Seigneur, nous croyons ces vérités divines
 Mais daignez augmenter cette foi dans nos cœurs.
 Nul ne sera sauvé s'il ne tient ces doctrines
 Et ne s'efforce en tout d'y conformer ses mœurs.*

Il est chanté de même de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Résurrection, de l'Ascension, du Jugement dernier, de la fuite de l'occasion, de l'Eucharistie, des fins dernières :

*Ou le Ciel ou la terre au bout de ta carrière,
 Connais, aime et sers Dieu, le reste est vanité.*

Au xx^e siècle, on entendra les petites filles chanter en chœur, lors de leur communion solennelle :

*Prends ma couronne,
 Je te la donne,
 Au Ciel, n'est-ce pas
 Tu me la rendras...*

Mais l'Église n'ose plus de nos jours chanter :

*Je suis chrétien, voilà ma gloire,
 Mon espérance et mon soutien...*

Dans le présent comme dans le passé, l'air est souvent d'origine profane. On a chanté un cantique au Saint Sacrement sur l'air « arrangé » du *Bourgeois gentilhomme* de Lulli. Bach a sacralisé un air de chasse pour en faire la célèbre cantate B. WV 68. La messe du pape Marcel a pour air d'origine l'*Omme armé (sic)*, chanson de corps de garde !

30. Cas du *Dies Irae* refusé par des curés bien qu'autorisé par la rubrique postconciliaire 399.

31. Cf. ch. 6, § 2 (Luther).

32. Ainsi la Schola Saint-Grégoire du Mans, la manécanterie de Sainte-Madeleine à Besançon, l'École maîtrisienne des Pays de Loire qui forme des chefs de chœurs, le Chœur grégorien de Metz...

Les congrès internationaux de grégorien se multiplient : le festival international de Watou en Flandres a vu affluer des chorales grégoriennes de toute l'Europe. Au congrès de chant sacré à Paris en 1957, le grégorien avait déjà eu une place d'honneur. Le congrès de New York en 1983 portait essentiellement sur le grégorien et, avant celui de Rome, celui de Paris en mai 1985 eut un grand succès.

33. De là le succès des concerts profanes dans les églises anciennes, le béton étant accusé, entre autres, de donner à la musique des sons trop « métalliques », mais, à la suite d'autorisations excessivement libérales, Rome a dû rappeler que l'église était un lieu de culte sacré et que des limites s'imposaient à ce titre.

34. Les belles voix sont rares, aussi sont-elles appréciées. Il en résulte que la position du chantre était assez relevée dans l'Église médiévale, et encore au XVIII^e siècle. Le Moyen Âge allait jusqu'à pousser le jeune chantre vers la prêtrise pour mieux le retenir dans le chœur, ce que l'Église blâma mais ne parvint pas à empêcher. On laissait au chantre une grande liberté : tout chantre peut noter et chanter comme il lui plaît aux XII^e et XIII^e siècles, liberté qu'il garda longtemps par la suite.

35. On sait que de nos jours encore les chanteurs se soumettent à un régime particulier pour conserver la qualité de leur voix.

36. Le Dr Tomatis, un chercheur qui utilise le son pour rééquilibrer la personnalité de ses patients, a constaté que le grégorien avait un effet extraordinaire et guérissait. Ses études l'ont amené à la conclusion que le chant grégorien est la forme musicale qui convient le mieux à la physiologie de l'homme, à son cerveau, et notamment à l'architecture et au fonctionnement de l'oreille conçue pour faire réagir chacun en fonction du type de son, ou de musique, que l'homme perçoit.

37. Sainte Cécile est la patronne actuelle des musiciens, probablement à cause des mots qui commencent son office : *cantantibus organis...* Avant le XIV^e siècle, leur saint patron était Grégoire le Grand. Il fut remplacé ensuite par saint Jean-Baptiste dont la naissance avait rendu la voix à son père.

La prédication dans les Églises

O Timothée depositum custodi, devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiae¹.

Saint PAUL, Tm, 20-21.

« Comment entendront-ils sans prédicateurs ? »

Saint PAUL, Rm X, 14-15.

1. *Prêcher la Bonne Nouvelle, obligation du chrétien. Nécessité d'une langue intelligible à tous. Les noms de la prédication. La prédication partie intégrante de l'office tombe en désuétude dès le haut Moyen Âge. Sermon en latin mêlé de langue vulgaire. Autres formes de catéchèse dans l'Église.*

« Allez, enseignez les nations », a dit le Christ à ses apôtres. L'Église a toujours considéré comme une obligation de principe pour le croyant de faire bénéficier les autres de sa foi, de transmettre, qu'il soit prêtre ou laïc, scrupuleusement, le dépôt à lui confié en évitant tout discours « creux ou impie ». Le prêtre est, à l'église, le plus qualifié par destination à cet office. Au cours des âges, à l'expérience, se méfiant de l'apostolat extérieur des laïcs, la hiérarchie catholique a ordonné que le prêtre soit le seul à prêcher dans et hors du sanctuaire et cela jusqu'à Vatican II. L'apostolat laïc s'est trouvé ainsi longtemps réduit au seul témoignage d'une vie « exemplaire », témoignage essentiel et qui semblait suffisant dans une charité bien comprise.

Le but de la prédication est de persuader, de convaincre,

d'instruire. La compréhension pour cela doit en être immédiate, il faut donc, à l'évidence, utiliser la langue du pays, alors que la messe, manifestation rituelle et répétitive, peut être fixée dans une langue morte. Au charisme mystérieux du latin, on préférera, comme dans l'Église primitive, la langue locale suivant le conseil de saint Paul souvent cité par les hérétiques : « Vous parlerez en l'air si vous ignorez la valeur des sons, je ferai l'effet d'un barbare à celui qui parle et celui qui parle me fera l'effet d'un barbare » (1 Co XIV, 9-11) mais ce ne sera pas sans réserves et réticences. Il est à remarquer qu'il ne s'agit pas de parler la langue du peuple mais une langue intelligible au peuple (ch. 3, § 4, ch. 8, § 2, 5, 6, 9, 10, 12, 14), et qu'il sera indispensable d'enrichir pour une meilleure communication de la doctrine. La langue vulgaire en bénéficiera comme le chrétien.

La prédication est dite homélie, prêche, sermon, prône. Le mot homélie est, comme dans l'Église primitive, préféré de nos jours. Antérieurement, on disait habituellement sermon. L'homélie de la messe dominicale est une simple allocution qui s'appuie sur l'Évangile qu'elle paraphrase souvent ou sur des lectures du jour. Elle est instruction, commentaire de la parole de Dieu. Le sermon suppose un plus large développement et son thème peut être choisi hors de l'Écriture. Il s'étend davantage dans le temps. Tous deux ont lieu en principe après l'Évangile mais parfois, dans le passé, après le *Credo*. Il ne s'agit pas d'une parenthèse mais d'une partie intégrante de la messe. La prédication existait chez les juifs et avait lieu après la lecture biblique. Là encore, l'Église suit la synagogue. A l'origine, cette allocution explicative était réservée à l'évêque qui célébrait le dimanche. Rares étaient les prêtres admis à prêcher, toutefois il y a l'illustre exemple d'Origène². Cette interdiction dura jusqu'au temps de saint Augustin. Le pape Célestin blâma encore l'usage contraire en Provence. On a expliqué ce privilège épiscopal par le fait que l'évêque était seul à même de dire la foi, ses auxiliaires étant généralement incompetents ou par trop ignorants. Quoi qu'il en soit, l'extension hors d'Italie du christianisme, en particulier en milieu rural, l'étendue des nouveaux diocèses font que les évêques ne peuvent plus suffire. Prêtres et diacres sont alors habilités à prononcer l'homélie et des recueils peuvent les aider : ceux de Grégoire le Grand ou de saint Léon le Grand sont bien connus mais aussi ces livres d'*exempla* dont il sera question plus loin. La prédication porte sur l'évangile ou les lectures mais aussi sur le *Credo*, le *Pater*, les commandements de Dieu et de l'Église : elle est essentiellement catéchèse. C'est le principal moyen de faire connaître la doctrine aux fidèles mais non le seul. La messe tout entière l'est aussi par ses évocations, son cérémonial, ses chants en langue du pays. L'église elle-même, par ses vitraux, ses statues, ses sculptures variées, ses fresques, son symbolisme généralisé est catéchèse à cette époque où le catéchisme n'existe pas encore. On peut y rattacher

miracles et mystères, ces drames si populaires au Moyen Âge, qui prêchent efficacement à leur manière. Les formes visuelles d'instruction prennent une importance grandissante avec le développement de l'ignorance qui n'atteint pas seulement le peuple mais aussi les clercs. Ces derniers sont de moins en moins portés à prêcher et les fidèles à les écouter.

On le conçoit car le sermon est encore souvent, dans le haut Moyen Âge surtout, en un latin de plus en plus incompréhensible aux fidèles. Si, dans la messe gallicane, prêtres et diacres avaient depuis longtemps l'habitude de prêcher en lieu et place de l'évêque, ils se contentaient le plus souvent de lire les homélies des Pères en langue vulgaire. Après l'âge d'or patristique, le clergé répétait volontiers les vieux sermons rédigés. Il les redisait sans grande attention pour les besoins réels des auditeurs qui ne comprenaient pas mieux que lui les subtils problèmes de théologie traités. En bien des endroits, on avait renoncé à prêcher en ces temps d'ignorance et de brutalité, malgré les recommandations de la curie romaine. Au VIII^e siècle, l'homélie était tombée à peu près partout en désuétude. Au XI^e siècle, la prédication est rare, qu'elle soit en latin ou en langue vulgaire. Dans les monastères, elle est remplacée par des lectures mais, dans la première moitié du XIV^e siècle, profitant des troubles et des insuffisances du clergé séculier, les moines prêcheront souvent à sa place en ce latin médiéval lardé de français caractéristique du Moyen Âge.

2. *Obligation de l'emploi de la langue vulgaire pour la prédication sous Charlemagne et ses successeurs. Décadence du prêche.*

Cette manière de faire donne au peuple des « rustres », pense le clergé, par une apparence de science latine, une meilleure idée du clerc³. A la fin du VIII^e et au début du IX^e siècle, Charlemagne et le fidèle Alcuin, diacre lettré, avaient déjà voulu tout autre chose. Non contents de former le prêtre à une meilleure connaissance du latin d'Église pour qu'il comprenne au moins ce qu'il disait à la messe et de développer son instruction, ils exigèrent qu'ils prêchât en *rusticam romanam linguam*, en langue vulgaire, alors que la messe par ailleurs était en latin. L'*admonitio generalis* insiste sur la nécessité pour le prêtre de prêcher dans une langue intelligible au peuple. Cette insistance sur la prédication en langue locale prouve qu'il y avait une certaine résistance et, de fait, il semble que les ordres impériaux n'aient pas eu partout tout le succès espéré. Si l'on utilisait des textes de sermons en latin, ils devaient être traduits en un langage clair pour les fidèles, qu'il s'agisse de textes anciens ou contemporains. Il était en effet d'usage courant dès cette époque de conserver

en latin le « bon discours » prononcé, quitte à le retraduire en roman ou en tudesque pour le resservir s'il en était besoin.

La politique de Charlemagne était d'améliorer la pastorale dans tout l'empire. Depuis qu'en 800 il avait été couronné à Rome empereur romain d'Occident par le pape Léon III, il estimait de son devoir de régir l'Église à l'instar de son grand prédécesseur Constantin et de son rival l'empereur byzantin. Il reconnaissait toutefois la supériorité du pouvoir spirituel du pape avec lequel il avait fait alliance. L'année où il fait couronner son fils Louis le Pieux (en 813), le concile de Tours déclarait, conformément à ses vues : « Après délibération, il a été décidé à l'unanimité que tous les évêques devront prononcer des homélies propres à instruire les sujets, selon leur capacité de compréhension à propos de la foi catholique, de la récompense promise aux justes et de la damnation éternelle réservée aux méchants, de la résurrection future et du jugement dernier, ainsi que les œuvres qui conduisent à la béatitude ou à la perte. On s'appliquera à traduire ces homélies en langue usuelle, romane ou germanique, afin que chacun puisse comprendre ce qui y est dit. » Avant le traité de Verdun (843), la langue vulgaire est ainsi officialisée dans l'Église et l'empire. Louis le Pieux, en 827, dira dans un capitulaire : « Qu'aucun prêtre n'enseigne si ce n'est dans une langue compréhensible aux auditeurs » et l'épithaphe du pape Grégoire V, mort en 939, porte l'inscription suivante : *Usus francisca vulgari et voce latina instituit populo eloquio triplici*. On voit par là qu'il est insisté sur le fait que Grégoire V s'est servi des langues francisque, vulgaire et latine pour instruire le peuple.

Cette politique religieuse carolingienne fut celle de tous les successeurs de Charlemagne mais leur autorité fut moins efficace. Aux premiers temps des Capétiens, il ne restait plus grand-chose des efforts de Charlemagne mais son action sera reprise au *xvi*^e siècle, dans ce domaine de la prédication, et légalisée encore par l'Église au concile de Trente.

Le recul de la prédication, constaté dès le haut Moyen Âge, n'a cessé de s'accroître de telle sorte que le clergé est accusé, ici et là, de paresse. Un revirement se produit avec l'arrivée des ordres mendiants prêcheurs, franciscains et dominicains, et le renouveau est sensible aux *xiii*^e et *xiv*^e siècles⁴.

3. Retour de la prédication avec l'extension des ordres mendiants franciscains et dominicains (lutte contre les hérésies). Exemple de sermon en franco-piémontais.

Les moines prêcheurs ne sont pas sans rappeler à l'occasion ces moines gyrovagues des *vi*^e et *vii*^e siècles qui déambulaient par monts

et par vaux, prêchant dans les villes et villages qu'ils traversaient et créant bien des difficultés aux curés. La concurrence religieuse dominicaine ou franciscaine fut sans doute bienfaisante pour l'Église mais fut l'objet, souvent, de violentes récriminations de la part des séculiers et d'une hostilité indéniable d'une partie du public. Les curés ne pouvaient voir d'un bon œil leurs ouailles les abandonner parfois en pleine messe, pour aller écouter un de ces moines prêchant sur la place ou du parvis même de l'église. Ne prêchaient-ils pas aussi jusque dans l'église paroissiale sur l'insistance des fidèles ! Les sermons sans ménagement de ces frères prêcheurs avaient le plus grand succès, trop souvent succès de scandale mais souvent aussi succès justifié. Ils n'hésitaient pas à critiquer avec véhémence les négligences du clergé séculier qui leur rendait volontiers la pareille en prenant pour *exemplum* dans leurs sermons les vices des moines. Ce comportement est devenu traditionnel, on le retrouve chez le curé Rabelais et aussi chez Mgr Camus, l'ami de saint François de Sales. Cette défense corporative humaine, trop humaine peut-être, a fait la joie de générations et de générations de bons catholiques.

Les hérésies avaient été à l'origine de ces ordres nouveaux qui n'hésitaient pas à porter la parole de l'Église dans la ville et les campagnes, en particulier sur les places. Ils utilisaient pour combattre l'hérésie les moyens mêmes des hérétiques hors des lieux du culte, tant et si bien qu'il arriva qu'ils furent parfois au point de départ de nouvelles hérésies ou qu'ils pactisèrent avec leurs adversaires jusqu'à se convertir aux doctrines combattues. De là la méfiance accrue de la hiérarchie catholique pour la prédication hors les murs de l'église et ses moyens suspects : emploi de la langue vulgaire, traduction de l'Écriture, etc.

Pratiquement, dans les pays latins au moins, on prêcha longtemps en latin ; les meilleures homélies composées en langue vulgaire ont été traduites en latin pour conservation et éventuelles retraductions en langues locales diverses entrecoupées de phrases latines.

On peut en avoir une idée par un document du XII^e siècle dont voici le début et quelques fragments de la suite. Ce sermon s'adresse au seigneur du lieu, peut-être en sa chapelle, pour la fête de Noël. On remarquera qu'il y a tour à tour soit traduction littérale, soit adaptation avec glose. Le texte émaillé de latin médiéval est en dialecte franco-piémontais, *Sermo in natale Domini*⁵ : *Fratres karissimi, hodie celebramus sanctam nativitatem Christi secundum carnem. Signor, oi celebrem la sancta natività del nostre Signor segun la carn. Or devem esgarder et perpenser en nos mesmes quan grant fo la misericordia de Nostre Signor vers hom plus que vers nuilla creatura que el fees... Si crià Deus home del limun de la terra. Quare de limo fecit?... Deus dist à Adam « Terra es et in terra ibis ». Zo est, terra es segun la carne e a las terrenes choses torneras dun tu fos fait. Or aqueste doe chose, l'arma et lo cors, si son contrarie. Si cum l'Apostol dit : « Spiritus concupiscit adversus carnem et caro adversus spiritum ut non que vultis*

illa faciatis. » E per zo fis Deus home de doe contrarie substancie. Si cum dit saint Gregoris en son libre qui a num Dialogus : « Tres spiritus condidit Deus : unum invisibilem et racionalem, quod est angelus ; altrum invisibilem et carne tectum et racionalem et mortalem, id est homo ; tercium bestia, que carne tergitur et est irrationale et mortale et cum carne deficit. » Saint Gregoris fait « metaforam » en son liber e dit que trei esperit fei Deus : l'un si est invisibel e racional, e no morrà ia, zo est l'angel ; l'autre si est hom qui est vesti de carn e est racional e mortal ; lo terz si est la bestia, qui est muta e mortal e la carn e l'espirit, e non a rasun. Or l'hom si est an tre l'angel e la bestia, zo est an tre la via e la mort ; car l'angel non morrà ia, e la bestia est mortal... (En conclusion) Seignor frare, la sancta natività de Christ devem celebrer cum gran ioi, e si devem preher nostre seignor Iesu Christ, que el la nos concea si celebrer, que lo cors e l'arma qu'el en nos mes, e per la qual el recevé passiu e mort, e vols eser « judicatus » quant el vendrà juger lo munt que nos a la soa destra parte siam asis, e que nos possam oir la soa dolza voz : venite, benedicti patris mei, percepíte regnum quo vobis paratum est ab origine mundi⁶.

4. *L'assistance au sermon. Durée du prêche. Prédication à partir du chœur, du jubé puis de la chaire.*

Lorsque l'évêque prêchait, dans le haut Moyen Âge, il prêchait assis ou debout et de son trône dans le chœur mais il pouvait aussi prononcer son sermon du haut de l'ambon, entre chœur et nef. Les prêtres, ensuite, quand ils assurèrent cette mission qui déjà n'était pas considérée à Rome comme une obligation, parlent de la chaire, ce haut siège, sans tenir en main l'évangile comme le firent longtemps les évêques à la manière orientale. Les longs sermons de l'Orient grec sont loin ; une seule homélie suffit par messe et elle paraît toujours trop longue. Quand elle se prolonge, « c'est demander beaucoup », estimait déjà saint Augustin. En effet, seuls les clercs disposaient de sièges dans le chœur. On se tenait debout à la messe ; les personnes délicates pouvaient s'asseoir sur le sol. Des miniatures nous montrent des hommes appuyés sur des bâtons ou adossés aux colonnes, des femmes accroupies autour d'une chaire, reposant sur une sorte de paillason ou un petit tapis, comme aussi cet homme, au premier rang, qui tend l'oreille ; ailleurs, une femme somnole appuyée sur une voisine... On écoute plus ou moins attentivement et parfois on interpelle l'orateur et un dialogue s'engage qui peut devenir vif (*cf. infra*). L'homélie à proprement parler est brève, vingt minutes peut-être ; le sermon peut dépasser une heure et la lassitude vient vite. Il faudra attendre la Réforme pour que, à l'imitation des protestants dont le culte fait une large place à la prédication, il y ait des bancs à l'église. Lorsque l'homélie devint sermon, la prédication quitta le chœur et alla dans la nef. Le jubé⁷ l'accueillit d'abord, puis cette

chaire qui désignait à l'origine le siège de l'évêque devint cette solide cathèdre en bois sur laquelle est fixé une sorte de bac où s'assoit le prédicateur. Il domine ainsi ses auditeurs. Plus tard, une chaire ouvragée sera fixée, haut, au flanc d'une colonne surplombant l'auditoire. Il en reste encore dans nos églises.

5. *La matière du sermon. Les procédés d'exposition. Un effet de la persuasion : la confession publique.*

Avec le développement de la rhétorique, le prédicateur parlera debout. Peu à peu s'établit une réglementation, toute une liturgie, véritablement un rite. Le prédicateur en chaire salue l'assemblée, fait le signe de croix (au début comme à la fin), il annonce le sujet par une citation. Exorde, prière ou chant viennent ensuite puis se développe le sermon proprement dit. Trois moyens de persuasion sont utilisés : les *auctoritates*, pour montrer que l'on exprime bien la doctrine, on cite les autorités : Bible, Pères de l'Église, en latin médiéval, et on traduit, si l'auditoire est populaire, aussitôt après. Les *rationes*, deuxième moyen, c'est-à-dire les arguments, exposés suivant la logique scholastique et enfin l'*exemplum*, troisième moyen, ce récit adroitement inséré dans le discours qui retient l'attention et met en relief la leçon salutaire.

La prédication était généralement suivie d'une prière en commun pour laquelle longtemps on s'est tourné vers l'Orient, comme pour toutes les prières de la communauté. L'officiant formulait la prière et l'assemblée répondait. C'était une nouvelle forme de cette prière ecclésiale dont il reste des traces encore au VIII^e siècle. Elle fut appelée plus tard prière du prône. Elle était formulée pour le peuple, pour les péchés du peuple mais aussi pour les souverains, l'Église... On y trouvait des survivances (*Kyrie*) à côté d'éléments nouveaux, le tout le plus souvent en langue du pays. Des annexes s'ajoutèrent : les annonces de la semaine, des publications de toutes sortes (notamment de mariage), des avis religieux et civils. La monarchie en a abondamment profité. Le prêche pouvait être très animé, si l'on en croit les marges des sermonnaires. Ainsi dans un sermon de la Passion, le prédicateur et l'assemblée chantaient le *Stabat Mater*, puis le verset *Inclinato capite emisit Spiritum* et l'orateur montrait le crucifix au peuple⁸. Parfois s'ajoutait encore au sermon cette modeste catéchèse populaire ordonnée par Charlemagne et qu'il fallut souvent rappeler au Moyen Âge : elle consistait en une récitation, plus rarement en une explication, du *Pater* ou du symbole des Apôtres (*Credo*). Au XIII^e siècle, on dit l'*Ave Maria*, les dix commandements, les sept sacrements et, plusieurs fois par an, on cite au moins les sept péchés capitaux, les huit béatitudes, les neuf péchés de complicité, les

sept dons du Saint-Esprit, les six œuvres de miséricorde, les quatre péchés criants (qui appellent la vengeance du ciel). On récite aussi les actes de foi, d'espérance et de charité. Oraison ecclésiastique et catéchisme sommaire se confondaient ainsi souvent. En France, deux fois l'an, on devait lire aussi des extraits de la doctrine chrétienne.

Il y avait encore, vers l'an mil, une confession publique après prédication. Les prédicateurs avaient pris l'habitude de faire lever la main aux fidèles qui voulaient bien confesser leurs fautes publiquement et donnaient une absolution globale. La valeur de cette absolution pénitentielle fut certes contestée par l'Église mais l'usage s'en poursuivit sans qu'il y ait absolution sacramentelle; ce n'était plus qu'une simple bénédiction présentée comme une forme de purification avant le Sacrifice de la messe. Cette confession publique a été conservée par des sectes protestantes qui apprécient la force libératrice de l'aveu en collectivité. L'Église catholique a définitivement préféré la confession privée hors de l'office mais on a confessé longtemps dans les confessionnaux pendant les messes.

6. *Prédication : privilège du clerc ; exclusion des laïcs. Prédication des hérétiques. Prédication médiévale ad status, adaptée aux conditions sociales. Les recueils de sermons (Jacques de Vitry). Les règles du bon prêche.*

De nos jours, l'Église pousse les chrétiens à propager leur foi auprès « de leurs frères qui en sont démunis ». Ce n'était pas le cas au Moyen Âge et même après. La traduction des textes sacrés fut prohibée en grande partie pour cette raison⁹.

C'est, on l'a vu, par la connaissance de l'Écriture sainte traduite en langue vulgaire que les hérésies s'étaient répandues. Hommes et femmes s'en allaient par les villes et les bourgs disant et interprétant l'Évangile à leur manière sans le concours du clergé et souvent contre lui. Cette prédication exorbitante, jugée répréhensible, fit l'objet de nombreuses interdictions de synodes et de sévères prescriptions de conciles. Ainsi Odon, l'évêque de Paris, lors du synode de 1107, rappelle qu'il y a interdiction pour le laïc, *l'illiteratus*, de prêcher même hors de l'église « soit sur les chemins, soit sur les places » et les prêtres ne peuvent licitement en donner l'autorisation. Alain de Lille ajoute même que, pour le laïc, « cela lui est danger » car « il ne comprend pas ce qu'il dit et ne comprend pas les Écritures qu'il prétend expliquer ». On pense que, pour prêcher, il faut l'investiture canonique, et qu'autrement il n'y aurait plus de limites; n'importe qui pourrait prêcher, « même les femmes et les enfants ». Ce que feront de fait les hérétiques. Les Vaudois, traités d'ignorants, afficheront, disait-on, si on les laisse faire, leur mépris à l'égard du

prêtre, du *doctus*, du *sapiens*. Saint Bernard définit ces hérétiques comme une race « vile, rustre, sans culture », ce qui est le cas le plus fréquent mais non pas toujours ; des moines signalent leur science, peut-être pour faire honte au clergé de ses négligences, de la médiocrité de ses connaissances, de sa paresse à prêcher. Guilbert de Nogent, lui, se moque des hérétiques qui interprètent à leur guise les mots latins et traduisent : *Beati eritis* par *Beati heretici*, Bienheureux les hérétiques ! A l'imitation de ces hérétiques qui, par bravade ou humilité, se vantaient de leur peu de culture, saint François, pour se faire entendre de ces soi-disant ignorants, se mettra à leur niveau et parlera en leur langue dans le style le plus simple, comme le feront en général les Franciscains. Remarquable est le changement d'attitude, mais il se manifeste plus hors de l'église que dedans, au cours de grands prêches dans la rue plus que du haut de la chaire paroissiale. Quoi qu'il en soit, il est avéré que les Vaudois, par exemple, ont contribué à diminuer l'audience de la prédication catholique.

Les instructions données par Charlemagne au ix^e siècle pour stimuler la prédication en langue locale, les demandes instantes du concile de Tours pour que le sermon soit compréhensible au peuple n'ont pas suffi malgré des exemples venus de haut. Innocent III avait donné l'exemple au xiii^e siècle en lisant une homélie de saint Grégoire qu'il traduisait à mesure mot à mot en langue vulgaire (*Verbo ad verbum dicebat in vulgari quod scriptum erat ibi in latino*). Il ne fut pas suivi en fonction même du grand principe de l'*ars praedicandi*, à savoir que la langue employée doit l'être en fonction du destinataire. Il est certain que, pour le prédicateur un peu cultivé, pour un auditoire de clercs, pour des gens instruits, le latin pouvait paraître préférable ; le style en latin était évidemment meilleur. La langue locale pauvre en mots était inévitablement vulgaire dans tous les sens du terme et parfois fort grossière. Que devenaient, dans ces conditions, les belles images de rhétorique latine dans le langage tronqué des Français ou des Provençaux ? Mais le principe restait qu'il fallait prêcher en langue vulgaire et en fonction du statut de la personne, de l'âge et du sexe. Avec le développement des corporations et confréries, le sermon devra de plus en plus souvent être adapté à la profession artisanale du public auquel il s'adresse, au statut professionnel, *ad status* dit-on. C'est une évidence que le Moyen Âge répète, sans doute parce que cela va de soi mais aussi parce que souvent ce n'était pas le cas et qu'il fallait rattraper le temps perdu et gagné par les adversaires. Non seulement c'était de bonne pédagogie mais encore cette pédagogie avait fait ses preuves avec les hérétiques.

Un des maîtres en la matière fut Jacques de Vitry, au xiii^e siècle, dont il nous reste plus de quatre cents sermons pour les dimanches et les principales fêtes. Il est bien d'accord pour que le prédicateur incite les auditeurs au regret de leurs fautes, à « l'affliction », à la confession qui libère du péché, mais il ne récuse pas les moyens que

sont les exemples plaisants qui portent à rire. Il lui arriva souvent, suivant l'adage romain, de châtier les mœurs en riant (*castigat ridendo mores*) pour une meilleure adaptation à l'auditoire, ce qui ne l'empêcha pas de faire appel très sérieusement à l'Écriture. « Dans Ézéchiël, dit-il, il est prescrit aux prêtres ainsi qu'aux laïcs de porter des vêtements de lin lorsqu'ils pénètrent dans le portique intérieur pour le service divin, mais ils sont revêtus d'habits de tous les jours lorsqu'ils sortent dans la ville ; c'est-à-dire que, dans le sanctuaire, lorsqu'ils parlent de Dieu, ils le doivent avec une science raffinée et qu'au peuple il convient de parler simplement, clairement, intelligiblement, dans la langue de tous les jours. » D'après lui, la prédication doit être nuancée selon la qualité des auditeurs. Il faut, comme on le lit dans Ézéchiël, « avoir en main l'aune pour mesurer » la doctrine aux forces de ses auditeurs « et c'est un médecin insensé que celui qui veut guérir les yeux de tous avec un unique collyre ». Comme dit Grégoire de Naziance, « une seule et même exhortation ne convient pas à tous parce que tous n'ont pas le même comportement ; un léger sifflement calme les chevaux mais excite les petits chiens ». Bien sûr, dit Vitry, à des gens cultivés il n'est pas nécessaire de tout rendre concret *ad oculum et sensibilter*.

On ne prêchera pas aux grands comme au peuple, aux « prélats comme aux simples prêtres, aux moines noirs comme aux moines blancs » et, de la même façon, aux moniales, aux malades, aux lépreux, aux pèlerins, aux croisés. Assurément, les obscénités et les bouffonneries (très fréquentes alors) sont à éviter. Néanmoins, Vitry et les autres, dans leurs exemples, sont d'un réalisme, d'une crudité dans le propos qui étonnent notre temps mais non le Moyen Âge. La pruderie n'apparaîtra que sur la fin et sporadiquement ; elle est très éloignée de celle du XIX^e siècle bourgeois. Ce chanoine de l'ordre régulier de saint Augustin n'hésite pas à prendre pour exemple ce prêtre qui préfère sa concubine à sa paroisse lorsque son évêque lui laisse la liberté du choix. Le prêtre, « coincé de toutes parts », répondit : « Puisqu'il faut choisir, j'abandonne la paroisse et je garde la femme, mais la concubine constatant que le prêtre, sa grasse paroisse abandonnée, était devenu pauvre, le rejeta et l'abandonna. Ainsi le misérable perdit-il et l'une et l'autre. » Cela donnait en effet à réfléchir. Le prédicateur doit veiller aussi à la manière de prêcher, tantôt avec douceur, tantôt avec rudesse. Comme dit saint Jérôme : « Il faut marcher doucement entre les ventres des femmes enceintes », autrement dit : ceux qui sont pleins de bonnes résolutions récentes ne doivent pas être durement blâmés en cas de chute. Il faut tenir compte du moment, veiller à ce que les paroles soient opportunes, conformes au but donné. L'orateur doit surveiller ses paroles pour ne pas dire de sottises¹⁰. Il convient en outre de ne pas chercher, par le discours, sa gloire propre ou son profit. Tout doit être pesé ; le contenu est d'importance ; « l'ecclésiastique » en témoigne :

« Le ventre absorbera toutes espèces d'aliments mais une nourriture est meilleure qu'une autre... » Que le prédicateur professe donc une doctrine simple, sans subtilités et sans obscurités, à la portée du peuple. Ce penchant réel pour la clarté sera contrebalancé par le sentiment de sacralité qui de plus en plus entoure tout ce qui touche à la religion et en particulier à la Parole. Et puis pourquoi « gaspiller » concepts et mots fermés au peuple ! Ces recommandations se retrouvent dans bien des écrits du Moyen Âge. Que le prêtre, dit-on, se souvienne en chaire du mot de Sénèque : « La moelle de la pensée [...] séduit davantage que l'écume des mots. » Prêcher avec des exemples édifiants est bien ; au besoin qu'on use d'histoires fabuleuses mais il faut éviter l'objection biblique : « Des gens iniques m'ont raconté des histoires et non ta loi. » De plus en plus nombreux furent en effet ceux qui pensaient qu'il était indigne d'habiller et d'envelopper ainsi la parole de Dieu ; elle méritait toute révérence et l'emploi de mots choisis, quitte à les expliquer soigneusement. Ils prohibaient les expressions vulgaires, *exempla*, fables qui convenaient tout au plus à des enfants ou « à des esprits enfantins ». Leur opinion prévalut dès la fin du xvi^e siècle.

7. *Le long succès des exempla, illustration pour une leçon morale. Recueils divers répandus dans toute l'Europe. Emploi des développements allégoriques.*

Ce sont cependant les *exempla*, qui ne constituent qu'une partie du sermon mais la plus populaire, qui eurent le plus de succès au Moyen Âge, de la fin du xii^e au xvi^e siècle. On les retrouve alors abrégés sous le nom de similitudes¹¹. Les *exempla* sont de la lignée des paraboles et leur interprétation nous évoque l'allégorie. Ils ont pour les « masses » l'intérêt du fait divers et l'avantage de bien mettre en relief la leçon salutaire. Jacques de Vitry avait pris leur défense contre les détracteurs. Il y en avait, même au Moyen Âge où les opinions s'opposent dans l'Église, autant et plus que de nos jours. Il soutenait qu'il était indispensable de proposer aux auditeurs des choses « quasi corporelles et palpables de même nature que celles que les gens connaissent par expérience ». Elles ont en outre l'avantage, pensait-il, d'être un remède contre l'ennui et la somnolence, de stimuler l'attention et de la préparer ainsi « à entendre les saintes vérités ».

Conformément à la rhétorique du sermon, l'*exemplum* arrive en troisième lieu, dans cette partie du développement où l'argumentation doit s'illustrer d'exemples. Dans la première partie, le thème était évoqué à partir de la citation scripturaire. Dans la seconde, où parfois déjà l'*exemplum* était utilisé, l'auditoire était invité à suivre les

paroles du prédicateur et non les incitations du diable qui pousse au bavardage et autres distractions. Cet avertissement maintes fois sévère, cet appel à l'attention — la foi naît de l'écoute, dit saint Paul — est accompagné suivant le cas de toute une gestuelle qui a fait partie, secondairement, du rite presque jusqu'à nos jours. Suivant les époques, tantôt l'orateur frappe le bois qui est devant lui avec un objet qu'il tient dans la main, son bonnet par exemple, tantôt il frappe du poing ou tape du pied, tantôt pour arracher l'auditoire au sommeil qu'il voit venir, il tonitruait la phrase qui commence habituellement une histoire ou l'*exemplum*, mais sans poursuivre. Il lui arrive d'utiliser aussi un curieux procédé ; rompant brusquement le fil de son discours, il commence : « Il était une fois un roi qui s'appelait Arthur... » ou dit : « Celui qui dort en ce coin ne connaîtra pas mon secret... » Chacun alors se croit visé et veille à ne point s'endormir. Ces leurre réussissent le plus souvent. Mais le meilleur moyen de retenir l'attention fugitive est de choisir judicieusement l'*exemplum*. Il en est des centaines que l'on trouve dans des recueils à disposition des prédicateurs¹². Le public d'alors, comme celui de notre temps, est avide d'histoires gauloises. Elles sont au Moyen Âge complaisamment étalées pour le bon motif. La femme y joue le rôle attendu de fille d'Ève, de tentatrice pour le moine, le prêtre, le laïc. Les ruses de Satan sont également très appréciées. Le démon, parfois d'aspect horrible, sait se déguiser en bel homme, en fille désirable, en bon théologien. Dans le choix de théologien, le séculier choisira un moine, le moine un curé, le dominicain un franciscain, ce qui permet quelques règlements de comptes discrets. Satan joue volontiers dans l'*exemplum* la vertu, ce qui prouve qu'il faut se méfier des apparences et du Malin. Il existe, on y croit ferme. La justice de Dieu apparaît particulièrement redoutable mais non inexorable au pécheur repentant. La représentation de l'enfer est terrifiante comme dans les miracles et les mystères. Le prédicateur en use largement dans son argumentation, persuadé qu'il est, comme il est dit dans la Bible, que la crainte est le commencement de la sagesse. Auteur passionné, le prêtre par l'*exemplum* fait du sermon un minidrame ; la prédication pour le peuple devient spectacle, qu'elle soit en langue vulgaire ou même en latin. Le célèbre Jean de Capistran, au xv^e siècle, prêchait en latin aux Allemands, un interprète traduisait, mais la foule captivée par la diction suivait avec passion, prise davantage par le côté spectaculaire que par le contenu du discours. Elle ne semblait pas attacher grand intérêt à l'interprète et à ses paroles...

Pour le Moyen Âge, l'homme n'est pas naturellement bon et la femme est pire. Les vices qui menacent la vertu occupent une place considérable dans les exempla. Vices individuels : orgueil, vanité, paresse, luxure, coquetterie, adultère, ivrognerie... Vices sociaux d'une société urbaine et bourgeoise qui se développe : envie des biens d'autrui, avarice, usure... Les exemples ne manquent pas ! Ils sont

choisis dans la vie quotidienne, dans la vie des saints, dans l'histoire romaine ou grecque, dans la mythologie, dans les contes orientaux et dans le fonds international des « dits ». Vers la fin de la période, le sujet de la fable est pris volontiers dans l'ordre animal comme le montre l'exemple de l'appendice (voir doc. 5). Parmi les sources, Valère Maxime occupe une place de choix ainsi que les *Dialogues* de Grégoire le Grand. Par l'Espagne où fleurissent aussi comme en Italie, en Allemagne et en Angleterre les *exempla*, se répand l'inépuisable trésor des contes arabes et juifs, plus ou moins transformés et costumés. On essaie de donner un certain air d'authenticité au tout en disant : *Memini*, « je me souviens » ou « Une personne digne de foi... » ou « Untel rapporte que... » et autres formules stéréotypées de ce genre.

Le même exemple pourra servir à plusieurs morales différentes, morales jointes, à partir du *xiv^e* siècle, aux exemples des recueils. Généralement, la morale vient après le récit. Le récit est lui-même plein d'imprévu, nous dirions de suspense, propre à retenir l'attention. En fin d'exposé, le prédicateur assène avec autorité la leçon : il y a récompense ou châtiment, en ce monde ou dans l'autre ; le mérite est récompensé, le vice invétéré puni. A partir du *xiv^e* siècle, fréquemment, la leçon morale est annoncée au début du sermon et illustrée ensuite par l'exemplum. Peu à peu, le discours moral prend plus d'importance. Il est certain que par l'*exemplum*, la compréhension de termes relativement abstraits est facilitée. Des explications complémentaires sont données. On essaie de définir : pénitence, grâce de Dieu, purgatoire... Mais à la fin du Moyen Âge et surtout au *xvi^e* siècle, après le concile de Trente, on évitera les sujets délicats, les sujets à contestation, par exemple la prédestination ou la prescience divine¹³.

Par des exemples significatifs, l'Église a obtenu quelques résultats en insistant en chaire sur les bienfaits de la communion et de la confession ou encore sur l'efficacité de la prière et des messes pour les vivants et les morts. Des noms de prédicateurs et d'auteurs de recueils d'*exempla* — certains recueils sont anonymes — ont franchi les siècles : Maurice de Sully, un précurseur, au *xii^e* ; au *xiii^e*, l'âge d'or du procédé, Jacques de Vitry déjà cité, Césaire de Heisterbach, Jacques de Voragine, l'auteur de la *Légende dorée* ; au *xiv^e*, Jean Gobi, Nicole Bozon aussi qui s'attarde en moralités ; au *xv^e*, un saint Bernardin de Sienne dont le réalisme est parfois confondant¹⁴ et, par la suite, les facéties d'un Jean Pauli témoignent du succès persistant de l'*exemplum*. Charles Borromée, un saint, n'a pas hésité à faire imprimer pour le peuple ses *exempla*. Les *exempla* ont d'ailleurs été de très bonne heure très lus. Ils furent un succès de librairie aussitôt après l'invention de l'imprimerie. Ce genre mineur est à l'origine, dans la littérature, du *Décameron* et de l'*Heptameron*¹⁵. L'art de la prédication deviendra au *xvii^e* un art littéraire accompli mais les

exempla seront alors écartés, comme le seront les explications allégoriques de la messe, cette autre matière de la prédication médiévale (sujet traité ch. 3, § 14 et 15).

8. *L'exemplum, moyen de persuasion plaisant, efficace, adapté à toutes les classes sociales.*

Le sermon a été transformé par l'emploi de l'*exemplum*. Longtemps, il n'avait été qu'une lecture d'un texte latin entrecoupée de traductions en langue vulgaire. Ce devait être bien fastidieux pour tous et l'on comprend que curé et paroissiens aient cherché, comme les moines, à s'en dispenser. L'usage du mélange de latin et de langue vulgaire s'est certes maintenu dans la messe du rit grégorien, presque jusqu'à nos jours, mais il s'est le plus souvent réduit, dans l'exorde, à la citation scripturaire. Au cours des siècles, l'habitude des citations latines incorporées avait pour but notamment de relever la qualité du texte — le latin fait style — et de qualifier le prédicateur dans l'art oratoire. Sa réputation de *doctus* en était confirmée et augmentée son autorité. Ce comportement était encore fréquent au début du xx^e siècle ; les grands sermons de carême à Notre-Dame de Paris et ailleurs débutaient souvent par une citation latine.

Le but de la prédication est la conversion du pécheur. L'*exemplum* est un moyen de persuasion plaisant et efficace. Ici il s'agit de démontrer l'intérêt de la confession, l'exemple suivant va le montrer de façon convaincante : « J'ai entendu par Jacques Vitry — devenu évêque et cardinal de surcroît [ce qui authentifie le récit] — qu'un chevalier conduisit l'un de ses compagnons, qu'il soupçonnait de le tromper avec sa femme, devant un possédé (c'est-à-dire habité par le démon) qui répondait aux questions qu'on lui posait. Ce compagnon, conscient de la faute à lui reprochée, s'éloigna comme pour satisfaire un besoin naturel et, appelant son valet, lui confessa, faute de prêtre, son péché. Le chevalier interrogea le possédé sur sa femme. Ce dernier répondit qu'elle était coupable d'adultère mais qu'il ignorait avec qui, car le nom venait d'être enlevé de ses papiers. Le chevalier lui présenta alors ledit compagnon mais le possédé avoua ne pas le connaître. » Comme le dit l'auteur du recueil, Étienne de Bourbon, « la confession est le purgatif de l'humeur néfaste des vices ».

Les prédicateurs s'adressant aussi bien aux clercs qu'aux laïcs, quoi d'étonnant que tant d'*exempla* les concernent plus spécialement. On critique la longueur abusive des sermons et on s'en prend au comportement des prêtres qui rivalisaient à qui dirait le plus long. « C'est ainsi qu'un prédicateur prêcha un jour une heure sur la Passion, un deuxième, pour le surpasser, deux heures, un troisième, pour faire mieux encore, trois heures et c'est devenu une telle

habitude que l'un d'eux a même prêché pendant huit heures. Ces longs prêches n'ont d'autre effet que d'endormir les gens, de faire pisser les femmes sur leur chaise et de fatiguer le prédicateur lui-même », nous dit Jean Pauli. Il y a le prêtre luxurieux qui scandalise la paroisse au point que certains ne veulent plus aller à la messe mais l'*exemplum* de l'eau qui n'est pas polluée par le fait du distributeur montre que la valeur de la messe ne dépend pas de la valeur du prêtre. L'*exemplum* envisage bien d'autres cas : le cas du croisé que sa femme enceinte veut retenir, celui de l'homme changeant qui, « le vendredi observait la continence avec sa femme et le samedi couchait avec sa voisine ». Ce ne sont là que quelques exemples.

9. Savonarole. *Le sermon social antihumaniste.*

Beaucoup de prêcheurs séculiers ou réguliers se contentaient des *exempla*, d'autres voyaient plus loin. A chaque époque se distinguent de brillants prédicateurs contestataires. C'est le cas au XII^e siècle, alors que l'empereur Barberousse (1152-1190) s'entendait encore avec le pape, de cet Arnaud de Brescia, orateur populaire qui rêvait de voir l'Église redevenir pauvre. Il inquiéta, fut étranglé, brûlé, et ses cendres jetées dans le Tibre, victime de l'entente momentanée des deux puissances : le pape et l'empereur. Savonarole est, au XV^e siècle, de tous l'exemple le plus illustre. En ce siècle d'attente messianique plus perturbant encore que l'an mil, se détache sur fond de Renaissance sa sanglante aventure.

Savonarole (1452-1498), large utilisateur des *exempla*, est bien encore un homme du Moyen Âge mais sa prédication, hors de ou dans l'église, présente un caractère nouveau, original, qui a marqué son temps. Ce dominicain de Florence à la parole ardente s'est déchaîné contre la société civile et religieuse de la Renaissance italienne. Il annonce Luther. Il ne s'en prend pas qu'aux vices de l'homme, il fustige la corruption de l'Église et de la papauté, ce « monde païen » que représentent pour lui les Médicis, qu'il hait, et cet humanisme qu'il attaque, se mettant à dos toute la classe cultivée. Il s'indigne qu'Ovide ait plus de place en chaire que l'Évangile et que l'on y entende plus souvent Aristote et Platon que la parole du Christ. Dans son exaltation mystique et dans le ton prophétique de son discours, il y a une résurgence du fanatisme des premiers siècles contre le paganisme. Il se dresse contre le paganisme classique devant lequel il accuse le pape, qu'il traite d'Antéchrist, de s'incliner. Il ne veut pas que les philosophes païens s'imposent mais dialogue avec eux en chaire. Il use de termes scolastiques mais les explique au peuple en langue vulgaire avec clarté, par des exemples concrets. Il explique les trois appétits, les trois amours, la « forme » et fait le

départ entre « l'accident et la substance ». Il distingue le sens littéral et le sens allégorique. La science est nécessaire à une bonne compréhension de l'Écriture sainte, dit-il, mais « c'est le plus pieux et non le plus cultivé qui la connaîtra le mieux ». Savonarole veut stimuler le jugement et la foi : « Je veux que chacun comprenne, moi je remettrai dans les mains quelques explications, toi, par la lumière de la foi, tu comprendras. » Cette redoutable action d'éducation populaire ne lui suffit pas, il pousse à une réforme de fond de toute la société. Sa prédication devient sociale et politique. Le pape Alexandre VI excommunie le gêneur qui fut pendu et brûlé¹⁶.

Entraîneur de foule, véhément orateur, il fut sans doute le plus grand prédicateur de son temps. Son exemple n'a pas été oublié et ses idées agitent parfois encore l'Église.

10. *Le sermon « engagé » en France. Grossièreté des mœurs du temps. Un évêque hardi et cultivé : Mgr Camus.*

Depuis Savonarole, le discours religieux, malgré les efforts de la hiérarchie échaudée par cette épreuve, tend souvent à prendre un aspect politique ou social plus ou moins toléré suivant les visées étrangères papales du moment. Cette évolution est plus marquée en France qu'en Italie ou qu'ailleurs. Dans le royaume d'Henri III ou d'Henri IV, la violence des sermons d'un clergé très engagé en faveur des Guises et de la Ligue et au détriment de la monarchie jugée trop indulgente à l'égard des protestants (avant et même après la conversion d'Henri IV) est très symptomatique à cet égard. Henri IV en a été la victime, les prédicateurs de la Ligue allant jusqu'à laisser entendre qu'il y a des cas où le régicide peut être licite. C'est en vain que le roi avait accueilli avec honneur la rentrée des Jésuites, en passe de devenir les meilleurs prédicateurs de la chrétienté. Dans le climat de la guerre civile, les excès oratoires, la véhémence des propos sont fréquents. L'injustice triomphe à une époque où le soudard s'impose en maître. Le vocabulaire est d'une grossièreté qui n'a de comparable que la licence des mœurs ; les mots sont facilement aussi cruels que les réalités, en chaire comme dans la vie journalière. Les princes, comme Louis XIII, s'abandonnent à d'incroyables incongruités. Le chrétien catholique ou protestant est, à quelques exceptions près, un grand pécheur mais reste un croyant et redoute l'enfer « dont il ne sort que l'éternelle soif de l'impossible mort » (d'Aubigné). L'enfer reste un des arguments les plus forts de la prédication.

De la grossièreté de ce milieu noble ou roturier, saint François de Sales s'indigna et, dans une moindre mesure, son intrépide ami, Mgr Camus évêque de Belley, dont les sermons, devant les états généraux de 1614-1615 (les derniers avant 1789), méritent d'être

connus. Ils ont la véhémence de ceux d'un des plus grands orateurs du Moyen Âge, saint Bernard (1091-1153), et l'on y trouve le sens du pathétique de la prédication populaire familière d'un Gerson (1363-1429)¹⁷ et une verve, sans trivialité, à la différence d'un Maillard ou d'un Menot, prédicateurs à succès du xvi^e siècle. Camus s'en prend non seulement au clergé ou à la noblesse mais encore au tiers état où la voix du « pauvre peuple » n'est « ni représentée ni entendue ». Nous ne donnerons ici et dans la documentation (6) que quelques extraits. Ils sont caractéristiques du ton des prêches de « qualité » de l'époque et, dans une langue bouillonnante, de forme typique. Tallemand des Réaux juge fort bien Camus : « Il prêchait, dit-il, un peu à la manière d'Italie, il bouffonne sans avoir dessein de bouffonner, il fait des pantalonnades quelquefois mais il reprend bien les vices et est toujours dans le bon sens. » Certes, il est homme de son temps, sensible à l'inévitable influence italienne et, pour plaire, il a repris tous les procédés rhétoriques d'alors mais l'esprit de charité l'anime comme tant d'autres prédicateurs du siècle. Il estime aussi nécessaire le réalisme du sermon : « Comme le bon miroir, le bon prêcheur doit représenter le monde tel qu'il est afin que le monde se lave et lève les taches qui le défigurent ou qu'il se maintienne en quelque pureté, s'il en a. » Dans un exorde, il dit dans le style fleuri à la mode : « Puissent les douces bouffées de l'Esprit-Saint enfler les voiles de mes pensées, sur la mer de ce grand auditoire, pour les faire cingler et surgir à bon port. » Au goût de la métaphore s'ajoutent la pratique des citations savantes empruntées aux Écritures ou à la littérature latine, les antithèses, la manie des assonances et des procédés d'école de l'éloquence et même les calembours fort à la mode alors. Les orateurs religieux sont pessimistes. Son pessimisme ne laisse aucune illusion sur Paris qu'il juge avec pertinence : « Paris, tu es trop gros pour faire profit des bonnes remontrances mes-huit on t'admoneste plus pour la décharge des exhortants que pour espoir d'amender les exhortés. Tu as bien des oreilles pour entendre... mais non des mains pour ouvrir, ains des langues pour les employer en jugements divers et téméraires. Ta grandeur te porte à la confusion et cette confusion aux désordres et ces désordres sont les ivraies qui corrompent ce que tu as de froment le plus pur. » Ailleurs : « Paris, ville sans pair, ains ville-monde quand tu vois ton écusson chargé d'un navire flottant sur une mer calme, souviens-toi que ton branle est celui même de cet état dont tu es le cœur et le centre et que tes orages portent les rages partout et la paix (en toi) serène toutes les tempêtes. » (Homélie sur la concorde.)

Voici, écourtés, quelques passages sur la misère du peuple, bel exemple de l'*ars praedicandi* de l'époque (homélie des désordres) : « Pauvre peuple, qu'il ne soit pas dit que je t'ai oublié à la face des états [les états généraux de 1614 qui assistent à l'office] et que je n'ai prié et crié pour ta décharge. [...] Jusques à quand ce pauvre peuple

qui n'en peut plus, qui porte le poids du chaud et du jour, de la sueur de laquelle nous vivons, le fruit des mains duquel nous nourrit, sans lequel nous ne sommes rien, car nous ne saurions ni labourer ni mendier, jusques à quand l'aurons-nous en oubli ? Jusques à quand criera-t-il sans être exaucé ? [...] Et sera-t-il accravanté par recharges sur charges et par une milliasse d'oppressions ? [...] Misérable la douleur qui n'a point de voix ! Il est au comble de tous maux et cependant *non est qui supponat manum suam, non est qui consoletur eum !* Vous le sentirez à votre dam et peut-être quand il ne sera plus temps. [...] Vous verrez crouler bientôt le bâtiment de cette monarchie [...] que nous sommes obligés [...] de réparer puisque nous sommes assemblés pour cet effet en ces états généraux. [...] Pauvre peuple, j'ai crié pour ton soulagement, pour la délivrance de ton oppression, je réclame pour toi avec Job *Miseramini mei, miseramini mei, saltem vos amici mei*. Tu ne saurais périr en ma souvenance [...] Seras-tu toujours l'âne surchargé de la fable et portant le fardeau du cheval fringant ? Tu vas crever sous le faix ; Et vous, richards, que deviendrez-vous quand vos métairies seront désertes, vos champs dépeuplés, l'agriculture abandonnée, le laboureur ne pouvant plus subsister, ni fournir à l'entretien de vos excessives somptuosités ? [...] Hélas, le pauvre ressemble au crocodile, il a bien des yeux pour pleurer mais n'a point ici de langue pour se plaindre. [...] Messieurs, il va quitter la partie et la patrie n'en peut plus. [...] Il n'y a plus d'analogie ni de proportion entre les nourrissants et les nourris, entre les pieds et le corps, entre les ouvriers et les fainéants. [...] Sera-t-il dit qu'il soit toujours l'âne des étuves ? Crasseux, sale, morfondu, mal bâti, maupiteux, portant le charbon pour eschauffer, laver, nettoyer et descrasser les autres ? Quel monde renversé que ceux qui portent les charges n'aient rien et que ceux ne payant rien aient tout ? Quelle communauté de lion ! Que ne reverse-t-on plutôt les oppressions qui vous écrasent sur les ânes dorés qui, comme des dieux, ainsi que parle un comique, jouent de vous à la pelote [...] et d'où sourdent toutes ces calamités sinon de la simonie financière ? [...] Pauvre peuple, je ne plains que toi et ta misère. Comme un spectre et fantôme rôde toujours devant mes yeux, me suit et me poursuit en toute place... »

Dans les sermons de Mgr Camus, chacun en prend pour son ordre, clergé, noblesse, tiers état. Avec la très grande majorité du clergé, il accueillit favorablement les décisions du concile de Trente et les défendit devant les états.

11. *Le concile de Trente. Confirmation de l'obligation de la prédication en langue vernaculaire. Difficultés d'application des instructions du concile. Au sermon populaire succède le sermon littéraire (à base de catéchisme tridentin).*

Le concile avait réglé définitivement la question de la langue à employer pour la prédication et reconnu la nécessité du prêche dominical. Qu'on prêche en langue vulgaire et que « tous les dimanches au moins les saints Évangiles soient prêchés et que publiquement un passage de l'Écriture sainte soit lu par un prédicateur patenté ou un lecteur approuvé... Ainsi et pas autrement de crainte que la nouveauté du commentaire n'engendre l'erreur comme cela s'est déjà vu ». Le sermon en langue vulgaire fut la seule concession de la Contre-Réforme pour l'instruction des laïcs.

Que le Moyen Âge à majorité d'analphabètes ait préféré l'oral à l'écrit est compréhensible. Le concile de Trente, lui, a de surcroît privilégié la prédication et l'enseignement par des prêtres qualifiés, préféré à la libre interprétation de l'écrit sacré. Cette attitude n'est pas absurde. Elle peut paraître politique, circonstancielle, mais aussi avoir pour origine des craintes légitimes (cf. ch. 6 et 7). Quoi qu'il en soit, après mûre réflexion, le concile a fait prendre à l'Église pour des siècles une position nette : le latin pour la messe, mais, dans l'intérêt des « humbles », la langue vernaculaire pour la prédication (canon VIII). Le discours de Madruce (cf. ch. 7, § 9) au concile a été partiellement entendu. La négligence du clergé dans l'instruction doctrinale du peuple à la messe n'est plus de mise, bien au contraire cette instruction devient obligation. Ce n'est pas une raison parce que certains ont mal compris « pour interdire aux autres de comprendre », avait dit Madruce. Par le truchement de la langue locale, l'Église espérait éviter une plus grande extension de l'hérésie protestante et faire rentrer dans son giron des régions entières qui l'avaient abandonnée. Les « missions » de saint François de Sales, entre autres, sont célèbres. La prédication nouvelle est ainsi itinérante. Désormais, elle a pour base le catéchisme nouvellement créé. Le danger de la libre traduction des Écritures est écarté puisqu'il y a prohibition. La base de la catéchèse étant le catéchisme tridentin, la prédication itinérante ou de la chaire sera plus facilement sous le contrôle de l'Église. L'Église fournit des arguments contre les protestants aux prédicateurs en exploitant la controverse qui se poursuit avec les réformés. Cette controverse fut particulièrement vive en France au sujet de la messe, entre l'édit de Nantes et sa révocation. Dans ses ripostes aux protestants, l'Église multiplie les citations bien choisies et les arguments qui portent, non seulement pour convaincre l'adversaire mais encore pour conforter les fidèles dans leurs certitudes ébranlées¹⁸.

Le sermon populaire, sermon de choc, laisse progressivement la place à un sermon plus littéraire, de forme assez solennelle et parfois élégante où jouent tous les artifices de la rhétorique classique. Il s'épanouit d'abord en Italie, il triomphera en France au xvii^e siècle et sera une des gloires du siècle de Louis XIV.

Depuis le concile de Trente, on veille à éviter tout mot bas, tout propos susceptible de blesser de chastes oreilles, tout entraînement qui pourrait desservir la pure doctrine proclamée par les pères conciliaires. Une autocensure s'impose. Le plus célèbre des prédicateurs italiens de cette fin du xvi^e siècle, Francesco Panigarola, recommande une prose noble, la périphrase, et que les « phrases ne soient pas impures » lorsqu'il s'agit de « la pure parole de Dieu ». Depuis quelque temps déjà le mot « amour » est suspect ; il convient de le remplacer par « charité » ; il risquait d'évoquer trop l'amour « bestial »... L'essentiel est de ne pas traiter de questions controversées ayant fait l'objet de décisions du concile pour ne pas ranimer de vieilles querelles et risquer de troubler les âmes. Il vaut mieux prêcher sur des sujets simples, bénéfiques pour les fidèles, les éclairer et il faut surtout ne pas embrouiller l'esprit par l'exposé d'opinions divergentes.

En France, moins qu'en Italie il est vrai, le style oratoire se gâte. On se laisse aller à d'interminables énumérations, évidemment sans danger pour l'orthodoxie, exemple : « Dieu chaque jour crée, engendre, forme, gouverne, soutient, mesure [...], pèse, compatit, distribue, divise, modère, ordonne, embellit, rémunère [...], opère, veut, peut, sait, a, et il n'est rien qu'il ne fasse¹⁹. » On est désormais très loin des « sermons joyeux » du Moyen Âge et même des plus sérieux. Nouvel art littéraire, la prédication nous paraît affadie, pédante et son style, parfois ridicule, bien démodé.

Est-ce à dire que le sermon médiéval a complètement disparu ? Certainement pas dans les paroisses de campagne. Prétendre par ailleurs que la prédication en langue locale ait partout et toujours triomphé serait abusif. On continue à prêcher en latin devant des clercs ou même devant de simples gens cultivés. Saint Charles Borromée qui s'en prend à ces sermons stéréotypés « sortis du même moule qui servent chaque année » s'inquiète aussi de ces sermons en latin que l'on entend parfois en certaines solennités. Paleotti, qui partage ces idées, reconnaît qu'il a prêché en latin mais dans des circonstances exceptionnelles « en l'absence du menu peuple et de femmes [...] et devant des magistrats : quarante docteurs, des procureurs, des étudiants... ».

12. *Saint François de Sales entre Renaissance et période classique. Excès d'érudition. Les effets de la prédication du culte réformé sur le sermon catholique : rénovation de l'ars praedicandi.*

Au temps de Louis XIII, on prêche beaucoup. Prédicateurs catholiques et prédicateurs protestants peuvent s'opposer en langue locale. Les ordres prêcheurs, « jacobins et cordeliers », se dépensent dans et hors de l'église. Les curés de paroisse continuent à se plaindre d'une concurrence qu'ils jugent déloyale. Prêcheurs franciscains et dominicains s'entendent mal et les sermons s'en ressentent. Les Jésuites ont plus d'autorité auprès des fidèles. Bien ou mal, l'exercice de la parole est vulgarisé au XVII^e siècle. L'abbé Godeau, évêque de Grasse, le « nain de Julie », reconnaît que depuis le concile de Trente, avec l'amélioration de l'instruction et des mœurs du clergé, s'est améliorée aussi la prédication²⁰.

Le temps de saint François de Sales, transition entre la Renaissance et le Grand Siècle classique, est celui de l'invasion de l'érudition et de l'antique jusque dans la prédication populaire restée incisive et truculente, burlesque parfois, à la manière de ces deux franciscains de la fin du xv^e siècle déjà cités : Olivier Maillard et Michel Menot. Le concile de Trente avait bien indiqué qui devait prêcher, comment on le devait, quels thèmes pouvaient être abordés mais la Contre-Réforme ne fut pas toujours immédiatement suivie. Certes, à partir de 1579, les assemblées du clergé contribuèrent à diriger la prédication dans le sens d'une meilleure connaissance de la religion, mais cette évolution fut perturbée en France par les guerres civiles et les prêcheurs luttèrent généralement avec et pour leur faction respective ; la prédication en fut avilie. Inquiet des tendances politiques des sermons, le roi de France avait publié dès 1596 une ordonnance contre les prêcheurs séditieux et dit sa volonté de mettre fin aux sermons bouffons et indécents. On retrouvera ces dispositions dans l'édit de Nantes de 1598 et des tendances analogues dans la Lettre à l'archevêque de Bourges, frère de Jeanne de Chantal, dans laquelle il est notamment demandé que le prêcheur ne prêche pas une doctrine « humaine » mais essentiellement la parole du Christ et sa doctrine. La « petite méthode » de saint Vincent de Paul va dans le même sens et contribue à la réforme nécessaire de la chaire. Enfin, le groupe, nouvellement formé, du cardinal de Bérulle, oratorien, demandait pour la prédication le retour aux sources scripturaires et patristiques. Un autre pionnier de la réforme fut Pierre-Jean Lejeune, ce prêtre aveugle, auteur de dix volumes de sermons souvent réédités. Il prêchait le catéchisme tridentin dans une langue accessible à tous.

Saint François de Sales (1567-1622) occupe dans l'histoire de la langue et de la littérature française, avec Calvin, la place qu'occupe

Luther dans l'histoire de la langue et de la littérature allemande. Comme eux, il fut grand orateur, moins froid que le premier, moins ardent que le second. Son style, relativement simple et direct, élégant, est assez agréable; le mot, choisi, est parfois pittoresque et bien placé dans une phrase pleine de vivacité et de finesse psychologique. Il fut un modèle mais non sans défauts. Pie IX dira de lui qu'il fut restaurateur et maître de l'éloquence sacrée. Certes, mais dans ses premiers sermons surtout, il a, très marqués, les travers de son temps. Il joue sur les mots et amalgame volontiers culture païenne et chrétienne, culture latine et française, ce qui suppose une instruction de l'auditoire qui n'est pas le fait de tous, loin de là! Son texte est émaillé constamment de citations latines et d'allusions savantes. Orateurs religieux et laïcs s'y croyaient alors obligés. A la Convention encore cette tradition perdurait chez les députés montagnards²¹! Il est curieux de remarquer que les phrases de saint François de Sales, claires et ramassées en français, s'étendent en longues périodes cicéroniennes en latin. L'usage du Moyen Âge survivait en effet de traduire en latin les meilleurs textes pour leur transmission. Nous possédons encore un grand nombre de ces « emballages ». François de Sales avait essayé de reconquérir au catholicisme son diocèse aux mains des réformés, non par la violence mais par la prédication. Il pensait, et l'a dit, que l'amour du prochain à l'égard des huguenots était un moyen préférable à l'« indignation », qu'il fallait de la « compassion » et que la prédication devait être courte, « en quoi j'ai failli jusqu'à présent, que je m'amende! [...] Pourvu qu'elle dure une demi-heure elle ne peut être trop courte. [...] Il ne faut pas témoigner de colère [...] comme je fis le jour de Notre-Dame quand on sonna avant que j'eusse achevé. » Et encore : « Je n'aime pas les plaisanteries, ce n'est pas le lieu. Il suffit de bien dire et qu'il n'y a rien d'impossible à l'Amour. Ce qui compte ce sont les résultats, non la gloire de l'orateur. [...] Il faut prêcher à la missionnaire. » Saint Vincent de Paul conseillera Bossuet dans le même sens.

Au début, François de Sales cède encore à la mode et même plus tard. Jeune, prêchant après un prédicateur qui l'avait précédé quelques jours auparavant, il y fait allusion ainsi : « Il pourrait sembler étrange à quelqu'un, mes chers auditeurs, que vous ayant apporté du pain, la semaine passée, en cette chaire, maintenant je ne vous y apporte qu'une pierre. Soyez assurés que si la semaine passée Notre-Seigneur *cibavit vos ex adipe frumenti*, maintenant *de petra melle saturabit vos* (ps. 80) que l'on peut traduire : Notre-Seigneur vous a nourris de la fleur de froment, maintenant il va vous rassasier de miel sorti de la pierre. » Reconnaissons que ce début manque de simplicité. Les oratoriens du cardinal de Bérulle ne feront pas fi de la méthode suivie par François de Sales avec plus ou moins de bonheur comme ci-dessus. Le texte ci-après est également typique du meilleur art oratoire du temps : « C'est un vieil axiome entre les philosophes

que tout homme désire de savoir *Omnis homo natura scire desiderat*, dit Aristote, en quoi l'esprit humain est si ardent que l'Ennemi ne sût trouver tentation plus grande pour décevoir notre premier père que de lui proposer : *eritis sicut dii, scientes bonum et malum* — vous serez comme des dieux sachant le bien et le mal (Gn III). C'est ce grand désir qui apprivoise l'homme avec son ennemi capital par les arts divinatoires et baille à tant de pronostiqueurs. Ce fut ce désir qui fit sortir d'Athènes et tant courir ce grand Platon [...] et qui fit aller dès le bout de France et d'Espagne à Rome vers Tite-Live. Ce fut ce désir qui fit renoncer ces anciens philosophes à leurs commodités [...] et c'est à ce désir naturel de l'homme auquel Notre-Seigneur a égard aujourd'hui quand pour consoler ses apôtres de son absence, il leur promet le très saint Esprit pour leur apprendre toute vérité et afin de leur aiguïser ce désir il leur dit : *Ad huc multa...* etc. Puis, pour le combler d'une certaine et magnifique espérance et consolation, il leur dit : *Cum autem venerit ille spiritus veritatis*, puis, parce que la science peut nuire à qui l'a, il leur ajouta... etc. » (Sermon pour le quatrième dimanche après Pâques, 23 avril 1595.) Certains textes sont plus clairs et montrent les améliorations dans l'art de dire du prédicateur : « L'âme dira adieu aux richesses, aux vanités, aux plaisirs, au mari, à la femme, bref à toute créature, et enfin à son corps qu'elle délaissera pâle, hâve, défait, hideux et puant. Considérez les empressements qu'on aura pour enlever ce corps, le cacher en terre et que, cela fait, le monde ne pensera plus guère à vous. » (Sermon sur la mort.) Si expressif que soit cet extrait, il n'a pas la grandeur et la fougue lyrique de la page célèbre de Bossuet dans un autre sermon sur la mort et dont le début est encore cité dans les manuels scolaires de littérature (*cf. infra*).

Saint François de Sales a contribué par ses dires et par l'exemple à l'épuration de la prédication. Il a permis l'évolution qui explique le haut niveau atteint par le sermon dans la période classique mais, en 1594, Guillaume du Vair estimait encore que la prédication était « demeurée basse ». De fait, le mauvais goût contre lequel a lutté Mme de Rambouillet en son hôtel régnera longtemps et aussi l'usage des réminiscences mythologiques et l'étalage des sciences profanes.

13. *L'âge d'or de la prédication : Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon.*

Le xvii^e siècle est, en France, l'âge d'or de la prédication. Ses œuvres écrites en français vont servir de modèle à toute l'Europe et être assidûment étudiées dans les écoles. Suivant sa nature, le prédicateur penchait tantôt vers l'austère et fougueux Bossuet, tantôt vers le doux et tendre Fénelon. Deux maîtres de la chaire mais il en

est d'autres. Parmi les grands, on place : Bossuet, l'Aigle de Meaux (1627-1704), Bourdaloue (1632-1704), un jésuite, Massillon (1663-1742), un oratorien, et Fénelon (1651-1715). Autrefois, on considérait encore avec faveur Mascaron (1634-1703), bien que sa diction fût défigurée par l'affectation et les locutions vieillies, et Fléchier, à l'élégance trop étudiée (1632-1710). Tous auteurs de sermons mais connus aussi pour d'autres œuvres.

De Bossuet, on possède environ deux cent vingt sermons, sans compter les célèbres oraisons funèbres que lui-même considère comme des sermons, des leçons pour l'homme. La forme solennelle de sa prédication ne manque pas de grandeur sacrée et d'émouvant lyrisme. La morale prônée est sévère, bien fondée sur le dogme. L'éloquence, de bon aloi, est forte, imagée, parfois puissamment réaliste, nourrie des Écritures et des Pères de l'Église, très classique de forme. Les sermons sur la mort, les pauvres, émeuvent toujours et, avec celui sur l'unité de l'Église, sont parmi les plus connus.

Dans l'exorde du sermon sur la mort, avant l'*Ave* habituel, Bossuet suivant la loi du genre cherche à capter l'intérêt en montrant l'absurdité du comportement humain : « On n'entend dans les funérailles que des paroles d'étonnement de ce que ce mortel est mort. [...] Voilà, dit-on, ce que c'est que l'homme ! Et celui qui le dit c'est un homme et cet homme ne s'applique rien, oublieux de sa destinée. [...] Les mortels n'ont pas moins de soin d'ensevelir les pensées de la mort que d'enterrer les morts mêmes. » Et, après l'*Ave* : « Ô Éternel Roi des siècles. [...] Vous avez fait mes jours mesurables. [...] Et tout l'être qui se mesure n'est rien parce que ce qui se mesure a son terme et lorsqu'on est venu à ce terme, un dernier point détruit tout comme si jamais il n'avait été. Qu'est-ce que cent ans ? Qu'est-ce que mille ans puisqu'un seul moment les efface ? [...] Multipliez vos jours comme les cerfs que la fable fait vivre durant tant de siècles, durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité ; entassez dans cet espace qui paraît immense honneurs, richesses, plaisirs, que vous profitera cet amas puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant, abattra tout à coup cette vaine pompe, avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants. Que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages [...] puisque enfin une seule rature doit tout effacer ? Encore une rature laisserait-elle quelques traces [...] au lieu que ce dernier moment, qui effacera d'un seul trait toute notre vie, s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans ce grand gouffre du néant. Il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes ; la chair changera de nature ; le corps prendra un autre nom ; même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps, il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom en aucune langue : tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces

termes funèbres par lesquels on exprimait ces malheureux restes. » Suit une longue citation latine. Dans la péroraison, il sera dit que, grâce au Christ, suivant la parole de l'apôtre Jean, celui qui croit en lui ne meurt pas mais est vivant et que « la mort sera noyée dans l'abîme » et *mors ultra non erit*.

Bossuet cherchait à élever ses auditeurs jusqu'aux plus hautes contemplations. Plus estimé au XVII^e siècle que Bossuet, Bourdaloue descend vers eux, les raisonne, montre leur comportement et, en regard, les exigences de l'Évangile. Il a une grande force de raisonnement, ses preuves sont solides, bien appuyées, il a une grande rigueur dans le plan, qualité très appréciée au XVIII^e siècle. Il raisonne froidement et trop : c'est le temps de Descartes. Il est dur. « Il frappe comme un sourd », disait de lui Mme de Sévigné. Il terrifie comme Bossuet mais d'une autre manière.

Fénelon au contraire ne souffle pas que le respect ou la crainte. Il montre le « Père miséricordieux » dont « l'indulgence doit nous le faire chérir ». Il prêchait avec onction, soutenait que le prédicateur devait se libérer de la méthode Bourdaloue et se fier davantage à son inspiration. Il semble sur ce point n'avoir guère été suivi. Le pape Innocent XI disait que Fénelon avait péché par excès et Bourdaloue par défaut de charité.

Massillon est déjà du XVIII^e siècle. Rien d'étonnant qu'il ait plu à Voltaire et à d'Alembert mais le cardinal Maury, auteur d'un essai sur l'éloquence de la chaire, le juge sans indulgence. Il n'en fut pas moins le dernier des grands orateurs sacrés avant la Révolution. Il parlait avec autorité. Peu de gestes mais le geste était expressif. On disait qu'il avait l'œil éloquent, la voix souple et sonore. Il sait « revenir à l'Évangile ». Ses sermons sont plus de la morale qu'une présentation du dogme ou de la métaphysique chrétienne mais il cherche au moins à faire aimer la morale de l'Évangile. Il appartient déjà à cette époque où il était de mode de paraître léger, sceptique, incrédule. « Tout était plein, dit Maury, de chrétiens philosophes et de fidèles... juges de la Foi. Le ministre de la Parole sainte pour gagner son auditoire croit devoir se faire quelque peu mondain et ne pas trop s'étendre sur le dogme pour faire accepter la morale. » La critique du siècle est d'accord et reconnaît en Massillon un moraliste fin et pénétrant, puissant dans ses peintures et pour faire naître l'émotion mais les procédés rhétoriques se font trop sentir. Voltaire voyait en lui un modèle de l'éloquence française et d'Alembert vante sa diction toujours élégante et pure. Pour nous, cette éloquence des XVII^e et XVIII^e siècles paraît bien emphatique et ne résonne plus guère dans les classes d'enseignement public ou privé ni même dans les séminaires catholiques.

14. *Manière de prêcher et rhétorique de la chaire.*

Le prédicateur en herbe faisait alors beaucoup de rhétorique dès le collège. Il apprenait dans les séminaires qu'il ne fallait pas exagérer la sévérité de l'Évangile. Il connaissait l'épigramme aiguisée contre Bourdaloue : « Il surfait en chaire mais il rabat dans le confessionnal. » On le mettait en garde contre l'éloquence trop familière dont les XIV^e et XV^e siècles avaient donné « trop de fâcheux exemples » mais qui parfois amusait encore les paroissiens d'églises méridionales, contre les mots d'esprit et les jeux de mots que l'on trouve même dans les sermons du jeune François de Sales et aussi contre la multiplication des citations latines pédantes, « ces latinades » comme on disait dans le Midi. Elles restèrent néanmoins en usage jusqu'au début du XX^e siècle, notamment lors des « carêmes » prêchés du haut de la chaire...

Les prédicateurs au XVIII^e, au XIX^e et jusqu'à la Première Guerre mondiale, avaient volontiers recours à ces *thesauri*, ces « fontaines d'invention » comme on disait au temps de la Renaissance. Par crainte d'insuffisance personnelle, par vanité, par facilité, on s'inspirait de ces sermonnaires qui avaient plus spécialement pour but d'aider les desservants des paroisses rurales. Certains, très anciens, portaient encore le triple HÉM là où le prédicateur devait un instant s'arrêter. Ils précisaient les passages destinés à produire de l'effet par ces mots qui font sourire : *percute pede*, *percute pedibus* (tapez du pied, tapez des deux pieds). Le prédicateur avait lu généralement des manuels sur l'art de prêcher dont les *Dialogues sur l'éloquence de la chaire* de Fénelon sont le modèle le plus connu des laïcs. Des questions se posaient : le prédicateur devait-il lire son texte suivant l'usage introduit par les pasteurs protestants ? Avoir seulement des notes sous les yeux ? Apprendre par cœur son texte ? Parler d'abondance ? Les avis étaient partagés. Les maîtres enseignaient qu'apprendre par cœur et réciter était fort bien et sans doute le mieux (depuis longtemps les *exempla* avaient donné des méthodes de mémorisation). Mais cette méthode avait desservi Bourdaloue et Massillon à la mémoire ingrate. Il ne fallait pas oublier que la mémoire décline avec l'âge²². Ils disaient aussi que parler d'abondance entraîne des redites²³, un certain désordre, des longueurs et, par suite, l'inattention de l'auditoire, qu'il y a le risque de « vides » redoutables qui font tourner court le sermon pour la plus grande confusion de l'orateur et que c'était arrivé aux plus grands : Bossuet et Massillon. De toute façon, le sermon devait être fortement structuré, à la différence de l'antique homélie. Le plan est indispensable, suivant les mots du cardinal Maury qui approuve ses rigueurs : « Qui ne sait où l'on veut le conduire est bientôt distrait » et « Le génie même a besoin d'être

guidé, nous disant d'où il vient et où il va ». Mais il ne faut pas tomber dans le ridicule des multiples divisions et subdivisions dont on abusait depuis le Grand Siècle. Le système de l'exposé en trois points jusque dans le détail est alors fort en honneur.

On continuait à dire qu'il convenait de tirer des Livres saints, des Pères, la substance du discours et non pas de livres profanes, ce qui n'arrivait que trop souvent²⁴. Ces sources profanes ne pouvaient d'ailleurs donner au discours la même force : « La parole de Dieu exprimée par le prêtre doit pénétrer comme dit saint Paul dans les replis de l'âme jusque dans les jointures et les moelles. » C'est de bonne rhétorique de se mettre à la place de l'auditeur, ainsi sera facilitée pour le pénitent l'introspection ainsi que le « ferme propos ». On se gardera de toute allusion aux personnes. C'est un abus de les nommer ou de les désigner de telle sorte qu'il soit impossible de ne pas les reconnaître. Louis XIV disait à un prédicateur : « J'aime à faire ma part d'un sermon mais je n'aime pas qu'on me la fasse... » Il y a risque de faire fuir le pécheur. « Sauve qui peut ! » disait en pareil cas Mme de Sévigné. En tout cas demeure le principe de tout apostolat : *Magis clamat vita quam lingua*, c'est-à-dire : plus que le discours importe l'exemple de la vie. Cette invite n'a pas toujours été suivie par les prédicateurs du XVII^e et encore moins au XVIII^e siècle.

15. *Caractères de la prédication et des formes religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles.*

Le sermon a pris au XVII^e siècle une allure grave, sombre, volontairement inquiétante. Il incite au dégoût de la vie, au mépris des furtifs bonheurs humains, à la haine du monde qui entraîne au péché. La crainte de Dieu et de sa « formidable » justice, lisez « redoutable », fait oublier l'amour du Père. Les dangers qui risquent de compromettre le salut, d'inhumaines perspectives d'outre-tombe poussent plus l'homme vers la retraite, la solitude, la méditation que vers l'action. Les sermons pendant trois siècles vont s'en ressentir jusqu'à ce que la prédication passe à l'excès contraire au XX^e siècle. Dans une Église sur la défensive, on met en garde contre le démon qui pousse au péché et guette sa proie. On brandit la colère divine contre le pécheur et on montre, d'après saint Jean, l'incroyant déjà jugé. Bien entendu « hors de l'Église, il n'y a pas de salut ». Les mots « justice divine », « châtement », « enfer », sont prononcés plus souvent que les mots « amour divin », remplacé progressivement par ce mot « charité » qui a le plus souvent ce sens encore aux XIX^e et XX^e siècles.

Le catholicisme devient une religion triste, rétive, qui semble fuir la joie et la création du Créateur. Tout ce qui est dit paraît plus

sinistre que réconfortant et, au siècle des Lumières, misérable superstition. On s'en écarte. Toutefois, à cette atmosphère austère de la prédication sous Louis XIV et Louis XV, il y a des exceptions remarquables comme ces sermons pleins de chaleur humaine et de vigueur du célèbre père Bridaine (1701-1767) dont le nom seul fait sourire encore notre temps²⁵.

Dans les villes, au XVIII^e siècle, dominent l'académisme et la rhétorique la plus scolaire. On distingue trois degrés dans la prédication : celui des « viandes solides » pour auditoire cultivé, celui des « instructions » pour public varié, celui du « lait de la Parole » pour les petits et les ignorants. Voltaire constate la décadence de l'art oratoire et s'amuse ainsi que Rousseau à « fabriquer » des textes de sermons. Il faut plaire et l'amateur est prêt à payer le prix. Les sermons sont devenus, suivant le mot de Maury, « des robinets d'eau tiède » et on débite sans vergogne des tranches de Massillon. Les prédicateurs sont nommés par les évêques ou choisis par les fabriques, ces associations professionnelles si nombreuses à l'époque. Ils usent généralement du plan classique : exorde, développement en trois points, exhortation finale et prières dont l'*Ave Maria*. On emploie surtout les prédicateurs au moment de l'avent et du carême. Après le départ des Jésuites (1763), les séculiers l'emportent sur les réguliers mais sont médiocres. Dans les communes rurales particulièrement, il convient d'être court : on prêche, comme le demandait le concile, *cum brevitate*. Il y a théoriquement un plan annuel d'instructions. Elles sont familières. Les sermons ruraux sont fréquemment pleins de trivialités fort appréciées comme au Moyen Âge.

Au XVIII^e siècle, la chaire s'est éloignée du chœur depuis des années et se trouve dans la nef, haut perchée contre un pilier. Elle s'est éloignée aussi de l'homélie, commentaire de l'évangile. Plus grave, comme la communion des fidèles et pour la même raison, afin de ne pas rompre la belle unité, la continuité de l'office, la majesté sacrée de la célébration eucharistique, le sermon s'est éloigné de la messe elle-même ! Il a lieu de préférence avant l'office dont il se distingue et qu'il prépare en quelque sorte. Mais bientôt des voix s'élèveront de différents côtés pour que le sermon soit dit après l'évangile et reprenne sa place d'autrefois. Cet usage ne reviendra qu'au XIX^e siècle. L'autre changement remarquable dans la prédication réside dans le développement depuis le XVI^e siècle des « missions ». Cette prédication itinérante, populaire, a eu un succès croissant.

16. *Décadence de la prédication dans la deuxième partie du XVIII^e siècle. Prédication réduite à la leçon de morale. Influence de la philosophie des Lumières. La prédication pendant la Révolution. Prédication sous l'Empire et la Restauration : emphase et onction fleurie. Au XIX^e siècle, médiocrité des sermons. Les sermonnaires. Thèmes préférés : jugement dernier, damnation, lutte contre l'irrégion, plus tard contre la laïcité. Religion triste, pessimiste dans une ambiance anticléricale.*

Dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, l'*ars praedicandi* qui avait brillé d'un si vif éclat au siècle précédent est tombé en décadence et son conformisme est patent. L'abbé Grégoire, futur évêque constitutionnel, un honnête homme, oppose le clergé du XVII^e siècle, « le plus éclairé du monde » à celui de son temps. « La science de l'ecclésiastique est à peu près éteinte », écrit-il²⁶. En 1729, les Oratoriens suspects de jansénisme avaient été écartés. Jusqu'à l'injonction du cardinal de Noailles et à leur expulsion, les Jésuites régnaient et dominaient incontestablement l'art oratoire. Vers la moitié du siècle, la prédication avait nettement changé de ton et de thèmes. Elle s'était consacrée à un sujet d'ordre actuel : l'incrédulité. Elle s'appuyait sur des arguments moraux et historiques, autrement dit laïcs et scientifiques, plus que dogmatiques. La suppression de l'ordre des Jésuites va créer un vide qui ne pourra plus être comblé jusqu'à la fin du siècle. La déchristianisation s'accroît. Dans les deux dernières décennies, on constate néanmoins un certain renouveau de la prédication traditionnelle : On philosophe moins en chaire. La période révolutionnaire et surtout la clandestinité ne seront pas favorables aux propos philosophiques et libéraux. Les prêtres réfractaires, réduits à de courtes exhortations, cherchent seulement à aider leurs ouailles persécutées, dispersées, à assurer leur salut par les voies traditionnelles de la prière et du repentir. La mort est là et le temps presse.

Quant aux prêtres jureurs²⁷ ils n'auront guère de mois pour prêcher et seront écoutés, pour la forme, par un peuple distrait. Lorsqu'ils devront se taire, quelques laïcs astucieux, bien embarrassants pour les autorités civiles, tenteront de se substituer légalement au clergé défaillant (cf. ch. 10, § 12 et n. 37). De nombreux prêtres avaient quitté l'Église ou émigré ; les rares moines survivants ne prêchaient plus que dans la clandestinité. Les lieux de culte servaient de dépôts, de magasins, de salles de réunion, d'écuries.

Sous la Restauration, le nombre des prêtres restait faible, les monastères dépeuplés. « Avant peu d'années, annonçait Chateaubriand, les deux tiers de la France seront sans prêtres, sans autels. » Selon le député Roux-Labory, treize mille paroisses étaient dépourvues de curé. L'instruction des prêtres, donc des prédicateurs, restait des plus imparfaite. Les frères Lamennais déploraient l'ignorance

généralisée de la religion. En chaire, on s'en prenait à Voltaire et à l'irréligion du XVIII^e siècle. Avec le retour de la monarchie revenaient le gallicanisme très sensible déjà sous l'Empire et le jansénisme qui reprenait des forces malgré le retour des Jésuites. Les Jésuites eurent bientôt le contrôle des séminaires mais ce n'est qu'en 1850 que les Dominicains réapparurent, en costume, en chaire; ce qui eût été encore inconcevable vingt ans auparavant.

Outre l'onction fleurie et l'emphase du prêche urbain, la prédication au XVIII^e, au XIX^e et même au XX^e siècle, se distingue par le développement de la pruderie. Cette pruderie va croître dans la bourgeoisie jusqu'à la guerre de 1914. Lorsque le prédicateur aura à traiter « certains sujets » tels que l'adultère ou la luxure, il utilisera la périphrase prudente, l'allusion, et dira à mots couverts la doctrine de l'Église. Au besoin, il invitera les mères « à faire sortir les marguerites », comme on disait encore en 1920! Cette pruderie dans le laxisme croissant de la société moderne n'allait pas sans ridicule et dépassait largement le code de « civilité puérile et honnête » observé par la société civile de l'époque.

Au XIX^e siècle, la prédication se ressent du Concordat napoléonien, de la censure et du conformisme qui en ont résulté. Le clergé se tourne volontiers vers les nombreux sermonnaires dont il dispose, rééditions d'ouvrages du XVII^e ou XVIII^e siècle, modèles sans grands risques. La prédication reste médiocre, d'autant que dans les séminaires, l'art oratoire est négligé. Il faudra attendre la fin du siècle pour voir apparaître, comme à Beauvais et Cambrai, des cours de prédication. A Paris, devant cette carence, les jeunes clercs les plus hardis s'exerçaient entre eux par des « conférences ». Certes, dès 1814, il y a eu des cours d'éloquence sacrée en Sorbonne mais ils semblent avoir été peu efficaces. Le prône dominical à la grand-messe est conforme au rigorisme du temps et aux nouvelles tendances ultramontaines qui se font jour victorieusement. Les thèmes principaux restent les mêmes : le jugement dernier est souvent brandi en chaire; la damnation éternelle et la mise en garde contre le monde constituent encore la base de la majorité des thèmes de sermons, surtout à la campagne; partout l'irréligion en général et Voltaire en particulier restent des points de mire. La politique s'est introduite vers la fin du siècle avec l'établissement de la III^e République et donne des arguments fondés à l'anticléricalisme républicain. La laïcité, l'école sans Dieu, sont violemment attaquées du haut de la chaire. L'autorité du clergé est par ailleurs battue en brèche et baisse, alors que s'accroît le courant des changements sociaux et culturels. Le modernisme²⁸ entre en lice dans l'Église.

La question sociale commence à être traitée en chaire mais c'est surtout l'antagonisme Église-État qui agite les prédicateurs en cette fin du XIX^e et au début du XX^e siècle où l'existence du Concordat crée des situations conflictuelles, telle l'affaire de l'abbé Rommez, ancien

jésuite alsacien naturalisé français, qui fit fulminer en chaire, le 19 avril 1904, Mgr Turinaz, évêque de Nancy d'origine savoissienne. L'évêque s'élève contre le fait que le gouvernement prend le droit d'interdire à un régulier d'être sécularisé et d'officier librement en paroisse. Il prend sur lui de le laisser prêcher ce jour-là, ce que le curé ne peut permettre qu'au risque de perdre son traitement... Comme tout fonctionnaire, le curé est soumis à l'obligation de réserve et ne saurait aller à l'encontre des directives officielles. A une époque où les moyens de communication sont réduits, l'État utilise le prône sans vergogne. Le curé en chaire joue alors le rôle d'annonceur de village. En régime concordataire, la parole d'Église n'est pas libre impunément. Dans ces conditions se développe, jusque dans une partie du clergé, l'opinion que la séparation de l'Église et de l'État, du temporel et du spirituel, serait une solution préférable mais c'était assurer la pauvreté aux clercs et rendre plus difficiles encore les vocations²⁹.

Le clergé concordataire était peu nombreux au début du siècle mais relativement aisé et cette aisance même, au village, assurait une certaine considération qui se répercutait sur le sermon. Plus que l'instituteur, le curé avait encore tout le prestige de l'instruction ; son autorité restait forte, tyrannique même si l'on en juge d'après certains prênes dominicaux. C'était encore parfois le cas récemment en Alsace, terre restée concordataire. La prédication y avait une tonalité différente de celle du reste de la France. Les sermons qui s'en prenaient aux personnes n'étaient pas exceptionnels. Ils n'étaient pas la règle dans le reste du pays au XIX^e siècle, mais l'anticléricisme rural en a profité et l'irrégion déjà dominante chez les hommes y a trouvé une justification. Les sermons ruraux les mieux composés n'y pouvaient plus rien.

17. *Lacordaire et le sermon social et romantique. Amélioration de la prédication par le fait des ordres religieux. Médiocrité du clergé séculier. Large extension de l'irrégion aux masses populaires.*

Les « revanches » de la Restauration en 1815 avaient déjà gravement compromis la situation religieuse ; la médiocrité du clergé séculier, réfractaires et jureurs ralliés confondus, qui désolera les Mme Bovary, n'était pas faite pour laisser espérer une transformation prochaine de l'opinion. Le relais n'était plus assuré par les réguliers qui avaient fourni tant d'orateurs et de tous ordres. Le discrédit des moines est total. Ils étaient quasi unanimement considérés comme des parasites d'un autre temps, marginalisés, exclus en France de la société légale, isolés et résignés à leur destin. La décadence de la prédication était profonde. Tocqueville pouvait

écrire, considérant la fin de l'Ancien Régime, ces mots terribles : « L'Église de France, si fertile en grands orateurs, se sentant désertée de tous ceux qu'un intérêt commun devait rattacher à sa cause, devint muette. On put croire un moment que, pourvu qu'on lui réservât ses richesses et son rang, elle était prête à passer condamnation sur sa croyance. » Cela resta vrai très longtemps. Toutefois, la sentimentalité larmoyante de la fin du XVIII^e siècle, qui avait envahi toute l'Europe rationaliste des Lumières, prend au XIX^e siècle, sous une forme germanique connue sous le nom de Romantisme, des aspects nouveaux qui facilitent un certain retour et une meilleure compréhension de la mystique religieuse. La France n'a pas échappé à ce mouvement. Il a gagné l'Église avec Lacordaire.

Lacordaire (1802-1861), prédicateur bientôt célèbre, n'a pas seulement prêché pour le retour de son ordre en habit (car alors l'habit faisait aussi le moine) — ordre comme tous les autres supprimé depuis la Révolution — mais encore pour la restauration ou l'instauration de libertés. Liberté est le grand mot de l'époque³⁰. Jeune dominicain, en plein essor du romantisme, il fut romantique comme Victor Hugo et Lamartine et comme eux éloquent. Il est très lié au bénédictin Guéranger, le restaurateur du chant grégorien, on le sent plus proche de Lamennais qu'il ne suivra pas lors de la rupture avec Rome, et d'Ozanam son autre ami. Il penche avec eux vers ces nouvelles tendances sociales qui se développent avec l'ère industrielle. On fera de lui un précurseur du Sillon et de Marc Sangnier. Il ne se contenta pas de lutter contre l'incrédulité du siècle : Animé du désir de réconcilier l'Église avec une jeunesse étudiante dont l'ignorance religieuse et le désert spirituel étaient comparables à ceux de notre temps, et comparable aussi parfois le désespoir (cf. *les Amants de Montmorency* de V. Hugo), Lacordaire s'efforça de démontrer que l'Église était le seul et suprême recours. Il souhaitait l'ouvrir au siècle. Contre le gallicanisme survivant, il a soutenu l'Église romaine, source d'unité et d'universalisme. Ultramontain³¹ d'esprit ouvert et chaleureux, il sut aborder les problèmes de son époque y compris le redoutable problème démographique (cf. Conférence 23, Notre-Dame de Paris). Prêcher à la flamme vive mais charitable, il fut en butte à bien des oppositions conservatrices, sceptiques, anticléricales et même de la hiérarchie ecclésiastique. La permission de prêcher, donnée en 1836 par Mgr de Quelen, lui fut enlevée et il fallut toute la bienveillance de la censure de Mgr Affre pour qu'elle lui soit rendue. On lui reprochait de ne pas prêcher comme il fallait. De fait, sa prédication était inhabituelle. De là une partie de son succès, notamment de l'immense succès des Conférences de Notre-Dame que notre temps peut lire encore avec intérêt. On y trouve images, lyrisme, antithèse, union du sublime et du terre à terre à la Victor Hugo mais aussi de banales périphrases métaphoriques à la Lamartine. Il cite en latin,

mais de préférence en traduction. Le texte suivant sur la grâce donne une bonne idée de son art oratoire :

« Dieu d'abord nous touche, nous éveille, il frappe à la porte de notre âme, selon la belle expression dont il se sert dans saint Jean : *Ecce sto ad ostium et pulso* (Me voici là à ta porte et je frappe). Quand un homme se présente au seuil de votre maison, vous êtes libre, fût-il prince ou roi, de ne pas le recevoir. Vous êtes chez vous, votre maison est un sanctuaire inviolable. Cependant, tout sacré que soit le lieu d'un homme dans un pays où l'homme est respecté, il est permis à la loi d'y paraître [...] mais ce que peut la loi humaine, Dieu se l'interdit à notre égard. Il se tient à la porte, il frappe jusqu'à ce que nous consentions à lui ouvrir notre âme ; il nous permet de Le refuser, de Le repousser, de Lui dire : Va-t'en, tu m'importunes ! Et tous les jours, hélas !, Dieu nous est importun, non pas seulement à ceux qui l'ignorent mais à ceux qui le connaissent, qui l'aiment, qui le servent, à nous prêtres [...] trop livrés aux choses qui passent et certains du retour de Dieu, nous lui disons sans remords : attends, ce n'est pas l'heure, je suis occupé... Dieu courbe la tête, il s'en va ou plutôt il reste, attendant que nous soyons moins épris de nous et qu'un mécompte ou une lassitude nous fasse sentir le besoin de son secours. » (1850. 60^e conférence.)

Si Bossuet est le plus grand prédicateur du xvii^e, on peut penser que Lacordaire est le plus grand du xix^e. L'art oratoire a donné depuis l'occasion à de plus savants prédicateurs de mieux argumenter, plus scientifiquement, mais non d'atteindre cette perfection de la prose parlée et d'assurer sur l'auditoire un pareil impact. Lacordaire et ses émules sont parvenus ainsi à ramener au catholicisme des intellectuels, une partie de l'aristocratie et de la bourgeoisie cultivée mais l'Église a continué à perdre la plus grosse partie de la classe ouvrière et la partie la plus instruite des masses rurales. Il y a apparemment un temps d'arrêt sous le Second Empire mais la pratique dans les classes aisées semble bien être plus affaire de convenance que de foi : l'on va au sermon comme à la messe pour s'y montrer. L'anticléricalisme de la fin du siècle n'atteint pas le degré d'irréligion virulente du début.

Avec l'amélioration de la prédication croît aussi un certain respect pour la religion. Il y a un renouveau intellectuel du clergé. D'éminents prélats comme Mgr Baudrillart ou Mgr d'Hulst illustrent l'Église. Des prédicateurs de qualité, Mgr Dupanloup, les pères Gratry, Hyacinthe, Didon, Monsabré et bien d'autres sont écoutés. La prédication est sérieuse, austère ; savante et abstraite parfois. Elle s'efforce de répondre aux exigences scientifiques et sociales des hommes de l'époque. Quelques noms encore ont survécu comme celui du père jésuite Xavier de Ravignan (1795-1858) que la littérature française retient pour ses impeccables constructions logiques ou ce Mgr Adolphe Perraud (1828-1906), brillant norma-

lien, qui a su émouvoir dans ses sermons de 1870 par la sobre évocation des malheurs de la patrie. Enfin, Mgr Freppel (1827-1891), professeur d'éloquence sacrée, prédicateur polémiste, a parlé sur tous les sujets d'actualité; adversaire de la politique religieuse de la III^e République, il fut, comme J. Ferry, un laudateur de l'œuvre humanitaire réalisée par l'expansion coloniale³².

18. *Les missions catholiques aux colonies (dans les pays non islamisés). Patriotisme des cléricaux et des anticléricaux dans les pays de mission. Assistance conjugulée dans ces pays. La position de la papauté. Les nouvelles formes de prédication après la Première Guerre mondiale.*

Il y a un point de rencontre entre les fils de la Révolution et l'Église d'alors, c'est le patriotisme, aussi ardent dans les sermons que dans les discours républicains. On trouvera par ailleurs le même élan expansionniste chez les missionnaires et chez les républicains de la Libre Pensée à la Jules Ferry; tous considèrent que porter la bonne parole et la civilisation chez les sauvages, y développer l'hygiène et l'instruction, y abolir l'obscurantisme barbare est le premier devoir du Français qui veut le bonheur de l'humanité. Il en a résulté outremer une curieuse union de fait, en totale contradiction avec les luttes farouches de la métropole, mais qui expliquera ralliement à la République et finalement tolérance réciproque³³. L'entraide aux colonies ne fut pas qu'en paroles. A vrai dire, elle ne fut pas encouragée par le Vatican qui, après quelques hésitations, préférera bientôt dans les nouvelles églises un clergé indigène assurément mieux placé pour prêcher dans la langue du pays. Ce clergé de couleur a été capable jusqu'à nos jours de prêcher aussi en français et peut maintenant officier dans nos paroisses sans prêtres. De part et d'autre, laïc ou religieux, au temps colonial, montrait peu de respect pour les racines culturelles sauvages. Il convenait de les taire et de les extirper. On s'y employa, sûr de bien faire, à l'église comme à l'école pour le mieux et du mieux possible. De là la réaction d'après Vatican II et l'anticolonialisme contemporain plus vif dans la métropole qu'en Afrique ou en Asie chez l'autochtone!

Le devoir d'aide aux missions devint un des thèmes principaux de la prédication catholique à la fin du XIX^e et au XX^e siècle. Ce thème prend le pas peu à peu sur les grands thèmes dogmatiques ou mystiques et sur le problème des rapports de l'Église et de l'État. A la veille de la Première Guerre mondiale, la séparation est consommée et tacitement acceptée. La prédication peut s'attacher avec pragmatisme aux problèmes sociaux et aux problèmes moraux. Ceux du jour, et de la nuit, des fidèles sont abordés de plus en plus clairement

avec une compréhension plus humaine. Le prêtre s'incline au niveau des humbles dans les paroisses ouvrières et paysannes, prend en compte leurs difficultés, prêche en conséquence. Dans les villes, le paroissien averti a désormais de la peine à distinguer si le sermon est de tendance janséniste, gallicane ou ultramontaine. C'est à peine si parfois il croit percevoir une pointe de progressisme mais qui cela intéresse-t-il encore après la Première Guerre mondiale ? Il y a plus urgent et mieux à faire. Les prêtres, eux aussi décimés par la guerre, sont revenus autres. Les curés, rentrés dans leur cure la pipe à la bouche — il est loin et proche le temps où il leur était interdit de fumer —, ont un autre langage.

En 1920, le XIX^e siècle est bien fini et tout change désormais très vite dans la société, politiquement, économiquement, socialement. On remarque à peine la disparition du rabat dit gallican, le prêtre, en France toujours en soutane, porte désormais le col romain. Déjà, certains ne prêchent plus en chaire mais du chœur. Leur tenue, plus détendue, moins cérémonieuse, fait paraître le prêtre moins « sacerdotal ». Il en sera de moins en moins fâché. Le loisir lui manque pour enseigner aux enfants de bonne famille les rudiments d'un latin qu'il sait déjà moins bien et même, parfois, pour préparer son sermon. Il le remplacera par une lecture sérieuse, un article de la *Revue des Deux Mondes* par exemple... ou le récit d'un voyage en Terre sainte. Ainsi les catholiques voient-ils évoluer leur clergé qui voyage et s'ouvre de plus en plus vers l'extérieur mais ils ne se doutent pas des bouleversements qui se marquent dans les séminaires et vont donner un autre tour aux sermons. Signe des temps, l'officiant traverse de moins en moins la nef pour monter en chaire après l'Évangile, précédé cérémonieusement du Suisse en uniforme (qui frappait le sol de l'antique hallebarde) ou du digne sacristain de noir vêtu ou plus simplement de l'enfant de chœur en petite soutane rouge³⁴. Le sermon commence et se termine souvent, contre l'usage ancien, sans signe de croix et débute rarement par une phrase latine ou une citation scripturaire traduite. Le prêtre se contente d'un « Mes chers frères » auquel il ajoute parfois « Mes chères sœurs » ou d'un « Mes chers amis ». Il ne recule pas devant une certaine familiarité et l'incorrection de la langue devient une habitude incontrôlée. Le fond comme la forme laissent parfois à désirer. Dans les sermons les plus relevés, depuis quelques décennies déjà, la dialectique a changé. Les vérités dogmatiques ne sont plus assénées, pas même affirmées. On n'enseigne plus, on suggère. On associe son auditoire à sa recherche, on lui demande de s'interroger, de laisser la conscience répondre, bref, on se contente d'ouvrir le débat. On a renoncé à fustiger, à former, à endoctriner. Lacordaire, qui excellait à poser aussi une question et à y répondre par une série de tableaux saisissants, avait déjà donné l'exemple. On émeut pour rendre plus sensible à une argumentation rationnelle que l'on propose sans vouloir l'imposer. Si

la raison hésite, on fait appel au cœur, à l'amour du Christ si proche du pécheur. Nos contemporains ne sont pas insensibles à cette rhétorique plus humaine mais qui écarte trop facilement les questions périlleuses et ne répond pas nettement.

19. *Accentuation de l'évolution de la prédication après 1960 et Vatican II. Laïcisation des thèmes des sermons. Prédominance des tendances sociales. Changement du vocabulaire.*

Après 1960 et Vatican II, la situation s'aggrave ; la raréfaction des vocations, la fermeture de nombreux séminaires, la mise à l'écart de professeurs compétents suspects d'intégrisme, la réduction à l'état laïc d'un nombre croissant de prêtres formés, la nécessité de parer au plus pressé et, chez certains évêques, comme une préférence pour une formation sur le tas, expliquent l'évolution parfois aberrante de la prédication dont l'orthodoxie est soumise fréquemment aux fantaisies individuelles. La sociologie a envahi le prêche, comme la psychanalyse cures et couvents. La prédication à base de catéchisme a disparu avec la pratique du catéchisme néotridentin de 1947, que, pendant longtemps, aucun manuel officiel n'a remplacé. La prédication moderne sous-entend, avec Rousseau, que l'homme, créature de Dieu, est naturellement bon mais fragile et par là pécheur, qu'il convient d'abord de ne pas le heurter, de ne pas le traumatiser — quitte même à édulcorer les textes de l'Écriture pour les besoins de la cause — qu'il convient plutôt de modifier le milieu, la société qui est à l'évidence pervertie, mauvaise, et sur laquelle il faut porter l'effort de correction. Le premier devoir du prédicateur est donc d'aider à la libération sociale de l'homme, ici ou là. Les théologies de la libération³⁵ trouvent un large écho surtout dans les pays de misère comme l'Amérique latine. On juge moins opportun de faire connaître la doctrine traditionnelle de l'Église et les directives papales que le clergé de base ignore assez souvent. Certes, le sermon s'inspire toujours de l'Évangile mais on se plaît aussi, suivant un usage ancien à plusieurs reprises réprouvé, à commenter une phrase profane, de l'hindou Gandhi, par exemple, dont on put voir affichés sur grand panneau dans une église les « dix commandements », à défaut du décalogue. Jusqu'en 1985, dans 90 pour cent des cas, le thème des sermons portait sur le deuxième commandement (Tu aimeras ton prochain comme toi-même) « qui est l'égal du premier », sur les devoirs à l'égard de nos « frères » et sur leurs droits ; sur le prochain, non pas le plus proche mais le plus lointain, de préférence le tiers monde vers lequel sont dirigées les aumônes des prêches de carême. Toute cette charité que l'on réclamait autrefois « pour l'amour de Dieu » (car on avait une mauvaise opinion de l'homme) est sollicitée

maintenant « pour l'amour de l'humanité ». Il y a une laïcisation des thèmes des sermons. La justice sociale, la tolérance, la paix sont devenus des sujets de prédilection, maintenant que le principe n'en est plus discuté par personne. Serait-ce par inconscient remords de ne l'avoir pas fait quand c'était à faire, a-t-on demandé? Pourquoi prêcher contre la guerre, dit-on encore, à des gens qui préféreraient la paix à n'importe quel prix, à la liberté, à la dignité humaine, à leur salut éternel? Et d'accuser l'Église de basse et vaine démagogie, mais elle y est habituée. Il n'en reste pas moins que la prédication est, comme au XVIII^e siècle, essentiellement une prédication de morale laïque qu'elle double plus ou moins bien et parfois une répétition, en plus terne, de la télévision, de sorte que bien des gens préfèrent rester chez eux, disposés à envoyer un chèque, s'il en est besoin, pour les bonnes œuvres. Ce retrait est d'autant plus compréhensible que les prêtres ne se sont pas fait faute de répéter : « Ce ne sont pas ceux qui viennent à l'église qui..., sous-entendu : qui font le mieux! Les thèmes d'assistance, de solidarité, développés avec conviction, thèmes sociologiques plus que religieux, trop répétés au long des offices dominicaux, ont contribué à l'éloignement de pratiquants plus encore que le changement de rit et la défaite du latin. Les variations exagérées sur le thème, à la mode, d'œcuménisme³⁶ ont eu le même effet déplorable.

D'autre part, les « curieux de Dieu » ont été déçus de ne pas en entendre parler à l'église quand ils venaient le chercher. Si nécessaires que soient les appels à la charité chrétienne, il faut le reconnaître, ce n'est pas suffisant pour apaiser les vieillards qui voient venir la mort dans l'angoisse de l'incertitude et satisfaire les jeunes en quête de spiritualité et de « vraie mystique ». Le chrétien constate un retournement complet des conceptions fondamentales de sa religion : on ne lui parle plus désormais de faute mortelle, du dégoût que doit inspirer le monde, de crainte de Dieu. On prêche beaucoup plus sur l'amour inépuisable du Dieu vivant que sur sa justice et ses foudres. Plus sur le Fils que sur Dieu le Père. Plus sur la créature que sur le Créateur. Plus sur les droits de l'homme que sur ses devoirs, sur le bien que sur le mal inhérent à la nature humaine. Plus sur ce monde que sur l'autre. Les mots de péché, de pénitence, de salut individuel, d'enfer sont bannis du prêche. Il n'est plus question de démons ou d'anges; on évite de parler de miracles ou de Satan, de Marie toujours vierge. Le mot de rosaire a failli disparaître de l'Église et fait sourire le clergé à la page. Il sourit aussi des anciennes processions et des saluts du Saint Sacrement, fût-il jésuite, de cet ordre qui dans le passé en a été l'ardent et éloquent adepte. Par contre, on a vu fleurir dans l'homélie tout un jargon nouveau, telle cette phrase typique que l'on peut entendre à différentes doses dans nombre de paroisses : « Le chrétien que le monde *interpelle* doit *s'interroger* sans cesse et *se mobiliser* dans une action *authentique* afin que

s'investissent utilement les énergies dans des *relations vraies*⁷. » C'est tout un florilège d'expressions stéréotypées entrées dans le quotidien de la prédication ecclésiale. Ce tableau de la prédication paroissiale n'intéresse pas que la France, mais il serait encore plus incomplet si l'on ne signalait pas de nouveaux courants que l'on peut trouver plus heureux et la survivance de sermons « à l'ancienne » qui n'en font pas obligatoirement souhaiter le retour. La prédication est un art difficile.

20. *Retournement de la politique de l'Église à la fin du xx^e siècle : tout laïc a la mission de prêcher l'Évangile, mais il reste des prédicateurs en renom. Piètres sermons de pastorale.*

L'Église, en ce xx^e siècle finissant, peut néanmoins présenter des prédicateurs de talent, parfois fort savants. En France, les pères Gillet et Sertillanges ont eu des successeurs en assez grand nombre pour qu'un choix soit difficile³⁸. Les Conférences de Notre-Dame sont toujours suivies et récemment une femme, pour la première fois, a eu accès à la chaire et a prêché un carême. En effet, s'il est toujours vrai que la prédication est « normalement acte du célébrant » et relative « à un texte de l'ordinaire : Écriture ou propre », depuis Vatican II, elle n'est plus obligatoirement confiée à l'évêque, aux prêtres, aux diacres. Elle peut l'être avec autorisation à un simple fidèle compétent, homme ou femme. Toutefois, on distingue encore l'homélie prononcée au cours d'une messe, réservée au célébrant, et la prédication en dehors de la liturgie eucharistique qui peut être effectuée par des laïcs (droit canon 766). Quoi qu'il en soit par la suite, cet honneur sacerdotal eût paru inimaginable dans la primitive Église et encore dans celle de naguère.

Homme ou femme, l'orateur sait, suivant le mot de Lacordaire, que « lui qui a ravi des multitudes descend avec elles dans un même silence ». Lacordaire disait encore : « Ce sont deux frères qui naissent et meurent le même jour. » Et Cicéron : « Il n'y a pas de grand orateur sans la multitude qui l'écoute. »

Pour l'Église, il n'est qu'un porte-flambeau et elle écarterait même celui qui risquerait d'éblouir. Elle demande de préférence, comme Césaire d'Arles, « que les oreilles des personnes cultivées supportent un langage simple, afin que tout le troupeau du Seigneur puisse atteindre le pâturage spirituel en écoutant un sermon sans apprêt et qui pour ainsi dire marche à pied ». (Césaire d'Arles, *Sermons*, I, 4-12.) Ce vœu médiéval plein de charité semble réalisé : la prédication catholique actuelle, dans la meilleure occurrence, marche à pied.

NOTES

1. On traduit généralement : « Ô Timothée, garde le dépôt en évitant les discours vains et profanes et tout ce qu'oppose une science qui n'en mérite pas le nom. » Ou : « ... les objections d'une pseudo-science » ou encore, selon l'interprétation de certains : « ... en évitant les discours vains et profanes et la gnose mensongère ».

2. Origène (185-254), érudit chrétien, catéchiste célèbre, prédicateur en renom, est connu pour être le premier philosophe chrétien à donner un système cohérent et complet du christianisme. Il n'hésite pas à intégrer dans son système, en les adaptant, certaines théories néo-platoniciennes enseignées à Alexandrie où il professa avant de se brouiller avec son évêque Demetrius. Son œuvre savante, considérable par l'étendue et la qualité, fut en très grande partie détruite au VI^e siècle. Parmi les volumes survivants, on peut citer *les Préceptes* et *Contre Celse* qui nous éclairent sur sa doctrine. Elle fut contestée de son vivant et par la suite, notamment condamnée sur plusieurs points au concile de Constantinople de 553.

Ses ouvrages d'exégèse critique de la Bible sont des modèles du genre. Ascète, mystique autant que docteur, il mourut à Tyr après avoir été au cours de sa vie mouvementée deux fois martyrisé.

Origène ne put prêcher dans les églises d'Alexandrie, l'évêque Demetrius ayant refusé de reconnaître même sa qualité de prêtre : il avait été en effet ordonné en Palestine au cours d'une de ses tournées de prédication ce que son évêque d'Alexandrie considérait comme illicite. (Cf. Mgr Duchesne, *Histoire de l'Église*, t. I^{er}, ch. XVIII.)

Selon Origène, il y a dans la Bible, sous le couvert des mots, un sens spirituel caché qui dépasse le sens littéral charnel. De là l'explication allégorique, conforme à ses thèses. Il annonce bien le Moyen Âge.

3. Ce n'était pas une illusion. Au XX^e siècle encore, on a pu entendre un paysan provençal admiratif dire après un sermon en français émaillé de citations latines : « *Bin parla* mais rien compris. » Toute science rare ou sacrée attire le respect du profane.

4. Cette paresse peut s'expliquer aussi par l'inculture du clergé et de son auditoire. Ces moines-mendiants, plus instruits, pour faire honte au clergé séculier, n'hésitent pas à mettre en relief l'activité des hérétiques qui par leurs prêches entraînent une partie du peuple et même du bas clergé. Que les procédés des moines aient été efficaces ou non, les réactions furent vives. Sous Louis XIII encore, les curés de paroisse se plaignaient de la concurrence des réguliers qu'ils jugeaient déloyale. Ils s'efforçaient de faire interdire aux moines la prédication sur le parvis pendant la messe car les fidèles quittaient alors l'église et négligeaient les offrandes.

Les ordres nouveaux en s'en prenant violemment aux abus ont attiré la méfiance non seulement des curés mais encore de l'Église, méfiance d'autant plus forte que la prédication s'exprimait en langue vulgaire et, hors de l'église, sans contrôle facile. On constate un résultat négatif du conflit : la pratique religieuse paroissiale est affaiblie par cet appel de l'extérieur, inconvénient aggravé par l'augmentation du nombre des moines mendiants. A côté de cette évolution négative, il y a des effets positifs : les Franciscains ont récupéré les brebis égarées au niveau populaire ; les Dominicains ont plutôt regagné les âmes à un niveau plus élevé. Tous, par la prédication itinérante, ont voulu une instruction de masse, l'essentiel étant la plus large diffusion de la Parole.

5. Ce sermon pour la Nativité est un exemple typique du mélange, dans le

sermon, du latin, de sa traduction simple et d'une traduction explicative utile à l'instruction des fidèles. (Texte intégral in *l'Éloquence de la chaire* de Vittorio Coletti).

6. L'ouvrage de Vittorio Coletti est riche en textes cités et en références par son abondante bibliographie. Autre source à consulter : *Prêcher d'exemples* par J.-C. Schmitt, Stock, 1985. On peut lire aussi le livre de Zink : *la Prédication en langue romane avant 1300*, 1975.

7. Le jubé, construction monumentale en forme de portique et de tribune, rappelle l'iconostase des églises grecques. Il sépare le chœur de la nef et a l'inconvénient de barrer la vue, ce qui explique des démolitions au XVIII^e siècle. Les premiers jubés en France apparaissent au XII^e siècle. Du haut de leur galerie on chantait, entre autres, le *Jube Domine benedicere...* d'où leur nom. Les jubés servaient, comme précédemment les ambons, à la lecture de l'épître et de l'évangile ainsi qu'à la prédication. De nombreuses églises n'avaient pas de jubé mais une haute grille, le « prosne », devant laquelle parlait le prêcheur, d'où le nom de prône donné à son discours.

8. C'était un usage de montrer souvent au peuple le crucifix ou d'autres objets sacrés : tableaux, reliques, etc., qui servaient aussi pour les bénédictions.

9. Cette prohibition s'explique par l'abus que faisaient les hérétiques des traductions pour leur propagande. (Cf. ch. 8.) De là de nombreuses interdictions : un prêtre n'avait pas le droit par exemple d'autoriser un laïc à se substituer à lui pour la prédication, même à l'extérieur de l'église. Le prêtre seul a le droit de prêcher. Alain de Lille enjoint même au laïc de se taire ; s'il ne se tait pas, il pèche mortellement.

10. Au Moyen Âge, il s'agit moins de la forme que du fond. L'Inquisition veille et se montre plus vigilante à l'égard du prêche en langue nationale que du prêche en latin. A partir du XVI^e siècle, la forme demande plus d'attention et l'on recommande d'éviter les mots obscurs ou « lascifs » précédemment d'usage fréquent.

11. Similitude est le mot que l'on emploie après la Renaissance pour *exemplum*. C'en est une forme particulière dans laquelle la morale tient plus de place que l'exemple. Saint François de Sales emploie souvent le mot et le procédé de similitude. La similitude permet en effet de traiter des sujets graves comme celui de la grâce et de faire comprendre le sens du mot et de quoi il s'agit. Par exemple : « Tu peux tomber dans un puits profond mais tu ne peux en ressortir si on ne t'aide pas en te lançant une corde ou une échelle. Cette échelle qui te fait sortir du puits profond du péché mortel c'est la grâce de Dieu... » Les livrets de similitudes sont nombreux mais déjà au XIV^e siècle la tendance était à l'allongement de la morale au détriment de l'*exemplum*. Toutefois l'*exemplum* survit au XVI^e siècle où l'on trouve des prédicateurs facétieux comme J. Pauli qui espèrent ainsi faire passer agréablement les vérités qu'il prêche. Il illustre les combats de la raison et de la volonté (*Schimpf und Ernst*, vers 1520).

12. Comme par exemple les *Gesta Romanorum* ou le *Speculum exemplorum* qui a servi à Savonarole.

13. Ces sujets opposèrent catholiques et protestants, d'autres relatifs à la création, aux anges, agitérent les catholiques ; le purgatoire entraîna des querelles entre les ordres monastiques et les universitaires. On avait expliqué à grand-peine au peuple des mots abstraits : le miracle, c'est ce que la nature ne peut normalement accomplir mais ce qu'elle fait à l'étonnement de tous ; au XIV^e siècle, on définit ainsi l'invisible : c'est le monde matériel réel dont nous ne voyons que les accidents. L'expérience avait montré le danger ou la vanité de l'explication de mots abstraits et les troubles ainsi provoqués dans les âmes simples. De là l'opinion déjà ancienne que le sermon

doit essentiellement s'en tenir à cinq choses : ce qu'il faut croire (articles de foi), ce qu'il faut observer (les commandements), ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut craindre, ce qu'il faut rechercher.

14. Saint Bernardin de Sienne (1380-1444), prédicateur franciscain très populaire, donne dans ses sermons des explications scientifiques, par exemple du tonnerre, du mouvement des planètes, etc. Il ne faut pas oublier que le principal de l'instruction du peuple est alors dispensé par le sermon.

15. Le *Décameron* est un recueil de cent nouvelles racontées en dix jours. Cette œuvre de Boccace, célèbre, a été souvent imitée. Elle est composée de récits spirituels et licencieux à la manière des *exempla* mais sans objet religieux. C'est une satire de la société du temps (1350-1353). L'*Heptameron* (1559) est une œuvre similaire mais française de Marguerite de Navarre. Le livre compte soixante-douze nouvelles imprégnées de morale mondaine très réaliste.

16. Alexandre VI (1492-1503), de la fameuse famille des Borgia, fut par sa vie sans frein un homme de la Renaissance. Il mit cruellement de l'ordre dans les États pontificaux qu'il avait déclarés « propriété personnelle des Borgia ». Il servit d'arbitre pour délimiter en Amérique les zones d'influence portugaise et espagnole. Il n'eut pas la possibilité d'entreprendre la réforme de l'Église et son propre amendement.

17. Cf. Le sermon au xv^e siècle, documentation 4.

18. Depuis la Renaissance italienne, il y a une remise en cause des valeurs. C'est l'époque d'Érasme. L'expansion du protestantisme est à peine freinée par les réformes du concile de Trente et la foi est mise en doute dans tous les milieux de la société. Il y a rupture de l'unité chrétienne et un certain retour au paganisme.

19. Cité par Vittorio Coletti.

20. Antoine Godeau, né à Dreux en 1605, décédé à Vence en 1672, fut évêque de Grasse et de Vence. Prédicateur de qualité, il a publié un recueil d'homélies pour les dimanches. Il explique ordinairement l'Évangile selon le sens littéral et moral en un style simple et parfois familier. Il fit l'oraison funèbre de Camus, ancien évêque de Belley (1635). Richelieu nomma Godeau évêque de Grasse en 1636. Godeau contribua à l'établissement de l'Académie française.

21. Voir par exemple le discours de Courtois sur les événements du 9 thermidor an II, imprimé par ordre de la Convention nationale, Imprimerie nationale, Paris.

22. La mémorisation : la question des procédés de mémorisation s'est posée dès l'Antiquité (Cicéron, *De inventione*). Au Moyen Âge, saint Thomas d'Aquin comme Albert le Grand se sont intéressés au problème.

23. Saint Augustin recommandait déjà de se défier de l'improvisation « pour sauvegarder l'orthodoxie et endiguer les bavardages d'incompétents ».

24. Bossuet demande à l'orateur sacré une connaissance approfondie de l'Écriture et conseille la lecture des Pères. Il faut former le style mais il met en garde contre l'excès de littérature ou de rhétorique. La forme a son importance mais il est vain de comparer les prédicateurs et de les critiquer à ce titre.

25. Bridaine (Jacques), né en 1701 dans le diocèse d'Uzès, fut un prédicateur hardi mais dont l'instruction était solide et le zèle certain. Il est resté célèbre pour ses facéties. Il voulait à la fois piquer la curiosité et retenir l'attention. Pour cela, il n'hésitait pas, par exemple, à agiter une clochette sur les places afin de conduire ensuite à l'église les auditeurs. Là, il lui arrivait de jouer de la flûte au cours du sermon ou de terrifier l'auditoire en lui présentant un squelette. Il s'en prenait aux grands comme aux autres pécheurs. Il mourut au cours d'une de ses missions en province, à Avignon, en 1767.

On l'a comparé aux Maillard et aux Menot dont les sermons étaient burlesques aussi mais creux et aux sujets ridicules. Cette comparaison est injuste. Maillard, dans un sermon du quatrième dimanche de l'Avent, discute par exemple sur le problème de savoir si Jésus-Christ portait ou non des souliers et s'en prend à ceux qui le contestent sous le prétexte qu'il s'agit là d'un sens figuré métaphorique. Il appuie son argument sur une lettre de saint Paul aux Hébreux ; *quia ut dicit apostolus ad Hebreas (Cap. VII) debuit per omnia fratribus assimilari cum fuerit communis in victu, ita in vestitu. Unde portavit calcimenta quae habentur in Sancto Johanne Laterano*. Par conséquent, Jésus-Christ portait des souliers et ces souliers sont encore aujourd'hui dans l'église Saint-Jean-de-Latran. Les sermons prennent un air de comédie. Dans ces conditions, l'on comprend que Molière ait répondu à ceux qui lui reprochaient son *Tartuffe* : « Est-il étonnant que je mette des sermons sur le théâtre puisque le père Maingourg (1620-1686) fait des comédies en chaire ? »

26. L'abbé Henri Grégoire (1750-1831) fut une personnalité exceptionnelle. Député aux états généraux, il fut le premier prêtre à prêter le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et devint évêque constitutionnel de Blois. Même à la Convention, où il siégea à gauche, il affirma avec courage sa foi et son état de prêtre. Il essaya en vain d'organiser en 1797 et en 1802 une Église gallicane. Il s'opposa au Concordat puis à l'Empire. La France lui doit d'avoir conservé pendant la période révolutionnaire une partie des archives nationales. Il est l'auteur, entre autres, d'un *Essai sur les libertés gallicanes*. Il siégeait encore, sous la Restauration, comme député de l'opposition libérale. Jamais il n'abjura ses convictions. Rome lui a bien rendu la méfiance qu'il avait à son égard ; Grégoire lui reprochait notamment de mutiler à dessein les citations et prenait pour exemple la collecte pour la Chaire de saint Pierre (18 janvier) qui commençait ainsi : *Deus qui Beato Petro apostolo tuo, collatis clavibus regnis coelestis animas ligandi atque solvendi pontificium tradisti* (Dieu qui en conférant les clés du royaume des cieux au bienheureux saint Pierre votre apôtre lui avez donné le pouvoir de lier et de délier les âmes). Cette oraison antique (sacramentaire de Grégoire le Grand) s'est vue insensiblement, nous dit-il, privée du mot *animas* pour faire croire que le pouvoir papal s'étendait au-delà du spirituel (ch. II de l'*Essai sur les libertés de l'Église gallicane*).

Les cendres de l'abbé Grégoire ont été récemment transférées au Panthéon.

27. Prêtres jureurs : il s'agit des prêtres qui ont prêté le serment exigé par la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 (cf. ch. 10, § 12).

28. Modernisme : le mot a été employé officiellement par l'Église au début du siècle avec un sens péjoratif. Il s'agit d'une tendance critique d'une partie de la communauté catholique à l'égard de la Tradition et de l'immobilisme de la société ecclésiale. Le modernisme s'est d'abord manifesté dans les milieux intellectuels par l'emploi des méthodes scientifiques dans l'exégèse biblique, par l'affirmation aussi d'une confiance, parfois exagérée, accordée à la science du moment et au progrès et par le désir d'adapter le christianisme à la culture moderne. Le modernisme s'est fait sentir dans les mouvements sociaux dans un sens démocratique et socialisant. L'action du Sillon de Marc Sangnier caractérise assez bien cette évolution. Ces mouvements sociaux, comme les mouvements de pensée religieuse, manifestent une certaine indépendance à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique qui, avant Vatican II, s'en méfie. Ils ont tous été dans le passé plus ou moins sanctionnés par les autorités religieuses. Il en est résulté des révoltes individuelles, des ruptures de catholiques avec l'Église (Loisy, par exemple) mais à proprement parler aucun schisme. Ces mouvements ont survécu, sous des formes variées, jusqu'à nos jours, et ont influencé profondément le clergé catholique.

29. Depuis la séparation de l'Église et de l'État, la situation des prêtres est réduite en France à la portion congrue : à peu près le SMIC. Elle n'est pas enviable pour ceux qui n'ont pas de ressources personnelles. A la différence de bien des pays étrangers où il est le plus souvent bénéficiaire d'un traitement d'État, le clergé français dépend uniquement des dons des fidèles (denier du culte).

30. Un des succès de la prédication de Lacordaire est qu'elle répond au désir de liberté mais il a parfaitement compris que le problème social ne se résumait pas dans le seul mot de liberté. Au-delà de la liberté, il y a toujours le problème du bien et du mal et, dit-il, la propriété est le « souverain bien de la bourgeoisie ». « Qu'est-ce en effet pour le prolétaire qu'un bourgeois ? C'est l'héritier des évêques, des abbés, des seigneurs, mais un seigneur avare, amassant pour les siens, n'ayant plus d'amour. C'est un abbé qui ferme aux pauvres la porte du monastère, c'est un évêque qui a tué à plaisir dans le cœur du pauvre la foi, l'espérance et la charité. Comment la propriété n'eût-elle pas été exposée à de nouveaux bouleversements ? Comment la question de la liberté plus qu'insignifiante aujourd'hui pour le peuple ne se serait-elle pas transformée en guerre civile entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre les prolétaires et les bourgeois ? » La révolution de 1830 a mis à nu l'impuissance sociale du XVIII^e siècle.

31. Ultramontain : qui suit les positions prises par le Vatican et qui est en particulier favorable au pouvoir absolu du pape. Le mot s'oppose à gallican.

32. L'expansion coloniale européenne est le principal phénomène historique du XIX^e siècle. La France s'est constitué ainsi un immense empire en Afrique surtout et en Asie aussi. Jules Ferry y voyait après la défaite de 1870 le seul moyen d'assurer la grandeur de la France mais cet impérialisme colonial a trouvé en France des adversaires nationalistes à droite comme à gauche, ce qui explique la chute de Jules Ferry.

33. Il est remarquable que le ralliement du catholicisme à la République se fera par l'intermédiaire de l'archevêque d'Alger, chef de l'Église d'Afrique, le cardinal Lavignerie, sur la demande du pape Léon XIII.

34. Cf. chapitre 5, § 7.

35. Théologie de la libération : théologie par laquelle l'accent est mis sur la libération économique de l'individu sans laquelle le progrès spirituel est impossible.

36. Œcuménisme : ce mot résume les efforts d'un mouvement catholique favorable au rapprochement de toutes les Églises chrétiennes en vue de leur réunion en une seule.

37. Les mots traditionnels techniques de la religion disparaissent et laissent place à ce jargon nouveau. Cf. doc. 16.

38. On pourrait citer bien d'autres noms : Mgr Blanchet, Carré, Mgr Chevrot, Didon, Monsabré, Panici, Pinard de La Boulaye, Riquet, Samson, etc. La liste n'est pas exhaustive.

Stabilité relative du rit **aux XVII^e et XVIII^e siècles**

La messe « tient aujourd'hui, en l'Église romaine, le principal lieu du service divin. [...] Elle leur semble être le livre qui fait différence du bon ou mauvais chrétien parce que n'y aller pas ou y aller est, selon leur opinion, faire ou sa damnation ou son salut et parce que icelle contenant [...] ou la doctrine ou la pratique des principaux points qui sont en dispute [...], qui l'aura soigneusement examinée, aura satisfait, ou peu s'en faut, à tout le reste... ».

Philippe du PLESSIS-MORNAY,
De l'institution, usage et doctrine
du saint sacrement de l'Eucharistie
en l'Église ancienne, 1598.

1. *Missel tridentin de règle. Messe « chose du prêtre » ; participation des fidèles écartée. Culte d'adoration non de participation. Peuple spectateur du mystère sacrificiel. Tendances différentes, à l'égard du culte, des Oratoriens et des Jésuites.*

La messe est au centre de l'économie du culte catholique et l'Eucharistie au centre de la célébration comme le reconnaît le protestant du Plessis. Elle est aussi à la base de la foi catholique. De là l'importance de sa liturgie. De là tous les livres pour l'expliquer, si nombreux aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le rit grégorien prédomine, sauf pour le chant, avec quelques ajouts ou restrictions imposés par le pouvoir politique. Son caractère somptueux ne correspond guère à la simplicité d'origine mais correspond bien à l'idée que l'Église se fait alors de la messe et au goût du temps. Goethe, dans ses Mémoires, admirait les cérémonies romaines mais semble exprimer une déception en constatant que « le

pape dit sa messe comme un simple prêtre ». Le nouveau missel tridentin protégé, théoriquement, contre les initiatives régionales est devenu la norme mais il y a un peu partout des divergences (*cf. infra*), mises en évidence par les missels diocésains. C'est l'époque dite du « rubricisme » ou d'« inventaire »¹.

La controverse avec les protestants se poursuit, encore plus vive depuis l'édit de Nantes. Les études ecclésiastiques traitent par le menu du caractère sacrificiel de la messe. On met en relief dans l'Eucharistie la présence réelle et on envisage de moins en moins dans l'office l'idée d'offrande de la communauté ecclésiale qu'exprimaient les prières de la messe romaine d'autrefois. Il n'est plus question de faire participer les fidèles aux prières du prêtre. La distinction entre l'état sacerdotal sacré et les fidèles laïcs est affirmée. On néglige quelque peu la valeur pastorale de la liturgie. Toutefois, les Oratoriens n'ont pas à ce sujet les mêmes vues que les Jésuites. Les disciples de Bérulle² recommandent en effet de s'unir aux actes, aux gestes du prêtre ; l'aspect liturgique du sacrifice prend pour eux une valeur de premier plan. Les Jésuites incitent plutôt à l'adoration du Saint Sacrement. Alors triomphe dans le culte la tendance à la contemplation dévote, à l'adoration personnelle du Saint Sacrement.

Toute participation proprement dite à la messe n'est cependant pas abandonnée ; on fit des traductions du missel romain en français. Ce n'était pas nouveau mais à l'évidence prématuré : le pape Alexandre VII, en 1661, les interdit. Plus tard, Louis XIV ne se gêna pas pour favoriser la diffusion de missels latin-français, après la révocation de l'édit de Nantes, afin de développer l'instruction des protestants « convertis » dans la connaissance de la messe. Mais plus encore qu'au Moyen Âge, Rome tient à ce que les prières latines de la messe ne soient pas mises à la portée des fidèles, surtout le canon et les paroles de la consécration. Le canon est considéré comme un sanctuaire réservé au prêtre. Un siècle plus tard encore (1769), la directive adressée aux missionnaires en Chine stipule : « Les prières que les fidèles peuvent réciter pendant la messe en langue vulgaire ne doivent pas être les mêmes que celles que prononce en latin le célébrant. » Un principe fait loi : la messe doit rester un objet de respect pour les fidèles, le mystère doit le recouvrir et le latin est une excellente couverture. Ainsi le peuple est réduit au rôle de spectateur ; le vocabulaire le marque : on « assiste » à la messe. La liturgie paraît un chef-d'œuvre dont le laïc doit se tenir à distance, n'est-elle pas l'édifice de l'Esprit-Saint ? On oublie l'œuvre des siècles qui lui avait donné une tout autre destination. Désormais, la messe est chose du prêtre et de ses acolytes³.

2. *Comportement des fidèles. Livres d'exercices et de prières. Prières, chapelet, chant. Culte du Saint Sacrement. La Fête-Dieu. Culte devenu individualiste et non plus communautaire.*

Les circonstances ne sont d'ailleurs guère favorables à la conjonction dans l'office du prêtre et des fidèles : la dévotion, la quête du salut sont devenues essentiellement individuelles. On a le choix entre la voie étroite proposée par les Jansénistes et la voie plus aisée des Jésuites. Au xvii^e siècle, plus encore au xviii^e, triomphe dans la société l'individualisme. En ces siècles d'empirisme où après le goût du « naturel » prédomine celui de la nature et des sciences, l'interprétation allégorique de la messe fait sourire. On recommande la prière. De là, le succès des livres d'exercices, des livres de prières à dire aux différents moments de la célébration, qu'elles suivent souvent d'assez loin. Le bas peuple, inculte, analphabète, sera mieux occupé, touché davantage par le chant. Au besoin, il dira le chapelet, qu'il peut réciter à voix basse, tout au plus une prière en commun à haute voix. Les prières des livres visaient — comme au Moyen Âge l'allégorie — à faire contempler, méditer les mystères de la Passion du Christ évoqués par le Sacrifice divin. On chantera en latin et dans la langue locale, en alternant parfois. Il y aura des chants pour le *Credo*, le graduel, l'offertoire, la communion, chants coutumiers fréquemment antérieurs au concile de Trente. En tout cas, les paroissiens ne suivent pas vraiment le déroulement de l'action sacrée. Néanmoins, il faut reconnaître que par la prière, par le chant, la célébration devient plus populaire.

La messe solennelle est pour les fidèles très prenante. Elle bénéficie alors de toute la richesse de l'art baroque. L'église, pleine de dorures, garnie de stuc et de marbre, au style néo-classique, est devenue sous ses coupes une sorte de grande salle des fêtes. Au fond du chœur se dresse dans toute sa majesté l'autel rutilant où s'intègre le tabernacle. C'est à peine si l'on distingue la table de l'autel ; elle a perdu toute sa valeur. Sur l'autel brille l'ostensoir d'or du Saint Sacrement, exposé fréquemment pendant la messe même. L'Église répondait ainsi à un vœu moyenâgeux des fidèles et mettait fin de la sorte à un abus ancien qui avait duré⁴. Elle donnait en outre satisfaction au peuple dont le goût pour la mise en scène était tel qu'il arrivait qu'avant de dire *l'Ecce panis angelorum* (Voici le pain des anges), le célébrant soulevât l'ostensoir exposé et se tournant vers l'assistance le lui présentât dans une forme de bénédiction. A Klosterneubourg, en Autriche, par exemple, il entonnait lui-même alors de surcroît une strophe du *Lauda Sion*.

Messes et processions dans et hors de l'église sont à la gloire du Saint Sacrement. Pendant l'office, les grandes orgues se déchaînent.

Les chants se détachent de la liturgie et prennent une complète autonomie. Ainsi le célébrant aborde l'offertoire tandis qu'on chante encore le *Credo*. On limite le chant du prêtre à l'autel aux premiers mots de la préface ou du *Pater*, la suite est confiée à l'orgue et aux chanteurs de la tribune ; le chœur est en effet passé à la tribune, au plus loin de l'autel et il est souvent composé de professionnels assez indifférents à l'office. Les grandes fêtes sont somptueuses. Les cérémonies de la Fête-Dieu se dérouleront avec grand faste jusque dans la rue, encore au XIX^e siècle et au début du XX^e, tant en France qu'en Allemagne⁵. La musique prend une telle importance avec ses chœurs polyphoniques qu'elle cache presque le détail des célébrations religieuses. Voilà pourquoi on a pu parler de « concerts d'église avec présence liturgique » et ce qui explique la vigoureuse opposition du pape Alexandre VII à Rome (1657). Le chant grégorien, cette antique forme de prière collective, paraît barbare et est délaissé même dans les monastères. On constate qu'à la fin du siècle la majorité des diocèses français l'avaient abandonné pour de nouveaux répertoires bien oubliés de nos jours⁶. Les offices de fête continuent à faire entendre volontiers des chants locaux en patois ou en latin douteux (*cf. supra*, ch. 8, tableau IV). En France, comme ailleurs en Europe, le peuple tient à ses habitudes, à ses textes. Sacrés ou non, ils sont sacrés pour lui. Il n'aurait pas accepté plus volontiers que les Moscovites de l'époque⁷ un changement d'importance malgré le développement des Lumières.

3. *L'ère des Lumières dans le culte. Résistances populaires. Tentatives de retour à la nature, à la simplicité de la primitive Église. Moins de mystique, plus de raison. Communion devenue simple sacrement individuel.*

On le vit bien en Allemagne en pleine période de l'Aufklärung. Plusieurs représentants de ce mouvement de l'ère des Lumières firent l'expérience de la résistance qu'opposèrent les fidèles du diocèse de Mayence à l'introduction en force de la grand-messe allemande et à l'abandon du chant grégorien encore bien vivant dans le peuple en cette fin du XVIII^e siècle. L'homme de l'Aufklärung, laïc ou clerc, méprise en bon classique le Moyen Âge, son « obscurantisme », son culte, ses églises ; il écarte les « superstitions » et souhaite le retour à la nature, à la simplicité dans le culte comme dans la vie ; il considère qu'il y a abus du surnaturel. Comme Goethe, il est homme d'ordre et de logique. Il pense possible le retour à l'Église antique, et veut faire, c'est le but des liturgistes, de l'office divin un office plus près de l'homme, plus humain, office à but moral qui éduquera, encouragera à la saine pratique de la vertu. Moins de mystique, plus de raison. On

envisage à cet effet de rassembler toute la paroisse en une seule messe ; le sermon aurait lieu après l'Évangile et non avant la messe ; la communion des fidèles après celle du prêtre et non après la messe comme l'usage s'est malheureusement établi. De fait, cette communion des fidèles de tant d'importance dans l'Église primitive n'est plus regardée comme une participation au sacrifice du Christ mais comme la simple réception individuelle d'un sacrement, et la prédication comme une perturbation dans le bon ordre de la messe. C'est l'aboutissement d'une longue évolution dans le rit grégorien qui en modifie singulièrement le sens profond, un grave changement de l'office mais qui n'est pas unanimement accepté⁸.

4. *Obligation dominicale et fréquentation à la messe : usage social plus que conviction. Clergé de métier plus que de vocation.*

La fréquentation des églises restait forte encore au début du XVIII^e siècle. La messe occupe toujours socialement une place importante, le dimanche surtout⁹. On tient à s'y montrer pour faire sa cour, ou pour d'autres raisons, tant à la ville qu'à la campagne. On doit tenir son rang. La messe est une occasion de rencontre et parfois de galanterie. De plus, l'Église fait une obligation d'assistance à l'office et l'habitude joue son rôle, la dévotion aussi, mais la pratique religieuse à la campagne comme à la ville, comme à la Cour, est souvent intéressée. Si on affiche volontiers de la dévotion, on ne croit plus guère à mesure que l'on avance dans le XVIII^e siècle. L'on raille en privé. Le nombre des libertins augmente, surtout parmi les gens cultivés, nobles ou bourgeois. La pratique, avant de s'effondrer, est souvent de pure forme mais la tenue à la messe, sous des dehors de bienséance, laisse à désirer à en croire les chroniqueurs de France et d'Italie.

Le clergé paraît assez léger et aux yeux du futur évêque constitutionnel Grégoire (gallican convaincu et fort « honnête homme ») moins instruit à la fin du XVIII^e qu'au XVII^e siècle. Le prêtre a tendance à accomplir son devoir d'état comme une fonction laïque, à contrecœur parfois, et sans grande conviction. Cette même tendance se retrouve chez les évêques, l'exemple de Talleyrand est bien connu. De nombreux ecclésiastiques ont adhéré à la franc-maçonnerie. Dans les paroisses rurales surtout, le prêtre est souvent pauvre, réduit à la portion congrue, le culte s'en ressent. Il y a plus de superstition dans les campagnes que de religion. Cependant il reste des gens de foi profonde, comme Pascal au XVII^e et de forts savants comme le bénédictin Mabillon (1632-1707)¹⁰.

5. *Messes de paroisse avant la Révolution ; procession de l'offrande et « baiser de paix ». Causes de la rareté de la communion des fidèles.*

La messe de paroisse, messe chantée, peut être alors fort longue : deux heures avec le prône et les ajouts coutumiers¹¹. L'heure est fixée par les statuts synodaux (vers 9 heures, heure solaire), mais les curés n'en font souvent qu'à leur tête quand ce n'est pas à celle du seigneur du lieu ou de sa dame¹². Louis XVI, au contraire, se montre fort discipliné et réproouve le comportement du temps¹³. Il accepte un horaire strict et s'y plie. Dans l'église, hommes et femmes sont séparés, l'usage s'en maintenait encore au xx^e siècle dans de nombreuses paroisses en France et à l'étranger. Les gentilshommes sont à part, sur des bancs ; seul le seigneur du lieu peut avoir place dans le chœur.

L'office commençait par la bénédiction de l'eau, à l'autel en France, « pour faire plaisir au peuple » qui assistait avec intérêt à la cérémonie : le sel était mis dans l'eau et exorcisé en même temps que l'eau tandis que le prêtre disait l'oraison *Deus invictae virtutis auctor*. L'« animation », comme nous dirions aujourd'hui, se poursuivait par les mouvements de procession non seulement du clergé dans le chœur mais des fidèles dans l'église. Ils ont toujours été appréciés ainsi que toute une gestuelle d'invention locale. Quand ils disparaissent pour une raison ou pour une autre, parfois sous l'injonction de la hiérarchie ou de synodes, ils ne tardent pas à reparaitre à la première occasion, sous l'impulsion, le cas n'est pas rare, d'un simple curé, au xx^e siècle encore comme aux siècles précédents.

Les déplacements du clergé dans le chœur ou du prédicateur vers la chaire ne manquent pas d'apparat et d'un cérémonial pompeux qui retiennent l'intérêt de tous les âges. La prédication fleurie, dispensée du haut d'une chaire, ornée, délicatement sculptée, bien installée désormais dans la nef, cultive à la ville l'élégance du langage. Elle professe une leçon de morale plus que de dogmatique. Avec finesse on prêche contre l'irrégion du temps. Parmi les orateurs les plus goûtés est Massillon dont on débite en tranches sans honte les sermons par toute la France (cf. ch. 9, § 13). Il y a d'honnêtes prédicateurs mais la décadence de l'art oratoire est très sensible à la fin du xviii^e siècle. Cependant, dans les campagnes (cf. *infra* et doc. 7), on entend encore des sermons pleins de simple bon sens.

Au xvii^e et au xviii^e siècle, survit en maints endroits une procession de l'offrande. Après le *Credo*, on va déposer son obole dans le plat de quête : deux par deux, les fidèles s'approchent du prêtre, baisent la patène ou un autre « instrument de paix » ; après le dépôt de l'obole, le prêtre dit : *Pax tecum*, et on répondait le plus souvent : *Et*

cum spiritu tuo. Cette procession pouvait durer, les jours de fête, près d'une heure, aussi devait-on préférer bientôt, à la place de l'offrande, une simple quête. Cette procession posait de plus, comme toute procession vers l'autel, des questions de préséances. Il y eut des abus, des petits scandales. C'est que chacun dans la noblesse, avec la perte du pouvoir, tient d'autant plus à son rang. Ce respect du rang est alors primordial. Au xvii^e siècle, le « baiser de paix » qui précédait généralement la communion s'adressait non plus au voisin mais à un objet pieux, à ce petit tableau par exemple appelé la « paix » que le prêtre donnait à baiser, et qui entraînait une procession réglée. Si l'on évitait par cette procession un brouhaha sur place et des actes répréhensibles dans la foule du fond de l'église, on ne put éviter là encore des difficultés de préséance, ce qui y fit parfois renoncer. De toute façon, le baiser de paix, avec la disparition de la communion des fidèles, tomba finalement partout en désuétude et ces processions disparurent de l'office.

Le renoncement des fidèles à communier à la grand-messe n'a pas pour cause, de prime abord, le respect humain mais, les témoignages le confirment, une raison bien différente, au xvii^e siècle au moins : c'est par crainte « d'ostentation », de s'afficher, c'est donc par humilité que l'on ne se dirige plus vers la sainte table. Il ne faut pas minimiser non plus l'influence janséniste. Le janséniste s'estime le plus souvent indigne de cette récompense rare qu'il aborde avec crainte, but de son effort d'approche du « Divin Sauveur ». Son attitude est à cet égard à l'opposé de celle de l'oratorien qui incite au contraire à la communion fréquente, confiante, car elle aide à la naissance de « l'homme nouveau ». La communion fréquente n'est pas encore prônée si fermement que de nos jours. L'opinion commune s'accommode fort bien d'une communion annuelle et le clergé de la satisfaction en paroisse de cette obligation, après confession. Pour la majorité une communion par mois paraît un maximum. Dans son idée, l'accoutumance pourrait survenir avec des effets pervers.

6. *Fruits de la messe et dévotion ; messes pour les morts, messes de fondation et autres. Église ornée, somptuosité du culte. Sa défense par Leibniz.*

La messe, par contre, est recommandée de plus en plus, pour ses fruits, pour les mérites qui s'y attachent. Ils sont salvateurs pour les vivants et pour les morts. On recommande même la messe quotidienne. Les ruraux n'y sont pas opposés si elle a lieu d'assez bonne heure. Les missions ont contribué à cette évolution. Les citadins les plus favorisés ont pris l'habitude, enfants, de la messe matinale dans

les collègues (quand ils n'en furent pas dégoûtés). Il y a des résistances toutefois dans le clergé. Au XVII^e siècle, c'est pour des raisons de fond que les prêtres montrent peu d'empressement à célébrer. Au XVIII^e, c'est plutôt par respect humain¹⁴. Il y eut même des campagnes cléricales contre la messe quotidienne. L'Oratoire, zélé pour la dévotion à la messe, a contribué à l'expansion de sa pratique, en ville certainement et au moins auprès des dévots. L'assistance est souvent absente aux messes demandées ou dites pour les vivants ou les morts. Toutefois, personne ne doute de leur efficacité si l'on en juge d'après les testaments et les fondations si nombreuses autrefois. La diminution, à la fin du XVIII^e siècle, des fondations de messe est considérée d'ailleurs comme un signe de baisse de la foi et de déchristianisation. Corporations, associations diverses font dire des messes en grand nombre. Il en coûte environ douze sols pour une messe basse et six livres pour une grand-messe chantée, en fin d'Ancien Régime. Il ne manque pas d'autels ; églises, chapelles, couvents abondent. Toutes les églises importantes disposent de nombreux autels latéraux, il en est jusque contre les piliers, pour dire ces messes basses, de sorte qu'il est possible d'assister à la fois à une messe qui commence et à une qui s'achève, tandis qu'une troisième se poursuit. Cela paraîtra, mais plus tard, déplorable. De même, ces messes de sépulture ou d'anniversaire demandées par testament en « trentains » (cent soixante-deux messes)... Certes, ces défunts possédaient une certaine aisance mais combien nombreux aussi sont les pauvres gens qui économisaient pour que soient dites des messes après leur mort : on cite des compagnons, des domestiques, des journalières, des porteurs d'eau et même un garçon sabotier¹⁵. Il n'y a pas que les messes, les luminaires à nombreux cierges sont aussi des dépenses prévues très tôt par les futurs défunts, car on meurt jeune alors. On brûle dans les églises, à cette époque, au cours des différents offices, beaucoup plus de cierges que de nos jours et beaucoup moins en Occident qu'en Orient. L'orthodoxie et les Slaves restent très attachés à ces lumières suppliantes, prières plus que moyen d'éclairage. Les latins moins, mais encore : deux cierges, au minimum, accompagnent toute messe et un grand cierge brûle au temps de Pâques. L'encens n'était pas épargné non plus. L'argent manquait mais jamais, semble-t-il, il n'y a eu de sanctuaires mieux entretenus et décorés de plus d'ors qu'en ces siècles de pénurie. Les églises sont transformées, plus ou moins heureusement mais avec grandeur et luxe. Jamais elles n'ont eu autant de stalles et de boiseries sculptées, de chaires aux magnifiques figures de bois. Les statues et le marbre (à défaut le stuc) sont répandus à profusion ; les tableaux aussi. La pudeur parfois, mais rarement, s'alarme : on a habillé des statues ; on complète des tableaux. On ravale intérieurement murs et voûtes. Ce sont les autels avec leurs retables qui attirent le plus la générosité des fidèles, les fondations testamentaires, l'attention des chapitres et des conseils de

fabrique. Curés et évêques n'hésitent pas à prendre sur leurs fonds propres. Il y a une véritable émulation entre paroisses. On fait appel à des artistes et à des hommes de l'art très qualifiés ; c'est que les autels deviennent des monuments de plusieurs mètres de haut dont les fidèles sont fiers. Constructions et réfections ont permis à bien des lieux de culte de survivre au vandalisme de la Révolution, à l'incroyable abandon de l'époque napoléonienne et au plus redoutable encore de la Restauration (qui ne fut pas celle des bâtiments religieux). Le contraste entre les misères du siècle et la somptuosité des lieux de culte de style classique ou baroque, ces richesses de l'Église, a parfois scandalisé les tenants de l'Église des pauvres et les réformés luthériens ou calvinistes. Le philosophe protestant Leibniz leur a répondu : « Les sons de la musique, les doux accords des voix, la poésie des hymnes, l'éloquence sacrée, l'éclat des lumières, les parfums, les riches vêtements, les vases ornés de pierres précieuses, les dons de grand prix, les statues et les images qui excitent la piété, les lois d'une savante architecture, les combinaisons de la perspective, les solennités des processions publiques, les riches tentures qui tapissent les rues, le son des cloches, en un mot tous les honneurs que la piété des peuples aime à prodiguer ne rencontrent pas, je pense, auprès de Dieu le dédain qu'affecte la simplicité chagrine de quelques hommes de nos jours ; c'est du reste ce que confirment à la fois la raison et les faits...¹⁶. » La majesté du cérémonial à la gloire de Dieu, tout ce qu'il comporte de beauté, agit en tout temps sur les *circumstances*, les assistants, et doit être particulièrement sensible à l'époque d'un Locke ou d'un Condillac¹⁷, au siècle des sens, des sensations et de l'empirisme. Ce culte bien vêtu, trop bien peut-être, avide de grandiose, est un signe de civilisation et la marque.

7. *Les contrastes de la civilisation du XVIII^e siècle, leurs effets sur le culte ; tendance à la diversité. Efforts de la papauté pour maintenir dans toute sa rigueur l'acquis du concile de Trente.*

La civilisation des XVII^e et XVIII^e siècles dont la France est si fière et que l'on appelle par simplification période classique est en fait, au XVIII^e surtout, tout en contradictions. Le froid athéisme s'y rencontre à côté de la foi la plus charitable, la tolérance à côté du fanatisme, la délicatesse des sentiments à côté d'horreurs sadiques. Dans le culte catholique, des tendances les plus opposées reflètent les divers courants de pensée de la société d'alors. L'esprit critique, au nom même du libre arbitre, le progrès côtoient l'attachement à une tradition prétendue inamovible. Les efforts vers l'union, allant jusqu'aux extrêmes limites, font face à l'intransigeance la plus inexorable, à l'immobilisme le plus absolu motivé par la crainte qu'à

la moindre fissure toute la digue élevée au concile de Trente ne s'effondre et laisse le flot des schismes et des hérésies envahir l'Église, la déborder et entraîner dans le flux la messe elle-même¹⁸. Dans le même temps, on constate de nombreuses différences entre les missels, des variantes, et à la fois le respect scrupuleux de la partie fondamentale du missel de 1570 (*cf. infra*). Tout est complexe et en contrastes dans l'Église d'alors.

Jansénisme, gallicanisme, piétisme, ultramontanisme s'opposent sourdement ou se heurtent ouvertement en bien des cas. Les divergences se manifestent jusque dans les détails de la décoration des églises et dans les livres de piété. C'est ainsi qu'on remarque dans les lieux de culte les « christes jansénistes » : le supplicié pend les bras levés vers le ciel et non plus largement ouverts aux hommes. Les bras du Christ ne sauraient en effet, pour les jansénistes, être ouverts à tous, le sacrifice divin avoir été consommé pour les damnés. Ainsi la représentation des « images » dans les églises reste l'expression d'une doctrine, ici de la prédestination, hérésie dont furent accusés précisément Jansenius et ses disciples de Port-Royal¹⁹. Écrasé sous Louis XIV, le jansénisme exilé s'est redressé au XVIII^e siècle et a poursuivi sa lutte opiniâtre, fortement appuyé par toute une partie de la classe cultivée et dévote, noble ou bourgeoise. Les jansénistes, hommes de grande rigueur morale, recherchent la simplicité évangélique, ils n'approuvent pas le caractère pompeux du culte, ils sont, sur quelques points, « progressistes » contrairement à une opinion très répandue. Certains, avec Quesnel²⁰, soutenaient qu'il ne fallait pas reprocher au peuple de mêler sa voix à celle de l'Église. Le janséniste Letourneux, exprimant l'opinion des siens, écrivait : « La messe est le sacrifice de toute l'Église, c'est-à-dire du prêtre et du peuple. » Il affirme en outre : « L'offertoire appartient plus aux assistants qu'au prêtre » et pense que l'*Agnus Dei* appartient à l'assemblée qui le dit ou le chante, et qu'à elle devrait également revenir tout le *Pater*. Dans de nombreuses églises, les fidèles se réservent le *Kyrie* avec l'approbation de leur curé. Les jansénistes estiment par ailleurs que le silence n'est pas le principal du culte du *Mysterium fidei* et récitent volontiers tous ensemble le canon, ce que réprovoque la hiérarchie qui intervient. Ainsi l'évêque de Sens menace de sanctions le curé de La Ferté-Allais et lui enjoint de ne pas dire le canon de façon intelligible — de la sorte les assistants ne pourraient l'accompagner à haute ou à mi-voix — et de ne plus faire répondre *amen* à la fin des oraisons. Le cardinal de Noailles se montrera plus tolérant²¹. Si les jansénistes sont pour plus de participation des fidèles à la messe, ils ne sont pas les seuls : « Le prêtre offre le sacrifice et vous l'offrez », écrit Mgr de Harlay à ses diocésains. Pour le clerc « éclairé » du XVIII^e siècle, le peuple devrait accompagner le plus possible l'action sacrée et sa prière devrait correspondre à celle du prêtre. On lit par ailleurs dans le *Traité de la messe de paroisse*²² :

« Ce n'est pas avoir part à l'action du sacrifice que de ne pas recevoir l'hostie qui y a été sacrifiée. » La hiérarchie n'est toujours pas favorable dans sa majorité à ce que le peuple participe et même à ce qu'il mêle sa voix au chant du prêtre. La participation, la communion fréquente, l'autel face au peuple, moins d'expositions du Saint Sacrement, la concélébration... bien des idées que l'on retrouvera au xx^e siècle lors des réformes de Vatican II, mais à cette époque ce sont surtout des vœux d'une minorité en opposition avec l'attitude habituelle de l'Église officielle des xvii^e et xviii^e siècles.

Pour sa part, la papauté veille à mettre un terme aux écarts signalés de toutes parts dans des missels nouvellement imprimés. Clément VIII rappelle les menaces brandies par Pie V qui « voulut empêcher qu'on ajoutât ou retranchât rien pour aucun motif » au missel romain. Il écrit : « Malgré cela, avec le temps, l'audace ou la témérité d'imprimeurs et d'autres personnes [...], beaucoup d'erreurs se glissèrent dans les missels imprimés ces dernières années... [Ils] se virent ainsi dépouillés de cette très ancienne version des livres saints déjà célèbre dans l'Église avant l'époque de saint Jérôme et de laquelle furent tirés presque tous les introïts [...], graduels et offertoires de la messe. On a perturbé en de nombreux endroits le texte des épîtres et des évangiles qui était lu jusqu'à ce jour au cours de la messe et on a fait précéder ces évangiles de divers *initia* tout à fait insolites (*ac prorsus insolita prae fixa initia*), enfin on a changé arbitrairement beaucoup de choses çà et là, tout cela, semble-t-il, en prenant pour prétexte de ramener tout à la lettre de l'édition vulgate des livres saints comme s'il était permis à quiconque de le faire de sa propre autorité sans consulter le Siège apostolique [...] Nous nous efforçons en tout et principalement pour les rites sacrés de l'Église de protéger et de conserver la norme la meilleure et la plus ancienne. Nous avons d'abord ordonné que fussent abrogés et supprimés lesdits missels, imprimés précédemment et ainsi corrompus [...] et d'en interdire l'usage [...] sauf s'ils sont intégralement et entièrement corrigés selon la lettre du modèle de Pie V, ensuite nous avons demandé à plusieurs [...] de nos frères cardinaux versés dans la science de la Sainte Écriture et de l'antiquité de l'Église d'accepter la charge de rendre le missel à sa forme ancienne le plus correctement possible; ceux-ci [...] s'adjoignirent d'autres hommes érudits et experts [...] et s'occupèrent de rendre le missel romain à son intégrité pour consolider et confirmer le labeur et le zèle de Pie V. Bien que, pour réaliser ce projet, un méticuleux collationnement de livres anciens ait entraîné l'amélioration de certains textes, nous avons voulu nous en tenir à l'esprit desdits livres et y suppléer au besoin plutôt que d'innover. » Après cette révision, il est bien entendu « que toute reproduction devra être conforme à l'édition vaticane sous peine d'amende : cinq cents ducats d'or à la Chambre apostolique [cinq fois plus qu'au temps de Pie V] et la peine d'excommunication

latae sententiae qui ne pourra être levée, même à l'article de la mort que par le pontife romain ». En cas d'erreurs, on ne pourra s'excuser sur l'incurie des typographes et il ne sera pas toléré « qu'on y ajoute ou retranche quoi que ce soit ». Le tout sous la responsabilité des inquisiteurs et évêques des lieux, qui risquent ainsi d'être suspendus. Le texte est daté du 7 juillet 1604.

Urbain XIII, en 1634 (2 septembre), « suivant les traces de ses prédécesseurs », ordonnera une nouvelle restauration des missels dans « la mesure où le cours des temps leur a porté quelque atteinte », correction nécessaire « pour l'honneur du sacrifice divin » et dont l'observance est assujettie des sanctions habituelles. La révision de Jean XXIII (décret de la Congrégation des Rites du 26 juillet 1960) est la première qui n'ait pas été assortie des menaces et sanctions habituelles mais au contraire de dispositions transitoires libérales.

8. *Refus des innovations mais autres formes de participation : développement des livres d'explication et de prières. Science des liturgistes (Mabillon).*

L'Église officielle ne veut pas d'innovations. A la messe, que les hommes prient, qu'ils chantent ce qui leur est encore concédé, que les femmes disent leur chapelet, que les enfants — on s'y intéresse beaucoup plus que naguère²³ — restent sagement attentifs, que tous ceux qui savent lire lisent leur livre de prières, ces « exercices pour la sainte messe » qui sont en grand nombre et que l'on retrouve encore fort bien reliés. Ces exercices sont des explications de la messe illustrées parfois pour les analphabètes, composés de « considérations », de paraphrases des prières de la messe, parfois d'extraits de l'ordinaire, mais aussi d'oraisons du cru de l'auteur. Ces pieuses oraisons peuvent nous paraître emphatiques comme celle-ci : « Que n'ai-je en ce moment, Ô mon Dieu ! les désirs enflammés avec lesquels les saints patriarches souhaitaient la venue du Messie... Venez, Seigneur Jésus !... Venez, aimable réparateur du monde²⁴. » Il y a, au XVIII^e siècle, un ouvrage de ce genre de saint François de Sales intitulé *les Tableaux de la sainte messe* qui eut un grand succès ; ce livre, illustré pour les illettrés, permet de méditer au cours de la messe sur la vie du Christ et particulièrement, suivant une bien ancienne tradition, sur sa Passion. On compte de nombreux jésuites parmi les auteurs de ces pieux exercices. Depuis la Contre-Réforme, on a cherché à expliquer la messe et à en donner le goût. De là, des livres d'explications, par exemple le petit manuel de Harlay, *la Vraie Manière de bien entendre la messe de paroisse*²⁵ qui commente si bien le *Plebs tua sancta* du canon, invitant à prendre pour modèle les pauvres,

« ces préférés de Dieu, cette graine de saints ». Son explication est surtout un commentaire de texte, ce n'est plus une explication des rites à la manière du Moyen Âge. L'écrit l'emporte désormais sur l'oral et le visuel mais, malgré le désir très pastoral de l'archevêque, le commentaire n'est guère à la portée du fidèle moyen. Monsieur Olier, comme on continue à l'appeler, dans son *Explication des cérémonies de la grand-messe de paroisse selon l'usage romain*, comprend mieux la mentalité populaire. Il commente ce que l'on voit à la messe avec une tendance à expliquer symboliquement comme au Moyen Âge.

Plus pragmatique, saint Jean-Baptiste de La Salle²⁶ (1651-1719) affirme tout d'abord que des actions quotidiennes, la plus excellente est d'assister à la messe mais que l'on y assiste avec trop peu de piété par ignorance, d'où ces *Instructions et prières pour la sainte messe*, prières les unes tirées de l'ordinaire, les autres ayant rapport aux actions saintes de la célébration. Le fidèle n'est pas obligé de tout lire à la même messe; il faut lui laisser le temps de la méditation. La Salle veut à chaque partie de l'office, selon ce qu'elle suggère et qu'il précise, qu'on prenne des résolutions à suivre dans les jours à venir. Il vante les bienfaits de la messe, efficaces si l'on est en bonnes dispositions. Ses fruits peuvent être concrets : conserver ou recouvrer la santé par exemple. Il semble peu partisan de la communion fréquente (quotidienne) mais il est favorable à la communion mensuelle à condition que l'on soit « exempt de l'habitude du péché mortel ». Il est sensible à la symbolique de la messe, de chaque partie : « Vous savez bien, écrit-il, que quand on se lève à l'Évangile c'est pour confesser qu'on est prêt de combattre et de mourir pour la défense des vérités qui y sont contenues. » Il insiste pour que l'on assiste bien à la messe dominicale « dans sa paroisse et à la messe de paroisse », c'est-à-dire à la grand-messe, la seule avec prône. Mais ce qui est le plus nouveau est l'intérêt qu'il porte à ce que l'enfant profite dignement et pleinement de l'office divin. Ces scolaires, il les aime et les connaît. Il craint leurs mouvements de pieds (sabots et galoches de bois sont alors d'usage) : bruit et dissipation ne permettent pas, pense-t-il, le recueillement de la prière intérieure. En conséquence, les enfants sont invités à ne pas se lever même à l'Évangile, même à la consécration, qu'ils inclinent seulement la tête et joignent les mains. Il interdit en hiver les chaufferettes, par prudence? Par esprit de mortification? Très probablement par esprit d'égalité. Il veut aussi, en bon éducateur, qu'ils tiennent pendant la messe leur livre de prières à deux mains pour occuper ces mains trop agiles. Il a rappelé aussi qu'à l'entrée dans l'église il ne convient pas de plonger toute la main dans le bénitier et d'asperger les autres!

Parmi les auteurs d'explications, on peut citer encore P. Floriot qui pousse le peuple à participer davantage à l'office, tendance qui s'affirme de plus en plus nettement à la fin du XVII^e et qui cherche à

éviter les « insupportables explications allégoriques ». Passe encore pour le peuple mais elles ne conviennent pas pour le prêtre qui a besoin de connaissances plus poussées à partir d'érudition dûment vulgarisée. Il y a la même exigence pour les protestants « convertis » et les incroyants. Comme le prêtre, l'homme cultivé qui veut mieux comprendre sa messe dispose alors des ouvrages du passé, telles les différentes *expositiones missae* du Moyen Âge, rééditées, dont le latin était alors très accessible, et aussi d'ouvrages modernes en latin ou en langue vulgaire comme ceux du chanoine Bocquillot ou de dom Claude de Vert (début du XVIII^e siècle). Ce dernier parut rationaliste ; il ne respecte pas assez en effet le symbolisme des rites de la célébration, toujours actuel si l'on rejette l'allégorie à proprement parler et ses extravagances. Mais l'ouvrage essentiel est *l'Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe...* de l'oratorien érudit Pierre Le Brun qui, en quatre gros volumes publiés de 1716 à 1726, a composé une somme dont la qualité a été reconnue jusqu'à nos jours puisque la dernière édition, après d'autres, date de 1949.

Si le XVIII^e siècle n'a pas eu le sens poétique, il a du moins une volonté d'érudition — manifeste chez Mabillon —, un désir de science rationnelle très différent des attitudes passées. Le résultat fut effectivement une meilleure compréhension de l'office catholique. Par ailleurs, la découverte et l'étude de textes occidentaux ou orientaux — les liturgistes du XVIII^e siècle ne regardent pas seulement les rites latins — ont enrichi la liturgie de la messe dont le renouveau est alors évident.

9. *Missels bilingues. La grand-messe en allemand. Signe d'évolution, le synode de Pistoie (1786).*

Une meilleure connaissance de la messe permet certes d'y participer davantage mais rien ne vaut la compréhension du texte par la traduction. On peut ainsi suivre le saint sacrifice par les paroles mêmes du prêtre en lisant les prières qu'il prononce. La pression venant de différents côtés, et non pas seulement des jansénistes, dans le sens d'une plus grande participation augmentait à mesure que le XVIII^e siècle approchait de son terme et l'emploi de la langue vernaculaire, par le chant notamment, s'affirmait dans toute l'Europe. Les missels avec traduction se multiplièrent donc. La France n'était pas en reste. Louis XIV avait déjà aidé Pélisson à la diffusion des livres de messe traduits pour faciliter, nous l'avons vu, la pratique de la messe chez les convertis du protestantisme après la révocation de l'édit de Nantes (1685). L'abbé Brémond²⁷ constate que les traductions de la messe sont fréquentes en France dès le XVII^e. On

peut noter que, si la langue vernaculaire est interdite pour la célébration de la messe, la traduction du missel romain ne l'a pas été par le concile de Trente. Il y a eu pourtant des condamnations de traductions telle celle de Voisin en 1660.

Nombreux sont les catholiques qui vont à l'office avec des missels plus ou moins bilingues mais, chose curieuse, parfois seul le canon est en français alors qu'habituellement il n'y a plus guère de réserves dans la traduction que pour cette partie essentielle de la messe. On trouve aussi des missels seulement en langue vulgaire. L'habitude est prise, qui deviendra la règle jusqu'à l'après-concile Vatican II, d'aller à la messe avec son livre d'église, traduit ou non. L'assistance à la messe se trouve ainsi progressivement modifiée : on médite moins, on prie moins, on suit davantage le déroulement de l'action. La crainte de Brémond que la lecture du livre fasse écran ne semble avoir été qu'une crainte mais il est certain que la tête du fidèle est plus souvent baissée vers le missel que levée vers l'autel. Quoi qu'il en soit, le temps des périphrases les plus variées n'est pas fini, livres de prières ou d'exercices et livres de messe coexistent désormais et seront également employés à l'église. On utilise toujours pour les enfants des livres de ce genre avant de mettre entre leurs mains de vrais missels appelés aussi, sous l'Ancien Régime, livres de paroisse.

C'est l'Allemagne qui se montra au XVIII^e le plus nettement en avance sur son temps. Comme en France, on y répandit des missels avec traduction mais on s'intéressa davantage aux prières et aux chants en langue vulgaire, énoncées en commun à la place des oraisons latines (*Gloria, Sanctus, Agnus Dei*, etc.) et même de toutes les parties de l'ordinaire. Ainsi s'établit la grand-messe en allemand (*Deutsche Singmesse*) particulièrement en usage dans cette Allemagne du Nord à dominante protestante, ce qui peut l'expliquer et aussi expliquer la tolérance que Rome lui accorda encore au XIX^e siècle. La papauté, s'appuyant alors sur le courant de rénovation du grégorien, interdit finalement la *Deutsche Singmesse* en 1894. Le clergé germanique en gardera la nostalgie et s'en souviendra : il triomphera de l'opposition latine au concile de Vatican II (1965. Cf. supplément Vatican II).

L'évolution dans la manière de suivre la messe, les manifestations d'indépendance en cette fin du XVIII^e, sont sensibles dans toute l'Europe et ont gagné même l'Italie. Le synode de Pistoie en 1786 en est un signe remarquable. Par l'établissement de la messe en langue vernaculaire et par des dispositions de désacralisation, il montre la force des tendances nouvelles au sein même de la hiérarchie, mais il fut, il est vrai, condamné par le pape en 1794²⁸. Parmi les réformes avortées, en plus de l'adoption de la langue vulgaire dans la liturgie latine, il était prévu l'extension de la concélébration et la réduction des autels à un seul par église, la reconnaissance de la communion donnée dans la main, la possibilité pour le fidèle de communier debout, etc.

10. *L'esprit d'indépendance gallican. Missels régionaux différents du missel tridentin. Fixité trompeuse du rit traditionnel. Culte bloqué (comme la société) par l'équilibre précaire des antagonismes.*

L'esprit d'indépendance s'affirme encore par ailleurs, en contradiction avec l'esprit du concile de Trente, ce qui n'est pas pour étonner en France où l'on fronde volontiers Rome. Il sévit en effet dans un grand nombre de missels diocésains. Les vieux démons celtiques ou gallicans agitent les liturgistes toujours désireux d'adapter le missel tridentin. Ils profitent des progrès de l'exégèse, de la science liturgique, pour améliorer, amplifier et, à leur sens, pour embellir la liturgie de la messe. On se croirait parfois revenu aux temps wisigothiques (cf. tableau I et tableau V). Le nombre et la taille des oraisons augmentent singulièrement ; le sanctoral en bénéficie car ses prières sont par là mieux personnalisées mais l'enflure des textes fait regretter parfois la banalité, le caractère abstrait, trop général et froid mais aussi l'honnête concision des textes grégoriens. Sont particulièrement affectées : les préfaces, les collectes, les secrètes, les diverses oraisons de postcommunion dont l'inflation nous reporte aux siècles d'avant le concile de Trente et fait surtout craindre pour l'avenir. Un certain goût d'harmonie et de logique bien français explique que les missels français de l'autel choisissent épîtres, oraisons, ainsi que les chants, en fonction de l'idée maîtresse de l'évangile du jour ; on a ainsi de belles messes à thème par un choix judicieux qui touche aussi bien les prières d'offertoire et de communion que l'introït, le graduel ou l'alléluia, ce qui donne à la messe une allure plus structurée. Le missel de Saint-Vanne de Verdun²⁹ — 1781 — est un modèle du genre, une belle compilation. Son compilateur, un bénédictin, a puisé, pour réaliser son œuvre au mieux, aussi bien dans les formulaires anciens que dans les modernes et a ajouté, semble-t-il, quelques oraisons de son cru, mais, de la sorte, on s'éloigne du missel de Pie V prétendu intouchable ; on reste dans les usages historiques du rit grégorien qui a connu et connaîtra bien d'autres excroissances. De même, mais moins que de nos jours, le texte des offices diocésains s'éloigne du missel conciliaire romain, c'est la raison pour laquelle on a pu parler, dans les deux cas, de néo-gallicanisme. Il y a pourtant une différence sensible. Aucun des missels de l'autel d'alors n'a modifié ou créé des prières eucharistiques nouvelles. L'*ordo missae* de 1570 a été respecté fidèlement pour l'essentiel et les traductions ne déforment ni n'estropient le texte sacré romain. S'il y a à faire un reproche au missel de Saint-Vanne, par exemple, il concerne tous les missels du temps et le siècle : l'exclusion, pour le chant, de l'antiphonaire grégorien et de ses antiques mélodies à quelques exceptions près (*Puer natus est* de Noël, par exemple)³⁰.

TABLEAU V

Enflure des textes de la messe

La tendance gallicane ou néo-gallicane du XVIII^e siècle et du XX^e siècle (après Vatican II) aboutit à l'enflure des textes de la messe, à un certain verbiage, parfois poétique, lyrique, mais toujours contraire aux principes de sobriété et de concision du rit romain.

En voici deux exemples à comparer à celui du tableau I.

XVIII^e SIÈCLE

Secrète du deuxième dimanche après la Pentecôte du missel de Saint-Vanne, du septième dimanche du missel romain :

Missel de Saint Vanne (1781)

Missel romain grégorien

*(Accipe hoc sacrificium...)
ut Christo Sacerdoti et Victimae per fidem
adunati, et sanctificati per oblationem Corporis
et Sanguinis ejus; cum ipso mereamur in
sempiternum consummari.*

*(Accipe hoc sacrificium...)
ut quod singuli obtulerunt ad majestatis tuae
honorem, cunctis proficiat ad salutem.*

Afin que réunis par la foi au Christ prêtre et victime, et sanctifiés par l'oblation de son Corps et de son Sang, nous méritions d'être réunis à lui en un seul tout pour l'éternité*.

Afin que profite au salut de tous ce que chacun apporte pour la gloire de ta majesté.

XX^e SIÈCLE

Texte du premier formulaire de l'oraison de l'office du vendredi saint :

Missale romanum

Missel romain du CNPL**

Traduction littérale
proposée

Reminiscere miserationem tuarum, Domine, et famulos tuos aeterna protectione sanctifica, pro quibus, filius tuus, per suam crucem instituit paschale mysterium. Qui vivit...

Seigneur, nous savons que tu aimes sans mesure, toi qui n'as pas refusé ton propre Fils mais qui l'as livré pour sauver tous les hommes, aujourd'hui et encore, montre-nous ton amour : nous voulons suivre le Christ qui marche librement vers sa mort, soutiens-nous comme tu l'as soutenu et sanctifie-nous dans le mystère de sa Pâque. Par Jésus...

Souviens-toi, Seigneur, de tes miséricordes; sanctifie tes serviteurs et protège-les pour toujours; c'est pour eux que ton Fils par sa Croix institua le mystère pascal. Lui qui vit...

* Texte cité par P. Jounel, p. 169. *Bulletin du Centre de recherches d'histoire religieuse*, « Histoire de la messe, XVII-XIX^e siècle ».

** Il s'agit de la commission nationale de traduction de l'Épiscopat (Commission nationale pastorale liturgique).

Il y a encore d'autres oppositions remarquables : l'action des hommes des Lumières prédomine certes dans la société policée, elle s'est infiltrée dans l'esprit de la liturgie mais elle rencontre là l'influence janséniste qui tantôt s'ajoute et tantôt s'oppose et une autre, diamétralement et foncièrement opposée : celle de ces mouvements mystiques, piétistes ou quiétistes³¹, forces du sentiment et du rêve qui s'étendent partout dès le temps de Fénelon et qui, au XIX^e siècle, réagiront contre les « classiques des Lumières et de la Raison » et marqueront à leur tour jusqu'à nos jours le catholicisme et son culte. Ils introduiront profondément l'idée romantique de la primauté de l'amour humain et de l'amour divin, sa sublime extension. Seront prises dans le mouvement la France et l'Italie mais avec retard sur l'Allemagne qui désormais tendra à prendre la tête de l'Europe dans tous les domaines, y compris dans l'étude dynamique des religions et des cultes. Toutes ces contradictions qui sourdent de l'Ancien Régime dans la liturgie comme par ailleurs conduisent à une société bloquée. Elle s'oppose, en les désirant, à toute réforme sérieuse. Les évêques les mieux intentionnés et les plus compréhensifs en feront l'expérience quand ils voudront clarifier, simplifier ou unifier le culte. Les curés, et pas seulement ceux de Paris dont l'indiscipline est une tradition, défendront privilèges et coutumes liturgiques tandis qu'ils souhaitent épurer et au besoin limiter le pouvoir épiscopal. Ces forces antagonistes ont entraîné une irréfragable inertie³² qui ne sera ébranlée que par la Révolution et ses suites que l'on appelle en France Constitution civile du clergé et Concordat napoléonien.

Le rit traditionnel, à regarder de près, présentait une trompeuse fixité : insidieusement, ici ou là, des « usages » s'étaient introduits ou même maintenus de ceux qui auraient dû disparaître, tandis que les signes d'évolution se multipliaient. Pour des causes diverses, on constate en France dans la pratique du culte des variantes telles, suivant les diocèses, qu'en 1789 les cahiers de doléances du clergé réclamèrent l'uniformisation de la liturgie, ce que l'article 39 du Concordat napoléonien imposera. Il n'y aura plus qu'une seule liturgie pour toutes les églises de France, mesure rendue nécessaire d'ailleurs par la restructuration de la carte des diocèses.

11. *Comportement des pratiquants à l'église à la fin de l'Ancien Régime.*

Comment se comportait le peuple des pratiquants dans l'église ? Encore comme à la fin du Moyen Âge sans doute : c'est-à-dire avec assez de désordre mais avec un air apparent d'ordre. Le conformisme de la noblesse et de la bourgeoisie éclairée côtoie la piété de la petite bourgeoisie dévote et des pauvres gens. On venait du mieux vêtu et

du plus chaudement en hiver, parfois avec des chaufferettes. L'odeur ambiante restait forte car dans ces siècles de « civilisation et de progrès » on se lavait de moins en moins. Il régnait dans les grandes églises toujours un bruit de fond ; les bavardages pendant l'office créaient une sourde rumeur que ne couvraient pas toujours les chants. S'ajoutaient à cela les mouvements naturels à la messe : on se lève et on s'assoit, il n'est plus question de rester debout durant toute la cérémonie ; il y a des bancs à disposition et des sièges privés. Depuis plusieurs siècles, l'habitude a été prise de prier à genoux et en joignant les mains, humble position du vassal à l'égard du seigneur. Le prêtre, rarement prosterné, prie incliné mais debout, les bras largement ouverts ou haut dressés, le regard vers le ciel, toutes attitudes d'antique tradition. Le fidèle s'agenouille au moins pendant l'offertoire, la consécration, pour communier, et, à cette époque encore, au moment du *Sanctus* et à la fin de l'office. Il se tient debout pendant l'évangile. Il y a, comme de nos jours, des différences suivant les régions et les paroisses. La principale cause de perturbation dans la nef semble être du côté de la porte où affluent les mendiants, encore plus pressants sous le porche. Les femmes sont en principe toujours groupées de leur côté, le chapelet en main qu'elles égrènent ou, pour celles qui savent lire, avec le livre de paroisse comme les hommes. Nous avons quelques témoignages des comportements d'alors. Ainsi saint Jean Eudes nous montre, à l'époque de Louis XIV, des « personnes qui causent pendant la messe ou des enfants ou des pauvres qui font du bruit, des chiens ou des laïcs qui approchent trop près de l'autel... ». Plus tard, nous voyons au témoignage d'un anonyme qui écrit une vingtaine d'années avant la Révolution, les fidèles « grands et petits » avec « dans les mains des livres d'église où sont en latin et en français les messes de tous les dimanches et fêtes de l'année. Ils sont dressés et fort attentifs à suivre les différentes parties de la messe lisant en français tout ce que le célébrant [...] et le chœur chantent en latin, unissant tous ensemble très dévotement leurs voix à celle du chœur dans toutes les parties dont ils savent le chant »... L'usage nouveau semble bien établi et, de fait, se prolongera jusqu'à la période postconciliaire de Vatican II, au *xx^e* siècle. Dans la vie des chrétiens, la messe paroissiale, que par le livre on peut suivre désormais, est lieu de rencontre et d'unité, lieu du Sacrement et de l'adoration du Sacrement exposé ou non.

12. *Ruine du clergé régulier et division du clergé séculier pendant la Révolution. Églises constitutionnelle et réfractaire. Triomphe apparent des ennemis du catholicisme et de la messe. Culte révolutionnaire. Messes clandestines, messes sans prêtre.*

La Révolution va apporter de nombreux bouleversements dans le culte et d'abord en rompant l'unité du clergé séculier et en achevant la ruine du clergé régulier décadent³³. La Constitution civile du clergé (1790), « cet essai d'Église d'État instituée par des incroyants » (Albert Sorel), signée par le roi Louis XVI mais condamnée après de longues tergiversations par le pape Pie VI, a partagé les prêtres restés dans l'Église en prêtres assermentés ou jureurs, très nombreux, et en réfractaires ou insermentés. La majorité des évêques a refusé le serment et s'est ainsi trouvée comme les autres prêtres hors la loi. Les messes des réfractaires devinrent clandestines, les lieux de culte étant réservés par l'État au clergé constitutionnel qui fut dès lors considéré par une partie du pays comme intrus³⁴.

Pendant la période révolutionnaire, tous les prêtres réfractaires n'ont pas été arrêtés, déportés, ou exilés et, parmi ceux qui ont dû fuir, certains sont rentrés en secret. Tout varie suivant les provinces. Dans l'Ouest, un bon nombre a pu se maintenir et a échappé à la guillotine. La complicité, même de protestants, a été en bien des régions le fait d'une grande partie de la population. Il a pu s'établir une vraie Église clandestine parallèle à côté de la constitutionnelle. Cette dernière fut de plus en plus dédaignée des paroissiens et bientôt pour une bonne part abandonnée par son clergé, soit par laïcisation et mariage, soit par retour à l'Église romaine³⁵. Toutes les messes n'ont pas été clandestines³⁶ et parmi les clandestines, certaines ne l'étaient que pour l'administration. Les messes interdites sont plus ou moins assurées par des prêtres itinérants qui se cachent chez l'habitant, continuent à tenir des registres paroissiaux et à qui il est recommandé de célébrer dans la mesure du possible dans des vases sacrés, propres, sur une pierre d'autel consacrée et dans des demeures convenables. La rigueur des évêques en la matière varie mais généralement les fidèles sont, pour le cérémonial, plus exigeants que leurs prêtres. Au plus grave de la crise, pendant la Terreur et le Directoire, les messes clandestines n'ont assurément pu être entendues que par une faible partie de la population et irrégulièrement³⁷. Dans un premier temps, le gros des fidèles se contenta des seules messes du clergé constitutionnel mais il se montrait distant et ne participait pas aux sacrements. Ensuite, les fidèles, surtout en l'absence de prêtres réfractaires, préférèrent de beaucoup les célébrations dirigées par un « chef de paroisse », le maître d'école ou un chef de famille suivant les cas. Cet office, comme de nos jours en raison du

manque de prêtres, comprend les cérémonies du rit romain sauf la partie réservée au prêtre : canon, consécration, communion. Des laïcs prennent goût à ces messes et à l'autorité qu'ils y acquièrent. Ils provoquent des plaintes de prêtres clandestins auprès de leurs évêques d'une part et d'autre part des démarches de prêtres assermentés auprès des pouvoirs publics fort embarrassés³⁸. A ces offices laïcs célébrés ouvertement, on récitait à haute voix les prières de la messe. Des chantres prirent l'initiative de la chanter. Les femmes disaient à l'accoutumée leur chapelet. Ainsi sont contournées les lois de persécution et, à la suite d'adroits recours, des églises sont rouvertes.

Le clergé clandestin n'avait pas toutes les vertus. On lui reproche, dans des rapports de police indignés, de se faire trop payer pour ses services. Il a du moins souvent payé de son sang. Par la suite, les prêtres résistants survivants ont évoqué avec émotion l'époque de l'Église persécutée qui rappelait celle de la primitive Église et la solidarité fraternelle qui régnait alors dans la communauté menacée. Perpétue, pseudonyme de clandestinité, en vint même à écrire : « Jamais il n'y eut tant de bonnes messes que pendant la Terreur... Robespierre a peuplé le ciel, purifié et sauvé la religion en France et les ignorants soutiennent et croient qu'il l'a perdue ! » Perpétue, de son nom véritable le chanoine Cl.-Joseph Duchasténier, fut celui qui refusa le concordat consulaire ; il s'indigna de la solution de compromis qui fit à ses yeux trop de place aux jureurs et est à l'origine du schisme de la Petite Église. Lorsque, plus tard, des catholiques zélés demandèrent, contre les restes de ces communautés rétives³⁹, des condamnations, Jean XXIII répondit : « Je ne condamne pas la fidélité. »

A partir de la fin de 1793, la politique de la Révolution n'était plus seulement gallicane, antiromaine, elle était devenue antireligieuse et anticléricale, allant jusqu'à prohiber toute religion et surtout toute religion révélée, donc le catholicisme. La déchristianisation avait atteint le fond des campagnes et les églises avaient dû fermer ; elles furent souvent transformées en entrepôts, en écuries, en manufactures. De nombreux curés constitutionnels abjurèrent et protestèrent « n'aimer et ne travailler désormais que pour le maintien de la République une et indivisible » comme ce curé du petit village de Saint-Désert (Saône-et-Loire). La fin des constitutionnels aboutit dans un premier temps au culte de l'Être suprême, cher à Robespierre et bientôt à celui de la seule Raison. La messe interdite survécut néanmoins à la Convention, au Directoire et au Consulat⁴⁰.

13. *Persécutions. Opinions de la classe cultivée et de l'armée sous le Directoire et le Consulat : messe, survivance de l'obscurantisme médiéval.*

Sous le Consulat puis sous l'Empire, l'irréligion est générale dans la classe dirigeante et l'armée. On reste vaguement déiste mais quand par obligation sociale il faudra assister à une messe, on ricanera en secret et même ouvertement. La messe n'est plus, pour toute une génération, que superstition et singerie. Le XVIII^e siècle sceptique s'étend en ce domaine largement sur le premier tiers du XIX^e siècle.

Renforcé, en dépit de ses amputations, par le concile de Trente (la période post-tridentine est par excellence le temps de la messe) et malgré de dangereux avatars, le rit grégorien a pu traverser sans irréparables dommages le XVIII^e siècle laxiste, franchir, par ses prêtres constitutionnels ou par ceux de la clandestinité, l'épreuve de la Révolution et aborder les temps nouveaux. Toutefois le vénérable culte desservi par un clergé disparate, mal formé, sera objet de dérision longtemps encore, victime d'une société qui prolonge celle du XVIII^e siècle par ses idées et ses hommes. Pour la majorité de la classe pensante, pour les libertins, pour la libre pensée aristocratique ou bourgeoise, la messe n'est qu'une survivance absurde des temps féodaux. Les avanies et les sacrilèges atteindront un comble au début du XIX^e et ce siècle sera en ses premières années plus destructeur que la Révolution, tant pour les lieux de cultes que pour le culte lui-même.

NOTES

1. Il s'agit non plus de développement liturgique mais d'un inventaire juridique et casuistique du donné existant. C'est une nouvelle science.

2. Le cardinal Pierre de Bérulle (1575-1629) fonda la congrégation française de l'Oratoire et établit en France l'ordre des carmélites. L'Oratoire de France est une société de prêtres fondée au XVII^e siècle ; il s'est développé, non sans difficultés avec les Jésuites. Composé de théologiens et d'exégètes de qualité, l'Oratoire n'échappa pas aux crises les plus sérieuses du temps : jansénisme et quiétisme ; de plus, il pencha vers le gallicanisme. Pour les Oratoriens, l'état sacerdotal n'exige pas seulement la science, il doit être vécu dans la plus haute perfection. Pour Bérulle, la messe est l'acte de religion par excellence (il s'oppose par là au protestant Mornay cité plus haut). Le sacerdoce du prêtre est une participation au sacerdoce du Christ, de là son caractère sacré. C'est à ce titre qu'il doit diriger et instruire le troupeau. Par leurs collègues, les Oratoriens se trouvent en rivalité avec les Jésuites. Leur influence a été grande mais la Révolution a mis fin en 1790 à leur activité. La société se reconstitua plus tard difficilement. Elle garde sa spécificité : la sanctification par la prière et l'étude.

3. Cf. ch. 3, en particulier § 22 et ch. 4, § 3.

4. Cf. ch. 3, § 16.

5. La Fête-Dieu a donné lieu en France à une procession solennelle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au début du XX^e siècle, on dressait, en plusieurs points de la paroisse, des autels de circonstance décorés et fleuris. Le prêtre en chape, entouré du clergé, des enfants de chœur, des congrégations, et suivi de la foule des fidèles, portait dévotement l'ostentoir de reposoir en reposoir. La procession s'accompagnait de chants en latin et en français. Les enfants lançaient des pétales de fleurs pour honorer le Saint Sacrement. Au retour à l'église, on célébrait les vêpres.

6. Certains noms d'auteurs ont survécu comme celui de saint Louis-Marie Grignon de Montfort (1673-1716), missionnaire itinérant qui faisait chanter des thèmes religieux sur des mélodies populaires.

7. Pierre le Grand de Russie, malgré les efforts de son impitoyable autorité, n'est pas venu à bout de l'opposition des Vieux Croyants qui, traditionalistes, n'acceptaient pas la révision des Livres saints et la modification des rites de l'Église orthodoxe officielle. Schisme dans le schisme, a-t-on dit.

8. Si le nouvel usage est de placer le sermon avant ou après la messe, on l'entend encore à la place traditionnelle. De même, il arrive que l'on communie pendant la messe comme autrefois.

9. Grosley (1718-1785), dont Sainte-Beuve a fait le portrait, donne de précieux renseignements sur les mœurs de la fin du XVII^e siècle aussi bien que sur le XVIII^e : « Mon père, dit-il, avait pour tous les exercices de la paroisse l'assiduité qui était dans les mœurs d'alors. Sous la génération antérieure, les matines faisaient partie des exercices du dimanche. Au temps de mon père, on allait à une première messe, puis on déjeunait ; le dîner suivait la grand-messe, ensuite vêpres après lesquelles on allait goûter chez soi en hiver ou au jardin en été. La journée se terminait par les vêpres du soir. L'intervalle des secondes vêpres était l'heure du berger pour les femmes à prétentions... »

10. Mabillon est un savant érudit des choses religieuses dont la vie et les écrits justifient le travail intellectuel dans les monastères. La recherche des manuscrits et leur étude en a fait un maître, toujours consulté, de la diplomatique. Bénédictin, il s'est penché en particulier sur les manuscrits relatifs à saint Bernard et à saint Benoît et plus généralement sur ceux qui concernent l'ordre bénédictin.

11. Cf. ch. 5, § 7.

12. La première et la deuxième sonneries de cloche annonçant la messe sont bien aux heures fixées, mais, en vertu de l'adage : « Le curé est maître du dernier coup », la troisième sonnerie est à son bon plaisir. C'est ainsi qu'il arrive fréquemment que les paroissiens ne soient pas à temps à la messe.

13. Louis XVI : aucun roi de France, sinon peut-être Saint Louis, ne s'est montré plus pieux et, religieusement, plus obéissant que lui.

14. Beaucoup de prêtres disent rarement la messe et très peu la disent tous les jours. Mme de Sévigné écrit à sa fille : « Je suis ici avec trois prêtres qui font chacun leur personnage hormis la messe » (cité par J. de Viguierie in « La Dévotion populaire à la messe... », *Bulletin du Centre de recherches d'histoire religieuse*).

15. Les compagnons de métiers sont parmi ceux qui demandent le plus rarement des messes.

Voir « Fondations et demandes de messes » de Jacques Maillard in *Histoire de la messe, XVII^e-XIX^e siècle*.

16. Cité par Paul Hazard in *La Crise de la conscience européenne*, chapitre V.

17. Locke (1632-1704) à l'opposé de Descartes, traite en empiriste le problème des limites de la connaissance. Ses thèses sont à la base de l'idéologie philosophique du

temps et du libéralisme du XVIII^e siècle. Il défend le « pacte social » mais aussi les droits de l'individu. Son ouvrage le plus célèbre est : *Essai sur l'entendement humain*.

Condillac, philosophe français (1715-1780), est surtout connu pour son *Traité des sensations*. A la différence de Locke, il estime que le moi n'est pas en soi une substance pensante. Le moi n'est que la succession de nos sensations, sources de toutes les idées ; le langage sert de support à la pensée abstraite.

18. Ainsi a-t-on vu au temps de la révocation de l'édit de Nantes (1685) les efforts de conciliation du protestant Leibniz mais aussi la faillite finale de la politique de l'union des Églises. La crainte du changement a eu pour conséquence le long maintien de l'Inquisition et de l'Index, les hésitations à réunir des conciles réformateurs, l'étroite surveillance papale des missels et les mesures coercitives édictées à ce sujet dans des textes pontificaux comme celui, cité, de Clément VIII. Innover a paru un danger à éviter. Rome y a veillé ; les Jésuites aussi, au moins jusqu'en 1920.

19. Jansenius : théologien néerlandais (1585-1638), évêque d'Ypres, adversaire des Jésuites, rendu célèbre par son ouvrage *l'Augustinus* et sa doctrine augustiniennne sur la grâce et la prédestination.

Port-Royal : abbaye cistercienne féminine, réformée au XVII^e siècle par la mère Angélique Arnauld. Une communauté d'hommes austères vécut dans le voisinage de Port-Royal qui est considéré comme le principal centre du jansénisme. Le jansénisme soutient des doctrines sur la prédestination voisines de celles du protestantisme. Les jansénistes, persécutés par Louis XIV, furent condamnés par plusieurs bulles papales, (bulle *In eminenti* d'Urbain VIII, bulle *Unigenitus* de Clément XI — 1713 — notamment).

20. Quesnel Pasquier (1634-1719) est un oratorien devenu janséniste. Il quitta l'Oratoire, fut condamné (bulle *Unigenitus*) et dut vivre en exil en Belgique et en Hollande. Son influence fut forte en son temps.

21. Le cardinal de Noailles (1651-1729), archevêque de Paris, fut mêlé à toutes les controverses de son temps. Il fut un conciliateur, souvent malheureux dans les affaires jansénistes ou quietistes, mais un bel exemple, pour le temps, d'évêque excellent administrateur de son diocèse.

22. La citation est de J. de Viguierie in « La dévotion populaire à la messe dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles » in *Histoire de la messe*.

23. Au XVIII^e siècle, dans la prédication morale, les vertus familiales sont mises particulièrement en valeur et l'on commence à prendre en considération l'enfant (cf. Jean-Baptiste de La Salle).

24. Cité par J. de Viguierie dans « La dévotion populaire à la messe dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles ».

25. Cf. J. de Viguierie, *op. cit.*, p. 11.

26. Saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), prêtre français, est un pédagogue qui fut des premiers à s'intéresser pragmatiquement aux enfants. Pour eux, il prévoyait des prières tirées de l'ordinaire de la messe ou en relation avec les actes de l'office, « tantôt les unes, tantôt les autres » pour qu'ils « ne s'en dégoûtent pas ». Saint Jean-Baptiste de La Salle est à l'origine de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes qui a assuré longtemps en France une partie de l'instruction populaire de base.

27. Cf. ch. 7, n. 24.

28. Bulle *Auctorem fidei*. Voir aussi note 41.

29. Le missel de Saint-Vanne est de la famille des missels diocésains. A cette époque ont été révélés des textes de haute spiritualité. Ainsi se sont développés des

missels romano-français comme par exemple le missel de Cluny de 1733 ou le missel parisien du cardinal de Vintimille (1738).

30. Voir à ce sujet l'article de Pierre Jounel « Les sources liturgiques anciennes et les missels français du XVIII^e siècle », in *Histoire de la messe, XVII^e-XIX^e siècle*.

31. En France, la plus célèbre quêtiste est Mme Guyon (1648-1717) qui répandit la doctrine du « pur amour » de Molinos. Son mysticisme qui s'étendit en Savoie, en Italie et au-delà, violemment attaqué par Bossuet, fut condamné malgré les tentatives de défense de son ami Fénelon. La doctrine pouvait être interprétée comme dispensant de tous actes de foi et piété à condition que l'on s'abandonne pleinement et sans crainte au pur amour de Dieu. Se laisser vivre dans le repos complet était dangereux pour la société et pour le culte extérieur, d'où la condamnation de la doctrine quêtiste à laquelle se rattachent d'autres formes mystiques.

Les Illuminés d'Europe centrale et plus spécialement de Bavière représentent des tendances différentes mais toutes secrètes; les unes vraiment mystiques (Swedenborg, Mesmer), d'autres maçonniques. Ces dernières, dans les hauts grades, sont profondément antireligieuses. L'influence des Illuminés fut considérable sur les intellectuels, sur le josphisme, sur Goethe, sur Mozart, sur les hommes de la Révolution et aussi sur le clergé. A cette influence on peut joindre celle des disciples des Frères Moraves (cf. le chant, ch. 6).

32. Parmi les véhémentes oppositions de ces siècles de critique, il faut citer celle des curés contre leurs évêques aristocrates avant 1789. Un des sujets de confrontation fut celui des rituels que plus d'un évêque avait voulu imprudemment réformer. Les évêques durent renoncer à toute réforme unificatrice et se garder de toucher aux usages acquis même récents.

33. Le zèle des moines est de plus en plus réduit dans les monastères qui se vident : le 15 juin 1765, par exemple, vingt-huit bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris avaient présenté au roi Louis XV une requête pour être affranchis de leur règle et ne plus porter l'habit religieux. Cette demande officielle de sécularisation faite au pouvoir royal alors que la question relevait normalement du Saint-Siège est instructive; elle correspondait aux vœux d'une majorité de réguliers en France et sera réalisée par la Révolution. Elle montre aussi le triomphe de l'idée gallicane sur l'ultramontanisme à la fin de l'Ancien Régime. Les communautés ne comptaient plus, au mieux, que quelques dizaines de membres qui vivaient une vie difficile dans le découragement. Au XIX^e siècle, la renaissance des communautés ne commença guère qu'après 1840.

34. Prêtres assermentés et prêtres réfractaires observèrent, pour l'essentiel au moins, le rit traditionnel grégorien. L'emploi de la langue vernaculaire dans le culte par les assermentés n'aurait été qu'une rare exception tant était forte encore chez tous la culture latine. Elle paraissait même alors plus laïque que cléricale. Le latin n'est pas considéré comme un obstacle au progrès mais bien comme un véhicule de la philosophie rationaliste de la culture gréco-latine.

Le culte se laïcisa par la suite au point que l'on chantait dans les églises le *Ça ira* pour symboliser le lien entre Révolution et religion (ex. dans la région de Lyon). L'abbé Grégoire, évêque constitutionnel, avait tenté, en 1797, de réunir un concile national dans l'espoir de rapprocher prêtres assermentés et prêtres réfractaires. Il avait été proposé, entre autres, une liturgie plus adaptée, avec participation des fidèles et la messe en français. L'expérience qui en fut faite aurait été bien accueillie mais semble avoir été sans lendemain.

35. Certains prêtres qui avaient prêté le serment, par conviction ou par

intimidation, le renièrent après la condamnation papale de la constitution civile du clergé. Il y eut même des prêtres réfractaires qui firent campagne pour rallier les égarés, comme par exemple en Savoie le révérend Martinet, cité par M. Gianada in *Chroniques historiques savoyardes au temps de la Révolution*.

36. La complicité des populations est évidente dans certaines régions, et il semble même qu'il y ait eu parfois complicité tacite des municipalités.

37. Le petit nombre de pratiquants s'explique : le culte romain non constitutionnel étant nécessairement clandestin, la majorité des gens hésitaient à braver la loi et le risque de dangereuses poursuites. D'autre part, les lieux de la clandestinité, fréquemment une pièce d'habitation ou une pièce cachée, ne pouvaient accueillir que peu de fidèles. Les desservants d'autre part, prêtres itinérants poursuivis, n'étaient pas toujours en mesure d'assurer l'office au lieu dit, qui lui-même ne pouvait être que temporaire. Faire savoir les changements discrètement ne permit pas toujours d'éviter des dénonciations de sorte que l'habitude populaire d'aller à la messe se perdit et qu'une petite minorité seule parvint à poursuivre la pratique de la messe dominicale.

38. Des prêtres se plaignaient à Mgr de Marbœuf : « Ces laïcs jaloux de présider, de charmer par leur chant [...], ces chefs d'assemblée à qui la tête a tourné [...], ils veulent réformer, faire les curés. [...] Le peuple s'accoutume à ces simulacres de culte. [...] On n'a plus la même ardeur pour s'approcher des sacrements. » (Cité par R. et S. Pillorget in *Histoire de la messe, XVII^e-XIX^e siècle*).

39. Les restes de la Petite Église sont réduits à quelques communautés essentiellement en Vendée et dans la région lyonnaise.

40. Les cultes révolutionnaires ont tous disparu rapidement, les uns après les autres, et ont sombré parfois dans le ridicule. Dans un premier temps, les fêtes civiques avaient calqué leur rituel sur la liturgie catholique. Le Panthéon révolutionnaire s'était rempli de saints laïcs comme saint Poufiat, le soldat bleu fusillé par les chouans, ou sainte Pataude la révolutionnaire. Pendant la Terreur, même les messes des jurés sont suspectes. Le représentant Albitte écrira le 30 janvier 1794 : « Je veux débarrasser l'Ain et le Mont-Blanc de la vermine sacerdotale... On ne dira plus la messe. » La persécution s'atténuera par la suite mais reprendra après Fructidor sous le Directoire. C'est l'époque des déportations mortelles de prêtres à la Guyane. Des préfets rechercheront encore « les fauteurs de messes » clandestines en 1801 !

***Apogée et déclin du rit grégorien
Aux XIX^e et XX^e siècles***

« La liturgie est le moyen de s'unir à la prière sacerdotale de l'Église : culte d'adoration, d'action de grâces, d'expiation, et d'impétration.

Dom Gaspard LEFÈVRE,
Missel vespéral romain.

« Trop souvent cette assistance [à la messe] n'est que la juxtaposition du fidèle et du prêtre.

Alexis-Armand CHAROST,
évêque de Lille, 1920.

***Gestation et naissance
de la nouvelle messe***

Ce nouvel *ordo missae*, jamais je ne dirai qu'il est hérétique, jamais je ne dirai que ce ne puisse être un sacrifice. »

Mgr Lefebvre,
Un évêque parle, 1974.

1. *Situation du culte à la fin de la Révolution et sous le Consulat.*

La création d'une Église nationale par la Constitution civile du clergé a échoué ; la persécution anticatholique n'a pas atteint son

but : déchristianiser le pays. La France étant restée non pas pratiquante mais socialement catholique, Napoléon Bonaparte rétablit l'Église sur ses bases traditionnelles en 1801 par le Concordat. Il n'avait vu qu'avantages politiques au rétablissement de la paix religieuse en Vendée comme ailleurs. Il savait le pays las des troubles et des désordres. Il disait qu'il n'y avait « que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable » et que « la religion catholique était la religion de la grande majorité des Français ». En conséquence, il convenait d'assurer l'exercice des cultes et de remettre églises et chapelles à la disposition du clergé. Il s'y engageait dans le Concordat. Il estimait que le clergé, prêchant la morale, était par là le meilleur gardien de l'ordre et de la paix publique. Le temps était bien passé où la Convention huait l'évêque constitutionnel Grégoire qui réclamait la liberté des cultes (1795). Dès l'année suivante, sous la pression des événements, elle avait décrété que l'exercice d'aucun culte « ne peut être troublé » (ce qui n'avait pas empêché un dernier et brutal sursaut de persécution sous le Directoire). Napoléon partageait l'opinion de son temps à l'égard de la messe mais il en aimait la pompe. On le vit à l'église. Un de ses premiers gestes avait été de rapporter les décrets de bannissement contre les prêtres réfractaires.

2. *Dépendance de l'Église concordataire sous l'Empire. Renaissance du culte dans les villes et campagnes. Culte, irréligion, anticléricalisme, au début du XIX^e siècle.*

La contrepartie de l'apaisement religieux fut la mainmise de l'État sur l'Église. Par le Concordat, le clergé était placé, comme l'Université et tout le corps des fonctionnaires, sous l'autorité du gouvernement qui nommait et rétribuait. Comme au temps du concordat de 1516, comme le roi, Napoléon nommait les évêques, qui devaient d'ailleurs prêter serment ; le pape donnait seulement l'investiture spirituelle.

Devenu empereur, Napoléon pensa même se passer du pape en cas de conflit et faire donner l'investiture par un métropolitain national¹. Les évêques choisissaient les curés mais sous le contrôle du directeur des cultes. Le contrôle impératif de l'État s'étendit lourdement par les *Articles organiques* (1802) malgré les protestations papales, sur les séminaires, le catéchisme, la liturgie. Le gallicanisme put triompher puisque la *Déclaration* de 1682 devait être obligatoirement enseignée aux séminaristes². Il est remarquable qu'il n'est pas question, dans le Concordat, du clergé régulier, il est vrai interdit depuis 1792, discrédité, anéanti. Les monastères pillés, déserts, ont été fermés ou mis à l'encan. Alors qu'il n'était encore que Premier consul,

Bonaparte avait obtenu, par le Concordat, le droit exorbitant, inouï, d'exiger du Saint-Siège la démission d'un ecclésiastique, fût-il évêque, à qui l'Église n'avait rien à reprocher. De nombreuses démissions furent exigées. Sur quatre-vingt-dix évêques survivants de l'Ancien Régime, trente-sept refusèrent de démissionner; ce fut une des causes du schisme de la Petite Église³. Remarquable aussi est le fait qu'il n'est pas question des évêques réfractaires dans le Concordat. Il en fut cependant conservé seize dans le nouvel épiscopat pour douze anciens constitutionnels, sur un total de soixante prélats.

L'Église concordataire française fut une Église servile, souvent médiocre, à la merci d'incroyants pragmatiques. Napoléon n'avait pas de religion, son successeur sous la Restauration, Louis XVIII, pas davantage et Louis-Philippe guère assurément. L'impiété était générale, non seulement au gouvernement et dans les grandes institutions de l'État, mais aussi dans l'armée. Parmi les jeunes officiers, pratiquer était un déshonneur et déshonorait l'armée. Ce fut dans les écoles militaires notamment l'occasion de duels. Dans les lycées impériaux, aux mœurs douteuses, les sacrilèges étaient fréquents. On cachetait par exemple les lettres avec les hosties. Encore sous la Restauration, la fameuse loi dite du Sacrilège ne put être vraiment appliquée tant le législateur l'avait rendue complexe et les tribunaux vaine. Elle était de surcroît impopulaire. Malgré des efforts méritoires, la papauté, elle-même atteinte, n'avait pu dans le reste de l'Europe mieux sauvegarder qu'en France l'indépendance de son Église et la foi. Grégoire XVI pouvait écrire tristement en 1832 : « Le siège de saint Pierre est ébranlé. Les liens d'unité se relâchent de jour en jour. L'Église est livrée à la haine des peuples⁴. » La crise va se poursuivre d'une autre manière par le développement de l'idée de nationalité, ce « désir de vivre ensemble » (Renan), et de liberté qui va bouleverser l'Europe à partir de 1848 et atteindre l'Église en se heurtant d'abord au pouvoir temporel des papes. L'anticléricalisme du XVIII^e va changer de forme, mais le vocabulaire reste le plus souvent le même. La messe restera la marque distinctive du catholicisme et du catholique, un enjeu de controverses, une pierre d'achoppement. Elle attirera d'abord la curiosité de la génération révolutionnaire qui ne l'a pas connue et l'intérêt des gens d'un certain âge qui la retrouveront, émus. Ce sont plus des raisons humaines que des raisons de foi ou de piété qui expliquent, dans un premier temps, l'afflux massif aux lieux de culte et à la grand-messe. Quoi qu'il en soit, on reste un peu étonné devant ce retour aux sources dont Chateaubriand donne déjà un curieux exemple avec son *Génie du christianisme*.

Le pouvoir favorise ce mouvement. En ville, on va à la messe pour le spectacle, pour la musique; en effet, la messe a retrouvé son caractère somptueux du siècle précédent. Certains accourent par

curiosité, la liturgie brillante est pour eux une nouveauté. La plupart viennent par mode ou par convenances. On va voir quêter Mme Récamier à la grand-messe de Saint-Roch ou entendre l'orgue à Saint-Gervais. Les offices sont à grand orchestre. On retient ses chaises et des entrées sont payantes. Cette assistance mondaine bavarde, s'agite pendant l'office, non sans inconvenance dans le propos ou la toilette. Comme autrefois, au XVIII^e siècle, il faut faire la police entre les rangs⁵.

Amalgamer le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire, après le Concordat, n'a pas été facile dans la pratique ecclésiastique. Beaucoup n'ont pas oublié ce qui avait été prêché naguère dans la clandestinité contre la messe du prêtre assermenté, « cette messe diabolique ». Le peuple préférerait généralement le prêtre réfractaire au constitutionnel et manifestait parfois sa préférence avec violence, sans respect pour le culte. Le clergé réfractaire reprend ses habitudes cléricales ; certains exemples nous montrent combien il est borné dans l'exercice du culte et, comme tous les résistants triomphants, fanatique en dehors. A Avignon, on ira jusqu'à brûler le Concordat ! L'armée et l'Institut ont beau jeu de railler. Les collégiens suivent. On les voit encore en 1823 imiter de façon burlesque les chants religieux dans les processions. Au témoignage du père Gratry, cette jeunesse nouvelle, après la restauration de la royauté, estimera que la France n'est qu'une officine de mensonge où la religion se ligue avec la tyrannie des princes pour abrutir le peuple. C'était aussi l'opinion de l'Institut et de toute une élite intellectuelle sous Napoléon, mais l'Empereur pas plus que le Premier consul ne voulait en tenir compte : en 1802, le jour de Pâques, il y avait eu, tandis que le bourdon de la cathédrale se remettait à tinter après dix ans de silence, un *Te Deum* pour célébrer l'accord entre la France et le Saint-Siège. On put voir Bonaparte, Cambacérès et Lebrun dans le chœur sous un dais, Mme Bonaparte trônait dans l'un des deux ambons. Le nouvel archevêque, Mgr de Belloy, les avait reçus avec l'eau bénite et l'encens. Le cardinal légat avait dit la messe. A l'élévation, la troupe avait présenté les armes et les tambours battu *Aux champs*. Au sermon, Lannes et Augereau avaient ostensiblement ricané. Le soir, résumant l'impression de tous les militaires, le général Delmas fut amené à dire à Bonaparte : « Belle capucinade ! Il n'y manquait que le million d'hommes qui se sont fait tuer pour détruire ce que vous rétablissez ! » Mais bientôt, conformément au vœu de Bonaparte, les prêtres étaient apparus en public en soutane longue.

Dans les campagnes, on est satisfait d'entendre les cloches sonner, on en a sauvé de la fonte obligatoire ; on se réjouit du retour des fêtes religieuses, de pouvoir bénéficier des messes de mariage et d'être enterré selon la coutume. On veut bien encore aller à la messe mais là s'arrête le plus souvent la pratique. La moralité générale des paroissiens est des plus médiocres et les superstitions rurales sont

assurément plus fortes que les convictions religieuses, ce qui n'empêche pas de belles exceptions de sincère dévotion, chez les femmes surtout mais aussi chez les hommes.

L'épreuve du malheur a ramené une partie de l'aristocratie à la pratique religieuse. Mme de La Tour du Pin reconnaît : « Je ne m'étais jamais occupée de religion au cours de mon enfance, on ne m'en avait jamais parlé. » La bourgeoisie ne suit guère qu'en province et partiellement ; les artisans ne suivent pas. La restauration religieuse est plus officielle que réelle. L'anticléricisme reste virulent et le peuple va chanter volontiers les chansons de Béranger (1780-1857) : « Hommes noirs, d'où sortez-vous ? Nous sortons de dessous la terre !... » Et la génération suivante criera encore à la vue du prêtre en soutane : « Au poteau les corbeaux ! » ou croassera à son passage. Le roman populaire d'Eugène Sue (1804-1857), par son succès, témoigne de cet état d'esprit et de sa permanence. Quand le pape viendra en France sous l'Empire, il sera bien accueilli mais son arrestation n'inquiétera guère le peuple. La Révolution de 1830 a été violemment antiprêtres et antireligieuse. Une des raisons de cette attitude est la médiocrité intellectuelle du clergé et de sa prédication (cf. ch. 9, § 16) et également la disparition en France de cette réserve de spiritualité et de connaissances qui n'avait pas manqué aux pires époques du Moyen Âge, que constituaient les monastères et certains ordres réguliers. Certes les Jésuites qui « lorsqu'on les chasse par la porte rentrent par la fenêtre » étaient discrètement rentrés et en passe de contrôler les séminaires, mais leurs efforts ne porteront des fruits que plus tard. Ils sont suivis, sous la Restauration, par les Dominicains en civil, exactement sans l'habit (cf. ch. 9, § 17). Ces retours, officiellement connus, ne sont que tolérés et les Jésuites encore très suspects. Chez les Dominicains, Lacordaire⁶ fera preuve d'une grande hardiesse en montant en chaire en 1836 revêtu de l'habit de son ordre. Les religieux restent des mal-aimés. En 1830 encore, l'attitude populaire était si hostile que les prêtres eux-mêmes avaient reçu dispense du port de la soutane au cours de leurs déplacements. Le changement au cours de la période suivante n'en est que plus remarquable.

3. *Évolution romantique, retour au grégorien (dom Guéranger), vogue du gothique. L'Église conservatrice.*

L'évolution fut lente et difficile. Pendant des années, on put penser que Casimir Périer n'avait pas tort lorsqu'il déclarait : « Vous n'aurez bientôt pour vous qu'un petit nombre de dévotes. » La Fille aînée de l'Église restait aux yeux de toute l'Europe une diablesse et Napoléon avait essayé assez vainement de modifier cette image

défavorable. La guerre d'Espagne ne l'avait pas améliorée. Le général Heudelet écrit de Talavera (ville pillée trois ou quatre fois) sur les bords du Tage, où les soldats sont obligés de détruire les maisons pour se faire du feu : « Le dimanche, messe en grande cérémonie pour édifier ces coquins d'Espagnols qui nous prennent pour des diables. »

Au début du XIX^e siècle, la jeunesse pleine d'enthousiasme est avide de gloire et de liberté. Elle est quelque peu lassée du scepticisme glacé du XVIII^e et de l'impuissance manifestée dans le domaine social. Elle est surtout écœurée par l'attitude vulgaire des bourgeois nouvellement enrichis par l'acquisition à trop bon compte des biens nationaux ou par d'inavouables trafics. La sentimentalité larmoyante de la fin du siècle précédent, le goût pour la nature, tout va la faire vibrer aux accents du romantisme, d'abord aux premières *Méditations* de Lamartine (1820), ensuite à la parole libérale et chaleureuse de Lacordaire (1836). La mystique romantique d'Ossian et de ses brumes, le romantisme allemand à la Werther vont la pénétrer et changer progressivement sa manière de voir et de sentir. Le Moyen Âge, le gothique, naguère tant méprisés, deviennent à la mode dans tous les domaines. Ne verra-t-on pas le banquier juif Salomon de Rothschild se faire construire une ample salle à manger dont le plafond est comme une nef de cathédrale ? Le grand roman à succès de Victor Hugo s'appellera *Notre-Dame de Paris*.

C'est aussi le moment où le bénédictin dom Guéranger s'est réinstallé avec quelques moines, discrètement, à Solesmes. Il se plonge dans les textes médiévaux et de la primitive Église, les étudie et ressuscite le grégorien. Ce retour au grégorien, encouragé par la papauté, est spectaculaire. Il s'accompagne d'un retour à l'affirmation nette et catégorique du surnaturel, du plus angoissant même, du dogme et de la vénération de l'institution hiérarchique de l'Église ainsi que de la Tradition. Les anciennes formes reviennent en honneur. Il y a un renouveau remarquable des textes sacrés et en particulier du chant d'église (*cf.* ch. 8, § 8 et § 9). Jamais le rit grégorien n'est arrivé à pareille hauteur et, grâce au modèle de Solesmes, à une telle perfection. C'est un renouveau et un renversement de situation. On désigne cette période justement du nom de Restauration catholique. Désormais, ce sont les classiques, les bourgeois voltairiens, les « vieux genoux » comme on disait au temps de la bataille d'Hernani (1830), qui apparaissent comme d'un temps dépassé. Dans le monde sordide décrit par Balzac, porté vers le seul lucre, dans la crasse pudibonde d'une bourgeoisie rentière ou déjà prise dans la course impitoyable du début de l'ère industrielle, la religion apparaît de nouveau comme un coin d'espérance et de lumière, et le culte comme un coin de beauté, à toute une jeunesse désœuvrée. La paix a brisé ses ambitions et l'a laissée aller au rêve, à la passion ou au désespoir.

Dom Guéranger, ultramontain, se révèle l'adversaire irréductible des liturgies néo-gallicanes et demande le retour sans compromis au missel romain. Le rétablissement du chant grégorien a permis de combattre l'introduction de chants en langue vulgaire et même de remplacer les chants existants par des chants en latin ou par leur traduction latine. On a ainsi fait pièce à la *Singmesse* allemande, finalement interdite comme on le sait, en 1894, par un décret général⁷. La messe dans les monastères avait retrouvé l'austère beauté grégorienne, mais chaque ordre la disait en conservant les usages traditionnels propres dont certains étaient très anciens. Les évêques, de plus en plus ultramontains, suivirent dans le sens de l'unification les directives de Rome et s'efforcèrent, avec plus ou moins de succès, de les faire observer dans les paroisses sous leur juridiction, mais il apparaît que des diocèses et non des moindres avaient encore des rituels particuliers, par exemple celui de Lyon. Ces rituels étaient soutenus ou tolérés par les évêques concernés qui n'avaient pas oublié les résistances manifestées en ce domaine par les curés à la fin de l'Ancien Régime⁸.

En 1863, Pie IX écrivit à l'archevêque de Lyon avec l'autorité qu'on lui connaît : « Nous ordonnons que [...] le missel et le bréviaire romain soient introduits graduellement dans le diocèse de Lyon. [...] La solution appartient uniquement à notre autorité et à celle de ce Siège apostolique. » Baroche, alors ministre des Cultes du second Empire, avait immédiatement et vigoureusement riposté contre cette immixtion de Rome dans les affaires françaises : « Les anciennes règles de l'Église de France [...], écrit-il, attribuent aux évêques le droit de régler tout ce qu'on désigne habituellement par le mot de liturgie et nos prélats n'ont pas cessé jusqu'à ces derniers temps d'exercer cette importante prérogative. » Il interdit en conséquence « la publication d'un bref papal dans lequel la chancellerie se substitue sur ce point à l'autorité épiscopale et impose directement à un diocèse de France un changement de liturgie ».

Forts du Concordat et de la situation ambiguë des ordres religieux, toujours « non autorisés » mais non pas « interdits », tous les gouvernements, qu'ils soient monarchistes, impériaux, républicains, se sont montrés gallicans et jaloux de leurs prérogatives⁹. La Révolution de 1848 ne fut pas comme celle de 1830 antireligieuse (mais seulement une révolution sociale déviée de son objet). La II^e République n'a guère eu le temps de se montrer hostile. En 1871, la Commune le fut. Le second Empire, comme le premier, a favorisé l'Église mais a tenu à la contrôler jusque dans sa liturgie comme le prouve l'épisode ci-dessus cité. L'Église a payé sous la III^e République ses compromissions avec le pouvoir impérial d'abord, avec la République conservatrice de Thiers et de Mac-Mahon ensuite. On reprochera longtemps aux catholiques l'union du « Sabre, du Trône et de l'Autel ». La pratique dominicale populaire en a souffert. De

fait, l'Église, conservatrice, depuis Pie IX et jusqu'à Léon XIII, ne cache pas ses idées opposées à la République et aux idées libérales d'un régime franchement anticlérical, à dominante maçonnique et bientôt socialiste. Elle est en accord avec l'armée, redevenue conservatrice, et dont une partie des cadres s'affirme catholique.

Le changement d'attitude qui a débuté sous le pontificat de Léon XIII fut d'évolution lente et a traversé de graves difficultés : séparation de l'Église et de l'État, expulsion des ordres religieux, etc. L'évolution s'accroît néanmoins après 1920 et surtout après 1945. La fréquentation aux offices n'a guère bénéficié de ce changement politique, fructueux par ailleurs pour les deux parties. Il a entraîné, dans le camp catholique, une transformation fondamentale de l'opinion qui bientôt fera paraître aux clercs la messe vieillotte. La nécessité apparut clairement de modifier la messe dans sa liturgie en fonction de l'évolution sociale, économique et spirituelle de la société moderne.

4. *Stabilité de la liturgie tridentine. Vatican I. Politique autoritaire de la papauté, victoire de l'ultramontanisme. Attitude plus libérale à l'égard des liturgies orientales (meilleure connaissance de ces liturgies). La messe des missions.*

La papauté qui avait stabilisé à grand-peine la liturgie de la messe n'était guère disposée à des réformes prônées surtout par les peuples nordiques. Méfiante, elle n'était prête qu'à des retouches de détail effectuées par ses soins. Ses préoccupations étaient autres : elle désirait convoquer un concile pour que soit confirmée solennellement sa primauté qui n'avait été qu'implicitement reconnue par le concile de Trente. Les résistances du passé s'étaient bien atténuées et seule l'Angleterre avait pu réaliser une Église nationale. Les prélats espagnols avaient renoncé à soutenir le « pouvoir divin épiscopal » et à prétendre qu'il n'y avait pas de suprématie papale dans la primitive Église et que le pape n'avait qu'une supériorité honorifique. On disait moins haut qu'autrefois que le pouvoir des clefs avait été donné aux autres apôtres comme à Pierre (*cf.* Jean XX,23) : thèse dont le concile de Trente avait disputé sans succès. Demeuraient des oppositions mais les évêques étaient devenus en majorité ultramontains. Pie IX put réunir à Rome, le 8 décembre 1869, le concile œcuménique qui devait porter dans l'Histoire le nom de Vatican I. Ce concile avait été initialement prévu pour adapter le droit ecclésiastique au monde moderne et faire condamner les « erreurs modernistes rationalistes ». Il proclama le dogme de l'infailibilité pontificale. La minorité hostile, allemande surtout, est à l'origine du schisme dit des Vieux Catholiques qui en fut une des conséquences.

La guerre de 1870 avait obligé à proroger le concile *sine die*. A la différence du concile de Trente, qui avait eu aussi dans un premier temps à souffrir des menaces de la guerre, Vatican I n'eut pas de nouvelle session et peu de projets purent être menés à bonne fin.

Dans le domaine liturgique, Vatican I n'a pas eu le temps de discuter vraiment les travaux préparatoires établis sous l'inspiration de la Curie romaine mais s'ils avaient pu être soumis au vote des pères du concile, il y a tout lieu de penser qu'en la matière il n'y aurait eu que confirmation des décrets du concile de Trente, dans la même crainte de la diversité dangereuse, des différences incontrôlables, et avec le même désir de maintenir intacte la dignité du culte divin. Cela est vrai qu'il s'agisse du titre VIII sur la prédication ou du XI sur l'usage du rituel romain. Le rit latin, fond et forme, devait rester intouchable. Les premiers débats ont prouvé combien étaient fortes les tendances conservatrices. Le renvoi du concile à des jours meilleurs en libérant le pape, fortifié par la proclamation de l'infailibilité, de tout contrôle ne pouvait qu'accroître le pouvoir de Rome dans le domaine liturgique. Cette évolution de la puissance pontificale dans un esprit quasi jacobin est celle du siècle, le siècle de la centralisation et de l'unification.

Toutefois, l'autorité papale si rigoureuse pour maintenir l'Église d'Occident dans son rit traditionnel se montre prudente, relativement compréhensive à l'égard des rites orientaux. Cette mansuétude, faille dans la rigueur de l'Église, aura des répercussions plus tard sur le rit latin, au temps de Vatican II. Vatican I, comme les conciles antérieurs et comme Vatican II ensuite, ne veut pas ajouter aux obstacles qui s'opposent à la réconciliation désirée mais restée vœu pieux dans l'intransigeance des parties. La messe d'Occident, dans son esprit et dans sa forme, scandalise les orthodoxes et chaque réforme liturgique élargit le fossé qui sépare les deux communautés chrétiennes. Par crainte du schisme et dans son désir d'entente, le Vatican se montre prêt toujours à sacrifier des règles de forme et à atténuer pour l'Orient les injonctions les plus impératives réservées aux églises d'Occident. C'est ainsi que les Orientaux disposés à rester dans la communion avec Rome, invités au concile, ont joui d'une réelle liberté d'expression. La profession de foi a été dite en latin mais on l'a entendue aussi en grec, en arabe, en arménien, en bulgare, en chaldéen, en syriaque... (deuxième session). On ne trouva rien à redire au rit grec-rumène des Hongrois. Pie IX, comme Pie V, a fait preuve en l'occurrence d'une incroyable ouverture. Les Orientaux du concile se sont servis en effet librement de leur idiome dans leur rit propre. Il y a plus, le mercredi 19 janvier 1870, l'archevêque de Milan, Mgr Louis Nazari di Calabiana, a célébré devant les pères conciliaires la messe suivant le rit ambrosien. Le concile a voulu montrer aussi qu'il n'était pas ennemi de la science et s'y réfère même pour montrer que le *Credo* est ce que sont les principes dans les

sciences naturelles et que les canons des conciles sont des extensions du Symbole à l'instar des conclusions dans lesdites sciences naturelles. Les licences rituelles accordées par Rome aux Églises orientales uniates se sont maintenues jusqu'à nos jours¹⁰. Chacun peut assister par exemple à Saint-Julien-le-Pauvre (Paris) à la messe de rit melchite uniate où l'on communique sous les deux espèces, y compris les *infantes*, les bébés dans les bras de leurs parents. Les melchites ont une liturgie byzantine de langue arabe. Leur célébration dominicale est fort belle. Il est à remarquer que la communion aux bébés sous les deux espèces, miette de pain trempée dans le vin, est prohibée depuis fort longtemps dans notre Église latine. Jean-Paul II, dans la ligne de ses prédécesseurs, déclarait en mars 1988 à propos des églises orientales : « Les chrétiens de ces églises doivent hâter leur marche vers l'unité [...] qui n'exclut pas la pluralité des formes et l'autonomie disciplinaire que les Églises orientales possèdent depuis les temps apostoliques. » Avant lui, Pie XII en 1944 (*Orientalis ecclesiae decus*) avait écrit dans son encyclique : « Il est nécessaire que tous et chacun des peuples de rit oriental en tout ce qui dépend de leur histoire particulière, de leur propre génie et caractère, jouissent d'une légitime liberté [...], que tous soient certains et convaincus que jamais ils ne seront forcés d'échanger leurs légitimes rites propres et leurs antiques institutions contre les institutions et les rites latins. Au XVII^e siècle, un pape (Paul V en 1615) avait autorisé les Chinois à dire la messe dans leur langue mais l'autorisation ne leur était jamais parvenue et plus tard fut retirée (Benoît XV en 1631). Au contraire, Pie XI donnera la même autorisation aux Estoniens (vers 1929). La bonne volonté est évidente mais cette tendance était encore fortement contrecarrée à la fin du XIX^e siècle, en pleine période d'extension des missions. Il est intéressant de suivre la liturgie dans les pays de mission aux différentes époques ; il apparaît que jusqu'à une période récente, elle restait très proche de celle de la messe romaine européenne, ce qui n'était pas sans poser des problèmes jusque dans l'ordre pratique : vin de messe chez les esquimaux par exemple, pain dans les pays de civilisation du riz et bien d'autres ! Une synthèse sur la liturgie des messes de mission reste à faire. En tout cas, au temps de Vatican I, Rome ne semble pas avoir eu toute l'ouverture désirable. Alors, la messe est un tout sacré et les écarts connus ont été blâmés.

C'est néanmoins au cours de cette période très conservatrice que l'Église se penche davantage encore sur les liturgies orientales schismatiques et sur l'esprit qui les anime. Des études approfondies de ces rites ont permis de mieux les comprendre et d'en estimer avec plus d'équité le fond et la forme ; de relativiser aussi la valeur de la messe latine figée dans certains préjugés ou du fait de l'Histoire. La messe de Paul VI, après Vatican II, bénéficiera de ces études savantes de moines, de prêtres séculiers, ou de laïcs (*cf.* ch. 10, § 8),

mais malheureusement ne saura pas transposer dans son office nouveau les splendeurs attractives des rites orthodoxes d'Orient.

5. *Parachèvement de la restauration catholique. Église « culturelle » plus qu' « apostolique ». Pie X. Messe-sacrifice et rigueur liturgique. Triomphe de la messe de Pie V garante d'unité.*

La restauration catholique qui avait péniblement débuté vers les années 1820 s'est parachevée sous le pontificat de Pie X (1903-1914). Ce pape, canonisé en 1954, très actif, protesta « véhémentement » contre la loi de séparation de l'Église et de l'État. Il condamna avec énergie les tendances de la démocratie chrétienne du Sillon ; mais aussi de l'Action française royaliste de Maurras, mise à l'Index dès 1914, condamnée en 1926. Il favorisa avant même d'être pape, alors qu'il n'était que le cardinal Sarto, Solesmes et la rénovation du rit et du chant grégoriens. Il développa les études bibliques à Rome pour s'opposer efficacement aux tendances nouvelles, se dressa contre les modernistes et les condamna sévèrement (1908). Pourtant Pie X, curieusement, fut au départ d'une évolution qui devait conduire à Vatican II et à la transformation de la liturgie. En effet, dans le désir de parfaire la majesté du culte par la musique religieuse qui remettait en honneur le chant grégorien et ainsi relevait le rit lui-même (*motu proprio* du 22 novembre 1903) et pour rehausser l'éclat des fêtes du culte, Pie X en était venu à souhaiter et à faire appel à la participation des fidèles. Par ailleurs, l'étude approfondie de la primitive Église l'avait convaincu qu'il convenait de replacer la communion des fidèles à sa place ancienne dans la messe. Malgré l'influence janséniste encore très forte avant la Première Guerre mondiale, il avait encouragé les fidèles à la pratique de la communion fréquente et même quotidienne (1905)¹¹. Jusqu'alors, l'Église préférait, pour le bon ordre du déroulement de l'office, placer la communion des fidèles soit avant ou mieux, après la messe. Les exceptions depuis le XVIII^e siècle étaient assez rares. Quant à la communion individuelle, les fidèles se contentaient le plus souvent de la communion à Pâques, une fois l'an. Le retour à l'esprit ancien et, par voie de conséquence, le retour des membres de la communauté dans le vif de la messe, leur participation, prônée désormais officiellement par la papauté, étaient rendus d'autant plus aisés que l'emploi des missels à traduction fidèle et complète permettant de suivre la messe de plus près était maintenant tout à fait licite. On rompait sur ce dernier point avec une tradition par trop révérencielle des textes sacrés qu'observait encore dom Guéranger suivant les recommandations antérieures de l'Église¹². C'était un renversement complet de tendance. Il n'y paraît guère encore au sein des paroisses dans les deux premières décennies du XX^e siècle.

La stricte observance des règles du culte dans l'Église de Pie X était aussi une manière de maintenir la dignité de la sainte messe contre les entreprises délétères du temps. A tous, elle devait paraître et paraissait immortelle dans sa liturgie, intangible. Dans son décorum, critiqué par certains mais qui ne manquait pas de grandeur, dans le caractère sacré de tout ce qui touchait à la messe, prêtres d'abord mais aussi objets du culte¹³, elle s'enveloppait d'une aura dont le sanctuaire, lieu du mystère, était rempli. La séparation entre le prêtre célébrant et les fidèles était la règle depuis près d'un millénaire. Le culte d'adoration était prédominant et à peu près le seul permis aux fidèles, tout à la contemplation et à la prière, tandis que le prêtre accomplissait en leur nom le Saint Sacrifice; à voix basse dans sa partie essentielle. L'Église n'est plus comme primitivement la communauté, l'*ecclesia*, mais plutôt le lieu du sanctuaire de Dieu qui y réside et du sacrifice qu'y offre le prêtre. Le prêtre doit se tenir à distance; on lui a même reproché d'aller trop vers le peuple. Il est promu serviteur de Dieu par le sacrement de l'ordre. Dieu, et lui seul, doit être l'objectif de tout chrétien et d'abord du prêtre consacré. C'est le point extrême de la doctrine qui n'exclut pas pour autant l'apostolat et l'accomplissement du devoir de charité. La messe doit être l'activité fondamentale du prêtre. Il est formé soigneusement pour cela. Le séminaire lui inculque le dogme catholique et la théologie morale de Tanqueray qu'il sait encore lire en latin¹⁴. Les cours sont austères mais souvent de grande qualité. Devenu pauvre, le prêtre est meilleur moralement et intellectuellement qu'autrefois. Il lui faut plus que jamais avoir la vocation. Au séminaire, on consent désormais à le mettre au fait des grands courants de pensée et on écarte moins les philosophes dangereux pour mieux le mettre en garde, lui et ceux qui lui seront confiés. On l'arme contre les différentes formes de protestantisme, les francs-maçons, et on l'initie davantage dans la Bible à l'Ancien Testament dont on ne lui cache plus les problèmes qui ne sont pas tous linguistiques. L'histoire de l'Église et des conciles lui est ouverte davantage et plus scientifiquement. Toutefois, on se méfie toujours de la libre discussion mais il y a progrès sensible. Le jeune diacre puis le prêtre est plus apte, théoriquement, à aborder la difficile vie en paroisse où il dispensera les sacrements et tous les dimanches dira deux messes (on dit biner) et les vêpres; tous les jours, il dira au moins une messe basse matinale. Il la sait par cœur pour le principal, la partie constante. Il consacre par les paroles immuables du rit grégorien (*cf. doc. 9 B*).

Alors, l'élément cultuel l'emporte sur l'apostolique. Le prêtre dit la messe, célèbre « le Sacrifice rédempteur » renouvelé du sacrifice de la Croix, don de Dieu offert aux hommes et non par les hommes à Dieu. Le peuple est réduit, qu'on le veuille ou non, au rôle de spectateur par tout un mouvement de religion qui voyait en la messe une entité

d'une grandeur parfaite, mystérieuse, autorisant pieuse adoration, humbles requêtes d'impétrants soumis, mais qui doit être mise à l'abri de contacts impurs. La prise en considération des fidèles, leur participation active semble alors exclue. La liturgie de l'Église est un chef-d'œuvre accompli, édifice de l'Esprit-Saint, a-t-on dit. L'œuvre de l'homme au cours des siècles a par contre, selon d'autres, été complètement oubliée comme ses efforts pour adapter la liturgie à sa destination dans le temps ; mais cette critique, effet d'un constat, n'est encore que d'une minorité, souvent la même que celle qui dispute pour savoir si le sacrifice de la messe est le prolongement de celui de la Croix ou la reproduction fidèle de l'offrande du Christ, lors de la Cène, en son dernier repas. Le concile de Trente n'avait trouvé qu'une réponse, assez satisfaisante mais de compromis¹⁵.

Quoi qu'il en soit, l'Église répète au début du xx^e siècle comme au xix^e, au xviii^e, au xvii^e, au xvi^e, que « hors de l'Église, il n'y a pas de salut », qu'il n'y a qu'une voie de vérité et de vie. Sur ce point, catholiques et protestants sont d'accord ; l'Église catholique ne peut que souscrire à cette affirmation de Calvin : « Il n'est pas d'avènement à la vie à moins que l'Église ne nous conçoive dans ses entrailles, nous donne naissance, nous nourrisse à son sein et nous protège par sa tutelle et sa discipline [...]. Aucune rémission de nos péchés, ni salut ne peut être espéré en dehors de son giron. » Il ne s'agit évidemment pas de la même Église.

L'Église catholique du xix^e siècle ne saurait imaginer d'autre messe que celle de Pie V. Le missel romain s'impose partout¹⁶. C'est le triomphe de l'ultramontanisme et du principe d'autorité¹⁷. Les initiatives liturgiques des évêques se réduisent progressivement à néant, malgré quelques résistances. Au catéchisme, au sermon, au séminaire, on enseigne que la connaissance profonde ne peut être donnée par la Raison humaine mais seulement par la Révélation et la Tradition.

Pendant toute cette période, la messe est tout à fait conforme aux décrets du concile de Trente et parvenue au point optimum de la liturgie correspondante. Le culte bénéficie pleinement de l'introduction progressive des cérémonies que l'histoire de la liturgie nous raconte, de tout le symbolisme, accumulé par les âges, aussi bien des rites, des gestes, que des cierges, de l'encens, des images, des vêtements sacerdotaux sans oublier l'appui de la musique grégorienne. Ainsi le Sacrifice chrétien a pris la forme majestueuse et grandiose que nous lui connaissions. Les protestants, dans la froideur austère de leur culte, avaient commis une erreur de psychologie en méconnaissant le principe de la nécessité de l'expression extérieure pour toucher l'homme et en refusant l'émouvant et le suggestif qui permettent de pénétrer jusqu'à l'âme à travers le corps. C'est ce que voulait dire le canon VII du concile précité dans ces termes : « Si quelqu'un dit que les cérémonies, les vêtements et les signes

extérieurs dont l'Église catholique se sert dans la célébration des messes soient des excitants à l'impiété plutôt que des secours pour la piété, qu'il soit anathème!» Mais il y a un point sur lequel à première vue les protestants semblaient avoir frappé assez juste, c'était celui de la nécessité de la communion des fidèles pour l'intégrité de la célébration eucharistique. Pie X avait maintenant réintroduit dans la messe la communion des fidèles. Cela ne signifiait pas que les messes antérieures amputées de cet élément important du culte aient été illicites. En effet, pour l'Église d'alors, l'Eucharistie étant essentiellement un « sacrifice » et non (comme le pensaient les luthériens qui récusent l'idée de sacrifice) un sacrement offert par Dieu aux hommes, elle avait en soi une valeur propre. L'Église affirme que le sacrifice par lui-même est porteur de fruits à disposition de tous, que la messe est valide même si le prêtre est seul à communier mais que, évidemment, il est préférable que les fidèles ne communient pas seulement spirituellement mais physiquement. Elle continue aussi à penser que ces fruits peuvent se porter sur les vivants et les morts. De là, tant de messes dites « à leurs intentions ». Leur nombre reste grand mais a diminué singulièrement dans les dernières décennies du xx^e siècle.

Ont diminué aussi, en pourcentage, par rapport à l'augmentation de la population, ces messes de mariage et de sépulture qui attirent les foules depuis toujours par sympathie et par curiosité et dont les liturgies, variables selon les époques, sont adaptées à leur objet. La diminution du nombre de ces messes s'explique, dans le mouvement de déchristianisation de la société, par l'augmentation des mariages et des enterrements civils, soit que les gens a-religieux ne tiennent pas à des cérémonies religieuses soit que l'Église s'oppose pour des raisons de fond (divorcés, etc.) à marier ou à enterrer religieusement, ce qui est de plus en plus rare pour le cas des obsèques. Les messes qui accompagnent généralement le rite du mariage ou des obsèques ont une liturgie originale, remarquable par exemple dans la bénédiction nuptiale¹⁸. La cérémonie des obsèques comprend le plus souvent une messe particulière et l'absoute émouvante du « serviteur » défunt. Le prêtre demande qu'il ne soit pas condamné pour ses défaillances, chante le *Libera me, Domine* puis dit le *Kyrie* et en faisant par deux fois le tour du cercueil qu'il asperge d'eau bénite, prononce le *Pater noster* que tous continuent à voix basse. D'autres offices ont une liturgie spéciale, notamment pendant la semaine sainte (temps de la Passion) dans laquelle on retrouve des survivances des plus anciens rites de la messe. Des spécialistes s'y attardent justement.

Il serait intéressant de donner un tableau d'ensemble de la messe grégorienne dans les différents pays catholiques, au moins d'Europe à défaut de mieux, pour la période considérée et de marquer les différences. Elles seraient assez rares par rapport à la partie stable commune, mais instructives. Ce travail de synthèse et de détail a été

rendu trop difficile du fait de la fermeture des frontières et de l'état de guerre. Les archives ne sont pas toujours accessibles. Mais le Français voyageant à l'étranger et ne sachant généralement pas la langue du pays se sentait un peu chez lui à la messe catholique. Où qu'il aille, elle était la même : à Varsovie comme à Paris, à Madrid comme à Rio de Janeiro, à New York comme à Rajahmundry. Il n'était gêné que pendant le sermon, obligatoirement prononcé dans la langue locale. Ce sentiment était commun à tout catholique, quelle que soit sa couleur, jusqu'à Vatican II. Ce n'est plus le cas actuellement.

6. *Rupture progressive de la stabilité du culte grégorien. Tendances progressiste et œcuménique. L'américanisme. Aspects de la messe : messe spectacle, messe ouvrière (la reconquête ouvrière), messes dialoguées. Premier retour à la participation.*

Cette stabilité du culte grégorien va être attaquée au début du xx^e siècle par une vague de fond qui vient des profondeurs du passé et qui atteindra de plein fouet le Vatican après 1960. Elle a débuté en surface vers 1909, en Belgique, quand, au congrès catholique de Malines, dom Lambert Beauduin, moine du Mont-César, fit des propositions qui devaient devenir la base du renouveau liturgique. Les études se multiplièrent dans les monastères et en dehors sur les *Questions liturgiques et paroissiales*, titre même de la revue de dom Beauduin. L'influence des abbayes européennes, notamment de Maria Laach en Allemagne, de Klosterneuburg en Autriche, a été considérable. De puissantes personnalités, dom Herwegen, dom Casel, contribuèrent à l'évolution. Des titres sortent alors de l'ombre, par exemple *l'Esprit de la liturgie* de Guardini. Il y a tout un apostolat liturgique d'une jeunesse convaincue et cultivée, parmi laquelle des noms deviendront illustres comme ceux de Heinrich Bruning, le futur chancelier de la République de Weimar et de Robert Schuman, le père de l'Europe, que l'on trouve réunis pour la semaine sainte en 1913 à Maria Laach. Tout annonçait l'approche de réformes profondes, auxquelles poussait un clan progressiste dynamique, issu du mouvement moderniste mais aussi des mouvements catholiques ouvriers et de jeunesse. Le clergé de base est peu à peu gagné. Il sent la nécessité de sortir la liturgie, qu'il juge inadaptée, d'une certaine sclérose qui fait obstacle à la reconquête des « masses » dans les pays industriels¹⁹. Cette reconquête lui apparaît plus importante que de disputer de questions théologiques et de s'attarder dans des controverses interminables entre Églises chrétiennes adverses. Il convient au contraire, pense-t-on, de se rapprocher. Ce rapprochement est souhaité aussi par le mouvement œcuméniste en voie de développe-

ment. Ce dernier est prêt, dans une perspective d'entente, à d'importantes concessions culturelles, ce qui explique certains dépassements liturgiques dangereux dans la période post-conciliaire de Vatican II. Pour l'heure, ce mouvement renforce tous ceux qui, clercs ou laïcs, appellent de leurs vœux une Église militante plus efficace. La France, de plus en plus déchristianisée, est devenue suivant le titre d'un livre célèbre « pays de mission », comme les pays d'outre-mer que l'on évangélise²⁰. La guerre de 1914-1918, cette nouvelle et tragique discorde en pays chrétiens après les luttes inexpiables du passé, a paru absurde. La division des chrétiens cesse d'être un problème de théologie, elle est un scandale de la conscience catholique. Les malheurs de cette « dernière » guerre poussent à la paix, à la réconciliation, au succès de leurs idéologies. La tendance œcuménique a bénéficié des changements de points de vue d'une société bouleversée par les brassages sociaux dus aux hostilités mais espérant encore dans l'homme. On espère que le rapprochement de tous les chrétiens, sans distinction d'Églises, permettra de répandre « ensemble » l'Évangile et ses leçons pour un monde meilleur. C'est le vœu de l'après-guerre. Dans les années 1920, dom Beauduin insiste pour l'adaptation de la liturgie aux besoins impérieux de l'union des Églises. Il y voit un moyen de rapprochement. Les Dominicains travailleront dans le même sens et bientôt tous les ordres religieux d'Occident seront plus ou moins submergés par les idées nouvelles dont beaucoup ont leur origine en pays germaniques. Le mouvement de contestation et de réforme s'accroîtra à mesure que le xx^e siècle avancera vers son terme. C'est à qui galopera le plus vite, dans une concurrence effrénée, en avant-garde. Les Franciscains comme les Dominicains, leurs rivaux depuis le Moyen Âge, penchent vers des thèses progressistes qui apparaissent ici ou là, dans leur ordre ou ailleurs, dont ils se nourrissent et qu'ils propagent dans leurs sermons. Les Jésuites, rivaux des Dominicains, ne voulant pas être en reste, après la Seconde Guerre mondiale, prennent hardiment la tête du nouveau combat. Ils critiquent paisiblement les lenteurs ou les directives de l'Église romaine jusque dans leur estimée revue, *les Études*²¹. Les Dominicains constatent de leur côté le succès de leur intéressante publication *la Vie intellectuelle* et son impact sur l'opinion. Les Bénédictins, savants, pondérés, mais partagés, approuvent avec modération le zèle de dom Beauduin et de ses émules. Ils déplorent sa condamnation mais elle n'empêchera pas ce dernier de travailler de concert avec les plus avancés des Dominicains : Chenu, Roguet, Congar, tous favorables à une mutation drastique de la messe. Ce parti du mouvement secoue l'Église, la vieille dame dévote à robe longue, et contribue à l'abandon de bien des sacro-saintes habitudes liturgiques. La dévotion populaire est dépréciée, seule compte désormais l'action militante.

L'américanisme aura aussi un effet non négligeable sur la liturgie

traditionnelle. L'américanisme est une attitude, parmi d'autres, condamnée en 1899 par le pape Léon XIII, de la dynamique, jeune et prospère Église des USA. Comme autrefois les jansénistes, ceux qui se sont sentis visés ont prétendu que leur doctrine n'était qu'une « hérésie fantôme », une pratique pragmatique d'action, une ouverture au monde pour favoriser l'évangélisation ; précisément ce que demanderont les catholiques progressistes européens. La recherche de l'efficacité par le rejet des vertus passives au profit des vertus actives conduit à modifier le culte jugé par trop moyenâgeux, peu captivant, insuffisamment attractif. Chaque chrétien doit être un militant, en prendre conscience et agir en conséquence. L'américanisme s'apparente au modernisme auquel les progrès de la science dans tous les domaines donnent une vigueur nouvelle. Il prône l'adaptation bouleversante de l'Église et des dogmes à la mentalité moderne²². Pie X et Léon XIII avaient déjà condamné ces « erreurs » qui consistaient à subordonner tout à l'activité et à négliger prière ou pénitence. Les forces modernistes ont survécu aux condamnations. L'opposition bien connue de la Curie romaine et des cardinaux traditionalistes les contient de moins en moins. L'influence de ces derniers décline depuis l'effondrement des trônes européens et, en France, la condamnation des royalistes d'Action française dans la période de l'entre-deux-guerres. Considérant avec le recul cette période d'agitation des années 20 à 50, l'archevêque de Lyon, Mgr Decourtray, estimait que les résultats n'avaient pas répondu aux espoirs et que l'échec a été plus spectaculaire que les réussites²³. Pour d'autres, cette période est l'âge d'or et de renouveau de l'Église. Ce qu'il y a de sûr est que ce fut une époque de reconstruction des églises détruites par la guerre et aussi d'édification d'églises nouvelles en particulier, dans la région parisienne, celle des fameux Chantiers du cardinal²⁴, Mgr Verdier. Il ne fallait pas priver la classe ouvrière, perdue dans les périphéries des grandes villes, de la présence du clocher catholique, déjà réconfortante en soi. Il fallait aller au peuple, qu'il retrouve sur place ce qu'il avait perdu : la foi et la messe. Un clergé de choc va essayer de faire ses preuves de réévangélisation sur un terrain neuf où il pourra essayer ses idées neuves. Passé le temps des rites traditionnels, au moins ils seront gauchis pour les besoins de la cause et le chant vernaculaire, là plus qu'ailleurs encore, va dans l'office reprendre toute la place perdue depuis des décennies et davantage. Les mélodies vont être calquées sur des airs populaires mais l'on n'osera pas trop encore introduire le disque dans la messe ; le chant collectif est préférable, il est au long de l'office une participation véritable et, de plus, séduisante. Dans toutes les régions où l'industrie s'accompagne d'une main-d'œuvre déchristianisée et cosmopolite se précipitent, avec tout un programme, les enthousiasmes militants. C'est aussi le beau temps des patronages paroissiaux. Finie l'ère du chrétien confit en dévotion. Il est tout juste bon

pour des églises provinciales, rurales surtout. Elle est finie aussi, cette ère, dans les églises des beaux quartiers bourgeois. Les hommes, croyants ou incroyants, viennent à l'église pour accompagner leur épouse et pour donner le bon exemple à leurs enfants, par convenue sociale dans la plupart des cas. Ils assistent impassibles au déroulement de la cérémonie, se lèvent, s'assoient, ne s'agenouillent pas pour ne point gêner le pli de leur pantalon ; les femmes et les enfants, plus endimanchés encore que les hommes, suivent la messe, le livre ouvert à la main. Tous jouissent des sons harmonieux de l'orgue et des chants, grégoriens ou non. Dans les villes, la musique d'église est assez fréquemment de qualité, les chorales bien exercées du fait qu'elles répètent chaque dimanche au cours de l'office les parties qui traditionnellement leur reviennent et les cantiques d'usage. Les jours de fête, dans les paroisses riches, on fait appel à des voix en renom. Huysmans s'est plaint de ces voix d'artistes aux « éclats débraillés »²⁵. Les messes sont trop souvent de fait des messes-spectacles. La Congrégation des Rites a dû intervenir à plusieurs reprises. Messes mondaines, esthétiques mais peu religieuses, qu'elles soient grand-messes ou messes élégantes de 11 heures ou midi. Les messes du soir ne seront d'abord autorisées qu'en temps de guerre. D'une façon générale, la participation directe des fidèles à la messe basse ou à la messe chantée est faible et la remarque de l'évêque de Lille en 1920 est justifiée : « Trop souvent l'assistance n'est que la juxtaposition des fidèles et du prêtre. »

C'est vrai en France, ce l'est moins dans les pays germaniques. L'Allemagne la première a donné l'exemple du changement par la messe dialoguée. Là, la participation des fidèles est apparemment complète. Elle avait été rendue possible par la généralisation de missels traduits en milliers²⁶ d'exemplaires, traduction fidèle, d'un côté le texte latin, de l'autre sa traduction. L'expérience de la grand-messe en allemand ne sera vraiment agréée qu'en 1944. La messe dialoguée est sous la direction et le contrôle des évêques. Elle sera même encouragée par les papes Pie XI et Pie XII mais ils la réglementeront. La messe dialoguée, *missa lecta*, avait un inconvénient, le rôle du prêtre s'estompait. Après le silence des fidèles, c'était le risque du silence du prêtre qui officiait à voix basse. De là la préférence pour la *missa cantata* ; alors le prêtre entonne ou chante à l'autel en premier rang. L'exemple allemand fut suivi un peu partout et d'abord dans les messes réservées à la jeunesse, aux scouts notamment. Dans les messes dialoguées mêlées de chants, les fidèles reprenaient la place du chœur, surtout ils reprenaient conscience d'appartenir à une communauté unie.

7. *Papauté favorable aux aménagements contrôlés. Méfiance à l'égard des réformes d'ensemble. Tendance au mouvement et à l'adaptation de la messe.*

Ce serait une erreur de croire que la papauté ait été opposée à tout changement, mais elle préfère des modifications de détail aux réformes d'ensemble et l'essentiel est que ce soit à son initiative et sous la surveillance de son magistère. Elle n'est plus hostile par principe à la participation des fidèles. Déjà Pie X, pour la beauté du culte et du chant grégoriens, y avait fait appel. La réintroduction dans l'office de la communion, de surcroît fréquente, accentua cette participation mais Pie X n'avait pas vu si loin ; il cherchait seulement le bienfait immédiat des âmes. Toutefois, en 1911, il avait amélioré le texte de la messe comme du bréviaire. Pie XI avait encouragé des expériences comme celles d'Allemagne mais son principe était aussi : *Non nova sed nove*. Pas de nouveauté mais se comporter par rapport à l'ancien de façon nouvelle. Pie XII avait montré aussi son intérêt pour des adaptations, des corrections de textes, et dans son encyclique *Mediator Dei* (1947) il appuie une renaissance de la liturgie qui en vivifie les idées fondamentales ; mais, dans la même encyclique, à la venue d'excès qu'il réproouve, il met en garde contre « l'audace de ceux qui introduisent de nouvelles coutumes liturgiques ou font revivre des rites périmés [...] de sorte que ce serait sortir de la voie droite de vouloir rendre à l'autel sa forme primitive de table, de vouloir supprimer radicalement des couleurs liturgiques [allusion au noir], d'exclure des temples les images saintes et les statues ». Pie XII, se souvenant des hérésies, du protestantisme, rejette « la malsaine passion des choses anciennes », autrement dit l'archaïsme qui s'affirme sous le prétexte de remonter aux sources, à l'Église primitive évangélique. Il ne trouve « ni sage ni louable que de tout ramener en toute manière à l'Antiquité ». Il réagit contre le retour d'une tendance hostile au luxe de l'église et au décorum des offices, tendance qui prendra encore plus d'ampleur par la suite. Jean XXIII lui-même, partisan d'un grand bond en avant de la liturgie, se montrera plus conservateur qu'on ne l'imagine²⁷. Si l'on considère les décennies qui précèdent Vatican II, on constate que dans l'Église et dans sa prédication les tendances sociales et même socialisantes prennent le pas sur le conservatisme traditionnel. L'Église pourvue d'un clergé de qualité jouit d'un certain respect depuis les deux guerres mondiales. Aux yeux de l'opinion, le catholicisme c'est toujours la messe. Au temps du ministère Combes et des fiches secrètes du général André, il était porté en face du nom du fonctionnaire non pas « catholique » mais « va à la messe »²⁸.

Le rit grégorien avec sa messe s'était étendu au monde entier par

les missions catholiques. D'origine européenne et latine, il ne sembla plus adapté à toutes les civilisations. De là des idées de réforme plus ou moins exprimées par les missionnaires, en Chine particulièrement, notamment par les Jésuites, ailleurs aussi. En Europe, les idées de changement s'enhardissaient, malgré de sérieux coups de frein du Vatican, surtout du fait de jeunes clercs qui n'étaient pas les seuls à juger le rit archaïque. Elles progressaient jusque dans le voisinage de la papauté. Pie XII reconnaissait lui-même dans une déclaration de 1944 : « La Tradition signifie aussi une marche en avant. » La décolonisation accentuera encore la tendance.

8. *Vatican II. Triomphe de la tendance libérale. Messe de Paul VI. Son adaptation au temps et à la pastorale. Messe-communion.*

Vatican II (*cf.* supplément) répondra avec hésitation d'abord puis avec hardiesse à ce désir d'évolution. Il fut un concile œcuménique, pour la première fois à forte participation de représentants d'Afrique, d'Amérique, d'Asie; pour la première fois aussi, les cardinaux italiens étaient minoritaires : deux cents sur sept cent quarante-quatre. Il fut réuni par Jean XXIII le 11 octobre 1962. Y assistaient non seulement des clercs mais aussi des laïcs et une centaine d'observateurs non catholiques. Le concile fut convoqué dans un désir d'*aggiornamento*, « d'ouverture au monde », de rapprochement entre toutes les Églises chrétiennes et avec le judaïsme, et même avec l'Islam et les athées. Paul VI, après Jean XXIII, y joua un rôle considérable. Le concile prit fin le 8 décembre 1966 dans l'euphorie générale, comme le concile de Trente.

Ce concile est très différent de Vatican I : décentralisateur, cherchant à atténuer une compréhension unilatérale du primat de l'évêque de Rome, il redonna à l'évêque local toute son autorité dans le cadre de la collégialité nationale, notamment en matière de culte. Il chercha à éviter le caporalisme que clergé et fidèles reprochaient sourdement à la hiérarchie romaine. Il se montra libéral, en somme. Par opposition à l'esprit « jacobin » de Vatican I, il serait plutôt « girondin » à nos yeux de Français. Alors triomphe ce mouvement centrifuge, régionaliste, caractéristique de tous les pouvoirs en cette fin de siècle. L'Église qui s'ouvre au monde suit en cela son temps jusque dans son laxisme et en subit l'influence. Le modernisme combattu au siècle précédent semble l'emporter. Le changement se répercute dans l'organisation du culte, bouleversé dans sa liturgie par la constitution conciliaire du 4 décembre 1963, votée non sans traverses, finalement par 2 147 *placet* contre 4 *non placet*²⁹. Malgré la rigueur exercée sur la liturgie après Vatican I, bien des fioritures s'étaient introduites et des usages désuets se maintenaient. Vatica-

n II essaya d'épurer, d'atteindre une simplicité plus évangélique, plus proche du « peuple de Dieu ». L'évolution n'apparaît pas nettement tout d'abord dans son ampleur. Le concile a ordonné que rit et rites soient rétablis « selon l'ancienne norme des pères », reprenant les termes de Pie V en 1670, toutefois avec un esprit différent, de nature moins didactique, moins dogmatique et plus pastorale. C'est un retour aux sources mais en se référant aux mêmes sources archéologiques que précédemment, sous l'effet d'une double tendance : d'une part « rétro » avec le désir de retour à la simplicité évangélique, d'autre part « progressiste » avec la volonté d'adaptation au siècle. Cependant l'Église a gardé, dans les textes, la ligne traditionnelle, jusque dans cette affirmation en latin : *Linguae latinae usus, salve particulari jure in ritibus latinis servitur.* (L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins³⁰.) Toutefois, le concile ajoutait que la langue du pays pourra aussi être utilisée « soit dans la messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la liturgie, l'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile au peuple³¹ ». C'est l'exception par rapport à la règle mais elle s'y est substituée³².

Pour qui veut bien se référer aux textes de Vatican II, il apparaît que nulle part la création d'une nouvelle messe n'a été formellement prévue ni que la messe de rit grégorien ait été condamnée. L'article 4 de la constitution de la liturgie stipule simplement au sujet de la messe que « l'Église considère comme égaux en droit tous les rites légitimement reconnus et qu'elle veut à l'avenir les conserver et les favoriser de toutes manières ». Ce qui est fort libéral et aller bien au-delà des tolérances antérieurement confirmées. Les pères, pendant toute la durée du concile, ont célébré, comme leurs prédécesseurs de Vatican I, la messe traditionnelle en suivant leur rit propre. Il a paru à certains (un grand nombre) par une interprétation extensive des « intentions » du Concile et dans sa « vision historique du salut » nécessaire « pour ramener au bercail les quatre-vingt-dix-neuf brebis égarées », dans l'« intérêt du salut des âmes et de la parousie », pour favoriser aussi l'œcuménisme, de réformer tout le culte traditionnel. C'était en somme une application du vieil adage théologique : « La foi est faite pour les hommes. » Donc la liturgie, expression de la foi, aussi.

La promulgation par Paul VI du *Missale romanum* (3 avril 1969) publié le 26 mars 1970 établit un nouvel *ordo missae* après une assez longue période expérimentale. Il marque l'abolition de fait du missel tridentin et donc la remise en cause de tout le rit grégorien. La règle est désormais le missel paulien. Le rit grégorien proprement dit se trouve ainsi au mieux, s'il n'est pas prohibé, dans la situation du rit ambrosien après le concile de Trente : une exception. Le nouveau missel sollicite plus que le précédent la participation à haute voix des fidèles, dans leur langue nationale comme est dit l'office. Ainsi

l'Église espère retenir davantage une jeunesse qui, dégagée des humanités d'antan, s'ennuyait au latin moyenâgeux du culte. Mais le concile, toujours sensible à la valeur mystique et esthétique de la prière chantée grégorienne, avait souhaité qu'elle soit conservée. L'article 54 qui concerne la liturgie stipulait de veiller à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble « en langue latine les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent ». Vœu pieux ; là aussi, on constate un déphasage entre les textes et la pratique. Dans le nouveau missel romain, Paul VI se montre au demeurant aussi impératif dans la forme que Pie V ; il déclare le missel « ferme pour maintenant et l'avenir nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques données par nos prédécesseurs » ; ce qui prohibe en fait, dès novembre 1969, la messe de Pie V, obligatoire depuis des siècles... Sur ce point même, Paul VI a été moins libéral que Pie V qui avait accordé quelques exceptions en faveur des rites dont l'ancienneté excédait deux siècles, moyennant quelques ajustements, et plus sévère que Vatican II qui s'était très largement ouvert à la diversité des rites. Le concile avait prévu le *consilium*, organisme romain, et ses *Instruktionen* pour la bonne application des décisions conciliaires, et, dans chaque pays, les conférences épiscopales pour leur exécution adaptée, pour leur traduction locale.

9. *Différences entre les cultes de rites paulien et grégorien. Les nouvelles orientations du culte. Différences de forme et de fond. Rapprochements avec les églises protestantes et orthodoxes dans le domaine liturgique.*

Si l'on cherche à comparer la messe de Paul VI à celle de Pie V, on constate des différences importantes de forme et, à y regarder de plus près, aussi de fond. Dans la partie essentielle du sacrifice de la messe, les variations de texte sont réduites. Les principales modifications apparaissent dans la formulation de la consécration du vin, désormais identique à celle du pain, et dans la disparition de la glose *mysterium fidei* (mystère de foi), placée ailleurs dans le nouveau rit. La réforme la plus spectaculaire est dans la disparition du latin et dans l'emploi, tout au long de l'office, de la langue nationale, à l'exception de quelques mots hébreux traditionnels : *amen*, *alleluia*, *hosanna*... Autre réforme remarquable : tout l'office est dit à haute voix, y compris le canon et les paroles de la consécration. Il y a partage du rite dans le cas de la concélébration maintenant ressuscitée. De plus, le prêtre laisse souvent, dans la pratique, participer les fidèles à la partie réservée, par exemple à la doxologie « Par Lui, avec Lui et en Lui... » et même aux paroles de la consécration... ce qui n'est pas licite (*abusus missae* !). Les préfaces sont plus qu'autrefois différentes de la préface commune de plus en plus rare, mais cela n'est pas

nouveau dans l'Église. Ce qui l'est, autre abus, est d'ajouter de son cru. L'offertoire, honni de Luther, a été laminé mais il n'avait jamais été accepté vraiment par Rome. On trouve les plus grosses transformations de forme dans la partie anciennement appelée messe des catéchumènes ou avant-messe. Bon nombre de prières ont été sabrées. L'épuration est de fait plus importante que celle réalisée au concile de Trente. *Confiteor* et *Kyrie*, abrégés, sont en place mais au choix, tantôt l'un, tantôt l'autre, au gré du célébrant³³, le plus souvent, comme le *Gloria*, dénaturés et parfois méconnaissables. Le *Gloria* est fréquemment, comme au Moyen Âge, truffé de tropes, de gloses, ce n'est plus le texte de Paul VI ; seul parfois le mot gloire apparaît, qu'il soit dit ou chanté. Le tout avec l'accord de l'évêque qui tolère ou consent suivant son droit liturgique reconnu au concile. Le *Gloria* comme le *Kyrie* et le *Credo* ont été rendus au « peuple de Dieu ». Autre innovation : l'avant-messe est appelée désormais liturgie de la Parole et le célébrant en use *ad libitum*, semble-t-il par accord tacite. Cela ne va pas sans vain verbiage, il en est de même dans l'homélie. Ce mot remplace celui de sermon ; on ne sermonne plus, en effet. De même les mots de célébration ou d'Eucharistie ont remplacé celui de messe. Depuis longtemps, le prêtre ne bénissait plus après le sermon mais l'usage durait de commencer, dans le rit grégorien, ce petit discours par un signe de croix, du moins dans de nombreuses paroisses rurales plus conservatrices. Cette pratique n'a pas été rétablie. Lacordaire avait été un des premiers à l'abandonner. La liturgie post-conciliaire n'a pas rétabli non plus la bénédiction après sermon ; elle est avare de bénédictions et en a supprimé tout au long de la messe tant qu'elle a pu. Elle a supprimé aussi le dernier évangile, celui de Jean tant prisé autrefois, mais remis en usage le baiser de paix³⁴.

La nouvelle messe donne l'impression de privilégier, dans son exécution actuelle, la liturgie de la Parole³⁵, la catéchèse, et, plus que l'idée de sacrifice divin, l'oblation de l'assemblée. Elle évoque le mémorial de la Cène, le sacrement de communion de l'assemblée au Christ, à la manière luthérienne, de ce Luther tant accablé au concile de Trente et dont les théologiens, tel le père Congar, font maintenant le plus grand éloge³⁶. Satisfaction d'outre-tombe, l'offertoire exécuté de Luther a quasi disparu de la nouvelle messe, victime de la refonte récente de la liturgie. Les innovations de la messe de Paul VI sont en fait des résurrections ; peu sont directement d'inspiration protestante si l'on excepte quelques textes et la place donnée désormais à la Parole et aux Écritures. Une des plus caractéristiques des tendances nouvelles est la prière universelle. Préparée généralement avec soin par la commission paroissiale, elle traite de l'actualité conformément à l'Évangile du jour. L'office nouveau est ainsi un culte de participation active des fidèles dans l'esprit sinon, pour des raisons particulières, dans la pratique. (Cf. *infra* § 12 et 15 et note 49, ch. 8,

§ 10.) Le rajeunissement de l'office est indéniable. La messe, lorsque le texte de Paul VI est respecté, ne manque pas de vie et de beauté mais elle souffre dans la forme d'un excès d'animation et d'absence de silence, de ce silence propre à tout acte religieux. La méditation est quasi impossible, tout au plus quelques minutes de réflexion après l'homélie; la prière individuelle et la contemplation d'adoration, fondement du culte ancien, sont rendues difficiles³⁷.

On peut regretter aussi en France et dans d'autres pays d'Occident la traduction défectueuse du missel romain qui sert de base au nouvel office catholique, traduction volontairement ou involontairement infidèle mais qui garde le nom de missel romain. Il est permis de déplorer encore la nouvelle mise à l'écart systématique du chant grégorien ou néo-grégorien qui retenait à l'église les amis du beau chant religieux. On constate aussi, cela touche à la forme mais déjà au fond, la disparition dans la liturgie de la Parole des formules de purification et d'absolution, notamment dans le *Confiteor*. Pour ce qui est du fond, on remarque des rapprochements d'une part avec le protestantisme, sans doute par désir d'œcuménisme, d'autre part avec l'orthodoxie orientale. Les tendances de l'Église tridentine sont inversées; la messe est autrement orientée. L'idée protestante de communion, sacrement communautaire, l'emporte sur l'idée de sacrifice, la Cène sur la crucifixion rédemptrice, l'apostolat évangélique sur l'esprit d'adoration et de pénitence, le salut de l'humanité sur le salut individuel, serait-ce pour le chrétien et son clergé « au risque de se perdre ». La messe nouvelle n'en reste pas moins une vraie messe, quoi qu'on dise d'elle et de ses célébrants. L'évêque intégriste Mgr Lefebvre le reconnaissait quand il écrivait : « Ce nouvel *ordo missae*, jamais je ne dirai qu'il est hérétique, jamais je ne dirai que ce ne puisse être un sacrifice. » Car la messe ne dépend pas de l'orientation temporelle que lui imprime à un moment donné ou à un autre l'Église sujette aux influences humaines de l'époque et dont le grand tort, historiquement parlant, est de vouloir trop s'adapter à son temps... On l'a vu aux époques impériales : romaine et carolingienne, à l'époque féodale, à la Renaissance, aux XVII^e et XVIII^e siècles encore; on peut le voir de nos jours. L'Église ne se soumet que trop aux tentations du temps et, lorsqu'elle réagit, ses réactions sont alors mal comprises. Pour le rapprochement des Églises chrétiennes, l'Église catholique a fait un grand pas vers le protestantisme sans être vraiment payée de retour. Après des siècles de lutte, luthériens et calvinistes y ont vu plutôt une justification de leurs positions, notamment lors de la réforme de la messe. En matière de communion et de présence réelle, des théologiens catholiques soutiennent des thèses voisines de celles des luthériens. C'est une évolution fondamentale. La désacralisation du prêtre, souhaitée par le clergé, le rapproche du pasteur; c'est un fait dont l'abandon de la soutane, après la tonsure, n'est qu'un témoignage extérieur parmi d'autres³⁸.

Même l'*Institutio generalis* de 1969 qui présente la nouvelle « célébration de l'Eucharistie » de façon officielle a un fumet protestant. Elle sera néanmoins la brochure de base pour préparer le congrès eucharistique de Lourdes en 1981, bien qu'il y ait eu en 1970, devant la levée de boucliers de nombreux catholiques, une explication officielle romaine de l'*Explication*. La formulation des éclaircissements est ambiguë, c'est l'inconvénient de tout compromis. Tout le fond, et non plus seulement la forme, de la doctrine était en effet en cause (art. 7) : « La Cène du Seigneur ou messe est la syntaxe sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu, sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée locale de la Sainte Église la promesse du Christ : " Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. " » C'était non seulement préférer à la messe d'expression traditionnelle l'expression luthérienne de la Cène mais encore dire que la messe est essentiellement le rassemblement du peuple de Dieu et marquer la désacralisation du prêtre qui n'en est plus que le « président » ; c'est dire aussi que la Cène n'est que la célébration du mémorial du Seigneur et que la présence du Christ est le fait de l'assemblée et de la foi des croyants, comme on l'entend dans les temples. L'Église catholique semblait donc reconnaître la thèse de Luther et en partie celle de Calvin. Si l'offertoire, violemment attaqué jadis par le réformateur, a disparu sous sa forme traditionnelle, par contre des formules de l'office ont été reprises au culte protestant, comme la doxologie ajoutée au *Pater*³⁹ et l'obligation de dire l'office à haute voix, pourtant objet de l'anathème du concile de Trente. Il faut le reconnaître, ce renversement des prescriptions péremptoires d'antan avait de quoi désorienter et créer de l'embarras à Lourdes et ailleurs.

Le plus notable rapprochement de fond avec la doctrine de l'Église orthodoxe orientale semble être l'adoption, dans la messe de Paul VI, de l'épiclese. L'épiclese est cette prière eucharistique adressée à Dieu pour l'envoi de Son Esprit sur le pain et le vin au moment où le célébrant rapporte le récit de la Cène et avant de prononcer les paroles consécatoires. Cette invocation pour la transsubstantiation des espèces en le corps du Christ s'effectue par la seule puissance du Saint-Esprit selon la théologie orientale alors que, selon la doctrine latine classique, c'est le prêtre qui, conformément aux paroles du Christ lors de la Cène et en vertu du sacrement de l'ordre, a la mission sacrée d'être l'opérateur *in persona Christi* de la mutation sacrée lorsqu'il dit : « Ceci est mon corps⁴⁰. » La place de l'Esprit-Saint était réduite dans l'office catholique ; la liturgie romaine, en réintégrant l'épiclese dans les diverses versions du canon, à la suite de la réforme entreprise en 1963, lui a redonné toute son importance trinitaire. Une des formulations employées actuellement par le célébrant est concise : « Nous te supplions d'envoyer ton Esprit... »,

mais le rite nouveau enlève au prêtre un élément fondamental de son sacerdoce et le désacralise. Chez les orthodoxes, le prêtre parle au nom de la communauté et, pour que ses paroles aient une efficacité, il est nécessaire que par l'Esprit-Saint le Christ lui-même identifie les paroles prononcées par le prêtre et les siennes, l'Eucharistie actuelle et la Cène. Il en résulte une autre conception du sacerdoce⁴¹. La réduction des divergences doctrinales n'a pas suffi à réduire la méfiance de la hiérarchie orthodoxe, pas plus que les efforts œcuméniques catholiques n'avaient convaincu les protestants. Que pense l'opinion de cette évolution de la messe ? Elle est très partagée sur cette question ; mais elle est d'accord sur sa nécessité. Dès 1922, H. Mayer écrivait : « Jadis, la liturgie était une explication de la religion, elle était prédication et catéchèse ; nous sommes aujourd'hui dans la situation désagréable, inconfortable d'avoir à expliquer ce qui devrait expliquer tout le reste et d'avoir à susciter l'intérêt pour ce qui devrait enthousiasmer et captiver⁴² ! » De là, la réforme de la messe.

10. *Accueil à la réforme liturgique : accueil des clercs, de la hiérarchie romaine, des traditionalistes. La confusion (textes et comportements contradictoires).*

La réforme liturgique a été assez bien accueillie par la majorité des clercs, par les plus jeunes surtout. Elle est soutenue par des ordres religieux souvent directeurs de conscience (notamment les Jésuites) et volontiers d'avant-garde. Dans l'enthousiasme d'un renouveau pastoral qui se manifeste jusque dans le vocabulaire, certains clercs, en assez grand nombre aux USA, en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en France, ont abusé de rites nouveaux ; ces rites, parfois de formes africaines ou sud-américaines, admissibles dans les pays concernés, sont contraires au rit de l'Église romaine d'Occident et au génie latin, en tout cas très éloignés du rit grégorien proprement dit. L'évolution, l'aggiornamento, a été bien au-delà de l'abandon du latin et des formes traditionnelles. Les messes s'écartent volontiers même du missel de Paul VI. « Il y a eu des années, se souvient le cardinal Ratzinger, où les fidèles qui se préparaient à la messe se demandaient de quelle manière, ce jour-là, allait se déchaîner la créativité du célébrant. » En effet, dans la pratique du culte, s'est installée, au su ou à l'insu de la hiérarchie, une diversité aberrante, contraire à la lettre et à l'esprit du concile. Vatican II, avec un ton qui rappelle Vatican I et même le concile de Trente, en avertissement au clergé mais aussi aux États encore concordataires, avait prescrit : « Le gouvernement de la sainte liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église ; il appartient au siège apostolique et, dans les

règles du droit, à l'évêque. C'est pourquoi absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut de son propre chef ajouter, enlever, ou changer quoi que ce soit à la liturgie » (SC 22 — 1, 3). Devant la montée des abus et dans la perspective d'une remise en ordre, le cardinal Ratzinger conseille de revenir « à la lettre, aux documents, aux textes authentiques du concile pour en retrouver l'esprit⁴³ ». Ces textes en effet ne sont le plus souvent connus du clergé que par des commentaires partisans tant du côté des traditionalistes que du côté des progressistes. Les préjugés sont plus fanatiques que jamais.

Le nouveau rit de la messe ne fut pas élaboré sans résistances des plus hautes instances ecclésiastiques et son application expérimentale sans contestations. On le vit bien lors des réunions du Conseil liturgique du premier synode des évêques, tenu à Rome en 1967 : « Assez d'expériences, assez d'innovations », déclara le secrétaire d'État du pape, le cardinal Cicognani. « Assez de guitares », ajouta un autre. Les cardinaux hostiles à la nouvelle messe avaient délégué deux des leurs, Ottaviani et Bacci, pour présenter à Paul VI un *bref examen critique* déclarant notamment : « Le nouvel *ordo missae* s'éloigne de façon impressionnante dans l'ensemble comme dans le détail de la théologie catholique de la sainte messe. » Ils étaient de ceux qui avaient été particulièrement choqués par les hardiesses doctrinales de la présentation du nouvel office dans l'*Institutio generalis*. Une démonstration de cette messe en gestation qui devait remplacer celle du rit tridentin avait eu lieu à la chapelle Sixtine et fait l'objet de nombreuses réticences mais le principe en avait été adopté par cent trente-trois voix contre quarante-trois et quatre abstentions ; soixante-deux autres pères présents avaient proposé des modifications.

Les réticences d'une minorité du clergé ont été aussi celles d'une partie des fidèles attachés au passé et aux traditions. La nouveauté a déconcerté ou choqué des pratiquants qui, depuis, boudent l'église paroissiale. Les excès mêmes de modernisation ont donné plus de poids aux contestataires les plus affirmés de la réforme : les intégristes (ils préfèrent être appelés traditionalistes). Leurs offices traditionnels en latin attirent bon nombre de fidèles heurtés par la « médiocrité esthétique ou mystique » des offices nouveaux et parfois par leur hardiesse. Les prêtres intégristes, sous le coup de sanctions ecclésiastiques, s'obstinent à célébrer la messe de Pie V en latin et disent s'en tenir au concile de Trente. Ils se veulent de stricte observance traditionnelle. Ils sont conservateurs en matière de doctrine, de catéchèse et de culte. Les plus extrémistes se groupent autour de l'abbé de Nantes, redoutable théologien et polémiste qui n'épargne ni Vatican II ni les papes conciliaires. Les intégristes ont pris de force un lieu de culte à Paris (1977), l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans l'indifférence des pouvoirs publics. En province, ils se groupent en chapelles, plus ou moins clandestines. Leur

importance dépasse dans l'opposition celle des Vieux Catholiques de Vatican I. Ainsi, alors que Vatican II cherchait l'union des chrétiens, le différend liturgique a augmenté la division. L'Église catholique est désormais partagée en deux camps hostiles et belliqueux. Malgré les requêtes de nombreux catholiques inquiets de la situation, Paul VI, dans la querelle des rites, n'a pas voulu céder car, disait-il, dans le cas contraire, « l'Église aurait perdu sa crédibilité ». Il était convaincu comme Mgr Benelli, archevêque soupçonné plus tard du pire, que l'ancienne messe ne pouvait plus trouver place au sein de la multiplicité liturgique de l'après-concile, car, disait Mgr Benelli, « l'ancienne messe représente une autre ecclésiologie », ce qui est bien vrai. Jean-Paul II, dans son désir de conciliation, était disposé dès son avènement à un compromis mais il trouva l'opposition de bon nombre de conférences épiscopales dont la nouvelle puissance l'inquiétait et l'obligea de surseoir dans la crainte de conflits encore plus graves⁴⁴. La conférence épiscopale, entre autres prérogatives qu'elle détient par la volonté même du concile, est habilitée en matière liturgique, notamment en ce qui concerne la messe, mais dans certaines limites. L'instruction du 5 septembre 1970 précise : « Si la conférence épiscopale juge opportun d'ajouter d'autres formules ou d'apporter certaines adaptations, celles-ci seront introduites après l'approbation du Saint-Siège, en les distinguant du texte typique latin par des signes typographiques spéciaux. » Cette instruction n'a guère été suivie d'effet⁴⁵. Enfin, il ne faut pas oublier que les conférences épiscopales n'ont pas de base (d'autorité) théologique, elles n'ont qu'une fonction pratique (canon 455). Le « collectif » ne remplace pas l'évêque qui seul est docteur (canon 753).

La messe nouvelle, ses variations et ses variantes se trouvent volontiers légitimées par l'adage latin *Distingue tempora et concordabis jura* (autrement dit : adapte-toi) et, nonobstant d'autres articles, par une interprétation valable des articles 37 et 38 de la constitution conciliaire sur la liturgie. Ils stipulent : « L'Église, dans les domaines qui ne touchent pas à la foi ou le bien de toute la communauté, ne désire pas, même dans la liturgie, imposer la forme rigide d'un libellé unique [...] pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rit romain, on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples. » Ce libéralisme ne rend que plus discriminatoire le rejet sévère du rit grégorien dont l'observance était impérative il y a peu encore. C'est en vain que de bons catholiques font état d'encycliques qui n'ont pas cinquante ans comme l'encyclique *Mediator Dei* ou de textes du concile, ou même post-conciliaires. Par exemple : « Le deuxième concile du Vatican a scruté profondément comme celui de Trente la nature didactique et pastorale de la liturgie. [...] Il n'est aucun catholique pour nier que le rite accompli en langue latine soit légitime et efficace... » Ou ces

articles 36 et 54 qui ordonnent de conserver le latin, ce qui n'empêche pas évidemment d'utiliser aussi la langue vulgaire à condition de respecter le texte du missel romain. La libre créativité du clergé dans la liturgie de la messe est condamnée dans l'article 22 et l'article 116 reconnaît toujours la première place au chant grégorien; alors, demandent ces bons catholiques, à qui faut-il faire confiance, au concile ou au comportement du clergé? Jusqu'à quel point? Jusqu'à quand une encyclique est-elle valable? Quelles parties sont-elles périmées? Qui en décide, comment peut-on le savoir? La messe de Paul VI est-elle toujours intégralement obligatoire? Aux questions posées au clergé local, il est répondu évasivement ou à côté de la question. Quant aux instructions papales en matière de liturgie, elles ne sont pas généralement communiquées au commun des fidèles (*cf. infra*).

Les partisans de la nouvelle messe avaient reproché au rit son style médiéval incongru en plein xx^e siècle, le caractère désuet d'une liturgie correspondant à un monde disparu, la longueur des parties secondaires de la messe qui noyaient l'essentiel et, plus que tout, ce latin devenu incompréhensible et, de surcroît, obstacle au recrutement des prêtres. La critique s'étendait au chant grégorien en latin et à ses mélodies surannées. Sa restauration forcée au xix^e siècle paraissait arbitraire et rétrograde, inutile à la piété des fidèles, incompatibles avec ce « retour au peuple » souhaité et recommandé. Vatican II avait pris en considération une partie de l'argumentation et choisi une solution de compromis, abandonnant l'exigence du latin et renouvelant fondamentalement la liturgie dans l'intérêt de la pastorale, souci essentiel des pères et raison de la convocation du concile. Le concile voulait en outre écourter l'office afin de laisser, comme demandé, plus de temps à un clergé peu nombreux pour l'évangélisation interne et externe. Les résultats ne répondirent pas à ce vœu pastoral du fait des multiples initiatives prises par le prêtre dans l'office : sa nouvelle liturgie est au moins aussi longue, sinon plus, que l'ancienne.

Avant et après le concile s'est fait entendre une critique, non plus de forme mais de fond, plus grave. La messe classique en tant que culte rituel célébré par des prêtres consacrés est prise à parti au sein même de l'Église par des théologiens et des membres du nouveau clergé qui lui préféreraient à l'évidence un office informel. L'argumentation est dirigée contre l'ancienne messe mais n'épargne pas celle établie par Paul VI. Cette dernière ne devrait plus être qu'un schéma directeur pour une célébration à liturgie variable au gré de l'officiant. La thèse de Walkenheim résume bien les convictions profondes de beaucoup mais les pousse à l'excès en les portant en surface⁴⁶ : reconnaître aux rites correctement célébrés, dit-elle en substance, une efficacité quasi mécanique, affirmer par exemple qu'est prêtre, éternellement parce que ordonné, le prêtre serait-il

hérétique, schismatique, excommunié, réduit à l'état laïc et qu'il pourrait toujours consacrer valablement, c'est enlever toute place, dans cet univers, à la liberté de l'homme et à la grâce de Dieu. Tout est alors nécessité abstraite, implacablement efficace, automatisme rituel. N'est-ce pas de la magie qu'opérer son salut par des moyens fixés souverainement par l'homme, à savoir des paroles et des conduites rituelles ? La routine rituelle est la revanche de l'« institution » sur l'« événement » (c'est-à-dire les décisions existentielles d'un individu ou d'un groupe). Chaque fois, dit Walkenheim, qu'une assemblée subordonne l'homme au « sabbat » ou la « miséricorde » au « sacrifice », les idéologies institutionnelles tendent à triompher de l'Évangile. Lorsque l'autorité instituée confère au rite une portée juridique et un caractère d'obligation, la routine produit deux conséquences néfastes : les individus conformistes s'aliènent dans un ritualisme légaliste, source sécurisante ; les fortes personnalités rebutées abandonnent les pratiques conventionnelles. Le clergé n'est pas insensible à ces théories séduisantes qui ruinent cependant la liturgie catholique.

11. *Crise du clergé et de son ministère. Désacralisation. Déchristianisation. Indifférence de l'État. Situation des rapports du catholicisme avec les autres cultes.*

Ce clergé, formé dans les séminaires à l'action militante pour la reconquête d'une société déchristianisée, est par contre insuffisamment instruit en matière dogmatique et mal armé pour résister aux influences du siècle, des médias, et en particulier de la télévision. Au séminaire lui ont été prodiguées des notions de sociologie, de psychologie, de psychanalyse même, et on n'a pas manqué de lui répéter que « le marxisme est valable au point de vue social ». C'est ainsi que de conservateur le clergé est passé « à gauche », au socialisme, et sur de nombreux points fut converti aux idées de ceux qu'il devait convertir. C'était inévitable devant les faits qu'il côtoyait dans une société libérale où triomphe le profit et où l'argent s'impose partout en maître. Les prêtres maintenant aux postes de commande ont de surcroît subi le choc des mouvements soixante-huitards⁴⁷, libertaires, autogestionnaires et utopiques dont les mots clés étaient : il est interdit d'interdire. Tout au plus peut-on être « à l'écoute », « en recherche ». Il n'est pas de bon ton d'avoir ou de prêcher des certitudes. « Moi aussi, je suis en recherche », disait un aumônier. A cela s'ajoute le refus, l'abandon de l'autorité partant de la hiérarchie. Un supérieur de monastère avouait : « L'autorité est aujourd'hui caduque. »

Dans une société laxiste, le prêtre, apôtre, sera donc laxiste. Ce

n'est plus l'exemple édifiant de la « vie dévote » qui compte mais l'ardeur à sauver les corps d'abord, les âmes ensuite et l'avenir plus que le présent, même si pour la bonne cause, pour gagner les jeunes, il faut s'habiller d'un blouson, parler leur langage, user du tutoiement avec réciprocité, se faire appeler par son prénom, être familier comme eux. Toute l'image de marque du prêtre s'en trouve modifiée. Le prêtre trop proche du concret perd le sens du surnaturel et du sacré. Tout le pousse à se sentir et à se croire en outre, par les textes qu'il lit, désacralisé ; à concevoir enfin, depuis Vatican II, non seulement un autre *ordo missae* mais encore un autre ordre de choses. Comme ses ouailles qu'il entraîne dans ses innovations, il est désorienté. Le clergé est en crise et son ministère aussi. Après les grandes espérances du temps du concile, il est déçu et se pose des questions qui vont bien au-delà de la liturgie de la messe. Ses supérieurs, les évêques, également. Ils ont dû fermer des séminaires aux effectifs squelettiques et devant l'effondrement du recrutement, ils ont été amenés à penser qu'au demeurant il était aussi bien que la formation soit « sur le tas » avec la vocation pour support essentiel. Ils disaient que d'ailleurs les laïcs chrétiens, ce « peuple de prêtres » comme il est écrit, devaient prendre leur part des responsabilités et remplacer les prêtres ou les assister, même dans l'office. Certains ajoutaient que la situation présente était même une grâce du Ciel⁴⁸. Les desservants de paroisse ont tendance à reprocher au pape de dire (lettre de Jean-Paul II aux prêtres à l'occasion du jeudi saint 1988) « que le prêtre jouit d'un pouvoir sacré », alors que la théologie moderne enseigne que « hiérarchie » n'est pas chrétien, ne se trouve pas dans la tradition chrétienne primitive, que le terme de sacerdoce convient à « tout le peuple de Dieu » et non spécialement au prêtre. Ce clergé estime « que le prêtre exerce un service, une présidence » plutôt qu'un « pouvoir », que le célibat des prêtres « ne se justifie pas selon l'Évangile et ne concerne que les moines qui ne sont pas nécessairement prêtres ». Selon lui, de toute façon, le célibat ne convient plus au prêtre désacralisé, simple président de l'assemblée des fidèles.

De plus en plus il s'interroge sur son rôle dans l'Église actuelle. Dans la liturgie de la Parole, caractéristique de notre temps, est-ce commenter, prêcher ? Le civil catholique le peut et le fait ; il assure la catéchèse. Est-ce organiser la prière ecclésiale ? Depuis des années, la prière universelle est préparée par la commission paroissiale. Animer l'office ? Les fidèles s'en chargent. Est-ce distribuer les sacrements ? Hommes et femmes, chacun peut le constater, donnent la communion aux assistants, qu'il y ait présence du prêtre ou non. Est-ce assurer la messe dominicale ? Des paroissiens agréés s'en chargent en son absence et en sa présence lisent les épîtres et l'évangile en dialogue avec lui, du chœur et même de l'autel. Déjà dans l'action de la messe, l'œuvre de la communauté a une place plus grande que la

sienne. Alors quel est son rôle? Maintenant que c'est l'Esprit qui consacre, sa présence semble superfétatoire. Il en vient à penser que n'importe qui pourrait accomplir son office comme n'importe qui peut baptiser. Son rôle se réduirait-il à administrer la paroisse et à présider la célébration dominicale? Le formalisme des fonctions lui paraît une épreuve alors que sa vocation était de proclamer le message du Christ *urbi et orbi*. La prédication lui paraît trop centrée sur des écrits anciens de plus de quinze cents ans et, pour tout dire, l'institution ecclésiale lui paraît plus que jamais défectueuse. C'est l'opinion d'un grand nombre, non de tous, mais le prêtre ne voit pas pourquoi toutes les fonctions sont concentrées en son unique personne et, alors que ces tâches peuvent être remplies par d'autres, pourquoi il serait obligé de toutes les remplir : l'essentiel est qu'elles le soient dans l'Église. C'est une position proche du protestantisme.

Des laïcs deviennent diacres et la place des laïcs est parfois si envahissante jusque dans la messe que le Vatican s'en émeut⁴⁹. Le prêtre voudrait occuper dans la cité la place qui lui revient comme citoyen. De là une des causes de son aspiration à la sécularisation dans le costume, dans les activités et l'état d'esprit. Il y a là un renversement complet des rôles ; mais depuis Vatican II, on a retiré aux ecclésiastiques le droit de se présenter à la députation. Il ne peut participer au gouvernement. Le travail salarié industriel, sauf exception (prêtre ouvrier), l'activité commerciale sont interdits non par l'État mais par l'Église.

L'État en France n'est plus « antiprêtres » depuis leur évolution. Il n'est plus anticlérical. Les autorités civiles n'hésitent pas, en certaines occasions, notamment lors d'obsèques, à assister aux offices mais les gouvernements, comme une grande partie de l'opinion, s'ils ne sont pas antireligieux par principe, restent encore de tendance anticatholique. La méfiance à l'égard de l'Église demeure sous la V^e République, davantage encore que sous la IV^e. Les conceptions de la foi chrétienne deviennent pour la société de notre temps de plus en plus difficiles à comprendre et, par suite, à admettre. Une indifférence polie prédomine. Quant aux relations de l'Église catholique avec les autres cultes — orthodoxes, protestants, israélite, islamique —, elles sont empreintes de courtoisie, de tolérance et d'un sincère désir de rapprochement ou d'entente, mais l'œcuménisme n'est pas au bout de ses difficultés ni des vieux conflits.

12. *Les griefs des paroissiens. La réponse doctrinale papale. Opinion des tiers à l'égard de l'Église nouvelle.*

L'opposition la plus grave est interne. Il n'y a pas eu que les défections de prêtres, il y a aussi celles des paroissiens et l'affaiblisse-

ment de la paroisse en tant que telle, de l'unité qu'elle représentait. Bon nombre de fidèles la fuient : chacun, le dimanche, choisit sa messe, de préférence dans l'église qui se comporte au plus près de ses goûts. C'est très net à Paris où l'on voit l'assistance aux messes dominicales s'amenuiser de jour en jour dans certaines paroisses et dans d'autres gonfler au point que le sanctuaire n'a plus assez de places assises pour tous. Ces migrations sont une conséquence de la nouvelle messe et des innovations du clergé, indépendamment de la qualité de la prédication. « On nous a changé la religion », disait-on vers 1970 dans nos campagnes, plus attachées aux cérémonies qu'aux obligations religieuses. Les plus anciens qui gardaient des responsabilités pour assurer le bon déroulement du culte, « ne sachant pas chanter les nouveaux chants », s'éloignèrent discrètement. Dans les villes, ce fut pis. Il y eut, certes, par « l'animation » de la nouvelle messe, quelques résultats dans la jeunesse, encourageant un clergé qui se donnait sans compter pour elle, mais les vieilles gens négligées, désorientées par le nouvel office, préférèrent souvent assister à domicile à la messe de la télévision ou écouter la radio, essayant de capter à l'occasion la messe matinale papale, transmise du Vatican. Beaucoup d'adultes lassés d'entendre dire, au cours de l'homélie, que ce ne sont pas ceux qui assistent à la messe qui font le mieux ou sont les meilleurs, qu'il y a œuvre plus utile⁵⁰ jugèrent que, dans ces conditions, se rendre comme les autres à la campagne ou faire du sport n'était pas plus mal. On croit encore mais on ne pratique plus ; tout au plus va-t-on aux célébrations des grandes fêtes où l'on communie comme tout le monde et sans confession auriculaire au préalable. Par contre, plus que naguère, jeunes ou vieux acceptent de participer, de nouveau, à des processions dans et hors de l'église, à celles de la Fête-Dieu aux beaux reposoirs, aux chemins de croix, et aussi aux pèlerinages, à toutes ces manifestations jugées un temps avec mépris par une partie du nouveau clergé, abandonnées pour le plus grand regret des amis des coutumes. On s'habitue moins aux nouveaux usages. Ils sont variés de nos jours et plus que jamais il est vrai de dire : tel prêtre, telle messe.

Les griefs de nombreux paroissiens à l'égard de l'un vont à l'autre. Ce n'est pas tant la disparition du latin dans l'office qu'ils contestent. Ils la déplorent parfois mais comprennent. Ils savent que la pénurie des prêtres est telle que dans une société technique où le latin n'est plus su au sortir de l'école, il n'est plus loisible de le leur apprendre ensuite. Le concile, reconnaissant le fait, en a tenu compte dans cet article 101 souvent cité : « Selon la tradition séculaire du rit latin dans l'office divin, les clercs doivent garder la langue latine, toutefois pouvoir est donné à l'ordinaire de concéder l'emploi d'une traduction en langue du pays conformément à l'article 36 pour des cas individuels, aux clercs chez qui l'emploi de la langue latine est un empêchement grave à s'acquitter de l'office divin comme il faut. » Le

changement de langage et d'attitude dans la prédication a pu déplaire mais a été accepté, formé qu'était déjà le public au jargon nouveau par les médias et notamment par la télévision. Ce qui l'a été moins est l'effacement, volontaire semble-t-il, d'un vocabulaire et de concepts religieux auxquels, depuis le temps du catéchisme, les adultes étaient accoutumés et qui auraient été d'un coup périmés. Des mots devenaient tabous : péché, miséricorde (remplacé par tendresse), âme immortelle, enfer, Satan, sacrifice (de la messe), etc. (cf. doc. 16). Des thèmes sociologiques, tiers-mondistes, répétés et connus par ailleurs, développés au détriment d'autres enseignements moraux ou religieux, lassaient par leur insistance alors que la soif de connaissance des questions religieuses était grande et l'ignorance des catholiques en la matière une honte devant les adeptes de croyances protestante, juive ou islamique. Les catholiques s'étonnaient aussi de certains propos surprenants dans leur église comme ceux-ci : « La messe est un repas [...], le président fait le service ; l'Eucharistie est une invitation à libérer nos frères⁵¹ ; ce n'est pas le prêtre mais la communauté elle-même qui célèbre le mémorial du Christ ; en quoi consiste la présence réelle du Christ ? Ce n'est en tout cas qu'une présence spirituelle⁵² » et autres affirmations que le prêtre répète à la suite de brochures qu'il porte avec lui. Ce n'est pas l'office à haute voix qui perturbe le chrétien mais qu'on puisse proclamer par exemple que le « royaume est déjà de ce monde » et cela contre l'affirmation du Christ dans l'Évangile (Mon royaume n'est pas de ce monde). Le chrétien a l'impression d'un renversement des valeurs et, au milieu de dires contradictoires, d'universelle confusion. Il s'étonne que, lorsque l'on parle du Christ, on le présente comme un nouveau Prométhée et qu'on en parle bien plus que de Dieu dont on ne dit plus mot au cours de l'année qu'exceptionnellement⁵³. L'homme et son service semblent occuper la première place. Pour ce qui est plus spécialement de l'office, les plaintes portent sur de multiples points : atténuation des formes de piété, disparition des symboles, ambiguïté des nouvelles affirmations dogmatiques exprimées sans grand souci du mot propre tant dans la prédication que dans le texte de la messe traduit du latin⁵⁴, liturgie de la Parole allongée au détriment de la partie sacrificielle de la célébration, multiplication des prières eucharistiques comme des canons (plus de cent canons !) impossibles à suivre dans un missel, adaptation due à la créativité du célébrant qui ajoute ou retranche jusqu'aux paroles consécratoires elles-mêmes, ou les noie dans un texte de son cru, concélébrations entre prêtres et pasteurs ou même entre prêtres et laïcs à l'autel. Le prêtre ne se présente plus en intercesseur mais comme le premier des communicants. Il ne dit mot à la banalisation de la communion des fidèles. Parmi les innovations liturgiques, on peut citer : les danses, archaïques à l'autel, les projections de diapositives, instructives mais qui distraient pendant le cours du sacrifice divin, l'emploi des

musiques profanes, l'usage croissant du disque, des liturgies puérides, subjectives, convenant aux enfants mais non point aux adultes, les anomalies du tutoiement adopté par la nouvelle messe⁵⁵. Plus remarquable la désinvolture de certains, clercs ou fidèles, à l'égard des « espèces consacrées ». Elle contraste avec la crainte malade du sacrilège d'il y a cinquante ans. Dans bien des paroisses, on déplore l'autoritarisme de curés qui n'acceptent la pluralité d'opinions que dans le sens de leurs propres tendances.

Cette énumération, non exhaustive, des critiques adressées au nouvel office et à ses desservants n'a de comparable à celle adressée naguère à la messe grégorienne de Pie V. Le Vatican a essayé de répondre aux doléances par des instructions restées souvent lettre morte, telles les instructions déjà citées : *Memoriale Domini* de 1969 ou *Inaestimabile donum* du 23 mai 1980 auxquelles les évêques ont volontiers opposé la méthode du fait accompli, objectant combien il était délicat de revenir sur une habitude, serait-elle récente, mais déjà enracinée ; méthode fréquemment utilisée sous l'Ancien Régime monarchique⁵⁶.

Jean-Paul II a rappelé directement à son clergé, dans sa lettre du jeudi saint 1988, la doctrine traditionnelle toujours en vigueur. C'est ainsi qu'à trois reprises il répète que les « paroles sacramentelles » sont prononcées par le prêtre *in persona Christi*, qu'il parle du « sacrement du sacerdoce », qu'il dit que les célébrants sont les « ministres du mystère de Dieu, ministres dans l'ordre sacramentel ». Il prône en outre le culte de la Vierge, la pratique du chapelet, quelque peu négligée depuis Vatican II, ainsi qu'est négligé le culte des saints dont il est parfois parlé avec des sourires entendus. Le cardinal Ratzinger cherche aussi à réhabiliter les formes de dévotion populaire⁵⁷, par exemple ces processions de la Fête-Dieu que le clergé laissait tomber en désuétude comme celles des Rogations. Par ailleurs, Jean-Paul II ne manque pas à l'occasion de vanter les qualités du chant grégorien. La nouvelle messe n'a pu en effet imaginer une prière chantée comparable et s'est contentée des facilités de la chansonnette, trop souvent.

La qualité esthétique du rit grégorien paraît toujours l'emporter, aux yeux de l'observateur objectif, ici d'un journaliste qui, après avoir assisté à des cérémonies religieuses intégristes, donne son sentiment : « Après tout, moi qui ne suis pas de leur bord, je trouve leur liturgie autrement plus attirante que celle misérabiliste, puéride et ennuyeuse de la plupart de nos paroisses dites conciliaires. [...] Pourquoi rejeter ces paroissiens [...] qui chantent avec ferveur les cantiques d'autrefois⁵⁸ ? » Élargissant le débat, feu le président de la République Pompidou (*le Nœud gordien*, 1974) en arrive à ce constat : « Beaucoup d'hommes d'Église ne croient plus ou donnent à peine l'impression de croire à la grâce, au mystère, à la vie éternelle même et ne prêchent plus que le bonheur sur la terre, substituant en fait à la

religion une sorte de morale sociale évangélique, en elle-même très respectable, mais qui est tout sauf une foi et où la revendication remplace l'espérance. » La querelle des rits a eu dans le public un écho allant jusqu'à retenir l'attention de chanteurs de notre temps⁵⁹. Elle a fait l'objet aussi de sondages d'opinion et de commentaires de croyants d'autres confessions (*cf. infra*). La transformation de l'Église, notamment de son clergé, résumée dans le constat de Pompidou, est confirmée par les témoignages et les faits. La messe d'Occident a changé profondément dans sa liturgie et ses difficultés se sont accrues depuis Vatican II. La messe à l'Est, dans sa misère et sa semi-clandestinité, a fait preuve de plus de fidélité au sacré et de ferveur⁶⁰. *Not lehrt beten!* (L'épreuve apprend à prier.)

13. *Effets de la réforme de la messe sur les fidèles.*

Si l'on devait juger l'arbre à ses fruits, Vatican II à ses suites et la nouvelle messe aux résultats de la pratique religieuse, ce serait grave et sans doute partiellement injuste car nul ne peut dire si la situation n'aurait pas été pire encore s'il n'y avait eu aucun changement. De fait, les chiffres peuvent légitimement amener à penser que la nouvelle messe dans la nouvelle église n'a pas été un remède efficace, contrairement à ce qui avait été espéré : en France, environ 40 pour cent des catholiques allaient à la messe avant le concile ; 13 pour cent en 1981 (SOFRES 81). 60 pour cent ne croient plus à la présence réelle à la même date. Des milliers de prêtres ont abandonné le sacerdoce. La défection mondiale dépassait 23 000 dans la période 1971-1977 pour un millier et quelques centaines, en cinquante ans, avant 1960. Plus d'un millier de paroisses françaises n'ont déjà plus de prêtres et les baptêmes ne dépassent pas 50 pour cent des naissances. Les paroisses les plus touchées par l'abandon de la pratique et la réduction du nombre des baptêmes sont les paroisses dites « modernes » (exemple extrême de Colombes : pratiquants dominicaux : 1 400 en 1962, 300 en 1974 ; baptêmes : 327 en 1957, 7 en 1974 ; paroisse supprimée en 1977). Les résultats sont catastrophiques aussi dans d'autres pays catholiques d'Europe et d'Amérique notamment, et plus dans les pays capitalistes qu'ailleurs. La Hollande, qui s'est distinguée par ses positions avancées a vu chuter, dans les périodes considérées, de 63 pour cent à 25 pour cent le nombre de ses pratiquants et ses prêtres passer de 15 000 environ à 4 900. Enfin, partout le recrutement est devenu difficile et ne comble pas toujours les vides. On conçoit que Paul VI ait pu parler d'« autodestruction » satanique de l'Église⁶¹.

14. *Opinion des autres confessions et réactions.*

Les protestants estiment que les catholiques se sont rapprochés fondamentalement de leurs positions et que les célébrations catholiques sont pour eux maintenant acceptables. Le professeur de dogmatique à la faculté protestante de Strasbourg, M. Siegwalt, écrivait en 1969 : « Rien dans la messe, maintenant renouvelée, ne peut gêner vraiment le chrétien évangélique » et l'on pouvait lire dans *le Monde* (10 septembre 1970), sous la plume du protestant Roger Mehl : « Il n'y a plus de raison pour les Églises de la Réforme d'interdire à leurs fidèles de prendre part à l'Eucharistie romaine » ; il ajoute par la suite, à propos de la transsubstantiation : « Elle fait l'objet de tant de contestations parmi les théologiens et les prêtres qu'on ne peut plus la considérer comme un obstacle décisif. » C'est aussi l'opinion du consistoire de la Confession d'Augsbourg de Lorraine (1973) qui croit reconnaître dans la célébration eucharistique catholique « la Cène instituée par le Seigneur » et estime qu'un protestant se retrouve dans les nouvelles prières de consécration de la messe. Certains anglicans (archidiacre Pawley) pensent même qu'en beaucoup d'endroits la nouvelle liturgie catholique « a dépassé la liturgie de Cranmer en dépit d'un retard de quatre cents ans dans sa modernité ». C'est dire les progrès effectués par l'Église catholique dans le sens œcuménique. Les orthodoxes orientaux désapprouvent et se sentent, depuis la réforme, encore plus éloignés du culte romain. Le respectable grand rabbin Kaplan a été jusqu'à écrire : « Notre différence avec les catholiques [...], c'est qu'ils s'efforcent d'adapter la religion à l'homme tandis que nous travaillons à adapter l'homme à la religion. » C'est marquer aussi d'une façon lapidaire le récent changement de fond de la liturgie catholique. Le changement de fond se manifeste dans la forme. Si l'on en croit Victor Hugo, la forme est ce qui remonte du fond. Que la forme soit l'expression du fond ou son camouflage, c'est elle que réprouvent dans la nouvelle messe non seulement les orthodoxes (qui n'ont pas été consultés, à la différence des protestants, dans les commissions liturgiques de Vatican II) mais aussi les intégristes de Mgr Lefebvre et, tout autant, les convertis en particulier ceux d'origine anglicane⁶². « Pourquoi nous sommes-nous convertis ? » se demandent-ils. C'est également avec amertume que Julien Green se pose la question. Pourquoi quitter le temple et son office, alors que la messe s'en rapproche chaque jour davantage ? Pourquoi une célébration romaine alors que 23 pour cent des prêtres ne croient plus à la présence réelle lors de la consécration et partagent à ce sujet l'opinion des luthériens ? Pourquoi assister à un office dépouillé de toute mystique, de tout mystère, à l'image de celui que nous avons quitté ? Pourquoi quitter le calvinisme, disent-ils, alors

que les curés nous y ramènent de force? En conséquence, les conversions sont devenues rares. De trois cent mille environ annuellement aux USA, elles se réduisent à quelques milliers au plus, de plusieurs milliers en Angleterre à quelques dizaines d'unités. Elles tendent vers zéro. Seule la jeune Église d'Afrique fait exception mais l'Islam, qui interdit tout prosélytisme chrétien, progresse plus vite encore. La messe reste très suivie en Afrique noire⁶³. Là, comme en Amérique centrale et en Amérique du Sud, l'Église a adapté le rit romain et choisi des rites plus proches de la culture locale, sauvegardant l'essentiel. En Amérique du Sud, indignés par le comportement des ploutocrates, le clergé indigène et plus encore le clergé importé d'Europe ont adopté, en majorité, la doctrine marxisante de la libération et politisé en conséquence la liturgie⁶⁴.

15. *Anarchie catholique et « restauration du culte divin ». Attitude du pape Jean-Paul II et du cardinal Ratzinger. Synode de 1985 et bilan. L'Indult de 1984 et la réapparition de la messe latine de Pie V. Ancien et nouveau rits.*

La multiplicité des cultes dérivés du missel romain est telle actuellement dans le monde que l'on a l'impression d'une véritable anarchie liturgique; elle contraste avec l'unité passée. Il est loin le temps où saint François de Sales expliquait : « Nous ne devons en aucune façon réduire nos offices sacrés en langage particulier car comme notre Église est universelle en temps et en lieu elle doit célébrer les offices publics en un langage qui soit universel en temps et en lieu. » Dans son diocèse, dans sa ville d'Annecy, en cette fin du xx^e siècle, on peut entendre le même dimanche, suivant les paroisses, des messes aux liturgies très différentes et pas toujours conformes au texte de Paul VI. Une chapelle récente dit, par contre, la messe suivant le rit de Pie V. Le cas se répète dans toutes les villes grandes et moyennes des provinces françaises et dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique.

Les dissensions des catholiques sont partout patentes, c'est un retour aux luttes de l'Église des premiers siècles. Cette désunion, fruit amer du concile, qu'elle soit due à des excès doctrinaux ou à la pratique du culte, a provoqué une autre réaction, celle-là venant du Vatican. Accablé de requêtes et de plaintes relatives au culte, « lassé » et désirant aussi limiter les dégâts, mettre un frein aux abus, le cardinal Ratzinger a lâché le mot de « restauration » mais il ne s'agit pas de restaurer le rit tridentin, de revenir à la situation *ante*, à l'ancienne messe; il s'agit de rechercher un nouvel équilibre « après une ouverture exagérée au monde ». Sachant que tout royaume divisé contre lui-même périra, il voudrait atteindre, par entente, une

nouvelle stabilité du culte et faciliter aussi le retour au bercail des progressistes de la théologie de la libération et des intégristes de la mouvance de Mgr Lefebvre.

Jean-Paul II, après deux décennies d'application de la constitution *Sacrosanctum Concilium*, constate, entre autres : « Il y a ceux aussi qui, peu satisfaits des résultats obtenus, introduisent des liturgies arbitraires qui déconcertent ou égarent le peuple de Dieu. » Le cardinal Ratzinger avait fait la même constatation, déplorant « un déphasage malheureusement fréquent au cours de ces années entre ce que le concile a édicté, la structure authentique de l'Église et de son culte, les véritables exigences pastorales du moment d'une part, et d'autre part les réponses concrètes de certains secteurs cléricaux⁶⁵. Ces dérapages liturgiques avaient déjà inquiété le prédécesseur de Jean-Paul II, le pape Jean-Paul I^{er}, qui ne régna que quelques semaines. Dans son premier discours aux cardinaux, tout en déclarant qu'il voulait poursuivre l'œuvre de Paul VI et de Jean XXIII, il ajouta qu'il fallait veiller « à ce qu'une impulsion peut-être généreuse mais imprévoyante n'en déforme les contenus et les significations ».

Un synode des évêques fut convoqué à Rome en 1985 par Jean-Paul II afin de faire le point. Le pape établit un bilan de ces vingt dernières années. Il remarqua que, s'il y avait une partie positive, il y en avait une négative aussi et notamment dans la liturgie. S'il avait constaté avec satisfaction davantage de participation des fidèles dans le déroulement de l'office et un véritable renouveau des lectures bibliques, il déplorait le « subjectivisme du célébrant », les écarts liturgiques de certains et la perte des notions de sacrifice, d'adoration, de pénitence et « d'une façon générale qu'un peu partout l'on oppose à la primauté de Dieu la primauté de l'homme ». La presse catholique française ne fit que faiblement écho au constat, privilégiant d'autres aspects. La Rome papale souhaitait à l'évidence que cessent des fantaisies regrettables et que soit mieux suivi le missel de 1970. Les prescriptions conciliaires et post-conciliaires sont mal connues des fidèles et médiocrement observées par le clergé qui fait preuve en la matière d'indépendance et d'indiscipline⁶⁶. De là une reprise en main sensible.

Non seulement le cardinal Ratzinger, considéré naguère comme progressiste, mais encore le pape passent désormais pour « réactionnaires » aux yeux de certains, assez nombreux tant dans le clergé régulier que séculier et qui le disent ouvertement. Jean-Paul II ne venait-il pas de permettre par un indult (1984) la célébration de la messe en latin de Pie V, sous certaines conditions il est vrai ? Dans un désir de réconciliation et peut-être aussi afin de réduire l'influence des intégristes, en vérité peu propice à l'union des catholiques, le pape a effectivement pris cette décision souhaitée par les traditionalistes. Cette exception à la règle nouvelle est à la discrétion de l'évêque, « maître d'œuvre de l'application pratique, et limitée à une

église déterminée, à un célébrant désigné et sans qu'il puisse y avoir mélange de rites ». Les intégristes contestant Vatican II étaient exclus de cette mesure gracieuse. Elle ne fut pas appliquée ou fut appliquée d'abord à contrecœur dans les diocèses de France⁶⁷. Ce n'est que récemment qu'à l'exemple de Mgr Lustiger, qui a dit lui-même le 22 novembre 1987 en l'église Saint-Eugène à Paris une messe suivant le rit de Pie V, quelques évêques se sont enhardis à autoriser une messe dominicale régulière conforme à l'ancien rit et même à en célébrer personnellement. Il y a eu généralement pour fêter cette attitude bienveillante un grand concours de peuple mais, dans l'ensemble, les conférences épiscopales nationales ont été très réticentes et certains prélats farouchement hostiles⁶⁸. Au contraire, des évêques n'hésitèrent pas à désigner des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ralliés à Rome comme titulaires dans une paroisse, à condition qu'ils restassent sous leur autorité. Cela n'a pas fait grande difficulté dans le diocèse de Paris à la différence de plusieurs diocèses de province. Le rit grégorien de Pie V est ainsi maintenant officiellement agréé mais comme rit exceptionnel ou secondaire. Le problème de l'Église intégriste n'est pas résolu.

Analysant la situation et, comme d'autres évêques, dans un esprit de charité et un désir d'apaisement, l'évêque de Belley écrivait dans une lettre pastorale : « Bien de mes frères catholiques, qu'ils soient prêtres, religieux ou laïcs, ont, par leur attitude souvent intransigeante, provoqué le retrait d'un certain nombre de leurs frères et peut-être même les ont-ils mis sur la voie de la rupture. Comment pourraient-ils exiger aujourd'hui des partisans de Mgr Lefebvre l'obéissance stricte au pape alors que, dans leur propre comportement, ils prennent parfois, tranquillement, leurs distances par rapport au magistère et, comme le fait remarquer le pape, on assiste à des applications « arbitraires et abusives en matière doctrinale, liturgique, et disciplinaire »⁶⁹. Mgr Bagnard annonce ensuite une messe latine selon le rit de Pie V en l'église Saint-Rémi.

De la sorte, l'Église d'Occident dispose de deux rites « romains », l'ancien et le nouveau, mais l'ancien soumis au bon plaisir de l'évêque du diocèse reste aléatoire et le nouveau manque encore de stabilité⁷⁰.

NOTES

1. Métropolitain : nom donné à l'origine dans l'Église latine à l'évêque de la capitale provinciale romaine. Celui-ci convoquait et présidait les synodes bisannuels. Les évêques sont égaux entre eux mais, depuis le concile de Nicée en 325, la coutume s'est établie de reconnaître au métropolitain le pouvoir de présider aux ordinations et, primitivement, à l'élection des évêques. La politique de centralisation papale a enlevé tout sens bien défini au métropolitain et à sa primauté mais le souvenir ne s'en

était pas perdu chez les gallicans. Le métropolitain est à distinguer du métropolitain des Églises orientales.

2. La *Déclaration* de 1682 est l'expression en quatre articles d'une thèse gallicane rédigée par Bossuet sur ordre de Louis XIV, lors du conflit avec le pape, relatif au droit de régale. Cette déclaration affirme les libertés gallicanes, la puissance des rois en matière temporelle, puissance qui ne saurait être soumise au pape, la supériorité des conciles sur les papes en matière spirituelle, et l'obligation pour la papauté d'observer les règles et coutumes de l'Église gallicane. Louis XIV publia cette déclaration dans le royaume et rendit son enseignement obligatoire dans les séminaires.

3. Cf. chapitre 10, § 12 et note 38.

4. La décadence du culte catholique paraît alors évidente aux yeux de tous. Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*, lettre à Mme Récamier) écrit le mercredi saint 15 avril 1828 : « Je sors de la chapelle Sixtine après avoir assisté à Ténèbres et entendu chanter le *Miserere*. La catholique héritière [...] était là avec tous ses souvenirs mais au lieu de ces pontifes puissants, de ces cardinaux qui disputaient la préséance aux monarques, un pauvre vieux pape [Léon XII] paralytique, sans famille et sans appui, des princes de l'Église sans éclat, annonçaient la fin d'une puissance qui civilisa le monde moderne. Les chefs-d'œuvre des arts disparaissant avec elle s'effaçaient sur les murs et sur les voûtes du Vatican, palais à demi abandonné. Des curieux étrangers séparés de l'unité de l'Église assistaient en passant à la cérémonie et remplaçaient la communauté des fidèles. La Rome chrétienne commémorant l'agonie de Jésus-Christ avait l'air de célébrer la sienne. »

5. Au XVIII^e siècle, la tenue des fidèles laissait à désirer au point qu'un exempt de police circulait dans les rangs pour rétablir l'ordre et, au besoin, expulser les femmes aux tenues indécentes.

6. Lacordaire : cf. chapitre 9, § 17 et note 30.

7. *Deutsche Singmesse* : cf. chapitre 8, § 7 et chapitre 10, § 9.

8. Cf. chapitre 10, note 31.

Dom Guéranger écrivait encore : « Il se rencontre autant de diversités qu'il y a de diocèses. Dans les uns, les usages romains sont abolis depuis dix ans, dans d'autres depuis quatre-vingts ou cent ans. D'autres enfin, dont celui du Mans, ont depuis des siècles des livres sous le titre diocésain et soumis de temps immémorial à la correction de l'Ordinaire. »

9. Le général de Gaulle a encore évoqué les prérogatives du Concordat et prié en conséquence l'évêque de Metz qui intervenait dans une affaire de grève de se souvenir de son obligation de réserve. En effet, le Concordat n'a pas été aboli, lors du rattachement à la France en 1918, dans les trois départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

10. Églises orientales uniates : Églises rattachées à Rome mais dont les liturgies sont différentes de la liturgie latine. Les Orientaux schismatiques voient là un exemple de prosélytisme romain de mauvais aloi qui contribue à la division de la chrétienté. L'attitude catholique est tout autre. Elle voit dans les Églises uniates la preuve d'une possibilité de rapprochement entre les Églises d'Orient et d'Occident, un exemple d'union. De nos jours, Rome n'affirme plus la supériorité du rit latin, l'esprit œcuménique l'emporte.

Il y a toutes sortes de rites uniates : byzantin, arménien... Un des plus connus est le rit maronite. La diplomatie française protégeait les uniates parfois en butte aux persécutions des Églises orthodoxes orientales. Les frictions ne sont pas exception-

nelles non plus entre Rome et les Églises uniates ; l'entente souhaitée n'est pas parfaite.

11. La dévotion eucharistique apparut comme une source de vie intérieure. Pie X avait abaissé l'âge de la première communion de l'âge de treize ans à l'âge de sept ans. Son appel pour la communion précoce fut freiné dans l'exécution par la conviction de nombreux curés que le temps de formation des enfants deviendrait insuffisant. En effet, les trois quarts des enfants n'allaient plus à la messe après leur première communion.

12. En 1842, les *Annales de philosophie chrétienne* (n° 35 – novembre) commentant les *Institutions de l'année liturgique* de dom Guéranger qui viennent de paraître, écrivent : « Quant à l'ordinaire de la messe en latin et en français, l'auteur n'a pourtant pas voulu donner une traduction proprement dite, pour se conformer aux volontés du Saint-Siège qui ■ toujours vu avec peine que les paroles les plus sacrées de nos mystères, comme aussi le texte des Saintes Écritures, fussent livrées au peuple mot à mot, sans explication, dépouillées de l'exactitude et de la majesté du langage consacré [le latin]. En place d'une version littérale, nous avons donc une paraphrase qui nous a semblé bien supérieure à celle qu'on trouve dans la plupart des livres d'Église. »

13. Objets du culte : ils sont de toutes sortes : dais, ostensoirs, encensoirs, instruments de paix, etc. Cf. documentation 14.

14. Il s'agit ici du *Brevior synopsis theologiae moralis et pastoralis*, de A. Tanquerey et M. Quevastre. L'édition de 1923 est encore intégralement en latin. C'était alors le livre de base de tout séminariste, une somme détaillée, article par article, et pourvue d'un index qui permet de trouver réponse à toutes les questions de foi et d'Église. L'article 2 du chapitre XX traite plus spécialement du sacrifice de la messe et établit son rapport étroit avec le sacrifice de la Croix. Il analyse sa nature et ses effets. Ce livre est pourvu d'un grand nombre de notes qui renvoient aux actes conciliaires, au Codex, aux décisions de la Sacrée Congrégation des Rites, parfois des théologiens. Il n'est plus en usage depuis Vatican II.

15. En 1920 encore, la critique de la liturgie traditionnelle est toujours le fait d'une minorité. On continue à discuter sur le fondement du sacrifice de la messe.

Voir à ce sujet notamment les articles de L. Cristiani dans *la Croix*, mai-septembre 1928.

16. Il ne s'agit plus seulement d'un rituel national pour tous les diocèses comme celui imposé par Napoléon mais d'un rituel universel pour tous les catholiques. Toutefois, ici et là, des variantes demeurent, restes des rituels diocésains.

17. Le principe d'autorité règne alors dans toute la société. C'est celui qui gouverne les États, la famille et l'Église romaine. On trouve ce concept exposé dans les théories de Joseph de Maistre et dans les ouvrages de dom Guéranger. Dom Guéranger avait subi dans sa jeunesse l'influence de Lamennais, alors légitimiste convaincu. Toutefois, il fait remarquer que, si un modèle unique s'impose, il est contraire à l'esprit du Saint-Siège d'opérer brusquement et de façon absolue. Les « déterminations extrêmes ne sont pas de son goût et il n'y a recours qu'après avoir épuisé tous les autres moyens ». On le constate lors des réformes liturgiques. Les résistances au principe d'autorité, dans les différents pays, sont fortes mais sporadiques.

18. Dans le mariage, ce n'est pas le prêtre qui marie mais les époux qui sont les propres ministres de leur union. Toutefois le sacrement qu'ils se confèrent n'est valide que s'il est contracté devant le prêtre, représentant autorisé de l'Église, le prêtre de la paroisse. Après l'échange des consentements et la bénédiction des

anneaux commence une messe votive avec, après le *Pater*, une oraison particulière appelant la bénédiction d'En-Haut, et, après la postcommunion, une bénédiction spéciale pour les époux, suivant le rit grégorien en usage.

19. En attendant mieux, les Jésuites, par des chants, des prières avant la messe ou au début, ont cherché très tôt à rétablir un lien entre les fidèles et l'autel, une forme active d'adoration.

20. *France, pays de mission*, Godin et Daniel, 1943.

21. La position critique des *Études* après la Seconde Guerre mondiale a fini par agacer le Saint-Siège au point que Paul VI et Jean-Paul II adressèrent aux Jésuites de sévères mises en garde. Jean-Paul I^{er} avait préparé un document (septembre 1978) adressé au supérieur général disant notamment : « Ne permettez pas que des enseignements et des publications des Jésuites soient une source de confusions et de désorientations. »

22. Cf. chapitre 9, note 28 et *Information historique* n° 4, page 100 (1978), article de J. Onno.

23. Cf. Lettres pastorales de Mgr Decourtray (1982-1983) et R. Rémond, *l'Âge d'or de l'Église en France, 1920-1925 et 1955-1957* (notamment page 280).

24. Les constructions sont encore parfois en néo-gothique. En architecture, le gothique, réhabilité en France par Mérimée et Viollet-le-Duc, est le symbole de pierre du grégorien. Il s'est répandu sous des formes néo-gothiques plus ou moins heureuses à partir du XIX^e siècle en Europe et, par les missionnaires, dans le monde entier.

25. Cf. chapitre 8, § 8.

26. C'est par millions qu'ont été vendus les missels traduits bilingues, tant en Europe occidentale qu'en Amérique avant Vatican II. Le missel allemand était, en 1939, répandu à 1 550 000 exemplaires et le missel américain a été tiré à plus de 15 000 000 d'exemplaires.

Après le concile, il n'y a plus eu de missels pendant longtemps. La raison invoquée était : « La parole de Dieu s'écoute et ne se lit pas. »

27. Cf. chapitre 7, § 14.

28. C'est l'époque des mesures extrêmes de la politique anticléricale de Combes. L'établissement de fiches discriminatoires pour les officiers catholiques par le ministre de la Guerre, le général André, provoqua un scandale qui entraîna la démission d'André et hâta la chute du ministère Combes (janvier 1905). A peu près à la même époque, Viviani qui devait devenir président du Conseil déclarait : « On promet cette chimère de la neutralité pour rassurer quelques timides dont la coalition eût fait obstacle à la loi. »

29. Le vote conciliaire distingue le *placet* (oui), le *non placet* (non) et le *juxta modum* qui entraîne des *modi*, c'est-à-dire présentations d'amendements.

30. *Linguae latinae usus, salvo particulari jure, in ritibus latinis servetur.*

31. *Cum tamen, sive in missa, sive in sacramentorum administratione, sive in aliis liturgiis partibus haud raro linguae vernaculae usurpatio valde utilis apud populum existere possit.*

32. Le cas n'est pas unique. Le cardinal Jean Villot (1905-1979) faisait remarquer en 1976 à propos du sacrement de pénitence : « C'est ainsi que l'absolution générale qui devrait être l'exception est devenue la règle et la confession privée qui demeure la règle est devenue l'exception. »

33. La récitation du *Confiteor* est devenue exceptionnelle alors qu'il était dit deux fois dans l'avant-messe et même une troisième fois avant la communion des fidèles suivant l'usage grégorien.

34. Baiser de paix : cf. chapitre 3, § 21 et note 71. Chapitre 5, note 27.

L'Évangile selon Matthieu dit (V,23) : « Si en offrant votre don à l'autel vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel et allez vous réconcilier avec votre frère, puis après vous viendrez faire votre offrande. »

Depuis Vatican II, le baiser de paix, rétabli, est considéré comme un geste de communion des cœurs. Le baiser de paix est déjà cité au II^e siècle par saint Justin dans sa présentation de la messe.

35. Il ne suffirait pas de lire en privé les Saintes Écritures, elles doivent être communiquées pendant le culte car elles ont été rédigées pour cela et essentiellement pour une retransmission orale.

36. Selon le père Congar, Luther est « un des plus grands génies religieux de l'Histoire sur le même plan que saint Augustin, saint Thomas d'Aquin ou Pascal, d'une certaine manière il est encore plus grand. » (*le Monde*, 29 mars 1975.)

37. La prière personnelle et l'agenouillement sont considérés par les progressistes comme des manifestations d'un culte individualiste allant à l'encontre du culte communautaire que doit être la messe (« nous ensemble »).

38. On peut citer encore l'abandon de la barrette, de la chape, du cordon et de la chasuble, bien que cette dernière soit toujours prévue par la réglementation postconciliaire. Voir aussi doc. 13.

39. Doxologie du *Pater*, cf. chapitre 5, § 14.

40. Il y a évolution marquée, depuis la Seconde Guerre mondiale, du concept de « présence réelle ». Dans l'Eucharistie, il s'agirait d'accueillir « un vivant qui se donne ». Il n'y aurait plus destruction expiatoire. La dispute se poursuit entre théologiens. La Cène a anticipé symboliquement, dit-on, le sacrifice de la Croix, la messe l'actualise selon certains qui, dans ces conditions, se demandent s'il convient bien de qualifier de sacrifice l'action rituelle. L'action eucharistique ne serait plus l'action du prêtre au sens tridentin, tout viendrait de l'Esprit-Saint. Les évolutions théologiques se répercutent inévitablement dans la forme du culte et, en particulier, dans la prédication.

41. Dans l'Église orientale, le prêtre représente essentiellement, dans le sacrifice de la messe, la communauté des fidèles.

42. H. Mayer (1922) *Religionspädagogische Reformbewegung*. Il est certain que la liturgie imagée, allégorique, convenait au Moyen Âge mais que la forme symbolique du rit grégorien n'est plus comprise, au XX^e siècle, qu'après commentaires et n'est donc plus catéchèse vivante. A cette opinion défavorable s'oppose celle de certains protestants sur la voie de la conversion au catholicisme. Ils disent : « Nous désirons utiliser la liturgie catholique romaine de la messe que nous considérons comme le parangon de l'orthodoxie. » (*Cf. infra.*)

Puisque la messe est catéchèse, pour adapter la catéchèse aux temps modernes il faut en conséquence modifier la messe. Elle doit devenir l'instrument du changement de l'Église et par là de la société.

43. *In Entretiens sur la foi*, J. Ratzinger – Vittorio Messori, *op. cit.*

44. *Cf.* Avant-propos, note 8. Par le motu proprio du 2 juillet 1988, Jean-Paul II a permis le retour d'un certain nombre de traditionalistes au sein de l'Église romaine (Fraternités Saint-Pierre, Saint-Vincent Ferrier, Fraternité du Christ-Roi) et les ■ autorisés à conserver la liturgie de Pie V, et donc à dire la messe en latin.

45. Pas plus que bien d'autres. Parmi les rappels les plus récents, on peut citer le décret qui interdit les messes pluri-intentionnelles : « Des messes distinctes doivent être appliquées aux intentions de chacun de ceux pour lesquels une offrande, fût-elle modique, a été donnée et acceptée. »

46. Charles Walkenheim, professeur à la faculté catholique de Strasbourg, docteur en philosophie et en théologie, *Entre la routine et la magie : la messe*, éd. du Centurion, 1982.

47. En 1968, il y a eu dans toute l'Europe occidentale et particulièrement à Paris une explosion de mouvements de jeunes qui ont mis en péril les gouvernements. Ces mouvements d'intellectuels contestataires n'ont entraîné les foules que momentanément mais leur influence idéologique libertaire a été considérable sur une génération et s'est répercutée dans le domaine religieux. On vit se former un grand nombre de cercles progressistes (cf. note 64).

48. Mgr Riobé, évêque d'Orléans, par exemple, voyait là un moyen d'inciter les laïcs à s'impliquer davantage dans l'Église. Ph. Warnier, responsable de Vie nouvelle, disait aussi (*Échanges et Dialogues*, n° 18) : « Il faut de toute nécessité une réforme radicale des ministères portant distinction clercs-laïcs. » C'était désacraliser le prêtre et affirmer le sacerdoce des laïcs.

49. Le Vatican a préparé de nombreuses mises au point pour établir plus nettement le rôle des laïcs dans l'Église. Des difficultés en effet sont nées, notamment entre les équipes paroissiales laïques et le prêtre desservant qui, dans les bourgs et les campagnes, n'est souvent plus le titulaire de la paroisse. Ce prêtre est considéré comme un « parachuté » en pays étranger et ne peut plus jouer le rôle d'arbitre. Les équipes paroissiales ont tendance à vouloir imposer leur volonté, notamment en matière de liturgie. A cela s'ajoute une lutte des clans, particulièrement préjudiciable à la fréquentation dominicale de l'église paroissiale.

50. Il s'agit ici de l'action militante hors de l'église, en particulier de l'évangélisation et du service des pauvres, en réaction au culte d'adoration jugé trop individualiste.

51. On lit dans *Fêtes et Saisons* de février 1980 : « L'Eucharistie est une invitation à libérer nos frères. »

52. Affirmation qui n'est pas catholique.

53. En 1980, sur 60 homélies (52 dimanches et 8 messes festives), dans 90 pour cent des cas, le sujet traité a porté sur le devoir de solidarité et de partage (soit directement, soit indirectement) spécialement à l'égard du tiers monde ; 3 homélies portaient sur le sens de la fête célébrée, 1 sur la bonté miséricordieuse de Dieu. Jamais l'objet principal n'a été la justice de Dieu, le péché, la confession, les sacrements, le sens du *Credo*.

Le Christ y est quelquefois présenté comme un prophète à la manière musulmane. Dans un bulletin paroissial, sous la signature de Michel Loez, on a pu lire : « Deux prophètes, Élie et Jésus, affrontent le malheur... [Suit l'histoire des veuves qui ont perdu leur fils...] Élie, Jésus, les deux prophètes, sont émus par cette détresse. [...] Nous nous sentons dépassés par cette force de Dieu confiée à ses prophètes [...] Ce n'est pas la parole qui est première, même chez le prophète, ce professionnel du message, c'est l'action qui justifie la parole. » (Paroisse Sainte-Bernadette d'Annecy-le-Vieux, 11 juin 1989.)

54. Cf. chapitre 7, § 15.

55. Cf. chapitre 5, note 23.

Le tutoiement a été adopté à l'égard de Dieu et du Christ, mais il y a hésitation pour le Saint-Esprit et l'on utilise toujours le vous de politesse pour la Vierge Marie (sauf dans les chants), les saints et le célébrant quand on répond à l'office.

56. Conformément à la méthode du fait accompli, n'a pas été observée par exemple la troisième instruction de la Congrégation pour le Culte divin, en date du 5 septembre 1970, complétant les directives du missel romain : « Il n'est pas permis

aux femmes (jeunes filles, femmes mariées ou religieuses) de servir le prêtre à l'autel. Cependant il leur est possible [...] de faire les lectures, l'Évangile excepté. » De même l'instruction du 3 avril 1980, déclarant que la femme « ne peut exercer la fonction d'acolyte ni servir à l'autel ». A la question posée par un père en assemblée plénière, lors de la révision du Code en 1981, il a été répondu officiellement qu'il faut s'en tenir aux règles liturgiques formulées antérieurement, et qu'il convient de considérer comme une dérogation à la règle le fait qu'une femme soit admise à faire des lectures et puisse distribuer l'Eucharistie, en cas de nécessité, s'il n'y a pas de ministre ordinaire ou extraordinaire masculin (ou pour assister un prêtre infirme ou aveugle). En outre, il est précisé qu'il n'est pas conforme aux règles liturgiques « d'inviter les petites filles à servir la messe. Si dès le jeune âge on commence à entretenir cette ambiguïté, il sera plus difficile plus tard d'accepter la discipline de l'Église latine ». Les évêques ont fait valoir l'impossibilité de revenir en arrière. Les résistances liturgiques avaient été semblables à la fin de l'Ancien Régime en France. Cf. chapitre 10, note 31.

57. Le cardinal Ratzinger dit : « Les archéologues de la liturgie trouvent à redire, ils rappellent que ce genre de processions n'existaient pas dans l'Église romaine des premiers siècles, ce sont les mêmes qui parlent de tradition vivante ! » Il ajoute : « On doit reconnaître au sens de la foi du peuple catholique la possibilité de mettre à jour, siècle après siècle, toutes les réalisations du patrimoine qui lui a été confié. »

Il faisait encore remarquer que « l'archéologisme romantique de certains professeurs de liturgie, selon qui tout ce qui a été fait après Grégoire I^{er} serait à éliminer comme un rajout et un signe de décadence, est à dénoncer ». *Op. cit.*

58. *Paris-Match*, juin 1988, Robert Serrou.

59. *Je crois en Dieu / Hélas plus du tout dans ses prêtres / Il s'est glissé chez eux / Des Judas et des traîtres / Où donc est la soutane où l'on reconnaissait / avec respect l'homme de Dieu quand il passait / Vos prêcheurs d'aujourd'hui font fort fin de siècle / tous leurs gestes sont momifiés / Debout les mots, les jolis mots antiques / et les incantations et les chœurs des cantiques.* (Serge Lama.)

60. C'est vrai pour la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Croatie mais aussi pour les catholiques des régions balkaniques opprimées. Dans ces pays, les problèmes dogmatiques et liturgiques qui ont perturbé l'Occident ne se sont pas encore posés.

61. Le clergé régulier a été atteint comme le clergé séculier. Les Jésuites, par exemple, ont perdu 1/3 de leur effectif. (En 1965 : 36 000 Jésuites environ ; en 1990 : 25 000 environ dont 4 pour cent de Français). Les départs ont été moins nombreux chez les contemplatifs que dans les autres ordres et c'est par eux que le recrutement commence à s'améliorer tandis que naissent des communautés nouvelles.

62. Il y a eu tout un mouvement dans l'Église anglicane pour la réconciliation avec les catholiques romains mais ce mouvement souhaitait garder le caractère propre de l'Église anglicane en bénéficiant d'une prélatrice personnelle comme l'Opus Dei par exemple rattaché directement à Rome.

63. Les Africains font remarquer malicieusement qu'ils « exportent » actuellement des prêtres vers l'Europe.

64. Les phénomènes sont partis d'Europe, de milieux d'intellectuels populistes. La théologie de la libération a été développée dans les cercles progressistes marxisants, tel le cercle Jean XXIII de Nantes (cf. J. et C. Guichard, *Critique systématique de la liturgie in aeternam*, 1976). On y développait l'idée que la religion n'est pas l'opium du peuple mais le « soupir de la créature accablée de malheurs », symbolisée au XIX^e siècle par le Sacré-Cœur, image de la souffrance du peuple

opprimé. La liturgie traditionnelle n'a plus lieu d'être, le support culturel ayant changé. Elle est de plus une imposture nuisible car elle réunit dans un consensus artificiel des adversaires de classes. Elle est contraire à la lutte pour la libération des pauvres et de tout temps la lutte est inexorablement liée à la violence. La Bible en témoigne : libération d'Israël, conquête de la Terre promise, colère du Christ contre les marchands du Temple. On actualisera les paroles du prophète Amos en disant : « Malheur à vous, qui convoitez les richesses de l'Angola et suscitez des ennemis au MPLA. [...] Malheur à vous, Dassault et consorts, compagnies pétrolières, pour qui se construisent les centrales nucléaires de la mort. [...] C'est pourquoi, peuples opprimés, levez-vous, organisez-vous et libérez-vous ! »

La liturgie sera donc adaptée à la lutte des classes. On chantera : « Jésus est le grand soir » et, en guise de cantiques, par exemple, une marche populaire chilienne, un chant révolutionnaire italien ou le chant des Partisans.

65. *In Entretiens sur la foi, op. cit.*

66. Le clergé diocésain, quand on lui oppose des instructions romaines papales, est porté à répliquer : « Le pape peut se tromper, pas les évêques en corps dans les conférences épiscopales où l'Esprit-Saint les inspire [en tant qu'assemblée]. » C'est du néo-gallicanisme et un retour à l'idée de primauté des conciles synodaux sur le pape.

67. Les évêques hostiles à tout retour de la messe de Pie V ont préféré ne pas donner d'autorisation de célébration dans ce rit. Il y a cependant une évolution en sens contraire, elle s'est manifestée de façon solennelle par la grand-messe dite le dimanche 3 juillet 1988 par le cardinal Lustiger à Notre-Dame de Paris, messe tridentine qui eut lieu devant cinq mille personnes, geste d'appel aux fidèles traditionalistes, « aux brebis égarées ».

68. Mgr B. répondit à un intégriste qui lui demandait s'il accepterait qu'un prêtre, du monastère du Barroux, rallié à Rome, célébrât la messe dans une église de son diocèse suivant le rit de Pie V : « Ça non, jamais ! »

La *suspens a divinis* fut levée le 21 juin 1988 pour la communauté du Barroux qui en avait fait la demande sur la base du protocole d'accord proposé par le Saint-Siège (*motu proprio* de Jean-Paul II). Mgr Lefebvre, toujours en conflit avec Rome, avait signé ce protocole puis l'avait dénoncé le lendemain. Par lettre des cardinaux Ratzinger et Meyer, il était accordé « l'usage en privé et en public des livres liturgiques en vigueur en 1962 et pour les fidèles le droit de recevoir les sacrements selon le rit octroyé dans les communautés ».

69. Mgr Guy Bagnard, lettre pastorale à ses diocésains en date du 10 juillet 1988.

70. Il n'est pas interdit à un monastère qui d'abord a adopté pour sa messe conventuelle le rit de Paul VI de revenir au rit traditionnel de Pie V. Après l'indult de 1984, le *motu proprio Ecclesia Dei* (2 juillet 1988), destiné à ramener au bercail les intégristes, s'applique aussi à ceux qui n'ont pas suivi Mgr Lefebvre. Des abbayes (abbaye Notre-Dame de Fontgombault par exemple) ont déjà bénéficié de cette faveur qui concède une certaine liberté de choix du rit, selon l'esprit libéral de Vatican II.

Permanence incertaine du rit grégorien *Conclusions*

« L'Histoire enseigne que si les révolutions du passé ont résolu quelques problèmes, elles en ont créé d'autres en laissant des divisions et des haines profondes. »

JEAN-PAUL 1^{er}.

1. *Entre autres raisons internes du déclin du rit grégorien.*

Parmi toutes les raisons du déclin du rit grégorien, il ne faut pas négliger certaines raisons profondes de ses avatars. Ils ne sont pas tous la conséquence de l'évolution générale du monde, de la société et de ses idées. Il est des raisons d'ordre interne. On a fait remarquer qu'on ne peut parler de fixité quand on constate, par exemple, la submersion au cours de l'Histoire du « cycle du temps » par « les fêtes du sanctoral » et d'autres variations aussi techniques. L'Anglais Bishop ¹ sentait peut-être la vanité qu'il y a à prétendre à la fixité du rit grégorien quand il écrivait : « On sait que la principale différence entre la messe orientale et la messe occidentale et pareillement entre les missels d'Orient et d'Occident est qu'en Orient, d'un bout à l'autre de l'année, le prêtre (orthodoxe) lit invariablement chaque jour les mêmes prières, alors que la messe latine change quotidiennement suivant les saisons et les fêtes. » C'est assurément peu propice au maintien d'un modèle unique. Mais Bishop, dans la conviction de son temps (début du xx^e siècle), se fait quelques illusions en affirmant : « Avec le missel et le bréviaire de Pie V, le pontifical de Grégoire XIII, le cérémonial des évêques de Clément VIII, le rituel de Paul V, on peut considérer l'histoire de la liturgie romaine comme achevée. »

Il y a eu depuis la réforme radicale du psautier, du bréviaire, du

missel et combien d'autres d'une autre importance ; la dernière en date étant celle du droit canon, le code de l'Église (1983). Toutefois, la liturgie romaine, à ne considérer que les textes du dernier concile, demeure fondée sur les mêmes principes et parfois c'est le même dire que dans le passé mais, c'est un fait, la liturgie a changé, extraordinairement, dans la pratique locale de nos jours.

2. *Chances de survie du rit grégorien, son succès actuel dans une partie de l'opinion.*

La liturgie ne manquait pas de charme sous ses formes anciennes en son latin. Il n'y a pas que des chrétiens pour le regretter. Les célébrations pontificales grégoriennes restent belles mais sont exceptionnelles hors de l'Italie. Certes, tout ce qui vit évolue, en bien ou en mal, mais de là des polémiques virulentes. Le pape Grégoire le Grand, pour avoir seulement introduit le *Kyrie* dans la messe, en avait été l'objet dans le passé ; elles sont vives dans le présent entre tenants conservateurs de la Tradition et progressistes partisans de rites et de rites plus modernes dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils s'éloignent, dans le courant œcuménique, singulièrement du rit tridentin et se rapprochent des cultes protestants. Le rit grégorien avec messe de Pie V tout en latin ne demeure régulièrement suivi que par les intégristes, et encore ne chantent-ils pas que du chant grégorien. Les résistances sont encore fortes mais elles risquent de devenir marginales. L'avenir du grégorien semble bien compromis depuis Vatican II. Ce rit millénaire ne sera-t-il bientôt plus qu'un monument de l'Histoire, comme les rites ambrosien et mozarabe ? C'est possible. Seul le chant grégorien semble devoir, hors du culte, échapper sûrement à l'oubli. Il connaît même un regain de faveur.

Toutefois, il n'est pas exclu que, dans l'avenir, le rit grégorien et sa grand-messe en latin ne retentissent encore sous la voûte des églises de France et d'autres pays d'Occident. Il y a des retours stupéfiants dans l'Église et si le « sens de l'Histoire » n'a pas grand sens, on constate néanmoins en histoire un mouvement pendulaire et le retour régulier du balancier. A toute action, réaction, suivie d'une action nouvelle. Les prodromes d'une nouvelle phase de changement sont évidents dans et hors de l'Église, à l'Est comme à l'Ouest. Si la foi catholique recule apparemment jusque dans l'Église catholique officielle, devenue très rationaliste, elle se développe sous des formes liturgiques nouvelles dites charismatiques dans des offices extra-paroissiaux. Ces offices se caractérisent par un mysticisme perturbant, à l'image des besoins du temps, inquiétant peut-être, par une gestuelle typique, par un sens communautaire très vif ainsi que par le sens du sacré et de son efficace. « Le XXI^e siècle sera religieux ou ne

sera pas », aurait dit Malraux ; quoi qu'il en soit, la fin du xx^e siècle est dans le monde incroyant autant qu'à l'époque des Lumières « le temps des magiciens », des sectes plus ou moins illuminées. On consulte les premiers, on adhère aux secondes, mais on considère le culte catholique, même « évolué », comme une relique médiévale, respectable comme toutes les reliques, une manifestation historique tenace d'une superstition ancienne parmi d'autres. Elle paraît plus sympathique aux yeux des libres penseurs sous sa forme progressiste qu'intégriste.

A constater le succès actuel de la messe de Pie V de rit grégorien, licitement ou illicitement célébrée, on pourrait y voir un désaveu public de la messe conciliaire de Paul VI. En fait, les fidèles qui manifestent ainsi témoignent moins une désapprobation à l'égard de Vatican II et de la messe paulienne que leur hostilité à l'esprit qu'on a prétendu abusivement être celui du concile et des dérives excessives d'une liturgie qui n'est même plus celle instaurée par Paul VI. Sans la situation conflictuelle trop longtemps prolongée et l'amertume qu'elle a engendrée au cours de luttes dénuées de charité, peu propices à toute conciliation, la querelle rituelle ramenée à de justes proportions aurait pu être plus aisément réduite et, précisément, suivant l'esprit libéral de Vatican II favorable à la multiplicité des rites. Au pire, le schisme redouté n'aurait pas dépassé en importance celui des Vieux Catholiques, conséquence de Vatican I après 1870. La force de l'intégrisme dans l'opinion chrétienne est dans l'impression reconfortante de stabilité sacrée qu'elle procure par sa messe traditionnelle ; mais le grand nombre des ralliés modelé déjà par d'autres formes avouerait peut-être, dans l'intimité, que leur esprit s'y fixe mal et s'y ennuie... L'habitude de la prière, de la méditation silencieuse, toute une dévotion individuelle, sont à redécouvrir. La nouvelle messe a eu le temps de s'enraciner au cours d'un quart de siècle et vit, bien que chétive.

3. Tentatives de reprise en main de la messe par le magistère.

La papauté a pris conscience des dangers que courait le culte catholique et, par suite, toute l'Église. De là des efforts de reprise en main en douceur, à la différence de l'époque tridentine, en essayant d'abord d'améliorer la transmission par une action plus ferme sur les cadres et notamment par le procédé classique du choix des évêques, en multipliant ensuite les rappels de doctrine et des obligations cultuelles, enfin en divisant, par des concessions, les résistances opiniâtres. L'inégalable prestige de Jean-Paul II a contribué aux premiers succès d'une politique voulue par lui et mise patiemment en œuvre par le cardinal Ratzinger et quelques autres évêques de médiation.

L'Église de l'apôtre Pierre dépend partiellement de ses successeurs, elle sait que si finalement « rien ne prévaudra contre elle » suivant la promesse du Christ, beaucoup de son destin humain repose sur son chef et la direction qu'il imprime.

Elle a eu l'avantage d'avoir à sa tête, depuis la Seconde Guerre mondiale, des souverains pontifes de grande valeur : Pie XII, Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II, tous dévoués à la sauvegarde du dépôt de la foi et à une liturgie de qualité accessible aux hommes du temps présent. Tous accordent une place essentielle à la messe : « Le sublime sacrifice de l'autel, dit Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei*, est l'œuvre la plus élevée en dignité du culte divin, aussi doit-il être la source et le centre de la piété chrétienne. » Sa conception de l'Église est certes moins « sociétairé » que mystique mais il a bien vu combien cette mystique convenait à une jeunesse désorientée par les conflits militaires et idéologiques. Il comprit aussi la nécessité d'un laïc chrétien et d'une liturgie renouvelée et, s'il arrête (1954) l'expérience des prêtres ouvriers, il donne déjà priorité au service des hommes et à la pastorale sur la forme liturgique traditionnelle². L'ouverture au monde a été proclamée par Jean XXIII qui avait convoqué à cet effet le concile Vatican II. Paul VI fut vraiment le pape du changement et le marqua par un nouveau missel. Le concile, qu'il présida, n'a pas réalisé tous les espoirs que certains avaient mis en lui. Après l'euphorie postconciliaire, Jean-Paul II eut à faire face à des difficultés croissantes. Cependant, tout en redisant la révérence due au culte divin, il insista lui aussi sur l'obligation de respecter, dans la charité, la personne humaine et ses droits. Mais il ne pouvait accepter les divagations d'une partie de l'Église et laisser se développer un courant périlleux qui déjà avait fait dire au jésuite de Lubac, au Congrès mondial de théologie de Toronto (1967) : « On se rend compte que l'Église est confrontée à une crise profonde. On s'efforce de bâtir une Église autre que celle de Jésus-Christ, société anthropocentrique, menacée d'une apostasie immanente et se laissant entraîner à n'être plus qu'un mouvement de laisser-aller général sous le prétexte de rajeunissement, d'œcuménisme ou de réadaptation. »

4. *Tribulations de la nouvelle messe. État des antagonismes de tendances dans l'office dominical.*

La célébration actuelle, dite dans la langue³ nationale locale, souvent au gré de l'officiant, est partout différente même d'une paroisse à l'autre, malgré les instructions conciliaires qui demandaient d'éviter au moins « de notables différences rituelles entre les régions limitrophes ». La messe perd son caractère de lien commun à

toute la catholicité. Autre changement, le modèle de la messe n'est plus la messe basse qui prévalait encore avant la fin du xx^e siècle (jusqu'en 1963 environ). La grand-messe est désormais la messe type et, de nos jours, la plus fréquentée. Elle comprend une participation active des fidèles. Cette évolution est bénéfique ; on ne peut en dire autant d'autres changements moins heureux, notamment pour ce qui est de la prédication ou du chant. Pour le chant, le concile, voulant la participation des fidèles, leur avait donné les chants qui leur appartenaient au haut Moyen Âge : *Kyrie, Gloria, Credo*, etc., mais les fidèles ont été très vite dépassés par la disparition des formes grégoriennes connues, par le nombre, la variété, la complexité des airs et des textes nouveaux, de sorte que la chorale a repris la maîtrise de ces chants. Par ailleurs, la force du symbole est telle que, écarté, il est revenu mais autrement dans le nouvel office. Un culte proluxe s'étend alors que le concile et ses réformistes recherchaient la simplicité primitive. C'était aussi le but de Pie V et du concile de Trente⁴. La messe grégorienne tridentine avait été la forme la plus élaborée de cet effort ecclésial. Vatican II réagit comme le concile de Trente mais son effort méritoire n'empêcha point l'invasion, derechef, de la liturgie par un nouveau verbiage et de surprenants ajouts. Les commissions épiscopales ont hésité à réagir « dans la crainte d'une réaction qui aboutirait à un retour au passé » et préférèrent au fil des jours des initiatives contestables quand elles ne les approuvèrent pas au nom de la pastorale et de l'ouverture au monde. Dans le même esprit, une partie du clergé revendiquait, en plus de la fin de la distinction entre clercs et laïcs, la fin de l'obligation du célibat et le droit de la femme au sacerdoce. Ce que le magistère refusa comme d'inverser l'opinion traditionnelle que l'Église est « moins l'ensemble de la communauté que le sanctuaire de Dieu qui y réside dans le Saint Sacrement ». De même, pour l'Église demeure l'affirmation que « le Christ est la voie » et non une voie vers le salut. Positions anciennes que le clergé progressiste combat. Quoi qu'il en soit, et en dépit d'instructions contraires, il s'est établi un culte nouveau, fluctuant, hostile aux formes individuelles de piété. Le magistère (24 mai 1976), dans son admonestation à Mgr Lefebvre et avec la même fermeté, ajoutait : « Nous devons dire que nous n'admettons pas l'attitude de ceux qui se croient autorisés à créer leur propre liturgie⁵. »

5. *L'Église en mutation.*

Cette réprobation s'est affirmée au cours des années. Très vite, la partie progressiste du clergé, inquiète, s'est plainte « d'un retour de l'esprit d'autorité dominant au temps de Pie X » et de la faiblesse

croissante du comportement de Rome à l'égard des traditionalistes partisans de la messe de Pie V. Elle ne se fait pas faute de dire que cette contre-offensive des milieux conservateurs était « contraire à la dynamique de Vatican II » (1979). L'apparition d'antagonismes tranchés, c'est là un fruit amer du concile, mais comme le disait Newman après Vatican I : « Nous devons nous rappeler qu'il y a rarement un concile qui ne soit pas suivi d'une grande confusion⁶. » Un quart de siècle après Vatican II, la nouvelle messe, entre les mains des novateurs, est devenue dans la pratique un culte-spectacle comme l'ancienne grand-messe urbaine du début du siècle⁷, le semblant d'esthétique en moins, une gestuelle parfois hardie en plus, et le rôle actif de la femme ostensiblement mis en avant⁸. La liturgie s'est sécularisée mais l'exigence contemporaine dans un monde de plus en plus livré au profane semble au contraire aller vers une nouvelle rencontre avec le sacré. Le chrétien « en quête » va maintenant le chercher dans les enclos monastiques plus qu'à l'église. L'église n'est plus lieu de récollection mais d'animation. Le dimanche a perdu sa valeur de jour de fête religieuse. La messe n'y occupe plus la première place. Il y a là un échec dû, selon certains, à la forme d'un plat rationalisme et à l'infantilisme pastoral du culte mais aussi aux excès « d'une spiritualité communautaire solidaire du monde » développée au détriment « de la relation privée du fidèle avec son Dieu »⁹. Il y a eu, en somme, méconnaissance des besoins profonds de l'individu noyé dans la masse indifférente et sans âme de notre temps. Jean-Paul II, qui fut des réformistes au temps du concile, a déclaré depuis : « On peut comprendre que, à l'époque moderne, on ait cherché à traduire les données révélées dans un langage nouveau mais on court le risque de déprécier ou même de rejeter des concepts essentiels. » (Audience générale de Jean-Paul II du 13 avril 1988.) Le pape admet un langage autre à condition qu'il ne lèse pas le dépôt de la foi et la Tradition. Tel est selon lui le véritable esprit de Vatican II. La crainte de la transformation du fond après celle de la forme n'était pas vaine. On en vint à regretter le rit grégorien de naguère et on répète à la suite du cardinal Ratzinger : « Ce qui a été fait après Grégoire le Grand n'est pas à éliminer mais au contraire à approfondir comme tout patrimoine intellectuel riche de substance¹⁰. » Ce que fut en fait le rit grégorien sous de multiples avatars.

Mais la messe grégorienne déjà s'estompe dans les brumes du souvenir. Elle est auréolée maintenant de tout le charme du passé. C'est avec émotion qu'un monde qui s'éteint retrouve encore à l'occasion tous ces chers vieux rites si intimement connus par des générations de croyants ou d'incroyants, *a matutina usque ad occasum*, de la naissance à la mort. Les nouveaux rites, d'humeur exclusive, déshabillés, privés de l'ancien décorum, sont l'image « de l'infantilisation générale de notre société », du déclin apparent de l'Église ;

mais ces ombres n'appartiennent-elles pas à la face obscure d'une Église nouvelle et, comme le diraient les médias en leur jargon, ne seraient-elles pas « l'annonce d'une grand-messe authentique » ? Beaucoup l'espèrent, certains n'y croient plus, quelques-uns n'y voient qu'un témoignage des vertigineux changements de notre temps, de l'abandon de la culture judéo-chrétienne et de la civilisation latine en son extrême déclin.

Le cardinal Ratzinger regarde, lui, non pas le passé mais l'avenir et dit en philosophe chrétien : « L'Église marche vers l'accomplissement de l'Histoire, elle regarde en avant vers le Seigneur qui vient. » Il ne se désintéresse pas pour autant de la liturgie présente ou passée. Il sait la valeur des formes de prière pour la catéchèse et l'évangélisation. Il sait aussi que la liturgie en soi est un moyen humain de conversion. A la différence de ceux à qui répugne toute liturgie organisée, il pense au contraire qu'il peut y avoir des liturgies de rites différents mais que la liturgie est une nécessité fondamentale, de nos jours comme jadis, dans une forme prédéterminée. « Derrière les différentes façons de concevoir la liturgie, il y a [...] des manières différentes de concevoir l'Église. Le thème de la liturgie n'est pas une question marginale [...]. Le concile a rappelé que l'on est là au cœur de la foi chrétienne ¹¹. »

6. Conclusion : texte de Jos Jungmann, son actualité.

« Le testament du Christ a besoin d'une forme qui le protège, cette enveloppe est la liturgie. Le Christ lui-même n'a donné que le noyau essentiel de la célébration. Au cours des âges, l'Église, comme pour d'autres constructions, œuvre des siècles, n'a pas toujours conservé la même pensée directrice et cela dans l'ensemble comme dans les détails de l'édifice. La liturgie de la messe est devenue un ensemble fort complexe, seule une étude historique peut en donner une compréhension plus exacte.

« L'Église [à Vatican II et dans la période post-conciliaire] s'est efforcée de modifier et d'améliorer la liturgie ; elle a usé des moyens les plus divers pour la réorganiser. Sa sollicitude pour les mystères sacrés dont elle a la charge sera d'autant plus efficace qu'auront mieux été mises en lumière les formes idéales qui, au cours de l'évolution de la messe, ont été altérées et obscurcies. En bien des points, ce retour aux formes initiales permettra de comprendre plus pleinement l'antique tradition. Ce n'est d'ailleurs pas l'ancienneté en tant que telle qui rend précieux les usages liturgiques mais leur richesse de contenu et leur force d'expression. Même les parties les plus récentes peuvent être d'une grande beauté. Cependant, en bien

des endroits, une considération objective devra reconnaître des formes moins réussies et des corruptions. Il ne convient pas que chacun puisse de son propre chef réformer ceci ou cela. C'est déjà d'un avertissement semblable que le grand Mabillon (mort en 1707) accompagnait son édition des *Ordines romani*. Il exprimait aussi le vœu que ceux qui ont la charge du service de Dieu gardent devant les yeux les antiques modèles, *...eos qui officiis propositi sunt invitemus ad consulendam antiquitatem... »*

Ainsi s'exprimait, plein de sage *prudèntia*, en aucune manière rétrograde, il y a un demi-siècle, le savant jésuite Jos Jungmann dans son ouvrage en allemand, *Missarum Sollemnia*. L'auteur a condensé ce texte et l'a actualisé. Il ne saurait donner une meilleure conclusion au présent livre¹².

NOTES

1. L'Anglais Bishop, moine bénédictin de Farnborough.

2. Pie XII (1939-1958) attachait en effet une grande importance à la pastorale et à la liturgie (encyclique *Mediator Dei*, allocutions radiodiffusées, etc.). Il poursuivit dans les missions l'œuvre de son prédécesseur, une politique de développement du clergé indigène, mais s'il fut partisan d'une évolution de l'Église, il contrôla de près les innovations culturelles et se montra sévère devant certaines entreprises liturgiques de son temps, parlant, par exemple, de « ces petits hommes qui essaient de transformer les autels de nos églises en tables de salle à manger [...] avec le prêtre face aux fidèles au lieu d'être avec eux face à Dieu ». Cette attitude conservatrice n'a pas été celle de Vatican II.

3. Toutefois, le rit grégorien, avec sa coloration sémitique, n'est pas trop étranger aux autochtones orientaux et africains.

4. Rendre à la messe sa simplicité d'origine, *ad pristinam sanctorum normam ac ritum...* était déjà le vœu de Pie V, comme du concile de Trente et de Vatican II. Vœu toujours déçu.

5. Cf. chapitre 11, § 10.

6. Newman (1801-1890), philosophe, curé anglican, fut un des maîtres du courant d'Oxford pour un christianisme plus pur et indépendant du pouvoir civil. Il se convertit au catholicisme et, protégé par Léon XIII, devint cardinal. Il a contribué au rapprochement de l'anglicanisme et du catholicisme romain.

7. Cf. chapitre 11, § 6.

8. Non seulement la femme est admise aux lectures dans le chœur et peut prêcher (canon 766), mais encore des missions de catéchèse peuvent être confiées même à des divorcées remariées. Désormais, les divorcées, même remariées, peuvent participer à la messe mais non à la communion. Cette exclusion n'est cruelle que si la messe est considérée comme un repas fraternel de partage mais si elle est bien sacrifice porteur de fruits, le divorcé en bénéficie comme tout assistant, licitement.

9. L'expression « infantilisme pastoral » est du cardinal Ratzinger, alors qu'il

n'était encore que professeur. Par ailleurs, ce qui est blâmable n'est pas la spiritualité communautaire mais son caractère exclusif.

10. J. Ratzinger in *Entretiens sur la foi, op. cit.*

11. *Idem.*

12. Extrait de l'introduction de *Missarum Sollemnia*, 1948, actualisé par le texte entre crochets.

ANNEXE

APERÇU SUR VATICAN II 21^e concile œcuménique (1962-1965)

Les catholiques, en particulier ceux de France, sont en général, pour différentes raisons, mal informés du déroulement des conciles. Ce fut encore le cas lors de Vatican II. Cette notice ne saurait que contribuer partiellement à combler une regrettable lacune.

Les conciles œcuméniques sont parmi les traditions les plus anciennes de l'Église catholique. Leur histoire témoigne des conflits qui les ont provoqués et qui se sont prolongés bien après leur clôture, parfois suivie de schismes douloureux. Les papes ont, en conséquence, hésité à les réunir. Vatican I, ajourné *sine die* lorsque éclata la guerre de 1870, n'avait pu terminer son ouvrage mais avait donné lieu au schisme des Vieux Catholiques. Pie XI et Pie XII avaient pensé sérieusement à réunir un nouveau concile. Des commissions avaient travaillé sous ces deux pontifes. Ils tenaient à ne rien laisser au hasard. Ils savaient les dangers des écarts des pères conciliaires ; ils redoutaient spécialement les intrigues modernistes et craignaient de perdre le contrôle de l'assemblée. Finalement, ils renoncèrent et Vatican I n'eut pas de suite.

Jean XXIII, plus optimiste, plus courageux ou plus naïf, se comporta autrement : les commissions préparatoires avaient bien travaillé, les schémas avaient été bien préparés, les évêques furent convoqués et vinrent en grand nombre du monde entier. Les circonstances paraissaient favorables. La reconstruction, après les épreuves de la Seconde Guerre mondiale, s'achevait, la confiance dans le progrès renaissait, rien ne laissait prévoir la tempête¹. L'Église pouvait espérer le calme déploiement de sa mission doctrinale et Jean XXIII, ancien nonce en France, conscient de l'évolution du monde, souhaitait, suivant ses propres termes, « faire passer un peu d'air frais » dans la vénérable Église dont il venait d'assumer la charge.

Les travaux préparatoires, d'ailleurs, étaient si avancés que le pape et les évêques qui en étaient instruits croyaient que les sessions seraient courtes et le concile rapidement terminé. De nombreux pères venus de loin pensaient même qu'il n'y aurait qu'à entériner les propositions préparées à Rome et qu'ils pourraient vite être de retour dans leur diocèse. Beaucoup redoutaient, malgré la solidarité financière promise, les dépenses d'un long séjour

et avaient hâte de reprendre leur ministère habituel. Il en fut tout autrement que prévu.

L'ouverture du concile eut lieu le 11 octobre 1962 ; il devait se prolonger pendant quatre sessions, jusqu'à fin décembre 1965.

Première session : 11 octobre-8 décembre 1962. Deuxième : 29 septembre-4 décembre 1963. Troisième : 14 septembre-23 novembre 1964. Quatrième : 14 septembre-8 décembre 1965.

Au cours de la première session (oct.-nov. 1962), les papes Pie XI et Pie XII ont dû se retourner dans leurs tombes : tous les travaux préparés par les commissions préparatoires furent, à la surprise générale, remis en cause et sur le chantier. Des commissions nouvelles furent formées par les pères conciliaires assistés d'experts. C'était leur droit. Ils purent ainsi affirmer sans obstacle leur souveraineté canonique. L'ordre d'examen des schémas fut donc bouleversé et celui sur la liturgie vint en premier. Au cours des discussions, il apparut que les articles pouvaient être encore améliorés en sorte que fort peu parvinrent à terme au cours de la session.

Il apparut surtout que la vieille garde de l'Église — la curie romaine et le parti conservateur qui avait dominé Vatican I — était défaite par l'action organisée d'une coalition de pères d'origine nordique, germanique et même française ou francophone qui a constitué la nouvelle majorité. Elle était en partie inspirée par des experts progressistes tel l'abbé Kung, le R. P. Rahner (véritable éminence grise du concile), le troublant Schillebeckx. Tous devaient être l'objet plus tard de violentes polémiques.

Des cardinaux furent les chefs de file de la contestation et dirigèrent le mouvement pour un renouveau de l'Église et de sa pastorale. Il convient de citer au moins : Alfrinck (Pays-Bas), Frings (Allemagne), König (Autriche), Suenens (Belgique), Liénart (France). Ils firent décider que les quatre schémas dogmatiques seraient réexaminés par les pères conciliaires suivant le vœu de la majorité.

Jean XXIII encourageait les pères à progresser dans le sens de *l'aggiornamento*, de « l'ouverture au monde ». Après lui, Paul VI agit de même.

Contrairement aux précédents conciles, les pressions extérieures politiques furent très faibles. Il n'y avait plus d'empereur ou de rois pour intervenir. Par contre, à l'intérieur, des groupes de pression se heurtèrent parfois durement : d'un côté l'Alliance européenne devenue ensuite Alliance mondiale groupant les partisans de progrès et pour le changement liturgique, renforcés par les représentants des missionnaires qui se joignirent à eux dans leur volonté de réformes profondes et, de l'autre côté, les défenseurs conservateurs de la tradition et du culte tridentin (dont Mgr Lefebvre) groupés sous des noms variés, par exemple le Coetus internationalis Patrum. La nouvelle majorité avait tenu à s'assurer rapidement une place prépondérante dans les grandes commissions et à pousser au maximum son avantage.

C'est seulement au cours de la deuxième session (sept.-déc. 1963) que le schéma sur la liturgie sera adopté par 2 159 voix contre 19, le 22 novembre 1963. L'atmosphère du concile s'était déjà profondément modifiée. Un esprit nouveau plein d'espérance soufflait. Toutefois, des oppositions farouches se manifestèrent, parfois sans charité, entre les structures

adverses. Les groupements de défense traditionalistes de la nouvelle minorité, de mieux en mieux organisés (après la période de désarroi que provoque tout changement de majorité) réagirent de plus en plus efficacement, cherchant à chaque occasion à augmenter le nombre de leurs partisans et à gagner, s'il était encore possible, le pape à leurs vues. Il n'est que trop certain que les pères du concile, de part et d'autre, dans le dynamisme de l'action, ne se sont pas toujours laissés inspirer par le Saint-Esprit. Le pape Paul VI (1963-1978), successeur de Jean XXIII, intellectuel mystique, ouvert et confiant en fut très affecté².

Quatre-vingt-dix pour cent des pères écoutaient, votaient sans intervenir, penchaient le plus souvent vers le groupe du mouvement. Ils s'informaient avec soin aussi hors séances. Ils étaient une proie recherchée des groupes adverses qui les assiégeaient, textes et libelles en main, et devaient, finalement, composer.

Il en résulta des textes de compromis aux formes ambiguës et de fâcheuses conséquences. L'affaire du pouvoir de collégialité des évêques en est un exemple typique. Paul VI, alerté, n'avait pas voulu croire que le texte adopté à ce sujet (sujet qui inquiétait beaucoup Rome) conformément à la thèse dite modérée pourrait être interprété, après le concile, dans le sens extrémiste qu'il réprouvait. Pour le convaincre lui fut alors apporté dans ce sens un document irréfutable. Comprenant qu'il avait été joué, le pape s'effondra et pleura³ mais réagit par une *nota explicativa praevia* qui donna l'« interprétation officielle ».

Il en résulta une véritable panique dans les milieux réformistes. Le Vatican allait-il par ce biais tout remettre en question ? Il n'en fut rien mais ce fut le point de départ d'un certain raidissement de Paul VI qui se manifesterait plus nettement par la suite.

Il y eut bien d'autres remous et des tactiques torves. C'est ainsi qu'un expert progressiste avait répondu à de ses partisans qui trouvaient insuffisantes certaines dispositions adoptées : « Nous nous exprimons de façon diplomatique mais après le concile, nous tirerons du texte les conclusions qui y sont implicites. » L'un d'eux, le P. Schillebecks, le grand expert de la hiérarchie hollandaise, trouvait lui-même le procédé « malhonnête ». Le P. Congar, un Français, également d'avant-garde, était lui aussi hostile à ce manque de netteté. Cette ambiguïté fut une des causes de discordes post-conciliaires, chaque parti tirant le texte à soi. Des traductions fantaisistes ne firent qu'aggraver les choses.

Le concile a eu, fait nouveau, des observateurs et de confessions différentes. Des protestants furent consultés, notamment en matière de liturgie et davantage même que les orthodoxes, ce qui ne manqua pas de surprendre plusieurs. Des femmes aussi eurent le droit d'assister aux séances publiques, mais ne purent, même religieuses, intervenir dans l'*aula*. Elles pouvaient seulement poser des questions aux commissions (mais en étaient exclues). Des civils du monde du travail furent également invités. Ces ouvertures au monde furent bien accueillies par les intéressés, la presse, dont l'activité fut facilitée, l'opinion. Toutes les messes furent dites en latin jusqu'à la fin, excepté celles de rits orientaux suivant un usage reconnu déjà par Vatican I. Le latin fut la langue du concile mais l'expression latine, orale ou écrite, laissa parfois à désirer⁴. La traduction simultanée ne fut pas interdite, à titre privé, mais ne fut pas officialisée, les pères craignant que

leur pensée ne soit déformée par la traduction. Les techniques de communication modernes furent satisfaisantes et les ordinateurs fonctionnèrent correctement ; toutefois il est arrivé que la machine « mâchonnât » des bulletins de vote, ce qui donna à l'Histoire, une fois de plus, plusieurs résultats pour un seul vote. L'Histoire, qui aime le document, a absorbé aussi des faits crédibles, confirmés par des écrits officiels et pourtant erronés. Ainsi il est faux que les femmes aient pour la première fois fait leur entrée au concile le 14 septembre 1964, bien que dans son allocution d'ouverture de la troisième session, le pape eût déclaré : « Il nous est très agréable de souhaiter la bienvenue parmi les auditeurs à nos filles bien-aimées dans le Christ, premières femmes qui dans l'Histoire participent à une assemblée conciliaire... » Malgré leurs efforts de curiosité, les pères n'aperçurent personne du sexe. Le pape avait donné les noms des auditrices à temps mais les lettres de convocation n'avaient pas été envoyées⁵. Lenteur bureaucratique ? Misogynie ?

Parmi les installations matérielles satisfaisantes — elles ne le furent pas toutes —, les usagers firent particulièrement l'éloge de la buvette (sans alcool) dite le Bar Abbas, lieu convivial et de bénéfiques rencontres qui permit aux pères de mieux connaître et de mieux comprendre des points de vue opposés.

Au cours des deuxième, troisième et quatrième sessions, la question de la liturgie réglée, furent votés après de difficiles débats presque tous les schémas prévus ; certains singulièrement abrégés. Au début, les pères s'étaient hâtés lentement suivant l'adage *Festina lente* ; sur la fin, ils se hâtèrent avec précipitation ; ce qui fit murmurer. Les textes votés (énumération à peu près dans l'ordre chronologique des discussions) étaient relatifs à la Vierge Marie, au diaconat, au laïcat, aux ordres religieux, à la vocation, à la sainteté, à l'épiscopat, au gouvernement des diocèses, à la collégialité, à la liberté religieuse, aux juifs, aux musulmans. Il fut traité de la Révélation, des séminaires, des écoles, de l'activité missionnaire, de l'autorité des évêques sur les écoles, sur les communautés religieuses, du célibat, du mariage, de la limitation des naissances, de l'athéisme et des armes nucléaires. Par contre, une fois de plus, le concile n'avait pas débattu d'une nouvelle promotion de saint Joseph dans la liturgie, malgré l'insistance de tout un groupe.

Il y eut, au concile, à régler des questions délicates, notamment celle de la préséance des patriarches⁶. Il n'y eut de ce côté-là aucun progrès œcuménique, que des « finasseries » diplomatiques.

Une des plus remarquables réformes de Vatican II fut la réforme de la curie romaine, source séculaire de rancœurs, et du Saint-Office dont on médisait depuis longtemps. Une autre réforme plus spectaculaire encore fut le changement d'attitude, jusque dans les textes, du catholicisme à l'égard des juifs, au risque de mécontenter les musulmans, avec lesquels l'Église est en coquetterie, et de mettre en péril les communautés chrétiennes sous leur autorité⁷. On vit aussi des tentatives pour résoudre de vieux problèmes d'Église. Certaines ne réussirent pas pleinement. Si le rétablissement d'une certaine autonomie épiscopale et la reconnaissance du pouvoir de collégialité peuvent être considérés comme des succès, on ne peut en dire autant des efforts des évêques pour contrôler ordres religieux et écoles. Bien des responsables de réguliers et les laïcs n'en furent pas fâchés.

L'emploi à la messe de la langue vernaculaire est devenu une réalité, et l'abandon quasi général du rit grégorien et de son chant est devenu une évidence post-conciliaire, bien qu'il n'ait pas été formellement prévu par le concile. La réforme liturgique engagée par Vatican II est la plus importante que l'Église ait connue.

Parmi les noms éminents qui seraient à citer, il en est au moins trois qui seront ici signalés : celui du vieux cardinal Ottaviani que le concile n'avait pas ménagé⁸ et qui s'appelaient lui-même le chien de garde, celui du cardinal Frings dont le sens de l'organisation a permis au concile d'aboutir au mieux, à la différence de tant d'autres conciles qui s'étaient mal ou médiocrement terminés, et enfin celui de Mgr Felici, le secrétaire général, l'excellent latiniste qui avait acquis contre vents et marées la cordiale estime de chacun.

Après la fin de la quatrième session, le 8 décembre 1965, Paul VI clôtura le concile dans l'euphorie⁹.

Le 3 janvier 1966 par lettre apostolique furent créées cinq commissions temporaires sans pouvoir législatif mais avec pouvoir d'interprétation, s'exprimant par des « Instructions » qui ont réglé notamment le nouveau rit de la messe. Ces Instructions devaient être conformes aux documents promulgués par le pape. Elles furent « traduites » et adaptées par les instances épiscopales régionales.

Après publication de ces Instructions les commissions devaient être dissoutes.

Si le concile de Trente fut un concile de remise en ordre, au XVI^e siècle, Vatican II au XX^e siècle fut celui d'un ordre nouveau. Voulu d'abord essentiellement pastoral et ouvert, le concile, en cours de route, a eu des prétentions dogmatiques. Elles sont contestées et le moins que l'on puisse dire est que leur expression manque de clarté. Les traductions y sont pour beaucoup.

Certains, insatisfaits du concile qu'ils considèrent comme un « fossile de l'ère cléricale », appellent un Vatican III de leurs vœux, d'autres aussi, les intégristes, pour des raisons diamétralement opposées. Pour le pape Jean-Paul II¹⁰, « l'Église d'aujourd'hui n'a pas besoin de nouveaux réformateurs, l'Église a besoin de nouveaux saints. » Sans doute, et ils seront moins contestés, on peut du moins l'espérer.

Quoi qu'il en soit et qu'on en pense, Vatican II fut un des plus grands conciles de l'Histoire et mérite d'être mieux connu.

Pour ce qui concerne la nouvelle messe dite de Paul VI, voir les documents suivants :

— *Textes préliminaires du missel romain latin-français* (bulles des souverains pontifes), *Rubriques générales, Calendrier romain latin*, Desclée, Paris-Tournai.

— *Préliminaires du missel romain* (fasc. hors série), Desclée-Mame.

— *Ordo missae*, texte latin promulgué le 3 avril 1969, Desclée-Mame.

Ces textes de références sont ignorés par plus des trois quarts du clergé paroissial (*l'ordo porte concordat cum originali imprimatur*).

NOTES

1. L'optimisme était tel que même le cardinal Ottaviani, conservateur expérimenté, fut partisan de la convocation du concile. Il ne se doutait pas de ce qui les attendait, lui et la curie romaine.

2. Ce fait, la plupart des anecdotes, les indications chiffrées ont été tirés de l'ouvrage du prêtre journaliste américain Ralph M. Wiltgen qui eut le *nihil obstat* et l'*imprimatur* pour son ouvrage, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, livre traduit par Clément Deville, édition du Cèdre. Cet ouvrage fera autorité aussi longtemps que les archives du concile ne seront pas ouvertes et sans doute même après. Son auteur, qui a joui de la confiance des deux parties antagonistes, restera un des meilleurs chroniqueurs de Vatican II. Cette notice lui doit beaucoup. La lecture de l'ouvrage est indispensable à qui veut connaître et comprendre la réalité humaine du concile.

3. Paul VI devait dire plus tard que « Satan aussi avait été au concile ». Quant à Jean XXIII, si l'on peut en croire certain père jésuite, il aurait été pris de doute et dans le délire de l'agonie aurait dit : « Que l'on arrête, que l'on arrête ce concile... » *Se non e vero...*

4. Les Américains furent particulièrement gênés par le latin et beaucoup d'évêques par les différences de prononciation du latin, prononciation en effet différente selon les pays. Le cardinal Cushing, fort mécontent, proposa d'offrir à tous une traduction simultanée en anglais. « Pourquoi dans cette langue ? lui répondit-on, Parce que vous pouvez payer pour votre confort ? Est-ce évangélique ? »

5. Cité par Ralph M. Wiltgen.

6. Les Églises orientales, catholiques ou orthodoxes, reprochent à l'Église latine de se croire seule universelle et de leur distribuer avec condescendance quelques privilèges. Les patriarches pensaient qu'il fallait d'abord reconnaître leur dignité et que les Orientaux jugeraient de la bonne volonté des Latins selon la place qui serait donnée à leurs patriarches, sous-entendu avant les cardinaux.

Ils faisaient remarquer en outre que le pape lui-même, dans son Annuaire pontifical, portait le titre de patriarche d'Occident, titre donc reconnu et qu'en conséquence eux devaient siéger immédiatement derrière lui. Les placer derrière les cardinaux ouvrirait mal, disaient-ils, le dialogue œcuménique. Ils furent placés en face. Si l'on excepte la levée, réciproque, des excommunications, les marques d'estime et de courtoisie, la mode chez les catholiques des icônes qui s'étend aux églises, on ne peut constater de grands progrès dans le rapprochement des églises orthodoxes et latines et de leur liturgie. La méfiance demeure.

7. Les prélats germaniques se montrèrent particulièrement zélés pour cette réhabilitation, au point que certains mauvais esprits prétendaient que cela s'expliquait par la psychanalyse plutôt que par un dessein délibéré de réparation. En demandant que l'Église libère officiellement le peuple juif de la faute d'un autre holocauste, n'était-ce pas libérer aussi le peuple allemand de l'opprobre et le déclarer indirectement non coupable des crimes nazis contre les juifs ?

8. Le cardinal Ottaviani défendait âprement le point de vue conservateur. Lors de la première session, il dépassa son temps de parole et crut en raison de sa position éminente à la curie pouvoir achever son intervention. Le micro lui fut coupé aux applaudissements de l'assemblée ; le vieil homme, humilié, dut se rasseoir en silence. C'était la fin d'une époque et chacun le comprit.

9. Paul VI clôtura le concile par une bénédiction triomphale. Il ne pouvait dissimuler sa joie. Malgré les difficultés, les réformes souhaitées avaient abouti et il

en espérait le plus grand bien pour l'Église. Le bilan paraissait alors devoir être nettement positif. Techniquement aussi il était un succès. 2 860 pères avaient pu siéger dont 39 pour cent venaient d'Europe, 14 pour cent d'Amérique du Nord, 18 pour cent d'Amérique du Sud, 3 pour cent d'Amérique centrale, 12 pour cent d'Afrique, 2 pour cent d'Océanie.

Deux tiers des pères appartenaient au clergé séculier, un tiers au régulier. Il y avait eu, en 281 jours de sessions, 544 scrutins. Le coût pour la durée du concile parut raisonnable : 7 250 000 dollars.

10. Jean-Paul II, dans un discours à l'occasion de la commémoration de saint Charles Borromée, un artisan du concile de Trente.

Jean-Paul II succéda, en 1978, au saint et spirituel pape Jean-Paul I^{er} dont le pontificat ne dura que quelques semaines et dont la mort ne fut pas sans mystères.

Comme Paul VI, Jean-Paul II avait pris une part active aux travaux du concile et comme lui fut un chaud partisan des réformes. Il doit en supporter maintenant les inconvénients, le cœur serré. Il a à faire face à la théologie de la libération et souhaite éviter des ruptures désespérantes; il est en butte aux attaques des intégristes et cherche en matière liturgique une voie moyenne. Il n'est pas hostile, pas plus que le cardinal Ratzinger (ex-assistant de l'expert progressiste Rahner dont il s'est éloigné dès le temps du concile), à un certain retour, pour le culte, à la tradition, en particulier à la messe de Pie V, à condition que soit reconnu par tous l'acquis du concile. Comme ses prédécesseurs, il redoute le schisme dont on sait comment il commence mais jamais quand il finira. Il n'a pu empêcher les abus post-conciliaires, nés des réformes et de leur application intolérante et discriminatoire. Après plus de vingt ans de lutte contre les traditionalistes, le compromis recherché semble en France bien difficile. La tunique sans couture sera une fois de plus déchirée.

DOCUMENT 1

LA MESSE. HISTOIRE DU RIT

(Anaphore extraite des palimpsestes de Vérone)

LA SAINTE MESSE

(II^e siècle)

*Qui voluntatem tuam complens,
Et populum sanctum tibi acquirens,
Extendit manus, cum pateretur, ut a passione liberaret eos, qui in te crediderunt ;
Qui cumque traderetur voluntariae passioni, ut mortem solvat
Et vincula diaboli dirumpat
Et infernum calcet
Et justos inluminet
Et terminum figat
Et resurrectionem manifestet,
Accipiens panem, gratias tibi agens dixit : Accipite, manducate :
Hoc est corpus meum, quod pro nobis confringetur.
Similiter et calicem dicens : Hic est sanguis meus, qui pro nobis effunditur ;
Quando hoc facitis, meam commemorationem facitis.
Memores igitur mortis et resurrectionis ejus offerimus tibi panem et calicem gratias
tibi agentes, quia nos dignos habuisti adstare coram te et tibi ministrare.
Et petimus, ut mittas spiritum sanctum tuum in oblationem sanctae ecclesiae ; in unum
congregans des omnibus, qui percipiunt, sanctis in repletionem spiritus sancti ad
confirmationem fidei in veritate,
Ut te laudemus et glorificemus, per puerum tuum Jesum Christum, per quem tibi
gloria et honor, patri et filio cum sancto spiritu, in sancta ecclesia tua, et nunc et in
saecula saeculorum. Amen.*

PRIÈRE DE L'OBLATION DE SÉRAPION, ÉVÊQUE.

(IV^e siècle)

« Il est digne et juste de te louer, de te chanter, de te glorifier, toi Père
incrée du Monogène Jésus-Christ. Nous te louons Dieu, incrée, inscrutable,
ineffable, incompréhensible à toute hypostase créée. Nous te louons, toi qui

es connu par le Fils, le Monogène, toi qui par lui es parlé et interprété et connu à la nature créée. Nous te louons, toi qui connais le Fils et qui révéles aux saints les gloires qui le concernent; toi qui es connu par ton Verbe engendré, et vu et expliqué aux saints. Nous te louons, Père invisible, chorège de l'immortalité. Tu es la source de la vie, la source de la lumière, la source de toute grâce et de toute vérité, ami des hommes, ami des pauvres, propice à tous, les attirant tous à toi par la venue de ton Fils bien-aimé. Nous te prions, fais de nous des hommes vivants. Donne-nous l'esprit de lumière, afin que nous te connaissions, toi, le véritable, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Donne-nous l'Esprit-Saint, afin que nous puissions dire et raconter les mystères ineffables. Que le Seigneur Jésus parle en nous, et que l'Esprit-Saint te célèbre par nous. Car tu es au-dessus de toute principauté, puissance, force, seigneurie, au-dessus de tout nom prononcé, non seulement dans ce siècle, mais dans le siècle à venir : des milliers et des milliers d'anges, d'archanges, de trônes, de seigneuries, de principautés, de puissances, sont près de toi, et les séraphins très vénérables aux six ailes, deux pour cacher leur visage, deux pour cacher leurs pieds, deux pour voler, t'acclament; reçois notre acclamation avec la leur :

« Saint, saint, saint, le Seigneur Sabaoth ! Plein est le ciel et la terre de ta gloire ! Plein est le ciel, pleine est la terre de ta gloire grandiose.

« Seigneur des puissances, remplis ce sacrifice de ta puissance et de ta participation. Car à toi nous offrons ce sacrifice vivant, cette oblation non sanglante. A toi nous offrons ce pain, figure du corps du Monogène. (τὸ ὁμοίωμα τοῦ σώματος τοῦ μονογενοῦς).

« Ce pain est la figure (ὁμοίωμα) du saint corps, parce que le Seigneur Jésus-Christ, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, **ceci est mon corps** rompu pour vous en rémission des péchés. » C'est pourquoi nous, faisant la figure de la mort (ὁμοίωμα τοῦ Θανάτου), nous offrons ce pain et nous invoquons, par ce sacrifice, sois propice à nous tous, sois propice, Dieu de vérité. Et comme ce pain a été éparé sur les montagnes, et, recueilli, est devenu un, ainsi assemble ta sainte Église de toute race, de tout pays, de toute cité, de tout bourg, de toute maison, et fais-la l'Église une, vivante, catholique.

« Et nous offrons ce calice figure de sang (ὁμοίωμα τοῦ αἵματος), parce que le Seigneur Jésus-Christ, ayant pris un calice après le repas, dit à ses disciples : « Prenez, buvez, ceci est la nouvelle alliance, **ceci est mon sang** versé pour vous en rémission des péchés. » C'est pourquoi nous offrons le calice figure du sang (ὁμοίωμα αἵματος).

« Dieu de vérité, vienne ton saint Verbe sur ce pain, pour que le pain devienne le corps du Verbe, et sur ce calice, pour que le calice devienne sang de la vérité. Et fais que tous ceux qui communient reçoivent le remède de vie, pour la guérison de toute infirmité, pour se fortifier en tout progrès et vertu, et non pour leur condamnation, Dieu de vérité, ni leur charge et leur confusion.

« Nous t'avons invoqué, toi l'incréé, par le Monogène en l'Esprit-Saint. Que ce peuple soit pris en pitié, qu'il soit digne de progrès : que les anges qui assistent le peuple viennent à bout du Méchant, et confirment l'Église. Nous t'invoquons aussi pour ceux qui reposent, dont nous faisons commémoraison. — *Après le rappel des noms.* — Sanctifie ces âmes, car tu les connais

toutes. Sanctifie toutes celles qui reposent dans le Seigneur. Mets-les au nombre de tes puissances saintes, donne-leur une place et une demeure dans ton royaume. Reçois aussi l'action de grâces du peuple : bénis ceux qui ont apporté les oblations et les eucharisties : donne santé, conservation, joie, et tout progrès de l'âme et du corps, à tout ce peuple, par ton Monogène Jésus-Christ dans le Saint-Esprit. Comme c'était, comme c'est, comme ce sera, de génération en génération, et dans tous les siècles des siècles. Amen.» (Traduction de Mgr Batiffol, *l'Eucharistie* (1913), p. 313-316.)

DOCUMENT 2

MŒURS ECCLÉSIASTIQUES AUX X^e, XI^e ET XII^e SIÈCLES

Parmi les noms cités au chapitre 3, celui de *Pierre Damien* retient d'abord l'attention. Né à Ravenne en 1007, il est abandonné par sa famille, pauvre et très nombreuse. Il survit néanmoins et devient gardien de pourceaux. Il est recueilli par un de ses frères qui était d'Église et dont il portera le nom de Damien. Professeur bientôt en renom, il vit sous le cilice et dans la pénitence et, alors qu'il souhaite le calme du couvent, devient évêque d'Ostie; Clément IX le nomme cardinal. Pour Damien, l'épiscopat « ne vaut ni par les bonnets en forme de tour, faits de fourrure de zibeline [...] ni par les nœuds brillants en peau de martre qui s'attachent sous le menton [...] ni par les escortes de soldats, ni par les coursiers blancs d'écume et bondissants sous le frein, il vaut par l'honnêteté des mœurs... ». Ce n'était pas fréquent. Pierre Damien a souffert de s'être laissé prendre plus encore qu'Hildebrand (Grégoire VII) au charme du jeune empereur Henri IV dont la conduite scandaleuse fut décevante pour la papauté qui avait mis en lui toute sa confiance.

Damien s'en prend aux clercs et à leur sodomie qu'ils confessent à leurs complices. Il leur rappelle la parole (Jean XI, 25) : « Celui qui croit, même serait-il mort, vivra. » Il invite à renoncer aux choses de la terre et à leur danger : « Personne ne peut servir Dieu et l'argent. » Il faut s'habituer par le travail, par la mortification, le jeûne, la prière, le silence, la saleté, à rester fidèle. Le clergé séculier a besoin comme les moines de réforme. Damien flétrit la fornication générale : « Tu m'as rejeté, dit Dieu selon Ézéchiel (XXIII,35) derrière ton corps. » Aux prêtres qui disent qu'une femme est nécessaire pour l'économie du ménage, Damien répond ironiquement que le mariage n'est pas à conseiller à ceux qui veulent réaliser des économies. A ceux qui arguent de saint Paul pour légitimer le mariage des prêtres, Damien répond qu'il est difficile d'obéir à deux maîtres, à Dieu et à son épouse, que d'ailleurs le Christ est né d'une vierge et qu'il est mal venu de prêcher la chasteté et de contracter une union illicite. Le prêtre doit supporter sa croix. Par contre, à la différence du cardinal Humbert, il ne souhaite pas que soient annulées toutes les ordinations effectuées par un évêque simoniaque et cela pour deux raisons : le Christ seul est source de toute grâce, peu importe pour le sacrement l'indignité de l'intermédiaire. « Si un aveugle porte de la lumière à un autre aveugle, cette lumière n'en

perd pas pour autant son éclat. Que ceux qui ont été gratuitement ordonnés par les simoniaques restent donc prêtres. » Autre raison : il n'est pas aisé de reconnaître les simoniaques et si l'on y parvenait l'ordre public en serait troublé. On s'apercevrait que le nombre des prêtres ordonnés par des évêques non simoniaques serait très restreint... Damien ne se fait pas d'illusions sur ce point¹.

Né à Beauvais en 1040, *Yves de Chartres* ne se fait guère d'illusions non plus. Certes, dit-il, l'évêque est théoriquement toujours l'élu du peuple mais le corps électoral est extrêmement restreint : les chanoines de la cathédrale, parfois des représentants de monastères et de paroisses rurales, ceux que l'on appelle les *nobiles*. Les pouvoirs sont primitivement conférés par le métropolitain, par l'imposition des mains et l'onction mais les pouvoirs de juridiction avec tous les droits féodaux lui sont donnés par le seigneur du lieu dont il dépend, par la crosse et l'anneau. Cette investiture seigneuriale précède en général l'autre. Elle est accompagnée de l'hommage et du serment de fidélité. L'évêque sera donc choisi dans l'intérêt féodal et cette décision sera ensuite entérinée par quelques membres du clergé. La dignité épiscopale est souvent achetée directement ou indirectement au seigneur ou en soudoyant son entourage. La simonie est la conséquence logique de l'investiture laïque. Pierre Damien comme le cardinal Humbert avaient déjà bien vu le vice qui détournait l'Église de sa mission. Grégoire VII condamnera solennellement en 1075 ces pratiques et Urbain II interdit aux prêtres et évêques l'hommage lige, au concile de Clermont (article 17). Les souverains, en système féodal, ne peuvent accepter de ne pouvoir s'assurer de la fidélité et du concours des évêques, des abbés, des clercs auxquels a été confiée une partie de leur puissance temporelle. Il leur faut avant tout des hommes capables de guerroyer et, en Allemagne plus qu'ailleurs, l'évêque est un féodal, vassal de l'empereur. On peut comprendre l'importance de l'enjeu de ce que l'Histoire appelle la querelle des Investitures. Yves de Chartres a cherché la conciliation et une solution de compromis. Contrairement à d'autres, pour lui l'investiture n'est pas un sacrement mais une obligation disciplinaire, destinée tout au plus dans l'esprit de l'Église à lui redonner une liberté compromise par le système féodal. Il voit bien le problème politique : la personne de l'évêque est double, il est à la fois successeur des apôtres d'après la doctrine et seigneur féodal. Il dispose d'un côté des attributions spirituelles, de l'autre des terres et de droits royaux. Lorsque, pressé dans Rome par l'empereur Henri V, le pape Pascal II se laisse aller à accorder au souverain la plénitude d'investiture par privilège, réformateurs et extrémistes demandent la déposition du pape s'il ne se rétracte pas ; Yves de Chartres, opportuniste, ne s'en émeut guère, l'union des deux pouvoirs a toujours été un des buts de sa vie. Comme il l'écrivait à Henri I^{er} d'Angleterre, sans l'accord de la royauté et du sacerdoce, les « choses humaines ne seront ni en sûreté ni en bon état ». Après 1104, le souverain en France se contente de confirmer généralement l'élection, se montrant ainsi plus libéral que bien des féodaux, et de donner au prélat consacré une simple concession. En 1122, au concordat de Worms, la querelle se terminait dans le sens préconisé par Yves de Chartres. On peut le résumer ainsi : investiture laïque conférée par le pouvoir laïc, investiture religieuse par le pouvoir religieux. C'était un compromis mais de manières difficile en ce Moyen Âge où l'évêché n'est plus le diocèse mais un

ensemble de fiefs, d'églises, de droits de toutes sortes ; le nouveau diocèse est une seigneurie. Pour le plus gros de son activité, l'évêque est une sorte d'administrateur laïc et se comporte le plus souvent comme tel. Au concile de Reims (1049), sous le pape Léon IX (vingt évêques de Gaule ou de Germanie, cinquante abbés, de nombreux prêtres et diacres), le programme était : étude de la simonie, du nicolaïsme, mariage incestueux. Les prélats durent prêter serment de n'avoir rien promis ni donné pour obtenir leur charge. L'archevêque de Reims et quelques autres demandèrent à réfléchir... L'évêque de Langres, arrivé à l'épiscopat par simonie, avait vendu en outre les ordres, commis des homicides et des adultères, pratiqué la sodomie, enlevé la femme d'un de ses clercs, torturé un autre prêtre dont il était jaloux. Il essaya de se défendre avec l'appui de l'archevêque de Besançon. Ce dernier voulant prendre la parole en faveur de l'accusé fut frappé de mutisme. Effrayé, Hugues de Langres s'enfuit et fut excommunié. L'évêque de Coutances, au contraire, est absous. Il avait été ordonné de force et l'évêché avait été acheté par son frère, non par lui. Il est décrété par ailleurs que nul n'exigera de redevances pour les enterrements, le baptême, l'Eucharistie, la visite des malades... Aucun clerc, aucun laïc, ne pourra pratiquer l'usure, les assises de Reims de 1049 le confirment aussi.

Le moine errant *Raoul Glaber*, qui revêtit le froc malgré lui, nous a laissé d'intéressantes chroniques sur ce temps de l'an mil. Il avoue qu'il irritait ses frères, tourmentait les novices, et qu'il fut souvent chassé mais qu'il trouvait asile dans d'autres couvents où généralement il restituait les épitaphes rongées par le temps. Il acheva son histoire peu édifiante à Cluny auprès de l'abbé Odilon, le bénédictin. Il est un exemple parmi des centaines d'autres de ces clercs irréguliers qui parcouraient les campagnes au XI^e siècle. Il nous rapporte des homélies de l'abbé saint Guillaume de Dijon, prototype de ces clercs batailleurs qui n'hésitaient pas à manquer de respect à une hiérarchie qui, de fait, n'en méritait guère. Il s'en prit même au pape Jean XIX qu'il accuse de simonie, disant dans sa lettre : « C'est bien assez que Jésus ait été vendu une seule fois pour le salut de ses frères. » Si la langue latine de Glaber est incorrecte, certaines de ses expressions sont heureuses comme celle-ci : « On eût cru que le monde rejetant son vêtement antique se parait d'une blanche robe d'églises neuves. » Il évoque fort bien la famine de 1033 et ses conséquences : c'est une calamité inouïe, les peuples meurent de faim en Orient, en Grèce, en Italie, en France, en Angleterre. Durant trois années, la pluie tomba avec une abondance si continue qu'il n'était plus possible de semer ou de moissonner. Au temps de la récolte, on ne trouve sur les sillons que l'ivraie et les herbes des marécages ; une mesure de blé jetée en terre rapporte une poignée de grains. « C'était, dit-il, le châtement de l'insolence des hommes. Les riches et les bourgeois affamés pâturent comme les pauvres et la violence des grands céda devant la misère commune. » On mangea bêtes, oiseaux, herbes des ruisseaux, racines des arbres et l'argile mêlée de son ; puis « on s'en prit aux cadavres mais tout en vain, car il n'est d'autre refuge contre la vengeance de Dieu que Dieu lui-même ». Les affamés mouraient « en poussant un cri très faible comme la plainte d'un oiseau qui expire ». Les églises donnèrent leurs trésors et leurs vases sacrés pour soulager les pauvres mais souvent à la première bouchée de pain, l'effort nécessaire pour la porter à la bouche était mortel. On croyait « que l'ordre des saisons et les lois des éléments qui jusqu'alors avaient gouverné

le monde étaient retombés pour toujours dans le chaos et l'on redoutait la fin du genre humain ». Enfin, « Dieu eut pitié; le soleil reparut au ciel et la nature se montra maternelle. Les évêques et les grands ouvrirent des conciles dans toutes les provinces [...] et tandis que le blé fleurissait, de longues processions de fidèles ou de pénitents suivirent à travers le royaume les reliques des saints ». L'Église rétablit la discipline, multiplia les privilèges d'asile, consacra la trêve de Dieu. Partout retentit le mot du Moyen Âge qui s'entendait comme un appel du naufragé : « Paix ! Paix ! Paix ! »

Mais, à peine converti, le monde oublia ses maux et ses vœux formés dans l'angoisse. « Jamais on n'entendit parler d'autant d'incestes, d'adultères, d'unions illicites, d'une telle émulation dans le crime », nous dit le chroniqueur. Les hérésies de nouveau se multiplièrent. Les hommes d'alors ne pouvaient plus ni se fier aux docteurs de l'Église ni à la papauté; toutes les doctrines leur paraissaient perverses, diaboliques. La pire ignorance régnait et la connaissance paraissait dangereuse. Gervin, abbé de Saint-Riquier, séduit dit-on par les poètes latins, s'abandonna aux plus tristes désordres jusqu'au jour où il rejeta « avec horreur ces livres criminels [...] afin qu'en apprenant les lettres il n'étranglât pas son âme ». Un concile épiscopal, réuni par les rois capétiens Hugues et Robert, reproche à Jean XVI son ignorance. Ce pape croyait en effet que Platon et Virgile étaient des sorciers volant à travers les airs ou plongeant au fond des eaux !

Beaucoup d'évêques ne veulent pas renoncer, malgré les admonestations, à abandonner la couche nuptiale et, avec une prévoyance de bon père de famille, comme par le passé, font en sorte d'assurer la dot de leurs enfants sur les biens d'Église. Le bas-clergé suit l'exemple venant de haut. Une caste héréditaire se crée dans l'Église. Les clercs versent dans la débauche; courtisanes, tavernes, chasses de seigneur féodal, ils s'adonnent à tout et négligent le service divin. Les moines s'échappent de leurs couvents ou font entrer des femmes dans leurs monastères qui deviennent lieux d'orgies plus que de prière ou d'étude. Parmi les civils, l'indissolubilité du mariage chrétien n'est plus qu'un vain mot. Reines et grandes dames trouvent comme leurs maris une oreille d'Église pour écouter favorablement leur désir de divorce. (En général, on fait valoir le cas d'annulation prévu pour la parenté.) La pudeur laisse souvent place chez la femme à la cruauté comme chez cette Autria d'Ivry qui donne l'ordre de couper la tête à son architecte pour l'empêcher de mettre son art au service d'autrui.

Dans le clergé, il n'y a pas que le nicolaïsme qui sévisse, la simonie a repris toute sa force. Guifred de Narbonne n'hésite pas à verser cent mille livres pour un évêché. Guillaume d'Albi ne donnera que cinquante mille pour le sien. Ensuite, ces évêques cherchent à rentrer dans leurs frais; les choses les plus sacrées sont livrées à un vil commerce. Au scandale de tous, des clercs errants prennent la liberté de célébrer, parfois en un latin élégant, la messe du dieu Bacchus.

La croyance au diable n'arrête personne dans ces débordements; il lui arrive pourtant de se montrer, à Raoul Glaber par exemple, qui nous en donne une description précise : *Nocte quadam, ante matutinam sinaxim, adstitit mihi ex parte pedum lectuli, forma homunculi teterrime speciei. Erat enim quantum a me dignosci potuit, statura mediocris, collo gracili, facie macilenta, oculis ingerrimis, fronte rugosa et contracta, depressis naribus, os porrectum, labellis tumentibus, mento*

substracto ac perangusto, barba caprina, aures irtas et preacutas, capellis stantibus et incompositis, dentibus caninis, occipitio acuto, pectore tumido, dorso gibato, clunibus agitantibus, vestibis sordidis, conatu aestuans ac toto corpore praeceps. « Une certaine nuit, avant matines, je vis au pied de mon lit un petit monstre noir à forme humaine. Il avait, autant que je pus le reconnaître, une petite taille, le cou grêle, la face maigre, des yeux très noirs, le front ridé et étroit, le nez aplati, la bouche proéminente, les lèvres boursoufflées, le menton fuyant et effilé, une barbe de bouc, les oreilles dressées et pointues, les cheveux raides et en désordre, des dents de chien, l'occiput en pointe, la poitrine et le dos en bosse, les vêtements sordides, tortillant des fesses il s'agitait et se démenait furieusement² »

Le Moyen Âge a redouté la possession, plus que le diable lui-même. Il la voit à l'origine de toute hérésie. Raoul Glaber nous raconte l'hérésie d'Orléans de 1022 : « Une femme possédée par le diable, *diabolo plena*, l'avait apportée d'Italie en France. Elle fut acceptée par plusieurs chanoines de Sainte-Croix qui la propagèrent dans la ville et les environs. » Les clercs d'Orléans rejetaient, selon Raoul, la trinité des personnes dans l'unité de Dieu, la virginité de la Vierge, l'Eucharistie, le culte des saints, la hiérarchie sacerdotale ; la liturgie, l'encens, les cloches, rien n'était épargné. Ils provoquèrent un immense scandale. Un ancien confesseur du roi, Étienne, des nonnes, des femmes, embrassaient la foi nouvelle. « Robert et la reine Constance vinrent en personne à Orléans présider le concile épiscopal chargé de juger les apostats. La séance dura neuf heures dans la cathédrale, aucun accusé ne renia sa foi. » Comme l'émeute marchait sur Sainte-Croix, la reine vint se placer devant le portail afin de contenir la foule. Lorsque les clercs dégradés sortirent, « Constance frappa Étienne de son bâton et lui creva un œil. Le jour des Innocents, quatorze personnes, prêtres ou laïcs, furent brûlées à une des portes d'Orléans ». Ce fut le premier bûcher français et l'honneur en revient à Robert le Pieux ! Théodat, un ancien chantre, qui passait pour un saint, mort depuis trois ans, fut déterré par ordre de l'évêque et jeté à la voirie.

Enivré de surnaturel, le Moyen Âge appliqua à la vue des choses une optique intellectuelle singulière : il crut que l'objet atteint par les sens est un signe, menace ou promesse, et que le visible vaut seulement par la portion d'invisible qu'il recouvre d'un voile, épais pour le vulgaire mais transparent pour des docteurs ou des saints. Le plus grand labeur de la science est donc l'exégèse de toute chose étudiée non point en elle-même mais en vue de la vérité qu'elle enveloppe. Le symbolisme, consacré par les théologiens, s'imposa à tous les arts, en particulier à l'architecture. Il produisit même un art nouveau : l'art héraldique. « Pour nous chrétiens, dit Glaber, tout est figure. »

NOTES

1. Le cardinal Humbert, son contemporain, est plus intransigeant : il a écrit et agi avec vigueur contre les nicolaïques et les simoniaques. Sachant le grec, il fit partie de la mission qui alla à Constantinople et y échoua en 1054. Il défendit l'hostie azyme ; les Orientaux objectèrent que cette pratique, judaïque, était à l'encontre de ce qui était dit : « Le royaume des Cieux est semblable à un ferment. » Aux simoniaques,

Humbert fait remarquer que si, en Orient, il arrive que le métropolitain se laisse acheter, jamais une intervention laïque extérieure ne serait tolérée.

2. « Je conseille, dit Glaber, de se méfier des ruses des démons dont les formes sont innombrables. On sait qu'ils se rencontrent partout et en particulier dans les fontaines et les arbres... »

(Textes et notes d'après les *Mélanges Dufourcq.*)

DOCUMENT 3

RIT

Exemples d'insertion de tropes dans les messes médiévales :

- 1) dans le *Kyrie*
- 2) dans le *Gloria*.

Le goût pour le développement, pour l'embellissement et l'adaptation des prières, manifeste en France plus qu'ailleurs alors comme de nos jours, a provoqué une extension considérable de l'avant-messe et a constitué de ces *abusus missae* dont il a été question au concile de Trente et que Pie V a supprimés.

Chaque église a voulu avoir sa littérature de tropes.

1. Le *Kyrie* : Il ne peut être chanté alors que par les chantres, surtout lorsqu'il devient un véritable poème littéraire, comme l'exemple suivant :

I

Lux et origo
lucis, summe Deus
eleison ; *Kyrie eleison*.

In cuius nutu
Constant cuncta, clemens
eleison ; *Kyrie eleison*.

Qui solus potes
misereri, nobis
eleison ; *Kyrie eleison*.

II

O mundi redemptor
salus et humana
rex pie, Christe,
eleison ; *Christe eleison*.

Per crucem redemptis
a morte perenni,
Spes nostra, Christe,
eleison ; *Christe eleison*.

Qui es verbum Patris
verbum caro factum
lux vera, Christe,
eleison, *Christe eleison*.

III

Adonai, Domine
Deus, iuste iudex,
eleison ; *Kyrie eleison*.

Qui machinam gubernas
rerum, alme Pater,
eleison ; *Kyrie eleison*.

Quem solum laus et honor
decet, nunc et semper
eleison ; *Kyrie eleison*.

Déjà Amalaire avait été un précurseur de cette évolution mais il était resté dans des limites raisonnables :

Kyrie eleison, Domine Pater miserere
Christe eleison, miserere qui nos redemisti sanguine tuo
Kyrie eleison, Domine Spiritus Sancte miserere.

2. Le *Gloria* qui, pas plus que le *Kyrie* ou le *Credo*, n'avait été composé primitivement pour la messe s'est chargé lui aussi de tropes. Typique est l'exemple suivant cité par Blume-Bannister (donné en note par Jungmann *in Missarum Sollemnia*).

Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis.
Laus tua, Deus, resonet coram te rex ;
Laudamus te.
Qui venisti propter nos, rex angelorum, Deus
Benedicimus te.
In sede maiestatis tuae
Adoramus te.
Veneranda Trinitas
Glorificamus te.
Gloriosus es, rex Israel, in throno Patris tui,
Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam.
Domine Deus, Rex caelestis, Deus Pater omnipotens.
Domine Fili unigenite, Jesu Christe.
Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris.
Domine Deus, redemptor Israel,
Qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram.
Deus fortis et immortalis
Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.
Caelestium, terrestrium et infernorum rex.
Quoniam tu solus sanctus.
Tu solus Dominus.
Tu solus altissimus.
Regnum tuum solidum permanebit in aeternum,
Jesu Christe, cum Sancto Spiritu in gloria Dei Patris.

On pourrait citer aussi des insertions dans le *Credo*. Le *Credo*, profession de foi baptismale, a été introduit à la messe pour être dit par la communauté. La communauté l'a même chanté en langue vulgaire. Le plus souvent il s'agissait du texte du symbole des Apôtres. Les développements musicaux exubérants du chant du *Credo* ont accompagné des développements de textes mais surtout ont provoqué finalement de curieuses coupes dans le texte lui-même.

DOCUMENT 4

PRÉDICATION

LE SERMON AU XV^e SIÈCLE

(Extraits des sermons de Gerson (1363-1429)¹)

Gerson, futur chancelier de l'Université, participa au concile de Constance (1414-1418)² et fut un grand prédicateur plein de science et de talent, un grand mystique aussi. Ses sermons, suivant l'usage, furent traduits en latin en son temps. Il n'a pas la simplicité de Maurice de Sully³ mais nous touche par sa sympathie pour le « pauvre commun ». L'extrait suivant pourrait s'intituler : Chevalerie sans peur mais non sans reproches.

« Bien est icy, Messeigneurs, matière de pitié et de compassion. Que vous en semble ? Est ce sans cause que je vous dis : " Soyez misericords ? " A qui misericords ? A celle qui ainsy vous peut dire, a la fille du Roy en son oppression. Mais encore y a pis, car jusques a l'eglise vint cette fureur, et la fait feut du lieu de sureté lieu de bataille et de cruauté. Et vrayement paroles me defaillent a declarer a son droit l'indignité de cette besogne. Aidés moy, pensés par vous mesmes quelle horreur c'étoit et quelle confusion, veoir tel nombre de jolis escoliers comme agneaux innocens fuir et trebucher devant les leus ravissables, et ne sçavoient ou se cachier. Ils s'en alloient a l'eglise comme a lieu de refuge et de seureté, comme les poussins fuient sous les ailes de leur mère ; mais rien n'y valoit, car en surmontant la cruauté des mescreans et des Vandres [Vandales] qui prindrent Rome, ils n'epargnoient de rien ceux qui estoient en l'eglise, ainçois trah[i]oient a eux comme bestes, en tant que plusieurs y furent navrés, et combien que ceux qui estoient en l'eglise s'en fouissent ça et là, ou chacun pouvoit le mieulx ; en tant que la messe qui étoit commenciée solemnellement, cessa, pour les chantres qui s'en partirent, et se finit a grand paine et a grand paour a basse voix, et le sermon cessa, et les bonnes dames qui y étoient venues cachoient les enfans dessous leurs manteaux, mais encore ne pouvoient eulx avoir seurté. C'estoit droitement une persequation telle, comme vous regardés en ces peintures, quand Herodès fit occire les Innocens. Un escolier fut navré

d'une sagette en la mammelle assez près de l'aorte, l'autre au col, l'autre ot sa robe parcee ; et brivement, — quand fu des persequiteurs, qui tiroient a la volee, n'y avoit quelconque sans peril de mort, fust maistre ou escolier, fust noble, comme estoient les plusieurs, fust non noble, fussent de vos enfans, Messeigneurs — furent autres trente navrés...

« ... Tournons un peu notre parole a monstrier l'indignité de ce fourfait. Aucuns soulent soi abstenir de mal faire pour crainte des gens et d'estre connus : ce meffait a été fait tant en appert que plus ne peut, de plain jour et veant tout le monde ; Que fera on en tenebres ? Qui en sera d'ores en avant sur en son hostel ? Aucuns se tiennent de meffait et refrainent pour doute du Roy et de Justice : ce meffait a esté fait près de l'hostel du Roy, près de la fontaine de Justice Royale de Parlement et de Castelet et en la principale cité de toute France. Que fera on ailleurs au bout du royaume ? Aucuns resçoignent faire mal par innocence et jofne aage des enfans : icy ont esté principalement persequés petis enfans, et quelle aage sera a seurté d'or en navent ? Multitude refrainent aucuns car on devoit même épargner a une multitude ou communauté, s'elle excedoit : icy a été punie toute l'Université tres solemnellement assemblee. Que feront deux escoliers, s'il sont a part ou trois ? Aucuns ont reverence a l'église et au service divin et aux habits sacerdotaux meismes entre Paiens et Sarrasins... Ce forfait a principalement été perpetré en l'église a l'heure de la grande messe et du sermon. Ou seront en seurté d'or ennavant les nocens en eglise, quant les innocens y sont persequitez ? Quel point de nostre religion sera gardé, si le Saint Sacrement est violé ? Que profiteront sermons, se les prescheurs sont persequitez et debouttez ? Aucuns prennent garde a leur noblesse ou celle de leur maistre ou de leurs parens : vous oyez par quelles gens a été fait un tel vilain outrage. Se chevalerie persecute clergie, qui la defendra ? Où sera sauvegarde royale gardée, se la fille du Roy est vilennée et violée ?... »

NOTES

1. Extraits de la *Chrestomathie de l'ancien français*, par L. Constans, Reprint 1918, G. G. Stechert & Co, New York.

2. Voir chapitre 6, § 1.

3. Maurice (né à Sully — mort en 1196), fils de paysan, devint évêque de Paris et entreprit la construction de Notre-Dame (fin du XII^e siècle). Sa prédication simple et directe fut très populaire.

DOCUMENT 5

PRÉDICATION

EXEMPLE D'EXEMPLUM

LA FABLE DU CHIEN ET DU LOUP

Une fable raconte qu'un noble avait un chien bon et fidèle qui gardait tous ses biens. Un jour, comme le chien allait en promenade, il rencontra un loup famélique et malade à qui il demanda :

— Frère, pourquoi es-tu si maigre et tremblant ?

Alors le loup répondit :

— Je passe mon temps à parcourir les forêts, contourner les montagnes, chercher de nouvelles ruses pour tromper les troupeaux de moutons et je mange trop gloutonnement. Mais toi, dit le loup au chien, comment fais-tu pour être si gras ?

Le chien répondit :

— Je reste à la maison, je protège avec le plus grand zèle mon maître, je lui suis fidèle, aussi me donne-t-il du pain, des os et de la viande qui me font vivre grassement.

Alors le loup lui demanda :

— Puis-je devenir ton compagnon ?

Le chien répondit :

— Bien sûr, si tu imites fidèlement mes faits et gestes.

Comme ils cheminaient ensemble, le loup aperçut sur le cou du chien un collier serti de pointes, il lui dit :

— A quoi cela sert-il ?

Et le chien de répondre :

— A me protéger de mes ennemis.

Alors le loup répliqua :

— Je préfère rester maigre et ne pas porter de collier que d'être gras et en porter un !

Alors, ayant quitté le chien, il tomba dans des pièges mortels.

Sur le plan spirituel, le maître est Dieu, le chien le juste engraisé par les vertus, les grâces et les dons du Saint-Esprit. Le loup est le pécheur adonné aux corruptions, aux plaisirs et aux vanités du monde, qui apportent plus de

tribulations et de peine que le service de Dieu. Il met en œuvre toute son intelligence, tout son talent, toute sa finesse pour tromper son prochain. Aussi, quand il se retrouve privé de tous les biens spirituels, veut-il suivre la route des justes. Mais quand il s'aperçoit que le collier de la parfaite obéissance à Dieu et de la tempérance est placé sur le cou de la raison du juste, incapable de supporter cette contrainte, il poursuit à nouveau les plaisirs, par lesquels il est trompé et mené à la damnation éternelle.

D'après Jean Gobi, Exemplum 438,
cité dans l'ouvrage *Prêcher d'exemples*,
présenté par Jean-Claude Schmitt, Stock, 1985.

DOCUMENT 6

PRÉDICATION

(Extraits des sermons de Mgr Camus
concernant le clergé et la noblesse
à l'occasion des états généraux de 1614.)

Camus s'en prend d'abord au premier ordre de la nation, le clergé, et use d'une étrange « similitude » (*cf. exemplum*; ch. 9 § 7 et note 1) pour condamner la « commende »¹ :

« On lit que quelques voleurs en Toscane exerçaient cette cruauté vers ceux qui tombaient vifs en leurs mains [...] que de les attacher avec des corps morts et les laisser ainsi mourir de puanteur et de faim. Que sont les religieux sinon des *viventes mortui*? morts d'une mort civile. Et que sont les abbés séculiers sinon des vivants et souvent que trop vivants en leurs immortalisations? Joindre ces personnes si dispathiques et dissonantes, n'est-ce pas pratiquer spirituellement le supplice de ce Mazence : *corpora, corporibus conjugere mortua vivis*?... »

« Mon Dieu, quelle odieuse chose qu'un clerc chasseur et écuyer. Les canons qui en ont fait la défense devraient aussi parvenir à exécution car ces exercices, outre qu'ils ont de grandes indécentes, portent encore à la pente de beaucoup de dépravations, font oublier le soin des églises. *Venator tenere conjugis immemor* et quelquefois le salut, la chasse des bêtes fauves étant souvent suivie de celle des puantes et infâmes... »

« Combien de cadets de bonne maison, plus propres à porter une épée qu'une soutane se résolvent-ils envis la continence pour avoir sinon Dina au moins à dîner par le moyen de quelque gras bénéfice de quelque riche abbaye? Ainsi viennent-ils à l'Église sans être appelés et au lieu de se comporter en terre sous les influences du Ciel, ils se portent au service du Ciel pour les commodités de la terre. »

Et Camus de les critiquer jusque dans leurs habits qui n'ont rien de religieux : « Votre continente condition vous a fait renoncer au mariage, laissez donc aux femmes et aux effeminés ces parements qui ne sont proprement que *incentiva luxuriae*. Quoi! faire les jolis et les marjolets en l'extérieur et penser que le monde vous croie fort tempérés en l'intérieur, c'est chose que le vulgaire ne goûte guère, c'est nourrir des glaçons dans les flammes.

« [Nos] habits propres qui nous doivent être tellement inhérents [...] que ce soit pareil crime d'en être déserteurs qu'au soldat d'avoir perdu ou abandonné ses armes. Au plumage on reconnaît l'oiseau, à l'habit on reconnaît l'ecclésiastique. En cela, Messieurs du clergé, permettez-moi de

vous dire librement que nous faillons autant ou plus qu'aucun des autres ordres. Vergongne que la nôtre [...] il semble que nous gémissions sous ce faix. L'habit dédaigné est un grand préjugé d'une vocation peu affectonnée. »

Il en est de même pour la tonsure : « Redoutons-nous point qu'Il [le Christ] ait vergongne de nous devant son Père puisque nous rougissons d'être siens devant les hommes ? »

Il s'en prend aussi aux moustaches : « Veulent-ils imiter les Turcs qui laissent croître leur poil en la lèvre haute pour se rendre plus redoutables, pour rendre l'Église terrible comme un camp de gendarmes ? [Tant de gens prennent l'habit] Quelle confusion ! Ceux qui sont peu veulent paraître plus qu'ils ne sont, ceux qui sont beaucoup veulent paraître moindres. L'un orgueilleusement élève sa bassesse, l'autre lâchement ravale sa dignité. [Par contre] combien de jeunes clers couvrent de la noblesse de leur naissance l'immodestie de leurs habits indécents à leur vocation. [Et] ces œillets mondains transplantés odieusement en notre ordre pour rendre voirement le col de l'Église semblable à la tour ronde de David sise sur le Liban ? Mais qu'à voir la culture de la tête et du col et puis le reste de l'habit, ne prendrait-on ces clercs pour des hermaphrodites ? [Camus ajoute, usant de la métaphore latine, « arrondis et sphériques » — c'est-à-dire bien tournés et polis, fins et délicats.] A vrai dire, par le cœur et la conscience plutôt que par le col et le collet. »

« Je viens de ce pas à vous, noblesse, [...] dites quels offices tenez-vous ? Où entrez-vous ? Où sêez-vous ? Où marchez-vous ? Quel degré avez-vous ès villes principales ? Et chez le Roy ne vous voyez-vous pas tous les jours supplantés ? Sommes-nous redevenus à la chanson de Cicéron : *cedant arma togæ* ? Quel renversement ! La plume taille-t-elle le fer ? Noblesse, pense à ta naissance ! C'est un mauvais augure en ce temps que cette façon de parler : il est sorti de noblesse, au lieu de dire : issu. Cet ancien avait raison de dire qu'il aimait mieux être le premier que le dernier noble de sa race... »

C'est un désordre mais il en est d'autres. Il ne blâme pas les exercices corporels nécessaires au métier des armes : « Mais de vous y voir si entièrement attachés que vous ne donniez presque aucune culture à votre esprit, ni de temps pour le meubler de connaissances judicieuses et solides, c'est cela que j'improve. Jouer, danser, voltiger, escrimer, chanter, chasser, se parer, se promener, voilà presque vos plus sérieux entretiens, et c'est une plaisanterie d'entendre qu'au jargon commun on appelle cela des vertus ! Se friser, se goderonner, se guinder, se poudrer, honteux artifices de femmes ! [...] Dirai-je que toutes ces délicatesses forment en vous la fainéantise, votre élément, votre aliment [...] car ne rien faire, en termes communs, c'est vivre noblement... Vivre noblement, c'est vivre mollement. Et cependant, vivant ainsi avec Vénus, d'où vous vient ce courage carnassier qui par la rage des duels vous fait mourir avec Mars ? Dirai-je que cette fêtardise engendre le douaire de l'ignorance que vous affectez, en sorte que tel qui a encore quelque savoir aimerait autant qu'il lui fût tombé une dent qu'un mot latin de la bouche ! Votre occupation plus ordinaire, c'est l'esclavage de la cour qui vous entraine avec les fers dorés de ces vaines et fumeuses espérances. [...] Le troisième désordre est l'indiscipline militaire, l'ignorance des armes. Estimez-vous comme des Pompée que ce soit assez de prendre son épée à

son côté pour faire aussitôt la loi à tout le monde? L'état vaut selon l'homme. Vous jugez à la mine, à la fraise, aux bottes quel homme on est! »

Camus s'en prend aussi vivement aux hommes de justice et de finances qui ne sont pas le vrai tiers état et il plaint avec émotion le « pauvre peuple » qui n'est pas représenté en ces états de 1614.

Camus voit une des causes des malheurs du royaume dans le refus de la France, Fille Aînée de l'Église, de publier les articles du concile de Trente et déplore la situation où l'on voit « Autel contre autel, chaire contre chaire, et cabanes et caballes en campagne; *scinditur interea studia in contrario vulgus*, mais, Messieurs », poursuit Camus devant les états, « il y a une espèce de peste qui se glisse insensiblement parmi nous [...], aussi mortifère que l'autre [l'hérésie]. C'est l'anthrax, le charbon du schisme, que quelques esprits brouillons, organes de Satan, sursemence de zizanie, veulent souffler dans nos mouelles. [...] [Ainsi ils] déchirent la robe inconsutile de Notre-Seigneur. [...] L'expérience du passé est une grande maîtresse pour la science du futur. [...] Les remèdes violents sont diamétralement contraires. Le diable a ses martyrs aussi bien que Dieu, les Philistins combattent aussi fort pour Dagon qu'Israël pour l'Arche. [...] Les cendres des obstinés engendrent d'autres sauterelles comme le sang des martyrs est semence de chrétiens. Laissons donc tous ces remèdes âcres et âpres, venons aux onctions, suffumigations, liniments. [...] Messieurs, le plus doux, le plus salutaire, le plus souverain de tous les remèdes que l'on saurait imaginer contre cette peste spirituelle [hérésie et schisme] est la réception du saint, sacré et œcuménique concile de Trente, désiré, demandé et redemandé tant de fois depuis tant d'années, opportunément, importunément, avec obsécration, conjurations et gémissements et néanmoins sans pouvoir obtenir sa publication. La France est sourde et inexorable, *bona dicta negans duras immittere in aures...* ».

(Ex libris Académie Florimontane, Annecy.)

NOTE

1. Commende : concession de bénéfice ecclésiastique à un clerc ou à un laïc.

DOCUMENT 7

PRÉDICATION

LE SERMON RURAL À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

(Extraits de sermons d'un curé de campagne vendéen,
Yves-Michel Marchais, avant et après 1789¹)

Marchais est un bon curé, assez instruit, attaché à ses ouailles, qui va se trouver en face d'événements graves auxquels il ne survivra pas, semble-t-il, qu'il ait été déporté par le Directoire ou bien qu'il soit mort de maladie vers 1798.

Dans ses sermons, il prêche surtout sur la morale : contre l'ivrognerie, la vanité, l'impureté, contre les tentations et leurs occasions, aux noces, par exemple. Il rappelle en la matière les règles de l'Église. Pour lui, tout est leçon. Il ne manque pas, après 1789, de parler des événements et n'hésite pas à prendre parti contre les dangers de la Révolution. Il met en garde ses paroissiens de La Chapelle-du-Genêt contre les brigandages, tentations « qui pourraient leur venir à l'esprit » en cette période « de disette et de cherté des blés » et contre trop de conseils pernicieux... C'est l'époque de la Grande Peur, il en parle avec sagacité comme de tout ce qui touche à la paroisse. Il consacre ainsi un sermon à la nouvelle sage-femme, femme de savoir. Il est pour la science plus que ses paroissiens. La préposée mérite confiance, dit-il, mais il faut comprendre qu'un chacun peut se tromper. Il faut prier un autre dimanche pour que cesse la dysenterie qui afflige le village. Il disserte sur des sujets d'actualité générale, de ce terrible tremblement de terre de Messine, par exemple, qu'il décrit et dont il donne deux causes : une temporelle, il s'agit, dit-il, d'une province méridionale, exposée à la plus grande chaleur du soleil en son midi et dont le sol ou la terre renferme beaucoup de parties de soufre, de bitume et autres matières combustibles ou inflammatoires qui peuvent occasionner des accidents de cette espèce », mais il y a une autre cause, d'origine céleste celle-là : « Dieu a permis ce terrible événement pour faire un exemple pour que les coupables implorant sa miséricorde et reconnaissent sa puissance redoutable... » En 1789, il voit la France mal partie, prise qu'elle est « par le démon de la discorde ». Elle est déjà atteinte en son commerce, ici « en ce pays des

bestiaux et des toiles fines ». Il est des hommes, ajoute-t-il dans son sermon du 27 septembre 1789, qui vous persuaderaient « qu'en qualité d'hommes [...] tous égaux, chacun est son maître [...] et que droits et privilèges attribués à certaines familles [...] ne sont que des abus. Sans [...] expliquer en quoi consistent ces abus qui pourraient être, et qui sont même en effet sur certains points, ils pourraient facilement vous induire en erreur et vous y faire comprendre les propriétés mêmes [...] jusqu'à vous faire croire, comme l'ont cru quelques-uns, que bientôt les biens que vous tenez à ferme seraient à vous personnellement et que vous les avez [pour cela] assez chèrement achetés par vos peines et paiements précédents. Faites-vous honneur de penser mieux... ».

Au 1^{er} janvier 1792, il présente ses vœux et demande que l'on prie « pour que ces bruits de division et de guerre qui nous alarment viennent se briser aux pieds de la suprême puissance ».

Lors de la guerre de Vendée, il donne des raisons des échecs de l'Armée catholique. Assurément, le Ciel la punissait. « On assure que quelques-uns de notre armée ont pillé plusieurs châteaux et métairies, profané même des églises et enlevé des vases sacrés [...] autant que je puis m'y connaître, la conduite de la plus grande partie de nos combattants n'est pas aux yeux du Seigneur [...] assez digne de lui. Probablement, dans leur esprit et leur intention, il se trouve autant et peut-être plus même de vues humaines et d'intérêts temporels que de projets pour la gloire de Dieu et de la Religion [...], plus d'ardeur pour satisfaire soi-même, piller et s'enrichir [...] que pour arrêter l'impiété. Voilà précisément ce qui a si souvent trompé et perdu le peuple d'Israël [...] et fait à la fin totalement échouer ce qu'on appelle les croisades, ces guerres pour la délivrance de la Terre sainte. » Le curé cherche visiblement à instruire ses ouailles en histoire comme en science. Très près d'elles, il s'indigne des horreurs de la guerre et des récents massacres républicains. Il prêche hardiment en pleine Terreur de Robespierre et du Directoire. La lutte est, selon lui, la seule solution si l'on ne veut pas revoir ce que l'on a vu, notamment en ce 18 octobre 1793, « ces tigres en fureur et leur entrée triomphante dans ce pays qu'ils venaient remplir de sang et de carnage [...], armés de fer et de feu, courant çà et là comme des loups autour d'une bergerie, s'excitant les uns les autres ou à brûler nos maisons ou à rompre ce qui échappait à l'activité des flammes, ou à voler et à emporter [...] et comme pour se procurer l'affreux plaisir de pécher davantage, hurlant comme des bêtes féroces, blasphémant, jurant et sacrant à chaque pas. [...] Représentez-vous les tremblements qu'elles vous occasionnaient et ces tristes spectacles sous vos yeux, à droite et à gauche, dans les champs comme dans les maisons, des monceaux de cadavres ou corps morts sans sépultures, auxquels on n'osait en donner sans trembler pour soi-même et craindre, à chaque instant, un sort pareil au leur. [...] Ne soyons pas assez timides et assez lâches pour refuser la mort quand nous aurions lieu de croire que Dieu nous demande le sacrifice de notre vie et faisons-le généreusement comme saint André. »

Le 28 décembre 1794, évoquant le massacre des Innocents dont parle l'Évangile, il dira encore en chaire : « En dis-je trop et porté-je trop loin le triste souvenir du massacre, il y a huit mois, de six de vos enfants dont un seul a échappé [...] mais percé de dix coups de baïonnette et couvert de plaies ? Parlez [...], vous qui comme moi avez vu ces petits innocents encore

tout ensanglantés, palpitants, tremblant de tous leurs membres et ne vivant, ce semble, que pour nous rendre les témoins de leur mort et nous en faire demander vengeance. [...] Ne vous paraît-elle pas légitime ? Et les cruels assassins de ces petits enfants entre les bras de leurs mères, expirantes elles-mêmes, vous semblent-ils bien moins coupables qu'un Hérode ou un Pharaon ? Mais ils périront de leurs crimes et dans le véritable sens que l'avait annoncé un prophète pour des impies de leur trempe, ils se trouvent pris et tombés dans la fosse qu'ils pensaient n'avoir creusée que pour nous. [...] Ils se sont irrités contre eux-mêmes et ont porté des arrêts de mort contre ceux dont ils s'étaient servis pour nous perdre. [...] Ils ont fait périr par cette fameuse guillotine [...] [leurs agents] et il ne leur en a coûté qu'une nouvelle imposture, le désaveu des ordres qu'ils avaient bien réellement donnés. Tels sont les malheureux esclaves de cette exécration Assemblée [la Convention] qui, après avoir fidèlement exécuté ses sauvages décrets en massacrant tout et jusqu'à nos enfants, n'ont pour récompense que de se voir eux-mêmes massacrés. »

Rien d'étonnant à ce que, pour des générations, le clergé avec une partie de la France de l'Ouest se soit montré hostile à la République des principes de 89 et lui ait témoigné une hostilité viscérale jusque dans des sermons du XX^e siècle.

NOTE

1. Texte intégral in *Parole de Dieu et Révolution* de François Lebrun, éd. Imago, 1988.

DOCUMENT 8

XVIII^e SIÈCLE

(Notice sur des causes du recul de la pratique religieuse
aux XVIII^e et XIX^e siècles.)

Une opinion longtemps répandue rendait responsables du dépérissement de la pratique religieuse Voltaire et son persiflage, Rousseau et son déisme, les Encyclopédistes et leur scepticisme systématique ; le tout exprimé par la formule : « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. » D'autres causes ont joué qui expliquent la désaffection des Français pour la messe et la foi traditionnelle. De lourde conséquence ont été les polémiques, sans charité, entre les tendances catholiques adverses, notamment celles qui ont opposé les curés de Paris, soutenus par bon nombre d'évêques, aux Jésuites, à leur laxisme et à leur incroyable mauvaise foi dans le débat. Le discrédit de leur ordre a contribué à celui des autres qui, de surcroît, se jalousaient ; par là, au mépris du clergé tout entier et, par extension, à sa tête romaine, à laquelle s'identifiait trop volontiers l'ordre ignacien.

Les Jésuites, auxquels l'Église doit tant par ailleurs, aussi bien pour ce qui concerne l'instruction et la prédication que pour les succès missionnaires en Extrême-Orient, portent une lourde responsabilité dans la déchristianisation occidentale au XVIII^e siècle et dans l'extension de l'anticléricisme au XIX^e siècle (le mot date de ce siècle). Le « jésuitisme » a gardé mauvaise presse jusqu'à nos jours.

Les casuistes jésuites pensaient, par une morale « plus clémente », ramener au culte catholique les égarés. Leur morale laxiste soutenue par la doctrine du probabilisme et la méthode hypocrite de la « restriction mentale » et de la « direction de l'intention » ont scandalisé et fait le jeu des ennemis de la religion catholique. Les propositions les plus blâmables ont été condamnées par le pape Alexandre VII en 1665 et 1667 et finalement l'ordre fut dissous en France d'abord en 1764 puis par le pape lui-même en 1773. (Il fut rétabli par Pie VII en 1814.)

Le XVIII^e siècle railleur n'a pas manqué de faire état de toutes les défaillances et la Libre Pensée du XIX^e s'en est souvenue. Mais comment ne pas s'indigner devant des réponses à des questions comme celle-ci : Est-ce pécher que de dire la messe distraitemment sans faire attention au sens du texte ? Non, « pour nous qui avons des opinions plus généreuses, répond le casuiste Caramuel, qualifié de grand, et les fortifions par des raisonnements armés » ; nous sommes « vierges du moindre péché véniel [...] puisque nous ne nous croyons obligés qu'à la récitation vocale et extérieure ». Que penser

quand on lit, venant du père L'Amy, « qu'un religieux peut tuer celui qui veut médire de lui ou de sa communauté » et quand Caramuel affirme : « La doctrine du père L'Amy est seule véritable, [...] c'est l'avis de tout ce que nous sommes de doctes. » Il va plus loin, non sans hésitation, il est vrai : lorsque le père L'Amy ayant posé la question : Si un religieux cédant à la fragilité abuse d'une femme de basse condition, laquelle tenant à honneur de s'être prostituée à un si grand personnage, publie ce qui s'est passé et ainsi le déshonore, si ce religieux la peut tuer pour éviter cette honte ? » et qu'il répond affirmativement, Caramuel ajoute : « Le père L'Amy eût pu omettre cette résolution mais puisqu'il l'a une fois imprimée, il doit la soutenir et nous devons la défendre comme étant « probable », de sorte que ce religieux s'en peut servir pour tuer cette femme et se conserver en honneur. *Potuisset Amicus hanc resolutionem omisisse at semel impressam debet illam tueri et nos eandem defendere...¹.* »

« Honte dans l'Église », pensait en lisant cette casuistique saint Alphonse de Liguori. Saint Charles Borromée ne pensait pas autrement mais les « bons pères » ne lui ont jamais pardonné. Les Jésuites n'ont pas mérité tous les blâmes même s'ils se contentaient parfois de répondre seulement en traitant l'adversaire de janséniste ou en signalant des erreurs de références. Ainsi, ils furent accusés de consentir en Chine à l'idolâtrie en ne s'opposant ni formellement ni effectivement au culte des ancêtres, à savoir « à l'érection de temples et d'autels, au sacrifice de choses : chair, vin, fleurs, parfum, encens ». Rome en ses décrets avait interdit, à partir de 1742, même d'assister à ces cérémonies, serait-ce « en dirigeant l'intention vers le vrai Dieu ». Les Jésuites, en bons psychologues, pour convertir à la messe les Chinois, ne voulaient pas les heurter dans leurs traditions les plus chères. Ils pensaient qu'il fallait rendre la religion hospitalière. En la matière, nos contemporains peuvent mieux les comprendre. Enfin, l'Église ne s'est-elle pas toujours glissée en ce qui concerne le culte dans les coutumes locales ? Le rit grégorien en témoigne encore de plusieurs manières. La papauté a contrecarré alors l'effort des Jésuites qui, par leur science mathématique et astronomique, s'étaient gagné l'estime des empereurs chinois au point que la Chine a failli, un temps, passer au christianisme. La face du monde en eût été changée².

Certains accusent du recul de la foi au XVIII^e siècle non pas les Jésuites mais les jansénistes. Pour Massillon, la responsabilité des jansénistes serait engagée : « Une des grandes plaies que le jansénisme, écrit-il, ait faite à l'Église, est à mon avis d'avoir mis dans la bouche des femmes et de simples laïcs les plus relevés et les plus incompréhensibles mystères et d'en avoir fait un sujet de conversation et de dispute. C'est ce qui a répandu l'irrégion. Il n'y a pas loin pour les laïcs de la dispute au doute et du doute à l'incrédulité. » (*Œuvres complètes*, tome XIV.)

NOTES

1. Les citations sont empruntées aux *Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites* (1658-1659) avec une étude sur la querelle du laxisme, par I. de Recalde, Éditions et Librairie, Paris, 1921.

2. Objectivement, il faut reconnaître que, dès 1659, la charte missionnaire recommandait pour l'Extrême-Orient le respect des coutumes indigènes : « Ne mettez aucun zèle, disait-elle, pour convaincre ces peuples de changer leurs rites, leurs coutumes, à moins qu'ils ne soient évidemment contraires à la religion et à la morale. »

DOCUMENT 9

XVIII^e SIÈCLE

Si, au XVIII^e siècle, le clergé est volontiers mondain, l'on connaît aussi d'austères prélats comme l'archevêque d'Aix Boisgelin dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous. Tout prêtre sait le latin, parfois fort bien, et comprend la messe qu'il dit mais on sait la réflexion de Louis XVI à propos de la candidature de Loménie de Brienne, qui menait grand train : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crût en Dieu. » Il est bien vrai que le clergé réserve alors « la tristesse évangélique seulement aux sermons » et que, dans les monastères, moines et nonnes vivent sans grand souci de la règle et de la clôture. « Dans plus d'un sermon, dit Mercier dans le *Tableau de Paris*, il n'y a de chrétiens que le signe de croix et le texte pris de l'Évangile. » En 1767, Bassinet, grand vicaire de Cahors, prêche au Louvre sur Saint Louis sans dire un mot de Dieu ou de ses saints mais met en relief l'injustice et la cruauté des croisades.

Sur les cent trente-cinq évêques du royaume, nombreux sont ceux qui préférèrent résider à Paris et laisser la direction du diocèse à un grand vicaire, qualifié de « garçon évêque ». Ceux qui résident dans leur évêché se dispensent généralement de sermons et de visites pastorales. Quant aux curés, s'ils affichent leur foi, ils passent pour intolérants. Il faut être « ouvert aux Lumières » comme ces hommes de ces sociétés philanthropiques auxquelles les prêtres appartiennent souvent et dont la devise est : *Homo sum et humani nihil a me alienum puto* (Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger).

Cf. Lavis-Carré, livre III, tome 9.

DOCUMENT 10

MESSE

Le Notre Père

C'est en hébreu que Jésus a très probablement enseigné le Notre Père à ses disciples car, alors, toute prière publique se faisait en hébreu. Le texte hébreu ou araméen, langue populaire, a disparu, mais actuellement il est possible de le reconstituer. Il y a plusieurs versions l'une d'après saint Luc, la plus courte, l'autre d'après saint Matthieu, préférable d'après le savant abbé Jean Carmignac parce que Luc a l'habitude d'abrèger et que Matthieu a une forme plus sémitique.

Les traductions ont varié au cours des âges ; le Notre Père actuel est différent de celui du XVII^e siècle par exemple. Carmignac propose la traduction suivante :

Notre Père des Cieux,
Que, sur terre comme au ciel,
Ton Nom soit glorifié,
Ton Règne arrive,
Ta Volonté soit faite.

Donne-nous aujourd'hui notre pain jusqu'à demain.
Acquitte-nous nos dettes,
Comme nous aussi avons acquitté nos débiteurs.
Garde-nous de consentir à la tentation.
Mais écarte-nous du démon.

Les formules de consécration

Il y a une formulation multiple des paroles de la consécration :
« Prenez, ceci est mon Corps. » (Mc XIV,22.)
« Ceci est mon Corps livré pour vous. » (Lc XXII,19.)
« Buvez-en tous, ceci est le Sang de la Nouvelle Alliance versé pour beaucoup en rémission des péchés. » (Mt XXVI,28.)
« Ceci est le calice, l'Alliance nouvelle en mon Sang versé pour vous. » (Luc, XXII,29.)

LE CREDO

Le *Credo* catholique, d'abord élément de la liturgie baptismale, est un ensemble d'articles de foi conforme aux textes des conciles de Nicée (325) et de Constantinople (381) mais les traductions varient du grec en latin et du latin en langue vernaculaire. Le *Credo* de Nicée est le plus bref, il s'arrête à je crois au Saint-Esprit.

Il adopte, en grec, le terme de *homoousios*, c'est-à-dire « consubstantiel », à propos du Christ, en réponse à l'hérésie arienne qui affirmait la différence du Fils d'avec le Père et la supériorité du Père, alors que l'orthodoxie romaine affirme l'égalité des personnes dans la Trinité. En 360, l'empereur Constance, favorable aux ariens, préféra le mot de *homoousios* dans le sens de « semblable » mais Théodose en 381, à Constantinople, revint à la première forme et fit proclamer l'unité du Saint-Esprit « qui procède du Père » avec les deux autres personnes, tandis que les ariens ne voyaient toujours dans l'Esprit-Saint qu'une créature du Père, un messenger, une sorte d'ange supérieur séparé du Père et du Fils. Pour eux le Paraclet, l'Esprit-Saint était « par le Fils ».

Depuis longtemps, dans l'Église, le *Credo* est dit à la messe des dimanches et des solennités. On alterne symbole des Apôtres et symbole de Nicée-Constantinople ; le second est considéré comme un condensé dogmatique complet de la foi. Le symbole des Apôtres, plus concis, prend rang parmi les prières des fidèles et est récité généralement par eux comme suit :

« Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle. Ainsi soit-il. »

Texte du symbole de Nicée I :

« Nous croyons en un Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes choses, les visibles et les invisibles ; et en un Seigneur Jésus-Christ, le fils de Dieu, engendré unique du père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré non pas fait,

consubstantiel au Père, par qui tout a été fait, et ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre, qui pour nous les hommes et pour notre salut est descendu du ciel et s'est incarné, s'est fait homme, a souffert, et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, viendra juger les vivants et les morts ; et au Saint-Esprit. » (Suit l'anathème pour ceux qui disent autrement¹.)

Un des plus anciens *Credo* est le symbole dit de Jérusalem dont voici le texte :

« Nous croyons en un Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles, et en un Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, le monogène, qui a été engendré du Père, Dieu véritable avant tous les siècles, par qui tout a été créé, qui s'est incarné et s'est fait homme, a été crucifié et enseveli, est ressuscité le troisième jour et est monté aux cieux et est assis à la droite du Père et viendra en gloire juger les vivants et les morts ; et dont la royauté n'aura pas de fin. Et en un Saint-Esprit, le Paraclet, qui a parlé dans les prophètes ; et en un baptême de pénitence pour l'effacement des péchés, et en une seule sainte Église catholique, et en la résurrection de la chair, et en la vie éternelle².

Le texte du *Credo* lu en latin dans la messe d'avant Vatican II peut se traduire ainsi :

« Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré non pas fait, consubstantiel au Père, par qui toutes choses ont été faites. Qui pour nous les hommes et en vue de notre salut est descendu des cieux et a pris chair de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit et a été fait homme. Crucifié de plus pour nous sous Ponce Pilate, il a souffert et a été mis au tombeau et il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures, est monté au ciel, il est assis à la droite du Père et il reviendra plein de gloire juger les vivants et les morts et son règne n'aura pas de fin. Je crois au Saint-Esprit qui est aussi Seigneur et qui donne la vie, qui procède du Père et du Fils, qui avec le Père et le Fils est conjointement adoré et glorifié, qui a parlé par les prophètes. Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la *rémission des péchés*, j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il. »

Un seul baptême pour la rémission des péchés : cette affirmation fait allusion à la propriété du baptême d'effacer les péchés mais, si le baptême efface les fautes antérieures, il n'efface pas les fautes qui lui sont postérieures. Or il ne peut être qu'unique ; aussi, de nos jours, un autre moyen de pardon est-il à la disposition des pénitents : un pardon prononcé par le prêtre, après aveu personnel de la faute, sous la forme d'une absolution suivie d'une pénitence à effectuer. Longtemps, il n'y a pas eu d'aveu détaillé. On se reconnaissait simplement pécheur devant l'assemblée. La confession avec peines tarifées est d'origine celtique, irlandaise.

NOTES

1. Textes cités par Ephrem Boularand, SJ, *L'Hérésie d'Arius et la Foi de Nicée*, Letouzet et Ané éd., 1972.

2. *Idem*.

LES COULEURS LITURGIQUES

Les couleurs ont une valeur symbolique dont le sens semble ne s'être fixé qu'au XIII^e siècle. Elles caractérisent en particulier les vêtements sacerdotaux du culte et ont été respectées jusqu'à Vatican II.

La couleur des ornements varie suivant les offices qu'on célèbre.

— *Le blanc*, couleur de fête par excellence en Occident (de deuil en Extrême-Orient) était primitivement la seule employée. Le blanc, couleur spécialement évocatrice, est le blanc de l'ange annonciateur de la Résurrection du Christ (Mc XVI, 5), du Christ de la Transfiguration, des Élus du Dernier Jour, du baptisé, du premier communiant, de l'épousée, de l'aube du prêtre. Le blanc — ou le jaune clair — convient aux fêtes et mémoires du Seigneur (sauf au temps de la Passion), de la Vierge, des saints (sauf des martyrs), à la Toussaint, à la Saint-Jean-Baptiste, à la Saint-Jean.

— *Le rouge* est la couleur des fêtes des martyrs. On l'utilise le dimanche de la Passion, à la Pentecôte, aux fêtes « de la naissance au Ciel des apôtres et des évangélistes », et même le vendredi saint depuis Vatican II.

L'ornement de drap d'or peut remplacer le blanc et le rouge aux fêtes solennelles.

— *Le rose* en certaines occasions, aux dimanches *Gaudete* (troisième de l'aveut) et *Laetare* (quatrième de carême).

— *Le vert* : aux offices et messes du temps ordinaire dans l'année (en dehors donc de l'aveut, du carême et du temps pascal).

— *Le violet* pour les temps de l'aveut et du carême, temps de pénitence et, de nos jours, pour les messes des défunts à la place du noir. Autrefois, des étoffes violettes couvraient les crucifix et les statues dans l'église pendant la semaine sainte.

— *Le noir* était la couleur des messes des morts et du vendredi saint.

— *Le bleu* n'est plus depuis longtemps couleur liturgique mais reste une couleur mariale. Il était d'usage naguère de vouer parfois les enfants baptisés, filles ou garçons, « au bleu » (en principe jusqu'à l'âge de sept ans).

LES VÊTEMENTS SACERDOTAUX

La liturgie prescrit aux ministres du culte des vêtements spéciaux pour la célébration de l'office. Certains sont communs aux évêques et aux prêtres :

L'*amict*, linge de toile blanche que le prêtre place autour du cou et sur les épaules avant de vêtir l'aube. A l'origine, on le plaçait sur la tête, comme on peut le voir encore dans certains ordres religieux. Il était le symbole de la protection céleste.

L'*aube*, cette longue tunique blanche, a survécu jusqu'à nos jours et est devenue le principal vêtement sacerdotal de l'officiant. Sa couleur blanche est symbole d'innocence (*cf.* doc. 12 : couleurs liturgiques).

Le *cordon* est une ceinture symbole de chasteté.

Le *surplis*, vêtement blanc et léger descendant jusqu'à mi-jambe, était porté sur la soutane par les ecclésiastiques lorsqu'ils assistaient à un office solennel.

Le *rochet* est le surplis de dentelle porté par certains dignitaires ecclésiastiques.

Le *manipule* est un linge servant à l'origine à s'essuyer le front, une sorte de mouchoir. Le prêtre le portait à l'autel sur le bras gauche (primitivement en ville aussi). Réduit, il n'est plus qu'un simple ornement liturgique.

L'*étole*, primitivement longue robe, largement ornée aux bordures, n'est plus qu'un bandeau richement décoré que portent de façon différente le prêtre, le diacre, l'évêque. Le prêtre et l'évêque la passent derrière le cou et les deux pans pendent sur le devant. L'étole symbolise la responsabilité du ministère et s'impose lors de la dispense des sacrements.

La *chasuble*, ce vêtement sacerdotal porté par l'officiant, est toujours de règle mais la règle n'est pas toujours suivie. La chasuble fut d'abord de grande ampleur et rendait nécessaire l'aide du servant en particulier lors des genuflexions ; l'usage s'est maintenu après qu'elle eut été considérablement écourtée. Elle figure la charité du Christ qui doit envelopper tout le ministre du prêtre. « Revêtu de la chasuble, le prêtre endosse le Christ en la personne de qui il agit. » (Dom Le Gall.)

La *cape* est un vaste manteau, une sorte de pèlerine d'apparat que porte le prêtre par exemple lorsqu'il se déplace avec l'ostensoir lors de processions. La cape était autrefois surmontée d'un capuchon, d'où son nom.

La *tunique* est un ample vêtement à manches courtes devenu comme la

dalmatique vêtement du culte des auxiliaires de l'autel, du sous-diacre notamment; la dalmatique était plutôt destinée au diacre. Les évêques revêtaient dalmatique et tunique quand ils officiaient pontificalement. L'étoffe était alors légère, en soie par exemple.

Les évêques portaient la croix pectorale, des bas et des sandales à la couleur liturgique du jour, des gants (souvent violets), l'anneau pastoral signe de l'alliance spirituelle avec l'Église et signe de fidélité. La *mitre*, haut bonnet diadème, est caractéristique du vêtement liturgique de l'évêque (la mitre de l'abbé de monastère est un peu différente); les deux bandes de la mitre, pendantes dans le dos, représentent la science des deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau. La *crose*, qui rappelle le bâton de berger, la fonction de pasteur de l'évêque et son devoir de vigilance, est aussi signe de son pouvoir de juridiction dans le diocèse. (Un évêque étranger ne peut la prendre qu'avec l'autorisation de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque du lieu.)

A ces vêtements du culte s'ajoutait naguère la soutane, robe longue, noire (blanche chez les missionnaires), portée par le prêtre dans le privé ou à l'extérieur et remplacé de nos jours par le seul insigne de la croix, agrafé sur le vêtement civil, et, parfois, par le port du col romain.

LIVRES LITURGIQUES ET MOBILIER D'ÉGLISE

A — La liturgie, ensemble des rites publics au moyen desquels l'Église exprime son culte à Dieu, peut être « lue » ou « dite », aidée en cela par des livres dont le principal est le *missel*, livre de la messe, cette « action » centre du culte catholique.

Le *rituel* contient les rites de l'administration des sacrements par lesquels sont mis à la disposition des fidèles les fruits de la Rédemption. On y traite des sacramentaux, des diverses bénédictions, des ordinations, des processions...

Le *pontifical* renferme les rites réservés aux pontifes ainsi que les lois qui en règlent les détails symboliques.

Le *bréviaire* contient les prières quotidiennes d'obligation pour tout prêtre. C'est une collection de prières de l'office lues individuellement (au lieu d'être chantées en communauté), une liturgie des heures déviée quelque peu de son objet au cours des temps.

Le *graduel* est devenu, par extension de sens, le livre de chant grégorien utilisé pour la célébration eucharistique. Il n'est plus seulement le chant entre lectures et évangile mais d'une façon plus générale le chant d'offertoire, de communion, le kyriele, etc.

L'*antiphonaire* contient texte et notations musicales, non seulement des antiennes mais aussi des psaumes et des hymnes de l'office, en somme des parties chantées à la messe.

B — L'église dispose d'un *meuble* propre, d'abord à la place d'honneur : l'*autel*, en pierre (ou sur une pierre), renfermant habituellement des reliques. Consacré, c'est le lieu le plus saint du sanctuaire. Là s'accomplit le sacrifice.

Le *tabernacle* destiné à conserver le Saint Sacrement, notamment les hosties, est une sorte de petite armoire qui peut être encastrée dans le mur du chœur. Une lampe allumée indique la présence eucharistique.

Le *crucifix*, sur l'autel, marque que le culte principal n'est pas celui du saint ou de la Vierge mais du Rédempteur. Devant le crucifix « se répète le sacrifice de la Croix ».

L'Église contient encore la chaire, parfois un jubé, les fonts baptismaux, les confessionaux, la table de communion (entre chœur et nef), la crédence. La crédence, cette table où l'on testait les aliments destinés aux princes, est

dans l'église la table où sont disposés calices, patènes, ciboires, hosties, vin et eau, cierges, tout le nécessaire au rite.

On peut ajouter à ce mobilier les stalles, les statues, les tableaux, ainsi que les bancs et les chaises pour les fidèles. Les chaises faisaient l'objet naguère, en France, d'une quête spéciale, à tarif fixe, assurée bénévolement par la chaisière, au cours de l'office.

LE LANGAGE RELIGIEUX

Le langage religieux d'usage en langue nationale, avant Vatican II, a paru, aux yeux du clergé postconciliaire, mièvre, abscons, obsolète, inutilisable pour le nouvel apostolat et la catéchèse. Tout un vocabulaire a disparu jusqu'aux termes de messe, de péchés, de contrition, de pénitence, et toute une phraséologie nouvelle s'est généralisée dans les écrits et la prédication. De nouvelles formules stéréotypées ont envahi le discours de l'Église avec une évidente prédilection pour certains termes appartenant au langage du siècle, différents mais aussi abstraits que les précédents. Les formules ont été répétées jusqu'à lasser l'auditoire. Il n'était point de dimanche, entre 1965 et 1994, sans que l'on entendît parler à la messe d'approfondissement, de dépassement, d'engagement, d'équipe, de mobilisation, d'interrogation, de motivation, de rénovation, de valorisation, de ressourcement, de témoignage authentique, de retour aux sources, de réunion de réflexion, de rite allégé, de valeurs remises en question, de volonté d'écoute et d'échange. Plus d'un paroissien a pu ainsi se constituer tout un florilège dont la revue *Foi et Langage* a publié quelques listes. En voici des extraits classés dans l'ordre alphabétique :

Accéder à une densité de foi	Intégration progressive dans une perception nouvelle
Actes qui soient signifiants	Inventer le Christ à la dimension collective
Adhésion à revaloriser	Lire nos vies concrètes dans un regard de foi
Adopter une attitude de rencontre	Méthode pédagogique de Dieu
Animer la célébration de la Parole	Mission d'affrontement
S'associer dans une célébration communautaire	Modification prenant vie
Attitude résolument prospective	Parole à réinventer
Avancée missionnaire authentique	Penser en termes de communion
Cadre à remplir ensemble	Piste de réflexion
Célébration festive douée de dynamisme interne	Plan de Dieu en toile de fond
Choix des axes de partage et de réflexion	Prise en charge vraiment communautaire
Collégialité en chaîne	

Composer soi-même la forme de la liturgie	Qualité priante et communautaire
Concrétisation de la liberté de l'esprit	Reconnaître les interpellations du Christ
Contestation évangélique	Réécrire l'Évangile
Déchiffrer les signes des temps dans une optique de foi	Réinterpeller les libertés
Effort d'authenticité et d'actualisation culturelle	Répondre aux exigences vivantes du dynamisme
Église en travail d' <i>aggiornamento</i>	Se laisser interpellé par la Parole
Élan audacieux des perspectives	Se qualifier dans le peuple
Être en état conciliaire	Temps fort d'une orientation fondamentale
Exigence vivante du dynamisme	Tradition en train de secouer sa sclérose
Faire choc concrètement	Viser à se découvrir d'Église
Foi opérationnelle	Vivre authentiquement
Insérer les thèmes religieux dans le monde de ce temps	Vivre en solidarité profonde et signifiée avec les autres

Tandis que la langue religieuse se désacralise et se sécularise, la langue nationale, par une étrange contradiction, dans une société de plus en plus déchristianisée, s'empare de tout un vocabulaire religieux ancien. On parlera dans les journaux de la grand-messe des assises du CNPF (*le Monde*, 15.11.1981). On dira que la télévision « ne doit pas être l'incarnation électronique et eucharistique de l'État » (France Inter, 17.01.1982). Une auditrice déclare à France Inter le 26.8.1986 : « C'est super, c'est génial, c'est la messe », à propos d'un show musical. Une thèse soutenue à Clermont par Nguyen Van Tham a pour titre : *le Vocabulaire religieux dans le français contemporain*.

LES LANGUES DU VATICAN

Le latin, langue de la messe, est la langue de l'Église. Il est toujours utilisé au Vatican mais l'italien est la langue de travail. Le français, langue de culture, naguère encore langue diplomatique, est généralement compris. La France a fourni à l'Église quatorze souverains pontifes. Presque tous étaient originaires du Midi et parlaient la langue d'oc mais tous maîtrisaient le latin. Sept sur huit des derniers papes étaient italiens, le huitième était polonais. Il était généralement admis qu'un pape devait au moins comprendre le français.

En 1903, avant l'élection de Pie X, le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, lors d'une réunion avant le conclave, demanda en français à son voisin :

— De quel diocèse Votre Éminence est-elle archevêque ?

Le voisin répond en latin :

— Je ne parle pas français.

La conversation se poursuit donc en latin ; Lecot dit :

— Mais si Votre Éminence ne parle pas français, elle n'est pas éligible car le pape doit savoir le français.

Le modeste cardinal Sarto acquiesce et use de l'argument au conclave mais le conclave le choisit néanmoins. Il prit le nom de Pie X. Son successeur Benoît XV sait le français mais les Français l'appellent le Boche parce qu'il avait proposé une paix blanche aux belligérants de la guerre 14-18. Pie XI, érudit et sportif, sait aussi le français. Pie XII le lit bien ; en juriste doctrinal, il aime la précision de la langue. Il se perfectionne par la prose de Bossuet qu'il admire. Jean XXIII, nonce en France, savait le français.

Le français, langue diplomatique pour de nombreux pays, est encore très utilisé dans le Proche-Orient. Au concile Vatican II, le cardinal Cushing, ami des Kennedy, est médiocre latiniste ; il est exaspéré par la difficulté et offre de payer à tous les participants la traduction simultanée en anglais. Les pères ne sont pas favorables, ils craignent que l'expression de leur pensée soit déformée par la traduction. Dans la pratique, chaque groupe linguistique prononce le latin selon sa propre phonétique, ce qui ne facilite pas les choses. Les patriarches orientaux du concile se refusent à parler en latin. Leurs discours seront en français.

Paul VI, élu en 1963, est très francophile ; il s'entoure de Français, et son secrétaire, don Pasquale Macchi, est professeur de français. Paul VI a traduit Jacques Mounier et Jacques Maritain. Jean-Paul II, polyglotte, est assez à l'aise en français, langue apprise alors qu'il était jeune. A l'ONU, en 1965, Paul VI s'était exprimé en français, Jean-Paul II, plus tard, s'exprima en anglais, mais en français à l'UNESCO dont le siège est à Paris (1979) et encore au Maroc dont le souverain maîtrise parfaitement notre langue (en 1985).

L'anglais, langue commerciale internationale (comme l'araméen à l'égard de l'hébreu), semble devoir s'imposer dans l'avenir au Vatican.

ULTRAMONTANISME ET GALLICANISME

1. *Ultramontanisme* :

A quoi reconnaît-on l'hérésie antiliturgiste selon dom Guéranger ?

A

- la haine de la Tradition dans les formules du culte divin,
- la tendance à remplacer les formules de style ecclésiastique par des textes de l'Écriture Sainte,
- l'introduction successive de formules de nouvelle fabrique,
- la tendance à vouloir revenir toujours à l'Antiquité ; on ouvre ainsi la voie aux plus coupables innovations,
- la suppression des cérémonies et des formules qui expriment des mystères,
- l'extinction de l'esprit de prière et d'onction,
- l'exclusion du culte de la Sainte Vierge et des saints,
- l'introduction de la langue vulgaire dans le service divin,
- l'affranchissement de la gêne qu'impose au corps les pratiques de la liturgie catholique,
- la haine de tout ce qui est romain, etc.

Dom Guéranger disait par ailleurs : « Notre zèle n'a rien d'exagéré. Quant au reproche [...] de troubler les consciences, il n'a rien de sérieux. » Nous ne proposons « à l'examen des lecteurs que de justes raisons de s'alarmer »...

2. *Néogallicanisme*

Un traditionaliste en désaccord avec un prêtre de paroisse dit : « C'est au pape de juger, qu'il tranche le débat théologique. » Le prêtre répond : « Le pape n'a pas ce pouvoir. Il ne peut pas aller à l'encontre, "juger" l'assemblée des évêques ; le collège des évêques possède une "intuition" pastorale qui "globalement" l'empêche de se tromper. » C'est un retour à la vieille idée de la Sorbonne : le concile en corps est supérieur au pape.

3. Le *gallicanisme* revient à nier la suprématie absolue du pape non seulement au temporel mais encore au spirituel. Il peut prendre des formes variées suivant les époques. Le gallicanisme de Pascal et des jansénistes est différent de celui de Bossuet. Par contre, il y a beaucoup de ressemblances dans le gallicanisme des États. Pour ne citer que la France, et sans parler de Charlemagne et de Philippe le Bel, le gallicanisme caractérise la politique religieuse, depuis la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), de François I^{er} (Concordat de 1516), de Louis XIV (Déclaration des Quatre Articles approuvée par le clergé de France, 1682), de Napoléon (Articles organiques ajoutés au Concordat, 1801). Le gallicanisme crée de véritables Églises nationales. L'ouvrage fondamental, d'ailleurs mis à l'Index, est sans doute *les Libertés gallicanes* de P. Pithou (1594). La liturgie a subi profondément l'influence de tous les gallicanismes.

EXEMPLE D'EXTENSION,
APRÈS LE CONCILE DE TRENTE,
DE L'ORDINAIRE DE LA MESSE DE RIT GRÉGORIEN

(Prières pourvués d'indulgences)

Prières après les Messes basses
prescrites par Léon XIII (300 j. d'indulg.)
Trois Ave Maria — Salve Regina, p. 1123.

DEUS refúgium nostrum et virtus, pópulum ad te clamántem propítius réspice; et intercedénte gloriósa et immaculáta Vírgine Dei Genitrice María, cum beáto Joseph, ejus Sponso, ac beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo, et ómnibus Sanctis, quas pro conversióne peccatórum, pro libertáte et exaltatióne sanctæ, Matris Ecclésiæ preces effúndimus, miséricors et benígnus exáudi. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

SANCTE Mícheal Archángle, défénde nos in prælio; contra nequítiam et insídiás diabóli esto præsídiúm. — *Imperet illi Deus*; súplices deprecámur: tuque, Princeps militiæ cæléstis, Sátanam aliósque spíritus malignos, qui ad perditiónem animárum pervagántur in mundo, divína virtúte in inférnum detrúde.

R. Amen.

Cor Jesu sacratíssimúm. R. Misère nobis.

(*Indulg. 7 ans et 7 quarantaines, 14 juin 1904.*)

Reproduction d'une page du missel des fidèles (Société de Saint-Jean-l'Évangéliste, 1934).

Ô DIEU, notre refuge et notre force, regardez favorablement le peuple qui crie vers vous; et par l'intercession de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, du bienheureux Joseph, son Époux, des saints Apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints, écoutez avec miséricorde et bienveillance les prières que nous vous adressons, pour la conversion des pécheurs, pour la liberté et l'exaltation de notre Mère la sainte Église. Par le même J.C.N.S. Ainsi soit-il.

SAINT Michel Archange, défendez-nous dans le combat; contre la malice et les embûches du démon, soyez notre secours. Que Dieu lui fasse sentir son empire, nous le demandons instamment; et vous, chef de la milice céleste, par la vertu divine, refoulez en enfer Satan et les autres esprits mauvais qui sont répandus dans le monde pour perdre les âmes. Ainsi soit-il.

Cœur sacré de Jésus. R. Ayez pitié de nous. (3 fois.)

LA TRADUCTION EN FRANÇAIS
DU *MISSALE ROMANUM* DE PAUL VI

Tout latiniste a pu constater avec quelle liberté a été traduit en français l'*ordo missae* romain. En voici quelques exemples (déjà relevés par le R.P. J. Renié dans son *Missale Romanum et Missel romain*). Ils porteraient à croire que toutes les intentions ne sont pas pastorales. Ils sont présentés ci-après sur trois colonnes : texte romain, traduction de la Commission nationale de liturgie et traduction proposée par l'auteur.

<i>Missale romanum latin</i>	<i>Missel romain CNPL</i>	<i>Traduction proposée</i>
Confiteor Deo [...] <i>mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa, ideo precor beatam Mariam semper virginem.</i>	Je confesse à Dieu [...] <i>oui j'ai vraiment péché, c'est pourquoi je supplie la Vierge Marie.</i>	Je confesse à Dieu [...] <i>c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute, c'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge.</i>

<p>Populum tuum quaesumus intueri benignum et quem aeternis dignatus es renovare mysteriis ad incorruptibilem glorificationem pervenire concede.</p>	<p>Regarde Seigneur avec bonté le peuple que tu as renoué par tes <i>sacraments</i>, accorde-nous de parvenir à la résurrection bienheureuse, Toi qui nous as destinés à connaître sa gloire.</p>	<p>Regarde avec bienveillance nous te le demandons, le peuple que <i>tu as daigné</i> renover par tes <i>(saints) mystères</i>, accorde-nous de parvenir à la résurrection hors de toute corruption par laquelle <i>notre chair</i> sera glorifiée.</p>
--	---	---

Postcommunion dans l'Octave de Pâques. Omission de la traduction de *dignatus es*, disparition de l'idée de résurrection de la chair contestée par certains théologiens. Le mot « mystère » écarté est remplacé par « sacraments ».

<p>Gratias agentes qui nos dignos habuisti astare coram te et tibi ministrare.</p>	<p>Nous te rendons grâce car tu nous as <i>choisis</i> pour servir en ta présence.</p>	<p>Nous te rendons grâce à Toi qui nous a <i>rendus dignes</i> de paraître en ta présence pour <i>Te</i> servir.</p>
--	--	--

Dans le *memores*, après la deuxième prière eucharistique, « choisir » a été préféré à la traduction littérale rendue par « dignes de paraître » mais le sens est autre.

Unde <i>merito</i> Tibi cunctae serviunt <i>creaturae</i> Te <i>redempti</i> rite collaudant universi.	Aussi dans l'univers toute <i>chose</i> Te célèbre, le <i>peuple des baptisés</i> Te glorifie.	C'est pourquoi c'est à <i>bon droit</i> que toutes les <i>créatures</i> Te servent et que Te loue le <i>peuple des rachetés</i> .
--	--	---

Troisième préface commune, qui devrait être traduite *integre et fideliter* ; le « peuple des rachetés » est devenu le « peuple des baptisés ». Il y a omission de *merito* : à juste titre. « Chose » au lieu de « créatures » est contestable.

Quia sic mundum <i>misericorditer</i> dilexisti ut ipsum nobis mitteres <i>Redemptorem</i> [...] <i>cujus</i> ob oedientia sumus ad tua donna reparati, quae per inoboedientiam amiseramus peccando.	Ton amour pour le monde est <i>si grand</i> que Tu nous as envoyé un <i>Sauveur</i> [...] Nous avons <i>rompu ton alliance</i> , nous la retrouvons dans l'obéissance de Ton <i>Fils</i> .	Car tu as aimé le monde avec une telle <i>miséricorde</i> que tu nous as envoyé <i>le Rédempteur</i> (en personne) [...] par son obéissance nous regagnons tes dons que nous avons perdus par la <i>désobéissance en péchant</i> .
--	--	--

Septième Préface dominicale. La traduction est si loin du texte qu'il en est affaibli. L'adjectif « grand » ne rend pas l'idée de miséricorde. L'idée de péché a disparu ainsi que celle de désobéissance. Le mot d'alliance ne convient pas ici.

Le missel romain du CNPL n'est pas à vrai dire une traduction du *Missale romanum*, il s'en est tout au plus inspiré.



*Saint Grégoire le Grand,
d'après l'Antiphonaire de
B. Hartker (X^e siècle).*

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUCCINCTE

Il est utile de se reporter aux ouvrages généraux tels :

L'*Histoire de l'Église*, de Fliche et Martin, en attendant l'*Histoire du christianisme* en 14 volumes, dirigée par Charles Pietri notamment, l'*Histoire religieuse de la France contemporaine*, de A. Dansette, ou encore l'*Histoire religieuse* en 3 volumes, dirigée par Cholvy et Y.-M. Hilaire, ou aux synthèses brèves, telles :

l'*Histoire de l'Église*, de dom Guy-Marie Oury,

l'*Histoire de l'Église*, de P. Pierrard, 3^e éd., Desclée, 1991, dans laquelle on trouvera une abondante bibliographie.

Instructives aussi sont les histoires des conciles :

Histoire des conciles, de Dumeige,

Konzilien Geschichte, de Karl Jos. Hegele,

Le Concile Vatican II, de P. Poupard (PUF).

Pour Vatican II, voir aussi *Le Rhin se jette dans le Tibre*, de Ralph M. Wiltgen (éditions du Cèdre).

Il est toujours bon de consulter :

Histoire littéraire du sentiment religieux en France, d'Henri Brémond.

Les sources sont essentiellement bénédictines, françaises et germaniques.

Parmi les ouvrages de fond :

Die Liturgie Geschichtliche Quellen und Forschungen, de dom Herwegen, ainsi que *Archiv für Liturgiewissenschaft*.

Pour les textes de Vatican II :

Concile œcuménique Vatican II en un volume, Le Centurion, 1966, texte latin et français.

Pour connaître la position actuelle du Vatican à l'égard de la liturgie :

Entretiens sur la foi, du cardinal Ratzinger-Vittorio Messori (trad. Fayard, 1985).

Parmi les ouvrages anciens, toujours utiles :

— les *Monumenta Ecclesiae liturgica*, (1902-1912), de dom Cabrol,

— *Origines du culte chrétien*, de Mgr Duchesne (1888),

— *Histoire du bréviaire* (1911) et autres ouvrages liturgiques de Mgr Ba tiffol,

— et surtout les *Institutions liturgiques*, l'*Encyclopédie* et l'*Année liturgique*

(16 volumes) de dom Guéranger (accusé de nos jours de partialité en raison de son aversion pour tout ce qui n'est ni romain ni latin).
L'ouvrage de base reste le :

Missarum solemnia. Eine genetische Erklärung der römischen Messe par R. P. Jungmann, traduction française, éd. Montaigne-Aubier, collection Théologie, Paris.

AUTRES OUVRAGES

Dictionnaire d'archéologie et de liturgie, de H. Leclercq et Marrou. Direction dom Cabrol.

Les Principes de la liturgie, Desclée, réédition 1983 de B. Capelle, A. Denis et R. Boulet ainsi que *la Messe dans ses variantes, son histoire, ses origines*.

Messe und Herrenmahl, de Lietzmann (protestant).

Anamnesis – Liturgia panorama storico generale, Torino Marietti, 1978.

Le Mystère du culte dans le christianisme, de O. Casel et J. Hild.

La Divine liturgie, de Jean Hani.

La Petite Histoire de la liturgie occidentale, par Théodore Klause, éd. du Cerf, 1956.

La Liturgie romaine, par J.-B. Thibaut, 1924, ainsi que *l'Ancienne Liturgie gallicane*, 1929.

L'Office divin au Moyen Âge, par dom P. Salmon.

La Réforme grégorienne, d'A. Fliche.

Les travaux du Centre de recherche d'histoire religieuse et d'histoire des idées de l'université d'Angers, notamment *Histoire de la messe – XVII^e-XIX^e siècle*, Actes de la troisième rencontre, 1979.

Le Prêtre français du concile de Trente à nos jours, de P. Pierrard.

L'Éloquence de la chaire – victoire et défaite du latin, par Vittorio Coletti, traduit de l'italien par Silvano Serventi, éd. du Cerf, 1987.

Prêcher d'exemples, présenté par J.-C. Schmitt, Stock, 1985.

La Révolution, l'Église, la France, de T. Tackert, éd. du Cerf.

Religion et Révolution. La Déchristianisation de l'an II, M. Vovelle, Hachette.

Le Chant grégorien, par Bescond, 1972.

Le Chant grégorien, par J. de Valois et M. Huglo, PUF, coll. « Que sais-je? ».

Cours d'histoire de la musique, par Chailley, Leduc éditeur.

L'Église à la conquête de sa musique, de Solange Corbin, 1960.

Un récent vocabulaire donne le sens des mots latins liturgiques du Moyen Âge : *Das liturgische Vokabular*, de E. Kasch (Verlag Dr Gerstenberg, 2^e éd.).

Voir aussi : *Études sur le latin des chrétiens*, de Christine Mohrmann, 1966, et *Storia di parola pagane e cristiane attraverso i tempi*, par Togliavini, éd. Morcelliana, Brescia, 1962.

On trouvera généralement dans les titres cités une abondante bibliographie.

Parmi les ouvrages qui retiennent particulièrement l'attention, on peut citer encore :

L'Église en prière – Introduction à la liturgie, A. G. Martimort, Desclée, 1961, et R. Cabié, *l'Eucharistie*, t. I^{er}, Desclée, 1983.

La Messe et le Culte de l'Eucharistie, de Denis Boulet et R. Beraudy.

- L'Eucharistie au Moyen Âge et à l'époque moderne : Histoire des dogmes*, t. IV, par B. Neuheuser, éd. du Cerf, 1966.
- Entre la routine et la magie : la messe*, par Ch. Wackenheim, Le Centurion, 1982.
- L'Eucharistie, mémorial du Seigneur, sacrifice d'action de grâces et d'intercession*, par A. Thurian, Delachaux et Nustli, Neuchâtel, 1963.
- Le Partage du Pain eucharistique selon le Nouveau Testament*, par Léon Dufour, le Seuil, 1982.
- La Messe, spiritualité, histoire, pratique*, par dom G.-M. Oury, CLD, 1985.
- La Messe hier et aujourd'hui*, par P. Jounel, OEIL, 1986.

INDEX DES NOMS CITÉS

- Adam de Saint Victor : 195, 196.
Agobard : 53, 80, 193.
Alain de Lille : 225.
Albert le Grand : 36, 55, 88.
Alcuin : 37, 38, 49, 51, 53, 58, 65, 162, 193, 220.
Alexandre VI (pape) : 152, 233, 258.
Amalairre de Metz : 38, 39, 53, 57, 80, 193.
Ambroise (saint) : 17, 28, 57, 123, 195.
Arnaud de Brescia : 43, 232.
Augustin (saint) : 87, 91, 123, 124, 129, 155, 171, 191, 222, 258, 330.
Augustin de Contorbury : 18, 34.
- Bacci (cardinal) : 178, 313.
Barth : 155.
Baudrillart (Mgr) : 250.
Beauduin (Dom Lambert) : 301, 302.
Bède le Vénérable : 34.
Benoît VIII (pape) : 76.
Benoît IX (pape) : 41.
Benoît XIII (pape) : 200.
Benoît XV (pape) : 129, 296.
Béranger de Tours : 42, 43, 92.
Bernard de Clairvaux (saint) : 94, 101.
Bernardin de Sienne : 230, 258.
Berthold de Ratisbonne : 55.
Bérulle (cardinal) : 89, 238, 239, 262, 282.
Bishop (Dom) : 334, 341.
Bismarck : 136.
Boèce : 24.
Boniface (saint) : 162.
- Bossuet : 16, 132, 133, 239 à 243, 250, 285.
Bourdaloue : 241 à 243.
Brémond (abbé) : 175, 176, 188, 274, 275.
Bridaine Jacques : 245, 258.
Bruning (Heinrich) : 301.
- Cabrol (Dom) : 29.
Calderon : 72.
Calvin : 140, 153, 170, 197, 201, 238, 299, 311.
Camus (Mgr) II, 150, 222, 233 à 235
Caraffa (cardinal) : 156, 157.
Carmignac Jean : 134.
Carranza (archevêque) : 147, 156.
Castos Mayer (Mgr de) : 178.
Cellier : 33.
Charlemagne : 19, 35, 37 à 39, 49, 59, 112, 119, 132, 137, 143, 162, 170, 193, 220, 221.
Charles Borromée (saint) : 50, 137, 147, 152, 230, 237, 349.
Charles IV (empereur) : 165.
Charles le Chauve : 193.
Charles Quint : 138, 141, 149.
Christophe de Padoue : 188.
Chrodegang (évêque) : 192.
Claire (Dom Jean) : 213.
Claudiel (Paul) : 15.
Clément VII (pape) : 142, 145.
Clément VIII (pape) : 148, 156, 271, 284, 334.
Clément XIII (pape) : 148.

- Clément XIV (pape) : 215.
 Clichtove Josse : 151.
 Condillac : 269, 284.
 Congar : 302, 309, 330, 345.
 Congrégation de l'Index : 147, 157.
 Constantin (évêque) : 38, 221.
 Contarini : 154, 156, 157.
 Cushing (cardinal) : 348.
 Cyprien (saint) : 119.
 Cyrille et Méthode (saints) : 39, 160, 186.
 Decourtray (cardinal) : 303, 329.
 Dickens A.G. : 137.
 Döpfner (Mgr) : 183.
 Du Mont : 204.
 Duchastelier (Claude Joseph) : 281.
 Duchesne (Mgr) : 11, 41.
 Elias Salomon : 191.
 Elizabeth I^{re} d'Angleterre : 140, 147.
 Érasme : 142, 170, 173, 258.
 Étienne II (pape) : 37, 193.
 Étienne V (pape) : 160.
 Eugène III (pape) : 43, 101.
 Eugène IV (pape) : 138.
 Farel Guillaume : 140, 153.
 Feder : 136.
 Felici (Mgr) : 347.
 Fénelon : 240, 241, 243, 278, 285.
 Ferdinand I^{er} de Habsbourg : 141, 146, 200, 214.
 François de Sales (saint) : 150, 201, 214, 233, 236, 238 à 240, 243, 272, 324.
 Freppel (Mgr) : 251.
 Gélase I^{er} (pape) : 21, 35.
 Gélineau : 209.
 Godeau (Mgr Antoine) : 238, 258.
 Goethe : 129, 152, 201, 261, 264.
 Gondulphie (évêque) : 52.
 Gratry (Auguste Joseph) : 250, 290.
 Grégoire (abbé) : 182, 246, 259, 285, 288.
 Grégoire de Naziance : 227.
 Grégoire de Nysse : 87.
 Grégoire de Tours : 123, 161.
 Grégoire I^{er} le Grand : 15, 17, 18, 21, 34, 35, 57, 63, 73, 109, 123, 127, 134, 146, 161, 193, 332, 335.
 Grégoire V (pape) : 221.
 Grégoire VII (pape) : 35, 36, 39 à 42, 147, 160, 356.
 Grégoire XI (pape) : 169.
 Grégoire XIII (pape) : 157, 334.
 Grégoire XVI (pape) : 289.
 Guéranger (dom) : 159, 176, 205, 212, 249, 291 à 293, 297, 327, 328.
 Guilbert de Nogent : 226.
 Guillaume de Machaut : 198.
 Guillaume du Vair : 240.
 Guillaume Durand : 42, 55.
 Guyon (Jeanne Marie Bouvier de la Motte) : 285.
 Hadrien II (pape) : 38, 160.
 Hadrien IV (pape) : 190.
 Hippolyte (saint) : 27, 69, 122.
 Hus Jean : 92, 138, 141, 164.
 Huysmans : 206, 211, 304.
 Ignace de Loyola (saint) : 49, 149, 152.
 Innocent III (pape) : 35, 36, 40, 44, 45, 48, 54, 55, 60, 68, 147, 164, 165, 186, 226.
 Irène (impératrice) : 76.
 Irénée (saint) : 98.
 Isidore de Séville (archevêque) : 89.
 Jacques de Vitry : 226, 228, 230, 231.
 Jansenius : 270, 284.
 Jean-Paul I^{er} (pape) : 325, 329, 334, 349.
 Jean-Paul II (pape) : 87, 146, 186, 212, 296, 314, 317, 321, 324, 325, 336, 337, 339, 347, 349.
 Jean-Baptiste de la Salle (saint) : 273, 284.
 Jean Chrysostome (saint) : 68, 87, 90, 98, 188.
 Jean Eudes (saint) : 279.
 Jean de Capistran : 229.
 Jean Diacre : 212.
 Jean Gerson : 47.
 Jean VIII (pape) : 160.
 Jean XXII (pape) : 198, 199.
 Jean XXIII (pape) : 70, 178, 195, 272, 281, 305, 306, 325, 337, 343 à 345, 348.
 Jérôme (saint) : 22, 29, 156, 161, 207.
 Jungmann Jos. s.j. : 122, 132, 340, 341.

- Kristensen : 32.
- Lacharie Ferresi de Vicence (évêque) : 200.
- Lacordaire : 248 à 250, 252, 255, 291, 292, 309, 327.
- Lamennais : 135, 246, 249, 328.
- Le Brun (Pierre) : 274.
- Le Gall (dom Robert) : 209.
- Lefebvre (dom Gaspar) : 287.
- Lefebvre (Mgr) : 33, 210, 287, 310, 323, 325, 326, 333, 338, 344.
- Lejeune (Pierre-Jean) : 238.
- Léon III (pape) : 48, 221.
- Léon IV (pape) : 39.
- Léon IX (pape) : 41.
- Léon X (pape) : 98, 134, 169, 170.
- Léon XIII (pape) : 129, 135, 148, 205, 294, 303, 341.
- Léon I^{er} le Grand (pape) : 17, 219.
- Letourneux : 270.
- Lietzman : 90.
- Locke : 269, 283, 283.
- Louis le Pieux : 38, 221.
- Luther : 48, 66, 118, 133, 134, 138 à 141, 152, 153, 155, 157, 165, 167 à 170, 197, 201, 239, 309, 311, 330.
- Madruce : 146, 171 à 173, 236.
- Maillard Olivier : 234, 259.
- Maïmonide : 95, 102.
- Maître Eckhart : 50.
- Marcel II (pape) : 154, 199, 200.
- Massillon : 241 à 243, 266.
- Maurice de Sully : 230.
- Maxime le Confesseur : 87.
- Maximo Theophilo : 168.
- Mehl (Roger) : 323.
- Menot (Michel) : 234, 259.
- Miranda Bartolomeo : 188.
- Morin : 136.
- Morone (cardinal) : 155.
- Muzio : 170.
- Nachanti de Chiozza : 156.
- Newman (cardinal) : 339, 341.
- Nicolas II (pape) : 42.
- Nicolas V (pape) : 174.
- Odilon (saint) : 78.
- Odon (évêque) : 225.
- Origène : 219.
- Ottaviani (cardinal) : 178, 313, 347, 348.
- Oury (dom) : 22.
- Pacheco (cardinal) : 145, 172.
- Palestrina (Luigi) : 200, 214.
- Panigarola (Francisco) : 237.
- Paul (saint) : 56, 96, 99, 110, 164, 167, 171, 172, 191, 218.
- Paul I^{er} (pape) : 37, 193.
- Paul III (pape) : 141, 142, 154, 172.
- Paul V (pape) : 296, 315, 334.
- Paul VI (pape) : 107, 110, 122, 124, 125, 132, 134, 135, 177, 179, 181, 296, 306 à 315, 322, 324, 325, 336, 337, 344 à 348.
- Pélage II (pape) : 18.
- Pépin le Bref : 37, 38, 193.
- Philippe de Vitry : 198.
- Philippe de Neri (saint) : 152, 214.
- Philippe II d'Espagne : 147, 149, 200.
- Pie II (pape) : 73, 174.
- Pie V (pape) : 12, 35, 42, 96, 109, 111, 118 à 125, 129, 130, 134, 137, 139, 142 à 158, 184, 271, 295, 299, 307, 308, 313, 321, 324 à 326, 333 à 338.
- Pie VI (pape) : 280.
- Pie IX (pape) : 129, 176, 239, 293 à 295.
- Pie X (pape) : 89, 129, 135, 155, 205, 206, 297, 298, 300, 305, 328, 338.
- Pie XI (pape) : 206, 296, 304, 305, 343, 344.
- Pie XII (pape) : 98, 156, 206, 296, 304 à 306, 337, 348, 344.
- Pierre Casinius (saint) : 157.
- Pierre Damien : 56, 64, 357.
- Pierre de Bruys : 75.
- Pierre le Chantre : 47, 50, 56.
- Pierre Valdo : 77.
- Plessis de Mornay (Philippe du) : 261.
- Polus (cardinal) : 147.
- Proust (Marcel) : 15, 131.
- Pythagore : 22.
- Quesnel (Pasquier) : 270, 284.
- Quiñones (cardinal) : 139.
- Raban Maur : 32.
- Rahner R.P. (théologien) : 177, 344.
- Raoul Glaber : 43, 53.

- Ratzinger (cardinal) : 159, 177, 183, 183, 187, 190, 208, 312, 313, 321, 324, 325, 332, 333, 336, 339 à 341, 349.
- Richard (abbé de Saint Victor) : 39.
- Rodericus Toletanus : 39.
- Roland de Lassus : 200, 215.
- Sangnier (Marc) : 249, 259.
- Santeuil : 145.
- Savonarole : 56, 167, 232, 233.
- Schillebeeckx : 177, 344, 345.
- Schuman (Robert) : 301.
- Servet (Michel) : 153.
- Siegwalt : 323.
- Sixte Quint (pape) : 143, 146, 156, 157, 215.
- Spener Jacob : 152.
- Sylvestre II (pape) : 88.
- Tertullien : 27, 124, 241.
- Thomas A Kempis : 135.
- Thomas d'Aquin (Saint) : 55, 60, 89, 258, 330.
- Tomatis (docteur) : 211, 217.
- Trente (concile de) : 107, 109, 110, 123, 133, 134, 137 à 142, 148 à 157, 169, 171, 179, 235, 236, 270, 294, 299, 306, 312, 313, 338, 347.
- Turinaz (Mgr) : 248.
- Urbain V (pape) : 165.
- Urbain VIII (pape) : 145, 148, 200.
- Urbain XIII (pape) : 272.
- Urs von Balthasar (Hans) : 13.
- Vatican I (concile) : 294 à 296, 306, 307, 312, 314, 336, 339, 345.
- Vatican II (concile) : 15, 29, 31, 35, 48, 60, 87, 89 à 98, 104, 109, 115 à 119, 125, 128, 132, 134, 141, 143, 147, 153, 156, 159, 162, 164, 168, 177, 179, 191, 207, 218, 252, 253, 275, 301, 302, 306 à 308, 312 à 317, 322, 325, 335 à 339, 343, 346, 347.
- Verdier (cardinal) : 303.
- Vigilance : 29, 95.
- Villot (cardinal Jean) : 329.
- Vincent de Lerins : 161.
- Walkenheim : 315, 316, 331.
- Wartburg : 32.
- Watou (festival de) : 216.
- Wyclif : 138, 164.
- Ximenes (archevêque) : 39.
- Yves de Chartres : 54.
- Zwingli : 139, 140, 152, 154, 155, 168, 170, 172, 181, 197.

TABLE DES MATIÈRES

Aux lecteurs	7
Avant-propos	9
1. Messe et rit grégorien, évolution du langage et des pratiques. Grégoire le Grand. Caractères du grégorien. . .	15
<i>Tableau I</i> : Forme grégorienne et forme gallicane régionale.	20
2. Genèse du rit	26
3. Histoire du rit au Moyen Âge du temps de Grégoire le Grand au xvi ^e siècle.	34
4. Sens, structure, cérémonial de la messe de rit grégorien . .	86
5. La messe d'autrefois. Évolution et état de ses différentes parties.	104
<i>Tableau II</i> : Schéma simplifié des différentes parties de la messe de rit grégorien en France	108
6. Le rit grégorien au temps de la Renaissance et de la Réforme	137
7. Le latin rituel et sa traduction	159
8. La messe et son chant. Aperçu sur le chant grégorien. . . .	191
<i>Tableau III</i> : Évolution de la forme des hymnes grégoriennes	196
<i>Tableau IV</i> : Noël savoyard ancien	202
9. La prédication dans les églises	218
10. Stabilité relative du rit aux xvii ^e et xviii ^e siècles	261
<i>Tableau V</i> : Enflure des textes de la messe	277
11. Apogée et déclin du rit aux xix ^e et xx ^e siècles.	287
Gestation et naissance de la nouvelle messe	287
12. Permanence incertaine du rit grégorien. Conclusions. . . .	334

<i>Annexe</i> : Aperçu sur Vatican II.	343
Documents	351
Bibliographie succincte	397
<i>Index</i>	401

*Cet ouvrage a été composé
par l'Imprimerie BUSSIÈRE
et imprimé sur presse CAMERON
dans les ateliers de la S.E.P.C.
à Saint-Amand-Montrond (Cher)
en août 1994*

N° d'édition : 1133 N° d'impression : 1878-1716
Dépôt légal : septembre 1994

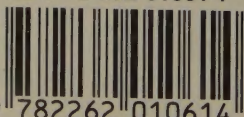
Imprimé en France

« Quand la messe sera renversée, écrivait Luther, je pense que nous aurons renversé la papauté, car c'est sur la messe, comme sur un rocher, que s'appuie la papauté tout entière avec ses monastères, ses évêchés, ses collèges, ses autels, ses ministères et sa doctrine... Tout s'écroulera quand s'écroulera leur messe sacrilège et abominable. » Luther n'avait pas tort, de son point de vue, car « telle est la liturgie, telle est la doctrine ». Ou encore : « Dis-moi comment tu pries, je te dirai comment tu crois. » C'est dire, en un temps où le mot même de « messe » est sujet à discussion, l'importance de cet ouvrage, non seulement pour tous les catholiques, qu'ils soient traditionalistes ou modernistes, mais aussi pour les protestants. Il va de Grégoire le Grand (vi^e siècle), qui tente de mettre de l'ordre dans l'anarchie liturgique, jusqu'à Vatican II et ses interprétations qui marquent le déclin du « rit grégorien », dont l'apogée se situe au début du xx^e siècle. D'une extrême richesse, très accessible, il analyse et explique dans le contexte historique tous les avatars de la messe à travers les siècles, l'évolution et la signification de ses différentes phases, des cérémonies, des prières, du latin et de ses traductions, du chant grégorien, de la prédication... et aussi, car tout est lié, le comportement et le niveau intellectuel du clergé selon les époques, la forme des églises, celle des autels, etc. Il traite évidemment de la gestation et de l'état actuel de la messe. Dans le débat passionné qui s'est développé depuis Vatican II, l'auteur fait preuve de la plus grande objectivité, soulignant à la fois les contradictions des uns et les erreurs fondamentales des autres.

Lionel de Thorey, licencié en histoire et en lettres, a été professeur dans un lycée d'Annecy et, antérieurement, chef du service de documentation à l'Institut de conjoncture et des études économiques. Un certain nombre de ses articles a paru dans des revues historiques.

169658-2

ISBN 2-262-01061-7



9 782262 010614